

12.4.27.
R.D.P.

BPU Neuchâtel 2



1031013447

MUSÉE NEUCHATELOIS

1910

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

OU 1009

MUSÉE
NEUCHÂTELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

CINQUIÈME ANNÉE.



NEUCHÂTEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1868.

(TOUS DROITS RÉSERVÉS.)

1821

210.111.111.111

1821

1821

1821

A NOS LECTEURS

Un pays éclairé, si petit qu'il soit, éprouve le besoin de connaître son histoire, non pas seulement dans ses traits généraux, mais dans ses détails les plus intimes. Il est doux aux hommes sincèrement attachés à leur patrie, d'en faire le sujet de leurs entretiens et d'en scruter les annales. Tout ce qui touche au sol bien-aimé, tout ce qui peut jeter quelque lumière sur les mœurs, les coutumes, l'activité de nos pères, sur les croyances, les idées qui avaient cours autrefois, tout ce qui peut nous aider à reconstruire un passé qui a eu ses jours de jeunesse et de fêtes, ses espérances, ses déceptions, ses revers, tout cela excite l'intérêt et s'impose à notre attention. Ce n'est pas une vaine curiosité qui nous anime et nous engage à poursuivre nos recherches ; ce qui nous attire, c'est le sentiment que nous étudions les fastes de notre famille, et qu'une parenté étroite nous lie aux hommes dont l'histoire nous fait connaître les actes.

Sans doute, il ne manque pas de gens qui raillent ce culte pieux des temps qui ne sont plus ; mais ces railleurs, qui ne ménagent pas non plus les sujets d'une nature plus sérieuse, oublient que c'est par de telles lectures, de tels récits que se développe le patriotisme et que les jeunes gens en particulier font connaissance avec les vertus civiques qui créent les vrais citoyens.

Mais pour recueillir les résultats des recherches patientes entreprises au fond des archives poudreuses, pour mettre en lumière ces documents qu'une heureuse circonstance a fait découvrir dans des actes de famille, ces narrations enfouies dans les registres où nos pères notaient leurs dépenses et écrivaient la chronique de leur foyer, il faut une publication d'une nature particulière, non la feuille volante de la presse quotidienne que l'on détruit dès qu'elle est lue, mais une série continue de cahiers formant au bout de l'année un volume que l'on place avec plaisir dans sa bibliothèque. Si l'on peut orner une telle publication de vignettes intéressantes, qui en augmentent la valeur, on en assure la conservation d'une manière encore plus certaine, et l'on a doté le pays d'une œuvre utile qui mérite la reconnaissance générale.

Tout ce que nous venons de dire s'applique au *Musée neuchâtelois*. Fondé il y a quatre ans, lorsque des découvertes importantes faites sur notre sol

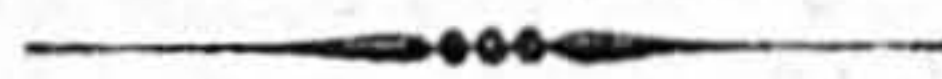
avaient attiré l'attention du monde savant, et venaient de réveiller le goût des recherches historiques en provoquant la création de la Société cantonale d'histoire, il a travaillé dans la mesure de ses forces à réaliser le programme énoncé plus haut.

A son Comité de rédaction sont venus se joindre une bonne partie des hommes capables dont s'honore notre canton. C'est ainsi qu'une trentaine d'écrivains neuchâtelois ont coopéré avec zèle à cette œuvre nationale, à laquelle on ne peut pas faire le reproche d'être l'expression d'une coterie ou d'un parti. C'est au contraire un terrain neutre où les partis se rencontrent pour s'exciter à une activité féconde. Tout le monde peut apporter son offrande aux colonnes du *Musée*, et comme on en a élargi le cadre en admettant les sujets d'une nature plus particulièrement littéraire, on a fourni aux écrivains d'imagination le moyen de donner essor à leurs fantaisies, et l'on a satisfait aux goûts de toutes les classes de lecteurs. Les tables des quatre années écoulées sont curieuses à consulter; elles permettent de juger des travaux provoqués par l'existence du journal et qui, sans lui, n'auraient jamais vu le jour: biographies, études sur l'art et l'industrie indigènes, fragments d'histoire naturelle, voyages, nouvelles, et bien d'autres sortes de compositions, sont venus se joindre à l'histoire et à l'archéologie, et forment un ensemble dont personne ne peut contester l'intérêt. En outre, des dessins nombreux, dus pour la plupart au crayon habile de M. Bachelin, fournissent une charmante illustration et un utile complément aux expositions renfermées dans le texte.

Mais pour subsister, une telle publication a besoin de l'appui général; le prix de l'abonnement, fr. 7»50, est assurément à la portée des bourses moyennes; on paie souvent davantage des ouvrages futiles auxquels la mode seule donne une apparence de valeur. Pour conserver à notre pays un recueil dont la place est marquée dans chaque maison, et pour le porter à un plus haut degré de perfection, tant pour le texte que pour les planches, il faut que tous ceux qui en ont le pouvoir prennent à cœur de faire un léger sacrifice. Cet acte de patriotisme portera des fruits et contribuera à maintenir parmi nous l'amour de notre sol, de notre vieux nom, le respect de l'antique famille neuchâteloise qui a su nous léguer en libertés, en lumières, en vertus un héritage que nous devons chercher à augmenter encore pour le transmettre avec honneur à nos enfants.

Nous engageons donc instamment nos anciens abonnés à nous rester fidèles, et nous faisons appel à tous ceux qui s'intéressent à notre histoire pour nous procurer de nouveaux souscripteurs.

La Rédaction.



Milices neuchâtelaises
Officier porte-drapeau.
1786.



UNIFORME

DES

MILICES NEUCHATELOISES

XVIII^e siècle.

En regardant prochainement notre armée, alors qu'elle sera ce que les conseils fédéraux l'auront faite, on aura peine à croire qu'elle ait passé par des phases brillantes, et qu'elle ait derrière elle les coquetteries de la tenue militaire des grandes puissances monarchiques. La Suisse, en effet, a eu son luxe d'uniformes, ses corps d'élite, ses gardes d'honneur, auxquels nous avons déjà consacré plusieurs articles et dessins, ses cuirassiers et ses dragons, ses chasseurs à cheval chamarrés à la hussarde, ses légions civiques aux habits de couleurs éclatantes, ses grenadiers à bonnets à poils, tout le déploiement possible de la recherche et du brillant dans l'équipement et la distinction des armes et des grades.

Choses vaines et puériles, disent les philosophes et les financiers de nos conseils; — peut-être, — mais cependant choses bonnes et nécessaires, puisqu'elles font aimer l'armée et que l'uniforme est aujourd'hui le seul aliment laissé en pâture aux caractères épris de beau et d'héroïsme. L'homme a, comme la femme, des aspirations à paraître, à briller; en dehors de l'uniforme, que lui reste-t-il aujourd'hui?... l'habit noir et le chapeau tube.... Ce personnage, ainsi vêtu, dépare les plus beaux sites; il rendrait moroses les jardins féeriques entrevus par Rubens et Watteau. Malgré notre amour de l'ampleur, de l'allure et des couleurs héroïques dans le vêtement, nous passerions pour ridiculement fous en sortant en manteau rouge et en bottes, avec la collerette Louis XIII, le chapeau à plumes et l'épée aux flancs; il nous faut, bon gré, mal gré, aller tristement vêtu, comme tout le monde, et cela sous le ciel bleu, dans les arbres verts, sous le soleil, image de la joie. Mais il nous restait l'uniforme, on l'endossait avec bonheur, on sentait sa poitrine

Milices neuchâtelaises
Officier porte-drapeau.
1786.



A. BACHELIN.

UNIFORME

DES

MILICES NEUCHATELOISES

XVIII^e siècle.

En regardant prochainement notre armée, alors qu'elle sera ce que les conseils fédéraux l'auront faite, on aura peine à croire qu'elle ait passé par des phases brillantes, et qu'elle ait derrière elle les coquetteries de la tenue militaire des grandes puissances monarchiques. La Suisse, en effet, a eu son luxe d'uniformes, ses corps d'élite, ses gardes d'honneur, auxquels nous avons déjà consacré plusieurs articles et dessins, ses cuirassiers et ses dragons, ses chasseurs à cheval chamarrés à la hussarde, ses légions civiques aux habits de couleurs éclatantes, ses grenadiers à bonnets à poils, tout le déploiement possible de la recherche et du brillant dans l'équipement et la distinction des armes et des grades.

Choses vaines et puériles, disent les philosophes et les financiers de nos conseils; — peut-être, — mais cependant choses bonnes et nécessaires, puisqu'elles font aimer l'armée et que l'uniforme est aujourd'hui le seul aliment laissé en pâture aux caractères épris de beau et d'héroïsme. L'homme a, comme la femme, des aspirations à paraître, à briller; en dehors de l'uniforme, que lui reste-t-il aujourd'hui?... l'habit noir et le chapeau tube.... Ce personnage, ainsi vêtu, dépare les plus beaux sites; il rendrait moroses les jardins féeriques entrevus par Rubens et Watteau. Malgré notre amour de l'ampleur, de l'allure et des couleurs héroïques dans le vêtement, nous passerions pour ridiculement fous en sortant en manteau rouge et en bottes, avec la collerette Louis XIII, le chapeau à plumes et l'épée aux flancs; il nous faut, bon gré, mal gré, aller tristement vêtu, comme tout le monde, et cela sous le ciel bleu, dans les arbres verts, sous le soleil, image de la joie. Mais il nous restait l'uniforme, on l'endossait avec bonheur, on sentait sa poitrine

s'enfler sous l'habit passepoilé de rouge, et l'épaulette d'or, d'argent ou de laine vous redressait les épaules et vous faisait lever la tête victorieusement.

Vanités et folles dépenses! a-t-on dit, et tout cela disparaît devant un décret dont l'avenir justifiera l'opportunité.

Un penseur et un soldat dont la France s'honore, mais qu'elle condamne à l'exil, M. Edgar Quinet, admirait, il y a quelques années, nos soldats citoyens, qui ne s'arment que pour des fêtes, et dont les canons, disait-il, ne grondent que pour attester leur concorde et leur prospérité. — Tel est en effet le rôle de notre armée. Fallait-il, pour cela, l'assimiler à celles des nations belligérantes? Pacifique avant tout, y avait-il nécessité à lui enlever son prestige? Nous ne le croyons pas, et c'est avec regret que nous jeterons nos regards en arrière pour y trouver les types intéressants, les tenues pittoresques, dignes d'exercer le pinceau ou le crayon.

L'uniformité fédérale est chose toute contemporaine dans notre armée; au XVIII^{me} siècle, chaque canton avait ses règlements particuliers; le voisinage des pays frontières et les capitulations militaires eurent une influence directe sur la tenue de nos troupes; les documents qui nous sont conservés nous l'attestent d'une manière évidente. L'influence autrichienne se remarque dans les milices de St-Gall et du Tessin, celle de la Sardaigne en Valais. Bâle et Soleure affectaient la tenue française, qui devait se développer plus tard d'une manière plus apparente dans les cantons de Vaud et de Genève.

A Neuchâtel, la tenue était nécessairement prussienne. Avant 1769, les compagnies des différentes communautés de la Principauté avaient chacune leurs règlements d'exercice; on comprend que l'unité des manœuvres par bataillons était chose difficile, sinon impossible. Le gouverneur de Lentulus combattit le premier ce défaut d'uniformité par un règlement daté de Potsdam, le 6 février 1769. La déférence avec laquelle le général prussien en recommande l'application est chose assez curieuse pour que nous en citions un passage: « Nous verrons avec plaisir, dit-il, que Messieurs les officiers voulassent se donner la peine de se former dans le commandement et les exercices qu'on leur présente, de façon qu'il parût que c'est une même personne qui commande et qui exerce toutes les compagnies....

« Nous désirons aussi que Messieurs les Capitaines, en dressant le rôle de leur compagnie, aient soin de placer les plus grands hommes à la tête, et aux premiers rangs, savoir le plus grand sur l'aile droite et ainsi de suite, en diminuant sur l'aile gauche... sans distinction d'ancienneté ni de communauté; cet arrangement, tout indispensable qu'il est pour la manœuvre, ne dérogera en rien au rang et aux préséances des communautés entre elles. »

La préséance des communautés.... on voit qu'il ne fallait pas plaisanter avec cette chose grave; aussi le général y met-il des formes.

On suppose ce que devait être un règlement du XVIII^{me} siècle émanant de la Prusse. L'armée y est considérée comme un objet nécessaire au cérémonial des solennités royales; aussi le maniement de l'esponton des officiers et de la hallebarde des bas-officiers, les diverses positions du drapeau, y sont-ils l'objet de longues théories.

Les formations et les conversions des bataillons sont lentes, compliquées, et le règlement ordonne de marcher un bon pas ouvert, en gardant les cuisses serrées et ne laissant jamais tomber le corps d'aucun côté, mais le tenant ferme, gardant et baissant la pointe du pied en dehors, et les jarrets tendus.

La charge est encore plus lente. Il suffit d'indiquer son commandement pour s'en convaincre. *Par pelotons — De pied ferme — Chargez — l'Aile droite commence — Chargez....* Mais au lieu de : Peloton, apprêtez-vous en joue, feu..., le règlement permet cette abréviation : *Ton, prêt, joue, feu...*, mais entre les mots *joue* et *feu*, l'officier comptait jusqu'à huit.

Nous sommes loin du fusil à aiguille que l'armée prussienne devait introduire dans son armée un siècle plus tard.

Cette méthode compassée, méthodique et solennelle était même observée en temps de guerre. Quelques lignes prises dans un récit de la bataille de Fontenoy nous peignent la chose d'une manière convaincante :

« ... Ils marchaient précédés de six pièces d'artillerie et en ayant six autres au milieu d'eux. Arrivés à cinquante pas de notre ligne, les officiers anglais saluèrent en ôtant leurs chapeaux; les officiers des gardes leur rendirent ce salut; alors Milord Hay cria : « Messieurs des gardes françaises, tirez. » — Le comte d'Anterroches répondit à haute voix : « Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers, tirez vous-mêmes. » Les Anglais firent un feu roulant qui coucha par terre vingt-trois officiers et trois cent quatre-vingts soldats. Le premier rang ainsi renversé, le désordre se mit dans les autres. Les Anglais avançaient à pas lents, comme faisant l'exercice. On voyait les majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats pour les faire tirer bas et droit. »

Avant que de combattre, les guerriers d'Homère s'arrêtaient en face les uns des autres, pour s'injurier à qui mieux mieux; ici c'est pour se faire des politesses de salon. Ces vestiges de la chevalerie devaient tomber avec les armées citoyennes issues de la révolution de 1789.

Notre dessin représente un officier porte-drapeau de nos milices neuchâtelaises en 1786, c'est-à-dire au moment de la prestation des serments de fidélité au roi Frédéric-Guillaume II, représenté par son gouverneur L.-Th. de Bévillle. Ce sont encore les Girardet qui nous ont conservé les costumes de cette époque dans les gravures bien connues consacrées à ces solennités.

La tenue de nos milices était, comme nous l'avons dit plus haut, toute prus-

sienne ; elle rappelle celle des régiments de Kreuz, de Schwerin ou de Kleist sous Frédéric-le-Grand, seulement les basques de l'habit sont ici plus allongées à la manière française. L'habit était bleu foncé, à collet, revers et parements rouges, le gilet et la culotte étaient rouges, les guêtres blanches. Les officiers portaient les bas blancs, l'épaulette et le hausse-col d'argent, le jabot et les manchettes de dentelles. — La troupe avait la giberne et le sabre à baudrier blanc, le tricorne, les cheveux poudrés à blanc, réunis dans une queue tombant assez bas dans le dos. Dans certaines occasions, le soldat et l'officier se découvraient pour saluer, et gardaient leurs chapeaux bas. La formation des faisceaux n'était pas encore adoptée, la troupe déposait ses armes à terre.

Nos milices avaient emprunté à la France le hausse-col et l'épaulette ; quant au havre-sac, elles ne l'avaient pas encore ; on sait que ce fut le ministre d'Argenson qui s'occupa le premier de la propreté et du bien-être du soldat ; jusqu'en 1765, le peu d'effets de rechange de la troupe se portait dans un sac de coutil, auquel on substitua alors le havre-sac recouvert en peau de chien ou de chèvre, qui ne fut en usage que plus tard dans l'armée suisse.

Comme on le voit, les milices neuchâteloises n'avaient rien à envier aux troupes régulières, pour la beauté de la tenue, et jamais nous n'avons entendu dire que ce luxe ait été nuisible ; bien au contraire, il développait et maintenait le sentiment de l'honneur attaché à l'uniforme.

A. BACHELIN.

LE COLLÈGE DE NEUCHATEL

(Fin)



Au-dessous et à côté du collège latin on institua un collège français, composé de deux classes, l'une inférieure, où entraient tous les enfants promus des deux basses écoles collatérales ; l'autre supérieure, dans laquelle on recevait les élèves, sortant de la précédente, qui ne voulaient pas apprendre le latin. Cette classe devait être ainsi parallèle à toutes les classes latines.

Ceux qui désiraient faire des études classiques passaient, à l'âge de dix ou onze ans, dans la troisième classe du collège latin, où l'on consacrait *vingt-quatre* heures par semaine à l'étude de la langue de Virgile, en traduisant *Mathurin Cordier* et le *Selectæ veteri Testamento*. De là on passait dans la seconde, où on ne devait plus parler que latin, et où l'on expliquait Justin, Cornelius-Nepos, Quinte-Curce et Phèdre. On voyait aussi figurer dans le programme notre vieux Clarke, qui n'est hors d'usage que depuis une vingtaine d'années. Dans la première classe, où on ne parlait non plus que latin, on expliquait Tite-Live, Salluste et Virgile, et les élèves qui voulaient faire du grec en recevaient cinq leçons par semaine. — Le plan d'organisation comportait aussi l'établissement d'une classe de belles-lettres; mais elle ne fut réellement instituée qu'en 1790.

Plusieurs membres du corps enseignant conservèrent leurs places, mais les autres furent mises au concours, avec le poste d'inspecteur nouvellement créé. Cet inspecteur n'était plus chargé de l'enseignement, comme le principal de l'ancien collège, mais il devait consacrer six heures par jour à visiter toutes les classes. Il lui était défendu d'avoir des pensionnaires, et il n'était nommé que pour trois ans. Au bout de ce temps, il pouvait être réélu, s'il faisait offre de services. En 1813, le passage des Autrichiens et les graves événements qui préoccupaient tous les esprits firent oublier à M. l'inspecteur Thiébaud d'annoncer à l'autorité que ses trois ans étaient expirés. Le magistrat lui recommanda de s'en tenir désormais à la règle.

L'administration, qui n'avait pu accorder au célèbre Bourguet qu'un traitement de 571 francs, porta à près de 2000 francs les postes de première et de seconde, et à 2300 celui d'inspecteur¹. Aussi, ces places ayant été annoncées dans la *Gazette de Berne* et dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel*, plus de trente aspirants se firent inscrire. Quelques-uns d'entre eux étaient Neuchâtelois, mais la plupart étaient de Genève, du Pays de Vaud, de Fribourg et de Montbeillard, ministres protestants, abbés catholiques, avocats, etc. Parmi eux se trouvaient même un chevalier de Malte et un savant italien. Plusieurs de ces aspirants poussèrent la *captatio benevolentiae* jusqu'aux dernières limites de la flatterie, parlant, dans leur adresse, de *l'aimable ville* de Neuchâtel, de

¹ Selon l'usage général, on payait en denrées une partie des appointements des employés de la bourgeoisie. On prévenait ainsi pour eux le malaise que devait amener un renchérissement excessif des objets de première nécessité. Le maître de première recevait annuellement une somme fixe de 751 livres, 4 sols, 824 pots de vin, 100 émines de froment, 30 émines d'avoine, et chaque écolier lui payait 12 livres, 12 sols. Aux promotions, il recevait une gratification d'un Louis, ainsi que ses deux collègues du collège latin. Les instituteurs des classes françaises, trois gros écus. On donnait, ce jour-là, à chaque écolier, dans le collège latin, trois piécettes (0,75 c.) et dans le collège français, deux piécettes.

l'illustre commission d'éducation ; et le savant italien, craignant que sa religion ne fût un obstacle à sa nomination, offrit d'abjurer ; aussi bien fallait-il qu'il le fit, disait-il, pour pouvoir acheter une commune dans le canton de Berne. Un abbé de Montbeillard se présenta avec une lettre de recommandation de sa souveraine, qui, à son titre de princesse de Wurtemberg, avait eu soin d'ajouter : *née princesse de Prusse*.

La place de maître de première fut donnée à un Genevois (M. Baillet), celle de troisième à un Vaudois (M. Détraz), et les classes françaises à deux Genevois, dont l'un était ecclésiastique (MM. Molles et Merle d'Aubigné). Genève nous a ainsi fourni, dans ce moment-là, un contingent d'instituteurs plus considérable que le Pays de Vaud, mais plus tard, ç'a été l'inverse, car, depuis 1787 à 1848, les Vaudois ont fourni le quart du personnel enseignant de la ville de Neuchâtel. — M. le ministre Touchon fut nommé inspecteur. (Il fut remplacé en 1795 par M. Borel, ancien pasteur de Bôle, lequel eut pour successeur, en 1798, M. Thiébaud.)

Dans cette réorganisation, les deux partis qui, en éducation, sont appelés les humanistes et les réalistes, ne furent point traités également. On accordait peu de choses aux derniers ; aussi s'en plainquirent-ils. L'un d'eux écrivait à M. Osterwald : « Vous sacrifiez les jeunes gens qui ne veulent pas entrer dans la carrière des études ; ils n'ont que deux classes à faire ; après cela, s'ils sont curieux d'en savoir davantage, on leur propose d'y rester et de recommencer de nouveau. Cela me rappelle l'anecdote des demoiselles de G.....n, qui jadis ne lisaient, dit-on, que l'almanach, et qui, après l'avoir lu, le relisaient encore ; elles avaient au moins l'avantage d'en changer tous les ans, au lieu qu'ici c'est toujours la même ritournelle. Or, il est facile de comprendre que l'instruction reçue dans ces deux premières classes n'est rien moins que suffisante pour des jeunes gens qui veulent entrer dans le commerce, le service, ou se vouer à quelque art, à quelque profession. Ils feront cependant toujours le plus grand nombre et c'est pour cette raison qu'on devrait, ce me semble, y avoir plus d'égard, et leur fournir tous les moyens de s'instruire au collège de toutes les choses utiles et nécessaires à l'état qu'ils doivent embrasser, sans avoir besoin en outre d'aller chercher de nouvelles instructions dans des pensions fort coûteuses aujourd'hui. »

Il aurait fallu au moins que cette seconde classe française fût tenue par un de ces hommes habiles et dévoués comme nous en avons vu jadis dans nos grandes localités, sachant faire marcher et occuper à la fois, avec le secours d'un seul sous-maître, des écoles composées de cent à cent vingt enfants. Malheureusement l'instituteur qui occupait ce poste manquait tout-à-fait d'énergie. Un jour il fut rossé par ses élèves, qui n'étaient pas l'élite de la

jeunesse de Neuchâtel; il donna sa démission (1792) et ne fut pas remplacé. Quant à la classe inférieure, on l'avait déjà fait rentrer depuis deux ans dans le collège latin, sous le nom de quatrième classe, en décidant qu'on y ferait les rudiments inscrits d'abord dans le programme de troisième. En même temps la Commission avait décrété que l'on commencerait le grec en seconde et non plus en première. Que devinrent donc les élèves des deux classes françaises? Ceux de la classe inférieure restèrent dans la quatrième, dont ils suivirent toutes les leçons avec leurs camarades, moins les leçons de latin; ceux de la classe supérieure passèrent en troisième, les plus avancés en seconde et même en première, et il y eut ainsi, dans toutes les classes, un ordre français; mais, comme les élèves de cet ordre ne recevaient pas de leçons qui leur fussent spécialement consacrées, ils étaient inoccupés pendant que les autres faisaient du latin ou du grec. Aussi cet ordre était peu fréquenté, surtout dans les classes supérieures.

En même temps qu'on fit commencer plus tôt l'étude des langues anciennes, on fournit aux jeunes gens un moyen de poursuivre plus longtemps cette étude et cela par l'établissement de la classe de belles-lettres prévue dans le plan de réorganisation. La direction en fut remise à un Vaudois, M. Soutter, qui porta le titre de régent, et non de professeur, et qui dut donner vingt-huit leçons par semaine, savoir: douze de latin, huit de grec, trois d'histoire et cinq de rhétorique. Ses élèves, auxquels on n'accordait point le titre d'étudiants, étaient soumis à une discipline aussi sévère que les autres; seulement ils n'assistaient pas aux grandes classes du lundi matin, et le dimanche, ils ne se rendaient pas au sermon conduits par leur maître; ils y allaient séparément et se plaçaient dans un banc qui leur était réservé.

En novembre 1792, la classe de belles-lettres se trouvant surchargée, on décréta l'établissement d'une chaire de philosophie. La commission, dit le plumitif, désire que la place soit établie au plus vite, parce que la volée qui sortira de belles-lettres se débandera, faute de savoir où chercher ailleurs (*dans les circonstances critiques où l'on est partout*) les ressources qu'elle a dû se flatter de trouver dans sa patrie. Cette place fut confiée à M. le professeur Meuron,¹ qui avait été plusieurs années principal de l'ancien collège. M. Andrié, dans un de ses ouvrages de lecture, rappelle, avec une pieuse reconnaissance, le souvenir de cet homme non moins remarquable par sa modestie que par sa science, lequel fut très-étonné de recevoir un jour la visite du savant Dolomieu. « On m'a adressé à vous, lui dit le géologue, comme au savant de cette ville. » — « Moi! savant! reprit l'humble professeur, hélas! que sais-je? Rien. » (*Voyez Biographies neuchâteloises.*)

¹ Son portrait est dans la salle principale de notre bibliothèque; on le reconnaît aisément parce qu'il était un peu bossu.

Monsieur Meuron, qui fut aussi notre premier bibliothécaire, fut chargé d'enseigner, *en latin*, la logique, la métaphysique, les principes généraux de la physique et du droit naturel. Bien qu'il fût très-connu à Neuchâtel, il ne fut nommé professeur de philosophie qu'après avoir présenté, comme Louis Bourguet, une thèse en latin, sur un sujet fixé. — On lui céda, pour donner ses leçons, une salle de l'ancien Trésor, dont il put *jouir gratuitement*, à condition qu'il la chauffât. Ainsi c'était encore une faveur, à cette époque, que la concession d'un local pour y donner des leçons. En effet, les instituteurs des basses écoles, les maîtres d'arithmétique, d'écriture, etc., donnaient leurs leçons chez eux; mais cet usage offrait plusieurs inconvénients. Tantôt la Commission se plaignait de la petitesse d'un local où elle se trouvait trop à l'étroit quand elle venait faire l'examen des élèves, tantôt un instituteur annonçait qu'il ne pouvait trouver un logement à louer qu'à la condition qu'il n'y tiendrait pas sa classe. Un article du règlement de 1790 fait voir quel danger il y avait de placer une salle d'école près d'un ménage. « Tous nos instituteurs et toutes nos institutrices auront soin de tenir leurs salles d'instruction bien aérées et aussi propres que possible, en ouvrant portes et fenêtres à l'issue de chaque leçon, en les faisant balayer tous les jours. Il est expressément défendu de mettre dessous ou contre les poêles des chambres de classes des paillasses, des langes d'enfants à sécher, ou telles autres choses dont les exhalaisons pourraient augmenter l'insalubrité de l'air qu'on y respire. »

L'année même où ce règlement fut adopté on décida d'établir les classes de filles et trois classes de garçons dans l'ancien hôtel de ville, deux classes de garçons dans le Trésor et une au rez-de-chaussée de l'hôpital; mais les instituteurs furent considérés comme des locataires de l'administration et leurs appointements subirent des retenues variant de vingt à cinquante livres, selon la grandeur de la pièce prêtée. Le prix maximum fut celui de la grande salle dans laquelle s'étaient réunis, pendant plusieurs siècles, les conseils de la Bourgeoisie. Les postes établis plus tard ne subirent plus de retenue, mais la condition du chauffage subsista quelque temps encore. Dans la suite on nomma un huissier qui fut chargé de balayer et de chauffer. Maintenant l'huissier ne balaye plus et ne chauffe plus; il est censé surveiller un ou plusieurs aides chargés de cette besogne.

Mais le beau zèle qui avait amené un encombrement dans la classe de belles-lettres ne fut pas de longue durée. C'était le *bon temps* pour le commerce, à Neuchâtel, et, pour s'y livrer, la plupart abandonnaient de bonne heure les études classiques. Aussi, en 1798, la classe de belles-lettres n'avait que deux élèves, celle de philosophie de même, et l'administration les supprima l'une et l'autre. A partir de ce moment, et pendant près de huit ans,

la première classe fut, comme avant la réorganisation, le dernier échelon de l'enseignement classique¹. Que devenaient les jeunes gens qui voulaient pousser plus loin leurs études? C'est ce que je demandais un jour à un vénérable octogénaire. « Monsieur, me répondit-il, nous allions où nous pouvions; les uns restaient à Neuchâtel et prenaient des leçons particulières, d'autres allaient à Genève ou à Bâle; pour moi, mes parents m'envoyèrent dans les environs d'Anet.

A la fin de 1805, on proposa de rétablir la classe de belles-lettres, mais avec un programme moins chargé que celui de 1790. Le titulaire devait donner cinq heures de latin, quatre heures de grec, cinq heures de littérature française et une de rhétorique; il devait porter le titre de professeur « plus propre à lui concilier la considération publique ». Il ne pourrait avoir plus de quatre pensionnaires. Il aurait, dans sa classe, des étudiants et des auditeurs.

M. Willemin, originaire de notre pays, mais qui était né à Genève et y avait été élevé, se présenta seul pour ce poste et fut nommé professeur. Bien des gens parmi nous ne le connaissent que grâce à l'épître que lui adressa son ami d'Ivernois :

¹ Voici le tableau des écoles de Neuchâtel en 1799 :

JEUNES FILLES

Ecole des filles d'habitants, tenue par	Mlle Convert,	56 écolières.
Deux écoles inférieures pour les filles bourgeoises,	Mlle Grossmann,	39 »
	Mad. Châtenay,	30 »
Ecole moyenne, pour les filles bourg.,	Mlle Mercier,	43 »
Ecole supérieure	Mlle Laroche,	20 »

GARÇONS.

Ecole des habitants,	M. Besson,	75 écoliers.
Ecole inférieure,	M. Larsche,	46 »
Deux écoles collatérales,	M. Châtenay,	24 »
	M. Martenet,	25 »
4 ^{me} classe du collège,	M. Bissat,	40 » 14 pour le latin; 26 pour le français.
3 ^{me} »	M. Péneveyre,	18 »
2 ^{me} »	M. Jordan,	14 » 1 pour le français.
1 ^{re} »	M. Baillet,	6
Salle d'arithmétique,	M. Perret,	40
Salle d'écriture,	M. Borel,	145
Salle de chant,	M. Forster,	33
Salle d'allemand,	M. Wanderfurth,	36

La salle de dessin, qui avait été tenue, de 1789 à 1797, par M. Alexandre Girardet (oncle de MM. Edouard, Paul et Karl), était fermée depuis deux ans. Elle fut rouverte en 1803, et remise à M. Antoine Courant.

Déjà novembre a prolongé les nuits ;
Chaumont blanchit et l'hiver nous assiège, etc. ¹

A peine était-il installé que l'occupation française vint jeter quelque trouble dans les établissements publics d'éducation. La plupart des salles d'école étant occupées par les troupes, les leçons furent en partie suspendues, et les examens du printemps n'eurent pas lieu. A part cette interruption momentanée, le collège ne subit pas de modification sous le régime du prince Berthier. Aux examens d'automne de 1810, le gouverneur, baron de l'Espérot, interrogea lui-même les écoliers de seconde et de première, et aux examens du printemps des années suivantes il envoya de très-beaux prix qui devaient être donnés au meilleur élève de chaque classe. Vous trouveriez encore plus d'un septuagénaire montrant avec orgueil son *prix du gouverneur*.

L'intérêt que M. de l'Espérot témoigna pour les études classiques n'arrêta pas la désertion et l'abandon auxquels étaient exposées surtout les classes supérieures. Au commencement de 1811, M. Willemin n'avait plus que deux étudiants, qui allaient sortir aux promotions, sans qu'aucun élève se présentât pour les remplacer; aussi le professeur donna-t-il sa démission. Il ne fut remplacé qu'en 1813, par M. Ab.-F. Pétavel.

Trois ans plus tard, en 1816, on créa une chaire de droit, et, en 1818, on rétablit celle de philosophie, qui fut confiée à M. Alphonse Guillebert ². Cette dernière s'est maintenue jusqu'à présent, mais celle de droit n'a eu que six ans d'existence, malgré les talents du savant juriste qui l'occupait et la conscience scrupuleuse avec laquelle il s'acquittait de ses fonctions, brûlant ses cours à la fin de chaque année pour s'obliger à les refaire. Ce professeur était M. Ch.-François de Perrot, qui devint plus tard avocat général, maire de la ville, et conseiller d'Etat.

Nous avons vu qu'en 1792 on supprima l'école secondaire établie quatre ans auparavant en faveur des jeunes gens qui ne voulaient pas étudier les langues anciennes, et que depuis cette époque ils formèrent un ordre français. En 1822, on en revint à l'institution d'une classe française, avec un programme un peu plus étendu qu'en 1788, et depuis cette année-là, jusqu'en 1830, on ne reçut plus dans le collège que des jeunes gens qui étudiaient le latin et le grec. (Depuis plusieurs années le grec était obligatoire.)

Mais le moment était venu où l'on ne pouvait plus se contenter, pour les enfants qui voulaient entrer dans une carrière industrielle ou commerciale,

¹ On trouve dans la bibliothèque de Neuchâtel un mémoire de M. Willemin sur les écoles de campagne.

² Les cours de philosophie furent donnés en français, bien que plusieurs membres de la commission fussent d'avis qu'on les donnât en latin.

d'une classe unique, où ils devaient demeurer trois ou quatre ans, pour n'y recevoir qu'un enseignement assez élémentaire. D'un autre côté, bien des gens trouvaient qu'on sacrifiait trop de temps dans le collège à l'étude des langues mortes et qu'on négligeait trop de branches auxquelles on ne pouvait plus rester étranger. On appela (1823), comme professeur de mathématiques, un ancien élève de l'école polytechnique de Paris, M. Henri de Joannis, et l'on se prépara à réorganiser sur un nouveau plan tous nos établissements publics.

Cette réorganisation n'eut lieu qu'en 1830. C'est alors qu'on forma le collège de sept classes, qui a subsisté trente ans, et qui avait pour couronnement un auditoire de belles-lettres et un auditoire de philosophie, dans chacun desquels l'enseignement devait durer deux ans. La septième et la sixième étaient purement françaises. On commençait le latin en cinquième et le grec en troisième; mais, depuis la cinquième jusqu'en philosophie, il y avait un ordre français et un ordre latin, dont les élèves étaient réunis pour quelques leçons et séparés pour d'autres. Les organisateurs de ce nouvel ordre de choses pensant que l'étude de l'allemand et des mathématiques devait spécialement remplacer celle des langues anciennes pour le développement de l'intelligence chez les élèves français, on renforça cette étude de telle sorte que, pour ces deux branches, on associait les élèves français avec ceux de la classe latine plus élevée de deux ans. Ainsi, la quatrième française était réunie, pour cela, avec la seconde latine, la troisième française avec la première latine, et ainsi de suite.

L'enseignement de l'allemand fut donc aussi régularisé. Un Neuchâtelois établi depuis longtemps à Berlin, M. le conseiller du Bois, annonça dans les journaux de cette ville qu'on demandait pour Neuchâtel un professeur d'allemand. Vingt-huit personnes se présentèrent, et M. du Bois eut la patience de leur faire subir une sorte d'examen ou de prendre sur leur compte des renseignements qui lui permirent d'envoyer à la commission d'éducation un rapport très-détaillé. C'est d'après ses conseils que M. Lüttringhausen fut nommé.

On établit encore un poste de maître d'histoire et de géographie pour le collège, poste dont le premier titulaire fut M. Ulysse Guinand; et une chaire d'histoire et de littérature française pour les auditoires. Cette chaire fut postulée par M. Armand, qui a joué un grand rôle dans nos événements de 1831, et par M. Juste Olivier, qui l'emporta sur son concurrent. On fonda aussi une chaire de physique et de chimie, à laquelle fut appelé M. Henri Ladame, et on créa un cabinet de physique et un laboratoire de chimie. Ce ne fut que deux ans plus tard que fut établie la chaire d'histoire naturelle et qu'on appela, pour l'occuper, M. Louis Agassiz.

Depuis 1826, on travaillait à construire le bel édifice dans lequel devait être installé ce collège ainsi réorganisé, mais il ne fut achevé qu'en 1835. En attendant, les classes étaient dispersées dans divers quartiers de la ville. La première et la troisième étaient logées dans les maisons des chanoines, près de la terrasse du château. La seconde, la septième, la salle de dessin et les auditoires, dans le bâtiment du trésor. La quatrième, la cinquième et la sixième étaient dans l'ancien hôtel-de-ville, au-dessus des boucheries. L'étage supérieur renfermait la bibliothèque, qui avait été précédemment dans le bâtiment du trésor. Les mathématiques et l'allemand étaient enseignés dans des salles que l'administration avait louées dans le voisinage du collège en construction. La salle d'arithmétique était au premier étage d'une buanderie, au midi de ce même collège, entre l'abattoir des pores et les fumiers de la ville, lesquels occupaient ce qui forme maintenant l'angle nord-est du boulingrin du collège. Enfin, le cabinet de physique et le laboratoire de chimie, dans lequel se donnaient les cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle, étaient dans le grand bâtiment des Bercles.

Nous passons rapidement sur les changements survenus dans les établissements d'instruction publique de notre ville postérieurement à 1830; ils sont d'ailleurs connus de la plupart de nos lecteurs. En 1841, le gouvernement institua une académie, qui prit la place d'une partie des auditoires et en compléta l'enseignement. La plupart des professeurs de cette académie enseignaient déjà dans le collège de la ville et y conservèrent leurs chaires. Ces professeurs étaient les suivants :

M. Ab.-F. Pétavel, qui enseigna la philologie.

M. Alphonse Guillebert, la philosophie.

M. de Joannis, les mathématiques.

M. H. Ladame, la physique et la chimie.

M. Ch. Prince, la philologie.

M. Louis Agassiz, l'histoire naturelle.

M. Arnold Guyot, l'histoire et la géographie.

M. Auguste Matile, le droit.

M. Lüttringhausen, la littérature allemande.

M. Tisseur, dont nous avons parlé plus haut, commença un cours de littérature française. Il fut remplacé par M. César-H. Monvert.

En 1843, M. F. DuBois de Montperreux fut nommé professeur d'archéologie.

En 1845, M. F. Sacc fut chargé d'enseigner la chimie et M. Henri Hollard fut nommé professeur honoraire (histoire naturelle).

On sait que l'académie fut supprimée en 1848.

Le régime municipal ayant été introduit à Neuchâtel en 1856, la municipalité demanda qu'en vertu de la loi on lui remit toutes les classes primaires et toutes les classes secondaires, tant de filles que de garçons. La commune céda aussi le bâtiment des Terraux et s'engagea à verser annuellement dans les caisses de la municipalité les sommes qu'elle avait jusque-là consacrées aux classes qu'elle abandonnait.

L'établissement de l'académie, décrété en 1866, par suite d'un accord entre l'Etat, la municipalité et la commune, a obligé cette dernière à céder l'ordre scientifique de ses auditoires et la seconde année de l'ordre littéraire. La première année de cet ordre, fondue avec la classe supérieure, a formé ce qu'on a appelé le *gymnase supérieur littéraire*, tandis que le collège proprement dit, qui ne compte plus que quatre classes, a pris le nom de *gymnase inférieur*. En vertu d'une convention conclue entre le gouvernement et les autorités communales, et sanctionnée par le grand-conseil, la direction du gymnase supérieur littéraire est laissée à la commune, mais ce gymnase est considéré par la loi comme appartenant à l'académie, et forme le pendant du gymnase supérieur scientifique.

G. BOREL-FAVRE.

ERRATUM. — On nous dit que la maison des Orphelins a été construite en 1721 et non en 1730, date que nous avons indiquée dans la première partie de cet article, d'après Samuel de Chambrier.

L'HOMME AU MASQUE DE FER

ET LA CONJURATION DES ESPAGNOLS CONTRE VENISE

D'APRÈS LE BARON DE CHAMBRIER D'OLEYRES

Un de nos compatriotes, M. de Chambrier d'Oleyres, mort gouverneur de Neuchâtel en 1822,¹ après avoir été ministre de Prusse à Turin, a laissé sur quelques points historiques fort controversés, de courts écrits dont l'indication doit trouver naturellement sa place dans le *Musée neuchâtelois*. Je ne parle pas des *Notices préliminaires sur des recherches historiques, relatives à l'Etat de Neuchâtel et Valangin*, publiées par lui à Parme, en 1789, et connues de tous les Neuchâtelois préoccupés de l'histoire de leur pays. Je ne parle pas même de l'*Essai sur l'étude comparative de l'histoire des maisons de Brandebourg et de Savoie*, que M. de Chambrier fit paraître en 1788, et dont le titre seul est aujourd'hui du plus incontestable à-propos. Je veux parler de deux notes, lues à l'Académie de Berlin, en 1795 et en 1801, la première sur « l'homme au masque de fer », l'autre sur la « Conjuraton des Espagnols à Venise, en 1618 », c'est-à-dire sur deux problèmes historiques d'une importance inégale sans doute, mais enveloppés jusqu'ici du même mystère, et que les investigations les plus laborieuses n'ont pu parvenir à résoudre. Ces deux notes se trouvent dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, dont la Bibliothèque de Neuchâtel possède la collection malheureusement incomplète. Elles montrent, chez M. de Chambrier, non-seulement une curiosité d'esprit qui se sentait attirée vers les points obscurs et difficiles de l'histoire du dix-septième siècle, mais encore une connaissance fort exacte des relations, des intérêts, et des intrigues diplomatiques de cette époque. Le long séjour de M. de Chambrier à la cour de Turin, l'avait mis peut-être sur la voie, sinon de quelque pièce importante (il n'en rapporte aucune dans ses deux notes), du moins de quelque tradition diplomatique, destinée, selon lui, à jeter du jour sur ces singuliers épisodes. Il était bien placé à Turin pour se livrer à l'étude de ces deux questions historiques. On sait que la première prison du Masque de fer a été la forteresse piémontaise de Pignerol; et, pour ce qui

¹ C'est à lui que fait allusion M. Fréd. de Chambrier, dans la belle page qui inaugure son *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, et où il rappelle qu'il devait à son père d'adoption la pensée d'écrire ce livre.

regarde la Conjuración de Venise, le gouvernement de Savoie fut mêlé aux événements qui la préparèrent ou l'accompagnèrent, ou tout au moins il les suivit de près, avec l'attention ombrageuse que pouvait lui inspirer son hostilité secrète contre l'Espagne et ses propres ambitions dans le nord de l'Italie, nécessairement favorisées par un échec, quel qu'il fût, de la puissance espagnole dans ses possessions italiennes.

Pour ce qui concerne d'abord le Masque de fer, M. de Chambrier, en véritable diplomate, se prononce pour l'explication la moins romanesque, et celle qui rend le mieux compte de cette première détention à Pignerol, alors occupé par les Français. C'est dire qu'il ne voit dans le Masque de fer, ni un frère jumeau de Louis XIV, ni un fils d'Anne d'Autriche et du duc de Buckingham ou du cardinal Mazarin, ni le comte de Vermandois, qui aurait payé de cette longue captivité le crime d'avoir souffleté le grand-dauphin, ni le surintendant Fouquet, pour lequel tant de mystère ne semblait pas indispensable. En historien qui ne dédaigne pas la tradition populaire, M. de Chambrier prend pour point de départ le bruit d'après lequel un ministre du duc de Mantoue, le comte Matthioli, dont on avait attribué la disparition, vers 1679, « à quelque accident mortel de voyage », avait été enlevé près de Turin, et conduit masqué à Pignerol, par un détachement français de la garnison de cette place. Suivant lui, une intrigue redoutable, qui n'était rien moins qu'une trahison au premier chef, avait été tramée par la duchesse de Savoie-Nemours, mère et tutrice de Victor-Amédée II. Elevée à la cour de France, et n'ayant peut-être jamais désespéré d'y reparaitre un jour en qualité de reine et de femme de Louis XIV, elle aurait épousé les intérêts français au point de préparer, avec l'ambassadeur de France, la réunion à cette puissance des Etats de la Maison de Savoie, en profitant, pour cette entreprise hardie, de l'éloignement de Victor-Amédée, auquel la France avait persuadé d'épouser l'Infante de Portugal. On avait fait miroiter aux yeux du jeune prince, pour l'engager dans ce mariage, la succession au trône de Portugal. Le duc allait s'embarquer pour Lisbonne, lorsqu'il fut averti du piège qu'on lui tendait; il prétexta une maladie subite, ne partit pas, et le mariage fut rompu. « Au jour même fixé pour son embarquement, dit M. de Chambrier, un corps de troupes françaises entra dans ses Etats, selon le concert formé entre la régente et l'ambassadeur de France. » Le comte Matthioli, nécessairement initié à la complicité de Madame Royale, puisque l'un des éléments de cette grande intrigue était l'accord caché par lequel le duc de Mantoue s'engageait à livrer Casal aux Français, arriva à Turin dans ce moment de crise, et découvrit au chargé d'affaires de Mantoue l'existence de ce traité secret. On rendit compte à la duchesse de ce qu'on venait d'apprendre, et Matthioli fut enlevé. La raison d'Etat exigeait qu'il dis-

parût, puisque son imprudence risquait de découvrir le secret de la Régente, et celui de la France, aux Espagnols, dont les possessions en Lombardie n'étaient pas moins menacées par la France que celles de la Savoie. D'autre part, la conscience de Louis XIV était intéressée à ce que le prisonnier fût entouré de tous les égards dont l'homme au masque de fer, quel qu'il soit, a été l'objet. Ainsi s'expliquerait par les dates, par la circonstance du lieu de l'arrestation, et l'importance des intérêts qui se rattachaient à sa personne, l'identité du prisonnier mystérieux, d'abord enfermé à Pignerol, puis aux îles Sainte-Marguerite, et en dernier lieu à la Bastille. Je ne sais si M. de Chambrier est le premier auteur de cette hypothèse, mais il la soutient pas des raisons historiques qui paraissent d'autant plus solides qu'elles sont exposées avec plus de réserve, et d'un ton fort éloigné du dogmatisme trop ordinaire chez ceux qui apportent une solution nouvelle, ou prétendue nouvelle.

La Conjuración de Venise est un problème historique bien autrement considérable, mais presque aussi obscur que celui de l'homme au masque de fer. Les exécutions nocturnes qui eurent lieu à Venise, et sur plusieurs points du territoire de la République, vers le milieu de mai 1618, sont un fait aussi parfaitement constaté que les causes en sont d'ailleurs inconnues. La plupart de ces victimes étaient des étrangers, et leur nombre, qu'a pu grossir plus tard l'imagination populaire, paraît avoir été, en réalité, de plusieurs centaines. Le bruit se répandit alors dans Venise que la ville venait d'échapper au danger d'être saccagée et brûlée, que le patriciat devait être égorgé (au moins ses représentants les plus riches, — les patriciens pauvres auraient été épargnés), la république détruite, ou devenue sujette de l'Espagne, alors maîtresse du Milanais. Le gouvernement laissa libre carrière aux suppositions, aux interprétations de toute sorte, et ce ne fut que *cinq mois plus tard* qu'il ordonna un service solennel dans les églises de Venise, pour remercier la Providence qui avait protégé et sauvé la République. Mais, après comme avant, les véritables causes, la vraie nature de la conjuration, demeurèrent impénétrables.

On comprend qu'il en fût ainsi, puisque les décemvirs de Venise, dans la répression terrible de cette conjuration vraie ou fausse, avaient agi de leur chef, et sans le concours du Sénat. Le secret restait ainsi remis à la discrétion d'un très-petit nombre de personnes, et la manière dont il a été gardé est peut-être la raison principale pour laquelle plusieurs écrivains, et notamment M. Daru, l'historien habile et sage de Venise, ont supposé que les hommes les plus profondément compromis dans ce tragique événement, n'étaient pas les malheureux conspirateurs mis à mort d'une façon si sommaire, mais le Conseil des Dix lui-même. Ce Conseil s'y était pris d'ailleurs de la manière

la plus sûre pour qu'un éternel mystère enveloppât ces événements. Il avait supprimé les actes et les acteurs : pas une pièce officielle, pas un interrogatoire authentique de ces aventuriers (les plus considérables d'entre eux étaient des Français), ne sont venus jusqu'à nous ; et les conspirateurs, qu'ils fussent les instruments de l'Espagne ou ceux des décemvirs, ont disparu dans les canaux de Venise, et sur les gibets de la place St-Marc, où, pendant quelques jours, chaque matin à leur réveil, les Vénitiens apercevaient les nouveaux morts de la nuit.

Les deux versions principales de cet événement se résument à ceci : ou bien l'Espagne aurait conspiré pour détruire Venise, ou bien ce serait Venise qui aurait conspiré contre l'Espagne, secrètement d'accord avec le vice-roi de Naples, le duc d'Ossuna, qui n'avait pas une moindre ambition que d'arracher Naples à l'Espagne, et de devenir le souverain de ce nouveau royaume. Là serait la véritable cause de la disgrâce de cet homme d'Etat, et de son emprisonnement au château d'Alméda, où il mourut en 1624.

M. Daru croit à la conjuration de Venise contre les Espagnols, et non point à la conjuration des Espagnols contre Venise : aussi tout son effort tend-il à prouver que le duc d'Ossuna avait réellement formé le projet de devenir souverain du royaume de Naples, et qu'il s'était ménagé, pour cette entreprise, des alliés dans le gouvernement de Venise. Quand ce gouvernement s'aperçut avec effroi que le vice-roi de Naples était perdu, il se détermina à sévir sans merci contre tous ceux qu'il avait lui-même engagés dans cette périlleuse aventure. — L'explication de M. Daru a été contestée par plusieurs historiens, et notamment par Ranke ; on est allé jusqu'à la traiter de *romanesque*. On sait assez que l'explication opposée, au moins telle qu'elle apparaît dans l'ouvrage éloquent, mais plus oratoire qu'historique, de l'abbé de Saint-Réal, n'a pas échappé à cette qualification. Voltaire, pourtant, dit que le fond de l'ouvrage de Saint-Réal est « très-vrai ». Il n'en abandonne que les embellissements de roman, et toute la mise en scène à la Salluste.

M. de Chambrier propose une autre explication qui ne rentre ni dans l'une ni dans l'autre de celles qui précèdent. Le père Joseph, « ce moine intrigant qui sut, dans la suite, se rendre si nécessaire au cardinal de Richelieu », aurait donné l'idée d'éloigner de France les seigneurs les plus portés à cabaler contre la faveur dominante du duc de Luynes, en les occupant dans une entreprise contre les Turcs, une sorte de nouvelle croisade, dont le duc de Nevers aurait été l'un des chefs. On avait proposé au duc de Savoie d'en prendre le commandement. Celui-ci s'aperçut qu'on lui tendait un piège, et feignit de s'y laisser prendre pour bien pénétrer le secret de l'entreprise. Son agent à Venise, un Français chargé en apparence de concerter les préparatifs de la

croisade avec les ambassadeurs de France et d'Espagne, mais en réalité de suivre et de pénétrer leurs démarches, fut arrêté, ainsi que le capitaine Jacques Pierre, agent du duc de Nevers pour la croisade. L'un et l'autre furent mis à mort, et la République, craignant le ressentiment de la cour de France pour le supplice de ces deux Français, détourna les soupçons en laissant croire à une prétendue conjuration des Espagnols contre Venise, dont ces Français et leurs nombreux complices auraient été les instruments. En réalité, ces prétendus conjurés furent sacrifiés aux ombrages habituels des Vénitiens pour leur commerce dans le Levant, et à leur crainte de voir quelque autre puissance y devenir prépondérante. L'arrivée à Venise d'un chiaoux turc, envoyé par le sultan Osman qui venait de monter sur le trône, « parut une circonstance trop extraordinaire pour ne pas donner quelque prise aux conjectures sur les moyens secrets auxquels la République devait le rétablissement de sa bonne intelligence avec la Porte. On crut que le secret de l'entreprise dont Jacques Pierre était l'agent, avait été révélé au Divan par le baile de la République. Le chiaoux exigea la punition exemplaire de ce capitaine français, sous prétexte de ses pirateries. Renaud, son complice, fut aussi sacrifié au ressentiment de la Porte. »

Mais Renaud était l'émissaire du duc de Savoie : pourquoi celui-ci ne porta-t-il aucune plainte de sa mort ? « C'est qu'on souleva pour lui, dit M. de Chambrier, le voile politique sous lequel le Conseil des Dix enveloppa l'affaire, qui changea de nature entre ses mains. Il fallait que ce voile fût assez épais pour cacher à la France les démarches de la République envers la Porte, et que les puissances chrétiennes ne pussent reprocher au Sénat d'avoir révélé leur secret au Divan, et de lui avoir sacrifié les agents de l'expédition du Levant. Le Sénat désirait aussi de se débarrasser des troupes que le comte Jean de Nassau avait amenées d'Allemagne, l'année précédente, au service de la République, et qui, licenciées à la paix, maraudaient depuis lors, faute de paie, dans les Etats vénitiens.

» Mais ce qui importait davantage, c'était de préserver Venise et l'Italie du joug de l'Espagne, et de se soustraire aux desseins ambitieux de ses ministres. Diriger contre ceux-ci, et surtout contre Bedmar (l'ambassadeur d'Espagne à Venise), les soupçons du peuple, et forcer cet ambassadeur à quitter la partie, en lui imputant une conjuration dont la découverte exigeait les précautions sévères que la République venait de prendre pour sa conservation ; faire craindre aux soldats allemands un sort pareil à celui de plusieurs de leurs officiers enveloppés dans le complot, pour les obliger de se retirer à la hâte, en évitant ainsi à l'Etat qu'ils avaient servi l'embarras de régler leurs comptes, — c'était tourner à son avantage en Italie les précautions mêmes que le

Sénat était obligé de prendre pour rendre impénétrable sa conduite dans le Levant.

» Tel paraît avoir été son but, et c'est ainsi qu'il se retira d'une conjoncture très-critique. On a vu que Charles-Emmanuel, en se prêtant en apparence aux propositions de la France et de l'Espagne à l'égard de la croisade, avait paru donner dans le piège que ces cours lui tendaient; mais il tourna l'artifice contre ceux mêmes qui l'employaient; et, en faisant servir ce projet d'expédition lointaine à resserrer ses liaisons avec la république de Venise, d'où dépendait alors la liberté de l'Italie, il laissa au Sénat le soin de tirer du secret qu'il lui avait communiqué, le parti le plus avantageux à leurs intérêts communs. Si la trame odieuse que le Sénat attribua dans cette occasion au marquis de Bedmar était imaginaire, comme on le présume, il n'en est pas moins vrai que ce ministre secondait, par tous les moyens que lui fournissait sa profonde connaissance des ressorts du gouvernement de la République, les desseins formés à Naples et à Milan, pour abaisser sa puissance. Le Sénat les déconcerta. Le prompt supplice des agents français frappa l'esprit du peuple, qui se persuada qu'il venait d'échapper à un grand danger. L'Espagne désavoua ses ministres, qui perdirent leur crédit en Italie; et la France, détachée enfin de la cour de Madrid, renouvela ses liaisons avec Venise et le duc de Savoie, pour balancer en Italie la puissance autrichienne qui y était encore si redoutable. »

Voilà la version de M. de Chambrier. On en remarquera le caractère simple et pratique. Il s'agissait essentiellement, d'après lui, pour Venise, d'abord de porter un coup redoutable à l'influence espagnole en Italie, puis de ménager les intérêts de son commerce dans le Levant, et la paix avec les Turcs, et de se débarrasser en même temps des auxiliaires allemands du comte de Nassau, devenus à charge autant par leurs justes réclamations que par leurs désordres. Cette double visée semble assez dans le caractère d'une république de marchands, qui ne reculait pas plus devant les moyens extrêmes quand il s'agissait des intérêts de son négoce, que lorsqu'il y allait de ceux de sa politique, parce que ces intérêts étaient les mêmes; et l'absence des grands éléments dramatiques qui se retrouvent dans les autres explications des événements de 1618, n'est pas une raison pour repousser celle-ci. M. Daru la réfute en s'attachant à démontrer l'invraisemblance d'une alliance entre l'Espagne, la France, et la Savoie, qui, oubliant leurs anciennes inimitiés, se seraient liguées et auraient entrepris une guerre contre l'empire ottoman, « uniquement pour délivrer le nouveau favori de Louis XIII de la présence d'un courtisan incommode. » Ce n'est pas ici le lieu de se livrer à un examen des critiques de M. Daru. Je ferai seulement observer que sa démonstration est infirmée en

quelque manière par l'aveu qu'il fait de la proposition qu'avait reçue le duc de Nevers « d'entreprendre une expédition contre l'Albanie, où on lui avait représenté les Grecs comme prêts à se révolter en faveur d'un prince qui prétendait descendre de leurs anciens maîtres. » Ce projet avait donc quelque chose de sérieux. — Quant au reproche que fait M. Daru à M. de Chambrier d'avoir mal cité une lettre de l'ambassadeur de France, et d'y avoir vu autre chose que ce qui y est, il m'a paru reposer sur une distinction trop subtile pour que je m'y arrête, et je renvoie les lecteurs, curieux de ces questions, au passage même, qu'ils trouveront dans le huitième volume de l'*Histoire de la République de Venise*.

C'est dans ce même volume que j'ai recueilli les citations ci-dessus du travail de M. de Chambrier. La portion des Mémoires de l'Académie de Berlin où se trouve son écrit, est précisément celle qui manque à la Bibliothèque de Neuchâtel, et je saisis cette occasion pour exprimer le vœu que cette lacune soit comblée, ou tout au moins qu'on puisse se procurer le mémoire de M. de Chambrier, qu'il serait intéressant de lire dans son entier.

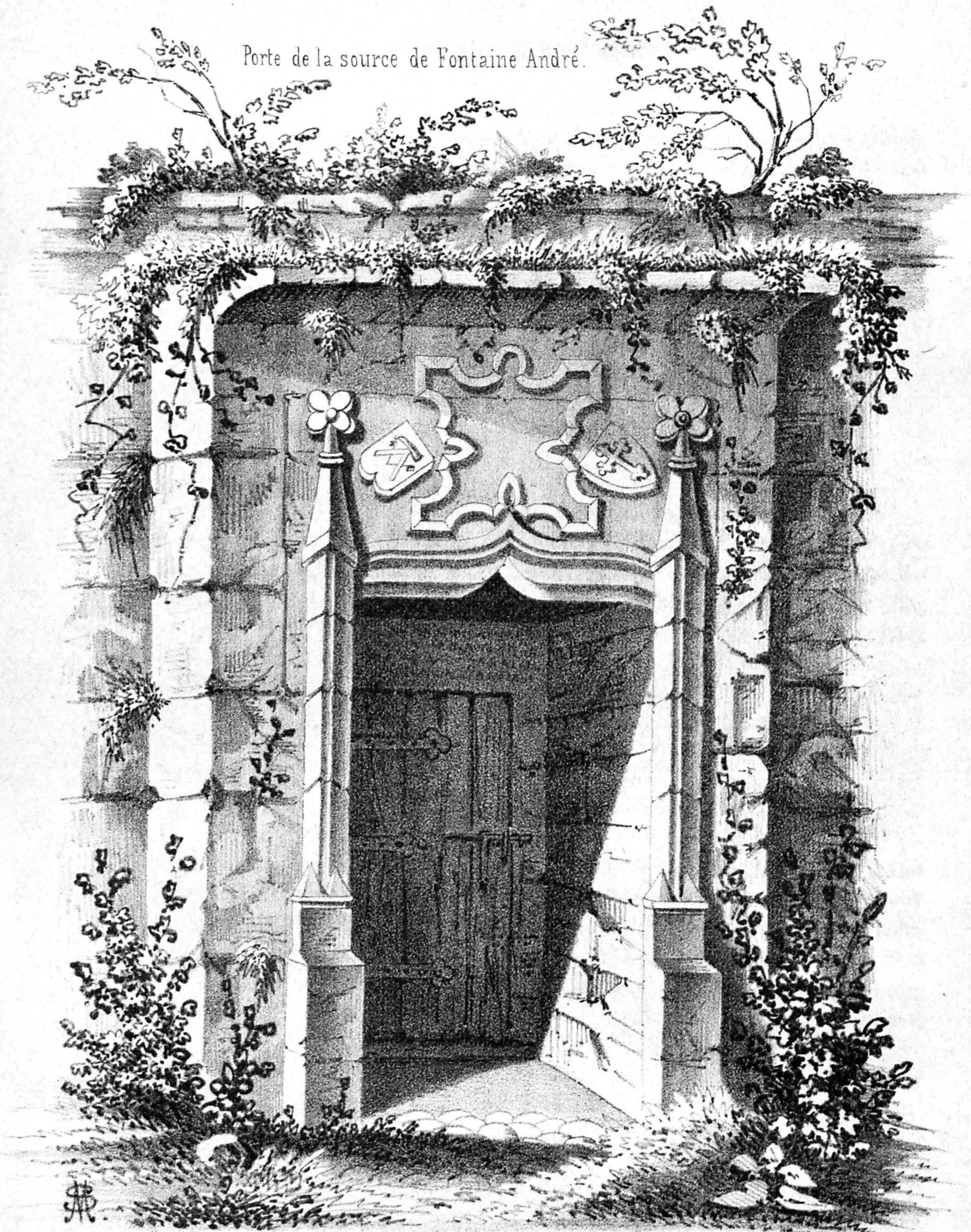
La correspondance de cet homme d'Etat, très-attentif aux choses de l'histoire, de la littérature, et de la société de son temps, doit renfermer bien des portions curieuses et piquantes, si j'en juge par ce passage d'une lettre qu'il écrivait de Turin, dans les premières années de la Révolution, à la femme la plus spirituelle que possédât alors le pays de Neuchâtel. Voici quelques lignes de ce passage, qui a été publié il y a plusieurs années. Il s'agit des *Confessions* de Rousseau, dont il se préparait alors, à Neuchâtel, une édition pour laquelle on désirait obtenir un certain nombre de portraits des personnages qui y figurent. On s'était adressé à M. de Chambrier pour avoir ceux de ces portraits qu'il pourrait trouver à Turin. Il s'occupait de cet objet avec moins de succès que de zèle, et écrivait entre autres à sa correspondante :

On ne lit ici les *Confessions* qu'en s'en confessant à son confesseur. Voilà ce qui exclut de ce livre les estampes de la famille Solar. Mais si les âmes scrupuleuses osent à peine convenir qu'elles l'ont lu, en revanche la plupart des lecteurs en dissertent à perte de vue, et j'ai eu le plaisir d'entendre discuter le genre de mérite qui ferait passer J.-J. Rousseau à la postérité, dans une société où se trouvaient plusieurs des meilleurs amis de Marie-Antoinette. L'un d'eux avoua avec une ingénuité touchante que si, hélas! chacun des écoutants avait à faire une confession aussi sincère que celle de Rousseau, peut-être serait-elle encore moins innocente....

Ce fragment, le seul qui nous soit connu des lettres et notes qu'a pu laisser un homme aussi remarquable que M. de Chambrier d'Oleyres, fera certainement regretter à ceux qui s'occupent de la littérature et de l'histoire du siècle passé, surtout au point de vue de notre pays, que rien à peu près, de ces précieuses informations, n'ait été livré jusqu'ici à la publicité.

Ch. BERTHOUD.

Porte de la source de Fontaine André.



D'après F. de Perregaux-Montau.

Lith. H. Fucres.

Anno domini Mille CCC^o LXXXV n^o
huc fontē. andree reedificare
fecerūt. do^o. frāci. l^o. Burgry. abbas
et frater. Anthonyus de coths
canoicax huius ABBACIE



FONTAINE-ANDRÉ

ET

« L'ESSAI HISTORIQUE », DE L'ABBÉ JEUNET ¹

Pendant trois années consécutives, M. E. Courvoisier, éditeur au Locle, a publié sous le titre d'*Etrennes neuchâtelaises* un recueil de travaux relatifs à l'histoire de notre canton. Vers la fin de 1866, l'abbé F. Jeunet a repris cette publication et nous a donné une quatrième année des *Etrennes neuchâtelaises*; c'est ce volume qui contient un essai historique sur Fontaine-André.

Un ancien couvent, un rôle assez important dans notre histoire nationale, une position exceptionnellement belle, il y a là de quoi tenter un historien, et le choix de l'abbé Jeunet se justifie de lui-même. Son livre offre de l'intérêt, il renferme une fort grande collection de données diverses relatives à cet ancien monastère, et il demeurera une source précieuse où pourront puiser les amateurs de notre histoire nationale.

Il existe deux versions sur le premier emplacement de Fontaine-André; les uns veulent que cette abbaye ait été premièrement construite au Val-de-Ruz, les autres soutiennent que dès sa fondation l'abbaye de Fontaine-André a été élevée sur son emplacement actuel; Matile a déjà démontré la fausseté de la première hypothèse. L'abbé Jeunet explique l'origine de cette tradition erronée en admettant que les religieux de Fontaine-André avaient une grange à Fontaines, au Val-de-Ruz. En effet, les granges édifiées par un monastère étaient sous l'administration de moines qui faisaient cultiver les terres et soignaient les intérêts du couvent; dans la suite la plupart de ces granges devinrent des prieurés ou d'autres petits bénéfices du monastère. L'abbaye de Fontaine-André avait de nombreux établissements de ce genre, elle en aurait possédé un à Fontaines au Val-de-Ruz, et dans les âges postérieurs la ressemblance du nom aurait aidé à confondre la fondation du monastère avec le monastère lui-même. — L'examen des actes mêmes ne permet plus un seul instant de supposer que l'abbaye de Fontaine-André ait été fondée au Val-de-Ruz.

¹ Essai historique sur l'abbaye de Fontaine-André (Neuchâtel), depuis sa fondation jusqu'à sa suppression, avec pièces justificatives, par l'abbé F. Jeunet. Locle, 1865.

Nous aurions aimé à trouver dans le livre de l'abbé Jeunet quelque éclaircissement sur le nom de « Fontaine-André »; il est de toute évidence que ce nom existait avant la fondation de l'abbaye, puisque l'acte de fondation désigne l'emplacement par ces mots: « le lieu appelé Fontaine-André ». Avant la fondation du couvent, il existait donc sur le même lieu une ferme ou peut-être un ermitage de ce nom. — Au reste, l'abbaye ne fut point consacrée à saint André, comme son nom semblerait l'indiquer, mais bien à l'archange saint Michel; preuve de plus que le nom de Fontaine-André est antérieur à la fondation de l'Abbaye.

C'est en 1143 que celle-ci fut fondée. Mangold et Rodolphe, seigneurs de Neuchâtel, donnèrent la terre, le fonds de Fontaine-André; tandis que l'abbé du Lac-de-Joux fit simplement la fondation religieuse sous l'approbation des seigneurs de Neuchâtel.

Les religieux de ce monastère appartenaient à l'ordre des Prémontrés; cet ordre lui-même était de récente création. Saint Norbert l'institua en 1120. Les Prémontrés n'avaient dans les premiers siècles pas d'écoles et ils étaient regardés avec un certain mépris par les dominicains. Néanmoins cet ordre prit une prompte et grande extension; au bout d'un siècle, il comptait mille abbayes d'hommes, trois cents prévotés, cinq cents communautés de filles. En 1150, soit trente ans après la fondation de l'ordre, il se trouva déjà au chapitre général près de cent abbés, parmi lesquels, ajoute Matile, se trouvait déjà probablement l'abbé de Fontaine-André. Il serait intéressant de rechercher les causes du rapide accroissement de ces monastères; nous les trouverions sans doute dans une époque de ferveur religieuse aussi grande que peu éclairée, et probablement aussi dans l'état de la société de ce temps-là. Celui qui n'était pas noble et qui désirait échapper à la condition souvent peu enviable de vassal, entra dans l'Eglise; le clergé, fortement constitué, avait su conquérir une grande indépendance dans la société; il savait même se faire respecter du bras séculier. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ceux qui ne pouvaient arriver à la noblesse entrassent dans les ordres ou se réclamassent de la protection de l'Eglise.

L'abbaye de Fontaine-André ne tarda pas à jouir d'une grande réputation dans le pays; des donations en terres et en cens lui furent faites de toutes parts; si les religieux faisaient vœu de pauvreté, leur maison put de bonne heure se vanter de grandes richesses territoriales. Mangold et Rodolphe qui avaient déjà donné le domaine de l'abbaye, y ajoutèrent bientôt la terre de Champveyre, vignes, champs et bois; peu après, Rodolphe donna encore au couvent une terre près d'Hauterive en vignes, champs, prés et bois; plus tard, Rodolphe lui donna de nouveau la terre de Savaignier et autorisa Conon et Uldrich d'Ungulum à lui donner des vignes, champs, prés et bois qu'ils tenaient en fief. Vers 1150, l'évêque de Lausanne confirma ces donations en prononçant l'anathème contre tous ceux qui oseraient s'y opposer; les papes exemptèrent

de dîmes toutes les terres de l'abbaye qui servaient à l'entretien des religieux ou qu'ils cultivaient eux-mêmes. — En 1179, Hulderic, seigneur de Neuchâtel et Berthe firent à l'abbaye de nouvelles et importantes donations. En 1180, Roger, évêque de Lausanne, donna à l'abbaye l'église de Cressier; son motif fut, s'il faut l'en croire, de subvenir à la pauvreté où vivaient les religieux occupés à chanter continuellement les louanges de Dieu et à prier jour et nuit pour leurs propres péchés et pour ceux des autres. Ce même Roger lui accorda, vers 1190, la confirmation de la terre de La Lance près Concise, et de ses dépendances. Ces donations allèrent toujours en augmentant au point que nous voyons, en 1214, les seigneurs de Neuchâtel Ulrich et Berthold introduire dans leur charte la défense aux bourgeois de faire de nouvelles donations aux moines blancs (Prémontrés). Malgré cette défense, les bourgeois ne cessèrent pas, jusqu'à la réformation, de faire de nouveaux dons à l'abbaye; ces dons consistaient généralement en vignes, terres, cens et dîmes. En outre, en 1247, Jean, comte de Bourgogne, leur donna cent soudées de sel à prendre dans son puits de Salins; en 1289, Ulrich et Rodolphe d'Avenches et les frères Jean et Conon lui donnent le droit de patronage sur l'église de Meyriez près Morat. L'abbaye possédait en outre des maisons à Neuchâtel, à La Coudre, à la Favarge, à Cressier, à Fontaines. Les dons en or et en argent étaient généralement placés sur des propriétés foncières; les terres que les religieux ne pouvaient pas cultiver eux-mêmes étaient remises à ferme contre un cens annuel, soit en argent, soit en nature.

Bien que l'abbaye eut fait des pertes provenant d'une mauvaise administration, et surtout à la suite du pillage et de l'incendie de ce monastère, en 1375, par les bandes d'Enguerrand de Coucy, elle possédait encore de grands biens au moment de la réformation. Lors de la sécularisation de l'abbaye, ces biens n'entrèrent pas tous dans la fortune du prince. A cette époque, les biens sécularisés appartenaient d'ordinaire au seigneur sur les terres de qui ils se trouvaient; néanmoins, par un sentiment de convenance et une délicatesse de conscience qui honorent le gouvernement de notre pays, il fut décidé que les biens provenant de fondations et de dons pieux seraient remis à ceux qui prouveraient leur descendance des donateurs, moyennant caution de restitution au cas où l'Eglise retournerait en son premier état.

L'abbé Jeunet entre dans de grands détails sur tous les faits qui concernent l'histoire de Fontaine-André; on peut lui reprocher de ne pas avoir assez groupé ces faits, de ne pas les avoir condensés, de ne pas avoir présenté un tableau plus vivant de l'activité de ces religieux, de leur influence, de leur rôle en un mot; mais on ne peut lui refuser d'avoir réuni dans son livre de nombreuses données, d'avoir fouillé avec persévérance les innombrables documents qui mentionnent ce monastère.

Une première question que l'on s'adresse est celle de savoir l'emploi que les religieux de Fontaine-André faisaient de leurs richesses? Comme la fortune de

l'abbaye consistait surtout en terres, il ne faut pas trop exagérer ses revenus. Probablement que de temps à autre l'argent disponible était employé à acheter de nouvelles propriétés foncières; l'entretien des religieux et de leurs subalternes en absorbaient une bonne partie; les voyages des abbés qui devaient se rendre fréquemment au chapitre général de l'ordre, occasionnaient sans doute aussi de grandes dépenses, enfin il reposait d'assez forts capitaux sur les constructions de l'abbaye, de l'Eglise, des dépendances et des fermes. Il est évident, par exemple, qu'après l'incendie de Fontaine-André, il fallut de grosses sommes d'argent pour réparer les dommages. Rien n'indique cependant que les bâtiments et l'église aient été construits avec un grand luxe; la tour était élégante, le temple, les abords de la source et les bâtiments d'habitation avaient de jolis détails d'architecture; quelques-uns subsistent encore¹, mais rien ne prouve qu'il y ait jamais eu dans ces constructions un luxe approchant de celui de maint monastère de cette époque. Le cloître était en bois.

Il est difficile de se représenter exactement le genre de vie des religieux qui habitaient Fontaine-André. D'après l'abbé Jeunet, ils auraient eu « une vie extrêmement austère. » « Les premiers prémontrés de Fontaine-André jeûnaient toute l'année et regardaient comme une faute d'user même de laitage, de fromage, etc. » A supposer même qu'il en ait été ainsi dans l'origine, cette austérité excessive ne dura pas longtemps. Les territoires en vignes possédés par l'abbaye nous seraient déjà un gage qu'ils ne se croyaient point tenus à s'abstenir de vin, si des actes positifs ne nous l'apprenaient; en 1214, par exemple (soit environ soixante-dix ans après la fondation de l'abbaye), Cuno donne à l'abbaye une vigne à Champreveyre à la condition expresse que le couvent boirait tout le vin qui viendrait de cette vigne et qu'à son anniversaire les frères feraient ensemble un repas de piété avec du pain, du vin, du fromage et des poissons si le jour le permettait, et cet acte n'est point le seul. Nous voyons aussi les chanoines se plaindre de trop de parcimonie chez l'abbé. Nous reconnaissons volontiers que l'histoire ne nous a transmis sur Fontaine-André le récit d'aucun des scandales fréquents dans les couvents à cette époque, mais il nous semble tout aussi peu conforme à la vérité de vouloir exagérer le genre de vie de ces religieux. Qu'il ait été frugal et modeste, peut-être, mais l'histoire ne nous dit rien au-delà.

Les religieux de Fontaine-André partageaient leur temps entre l'accomplissement des services religieux, l'administration des affaires du couvent et la culture des terres. L'abbé Jeunet les qualifie « d'hommes d'études »; l'expression nous paraît malheureuse, car les prémontrés ne passaient point pour lettrés; les dominicains les qualifiaient par dérision de vachers et tondeurs de brebis; dans les fort nombreux actes qui nous ont été conservés concernant

¹ Nous avons reproduit avec cet article le dessin de la porte qui conduit à la source, telle qu'elle existe encore aujourd'hui. L'inscription latine, fort lisible, nous apprend que cet ouvrage fut exécuté en 1487 par l'abbé François Bourquin avec le concours du chanoine Antoine des Costes.

Fontaine-André, on ne peut découvrir la moindre trace de l'influence de ces religieux sous le rapport de l'instruction; c'était à la réformation qu'était réservée la glorieuse tâche de fonder l'école et d'éveiller parmi nous le besoin des études classiques; au surplus, l'abbé Jeunet doit avouer qu'il ne peut citer lui-même « aucune œuvre intellectuelle de grande importance sortie de Fontaine-André ».

Ces religieux s'adonnaient à la culture des terres, le fait paraît certain; dans l'origine, ils les cultivaient de leurs propres mains peut-être, mais ils eurent plus tard aussi des frères convers, des domestiques et des valets; puis ils remettaient des terres à des vigneron ou fermiers moyennant une dime ou un cens. Ils se sont acquis des titres à la reconnaissance en défrichant ou en faisant défricher des terres jusqu'alors incultes; mais nous ne pouvons souscrire aux pages où l'abbé Jeunet dépeint les religieux de Fontaine-André comme ayant initié le pays aux travaux d'agriculture et de viticulture et comme ayant créé « cette industrie nationale. » La culture de la vigne dans notre pays est de bien des siècles antérieure à la fondation de l'abbaye; d'après les actes mêmes, il est évident que cette maison religieuse a acquis ou reçu plus de vignes déjà plantées qu'elle n'en a plantées elle-même. Cependant l'abbé Jeunet croit pouvoir s'écrier: « Fontaine-André! après avoir donné aux Neuchâtelois la vigne... tu restes toujours la ferme modèle ». Ce n'est plus là de l'histoire, c'est du roman. Tout ce qu'il serait peut-être exact de dire, serait que les religieux de Fontaine-André ont contribué à mettre en honneur la culture de la terre.

Nous voyons souvent dans l'histoire de Neuchâtel que les religieux de Fontaine-André avaient maille à partir avec leurs voisins, avec les chanoines de Neuchâtel; ils négocient avec les seigneurs; ils remplissent les fonctions d'arbitres; ils recourent au pape; ils aiment à recueillir les héritages; c'est là le sort de toute corporation monastique. Ces faits-là sont prouvés par l'histoire, mais lorsque l'abbé Jeunet représente ces religieux « prenant la défense des populations rurales contre la noblesse et la bourgeoisie, luttant contre le mépris et l'ignorance, élaborant un programme qui doit favoriser le sort des campagnes et amener le progrès de l'industrie agricole; » quand il les représente « appelant à eux l'ouvrier, l'ouvrier encore esclave, l'ouvrier qu'écrasaient les privilèges féodaux, pour le relever, le consoler et l'enrichir », nous avouons alors que l'auteur a dû puiser à des sources encore inconnues de nos historiens nationaux.

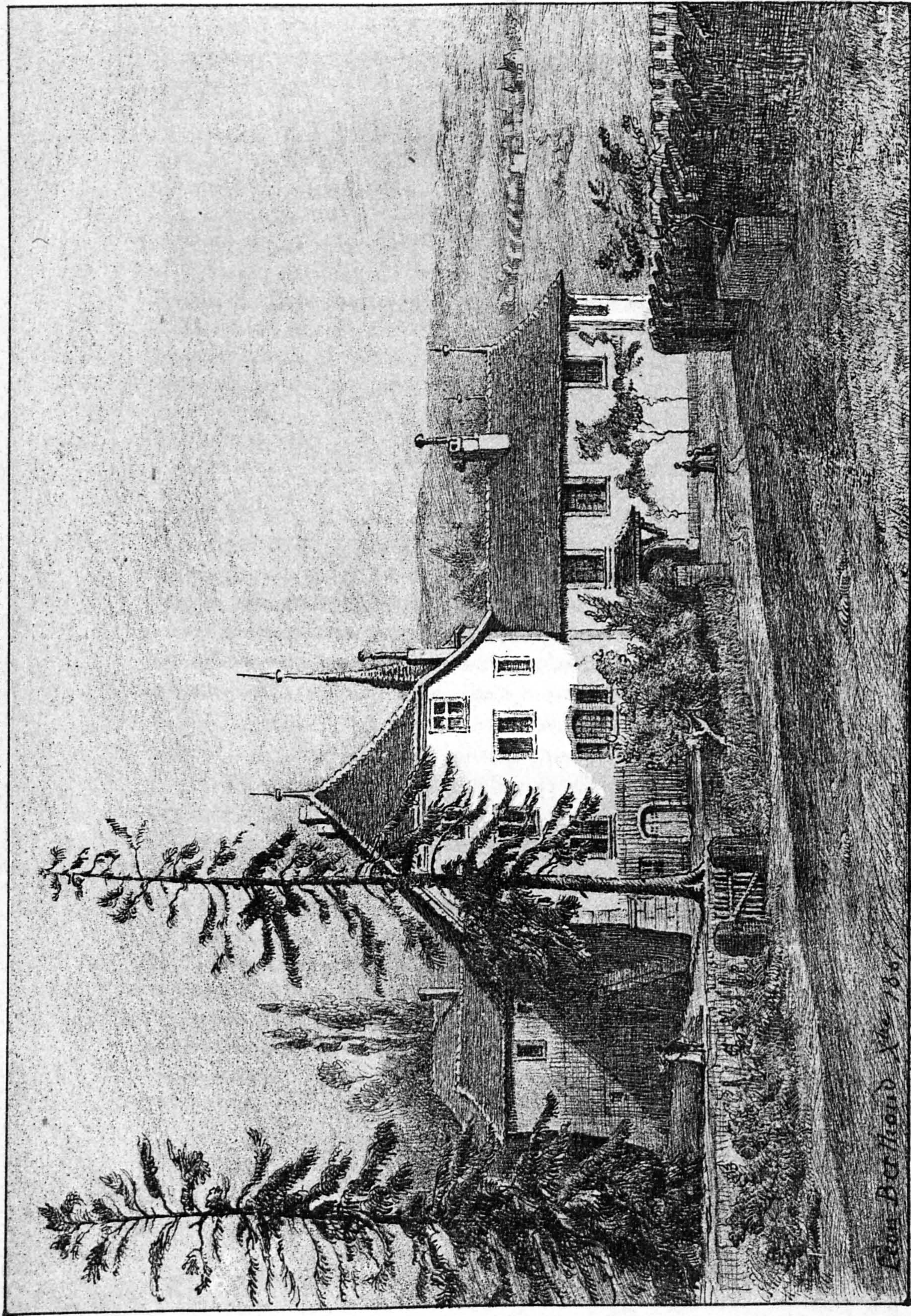
L'ouvrage de M. l'abbé Jeunet a été longtemps sur le chantier, l'impression, commencée en 1865, n'en a été terminée qu'à la fin de l'année 1866; on pourrait exiger d'un livre écrit à tête reposée un style plus soigné et surtout moins d'erreurs. Nous n'en relèverons que quelques-unes. Ainsi, par exemple (p. 62): La comtesse Isabelle, morte en 1395, ne peut rien donner en 1420. (p. 153 et ailleurs.) M. le colonel *Steel*: c'est *Steck* qu'il faut lire. (p. 192.) La

pomme de terre fut introduite dans le pays vers 1760 par milord Maréchal et non pas en 1794 par le propriétaire de Fontaine-André. (p. 193.) Pour le plaisir de faire une petite morale sur la vertu récompensée, l'abbé Jeunet invente un récit qui lui permet de retrouver un des ancêtres du propriétaire actuel de Fontaine-André chez un vigneron qui cultivait en 1475 les terres du couvent. (p. 195.) La construction d'un hôtel à Chaumont n'a jamais dû amener un service régulier de voitures devant la grille du domaine de Fontaine-André. (p. 205.) Une peinture sur bois n'a jamais été un bas-relief en bois.

M. Jeunet est abbé ; il était donc fort naturel qu'en faisant l'histoire d'une abbaye, il relevât tout ce qu'il y a dans l'histoire de cette fondation de bon et d'avantageux au point de vue de l'église romaine. La chose va de soi ; mais lorsque l'on a la prétention d'écrire l'histoire, il faut cependant chercher à demeurer juste et veiller à ne pas se laisser égarer par l'esprit de parti. L'auteur ne s'est pas assez tenu en garde contre cet écueil et il y a dans son livre de nombreuses pages qui tiennent plus du pamphlet que de l'histoire. Nous avons déjà mentionné le rôle que M. Jeunet fait jouer aux religieux de Fontaine-André au point de vue social. — Ailleurs il parle des ennemis qu'a eus la maison de Fontaine-André et de « ceux qu'elle a encore » ; assurément nous risquons d'être rangés dans le nombre. — Pour lui, les évêques de Lausanne sont encore « nos seigneurs ». L'eau de la fontaine du monastère est une eau incontestablement miraculeuse ; « on ne peut citer aucun prodige », mais l'abbé Jeunet croit cependant savoir que l'église était décorée de tableaux sur bois ou sur toile rappelant les saints ou les guérisons merveilleuses. — Ailleurs il parle naïvement de « l'efficacité du saint sacrifice de la messe et de la prière pour les morts, qui avaient bâti nos églises et nos monastères et les avaient enrichis ». — Voici qui est plus fort encore ; nous transcrivons : « Tu tombes, Fontaine-André ! non parce que tes colonnes sont vermoulues, mais parce que le pays n'est pas digne de te posséder. Il se déshonore et Dieu transporte ailleurs le flambeau de la foi, l'encens de tes prières, la bonne odeur de tes vertus et les bénédictions de tes travaux ». Depuis lors l'agriculture a prospéré, le commerce et l'industrie ont enrichi le pays, des temples et des écoles s'élèvent dans tous nos villages et c'est comme cela que notre pays s'est *déshonoré*. Où sommes-nous ? Sont-ce là les exagérations d'un esprit fanatique ou le langage sobre et impartial d'un historien !

Nous ne voulons pas en dire davantage, bien que les citations se pressent sous notre plume. En résumant notre impression, comme ami de notre histoire nationale nous remercierons M. l'abbé Jeunet d'avoir réuni bien des données éparses sur Fontaine-André, mais nous regrettons qu'il n'ait pas mis plus de soins à les coordonner ; nous regrettons surtout qu'au lieu de se placer comme historien à un point de vue tant soit peu impartial, il se soit laissé si souvent égarer par les caprices de son imagination. La modération et l'impartialité eussent beaucoup augmenté la valeur de cette étude historique.

F. DE PERREGAUX.



Edouard Berthoud 1867

Demeure de B. L. de Muralt, et de M^{me} de Charrière.

DE COLOMBIER A SOLINGEN

VOYAGE D'UNE FAMILLE SUISSE, EN 1740

Le village de Colombier a eu la rare fortune d'être successivement, et pendant de longues années, le séjour de deux écrivains dont la place est marquée parmi ceux qui honorent le plus la Suisse française au dix-huitième siècle. L'un, moraliste original, esprit d'une vigueur et d'une distinction inées, et, tout Bernois qu'il était, écrivant avec une si parfaite aisance la langue du siècle de Louis XIV, qu'il est impossible de ne pas lui assigner, parmi les auteurs de ce temps, un rang des plus élevés; l'autre, romancier délicat et fin, doué d'un don d'analyse et d'observation pénétrantes, d'un tour d'imagination discret et hardi tout ensemble, et qui, Hollandaise de naissance, et confinée pendant la plus grande partie de sa vie dans un village neuchâtelois, a laissé dans ses livres, et dans sa correspondance intime, l'empreinte la plus franchement française, — et française de la meilleure marque : je veux parler de Bêat-Louis de Muralt, et de Madame de Charrière. Chose singulière! ces deux personnes d'un mérite si rare, d'ailleurs si différentes de caractère, de sentiments, de pensée, et appartenant à deux familles d'esprit tout à fait opposées, ont habité tour à tour à Colombier, sous le même toit, et se tenaient de fort près par les liens de la parenté. Muralt, exilé de Berne par l'orthodoxie intolérante de l'Eglise et de l'Etat, à la suite des troubles religieux de 1698-1701, vécut à Colombier pendant les quarante dernières années de sa longue vie, et y mourut en 1749, dans une propriété que le mariage de sa fille fit passer dans la famille de Charrière de Penthaz. Vingt-deux ans plus tard,

Mademoiselle de Tuyll, devenue M^{me} de Charrière, c'est-à-dire petite-fille par alliance de Muralt, arrivait à Colombier, où elle séjourna presque sans interruption jusqu'à la fin de sa vie. Elle ferma les yeux, le 27 décembre 1805, dans la maison même où Muralt était mort un demi-siècle auparavant¹. Il y aurait lieu de s'étonner du silence que garde M^{me} de Charrière sur les écrits de l'aïeul de son mari, si l'on ne se rappelait toute la distance d'idées qui sépare ces deux écrivains, que leur distinction d'esprit, leur originalité, et surtout leur profonde bonne foi, eussent semblé devoir rapprocher. Leurs chemins ne se rencontraient nulle part, et, en cas semblable, les liens ou les traditions de famille, loin d'amener un rapprochement, ne font qu'élargir encore les distances. Il est étrange pourtant que le nom de Muralt ne soit pas même prononcé une fois dans la correspondance de sa petite-fille.

Ce n'est point d'ailleurs, pour parler de l'un ou de l'autre, au point de vue littéraire et biographique, que je prends la plume aujourd'hui. Les écrivains étrangers et nationaux nous ont suffisamment fait connaître l'auteur de *Caliste* et des *Lettres neuchâteloises*. Tout au plus, pourrais-je exprimer ici, en passant, le vœu de voir figurer, dans le *Musée*, une reproduction du beau portrait que ses admirateurs ont eu le plaisir de voir à l'Exposition nationale de Neuchâtel, en 1866; et nous osons adresser avec d'autant plus de confiance à la propriétaire de ce portrait la prière d'en permettre la copie, qu'elle vient de montrer, dans une occasion toute semblable, la plus gracieuse obligeance en autorisant M. A. Bachelin à dessiner, pour ce recueil, celui du baron de Sandoz-Rollin, travail qui a été exécuté avec beaucoup de vérité et de justesse. — Quant à Muralt, si je ne parle pas ici de lui comme écrivain, ce n'est certes point qu'il soit suffisamment connu de ses compatriotes. Muralt, que J.-J. Rousseau cite assez souvent dans ses écrits, est presque complètement ignoré dans son propre pays, et les étrangers connaissent mieux que nous autres Suisses, l'auteur des *Lettres sur les Anglais et les Français*. Mais ce n'est pas dans le *Musée neuchâtelois* que je voudrais tenter de faire revivre pour nous cette

¹ Cette propriété avait appartenu, au commencement du siècle passé, à la famille de Watteville. C'est par son mariage avec une personne de cette famille, que B.-L. de Muralt en était devenu le possesseur. Elle appartient aujourd'hui à M. le colonel de Meuron-Terrisse. Le dessin de cette habitation qui accompagne ces pages, et qui est dû au crayon de M. Léon Berthoud, la reproduit telle qu'elle est maintenant, c'est-à-dire fort peu différente de ce qu'elle était au temps de M^{me} de Charrière, et même de Muralt. — La maison porte la date de 1614, et a été construite par Abram Mouchet, qui avait sauvé la vie à Henri de Longueville, à la bataille d'Ivry. Mouchet fut récompensé de cet acte de bravoure par l'office de receveur de Colombier et de trésorier-général. Ce vieux soldat ne savait ni lire, ni écrire, ni surtout compter, et sa rapide fortune se termina par la ruine financière de sa famille, et des communautés de la Côte qui s'étaient portées ses cautions. En 1657, Henri II de Longueville, se trouvant à Colombier, libéra les communautés obérées, avec un de ces procédés de générosité spirituelle et cordiale qui sont restés attachés à son souvenir, et montraient en lui le digne filleul de Henri IV.

figure d'un caractère si noble, si sérieux, et si profondément à part. La place d'une étude semblable est ailleurs, et j'espère pouvoir m'acquitter plus tard d'une tâche que m'a rendue chère à l'avance la lecture des écrits de Muralt. C'est en rassemblant les matériaux de ce travail que l'idée m'est venue de faire connaître aux lecteurs du *Musée* la lettre qui va suivre, et que M. Alb. de Muralt a bien voulu me confier. On sait si peu de chose de la vie de Bêat-Louis, que tout ce qui s'y rapporte a de la valeur, et ce récit d'un voyage de Colombier à Solingen est trop curieux, à d'autres points de vue encore, pour qu'il soit déplacé dans notre recueil. Mais il est nécessaire de faire précéder cette lettre de quelques explications.

Muralt appartient à une famille suisse bien connue, d'origine italienne. Son bisaïeul, Aloïsio de Muralt, fils du docteur en droit Martino Muralto, qui fut exilé de Locarno, en 1554, pour avoir embrassé la foi protestante, devint par son mariage avec Marie de Mulinen, chef de la branche bernoise des Muralt. Bêat-Louis, né en 1665, fut l'aîné des cinq fils du brigadier F.-L. de Muralt, officier au service de la France, et qui combattit pour elle à Senef et à Puycerda. Voué comme son père au service militaire français, ainsi qu'on le voit dans un passage des *Lettres sur les Anglais*, Bêat-Louis était rentré dans son pays, après avoir fait en Angleterre un voyage qui fut l'occasion du plus important de ses écrits. En 1699, et au moment où il venait de se marier avec Marguerite de Watteville, il se vit impliqué dans les troubles que fit naître à Berne la question du *Consensus* et l'intolérance du clergé, trop bien secondée par la majorité du patriciat. Quel était le crime de Muralt? Il résulte des pièces officielles, que M. le chancelier de Stürler a mises obligeamment à ma disposition, qu'il n'avait pu s'engager à rester fidèle au culte établi, ce qui voulait dire à fréquenter les sermons du doyen Bachmann, le Grand-Inquisiteur de l'Eglise bernoise, et le représentant le plus dur de la dure orthodoxie calviniste. L'arrêt de bannissement lancé contre lui est du 15 février 1701. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant un demi-siècle, il demeura exilé de sa patrie¹, sans avoir, à ce qu'il paraît, fait jamais aucune démarche pour y rentrer, et c'est à Colombier qu'il passa presque tout ce temps. En 1735, l'un de ses frères étant devenu bailli de Grandson, on lui accorda la libre circulation dans les bailliages dits médiats, Grandson, Orbe-

¹ Après avoir été exilé de Berne, Muralt le fut ensuite de Genève, où il s'était retiré. Il écrivait, peu de temps après, à son cousin Thormann, doyen de la classe de Berthoud: « Vous savez apparemment, Monsieur, les circonstances où je me trouve, et qu'il ne dépend pas entièrement de moi de me choisir les lieux de mon séjour; on me bannit des villes quand j'y entre, ou que j'en approche de trop près.... » Cette lettre, inédite encore, si je me trompe, et la seule que je connaisse de Muralt, raconte avec détail son exil de Genève, contrefaçon fidèle de son exil de Berne. Nous la publierons ailleurs.

Echallens, et Morat. Devenu veuf, et âgé déjà de soixante-douze ans, il s'était remarié en 1737 avec Anne-Cléopé Rahn, de Zurich, dont il n'eut pas d'enfants. Des deux enfants de son premier mariage, François-Louis mourut sans laisser de postérité; Marguerite épousa en 1728 F.-M.-A. de Charrière, seigneur de Penthaz: elle mourut en 1767. C'est à ces maigres indications que se réduit à peu près la biographie d'un écrivain de premier ordre, l'auteur des *Lettres sur les Anglais et les Français*, tombé plus tard dans une sorte de mysticisme visionnaire, dont les *Lettres fanatiques* sont le témoignage le plus étrange. Nous ne le retrouvons nulle part ailleurs que dans ses écrits.

Ces écrits eux-mêmes ne paraissent point avoir été publiés par lui, ou plutôt ne le furent qu'à son corps défendant. Il mit autant de soin à dérober sa vie et son nom même (qui ne figure pas sur un seul de ses ouvrages), que d'autres en mettent à les produire. C'était évidemment pour lui, depuis qu'il s'était retiré du monde pour entrer dans « les sentiers cachés », affaire de conscience; mais c'était aussi affaire de tempérament et de délicatesse native. Je doute qu'on découvre jamais quelques particularités biographiques sur son compte, quelques traces de correspondances suivies, ou même son portrait; mais si chose semblable se rencontrait quelque part, je serais heureux que ces lignes eussent été l'occasion d'une découverte à laquelle l'importance d'un écrivain tel que Muralt donnerait un grand prix.

La lettre qui suit n'est point de Muralt lui-même, mais de sa seconde femme, si jeune en comparaison de lui qu'elle se sentait sans doute bien plus sa fille que son épouse: c'est ainsi du moins qu'elle nous apparaît dans le récit de ce voyage entrepris, semble-t-il, à la suggestion d'un des membres de la caravane, la mystérieuse Frau Dorothee, dont toutes les paroles, ou plutôt les injonctions, se faisaient obéir sans résistance. La famille de Muralt avait-elle été inquiétée dans sa retraite de Colombier où elle n'appartenait point à l'Eglise établie, quoique l'acte de décès des registres de la paroisse constate que « noble Béat-Louis de Muralt, de Berne, a été enseveli le 20 novembre 1749, et que M. Tissot, pasteur au dit Colombier, en a fait l'oraison » funèbre »? Allait-elle chercher ailleurs un asile temporaire, en attendant que ces mauvais jours fussent passés? C'est possible, bien qu'il y eût chez nous, à cette époque, dans l'Eglise, et surtout dans l'Etat, plus de tolérance qu'à Berne. Je pencherais pourtant à croire que ce n'est point une raison semblable qui avait déterminé ce pénible voyage de vingt-un jours, dont les détails sont racontés par M^{me} de Muralt avec une exactitude qui n'exclut pas l'agrément. Il s'agissait peut-être d'aller chercher, sur les bords de la Wipper, les douceurs d'une communion fraternelle, dont Muralt et les siens, isolés comme ils l'étaient en Suisse, devaient éprouver le besoin; on sait, en effet,

qu'il s'est produit plus d'une fois, dans cette contrée rhénane, un mouvement semblable à celui qui avait amené à sa suite, à Berne, quarante ans auparavant, l'exil d'un si grand nombre de personnes, laïques ou ecclésiastiques. — Ce détail ne sera sans doute jamais éclairci, à moins que les archives de l'Etat n'en aient conservé quelque trace. Celles de la commune de Colombier ne donnent, sur ce fait, aucune information.

Quoi qu'il en soit, voici la lettre de M^{me} de Muralt. Elle est datée de *Solingue* (Solingen, provinces du Rhin), le 15 novembre 1740.

Enfin nous avons trouvé une espèce de chez-nous, et c'est de là que j'ai le plaisir de vous embrasser, et de vous raconter tout ce qui nous est arrivé pendant notre voyage. Il me semble que ce plaisir me dédommage des peines et fatigues que j'ai essuyées, et dont je vais vous faire le récit.

Nous partîmes le 9 octobre dans une douce tranquillité; le premier soir nous couchâmes à la Poissine; nous y arrivâmes d'assez bonne heure, de sorte que nous eûmes le temps de nous promener assez longtemps, mon mari et moi. Il prit ce temps pour m'encourager de nouveau à me prêter de bonne grâce aux desseins de la Providence, surtout par rapport à ce voyage; ses paroles renforcèrent mon courage naissant, et firent en toute manière un bon effet sur moi.

Le lendemain, comme il s'agissait de s'embarquer, il pleuvait à verse et ne continuait point pendant tout le jour. Alors se montrèrent plusieurs trous à la toile cirée qui couvrait le bateau. Tous ces trous nous parurent autant d'étoiles au firmament sous lequel nous étions couchés. La pluie n'interrompit point notre tranquillité.

Les douaniers de Thièle et de Nidau ne parurent point, de sorte que nous passâmes sans être visités; mais il faut que je rebrousse chemin. Le soir précédent nous couchâmes à Brougg où nous laissâmes notre Elsi, et trouvâmes en sa place M^{me} Marion Simon. Ma sœur y passa une mauvaise nuit, et me la fit passer aussi. Le mardi fut un jour terrible; il neigeait et pleuvait à verse. Ma sœur était bien mal; c'est là où je m'attendris plus que jamais.

Le soir nous arrivâmes à Ulten (Olten), où nous fûmes parfaitement bien; le plaisir de voir ma sœur dans un bon lit, et l'espérance de voir le lendemain mon cher père, me remonta entièrement. Le mercredi, le temps se mit au beau. C'est ici que le courage et la force me manquent presque pour continuer mon récit. Nous allâmes dîner à Aarau; en y entrant, je sentis un battement de cœur qui me fit pressentir l'épreuve qui m'y attendait; comme nous arrivions au cabaret, mon mari, ma sœur et moi, nous apprîmes que mon père et Madame Keller, qui nous avaient attendus depuis lundi, étaient partis le même matin. Juste Dieu! quelle fut ma tristesse en apprenant cette nouvelle! Le temps, et toutes les réflexions qu'un bon Esprit m'a fait faire là-dessus, n'a pas pu me guérir. Mon père donna une lettre à l'hôtesse pour la mettre à la poste; elle me la remit: il m'y marquait que comme notre voyage roulait sur une cause étrangère, ils avaient pensé que cela, d'une manière ou d'une autre, pouvait être changé. Dans ma première émotion, je demandai à mon mari la permission d'accompagner ma sœur à Zurich, et de revenir l'après-demain dans la litière qui l'y aurait conduite; mon mari m'aurait accordé ma

demande, quelque inconsidérée qu'elle ait été, mais Frau Dorothee intervint, et nous donna ordre de retourner d'abord au bateau. L'adieu entre ma sœur et moi fut des plus touchants; mais il faut finir un sujet si attendrissant, sans oublier pourtant de vous dire qu'au milieu de ma vive douleur je sentais que mon fond acquiesçait entièrement à notre voyage, qu'à tous égards je comprenais n'être qu'un voyage d'épreuve; je compris même qu'il fallait en quelque manière payer par là le trop grand attachement que j'avais pour mes parents. A mesure que je m'éloignais d'Aarau, mon courage se ranima; je pleurais, mais en pleurant je sentis la tranquillité renaître au-dedans de moi. Si la résignation qui fut exigée de moi par rapport à cette épreuve, me dis-je, vaut quelque chose auprès de la Providence, je souhaite de bon cœur qu'elle rejaillisse entièrement sur mes gens: ce fut là l'adieu que je leur fis. Je me trouvais aussi fort soulagée de savoir ma sœur en chemin de retourner chez elle, car d'avoir un chez-soi commençait à me paraître un grand bien.

A Brougg nous voulûmes sortir du bateau, comme l'on fait d'ordinaire pour ne pas passer par un endroit reconnu pour très-dangereux, mais cela nous fut défendu. Pour l'ordinaire j'étais emmaillottée dans un manteau, sans avoir la moindre curiosité de voir ou d'entendre ce qui se passait; mais pour lors, comprenant que mes affaires n'étaient pas en assez bon ordre pour aller d'un plein saut dans l'autre monde, je me levai très-sérieusement pour savoir ce dont il s'agissait, et voyant ces vagues bruyantes et ces rochers affreux au travers desquels il fallait passer, je me recommandai à la protection divine. Le reste de la troupe était non-seulement tranquille, mais joyeux; nous passâmes heureusement ce rude trajet. Mais le même soir nous eûmes une épreuve encore plus forte; un péager qui ne se trouva pas au logis fut cause que nous nous arrêtâmes beaucoup plus longtemps qu'il ne fallait pour arriver de jour à Lauffenbourg; nous y arrivâmes de nuit close; nous entendions le Rhin mugir devant nous, et à peine pouvait-on apercevoir le bord. Nos bateliers commençaient d'être en peine, et nous dirent de leur aider à découvrir le bord, et à apercevoir quelque chose qui le leur marquât; nous découvrîmes enfin quelque chose; ils en eurent une grande joie, car ils nous crurent en danger d'être entraînés dans la chute, où nous étions perdus sans ressource; trois ou quatre jours auparavant, cela était arrivé à des bateliers qui, en plein jour, se trouvèrent obligés d'abandonner leur bateau au courant de l'eau, trop heureux de gagner le bord à la nage, et à l'aide des cordes qu'on leur tendit. Nous fûmes obligés de faire une demi-lieue de chemin dans l'obscurité de la nuit, ou dans la boue, ou par des sentiers élevés, très-étroits et très-glissants, où cependant personne ne tomba, hormis le papa, qui pourtant n'eut point de mal, mais dont j'eusse voulu racheter la chute par celle de toute la troupe. Ne pouvant plus nous tirer d'affaire, nous demandâmes à être reçus dans une petite maison que nous aperçûmes sur notre chemin, mais on ne voulut pas nous y recevoir. Frau Dorothee nous dit fort gravement que s'il lui arrivait de se casser une jambe, elle le mettait sur notre conscience; nous envoyâmes donc un batelier aux portes de la ville chercher une lanterne, grâce à laquelle nous arrivâmes heureusement à Lauffenbourg, et Frau Dorothee n'eut d'autres plaintes à faire, si ce n'est que, se trouvant la dernière, elle était la moins éclairée. A Lauffenbourg nous nous dédommageâmes du danger que nous avions couru, par la vue de la chute du Rhin, qui présente un spectacle également majestueux et ter-

rible. De Lauffenbourg, nous partîmes pour Bâle où nous arrivâmes de bonne heure, accompagnés de pluie, de neige et de vent. Nous logeâmes dans un bon cabaret, où, malgré nous, nous restâmes deux jours tant à cause du changement de bateliers que nous fûmes obligés de faire, que pour donner à M. Vadet le temps de nous pourvoir des choses nécessaires pour le voyage. Bâle mériterait surtout un article dans ce journal, par la somme d'argent qu'il nous y fallut laisser, tant au cabaret que pour les provisions de voyage, nonobstant le soin qu'eut Frau Dorothee de renvoyer les desserts, déclarés très-superflus. Là nous quittâmes M. Grob, notre cher compagnon de voyage, fort touchés des soins et services qu'une jambe à demi-estropiée ne l'empêcha pas de nous rendre. Nous pensâmes à changer nos espèces, comme cela se fait d'ordinaire pour éviter les confiscations, surtout à Strasbourg, mais nous reçûmes ordre de n'en rien faire, et de nous en fier à la Providence en cela comme en tout le reste. Cet ordre nous effraya, mais il arriva en effet que nous ne fûmes point inquiétés là-dessus. Le jour suivant nous couchâmes dans une misérable hutte, qui avait plus l'air d'un coupe-gorge que d'un logis.

Le lendemain, qui fut le dimanche, un vent fort et contraire nous obligea d'aborder à Brisach; nous n'y entrâmes et n'y logeâmes qu'après avoir été menés en trois corps-de-garde, où nous fûmes fort interrogés, où l'on ne comprenait point où ce vieillard menait cette recrue de femmes. On nous demanda entre autres choses qui était et que signifiait cette femme qui se couvrait le visage d'un manchon. Un temps terrible nous obligea de passer un jour et demi à ce triste et ennuyant Brisach; mon mari semblait y prendre la fièvre. Comme nous parlions de partir, un Juif nous demanda d'être reçu dans notre bateau pour aller jusqu'à Strasbourg; cela lui fut accordé, et ce Juif nous rendit de bons services à Strasbourg, où nous passâmes heureusement, moyennant un demi écu-neuf. La nuit suivante nous couchâmes à Hafenheim, sur de la paille. Pendant tous ces jours, les pluies continuelles enflèrent tellement le Rhin que partout nous voyions des villages entiers comme dans l'eau, et il n'y avait que des bateliers expérimentés qui fussent capables de conduire les bateaux qui descendaient le Rhin.

Le 18^{me}, qui fut le mardi, nous eûmes avec bien de la peine un très-mauvais gîte; nos bateliers nous mirent à terre à une petite demi-lieue du village, sans nous dire qu'il y avait tant de chemin à faire; le village où il fallait aller se trouva entièrement inondé, et ce ne fut que par le moyen de deux bateaux, où il fallait entrer successivement, que nous y arrivâmes enfin dans un très-mauvais logis, où même on fit difficulté de nous recevoir. C'est là que nous regrettâmes notre bateau, et plus que jamais nous l'appelâmes notre chez-nous. A peine étions-nous couchés dans cette triste hutte qui avait tout l'air d'un cachot, qu'il commença à pleuvoir à verse, de manière que nous fîmes notre compte d'être retenus dans ce triste lieu, ou de ne regagner notre bateau, que nous avions laissé à une demi-lieue de là, que tout trempés, car nous n'avions ni manteaux ni rien pour nous couvrir; mais heureusement la pluie cessa, et nous eûmes le bonheur de trouver un homme qui de son bateau nous ramena au nôtre.

Le mercredi 19, le vent nous obligea vers le midi de nous arrêter dans un autre village, où nous trouvâmes un cabaret assez riant et propre, des matelas neufs, de jolies chambres, et, ce qui plus est, des gens très-raisonnables et très-aimables,

aimables jusque là que nous prîmes plaisir à nous entretenir avec eux. Là nous déployâmes notre haut-allemand, entremêlé, comme vous pourrez vous imaginer, de force *hescht nit öpene....*, et de bien d'autres mots qui font ouvrir de grands yeux aux Allemands qui n'y comprennent rien; parler ce haut-allemand que nous sommes réduits à prononcer avec grand effort, et qui nous donne un ridicule continuel, est une étrange épreuve pour nous: tantôt elle nous incite à rire, et, jointe à d'autres épreuves, elle nous portait quelquefois presque à pleurer.

Le 21, nous fûmes obligés de nous arrêter devant Manheim; nous mîmes là pour une heure de temps de côté la singularité de notre voyage, pour admirer la beauté de Manheim, et surtout la magnificence du palais de l'Electeur palatin. Il y aurait ici un article pour régaler la petite troupe de Bamberlouder, mais cela me mènerait trop loin, et je me contenterai de dire que nous vîmes ici force belles choses, des bateaux grands comme des maisons, qui ont des fenêtres dont le verre est tout d'une pièce, avec des rideaux de velours rouge comme le bonnet de Louise, et de grands galons d'or. Le dehors de ce bateau est tout doré; il y a autour des poupées de toutes les sortes qui paraissent être toutes d'or; le dedans est plus beau encore que le dehors; on y laisse entrer les gens pour le voir, mais nous n'en avons pas le temps.

Le 22, nous couchâmes à Worms, qui est, à ce que je crois, une ville grande et belle, mais dont je n'ai rien à dire parce que nous ne sortîmes point du cabaret; nous n'y fûmes ni bien ni mal, et ces sortes de gîtes, de la manière dont ce voyage se passa, nous les comptons plutôt entre les bons qu'entre les mauvais. Mayence, où nous arrivâmes le dimanche 23 du mois, ne nous fut pas favorable. Le bateau aborda à une autre porte que celle où on examine les étrangers; et les hommes du corps-de-garde, après une petite dispute entre eux, nous renvoyèrent à une autre porte assez éloignée de celle-là. Après être examinés, et cela en présence de bien des gens, nous entrâmes dans la ville, et on nous conduisit à un cabaret qui touchait la première porte où on n'avait pas voulu nous laisser entrer. Ce débarquement et cette promenade, se faisant un jour de dimanche, fournit un spectacle aux gens de Mayence, et nous les entendions dire les uns aux autres en riant: qui sont ces gens et d'où viennent-ils? Le cabaret où nous logeâmes se trouva un composé de magnificence et de gueuserie. Là nous fûmes éprouvés par un ordre qui nous obligea de préférer pour nouveau batelier un homme pauvre à un homme commode, qui s'offrait d'accepter notre bateau, et de nous mener à Cologne dans une de ses barques. Il fallut, malgré nous, rester un jour et demi à Mayence, d'où j'aurais voulu envoyer à Colombier un jambon.

La nuit suivante nous couchâmes à un bourg où nous fûmes passablement bien. Le lendemain nous nous levâmes de bon matin, mais le brouillard nous retint à cet endroit.

Le jour suivant, qui fut le 25, nous arrivâmes à Coblenz, à 11 heures du matin, et un de nos bateliers alla à la douane pour déclarer le contenu de notre bateau, mais il revint sans avoir rien fait, parce que les seigneurs de la douane étaient allés dans un festin, à un couvent, d'où, selon toutes les apparences, ils ne reviendraient pas de sitôt. Frau Dorothee, qui ne trouvait pas bon que nous perdissions ce jour, voulut aller au couvent parler à ces messieurs. L'on eut beau lui dire que nulle femme n'entraît dans ce couvent; elle tint bon à y vouloir aller, et trouva quelqu'un à la

porte, qu'elle chargea de sa commission. Cela réussit si bien que les seigneurs de la douane, — c'est ainsi qu'on les appelle dans ce pays là, — nous congédièrent. Nous passâmes une nuit dans un très-mauvais cabaret, où, entre autres inconvénients, nous eûmes celle des souris et des rats, qui firent grand bruit dans la paille sur laquelle nous couchions. Par un petit prodige, ce bruit, qui me fit frémir, n'empêcha pas que le cher papa ne dormît toute la nuit...

Nous voilà enfin à Cologne, d'où nous commençons à faire ce que le papa me dit qu'on appelle voir terre. Nous logeons dans un cabaret où nous sommes parfaitement mal, mais par d'autres endroits que ceux qui nous ont incommodés dans la route. Une hôtesse criarde nous désole par ses importuns entretiens. Après nous avoir vus dépaqueter nos petites provisions, et les avoir mangées en partie et portées charitablement à ses enfants, elle vint nous servir un repas en linge sale, et bien sale, et cela dans une chambre magnifique. A ce repas, où il n'y avait pas assez à manger, nous avons eu le plaisir de voir arriver un petit plat de saumon, et le chagrin de le lui voir manger en bonne partie. Elle fit d'autres actes encore dignes d'une cabaretière, et le tout finit par un compte exorbitant, et une profonde révérence.

L'endroit précis où nous doit mener notre voyage, s'appelle Sohlingue. C'est là où demeure le marchand auquel nous sommes adressés. Nous nous informons à Cologne où était ce Sohlingue : on nous dit qu'au lieu de descendre le Rhin jusqu'à Dusseldorf, nous ferions mieux d'aller de Cologne par terre. Nous primes donc deux chars, l'un pour nous et l'autre pour le bagage ; car il nous était défendu de prendre une chaise. Sohlingue n'est éloigné de Cologne que de sept lieues, et le charretier s'était engagé de nous y mener d'un jour. Mais les chemins, par eux-mêmes très-mauvais, se trouvèrent si gâtés par les pluies, que nous arrivâmes à peine en deux jours. Ces deux jours furent à beaucoup près les plus mauvais de la route. L'on ne peut se figurer à quel point nous fûmes cahotés, quelles secousses nous fûmes obligés d'essuyer sur ce char monté sur deux roues fort hautes. Nous nous embourbâmes souvent, de sorte que plus d'une fois l'on fut contraint de joindre ensemble les quatre chevaux qui tiraient les deux chars, et de se servir de hoyaux. Pour surcroît de misère, nous marchâmes une heure de nuit. Le jour suivant fut plus fâcheux encore ; à tout moment, nous nous attendions à voir notre char se renverser ou se briser. Jamais de ma vie je n'ai tant souffert. Les charretiers aussi protestèrent n'avoir de leur vie passé par un tel chemin. Enfin, nous nous embourbâmes entièrement. Les charretiers allèrent chercher du secours. Comme nous nous tenions là plantés dans une boue affreuse, et nous entretenant tristement sur les difficultés que nous pourrions trouver à notre entrée à Sohlingue où tout nous était inconnu, et où l'homme à qui nous étions adressés n'était averti de rien, nous vîmes venir un voyageur bien monté sur qui, dans l'embarras où nous étions, nous jetâmes à peine les yeux. Quand cet homme passa devant nous, Frau Dorothee, le considérant plus que nous ne faisons, crut le reconnaître pour notre homme, pour le marchand nommé Abram Lauterjung, qui lui avait été indiqué à Colombier, et qu'elle avait vu une fois de sa vie en Allemagne, et eut une conversation avec lui. Il se trouva en effet que c'était lui qui allait pour quelques affaires à une lieue de là. Cet homme fut fort surpris quand Frau Dorothee lui dit que la volonté de Dieu était que nous vinssions à Sohlingue, et que c'était à lui que nous étions adressés. Il

lui répondit dans son étonnement que du moins il eût été à souhaiter qu'on lui eût donné avis de la chose, pour qu'il eût pris quelques mesures là-dessus. La surprise et la nouveauté de l'aventure n'empêchèrent pas qu'il ne nous parlât avec beaucoup de présence d'esprit et de cordialité, et en nous donnant les avis nécessaires que nos circonstances demandaient. Il nous dit que le lendemain il viendrait nous voir, et s'entretenait avec nous au long. Pour ce jour là il nous adressa à un ami, et grâce à un morceau de papier et au crayon que nous pûmes lui fournir, il écrivit un billet à cet ami, et nous marqua le cabaret où nous devions loger. Il nous fit prendre aussi le parti de mettre pied à terre, et de faire à pied, et à l'aide d'un guide, le chemin d'une lieue qui nous restait à faire : ce guide nous aida en même temps à franchir les pas difficiles qui se trouvaient en nombre.

Nous arrivâmes à Sohlingue bien crottés, véritablement en pèlerins, chacun un grand bâton à la main : accommodés de la sorte, on refusa de nous accueillir dans le cabaret que notre homme nous avait indiqué ; notre guide nous mena dans un autre cabaret où l'on ne voulut pas non plus nous recevoir. Nous fûmes enfin reçus dans un cabaret petit et chétif. L'homme auquel notre marchand nous avait adressés nous vint voir, et nous contenta beaucoup quant à sa personne. Il nous offrit cordialement ses services, et nous témoigna en même temps quelque étonnement d'un voyage qui nous menait à Sohlingue, où l'on ne souffre que des gens qui professent une des trois religions, où tout est d'une cherté excessive, et où il n'y a pas le moindre agrément pour la vie. Le lendemain notre marchand vint nous voir, qui nous confirma tout cela, et acheva de nous faire envisager tristement ce nouveau séjour. Une triste diversion m'occupa pendant quelques jours : j'ouvris mes coffres, et tout se trouva mouillé et en misérable état. Je fus obligée, dans ce chétif cabaret, où l'on avait emprunté un petit fourneau pour chauffer notre chambre, de déployer tout le linge qui avait été longtemps mouillé ; il se trouva tout taché ; je fis venir au plus tôt deux blanchisseuses pour leur remettre le linge taché ; ce qui ne l'était point ou ne l'était que peu, je le suspendis aussi bien que les couvertures qui pouvaient d'une manière horrible : tout cependant se raccommoda passablement bien. Pendant ce temps là, nos amis songèrent à nous placer, et après plusieurs vaines tentatives qui ne passèrent pas sans faire bien du bruit, et qui exercèrent notre patience aussi bien que celle de nos nouveaux amis, et où il ne s'agissait pas moins pour de chétives maisons, hors de la ville, que d'un exorbitant louage, la bonne Providence voulut qu'un des anciens bourgmestres de la ville nous reçût dans sa grande maison, et nous mit assez au large et à notre aise, et cela pour le prix modique de 24 écus blancs par an, modique et petit en comparaison de ce que les autres nous avaient demandé.

Il faut vous dire que notre marchand, tout galant homme qu'il est, et rempli d'envie de bien faire, eut peur, et parut nous oublier une couple de jours qu'il passa chez lui, à une lieue de la ville. Il vint nous faire visite au bout de ce temps là, et nous demanda où nous en étions, et ce qu'il pouvait faire pour nous. Frau Dorothee le reçut avec un grand sérieux, et lui dit d'un ton de voix assorti à cela : « Le bon Dieu nous a adressés à vous, à vous, M. Lauterjung ; vous n'avez rien fait qui vaille ; vous avez laissé passer deux jours sans rien faire, sans travailler à nous placer, tandis que nous dépensons notre argent dans ce cabaret. » M. Lauterjung, homme ouvert, sensé et aimable, mais qui pour le présent est plus dans la nature

que dans la religion, reçut bien cette réprimande, et n'y répondit que par des paroles pleines de douceur. Frau Dorothee lui fit peur, et à nous aussi, en ce que, tout habillée pour sortir, elle se montra toujours sur le point d'aller trouver le juge du lieu pour lui demander la permission de demeurer à Sohlingue, quoique nos amis lui soutinssent que cela n'était pas au pouvoir du juge, et qu'il ne pouvait que nous ordonner de sortir de la ville et du pays : à cela elle leur répondit qu'en ce cas là nous irions plus loin. L'offre que nous fit l'homme de la maison où nous logeons, mit fin à tout cela, au bout de quinze jours, passés fort mal à notre aise et exercés par différentes épreuves qui nous tenaient en suspens entre le triste séjour de Sohlingue (dont machinalement le nom nous fait frémir), et un nouveau voyage à recommencer dans une très-mauvaise saison. Nous sortîmes du cabaret, et nous entrâmes non dans un ménage tout fait, mais dans un ménage à faire, ce qui ne se fait dans un lieu étranger qu'à force d'acheter en partie le nécessaire, et en partie de l'emprunter. Il est vrai que la bonne Providence nous adoucit la nécessité où nous sommes d'emprunter plusieurs choses, par la disposition où elle met le petit nombre de gens à qui nous nous adressons. Cette disposition va au-delà de tout ce que je puis vous dire : on nous prévient le plus qu'il se peut, et on nous cause de la confusion. Il y a une dame que l'on regarde comme la première et la plus riche de la ville, qui m'a fait mille avances d'amitié, et les soutient par tous les services dont elle peut s'aviser ; nous sommes régalez surtout de jardinage dont elle nous pourvoit, et que nous ne pouvons avoir que de son jardin ; il y a entre autres une sorte de chou qu'unanimément nous trouvons meilleur que tous ceux que l'on mange en Suisse.

J'ai oublié de vous dire, dans l'article de Cologne, que, sur ce que nous apprîmes que les chemins étaient très-mauvais, et que nos chars essuieraient de fortes secousses, nous songeâmes à vendre nos bouteilles de vin, mais nous reçûmes ordre de ne le pas faire. Il se trouve, en effet, que pas une de nos bouteilles n'est cassée : au reste, il est affaibli considérablement pour avoir été si longtemps sur le Rhin, que ces sortes de vins, à ce qu'on nous dit, ne peuvent pas supporter. Nous remarquons que les bouteilles couchées sur le bouchon sont plus faibles et plus troubles que les autres. Nous trouvons ici du bon vin aussi, mais il coûte trois fois plus qu'à Colombier. Je pourrais raconter un fait plus singulier et plus considérable que celui des bouteilles conservées ; mais la singularité serait trop grande pour être mise ici, et j'aurai le plaisir de vous entretenir là-dessus quand j'aurai le plaisir de vous revoir.

Il faut compter parmi les singularités de notre voyage d'avoir passé avec tous nos coffres devant trente ou quarante douanes formidables, et de n'avoir jamais été obligés d'en ouvrir aucun ; d'avoir essuyé pendant trois semaines la pluie, la neige, le vent, l'air de la nuit et les brouillards, le manque de nourriture chaude pendant le jour, sans nous en trouver incommodés. Il est certain que nous avons tout sujet de remercier le bon Dieu de nous avoir préservés comme il a fait. Nous avons de quoi le remercier aussi de nous avoir associé la chère Marie-Salomé Simon qui, dans son entière confiance en Dieu, nous a aidés à soutenir les diverses épreuves où notre voyage nous expose ; elle est infatigable à se prêter à tous les divers services que nos circonstances demandent, et cela avec une tranquillité qui nous charme : sans elle nous ne comprenons pas comment nous aurions pu faire.

Il faut aussi vous dire un mot de Frau Dorothée. Quoique le noir dont il plaît à la Providence de la couvrir et de la rendre méconnaissable, ne diminue point, et que même quelquefois, pour augmenter nos épreuves, il semble augmenter, nous ne laissons pas de la reconnaître pour ce que nous l'avons toujours reconnue, et nous en voyons chaque jour des preuves nouvelles: et, selon toutes les apparences, l'épreuve la plus forte du cher papa consistera à confesser le Divin qu'il voit sous les apparences étranges qui environnent cette femme, et la rendent une énigme, même aux yeux de presque tous les gens de bien. Quant à moi qui suis plutôt spectatrice qu'actrice dans tout ce qui se passe d'étrange par la voie de cette femme, j'ouvre les yeux plus que jamais, et plus que jamais les choses me paraissent mystérieuses et importantes. J'ai été beaucoup exercée dans ce voyage, tant par rapport à mon intérieur dont Frau Dorothée sentait et me reprochait les moindres écarts, que par rapport à l'extérieur où elle étendait son incommode exactitude jusque sur les plus petites minuties. Ma fierté naturelle ne fut point épargnée. Tout cela fait un certain effet qui, dans le moment, semble me détacher d'elle, mais qui dans le fond me la rend respectable de plus en plus, ou pour mieux dire, qui me fait respecter en elle un Je-ne-sais-quoi qui enfin pourrait bien se trouver du Divin. Dimanche passé, tout à coup, il fut exigé d'elle d'aller au prêche; notre Marion l'y accompagna; le lendemain le juge du lieu s'informa qui nous étions, et il y a apparence que ce fut cette démarche qui l'empêcha de pousser plus loin ses recherches.

Il faut vous dire aussi quelle est la situation où nous nous trouvons par rapport au voyage que nous venons de faire, et au lieu où il nous a menés. Quoique ce lieu soit très-éprouvant pour nous, et que nous ne voyions devant nous que des choses effrayantes, nous ne voudrions pas avoir refusé d'y venir. Là-dessus nous sommes tranquilles, nous sentons que notre voyage est dans l'ordre. Moi, en mon particulier, quoique naturellement je sois bien éloignée d'aimer ce qui m'éprouve, et que je me trouve éprouvée ici plus que jamais, je sens une bénédiction attachée à ces épreuves, qui va jusqu'à me faire aimer certaines choses que, naturellement, je hais beaucoup. La tendresse que j'ai pour mon mari, et qui est de nature à s'augmenter par les épreuves, me fortifie à les supporter; je trouve de la douceur, et une douceur très-forte et très-intime à le soulager dans ces épreuves; et j'ose croire que c'est pour cela principalement que la Providence m'a donnée à lui. Adieu, mes chères gens; souvenez-vous de nous moins pour nous plaindre que pour vous unir à nous: nous vous sommes unis de bon cœur, et moi je le suis plus que jamais. Nous vous embrassons, mon mari et moi, et avec vous vos chers enfants, qui sont aussi les nôtres. Mon mari salue cordialement Messieurs ses frères, et MM. de Watteville, et tous ces Messieurs agréeront que je joigne mes salutations aux siennes. Nous saluons aussi le petit nombre d'amis que nous avons laissés dans vos quartiers. Je suis toute à vous.

A.-C. de MURALT née RAHN.

Ce récit d'un voyage par eau, de Colombier à Cologne (c'est ainsi que le trajet se faisait d'ordinaire il y a un siècle), est assurément des plus curieux.

Mais ce qui est plus curieux encore, c'est que le chef de ces pèlerins, ce silencieux vieillard de soixante-quinze ans, que nous croyons voir, au milieu de ses compagnons de voyage, dans sa tenue sérieuse et digne, avec sa figure pensive et bienveillante, est l'auteur du premier livre qui ait fait vraiment connaître l'Angleterre à la France, et la France à la Suisse. L'ouvrage de Muralt a précédé, en effet, celui de Voltaire¹ sur le même sujet, et je ne crois pas me tromper en disant que le caractère anglais, dans ses traits primitifs et permanents, a été plus profondément saisi par l'écrivain suisse que par le philosophe français : aussi, n'ai-je pas été surpris de la remarquable coïncidence de quelques-uns des jugements essentiels de Muralt avec ceux du dernier penseur original qui ait écrit sur l'Angleterre, M. H. Taine. J'ajoute, à l'adresse des littérateurs, que cet observateur pénétrant, cet écrivain que range tout d'abord parmi les meilleurs la plénitude de sa pensée et de sa langue, s'est montré, dans une des lettres les plus spirituelles de son ouvrage, le critique aussi incisif que fin et mesuré de Boileau, alors en possession d'une gloire incontestée. L'examen de la satire des *Embarras de Paris*, qui remplit la dernière lettre sur les Français, est plus piquant que la satire elle-même, et se produit d'ailleurs dans le cadre le mieux fait pour lui donner un singulier relief. Aussi ne faut-il pas s'étonner que M. Sainte-Beuve ait signalé Muralt comme ayant porté sur Boileau, un siècle et demi à l'avance, le jugement définitif qui sortira sans doute du long débat contradictoire engagé depuis si longtemps, en France, sur ce poète. C'est là le seul point essentiel qu'ait oublié de noter M. A. Sayous, dans l'excellent chapitre qu'il a consacré à Muralt, au premier volume de son *Dix-huitième siècle à l'étranger*.

Ch. BERTHOUD.

¹ Les *Lettres sur les Anglais*, etc., furent publiées pour la première fois, d'une manière complète, en 1725, mais ont été écrites, cela n'est pas douteux, dans les dernières années du dix-septième siècle. Les *Lettres anglaises* de Voltaire parurent en 1734. — Notre savant et infatigable compatriote, M. Fréd. de Rougemont, me disait qu'occupé du premier de ses écrits, son *Précis de géographie comparée*, il n'avait trouvé nulle part, sur l'Angleterre, des aperçus ethnographiques aussi féconds que dans les *Lettres* de Muralt, et qu'il en avait largement profité.

JEAN DES PANIERS

Les Verrières neuchâtelôises reposaient en paix sur un tapis de neige immaculée, ainsi qu'il convient à un village montagnard au milieu de janvier. C'était le soir; les maisons éparses le long de la vallée laissaient filtrer par leurs fenêtres de joyeuses clartés qui semblaient répondre à la douce lumière des étoiles. Tout était calme dans ce paysage d'hiver, et le silence solennel de la nuit n'était troublé que par les glapissements des renards rôdant à la lisière des forêts, par la voix lointaine d'un chien de garde, ou par le grelot précipité d'un traîneau fuyant sur la route glacée. Réunis en famille dans la chaude atmosphère de leurs chambres bien calfeutrées, derrière leurs doubles fenêtres garnies de mousse et de baies de sorbier, autour du poêle brûlant, les laborieux montagnards partageaient leur activité entre l'établi de l'horloger et le coussin à dentelles. Les hommes, le microscope à l'œil, les coudes sur l'établi, limaient, tournaient et pivotaient des pièces imperceptibles de cuivre et d'acier; les femmes, groupées autour d'une lampe portée sur un guéridon, faisaient sautiller les légers fuseaux sous l'éclairage puissant concentré par un globe de verre rempli d'eau. Chacun était occupé, mais de joyeuse humeur; de gais propos s'échangeaient, interrompus de temps à autre par des rires ou des chants. Cette veille laborieuse d'une population qui, dans un climat glacial, ne demande son pain qu'à son travail et à son savoir-faire, est un spectacle qui a bien son intérêt et sa moralité.

Seul, dans une chambrette isolée, un jeune homme ne partageait pas l'activité générale. Son *quinquet* d'horloger brûlait sur sa table, où s'étaient étalées les feuilles grises d'un herbier qu'il était censé parcourir. Mais cette besogne ne parvenait pas à fixer son esprit. A chaque instant il se levait et courait à sa fenêtre dont il soulevait le rideau d'une main impatiente; ses regards ardents plongeaient avec angoisse dans les croisées de la maison voisine, et cherchaient à y découvrir un objet sur lequel se concentraient toutes ses pensées. Mais il avait beau fatiguer ses yeux, rien ne répondait à son attente passionnée. Il poussait des soupirs entremêlés d'imprécations, et il retournait s'as-

soir avec abattement sur sa chaise de paille, devant son herbier, dont il tournait quelques feuilles d'une main distraite.

C'était un beau garçon de vingt à vingt-deux ans, bien pris dans toute sa personne, élégant et robuste tout à la fois. Sa tête, portée par un cou charmant, montrait les lignes pures d'un visage mâle et fier, encadré par les boucles onduleuses d'épais cheveux noirs. Ses yeux expressifs, ses sourcils bien dessinés, animaient cette figure juvénile, à laquelle une fine moustache et un nez légèrement aquilin donnaient un cachet de distinction. Ses mains blanches, bien attachées et délicatement modelées, complétaient cet ensemble d'heureuses proportions dont un prince eût été fier.

Tout à coup, il repoussa les papiers qui couvraient sa table, ferma le *Traité d'horlogerie* de Berthoud, dont il replia les planches, prit une plume et écrivit la lettre suivante :

Mon cher Théophile,

J'ai besoin de causer avec toi pour calmer mon esprit. Je suis en proie à une telle agitation que je ne puis tenir en place, et que j'éprouve comme un besoin de briser quelque chose ou de rosser quelqu'un.

Pourquoi ai-je quitté mon cher Fleurier, mon beau Val-de-Travers, où j'étais tranquille et heureux ? Quelle nécessité y avait-il de faire cet apprentissage de commerce après avoir appris toutes les branches de l'horlogerie ? Mon père se repentira de m'avoir relégué dans cette Sibérie pour cultiver le grand-livre et les comptes-courants.

Comment écrire cette histoire qui me cause autant de honte que de tourment ? Promets-moi de ne pas rire de ma confession et de me traiter comme un malade qui souffre dans son âme et dans son corps.

Tu sais que je demeure à une certaine distance du bureau où j'aligne des chiffres et où j'écris des factures. Je suis chez d'excellentes gens qui me traitent comme leur fils ; ma chambre est fort agréable, un jardin s'étend devant ma fenêtre..... Oh ! cette malheureuse fenêtre ! c'est elle qui m'a perdu !—Arrivé ici à la fin de l'été, je profitais des belles soirées, pour faire quelque petite promenade sur les *Miroirs* ou vers chez *Rossel* ; je rentrais et je me couchais pour dormir d'un bon somme jusqu'au lendemain. Le dimanche, je prenais ma boîte à herboriser et je gagnais Fleurier par le mont de Buttes, en mettant à profit les connaissances en histoire naturelle que je tiens de notre cher et excellent Léo Lesquereux. Je passais quelques heures délicieuses avec mes parents et je m'en retournais par St-Sulpice et la route de la Chaîne, en songeant aux légendes et aux chroniques qui ont rendu célèbre ce lieu pittoresque.

Suis-je vraiment le même jeune homme qui naguère se délectait d'une telle vie, qui s'éprenait d'un bel enthousiasme pour la valeur de nos pères, et qui poussait des cris de joie à la découverte d'une plante rare? Aujourd'hui les serpents de la jalousie sont déchaînés et des passions inconnues bouillonnent en moi.

C'était un dimanche; il pleuvait, et tu sais que les jours de pluie à la montagne ne sont pas amusants. J'étais resté dans ma chambre et je m'occupais, en chantant et en sifflant, à mettre en ordre mon herbier, dont je renouvelais le papier et les étiquettes. Pour épousseter un de mes paquets de plantes, j'ouvris la croisée et j'étais en train de le brosser avec une plume, lorsque, levant les yeux, je vis à la fenêtre de la maison voisine une apparition devant laquelle je restai interdit.

Comment peindre cette jeune fille, ses yeux, sa bouche charmante, ses boucles brunes où se jouait un pâle rayon de soleil égaré entre deux averses. Jamais rien de plus parfait n'avait ravi mes yeux et remué mon imagination. Elle me regardait..... Ce regard, je ne l'oublierai jamais. Quel enchantement dans ce regard, quelle douceur ineffable! Pour un regard de ses yeux je sens que je donnerais ma vie. Je rougis, je me troublai, je laissai tomber une partie de mes plantes, toute la famille des labiées, et comme je faisais un geste violent pour les rattraper, elle se rejeta en arrière en riant et ferma la fenêtre.

Dès lors le monde fut transformé; il me semblait qu'un soleil s'était levé dans mon cœur et qu'il réjouissait de sa céleste lumière tous les objets qui m'environnaient. Un avenir radieux me souriait et me faisait une existence enchantée. Etre aimé de cette jeune fille, que j'aimais déjà de toutes mes forces, lui prouver mon amour par un immense sacrifice, me paraissait le comble de la félicité.

Dès lors, elle occupa ma pensée jour et nuit; la revoir de loin, un instant, était mon unique désir, le but de mes journées; et quand j'avais réussi, la soif de la revoir encore me reprenait plus vive que jamais. Elle se nomme Lucy; elle a dix-huit ans; après avoir passé quelques mois à Bâle elle est revenue cet automne chez ses parents, où elle apprend une branche d'horlogerie. Son père, un des notables de la contrée, ennemi déclaré des idées nouvelles, a la réputation d'être fier et peu abordable. — Pour me procurer ces renseignements, j'ai fait une dépense de ruse et de diplomatie à effrayer un congrès.

Je vivais heureux avec mon rêve, lisant et relisant les *Méditations* de Lamartine, le *Lac* surtout, dont la merveilleuse poésie m'était soudain révélée, et qui exprimait si bien les sentiments nouveaux qui débordaient en moi. Mon bonheur dura quelques semaines; c'était un beau rêve, le réveil fut affreux. Un soir, debout près de ma fenêtre, je reposais avec bonheur mes yeux sur la

demeure de Lucy, dont je voyais l'ombre gracieuse passer devant les rideaux ; deux jeunes gens s'arrêtèrent un moment au seuil de sa porte, entrèrent dans la maison et ne sortirent qu'à dix heures. Ils étaient restés là toute la soirée. Ils revinrent quelques jours plus tard. Un instinct secret m'avertit que je rencontrais là un rival. Je tombai du faite de la sécurité dans l'amertume de l'inquiétude. Comprends-tu les fureurs de ma jalousie pendant ces longues heures d'attente. Les projets les plus insensés naissaient tour à tour dans ma tête affolée ; je voulais lui reprocher l'indignité de sa conduite, provoquer ces impudents qui osent s'introduire chez elle, me battre avec eux, les tuer, ou me faire égorger sous les yeux de cette malheureuse.

Ce soir encore, ils sont revenus. Ils sont là depuis sept heures ; dans quelques minutes ils sortiront. Que peuvent-ils faire dans cette chambre qui paraît si paisible, derrière ce rideau qu'un indifférent ne remarquerait pas ? Combien de fois, m'enveloppant de ténèbres, ai-je braqué ma lunette sur ce rideau pour chercher à en percer le mystère ; mais tout est fermé avec un art diabolique. Te l'avouerai-je ? il m'est arrivé de diriger ma carabine chargée contre cette fenêtre où elle m'est apparue comme un ange dans une auréole de lumière ;... le souvenir de ma mère a retenu ma main....

Dix heures sonnent ; j'entends du bruit dans la rue ; ils sortent ; je la vois à la clarté du bougeoir qu'elle tient dans sa main. Dieu ! qu'elle est belle ! quelle grâce adorable dans toute sa personne ! Elle a levé les yeux vers moi ; puis tout a disparu.....

Donne-moi un conseil, que dois-je faire ? tu vois que je suis hors d'état de me guider. Je compte sur toi.

Albert DUBOIS.

Théophile Sassel à Albert Dubois.

Deux mots à la hâte, pour te répondre par le premier courrier. — Tu es fou, mon cher, ou si tu ne l'es pas, te voilà en train de le devenir. Fais ta malle et reviens sans retard au vallon. Rappelle-toi nos lectures de l'école : « Fuyez, disait Mentor, on ne peut vaincre l'amour qu'en fuyant », et, pour joindre la pratique à la théorie, il poussait Télémaque dans l'eau salée. Si j'étais Mentor, je te pousserais sur ma glisse jusqu'au pont de la Roche. Une fois là, tu serais bien près d'être sauvé ; l'eau du Fleurier ferait le reste.

J'oubliais une autre alternative : endosse ton habit des dimanches, coiffe-toi de ton tube et va bravement faire ta demande au père de M^{lle} Lucy. Il a

beau aimer le roi de Prusse, ce n'est ni un Jupiter ni un ogre, il n'en pousse pas aux Verrières; je ne vois donc pas de quoi tu aurais peur.

J'ai parlé en sage; agis item.

T.

La veillée.

La maison appartenant aux parents de Lucy n'est pas neuve, mais elle est confortable. Ils occupent l'étage et louent le rez-de-chaussée. L'appartement se compose de plusieurs pièces revêtues de boiseries de sapin, qui sont le meilleur abri contre le froid. — C'est dimanche; les établis rangés avec soin, brossés avec la patte de lièvre, reluisent de propreté; les cartons bleus contenant les assortiments d'horlogerie sont empilés au bord des fenêtres; les montres terminées sont suspendues dans la vitrine où elles font entendre leur joyeux tictac. La famille a revêtu ses habits de fête; elle a assisté avec recueillement au service divin de la matinée; le dîner a été servi à midi, et pendant l'après-dinée on a fait des lectures plus ou moins édifiantes. Le père, M. Dusapel, s'est absorbé dans l'étude du *Constitutionnel neuchâtelois*, qui lui paraît tendre de plus en plus vers un libéralisme dangereux. d'où sortira, tôt ou tard, le triomphe des révolutionnaires et des démagogues.

Le soir, après le souper, on se réunit autour de la lampe, le fauteuil de la grand'mère est approché de la table; la bonne vieille, encore alerte, y prend place, la tête coiffée d'un bonnet blanc à longues barbes, surmonté d'un mouchoir blanc comme la neige. Sa fille, M^{me} Dusapel, est petite et rondelette, ses traits sont fins et gracieux; elle a dû être belle et son sourire annonce qu'elle n'ignore pas son pouvoir dans la maison. Le père, M. le capitaine Dusapel, est taillé en force avec un peu d'embonpoint; malgré ses cheveux grisonnants, il est encore vigoureux et solide; sa voix est sonore; le timbre en est joyeux et sympathique, même quand il déplore les progrès des révolutionnaires et l'endurcissement des cœurs. Mais c'est de Lucy que la modeste chambre aux boiseries de couleur fauve, avec ses rideaux de cotonnade rayée, reçoit un lustre qui la met au niveau de toutes les élégances d'un palais. Vêtue d'une simple robe de mérinos bleu, avec un ruban de même couleur à la ceinture, ses cheveux bruns formant autour de sa tête des nattes pleines de grâce, elle rappelle ces madones que les grands artistes italiens et espagnols ont créées pour provoquer notre éternelle admiration.

Comme tableau d'intérieur, celui que nous avons sous les yeux laisse peu à désirer. Lucy apporte des cartes et, pour les enjeux, des noix, dont chacun reçoit sa part, et l'on commence une partie de *politaine*, chère autrefois aux montagnards de cette contrée. Les acteurs prenaient leur affaire au sérieux, et bien que l'argent fût écarté, ils y apportaient une attention, un intérêt, une ardeur extrêmes. Cette lutte engagée par des joueurs émérites, se poursuivait avec des chances diverses, lorsque l'on entendit un bruit de voix dans la rue; la porte s'ouvrit et des visiteurs montèrent l'escalier, après avoir secoué la neige attachée à leurs chaussures. On heurta à la porte.

— Entrez, dit le capitaine. Ah! c'est toi, Sylvain, et vous, M. Hermann; soyez les bienvenus. Lucy, donne des sièges à ces messieurs, qui voudront bien prendre leur part de notre *politaine*. Je vous avertis que c'est la grand'mère qui est entrain de nous battre; voyez, je suis bientôt ruiné.

— Prenez mon jeu, M. Hermann, dit la mère en se levant, j'ai diverses choses à préparer pour demain; vous me rendrez service en acceptant.

— Tiens, Sylvain, voilà mes cartes; j'ai soufflé dessus, dit Lucy; si tu ne gagnes pas cette partie, tu perdras mon estime.

Les deux jeunes gens s'étaient approchés du poêle, contre lequel ils s'adosèrent, après avoir salué la famille; ils ne voulaient, disaient-ils, déranger personne, et resteraient spectateurs du jeu.

— Dis donc, Sylvain Guy, vas-tu rester tout le soir encadré dans ces catelles comme un contre-pivot dans un coq de balancier? *Ton prêt, par file à gauche, arche!*

— Je vous prie de croire, M. le capitaine, que nous ne faisons plus l'exercice à la prussienne depuis longtemps.

— Si tu avais vu nos compagnies faire l'exercice avec le *Flügelmann* planté sur son tonneau, tu n'en parlerais qu'avec respect. Et quand on faisait feu, les salves partaient comme un coup de canon. Essayez-donc d'en faire autant avec vos bataillons fédéraux.

— Nos bataillons sont instruits pour la guerre et non pour la parade; nous manœuvrons plus souvent sur la place d'armes que dans les fêtes. Un temps viendra peut-être où l'on n'adoptera que le tir à volonté pour obtenir plus de précision.

— Ils sont beaux, vos perfectionnements, et cela m'amuse d'entendre un caporal faire la leçon à un vieux capitaine qui a commandé la plus belle compagnie du pays.

— Avez-vous de bonnes nouvelles de vos parents, M. Hermann, dit la mère, qui sentait le besoin d'intervenir pour éviter une querelle.

— Oui, madame, dit l'autre avec un accent allemand très-prononcé; mon

père attend l'envoi d'horlogerie que vous lui avez promis, et me charge de ses compliments pour vous.

— Ah! diantre, dit le père, les montres sont encore loin d'être réglées. Que dirait M. Hermann quand il recevrait des pièces qui lui donneraient des écarts de une à deux minutes par jour.

— Je ne sais, mais il est pressé par ses commettants.

— Vous ne savez pas comme c'est long, le réglage.

— On peut régler très-vite une montre en comptant les vibrations du balancier, dit Sylvain.

— Va te promener avec tes vibrations; il faudrait un autre caporal que toi pour me faire avaler des bourdes de ce calibre. Comptez trois cents vibrations par minute, sans vous tromper; pressez la raquette, et la montre est réglée. Il est étourdissant, ce Sylvain.

— Je tiens cela du jeune Dubois, de Fleurier, qui demeure dans la maison voisine. Il a fait de bonnes études et il connaît très-bien l'horlogerie.

— Oh! ils sont tous instruits, ces utopistes, ces idéologues! Je le croyais plus sage que cela, ton garçon de Fleurier; c'est un révolutionnaire tout comme les autres.

— Mon père, je veux essayer de régler mes montres de cette manière, dit Lucy avec feu; je crois avoir compris.

— Ce jeune Dubois, dit la mère, est un beau et honnête garçon; il me salue avec politesse chaque fois qu'il me rencontre dans la rue. Ne pourriez-vous pas l'inviter à vous accompagner à la soirée des sœurs Vuitel, dimanche prochain. Il n'a pas l'air de s'amuser beaucoup aux Verrières, ce *Fleurisan*.

— Rien de plus facile, dit Sylvain.

— Où se fait-elle cette soirée? dit la grand'mère en battant ses cartes.

— Dans la salle chez François Perroud, et la musique sera dirigée par *Jean des paniers*.

— Mais ne joue-t-il pas seul?

— Tout seul, avec sa clarinette, dit Sylvain en riant.

— Bien du plaisir, dit le père; pour lors, mes amis, relevez vos cartes, et qu'on se dépêche de faire les atouts.

Pendant tout ce colloque, Lucy allait et venait, s'approchait de la fenêtre, soulevait le rideau sous prétexte de voir quel temps il faisait; puis reprenait sa place près des joueurs qu'elle regardait d'un air distrait. En ce moment, un convoi de traîneaux, fortement chargés, passa dans la rue avec un carillon de grelots énormes, qui retentissaient sourdement dans la nuit. En glissant sur la neige, ils produisaient un bruit strident qui est l'indice d'un froid intense.

— Voilà les Français qui passent, c'est les Mathey de la Verrière pour sûr; comme leurs traîneaux sonnent! dit la grand'mère; il doit faire bien froid.

— Oui, dit Sylvain, le Doubs est gelé depuis plusieurs jours et on a vu des loups près du village.

— Autrefois, reprit-elle, on tuait des loups tous les hivers; on faisait de grandes battues où tout le monde était convoqué. Au lieu d'aller à l'école, nous partions pour la traque.

— On a fait des battues aux Ponts et à la Brévine ces derniers jours, mais on n'a pas tué de loups. On songe à en faire une ici, ce serait le moment.

— Une traque pour rire, dit le père, vous n'avez pas assez de poils au menton pour attraper un de ces pèlerins; ils sont rusés comme des singes et agiles comme des sorciers. Il faut les trouver d'abord, puis leur envoyer une balle à la course. J'invite à souper celui d'entre vous qui logera son coup de carabine dans la tête du loup.

— C'est entendu, dit Sylvain, vous vous en souviendrez, capitaine; mais vous nous accompagnerez, on aura besoin de vos conseils.

— Sylvain, dit Lucy, à quoi songes-tu? ne faites donc pas de folies.

— Comment, des folies? dit le père; oui, parbleu, que j'irai à la traque et avec mon fusil de cible encore.

Cependant la *politaine* allait son chemin et les joueurs affairés lançaient à tour de bras leurs cartes sur la table, lorsqu'un son grave se répandit d'un bout à l'autre de la vallée. C'était la cloche de dix heures qui retentissait sur la plaine neigeuse et jetait ses notes mélancoliques aux échos des montagnes.

— Dieu soit avec nous, dit la grand'mère; déjà dix heures! Comme le temps passe quand on s'amuse. Je crois que c'est moi qui ai gagné; voilà presque toutes les noix dans mon carton.

En effet, la veine était restée fidèle à la bonne vieille qui ne se possédait pas de contentement. Cette joie naïve de l'aïeule était partagée par tous les membres de la famille; ils étaient heureux de lui avoir procuré cette bonne soirée. Les jeunes gens se retirèrent, éclairés par Lucy qui, levant les yeux vers les nuages, aperçut une ombre collée à la fenêtre d'Albert.

— Toujours là, dit-elle.

(A suivre.)

L. FAVRE.

LA VIE D'UN SAINT¹

Il y avait une fois (vers l'an 1200), un comte de Neuchâtel qui envoya ses deux fils étudier à Paris. Ces jeunes gens y furent instruits par un Anglais nommé Guillaume, qu'ils ramenèrent à Neuchâtel à leur retour. C'était un homme pieux et savant, que le comte nomma son clerc ou secrétaire, en même temps qu'il instituait pour lui une treizième prébende de chanoine. Guillaume vécut à Neuchâtel pendant près de 40 ans, et y mourut en 1231 en odeur de sainteté. Après sa mort, on lui attribua des miracles, il eut un autel dans la Collégiale et enfin une chapelle lui fut construite à l'extrémité ouest de l'église.

Voilà tout ce que l'on sait avec plus ou moins de certitude, car il serait impossible à qui que ce soit de prouver par une pièce authentique un fait quelconque de la vie de saint Guillaume; nous ne parlons pas, cela va sans dire, des actes de ventes, partages, échanges, traités, etc., dans lesquels il figure comme témoin ou arbitre, et où il est généralement désigné sous le nom de *magister* ou *maître Guillaume*.

C'est avec ces maigres données que M. l'abbé Jeunet vient de refaire, en 200 pages de format in-quarto, la vie de saint Guillaume. Pour composer son immortel *Lutrin*, Boileau avait, il est vrai, un sujet encore plus restreint, mais, hélas! si les livres deviennent de plus en plus abondants, on doit reconnaître aussi que de nos jours surtout :

Des Boileau les dieux sont avares.

Ce n'est pas que la *Vie de saint Guillaume* ne soit sans une lointaine ressemblance avec le *Lutrin*; de même que dans l'œuvre de l'illustre satirique,

¹ Si la Rédaction du *Musée* considère comme son premier devoir d'encourager tous les travailleurs sérieux dans le domaine de l'histoire de notre pays, elle a cependant dû accueillir l'article ci-dessus où l'on juge un livre qui est une anomalie chez nous, aussi bien au point de vue historique qu'au point de vue religieux, livre qui, nous l'espérons bien, sera toujours une exception pour la forme, comme pour le fond.

(La Rédaction).

il s'y trouve bon nombre de passages fort propres à dérider les fronts les plus soucieux. Aussi n'est-il point étonnant que, pénétré sans doute des grands mérites de ce livre, un correspondant de l'*Union libérale* en ait fait, dans le n° du 18 janvier dernier, l'éloge le plus pompeux; pour lui l'ouvrage est aussi « précieux qu'intéressant, en même temps qu'édifiant et instructif », et l'auteur est un « historien-archéologue distingué. »

L'auteur débute en effet comme un grand historien; il parle de ses *cartons* qui contiennent sans doute de fort belles choses; il en possède pour une foule de sujets et il en a établi un spécial pour saint Guillaume. C'est pour avoir vidé ce carton-là que le volume in-quarto a vu le jour.

La préface nous apprend qu'à la réformation on brûlait les bibliothèques et les archives, ce qui est complètement faux, comme chacun le sait; mais ce que l'on ne savait pas, c'est que « les fidèles et le clergé du diocèse de Lausanne et surtout du canton de Neuchâtel, désirent vivement le rétablissement du culte de saint Guillaume. » Le livre in-4° a même été écrit dans ce but, et dans l'espoir d'arriver à la canonisation du saint; en outre cette *Vie de saint Guillaume* aura pour résultat de « faire rentrer en elle-même » l'Angleterre, si féconde en hommes pieux et savants, quand elle vivait sous « mise au pape » (P. 9.). C'est sans doute pour prouver qu'on arrivera à cela, qu'à la page 155 on publie une lettre du supérieur des Jésuites, à Londres, qui annonce que saint Guillaume de Neuchâtel est totalement inconnu en Angleterre.

Saint Guillaume naquit et fut appelé Guillaume, parce que saint Anselme de Cantorbéry résista au roi Guillaume. C'est clair et logique! Il devint professeur à Paris et « sa sollicitude procura aux enfants du comte de Neuchâtel » les audiences et l'appui du roi; » c'est probable, on voit tous les jours les professeurs et les régents patroner les jeunes nobles, être reçus à la cour et conduire S. M. par le nez, alors surtout que cette Majesté était le grand roi Philippe-Auguste.

A la page 13, l'auteur nous dit que Guillaume arriva chez nous en 1205, et aux pages 16 et 42, il démontre que cette arrivée eut lieu en 1196; il profite de l'occasion pour faire voir qu'il en sait plus long que Moréri, Choupart et DuBois de Montpéroux, ce dont on doutait.

Pour convaincre Matile d'erreur, il nous explique (page 13) que « Ulric II » se croise en 1147; à cette époque il était marié. Berthe était le nom de sa « femme. » Après l'histoire de ce croisement, il nous raconte un autre mariage, arrivé vers 1200, et prouve son fait par une citation d'Eugène de Pradel, en donnant aux pièces justificatives toute la poésie du célèbre improvisateur; ce qui est très-érudit et tient de la place.

Le chapitre III est consacré aux « vertus de saint Guillaume, à sa pénitence, sa douceur, sa charité, etc. » Pour cela, on nous explique que le rosier peint au bas d'une fresque de saint Guillaume est l'emblème de la pénitence et de la charité; ensuite, on nous cite le chroniqueur du couvent de Murbach, en Alsace, qui consacre deux lignes à notre saint. Le moine de Murbach est appelé simplement chroniqueur aux pages 29 et 55, mais à la page 59 il devient le CÉLÈBRE *historien de Murbach!* Les autres preuves des vertus de saint Guillaume sont extraites des *suppositions* émises par le baron J.-F. de Chambrier dans sa *Dissertation sur la Collégiale de Neuchâtel*, travail reproduit par MM. F. de Chambrier, Matile, la *Biographie neuchâteloise*, etc., et qui fait le seul fond historique de l'ouvrage que nous analysons.

Aux suppositions de Chambrier il en est ajouté d'autres; ainsi maître Guillaume doit avoir écrit des livres, il a travaillé à l'éducation des enfants, il a bâti un collège (en 1200?), le premier collège de Neuchâtel, il a construit l'abbaye de Fontaine-André, il « encourage le progrès et plaide en faveur de la délivrance des peuples des mains d'une austère féodalité. » C'est grâce à lui que la charte de 1214 voit le jour, et il fonde le premier hôpital de Neuchâtel, aussi « sa popularité actuelle est-elle bien supérieure à celle de Farel. » Amen.

Mais dites-moi, très-honorable et très-ingénieux historien, pendant que vous y étiez, n'auriez-vous point découvert aussi que, semblable à Mascarille, saint Guillaume a commandé un régiment de cavalerie sur les galères de Malte, et que de même que Jodelet, il a pris des demi-lunes et des lunes tout entières?

Ce n'est pas tout et voici qui est encore plus fort. On sait que saint Guillaume, très-peu connu à Neuchâtel, l'était encore moins ailleurs, ce qui est du reste démontré par une série de lettres insérées au chap. XIX de l'ouvrage. Cela n'empêche pas le correspondant de l'*Union* de dire que saint Guillaume « a rempli le pays du bruit et du fruit de ses bienfaits, après avoir » marqué dans le monde catholique, dans le monde religieux, qui ne cessera » jamais d'exalter ses vertus, et sa piété, » etc. Plus loin c'est « un homme » ne séparant pas la foi des œuvres qui en sont la couronne, un prêtre affirmant en plein moyen âge le règne de la conscience et le triomphe du droit » sur la force. »

Continuons. L'auteur paraît vexé de ce que son saint n'a pas été martyrisé, et il serait sans doute dans la jubilation s'il pouvait nous le montrer écorché vif, tenaillé, grillé ou dévoré par les bêtes féroces. On y viendra peut-être dans une autre édition; en attendant, on se contente de nous parler de « ses » immenses douleurs; de ses grandes tribulations; il a désiré répandre son » sang. » Excellent homme! Combien je lui en sais gré.

C'est ici qu'on peut voir à quel point il faut se défier de son imagination; je m'étais forgé un saint Guillaume tout autre. Je savais d'après Chambrier, qu'il mangeait à la table du comte, et nos seigneurs ne peuvent en aucune façon passer pour des modèles de tempérance; en outre, saint Guillaume recevait annuellement deux muids de vin, soit près de 500 pots actuels, et sans doute ce saint homme ne les vendait pas; car il serait indécent de supposer qu'il faisait le commerce de vins, même en gros. D'après tout cela, je croyais que ce bienheureux chanoine avait vécu chez nous comme coq en pâte, je me représentais un homme qui:

.....de l'eau dans son vin n'a jamais su l'usage,
 Son menton sur son sein descend à double étage,
 Et son corps, ramassé dans sa courte grosseur,
 Fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur.

Voyez donc comme on peut se tromper, et sachez une fois de plus que c'est une belle chose que de savoir quelque chose.

Au chap. V, l'auteur recommence l'histoire de son saint par le commencement; il en est de même au chap. VI. A la page 47, on nous dit qu'il doit avoir été évêque, puis plus bas qu'il est bien difficile qu'il l'ait été, qu'un confesseur n'est pas un saint, qu'un saint n'est pas un bienheureux, et que la béatification n'est pas la même chose que la canonisation, mais qu'au moyen âge toutes ces qualifications étaient égales et que, dans certains cas, il en est de même aujourd'hui. Tout ceci est très-clair!

L'introduction aux miracles de saint Guillaume est faite au moyen d'un fragment de la *Vie de sainte Elisabeth de Hongrie*, par Montalembert (pauvre Montalembert); après quoi l'auteur embouche sa plus formidable trompette et s'écrie:

« Il a fait des miracles pendant sa vie. » (Page 59.) Mais.... « Je n'ai pas encore découvert d'actes qui en fassent mention. » Comme c'est fâcheux! Samuel de Chambrier dit bien que saint Guillaume a guéri un enfant morveux, mais on ne sait pas où il a puisé cette histoire. C'est vexant!

Cependant il a fait des miracles après sa mort et en voici la preuve, (page 61,) une preuve des plus convaincantes, comme vous allez voir: « Voici la » copie d'une feuille manuscrite du 15^{me} siècle probablement (le probablement est bon), conservée aux archives de Valère à Sion. Cette feuille faisait » suite à une ou plusieurs autres qui n'ont pas été retrouvées. » Quel malheur! et puis quelle chance! Découvrir cette bienheureuse feuille, toute seule, sans commencement ni fin, qui contient sept miracles, et justement des miracles de saint Guillaume de Neuchâtel!

Cette excellente feuille est en fort bon latin, mais elle a été traduite en français de cuisine pour les profanes. Le premier miracle est la guérison d'un fou; le deuxième celle d'une fille bossue, le troisième est un bateau de *marmets*... ah, pardon... un navire en perdition, chargé de sept hommes, de Corcelles près Payerne. Le navire est surpris par la nuit et le brouillard, mais saint Guillaume arrive avec une lanterne et lui fait retrouver le port de Neuchâtel. Quatrième et cinquième miracles, guérison d'un aveugle et d'un muet, sixième, résurrection d'un mort, dont voici le cas :

Un jeune homme et une jeune fille de Villiers ayant perdu leur troupeau, se séparèrent pour aller à sa recherche. Mais dès que le jeune homme eut fait quelques pas dans la forêt, « *aveuglé par la douleur de son troupeau perdu peut-être pour toujours* », il tomba dans une trappe à loup où il fut écrasé; cependant ses parents ayant fait brûler un cierge sur le tombeau de saint Guillaume, il ressuscita et partit sur-le-champ pour Neuchâtel, afin de rendre grâce au saint.

L'histoire ne disant pas ce que devint le troupeau par *la douleur duquel le jeune homme fut aveuglé*, nous avons fait des recherches à ce sujet et nous avons découvert que dans la chronique de Cracopolis, le chanoine Blaguefort dit que ces porcs se pendirent tous de désespoir, mais que saint Antoine arriva à temps pour couper les cordes; ils vécurent ensuite en paix, devinrent fort vieux et ils étaient gras comme des moines, lorsque pendant la guerre de Trente ans ils furent tués et mangés par un parti de Suédois aussi hérétiques qu'affamés.

Le septième miracle est la guérison d'un boiteux dont le bâton désormais inutile s'enfonça dans la terre.

« Il ne faut point passer sous silence, dit la feuille aux miracles, que le » bâton enfoncé dans la terre, et que l'on faisait mouvoir facilement, ne pou- » vait cependant être arraché, bien que plusieurs personnes se fussent réunies » pour le retirer. Nouveau prodige destiné à conserver la mémoire du miracle » opéré en ce lieu, et servir de preuve à ceux qui seraient tentés de regarder » comme fabuleuses les guérisons extraordinaires obtenues par l'intercession » et les mérites de saint Guillaume. »

En effet, le tour de bâton est convaincant.

La page 69 est une des plus curieuses du volume. On y apprend pour la première fois que le tombeau de saint Guillaume était un lieu de pèlerinage où accouraient continuellement des foules immenses. Malheureusement « la » réformation, en s'établissant à Neuchâtel, a éloigné ce concours de pieux » étrangers ! »

Ne vous semble-t-il pas entendre un nouvel Abner, s'écriant :

Que les temps sont changés !

.

Du temple, orné partout de festons magnifiques,
 Le peuple saint en foule inondait les portiques ;
 Et tous, devant l'autel avec ordre introduits,
 De leurs champs dans leurs mains portant les nouveaux fruits,
 Au docte saint Guillaume apportaient leurs prémices ;
 Les prêtres ne pouvaient suffire aux sacrifices.
 L'audace d'un Farel, arrêtant ce concours,
 En des jours ténébreux a changé ces beaux jours.
 D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
 Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre :
 Le reste pour son saint montre un oubli fatal ;
 Ou même s'empressant aux autels de Baal,
 Se fait initier à ses honteux mystères,
 Et blasphème le nom qu'ont invoqué leurs pères.
 Seul, le fougueux Joad, que Cerneux-Péquignot
 A vu prendre le train, en poussant un sanglot,
 Le goupillon en main, et d'une voix terrible,
 Aux mécréants du jour annonce un sort horrible.

Cette abominable réformation n'a pas seulement chassé les pèlerins, elle a encore « enlevé aux malades le saint qui les guérissait ». Quelle terrible chose ! Comme c'est effroyable ! Cependant on ne comprend pas très-bien comment la réformation a pu mettre à la porte si facilement un saint aussi puissant, un saint qui ressuscite les morts, qui plante des bâtons et qui aveugle les jeunes gens par la douleur de leur troupeau ! Pour le moment, cela n'est pas très clair, mais tout sera expliqué dans une seconde édition.

« En présence des efforts nombreux que l'on fait pour embellir la ville de » Neuchâtel et y attirer les étrangers, continue l'auteur, on doit déplorer la » perte de ce pèlerinage. » En effet, ces réflexions sont très-justes et méritent d'être prises en sérieuse considération par la Société industrielle et commerciale, les Sociétés des hôtels Bellevue et de Chaumont, etc., etc., à qui elles peuvent amener de magnifiques dividendes ; en outre la Société de construction devrait s'empresser d'édifier un nouvel hôtel de St-Guillaume.

Continuant notre recension, nous arrivons au chap. XII, et nous trouvons à la page 106 que saint Guillaume a été canonisé, et à la page 107 qu'il ne l'a pas été ; plus loin (117) on prouve que c'est par dévotion pour ce saint qu'il se trouve dans notre pays beaucoup de familles portant le nom de Guillaume et ses dérivés ; la même démonstration se trouve reproduite page 130, mais l'auteur se garde de dire que ces mêmes noms existent dans toute la

France, qu'en Angleterre il y a des milliers de Williams, en Allemagne de Wilhelm, etc.

Pour bien graver dans l'esprit du lecteur la forme du sceau du chapitre de Neuchâtel, on en fait trois fois la description (p. 121, 122, 127), et dans le but de démontrer que saint Guillaume a fait construire des fontaines à Neuchâtel, on cite un voyage en Espagne, citation qui arrive très à-propos.

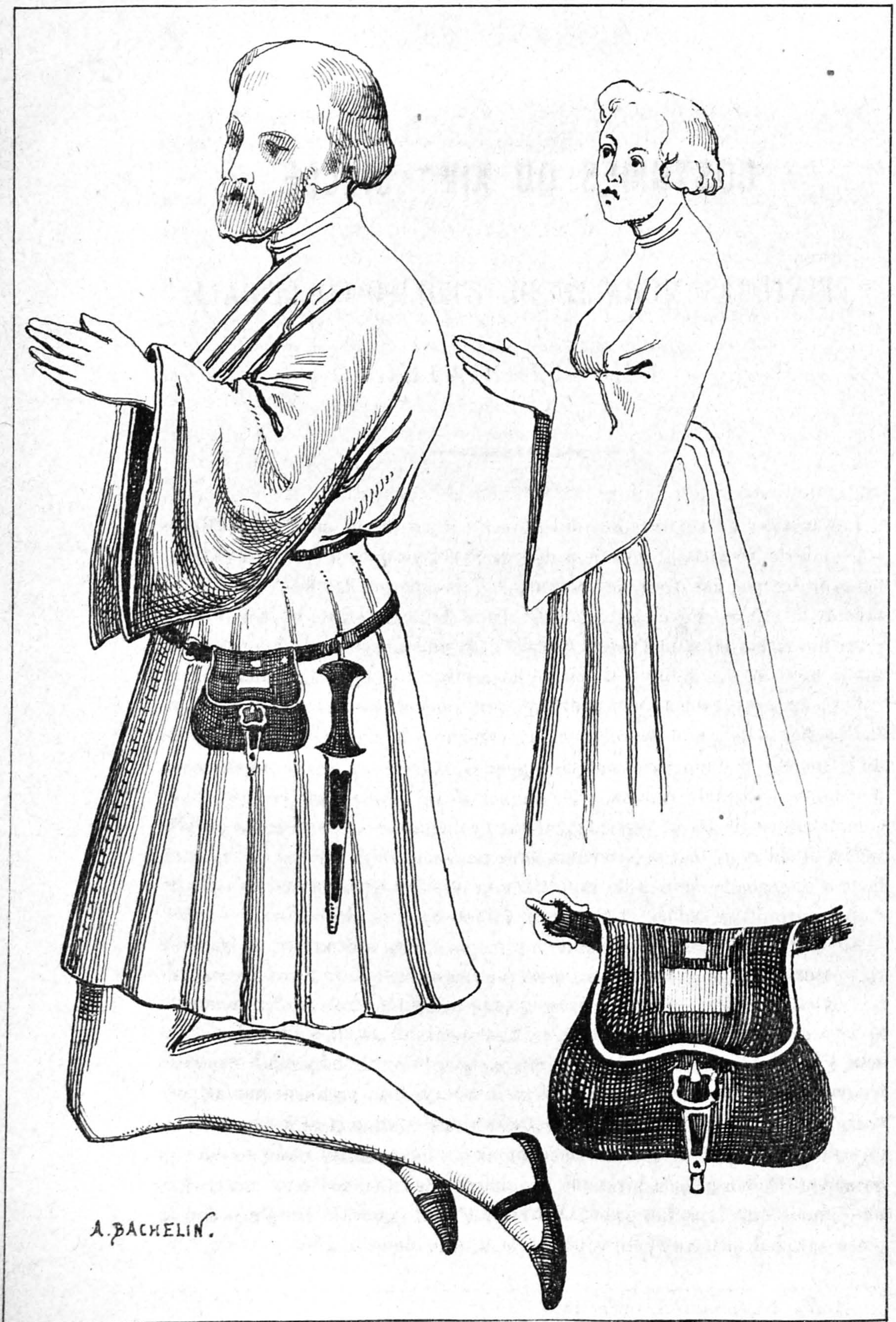
Les chapitres IX, X et XI traitent de la restauration de la chapelle de St-Guillaume et l'on consacre 29 pages à cet objet, en réimprimant presque tout le rapport de la Commission chargée de restaurer la collégiale; on répète même deux fois le même passage (p. 94, 97), et le rapporteur de cette commission se trouve posséder ainsi trois éditions de sa prose. Avant de faire tant d'efforts pour arriver à la restauration de cette chapelle, on aurait dû se souvenir qu'à la page 56 on l'appelle un *ignoble hors-d'œuvre*.

Afin de ne rien omettre, on nous énumère tous les portraits de saint Guillaume; et nous sommes avisés que l'abbé F. Jeunet a fait faire « des images de saint Guillaume avec et sans dentelles » et d'autres dans lesquelles se trouve la collégiale. Seulement on oublie de dire que dans ces dernières les Alpes se trouvent *au nord* de l'Eglise, ce qui n'est pas tout-à-fait exact.

Dans une effusion de joie l'auteur s'écrie : « Nous gardons avec dévotion » ses images que nous avons fait imprimer. Tous les jours nous pensons à lui, » nous le voyons, car son portrait en pied, haut de deux mètres, est le plus » précieux *meuble* de notre presbytère. » Sapristi! Un saint de deux mètres! D'autres se seraient contentés d'un saint en plâtre, mais ici ce *meuble* est à l'huile; puis quelle charmante idée que d'appliquer à la peinture les mesures linéaires, et d'apprécier Raphaël à l'aune et Véronèse à la toise.

Nous terminerons en engageant les lecteurs à lire, pages 161 et 162, une série d'aménités adressées aux écrivains de notre pays; on leur dit simplement qu'ils sont des calomniateurs, des menteurs, des lâches, on parle du dévergondage de leurs paroles, de leurs plumes empoisonnées par le fiel de la haine, la perfidie et la trahison, en un mot c'est ici, comme vient de le dire le panégyriste de l'abbé Jeunet, c'est ici que le livre de « ce prêtre actif et historien- » archéologue distingué est à la fois édifiant et instructif. Ici, le prêtre, » l'historien et le citoyen réunis ont accompli une œuvre réussie. »

J.-H. BONHÔTE.



A. BACHELIN.

Costumes neuchâtelois. Fin du XIV^{ème} Siècle d'après les peintures murales de l'Eglise collégiale de Neuchâtel.



COSTUMES DU XIV^{me} SIÈCLE

PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE

DE NEUCHÂTEL

Les travaux de restauration qui s'exécutent en ce moment dans l'église collégiale de Neuchâtel, ont mis à découvert des vestiges de peintures murales représentant une suite de personnages, hommes et femmes, dans l'attitude de la prière, à droite et à gauche d'une statue de sainte ou de saint aujourd'hui disparue, dont l'autel est placé dans une niche de peu de profondeur sur le bas côté du midi, vis-à-vis de la pierre consacrée à Guillaume Farel.

Ces peintures, évidemment contemporaines des premières statues des comtes de Neuchâtel, nous permettent de comparer le costume de deux classes de la société; malheureusement les légendes ou les noms de ces personnages, donataires de l'autel, sur les côtés duquel ils se développent en frise, sont complètement illisibles; cependant il est évident qu'ils appartiennent au XIV^e siècle, et s'il nous faut préciser une date, nous ne craignons pas de les attribuer à sa seconde moitié; ils rappellent en effet les types représentés par les maîtres primitifs, Taddeo et Agnolo Gaddi, Orcagna et le Giotto.

Au XIV^e siècle commence la lutte du peuple contre la féodalité, et celle des rois contre les seigneurs vassaux. C'est à ce moment que la Suisse se constitue en confédération et que commence cette série de combats victorieux qui la débarrassèrent du régime étranger. Les mœurs de la chevalerie disparaissent, l'aristocratie voit son prestige mis en question, ses habitudes luxueuses trouvent des frondeurs, le tiers-état et la bourgeoisie prennent une importance avec laquelle il faut compter; les villes grandissent et le pouvoir seigneurial diminue, les habitants des campagnes forment des alliances, on voit poindre à l'horizon les aspirations populaires vers un idéal non encore formulé, mais qui s'appellera plus tard l'égalité politique; le peuple prend sa place au soleil et monte petit à petit à la surface de la société.

Tout changement de rapports sociaux amène naturellement des changements dans le costume. Ils sont assez tranchés au XIV^e siècle.

Une autre révolution s'opère en ce moment, mais celle-ci dans le domaine militaire; l'armée est composée de nobles ou chevaliers formant la cavalerie, celle-ci est peu à peu supplantée par l'infanterie, composée des gens du peuple; la poésie chevaleresque s'en va, la poésie populaire commence à naître.

« Le fait que le costume populaire est adopté par la mode, dit M. le professeur Hagen, répond à l'importance que le peuple vient d'acquérir. Le nom que reçoit cet habit indique son origine. On raconte qu'un roi d'Angleterre, Henri IV, avait apporté d'Allemagne la mode de l'habit court, appelé *Hanselin*, du nom de *Hans*, très-répandu parmi les paysans. Les Anglais donnèrent à cet habit le nom le plus usité chez leurs paysans, c'est-à-dire *Jacke*, Jacques, et de changements en changements ce nom redevint en Allemagne *Schecke* ou *Jacke*. »

Le mot *jaquette* est vraisemblablement un dérivé du mot anglais, c'est le vêtement du personnage que nous reproduisons, et qui nous paraît appartenir à une classe supérieure de la société, quoique ses manches n'aient pas l'ampleur exagérée qu'affectaient certains seigneurs de cette époque, mais il porte la dague au côté et la sacoche ou escarcelle que nous remarquons sur la statue du comte Rodolphe II, au monument de la collégiale. La coiffure consistait en un chaperon ou en un capuchon, souvent fixé à la jaquette ou au manteau, mais l'attitude de la prière impose l'obligation de se découvrir, et notre personnage est tête nue. Les modes commencent à devenir excentriques à partir du XIV^e siècle; c'est à ce moment qu'on porte des grelots comme ornement sur les habits, et ces fameux souliers à la poulaine inventés par Poulain pour Geoffroi Plantagenet, qui avait au bout du pied une excroissance qui ne pouvait se loger dans une chaussure ordinaire.

Cette époque flotte indécise entre le vêtement ample et la robe étroite et courte, mais au milieu de cette incertitude, il y a une partie commune, le pantalon collant enfermant le corps de manière à gêner presque ses mouvements. Notre personnage porte la barbe entière, quoique la mode de se raser, arrivant d'Allemagne, ait déjà pénétré dans notre pays; les premiers rasés étaient regardés comme des élégants prétentieux.

Le personnage que nous reproduisons est le premier de la suite de figures qui se déroulent sur le côté droit de l'autel; c'est le seul homme qui y soit représenté; les six autres sont des femmes, les trois dernières sont peintes sur l'embrasure de la niche; nous en donnerons un dessin dans un prochain numéro.

Ces personnages sont de très-petite dimension, la peinture est détériorée, et plusieurs parties paraissent avoir été mutilées avec intention, probablement à l'époque de la réforme religieuse.

En dehors de la niche, on aperçoit les vestiges d'une figure de saint à front découvert et à grande barbe, vêtu d'une robe brune avec croix blanche sur la poitrine; il porte, dans la main gauche, un bâton dont on ne peut distinguer les extrémités. Cette figure, d'assez grande dimension, était peinte à fresque; celles de la niche nous paraissent avoir été exécutées à l'encaustique, c'est-à-dire avec une composition où la cire entre en plus grande quantité.

(A suivre.)

A. BACHELIN.

1'059'405-n

ANCIENS

RÈGLEMENTS ET ORDONNANCES

DE DISCIPLINE MILITAIRE

DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

Quoique l'ordonnance de guerre faite en 1495 sous le comte Philippe soit la plus ancienne de celles qui ont été conservées, on verra en la lisant que le comte Rodolphe, père de Philippe, en avait publié une en l'année 1476, lors de la guerre de Bourgogne; le chancelier de Montmollin fait mention de cette ordonnance dans une Notice à laquelle il travaillait en 1682; suivant lui, ce document prouverait le bon esprit de l'administration sous les princes de la maison de Baden, et il serait d'autant plus intéressant de le posséder qu'il a été fait et publié de concert avec les cantons suisses et que tout en faisant connaître la discipline militaire des Suisses à cette époque, il formerait une preuve nouvelle des relations intimes qui, déjà dans ces temps anciens, existaient entre notre pays et la Confédération helvétique.

En attendant que l'ordonnance de 1476 se retrouve, voici celle de 1495, telle qu'elle a été extraite d'un portefeuille laissé par Nicolas Tribolet, premier inspecteur général de nos milices, au commencement du XVIII^e siècle :

Ordre de Guerre

Jetté par especial voloir et commandement de Son Excellence à tous les bons hommes d'Armes de la Comté.

« Assises de Guerre debvront estre sus de quart en quart d'an, ès festes de St-Georges, St-Jehan-Baptiste, St-Denis et Nativité, sous autorité de Monsieur le Lieutenant de la Comté. Icelui preindra advis des Assesseurs et Conseillers, assavoir le sieur Intendant de Guerre et aucuns Chevalier, Esquiers ou Capitaines en nombre cinq, et par ensemble ordonneront tout ce qui sera treuvé expédient à l'endroit des gens de guerre.

» Debvra le dict Intendant faire monstre et visée des Compagnies, une par une, assavoir deux fois par chaiqun an, et ce avant Pasque florie l'une, avant St-Denis l'autre, à celle fin de preindre assuree cognoissance de l'armure et accoustrement, ensemble la suffisance et presteté es jeux des Armes de tous arquebusiers et Piquiers. Le dit Intendant boutera en escript ce qui lui apparoitra requérir Louange ou blasme, en chaique Compaignie avec mesme œuïl et mesme oreille à l'endroit du foible ainsi et comme à l'endroit du fort: Ce tout quoi relaté en la prochaine assise, ordonné sera selon besoing.

» Les Capitaines avecque leurs Lieutenants et sargens d'armes debvront faire speciale visée de leurs Compagnies et ce de quart en quart d'an sans support ne barrat à l'encontre des uns plus que des aultres: En oultre par-rassembleront leurs gens d'armes au bon tems tous les Diemanges et aultres jours de grandes festes, à l'aube, ou tost après vepres selon voloir et commandement du Capitaine, et ce pour leur bailler enseignement au fait des armes en la manière ja décrétée ès ans passés.

» Comme ainsi soit que la teste doibt réguler le corps si advenoit que Capitaine ou Lieutenant ne fit bon devoir se maculant par chose déléale, tel méfait relaté aux assises par assureés témoignages, sera le dict Capitaine ou Lieutenant appertement déjetté et par telle vergongne chastoyé.

» Le Sargent d'armes qui mal se comportera par non obédiance, paresse, yvrognerie ou aultres mefaits, à la prime sera reprins par apperte admonition: à la seconde sera bouté en la cage trois jours durant, à son pain: A la tierce sera déjetté et remis en la rangée, le fin dernier.

» Le compaignon d'armes qui ne apparoistra mie au rassemblement sans cause bastante, de quoi cognoistra le Capitaine ou Lieutenant avecque advisée Justice, chatoyé sera le dict paresseux pour son mauvais voloir et debvra paguer au proufit de la Compaignie assavoir : la prime dix sols Lausannois, la seconde vingt sols, la tierce un teston, la quarte de rechef un teston, et en oultre bouté en la cage à son pain six jours durant.

» Le Compaignon tard venu en la rangée, piques ja bassées pour faire charge, paguera cinq sols à chaiqcune prinse d'armes en laquelle ne sera diligent à l'heure.

» Qui apparaitra au rassemblement avec armure et munition non recepva- bles, force pauvreté bien connue, debvra estre chastoyé pour la prime à cinq sols, pour la seconde à dix sols, pour la tierce à vingt sols, pour la quarte bouté sera en la cage à son pain trois jours durant, et ne pora estre hors meis si ne pague un teston.

» Qui apparoistra au rassemblement avecque armes non siennes debvront les dictes armes estre prinses et commises au profit de la Compaignie : Et si par adventure le garnement se trouve avoir trafiqué ses privées armes aux Bourguignons, chastoyé sera par cage six jours durant, à son pain, paguera teston et en oultre sera bouté valet de la Compaignie.

» Si en la rangée, armes es poings, aucun pervers renie DIEU, Notre-Dame, ou les Saints du Paradis, le morillon recepvra tout sur le champ, en oultre baillera au moustier une chandoile de pénitence un teston vaillant.

» Si en la rangée aucun mal advisé dict ou faict choses non honnêtes à l'endroit du Capitaine, du Lieutenant ou des sargents d'armes, debvra être incontinent chastoyé par morillon, cage ou teston, selon mefaict : de quoi cognoistra le Capitaine avecque advisée justice et sapience.

» Tout homme d'armes en la rangée tirant dague ou pointant pique ou arcquebuse par noise et désbat à l'encontre de son compaignon d'armes, tel paillard tout sur le champ recepvra le morillon et sera bouté en la cage durant le voloir du Capitaine, en oultre paguera le teston de merci à la Compaignie : Et si par coup feri, sang y a ou que méchef advienne, telle coulpe debvra estre incontinent relaté et en cognoitrons les assises de Guerre prestement appelées par Son Excellence ou son Lieutenant en la Comté.

» Tous chastoy par pecune non incontinent pagué debvra estre requis en après trois jours, par tambour ou clairon devant le porche du chastoyé, et icelui desniant ou ne apparoissant, debvra le sargent d'armes entrer en la maison, et par main meise sur bon ustencilles, sera faicte pecune bastante, par quoi le chastoy étant couvert le restant sera rebailé au chatoyé.

» Le provenant des dits chastoy demourera en la Custode du Capitaine et

du Lieutenant, soulant se ramentevoir que tels deniers sont heritage de toute la compagnie partant les tiendront diligemment en bonne et léale gouverne: et ne debvra estre prins de la dicte pécune que par l'advis du sieur Intendant; à celle fin ne la dispenser que pour bailler aide, et reconfort de munitions et armure à aulcun bons hommes d'armes non commodes, voir aussi pour l'entretennement des Lieugx de garde et signals, brandons: Ce tout quoi le sieur Intendant visera et recongnoistra soingneusement par chaicun an devant pasque flories.

» Touttes lesquelles choses dessus escriptes ne considèrent que le devoir, office et condition de bons hommes d'armes en leur maison et repos: Et advenant par guerre esmue que la Bandière de Son Excellence seroit horsmeise et feroit saillie es champs, lors par espéciale debvra estre jointct à la présente ordonnance l'ordre de Guerre que deffunct très redouté Seigneur Comte Rodolphe jetta par commun avis de Messieurs des liguez ja meis en escript et baillé à tous, l'an 1476.

» Et comme son Excellence Monsigneur de présent auroit meis sa main sur le Fié de M. de Valangin, touts les bons hommes d'armes du dict Fié sont comprins et enserrés en la présente Ordonnance et ordre de Guerre, partant debvra le sieur Intendant leur bailler bonne et prompte cognoissance par escript de tout ce que dessus à celle fin le tenir et observer ainsi comme touts aultres de la Comté.

» Le présent ordre de Guerre, ainsi faict et jetté soubs autorité de Monsieur de Colombier, Lieutenant de la Comté; présens les sieurs Vincens, d'Aubigné, Intendant de Guerre; Philippe de Diesse et Jehan de Granges, Escuyers de Son Excellence; Jehan Gruyère, Capitaine-Chastelain de Boudry; Antoine Bailloudz, Capitaine-Chastelain du Vaux-Travers: au Chastel de Monsigneur, le troisième jour de febvrier en l'an de Salut Mil quatre cent Nonante et cinq. »

Après avoir transcrit la plus ancienne de nos ordonnances militaires connue, nous donnerons dans une prochaine livraison celle de 1532, instituant les Prix de seigneurie, lesquels existent encore chez nous sous d'autres formes. Il est probable que sans cette ordonnance, conservée aussi dans le portefeuille de l'inspecteur-général de Tribolet, on ignorerait que c'est la bataille de Grandson qui a provoqué chez nous l'utile institution des tirs locaux et aussi le besoin de s'habituer aux nouvelles armes, l'arquebuse et le mousquet, conformément aux usages admis dans les cantons suisses.

Louis SANDOZ, major.

JEAN DES PANIERS

(Suite).

Jean des Paniers.

Sur la pente des hauteurs qui s'élèvent entre les Bayards et la Brévine sont répandues des maisons isolées, métairies ou fermes de montagne. Chacune est entourée d'un grand pré, d'un pâturage avec un champ et quelquefois une petite forêt livrée à tous les genres de dévastation. Tout cela est enclos de palissades ruineuses pour le propriétaire ou de murs en pierres sèches. Les demeures sont basses, larges, couvertes d'un toit de bardeaux surmonté d'une cheminée de bois fermée par un couvercle à bascule. La grange, les écuries, le fenil occupent la majeure partie de la maison. Une chambre et un cabinet constituent tout l'appartement du fermier; les fenêtres en sont parfois au niveau du sol, et le logis lui-même semble enfoui dans la terre pour s'abriter contre le froid.

Le mercredi suivant deux hommes gravissaient le sentier tracé dans la neige par les piétons et conduisant à l'une de ces fermes. C'était une belle soirée d'hiver; le soleil, près de se coucher, s'inclinait vers l'horizon parmi des nuages allongés, étroits, incandescents, séparés par des bandes où l'azur doré du ciel se teignait de teintes verdâtres d'une richesse incomparable; les rayons empourprés jetaient sur les montagnes et sur les forêts enneigées des tons roses, dont la douceur défiait les pinceaux les plus savants. On ne s'imagine pas que c'est dans nos montagnes, en hiver, qu'il faut aller chercher les splendeurs indescriptibles dont le soleil s'entoure à l'heure de son coucher. Autour de la maison quelques gamins, assis sur de petits traîneaux, glissaient rapides comme la flèche, en bas la colline, et leurs cris de joie animaient ce lieu désert.

L'un des deux piétons était Sylvain; l'autre, beaucoup plus âgé, n'en con-

servait pas moins les allures d'un jeune homme. Henri de la Vy-Renaud était un vieux garçon, dont le cœur avait toujours dix-huit ans; il n'avait pu se résoudre à vieillir, malgré son front chauve et ses cheveux grisonnants. Il se cramponnait à la jeunesse comme le naufragé à l'épave qui le maintient à flot. D'un naturel jovial, il était le boute en train et l'organisateur de toutes les parties, de toutes les veillées, de tous les bals. Beau chanteur, diseur fleuri, doué d'une certaine culture, c'était lui qui entonnait la chanson de circonstance et qui prenait la parole dans les grandes occasions où le speech était de rigueur. Il faisait le joli cœur auprès des jeunes filles, et il était d'autant mieux accueilli qu'il ne tirait pas à conséquence et que, prévenant et serviable, comme un ancien chevalier, il pouvait servir de chaperon à leurs petits romans. Bien que les rhumatismes ne l'eussent pas épargné, il ne perdait pas une danse; c'était pour lui une question d'amour-propre, et il s'infligeait même, de temps à autre, les tortures d'un entrechat, pour donner le change sur l'état de ses articulations. Quant à son âge, les mauvais plaisants disaient qu'il ne *marquait* plus, tant les appréciations flottaient indécises autour du demi-siècle.

— J'ai donc fait préparer la salle, disait Henri, avec le goût qui me caractérise; il y aura des flambeaux à réflecteur, avec des bougies; tu comprends, les chandelles dégagent des miasmes qui incommoderaient les dames, et si nous avons des étrangers parmi nous, ce petit luxe nous donnera un certain relief, qui nous fera honneur. J'aurais voulu avoir de la verdure et des fleurs pour en tresser des guirlandes, mais la *darre* est gelée et les baies de sorbier sont flétries. On ne peut pas y songer.

— J'ai invité Albert Dubois à nous accompagner; ce garçon devient sauvage depuis quelque temps; il est sombre et taciturne.

— Comment, lui qui était si gai! attends-un peu, nous le dériderons. L'hospitalité nous commande de lui rendre agréable le temps qu'il passe dans nos murs. Les Fleurisans nous réciproqueront en temps et lieu. A-t-il accepté?

— Je ne sais ce qu'il m'a répondu; il a ouvert des yeux effarés, il a rougi, il a pâli, il a balbutié des paroles incohérentes, lorsque je lui ai dit que nous aurions Lucy Dusapel.

— La perle des Verrières! la fleur de la montagne! Est-ce que peut-être il en aurait dans l'aile?

— Ma foi, c'est possible, il ne serait pas le seul. Nous voici chez Jean des Paniers; entrez, s'il vous plaît; vous lui parlerez, n'est-ce pas?

Ils poussèrent la porte d'entrée, longèrent un étroit corridor dallé et entrèrent dans une vaste cuisine où brûlait un grand feu alimenté par des racines de sapin. Près du feu, sous la haute cheminée pyramidale où montaient de

légères spirales de fumée, était assis un homme long, maigre, pâle, occupé à tresser une corbeille dont il entrelaçait les osiers flexibles avec une remarquable dextérité. Il avait sur la tête un bonnet tricoté de laine brune, dont la pointe dressée se terminait par une houpe monumentale; un grand tablier de cuir fauve et luisant s'étalait devant lui comme une cuirasse. Au coin de la bouche de cette longue et placide figure était incrustée une courte pipe de terre noire, qui semblait faire partie du visage. Autour de lui s'élevaient des montagnes de corbeilles, de branches de coudrier, de frêne, de rameaux de saule et d'osier. Il était si affairé qu'il ne leva pas les yeux à l'arrivée des visiteurs.

— Bonjour Jean, dit Henri, toujours à l'ouvrage malgré l'hiver.

— Serviteur, dit le vannier, sans perdre un mouvement de ses doigts.

— Sapristi, quelle froidure! Savez-vous qu'on se gèle les pieds dans la neige en venant vous chercher si loin.

— Bon feu, dit l'autre, en faisant un geste de la tête.

— Merci, nous n'avons pas le temps de nous arrêter; nous avons une commission pour vous.

— Paniers?

— Non, musique. Pouvez-vous jouer dimanche à la soirée des dames Vuitel?

— Oui, quelle heure?

— A sept heures, chez François Perroud.

— En règle.

— On aura soin de vous; il y aura à manger et surtout à boire, ne craignez pas.

— Bon.

— Si la soirée se prolonge, vous viendrez coucher chez nous; on dit que la nuit les loups rôdent dans le voisinage.

— Pas peur.

— Vous préparerez vos airs les plus nouveaux, quelque chose de soigné; il y aura les plus belles filles du village et des messieurs du dehors, entendez-vous?

Jean des paniers haussa les épaules.

— Gentiane? dit-il, en faisant le geste de boire.

— Oui, si vous en avez, cela ne fera pas de mal.

L'ouvrier se leva, prit dans une armoire une bouteille noire et un gobelet d'étain. Il remplit le gobelet d'un liquide incolore, qui exhalait une odeur très-forte.

— Pure, dit-il, en tendant le gobelet.

— Il y en a beaucoup trop, dit Sylvain, je ne peux pas boire tout cela.

— Saine, et il mit la main sur son estomac.

— Donne, dit Henri, tous ces jeunes gens sont dégénérés. Et il ingurgita la liqueur non sans faire une horrible grimace.

— Sais-tu que ton musicien est un fier original, reprit-il, lorsqu'ils eurent pris congé; a-t-il fait vœu de silence, ce long fantôme?

— Il est vrai qu'il parle peu; il réserve son précieux souffle pour sa clarinette. Une fois qu'il l'a embouchée, il jouerait volontiers jusqu'à la consommation des siècles.

Cependant le vannier, sa journée finie, alluma une lanterne, prit un sac de serge verte dans son bureau et se rendit à l'étable, où rumaient paisiblement des chèvres, des moutons et quelques vaches. Il suspendit son fallot au plafond, s'assit sur le bord d'une crèche inoccupée, ouvrit son sac, en sortit des tuyaux de buis qu'il ajusta après les avoir humectés avec ses lèvres; enfin il prépara l'anche soigneusement couchée dans une petite boîte capitonnée de coton; il la prit avec précaution, l'examina, en essaya la languette, puis passa et repassa sa langue sur ce précieux organe, qu'il assujettit au bout du tube. Cela fait, il tira d'abord quelques sons légers, puis des notes retentissantes qui firent tressaillir les chèvres, animaux nerveux, tandis que les moutons, baissant la tête, se serraient l'un contre l'autre. Après ces préludes, qui n'étaient que les bagatelles de la porte, il attaqua un air de valse, auquel il donna pour accompagnement toutes sortes de contorsions du corps, de mouvements de tête et de trépignements destinés à marquer la mesure.

Il y avait quelque chose d'étrange dans ce musicien solitaire, assis dans sa crèche, éclairé par une lanterne au fond de cette étable obscure, entouré de ce bétail qui écoutait le concert avec des yeux effarés en poussant de temps à autre des soupirs mélancoliques.

Depuis plusieurs heures, il remplissait des éclats de sa musique les recoins mystérieux de l'étable; son répertoire y passait tout entier; valses, galops, contredanses entraient tour à tour dans le cornet acoustique des chèvres et des moutons, qui n'en paraissaient pas émerveillés. Tout à coup, une forme étrange se dessina dans la baie de la porte et une voix plus aigre que celle de la clarinette domina les trilles, les fioritures et les gammes chromatiques du virtuose.

— Jusqu'à quand nous *embêteras*-tu avec ton sabbat? Va te coucher, animal, et laisse dormir ces pauvres bêtes. M'entends-tu, piaillait-elle plus fort, tu les rendras folles avec ton *clarinage*, et nous par-dessus le marché.

Mais Jean n'entendait rien ou ne voulait rien entendre; il continuait à musiquer avec une verve croissante, battant la mesure avec le pied, balançant le corps et la tête à droite, à gauche pour donner à son jeu l'expression et l'ac-

cent. Sa femme, hors d'elle-même, ne sachant comment venir à bout de cet être invulnérable, ramassa une brassée de foin et l'en coiffa en hurlant : Te tairas-tu enfin, cette fois !

Cette avalanche inattendue ne troubla en aucune manière la verve endiablée du musicien ; son instrument continuait à mugir sous le voile dont il était couvert sans perdre un temps ni une note, et quand l'énergie de ses gestes l'eurent dégagé en partie, on put voir, sous les brins d'herbe sèche qui pendaient en festons, sa figure longue et empourprée, les yeux baissés, les joues enflées, la bouche en circonflexe, soufflant dans sa clarinette et continuant ses exercices avec un entrain imperturbable. — On n'en pouvait douter ; dans ce ménage-là, c'est le mari qui restait maître du champ de bataille.

La soirée.

La semaine s'écoula lentement pour Albert ; le dimanche semblait se perdre dans les limbes d'un monde imaginaire ou inaccessible. Cette soirée, où, pour la première fois, il lui serait donné d'entendre la voix de Lucy, de lui parler, de s'enivrer de sa présence, était comme le port lointain vers lequel vogue le voyageur embarqué sur l'océan. Ce but, vers lequel chaque vague vous pousse, tantôt on l'appelle de tous ses vœux comme le bonheur, tantôt on frissonne à la pensée qu'il est peut-être l'écueil où naufrageront nos espérances. — Penché sur son pupitre dans le bureau de son patron, ou appuyé rêveur contre son poêle, dans la veille comme dans le sommeil, le courant de ses pensées le ramenait sans cesse au même point. Lui, le plus habile chiffreur, il faisait au comptoir des calculs absurdes ; ses factures, d'ordinaire irréprochables, devaient être sévèrement collationnées sous peine d'erreur, omission ou double emploi. Il envoyait du *trois-six* bon goût au correspondant qui demandait de l'huile d'olive ; du café chéribon, de la cassonade ou de la farine au lieu du vin de Bourgogne, des amandes et des raisins secs impatientement attendus. Ses patrons secouaient la tête, les commis, ses camarades, riaient sous cape en se regardant du coin de l'œil.

Ce jour mémorable parut enfin ; aux yeux de la foule, il n'avait rien d'extraordinaire ; c'était un dimanche tout comme un autre, mais pour Albert, c'était un événement. Heureux augure ! le ciel était pur et le soleil dardait de joyeux rayons sur la neige dont toute la contrée était couverte. Une lumière éblouissante entra dans la chambre d'Albert, fort affairé à choisir dans sa

garderobe les ajustements les plus avantageux, tout en formulant dans sa tête les discours qu'il se proposait d'adresser à M^{lle} Lucy. Discours et effets d'équipement l'embarrassaient autant l'un que l'autre; plus le but est sérieux, plus le choix est difficile. Tout le jour il fut comme une âme en peine et ne put tenir en place; il rencontra, par hasard, le capitaine Dusapel, qui lui parut encore plus hérissé qu'à l'ordinaire, malgré l'humble coup de chapeau dont il l'avait gratifié; mais au sortir de l'église, cet échec fut réparé par Lucy, qui lui fit une inclination de tête accompagnée d'un sourire dont il crut devenir fou. Il courut dans sa chambre où il exécuta une série de culbutes de la plus haute école, fit la voltige sur ses chaises, si bien que sa bourgeoise, ouvrant la porte pour juger des causes de ce tapage, le vit planté sur sa table, la tête en bas et démenant ses jambes vers tous les points de la rose des vents.

— Est-ce bien vous, M. Albert, qui menez ce train? Etes-vous malade?

— Oui... j'ai une névralgie que le docteur m'a conseillé de combattre en faisant de l'exercice.

— Et c'est en vous dressant sur la tête que vous prétendez vous guérir? Prenez plutôt un petit verre d'absinthe. C'est incroyable comme le monde devient chétif; de mon temps, personne ne parlait de névralgie, et maintenant chacun en a, jusqu'aux jeunes gens de vingt ans.

Le soir, avant sept heures, on allumait les bougies dans la salle de François Perroud. Les demoiselles, enveloppées de leurs mantes, arrivaient par petits détachements; elles riaient et folâtraient entre elles, et répétaient en chantant les pas dont elles n'étaient pas sûres. A sept heures précises, on entendit un grand bruit de souliers ferrés que l'on secouait sur le seuil; un pas lourd se fit entendre et l'on vit apparaître la longue figure de Jean des Paniers, affublé d'une redingote bleue tombant jusqu'aux talons. Il entra sans dire mot, salua de la tête, et se dirigea vers un coin de la salle où l'on avait disposé un tabouret pour lui tenir lieu de tribune. Là, il procéda méthodiquement à l'ajustement des tubes de sa clarinette, au milieu d'un essaim de jeunes filles qui l'attaquaient sur tous les tons; puis il préluda par une série de tierces et de gammes destinées à lui délier les doigts.

— Jean, votre clarinette est gelée, mettez-la sur le fourneau pour la réchauffer. — Jean, nous avons mis une bouteille de vin sous votre chaise pour arroser les clefs de votre clarinette. — Et pour fermer le bec aux canards, ajouta une autre. — Oh! Jean, savez-vous les polkas nouvelles? c'est si joli les polkas!

Mais des bruits nouveaux se faisaient entendre; c'étaient des chuchotements au-dehors et des courses folles dans l'allée et dans la cuisine. Les garçons

arrivaient à leur tour, et les plus jeunes, d'humeur folâtre, donnaient essor à leur exubérante activité en se poursuivant autour de la maison, pendant que les curieux cherchaient à voir dans la salle entre les rideaux et aplatisaient leur nez sur les vitres glacées.

Tout à coup, la porte s'ouvrit sous un choc violent, et un individu, poussé par des mains invisibles, vint tomber la tête la première sur le plancher, parmi les jeunes filles qui poussèrent à l'envi des cris aigus auxquels répondirent des rires bruyants partant de divers points de la cuisine. Peu à peu les acteurs de cette gentillesse villageoise firent leur entrée soit au pas de course et en se cachant derrière le poêle, soit d'une façon plus convenable. On pense bien que Henri de la Vy-Renaud se présenta avec le décorum dont il se flattait de posséder la tradition pure et sans mélange.

Une valse gaillarde entonnée par la clarinette coupa court aux compliments; chaque cavalier se choisit une danseuse et le bal commença avec un entrain sans pareil. La salle était vaste, le parquet élastique; les couples tournaient soulevant la poussière; aux ondoiements des robes répondaient les oscillations de la flamme des bougies qui se miraient dans leurs réflecteurs polis; et dans son coin, planté sur son escabeau, sous lequel était une bouteille de vin coiffée d'un verre renversé, se démenait le grave virtuose, soufflant avec âme dans le bec de son instrument, marquant le rythme avec son soulier ferré, balançant la tête comme un pendule et ramenant au pas d'un geste énergique, les étourdis qui manquaient à la mesure. Ce tableau, on le voit, ne manquait pas d'une certaine originalité.

La valse finie, les dames s'assirent en chuchotant entre elles sur les bancs de bois qui entouraient la salle. Les jeunes gens leur offraient des pastilles dans des cornets de papier gris. — « Prenez, disaient-ils, c'est de chez le petit Bolle; ce sont des meilleures »; ils présentaient même du jus de réglisse! ô naïve simplicité! allez-y donc, maintenant! Plusieurs étaient jolies et gracieuses, mais Lucy, grande et svelte, avec ses traits d'une régularité et d'une harmonie idéales, les laissait bien loin au-dessous d'elle. Aussi, lorsque Sylvain lui présenta Albert comme un de ses amis, le pauvre garçon, ébloui de tant de fraîcheur et de beauté, se trouva pris au dépourvu; les compliments qu'il avait laborieusement composés depuis quelques jours s'échappèrent de sa mémoire comme une volée de moineaux, et il ne sut que s'incliner tout interdit en marmottant des paroles inarticulées. Lucy fut la première à se remettre.

— Monsieur Dubois, dit-elle, nous vous connaissons par les éloges de mon cousin Sylvain. Il prétend que vous avez une façon de régler les montres que vous ne refuserez pas de m'enseigner; je serai une écolière docile, ajouta-t-elle avec un sourire.

— De tout mon cœur, répondit-il, rassuré par ces façons simples et franches, à la condition que vous m'accorderez le prochain galop.

Ces deux êtres d'un naturel droit et sincère, dépourvus d'affectation, remplis d'un égal amour pour le vrai et pour le bien, étaient faits pour s'entendre sans phrases sonores et sans ce jargon menteur que les hommes jettent en pâture aux jeunes filles pour les éblouir et qui, le plus souvent, n'est au fond qu'une amère raillerie.

— Avez-vous retrouvé vos plantes? dit tout-à-coup la jeune fille avec un malicieux sourire.

— Quelles plantes? ah! oui, je me souviens! Au lieu de rire, vous eussiez mieux fait de m'aider à les ramasser, puisque vous étiez la cause de l'accident! C'était pitié de voir éparses sur la neige des plantes si bien conservées et déterminées par M. Léo Lesquereux.

— Vous aimez donc la botanique? Voilà de singuliers goûts chez un horloger.

— C'est une étude incidente que j'ai faite par amour des plantes; j'aurais été un sot de laisser passer une si bonne occasion de m'instruire, et aujourd'hui j'en suis très-heureux.

— Eh bien! je vous avouerai que j'ai toujours eu le désir de savoir quelque chose de la vie et de la structure de ces fleurs qui forment une si belle parure à nos chères montagnes. Faute de science, je me contente de les cueillir et d'en composer des bouquets que je ne me lasse pas d'admirer.

Ils continuèrent ainsi chaque fois qu'il leur fut permis de danser ensemble, car Lucy avait une cour nombreuse de cavaliers qui demandaient leur tour. Parmi les plus exigeants se faisaient remarquer deux solides gaillards de la Côte-aux-Fées, qui prenaient des allures un peu équivoques, au grand mécontentement du docte Henri de la Vy-Renaud, dont la politesse inaltérable contribuait pour beaucoup à maintenir des façons courtoises parmi les jeunes gens de son village. Au moment où Albert prenait la main de Lucy pour une contredanse, l'un d'eux se jeta au-devant de lui :

— Minute! dit-il d'une voix rogue, c'est mon tour!

— Non, Mademoiselle m'a promis cette contredanse il y a plus d'une heure.

— Si on vous laissait faire, vous danseriez tout le soir avec elle!

— Monsieur, je ne danserai pas avec vous, dit résolument Lucy, à cause de la manière inconvenante dont vous parlez d'une promesse que je ne vous ai pas faite.

— Ah! vous ne danserez pas avec moi?... c'est ce que nous verrons!

— Pas un mot de plus! dit Albert tout pâle d'indignation.

Il était superbe dans ce moment, et Lucy ne fut pas la seule à admirer

l'autorité de son geste et l'énergie indomptable répandue dans toute sa personne.

— C'est bon, dit l'autre, on te retrouvera assez, toi!

Les garçons de la Côte ne tardèrent pas à décamper après avoir causé vivement entr'eux. Jean des Paniers les surveillait du coin de l'œil sans avoir l'air d'y toucher. Albert, passant près de lui, ne fut pas peu surpris de s'entendre interpeller par le musicien, qui lui dit en allemand :

— Faites attention à ces drôles quand vous sortirez.

— Pourquoi ?

Jean des Paniers cogna ses gros poings l'un contre l'autre, en roulant des yeux menaçants.

— Ah, vous croyez ? merci de l'avis, vous êtes un brave homme ! ai-je l'air d'avoir peur ?

L'artiste sourit en retroussant ses manches et en se frottant les bras avec satisfaction, puis, descendant de son perchoir, il se versa un grand verre de vin, qu'il avala en disant : « Santé ! »

On apporta des *bricelets* dans des corbeilles et du vin sur des plateaux ; Albert alla choquer son verre contre celui de Jean des Paniers, qui recommença à se frotter les bras comme s'il avait eu de violentes démangeaisons.

A dix heures et demie, Jean des Paniers démonta son instrument ; c'était le signal de la retraite ; le temps n'était pas venu où l'on ne sortirait d'une soirée qu'à quatre ou cinq heures du matin. Au moment de se séparer, Henri de la Vy-Renaud prit la parole et dit : « Messieurs, la charmante soirée qui vient de nous être offerte, nous oblige à une *réci-proque* éclatante ; c'est pourquoi je propose une partie de traîneau pour après-demain. Le temps est beau, la neige superbe, il faut en profiter. Je m'inscris en tête de la liste. Qui m'aime me suive ! Engagez vos dames et songez à vos équipages. »

Albert s'élança vers Lucy, mais il fut devancé par l'allemand Hermann, à qui elle ne pouvait infliger un refus. Quand elle vit l'air désolé d'Albert, elle lui dit à voix basse : « Je ne pouvais agir autrement, ce sera pour une autre fois ; mais si vous voulez faire une bonne action et me procurer un grand plaisir, allez inviter mon amie Mathilde ; elle n'est pas belle, mais elle est charmante. Vous ne vous en repentirez pas.

Chacun fit ses préparatifs de départ ; les jeunes filles s'enveloppèrent dans leurs manteaux et leurs capuchons, et accompagnées de leurs cavaliers elles se disposèrent à regagner leurs demeures, dont plusieurs étaient assez éloignées. Jean des Paniers vida sa bouteille en connaisseur et en musicien ; et lorsqu'il se mit en route on retourna les corbeilles de bricelets dans ses vas-

tes poches. On voulait que sa famille eût sa part de la fête. Son surtout ainsi lesté lui donnait une ampleur majestueuse, et sa grande silhouette, sur la neige éclairée par la lune, produisait un effet fantastique.

(A suivre.)

L. FAVRE.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Voir Tome IV, page 309.)

D'Alger à Bougie le trajet se fit par mer; ce fut un voyage charmant, grâce au temps magnifique dont nous fûmes favorisés. Dès notre arrivée, nous nous adressâmes au bureau arabe pour obtenir les moyens de continuer notre route vers Constantine. Le bureau arabe n'a pas manqué de parole; à dix heures du matin, un gendarme maure nous amène six Kabyles avec des mules. A première vue, nous ne savons trop que penser de ces gens, mais force est de les accepter. Leurs physionomies sont loin d'être belles; ils ont tous les traits accentués de cette race, le langage rude, les manières brusques.

Les mules kabyles, nommées bourriques, sont petites, la jambe est grêle, la tête vive et intelligente. Ces animaux sont recouverts d'une espèce de double sac en laine grossière, tenant lieu de selle et nommé *telly*. Une ouverture de chaque côté permet d'y introduire les objets que l'on veut transporter, et sert en même temps d'étrier. Il n'est pas question pour nos dames de monter à l'amazone; elles doivent se contenter d'être de simples cavaliers comme leurs maris; aussi les crinolines sont-elles mises de côté.

La caravane se met en route, chaque Kabyle marchant à côté de son mulet. On quitte Bougie en passant sous un ancien et splendide portique de construction romaine, et de là, par des sentiers à travers les prairies, la petite troupe se trouve bientôt transportée au milieu des haies et des bouquets de bois. Les physionomies de nos hommes n'avaient en réalité rien d'hostile et bientôt la gaieté se mit de la partie.

Chemin faisant, on ramasse des fleurs : c'étaient des bruyères arborescentes à fleurs bleues, une espèce de rose sans épines étalant sa ravissante corolle autour d'un centre d'étamines groupées comme un bouton d'or. Les Kabyles, voyant que nous déposions avec soin ces plantes dans un herbier portatif, s'empressèrent de nous en cueillir. Tantôt nous traversions des plaines cultivées, car ces populations s'adonnent à l'agriculture, tantôt nous nous trouvions au milieu de bosquets d'arbres variés, où dominaient le figuier, l'oranger, l'olivier.

Un Kabyle nous rencontre ; il est armé de son long fusil, décoré de la croix militaire française et monté sur un superbe petit cheval. Un des nôtres l'arrête et lui baise la main : c'est sans doute un chef de tribu.

Un peu plus loin, le seul de nos gens qui parle quelque peu français nous avertit qu'un de ses camarades, celui que nous avions surnommé le turban rose à cause de sa coiffure, était malade. A force de gestes, le docteur comprit ce qu'il éprouvait ; il descendit et lui céda sa mule.

Pendant un instant, la marche se continue sans nouvel incident ; le Kabyle souffrant se tenait penché sur le cou de sa monture.

Au milieu d'une prairie bordée à droite par une forêt, apparut tout à coup un cavalier ; il avait lancé son cheval au galop et se dirigeait de notre côté. Nous le reconnûmes, c'était le chef du bureau arabe de Bougie. « Comment ! dit-il au docteur, vous êtes à pied et vous avez déjà cédé votre place à ce gaillard-là ? — Mais, répondit le docteur, il est malade. »

« Connu, connu, ils sont rusés, ces gens-là ! n'allez pas de sitôt leur faire des avances. »

Mais le Kabyle avait déjà deviné le reproche ; il mit promptement pied à terre et regarda l'officier d'un air tout à la fois craintif et résigné.

Nous échangeâmes quelques paroles avec notre interlocuteur ; il était dans l'enthousiasme des sites qu'il venait de parcourir. On se sépara en se souhaitant mutuellement un bon voyage. Un peu plus tard, le docteur s'approchant du malade, lui dit : « Monte encore sur ma mule. » Le Kabyle accepta, mais ce fut pour peu de temps ; il se sentait mieux et continua la route à pied. Ce petit incident nous valut la confiance de nos guides.

Un cavalier français nous croisa plus tard, et à notre question si nous étions

encore bien éloignés du caravansérail, il nous répondit : « Dans un quart d'heure vous y serez. »

Cette conversation avec le cavalier parut surprendre nos gens. Le vieux Kabyle, comme nous l'appelions à cause de sa figure âgée (le seul qui parlât français), dit au docteur d'un ton de reproche : « Pourquoi as-tu demandé ça ? »

Le docteur répondit d'une manière évasive.

Bientôt, du haut d'une colline, on aperçut une maison de construction française; elle paraissait encore neuve et avait un étage au-dessus du rez-de-chaussée. — « Ah! voilà le caravansérail, nous sommes-nous tous écriés. — Non, répondit le Kabyle, tiens, là, vois-tu? » en nous montrant à une certaine distance un bâtiment carré de fort peu d'apparence.

L'arrivée au caravansérail nous rappelle ces scènes du moyen âge, alors qu'une troupe de cavaliers ou un chevalier errant, s'approchant d'un manoir, sonnait du cor pour annoncer son arrivée et faire abaisser le pont-levis. Après avoir traversé une passerelle jetée sur un fossé, nous nous approchâmes des portes lourdes et massives de la construction militaire : elles étaient fermées et l'on frappa. Bientôt un petit homme à figure joviale et vêtu d'une jaquette grise, vint nous ouvrir. A notre demande, s'il lui était possible de nous loger, il fit une réponse affirmative, et la caravane pénétra dans l'intérieur.

Les caravansérails sont des constructions carrées, dont les murs entourés d'un fossé et flanqués parfois de quatre bastions, sont percés de meurtrières. L'intérieur de ces bâtiments renferme une cour spacieuse dont une fontaine occupe habituellement le centre. La façade où se trouve placée la porte d'entrée est occupée par la cuisine, l'habitation du gardien et les chambres à coucher réservées aux officiers. Aux murs latéraux sont adossés des dortoirs pour les soldats, et dans la partie postérieure sont placées des écuries.

On rencontre ces stations toutes les six lieues, entre une ville et une autre; elles servent de points de halte, de retranchements et de lieux de refuge aux troupes qui sont appelées à guerroyer dans des espaces considérables, privés de toute habitation amie.

Celui dans lequel nous venions de faire notre entrée est le caravansérail de l'Oued-El-Ksour. Maintenant que tout est tranquille, la direction en a été remise à un vieux militaire et à sa chère moitié, tous deux de profonds originaux.

A peine arrivés, le Kabyle au turban rose se coucha tout de son long au milieu de la cour, accusant de nouvelles souffrances : on lui fit donner promptement des soins convenables et bientôt le malaise disparut. Le Kabyle remercia avec reconnaissance.

Pendant ce temps, nos dames cueillaient des roses et des fraises dans le

jardin qui entoure le fossé; mais s'apercevant que la cuisine ne se faisait pas de la façon la plus habile, elles apportèrent leur concours à la confection du souper.

Après un petit repas dont les œufs et le mouton firent les frais, le caissier et le docteur sortirent pour entendre, si possible, les hurlements des hyènes et le cri des chacals.

Bien qu'il ne fût encore que huit heures, la nuit était déjà tellement sombre que ces deux messieurs ne purent prolonger leur excursion : ils retournèrent donc au logis.

Nos Kabyles reçurent une tasse de café en témoignage de satisfaction.

Nous n'avons qu'une chambre pour les quatre et des lits de camp. A notre grand ennui, la porte ferme très-mal, mais on y remédie en la barricadant avec une chaise. Maintenant bonne nuit!

Demain à cinq heures, chacun sera debout.

Il pouvait être cinq heures du matin, quand nos Kabyles, déjà impatients de se mettre en route et n'ayant pour toute toilette qu'à secouer leurs bourous, frappent à notre porte en criant : « Makendi, anda! anda! » Messieurs! partons! partons! La caravane se remit en route, après avoir fait une petite provision de figues et de pain, destinée à un frugal repas pendant la marche. Comment décrire maintenant tout ce que nous avons vu pendant cette journée, ou dépeindre les spectacles grandioses qui se déroulaient sans cesse devant nos yeux?

Nous l'avons déjà dit, les montagnes de la Kabylie sont des espèces de dômes plus ou moins élevés et disposés souvent de manière à enceindre un vaste cirque qu'un torrent parcourt dans toute sa longueur. Au-delà des plus rapprochés apparaît une seconde rangée de montagnes que dominant encore sur un troisième plan des sommets plus élevés. Ces collines, ces monticules sont couverts d'une riche végétation : le figuier, l'olivier y tiennent le premier rang; le chêne-liège s'y rencontre aussi; enfin, des pins, des jujubiers sont partout répandus dans ces lieux.

A droite, à gauche, on voit paître des troupeaux gardés par de petits bergers dont l'un nous vendit des figues. Sur les sommets de ces collines arrondies on aperçoit, perchée comme un nid d'aigle, une bourgade formée d'un massif de maisons blanchies à la chaux et couvertes en briques. Les briques kabyles ont une certaine réputation. Du milieu de ces maisons s'échappe souvent une colonne de fumée produite, dit-on, par le feu des forges. Les Kabyles sont habiles à travailler le fer : ils fabriquent des sabres et des poignards, des fusils et même de la poudre à canon. Ces villages sont habituellement

gardés par une meute de chiens qui ne laissent pas facilement approcher un étranger. Nous avons demandé à nos conducteurs s'il ne serait pas possible d'entrer dans une de ces bourgades, mais ils nous ont toujours donné une réponse négative.

Souvent, en cheminant le long d'un sentier contournant un mamelon, nous avons l'occasion de voir le même paysage, mais d'un côté différent. Souvent aussi nous traversions à gué le torrent de la vallée; alors nos Kabyles cheminaient dans l'eau jusqu'à mi-jambes en tenant nos montures par la bride. D'autres fois, sur un plateau, nous marchions en cueillant des fleurs, devisant et chantant; les Kabyles, à leur tour, entonnaient un air de leur pays, et le nom de Fatma répété sans cesse dans leurs chants, nous fit croire que le *turban rose* était amoureux d'une certaine Fatma, tant l'expression qu'il mettait à prononcer ce nom et les contractions de son visage prenaient en ce moment d'énergie.

Parfois le mulet paresseux était tiré de sa torpeur par le cri national *harrrrrrris*. « Harrrrrrris! » s'écriaient sur tous les tons nos conducteurs, et le mulet reprenait une allure plus vive. Au moment où chacun contemplait un village kabyle, l'animal intelligent que montait M^{me} Marie, se rassemblant sur ses quatre jambes, franchit un petit ruisseau. L'écuyère ne s'attendait pas à cette manœuvre de son mulet; elle se jeta en avant et fit une chute heureusement sans gravité. On gourmanda son conducteur pour manque de surveillance et l'on se permit quelques plaisanteries à l'adresse de notre amie qui fut la première à rire de sa mésaventure.

Un instant après nous arrivions sur un petit plateau où l'on fit pâturer nos montures. Chacun s'assit sur l'herbe et l'on fit une distribution générale des provisions, dont les Kabyles eurent leur part. Ils furent surpris de cette manière de procéder et se regardaient avec étonnement: mieux vaut agir ainsi que de conserver un esprit de méfiance, dans un but de sauvegarde. On nous a souvent dit que ces gens devaient être tenus à distance, parce qu'ils étaient importuns et mendiants. Nous n'avons pas eu à nous plaindre des nôtres: un seul, ayant pris furtivement un morceau de sucre sur la table que nous venions d'abandonner, fut vertement tancé par ses camarades, entr'autres par le vieux Kabyle qui disait au docteur: « Je ne volerais jamais un peu de pain. »

On se remit en route, et le docteur qui fermait la marche entama tant bien que mal une conversation avec le vieux Kabyle qui lui servait de guide.

— Où est ta femme? lui demanda celui-ci.

— La voilà, tiens, regarde!

— Comment s'appelle?

— Julie.

— Jolie ?

— Non, Julie.

— Combien toi as payé ta femme ?

— Je ne l'ai pas achetée, au contraire, elle m'a plutôt apporté de l'argent.

— Ah ! chez nous, payer les femmes ! Une comme ça, serait.... là-dessus il évalua au docteur la valeur que sa femme aurait eue en Kabylie ; le prix était naturellement flatteur pour elle.

Le vieux Kabyle, lui-même, avait acheté sa femme et était père de trois enfants.

— Es-tu Français ? demanda-t-il au docteur.

— Non, Suisse.

— Bon ami de la France ?

— Quelquefois.

Alors il raconta en toute hâte à ses compagnons comme quoi nous étions Suisses, ce qui fut très-bien compris à l'ouïe de ce dernier mot, qu'ils prononçaient *Souisses*.

M^{me} Julie leur dit : « Nous aussi des Kabyles et, comme vous, habitants des montagnes. » Cette idée les fit sourire, reste à savoir s'ils l'avaient bien comprise.

Sur ces entrefaites, nous arrivions au caravansérail de *Dra-El-Arba*. Il était onze heures du matin, et nous avions jusqu'à deux heures pour nous y reposer. Beau moment ! tout le monde était satisfait. On nous présenta une jeune Kabyle d'une bourgade voisine. Cette fille, petite et trapue, loin d'être belle, semblait vouloir racheter la laideur de sa personne par la quantité de ses bijoux. C'est à elle que nous avons vu pour la première fois ces immenses boucles d'oreille en argent, ornementées de corail, et fixées, non où nous avons l'habitude de les poser, mais à la partie postérieure et médiane de l'oreille. De là elles s'avancent vers le visage jusqu'à la joue. Elle portait une série de colliers, et des bracelets en argent, adaptés non-seulement aux bras, mais encore au bas de la jambe. Elle avait une tunique courte, de grosses tresses, et les pieds chaussés de babouches.

M^{me} Marie lui fit cadeau d'un bracelet en verroterie ; tout heureuse de ce don, elle n'en demanda par davantage, s'échappa et gravit rapidement la colline pour rejoindre les siens.

Au moment où nous allions quitter le caravansérail, M^{me} Marie se trouva souffrante, sa chute l'ayant énervée. Cependant, en femme qui sait se plier aux circonstances, elle nous avertit de suite que nous pouvions nous remettre en route. *Anda ! Anda !* fut le cri de départ et l'on remonta sur les mulets.

Nous sommes toujours au milieu des mêmes paysages, dans le pays des

Beni-Selimen, une pauvre tribu kabyle. Des femmes circulent chargées d'un lourd fardeau de bois qu'elles apportent au logis. Un Kabyle, monté sur sa mule, portant à sa main une faucille, et derrière le dos le soc tranchant qui constitue toute la charrue de ces pays primitifs, passe près de nous. Un autre, à cheval, nous atteint, s'arrête, nous regarde avec curiosité, échange quelques mots avec nos gens et continue sa route.

Animée par le grand air et par le plaisir de la course, M^{me} Marie tient la tête de la colonne; elle semble ne pas comprendre deux de nos conducteurs qui multiplient leurs gestes. — Docteur, crie-t-elle à celui-ci, en ce moment le plus rapproché, que veulent-ils donc me dire? Alors les Kabyles s'adressant à ce dernier, prononcent le nom de *motschichou*, qu'il ne saisissait pas mieux que M^{me} Marie. Enfin, à force de désigner des hauteurs différentes en rapprochant leurs mains l'une de l'autre, nous comprîmes qu'ils désiraient savoir si nous avions des enfants. *Motschichou* est un terme sabir qui vient de l'espagnol *muchacho*, et d'où peut-être nous avons tiré celui de *mioche*. Le docteur leur répondit qu'il n'en avait pas, et M^{me} Marie, faisant un geste de la main, leur dit :

— Oui, moi, deux.

Le plus difficile fut de s'entendre sur le sexe des enfants; quand ils surent que c'étaient des garçons, ils regardèrent tous M^{me} Marie avec un air de ravissement qui excita de notre part un joyeux éclat de rire.

— Toi, deux *motschichou*! lui redisaient-ils.

Cependant le ciel semble s'obscurcir et nous avons quelques raisons de redouter la pluie; nous arrivons sur un plateau élevé; la pente qu'il nous faut parcourir pour atteindre le fond du ravin est rapide et rocailleuse, tout le monde doit mettre pied à terre, mais le Kabyle au turban rose, conducteur de M^{me} Marie, la saisit à l'épaule en lui disant : — Non, Marie, reste, toi malade, n'aie pas peur, Maksch! Alors, la soutenant d'une main et de l'autre retenant le mulet par la bride, il atteignit avec lenteur et maintes précautions le ruisseau du ravin.

Cependant quelques gouttes de pluie tombées d'un gros nuage avertissent nos dames qu'elles aient à mettre à couvert leurs chapeaux et les objets de toilette que l'eau pourrait détériorer. Elles s'étaient coiffées des capuchons de leurs burnous et l'on avait suspendu les chapeaux aux tellys de leurs montures; ils furent immédiatement mis à couvert.

Mais le nuage a déjà passé; le ciel est redevenu bleu; l'inquiétude s'est dissipée et nous atteignons ainsi une colline isolée, un vrai dôme dont les flancs escarpés sont parcourus par un chemin étroit disposé en spirale pour la sécurité des voyageurs.

Du haut de l'Escargot (c'est ainsi que l'on appelle ce monticule) on jouit d'une vue magnifique sur les montagnes sans nombre dont le pays est accidenté. Nous y faisons une ample récolte de belles fleurs; mais pendant que nous nous extasions encore sur la beauté du paysage, le ciel s'est de nouveau obscurci.

Nos Kabyles, arrivés les premiers au pied de la colline, nous font des signes pressants d'avancer en nous criant : *Fissa, fissa, fissa!* Alerte! Alerte! en nous montrant le ciel. De grosses gouttes de pluie tombent déjà : nous avons passé le ruisseau et nous suivions entre deux collines un chemin étroit, aboutissant à une espèce de carrefour, vers lequel convergent, en sens différents, trois gorges profondes.

C'est maintenant que la tempête se déchaîne dans toute sa furie; de chacune de ces gorges s'avance contre nous, avec la rapidité d'une locomotive, un épais nuage.

Celui qui vient à notre droite a la forme d'un coin; il arrive, chassé par un vent violent qui fait plier les arbres et remplit l'air de sifflements. Les nuages vont se heurter!... nous sommes flambés! L'obscurité nous enveloppe, la pluie tombe par torrents, au milieu des éclairs, des éclats de tonnerre et du mugissement de la tempête. Ce qu'elle dura, nous n'en savons rien, mais quand l'ouragan fut apaisé, chacun de nous se retrouva à la place même où il avait été surpris, et trempé jusqu'aux os.

Mais nos dames? nos dames..... se sont retrouvées femmes : « Nos chapeaux, où sont-ils? Alors un de nos braves Kabyles, le gardien de nos bagages, tira triomphalement de dessous son burnous des coiffures impossibles, pliées en deux comme un portefeuille, et réduites littéralement à l'état de gâteau, tant le cher homme, pour les mieux préserver, les avait serrées sous son bras.

La première impression fut pénible, mais quand nos compagnes virent l'air triomphateur du Kabyle et ses trente-deux dents blanches que laissaient apercevoir un sourire de contentement, elles partirent d'un franc éclat de rire, et remercièrent vivement le soigneux conducteur.

Nous reprîmes notre route à travers des chemins tellement détremvés que nos mulets avaient peine à cheminer; heureusement, nous allions atteindre le caravansérail des Beni-Abdallah. La pluie avait cessé; un cri de joie salua les murailles qui allaient nous abriter pour la nuit.

Une fois installés dans la salle où flambait un bon feu de cheminée, M^{me} Julie fit des prouesses de dévouement pour sécher, nettoyer, réorganiser nos toilettes abîmées.

Pendant ce temps, le caissier ne cessait de répéter avec bonheur et peut-être avec une petite pointe d'ironie, combien la journée avait été remplie

d'épisodes charmants et d'incidents imprévus. Il fallut l'arrivée du souper pour calmer sa verve. On nous avait apprêté une dinde invulnérable, tant elle était coriace.

Un étranger, arrivant de Sétif, et passant comme nous la nuit dans le caravansérail, s'étonna de voir des dames entreprendre un pareil voyage.

La fin de la soirée se passa au milieu de récits effrayants, que nous fit la femme de l'hôte, des cruautés exercées par les Arabes sur les Français; il n'en fallut pas davantage pour donner à nos compagnes, déjà excitées par les émotions de la journée, un sentiment de crainte et d'appréhension.

On barricada de nouveau les portes avec le plus grand soin, et pistolets et revolvers furent mis en état de soutenir un siège. Le caissier ne voulut pas s'endormir avant d'avoir acquis l'assurance que son ami, le docteur, savait charger, armer, et remettre au repos une arme à feu.

En fin de compte, la nuit fut bonne.

(A suivre.)

Dr LANDRY.



Costumes neuchâtelois. Fin du XIV^{ème} Siècle,
d'après les peintures murales de l'Eglise collégiale
de Neuchâtel.

COSTUMES DU XIV^{me} SIÈCLE

PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL¹

II

Du XIII^e au XIV^e siècle, le costume ne subit que peu de changements, surtout celui de la femme. Le XIV^e siècle se distingue, comme nous l'avons dit déjà à propos de Jeanne de Montfaucon¹, par le culte rendu à la femme; la chevalerie défend de médire des dames, et pour que cette ordonnance ne soit pas une forme conventionnelle de politesse chevaleresque, elles sont forcées de vivre d'une manière irréprochable; la décence dans les mœurs est de nécessité absolue.

Le chevalier de la Tour nous en donne une preuve dans l'instruction qu'il adresse à ses filles en 1371 :

« C'était temps de festes et grant joyusetés; là venaient par grant honneur
» les bons chevaliers de cestuy temps. Mais s'il arrivait par aucune aventure
» que Dame ne Demoiselle qui eust mauvais renom, ne qui feust blasmée
» dans son honneur, se mist avec une bonne Dame ou Demoiselle de bonne re-
» nommée, combien qu'elle fust plus gentille femme ou eust plus noble ou
» plus riche mari. Tantost ces bons chevaliers de leurs droits n'avaient point

¹ Voir la livraison précédente, page 61.

» de honte de venir à elles devant tous, et de prendre les bonnes et les mettre
» au-dessus des blasmées et leur disaient devant tous : Dame ne vous déplaie
» se ceste Dame ou Demoiselle va devant, car combien qu'elle ne soit pas si
» noble ou si riche comme vous, elle n'est point blasmée, ains est mise au
» compte des bonnes. »

La femme, tout en recherchant des vêtements qui la mettent en évidence par leur forme et leur couleur, n'en conserve pas moins un caractère d'exquise austérité qui se remarque dans toutes les peintures, tapisseries, miniatures et sculptures qui consacrent son souvenir. C'est dans des poses pleines de dignité, la tête modestement penchée, les mains croisées sur la poitrine, ou dans l'attitude de la prière qu'elle se montre généralement à nous; les peintures murales de l'église collégiale de Neuchâtel confirment cette règle.

Une de ces femmes porte une robe d'étoffe rouge collant au corps de façon à ne produire que peu ou presque pas de plis; les manches, très-larges, laissent voir un vêtement de dessous d'étoffe verte à manches serrées, s'élargissant au poignet et ornées de boutons; ses cheveux sont ramassés en une tresse abondante s'enroulant sur la tête à la manière pittoresque que pratiquent encore les paysannes de l'Oberland bernois; le front est ceint d'un ruban noir orné de perles, un voile blanc complète ce costume simple et gracieux.

L'autre est vêtue d'une robe blanche à larges bandes vertes; sur les manches et la jupe la taille dépouillée de ces bandes paraît être froncée de petits plis et se termine dans le haut par une bordure noire; le cou est emprisonné dans un haut col blanc circulaire; la coiffure diffère de la première, mais nous y trouvons le même ruban ceignant la tête.

On remarquera sans peine une identité presque complète avec les statues des comtesses de Neuchâtel; une des femmes de cette suite de personnages en prière a la tête encapuchonnée de blanc à la manière de Richensa de Frohbourg.

Ces peintures, détériorées dans leur partie inférieure, ne laissent pas voir l'extrémité des robes, mais nous savons qu'elles étaient traînantes et se relevaient par devant dans la marche.

La réforme, comme on le sait, détruisit les images, et sans doute d'autres peintures de ce genre disparurent devant le zèle des nouveaux convertis.

L'église collégiale de Neuchâtel est un monument précieux à plusieurs titres, et c'est avec plaisir que nous en avons vu décréter la restauration par les conseils de la commune; une somme de 220,000 francs a été votée à cet effet. La direction de cet important travail a été confiée à MM. Stadler, de

Zurich, et Léo Châtelain, notre jeune compatriote. Ce choix nous fait augurer favorablement de l'œuvre commencée. La tournure primitive de l'église sera reconstituée; l'orgue, enlevé de la place qu'il occupait, laissera voir l'élégante galerie dans laquelle il avait été enchassé et permettra la reconstruction du vitrail de la façade ouest tel qu'il existait avant 1450. Les plafonds des voûtes, probablement peints en bleu céleste constellé d'étoiles d'or, les chapiteaux, où se tordent de fantastiques animaux, terminés ou réparés, les vitraux de couleur remplacés et jetant sur les dalles leurs clartés bigarrées, la rouille du temps disparue sous la lime ou le marteau, nous pourrions nous croire alors dans l'édifice chrétien tel qu'il sortit des mains de ces artistes gothiques fervents et modestes dont l'histoire ne nous a même pas conservé les noms.

Le clocher, détruit par un incendie, sera aussi réédifié parallèlement à celui qui existe aujourd'hui; il complétera cet ensemble pittoresque de tours dardant de toute part vers le ciel leurs pointes, qui donnent aux constructions de notre château cet air seigneurial des vieux temps, vers lesquels les poètes et les peintres ne peuvent s'empêcher de jeter les regards.

Le comte Rodolphe retrouverait d'un côté l'entrée de sa *Regalissima sedes*, et les dévotes comtesses de Neuchâtel reverraient intacts les arceaux des voûtes et les chapiteaux des colonnes de leur église.

Espérons que l'orgue, les bancs et le système de chauffage ne viendront pas détruire l'effet de cet ensemble caractéristique. La chaire, d'un style trop moderne, sera sans doute mise en rapport avec le reste de l'édifice et reconstruite en pierre.

Nous aimons à croire que le conseil d'état, pour achever l'œuvre de la commune de Neuchâtel, voudra bien rendre au public la promenade du donjon, aujourd'hui fermée, un des sites les plus intéressants et des moins connus de notre ville; en manifestant ce désir, nous ne sommes ici que l'organe de plusieurs de nos concitoyens.

A. BACHELIN.



RELATION AUTHENTIQUE

D'une visite faite à Valangin, le 14 mai 1699, par S. A. S. Madame Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours, souveraine du pays.

(Extrait textuellement des registres de la Bourgeoisie de Valangin.)

«Le dit jour, Messieurs les trois Maîtres-bourgeois avec la plus grande partie des conseillers se sont assemblez pour conférer par ensemble de quelle manière on recevrait S. A. S. Madame la Duchesse de Nemours, nostre souveraine Princesse, qui devoit arriver demain à Valangin suivant qu'elle l'a fait connoître aux dits Maîtres-bourgeois. Surquoy après avoir délibéré, il a esté dit et arrêté que M. le Maistre-bourgeois en chef s'habilleroit d'un harnois ou cuirasse à la mode des armurins ou cuirassiers, pour présenter l'Estendard ou Baner à S. A. S. Madame nostre souveraine Princesse lorsqu'elle arrivera dans un parquet ou cercle qu'on formera devant l'Eglise, par des hallebardiers qu'on choisera à ce sujet pour gardes du dit Baner, dans lequel parquet il sera permis à tous les Conseillers de Bourgeoisie qui seront présents d'entrer, afin de seconder et faire d'autant plus d'honneur aux sieurs Maîtres-Bourgeois. Ensuite on a fixé le nombre des hallebardiers du Val-de-Ruz à 25 qui sont :

- » pour Fenin, Velard et Saules, le sieur ancien Maître-bourgeois Abram Lorimier;
- » pour Savagnier, le sieur Maître-bourgeois Henri Girard, Jean Girard son frère, Ferdinand Girard et le chirurgien Josué Bourquin.
- » pour Dombresson, l'ancien Maître-bourgeois Pierre Cuche, Abram Quinche, ancien d'église, Daniel Diacon;
- » pour Villier, Jonas ffeu le Maître-bourgeois André Lépaye;
- » pour le Pasquier, Abram fils du Maître-bourgeois Jean Jeanfavre;
- » pour St-Martin et Chézard, Jean ffeu Abram Renaud, Jean ffeu Isac Renaud, Philippe Evare, Abram Cordier;
- » pour Cernier, Isaac Veuve, maistre Jean Soguel;
- » pour Engolon, Jean ffeu David Besson;

» pour Fontaines, François Chalendes et Jean Jaques Chalendes, Abram ffeu le juré Henry Buchenel;

» pour les Geneveis-sus-Fontaines, Pierre Morrellet;

» pour Fontainemelon, Jean Jaques Jacot;

» pour Boudevillers et la Jonchère, Emanuel Guyot, sautier;

» pour Coffrane et Geneveis, Abram Gretillat, Jonas Leplatténier.

» Outre les susdits, il y en a encore eu cinq autres des montagnes, nommément :

» Jean Jaques Othenin Girard, Isaac Vuagneux, Isaac Robert, Guillaume Calame et Moïse Guyot;

» Ensuite les dits sieurs Maîtres-bourgeois ont représenté qu'il étoit de l'honnêteté d'envoyer quelques personnes au-devant de S. A. S. pour soulager et seconder ses porteurs. Surquoy on a jugé à propos d'y envoyer les suivans, qui iront jusques à Neufchâtel s'offrir de la part du Conseil de la Bourgeoisie de Valangin et des gens des conditions;

» pour Valangin, Guillaume Quincherel et Abram son frère;

» pour Fenin, Velard et Saules, Jean Maridor, Henri Favre;

» pour Savagnier, Pierre ffeu David Aubert et David ffeu Jean Bourquin;

» pour Dombresson, Abram fils de Jean Robert et Pierre Quinche;

» pour St-Martin, Henri Cholet;

» pour Cernier, Jean Jacques Perroud;

» pour Fontaines, Abram Lavoyer;

» pour Coffrane, Samuel Vutier.

» Après quoy Messieurs les Maîtres-bourgeois ont représenté au dit Conseil s'il ne trouveroit pas à propos qu'on présentât à S. A. S. et à ses gens une colation, sachant qu'elle ne viendra qu'après avoir diné; sur ce il a esté dit qu'ouy, mais qu'au préalable il fallait que les dits Maîtres-bourgeois descendent aujourd'huy pour présentir entièrement de sa dite A. S., soit de son maître d'hôtel si elle dînera ou non avant son départ et si elle se fera apporter à manger ça-haut, et si tant est qu'elle ne fasse cela à ses frais, les dits sieurs Maîtres-bourgeois pourvoiront à tout ce qui sera nécessaire pour une belle colation.

» Le même jour, les dits sieurs Maîtres-bourgeois avec le Boursier se sont transportez au dit Neufchâtel pour s'informer de ce que dessus, et Monsieur le maistre d'hôtel leur a dit qu'il n'avoit aucun ordre de faire porter aucune chose au dit Valangin pour la dite colation, mais que S. A. S. dîneroit avant son départ, tellement que les dits sieurs Maîtres-bourgeois ayants entendu cela, et en suite consulté quelques Conseillers d'Etat sur cela, ils se sont

mis en devoir de pourvoir à une colation, de laquelle, sauf du vin, ils ont chargé le sieur secrétaire Andrier, qui ensuite s'est mis en devoir de la faire porter en-haut, et les dits sieurs Maitres-bourgeois ont acheté un tonneau de vin de la Vaud pour et à raison de six batz le pot, lequel ils ont fait trans-marcher incontinent après au dit Valangin.

» Le lendemain qu'étoit le dimanche 14 du dit mois de May, le Conseil s'étant assemblé du matin avant l'arrivée de Madame pour conférer avec les sieurs Maitres-bourgeois si dans le discours qu'on fera à sa dite Altesse en présentant le Baner on ne touchera point en passant des mémoires que ceux du Comté de Valangin ont pris la hardiesse de luy présenter ou comment on fera. Surquoy il a été dit et résolu qu'on ne luy en parlera point dans le dit discours, car cela ne seroit pas de l'honnêteté, mais que cependant dans la conversation on pourra luy en toucher, soit à Monsieur Bouret, quelques paroles.

» Ensuite les dits sieurs Maitres-bourgeois ont fait relation de ce qu'ils avoyent fait le jour précédent mentionné cy-dessus. Après quoy ils ont demandé s'il ne seroit pas bon qu'on donna quelque chose pour les journées des dits hallebardiers. Surquoy ayant délibéré on leur a accordé à chacun quatre batz.

» Environ une heure après midy S. A. S. Madame accompagnée de Monsieur Bouret, de Madame Malherbe, de Messieurs du Conseil d'Estat et de quelques autres Messieurs et Dames de sa suite est arrivée à Valangin, et elle s'est fait porter dans le parquet que les hallebardiers avoyent formé, dans lequel étoient Messieurs les Maître-bourgeois, Conseillers, Boursier, Sautier, et autres personnes bourgeoises notables, et Monsieur le Maistre-bourgeois Mathey, après luy avoir fait la révérence avec l'estendard le luy a présenté, et adressé à même tems un compliment, après lequel S. A. S. a touché le dit estendard, et l'a reconfirmé aux gens de sa Seigneurie de Valangin à perpétuité; ensuite elle s'est informée quel des Princes l'avoit accordé, et quelles armes y estoient appliquées. Sur cela on luy a dit que c'étoit de glorieuse mémoire Monseigneur son père en 1618, avec ses armes, qu'Elle a été curieuse de voir.

» Après quoy sa ditte Altesse a continué à se faire porter jusques dans sa maison des Pontins, dans laquelle elle s'est fait conduire, et d'où quelque temps après s'estre rafraichie, elle est sortie pour se faire porter au haut de Bioley, où les gens d'armes s'étoient aussi transportez pendant ce temps-là pour former un bataillon, ayant quitté les deux haies qui formoient depuis le Bourg jusques par de là la borne du chemin neuf qui fait séparation de la

Mairie de Neufchâtel d'avec celle de Valengin; et incontinent que S. A. S. a été au dit Bioley, elle s'est fait reporter en bas, et sans s'arrêter au dit Valengin, elle a continué sa route au dit Neufchâtel, en traversant le bourg du dit Valengin, tellement qu'on n'a pas eu l'avantage de luy présenter colation ni parler autre chose que ce qu'on avoit fait à son arrivée.

» Pour ce qui est de Monsieur Bouret et les Dames d'honneur de S. A. S. ils sont restez encore quelque temps, dont une partie ont été curieux de voir le château, le temple, etc., et ont collationné chez M. le Receveur de S. A. S., qui luy a présenté la colation dans la dite maison des Pontins de sa dite A. S., où les dits sieurs Maistres-bourgeois et Conseillers les sont allez complimenter. »

La Bourgeoisie fut fort chagrinée de n'avoir pu offrir quelque chose à l'excellente souveraine, et elle en fut pour ses frais de préparatifs; de nos jours le tonnelet de vin de la Vaud pour et à raison de six batz le pot, aurait promptement trouvé son emploi, mais alors on y regardait de plus près, et la bourgeoisie s'empressa de revendre sa provision de vin à un batz de perte. Il est probable que le bienheureux petit tonnelet fit venir l'eau à bien des bouches, mais des raisons d'économie l'emportèrent, au grand désappointement de ceux qui grillaient de déguster le liquide.

J'ai trouvé encore dans un compte de frais faits par une députation du Conseil de Bourgeoisie, qui s'était rendue jusqu'à Rochefort à la rencontre de Madame de Nemours, une dépense de 3 livres 10 gros pour *brantevin* bu « pour se donner du cœur. »

Georges QUINCHE.

JEAN DES PANIERS

(Suite).

Les Niquelets.

Après avoir accompagné M^{lle} Mathilde jusqu'à la porte de sa maison, Albert s'en revenait seul et marchait tête baissée en repassant dans sa mémoire tous les détails de la soirée qui venait de finir. Ces heures trop tôt écoulées, il voulait, par le souvenir, en savourer les douceurs. Il avait trouvé dans Lucy plus qu'il n'espérait; au lieu de cette coquetterie, de ces artifices pour chercher à plaire qu'il avait rencontrés si souvent associés à l'ignorance et à la vanité, il venait de découvrir la grâce, la simplicité unies à la dignité, à la culture de l'intelligence, à la spontanéité de l'esprit et à la bonté. Mais, entre lui et ce trésor inappréciable, se dressait l'image de ce malencontreux Allemand si familier avec les Dusapel, que toutes leurs sympathies lui semblaient acquises. Si du moins il avait pu obtenir de Lucy quelque confiance à cet égard; mais, comment aborder ce sujet délicat sans commettre d'indiscrétion; il aurait cru mal agir en sortant de la réserve que sa conscience lui imposait.

Un coup violent asséné sur sa tête le fit chanceler et le tira désagréablement de sa rêverie. Il se trouvait alors dans l'ombre projetée par une maison voisine de celle qu'il habitait; autant l'espace environnant resplendissait sous les rayons de la lune, autant, par l'effet du contraste, cet endroit retiré était plein de ténèbres. Lorsqu'il put se reconnaître, il se vit en présence de deux individus armés de gourdins qui, sans mot dire, l'attaquaient avec rage comme s'ils eussent voulu l'assommer. Albert était vigoureux et adroit dans tous les exercices du corps; il ne manquait ni de courage ni de présence d'esprit. N'ayant que ses poings pour se défendre, il saisit au collet l'un de ses adversaires, l'empêchant ainsi de se servir de son arme, et l'opposa aux coups de l'autre agresseur qui se trouva tout déconcerté en s'apercevant qu'il rouait de coups son camarade. Mais Albert avait affaire à forte partie et son antagoniste résistait comme un roc aux assauts par lesquels il cherchait à l'ébranler. Bientôt ses forces affaiblies par la blessure qu'il avait reçue à la tête menacèrent

de l'abandonner; une sorte de vertige s'empara de lui. Soudain un long fantôme noir sortit de l'ombre et, se baissant, prit par les jambes l'homme au bâton, qu'il fit passer par dessus sa tête pour l'envoyer s'étendre à dix pas de distance. Cette intervention inattendue exalta les forces d'Albert, qui se débarrassa de son ennemi par un brusque mouvement accompagné d'un maître coup de poing dans la région de l'épigastre. L'autre poussa un cri étouffé et tomba dans la neige comme une masse. Albert le saisit aussitôt par la cravate et le traîna vivement sous les rayons de la lune pour chercher à le reconnaître.

— Les *Niquelets*,¹ dit près de lui une voix grave et calme.

— Comment, dit-il en se relevant et en tendant la main à Jean des Paniers, c'est vous qui venez de me donner ce coup de main? Merci, mon brave, ce ne sera pas perdu. Mais, dit-il, en regardant autour de lui, qu'avez-vous fait de l'autre?

— Bien malade, dit Jean d'une voix dolente et en inclinant la tête.

— Vous avez été un peu brusque, dit Albert qui ne put s'empêcher de rire.

— On a été lutteur dans son temps; les bras sont encore bons. Là-dessus il prit au tas de bois voisin une bûche énorme qu'il brandit au-dessus de sa tête comme une massue.

— Qu'allez-vous faire, dit Albert avec inquiétude.

— Les achever, dit-il d'une voix sépulcrale.

Poussés comme par des ressorts, les deux blessés se levèrent et prirent un galop qui les mena bientôt à la forêt de l'Envers. Jean des Paniers, appuyé sur sa bûche, regardait leur course effrénée et riait de bon cœur.

— Bonne leçon à ces coquins, dit-il enfin.

— Oui, une leçon de danse sans clarinette.

Tout-à-coup Jean des Paniers poussa une exclamation et fourra avec inquiétude ses mains dans ses poches; il avait oublié les bricelets dont il était bourré et il craignait qu'ils n'eussent souffert dans la bagarre.

— Pas de mal, dit-il en poussant un soupir de satisfaction lorsqu'il reconnut que sa cargaison était intacte. Il ramassa sa clarinette qu'il avait déposée avec précaution dans un coin et tendant la main à Albert :

— Allez vous laver, lui dit-il, bonne nuit; et il prit à grands pas le chemin de son chalet.

Alors seulement Albert s'aperçut qu'il saignait abondamment et que ses habits étaient déchirés. Il couvrit les taches de sang dont la neige était mouchetée afin d'effacer autant que possible les traces de la lutte.

¹ Probablement dérivé de Nicolas. On appelait ainsi autrefois les habitants de la Côte-aux-Fées.

Il regagna lentement sa porte, mais il s'arrêta en entendant une voix douce qui lui disait :

— M. Dubois, êtes-vous blessé ?

— Non, mademoiselle, Dieu soit loué ! mais j'ai été secouru par un brave homme, qui avait eu la charité de m'avertir.

— Jean des Paniers, n'est-ce pas ?

— Lui-même, toujours avec sa clarinette et sa charge de bricelets.

— J'ai tout vu ; j'avais de l'inquiétude à cause des menaces de ces étrangers ; quand ils vous ont attaqué, j'ai voulu appeler mon père ; mais le combat a été si court que je n'en ai pas eu le temps.

— Vous avez bien fait ; n'en parlez à personne, j'aime mieux ainsi.

En ce moment, la lumière de la lune tomba sur le visage du jeune homme. Lucy recula d'un pas.

— Mais, vous êtes blessé ! dit-elle avec angoisse ; vous êtes couvert de sang ! Et c'est moi qui en suis cause, ... ajouta-t-elle en se tordant les mains.

— Ce n'est rien, dit Albert, en s'efforçant de sourire ; après demain il n'y paraîtra plus, et je compte bien, pour l'amour de vous, conduire en traîneau votre amie Mathilde.

— Soignez-vous bien, murmura Lucy, en faisant un signe de la main et en rentrant dans la maison.

Albert se coucha parfaitement heureux. A ce taux-là, se disait-il, je me ferais écharper tous les jours, et ces Niquelets me paraissent en définitive de bien aimables garçons.

Le loup et les canards.

Jean des Paniers cheminait allègre et gaillard ; l'exploit qu'il venait d'accomplir l'avait mis en veine d'aventures. Il avait une lieue à parcourir dans la montagne, avant de trouver son lit ; mais il s'en souciait comme d'une corbeille défoncée. La nuit était froide, la neige craquait sous ses pieds ; les cristaux de glace réfléchissaient autour de lui les rayons irisés de la lune, et brillaient comme des diamants. Son haleine se congelait sur sa barbe et sur ses cheveux ; bientôt il fut couvert d'une épaisse couche de givre, et il réalisait assez bien la figure allégorique par laquelle les peintres représentent l'hiver.

Les Verrières, sans avoir les dimensions de la Sagne, ont encore une étendue fort respectable ; il suivait cette file interminable de maisons rustiques, plongées dans le silence et dans la paix du sommeil, lorsque, passant devant

une tannerie voisine de l'hôtel de la Balance, il vit sur le fumier un gros animal qui fit un mouvement brusque en le voyant approcher. L'optimisme était encore la note dominante dans son imagination; il prit cette bête pour un chien et passa outre. Mais quelque temps après, comme il arrivait dans une région déserte, il entendit un bruit de pas qui lui parut suspect. En se retournant, il aperçut à vingt pieds de distance, le même animal, dont la taille était agrandie d'une façon formidable par l'ombre portée sur la neige. Lorsque Jean des Paniers s'arrêta, l'autre en fit de même. Les deux voyageurs nocturnes s'examinaient avec une égale attention, mais probablement avec des impressions différentes.

Les naturalistes nous disent que le chien domestique, par la faculté de rouler sa queue en trompette, diffère essentiellement du loup et du renard qui ne jouissent pas de ce privilège. J'ignore si le vannier avait lu Buffon, Cuvier ou Geoffroy St-Hilaire, et s'il avait étudié d'une manière spéciale les courbures que peut prendre la queue d'un chien. Ce qui est certain, c'est qu'au premier regard il reconnut, dans son compagnon de voyage, un loup de taille colossale. Ce loup avait bien la tête carrée, le museau pointu, les oreilles droites, le poitrail large, les jambes nerveuses, la queue en panache qui caractérisent l'espèce; deux jets de vapeur s'échappaient par saccades de ses narines, et dans les intervalles on voyait étinceler son œil sournois et l'ivoire luisant de ses crocs. Pour affirmer ses intentions hostiles, il s'assit tranquillement dans la neige, comme si, au lieu de 20° au-dessous de zéro, on eût joui de la tiède température des nuits d'été.

Jean des Paniers était brave, et dans sa jeunesse il avait été un des premiers lutteurs du Hasli; mais à la vue de ce grand carnassier décidé à lui chercher noise, il sentit des frissons désagréables parcourir son dos et son cuir chevelu. Sa demeure était encore éloignée d'une demi-lieue, et dans le voisinage il n'avait aucun secours à attendre. Il songeait avec regret à son vieux fusil à silex qui reposait sur deux chevilles près de son poêle; un seul coup bien ajusté l'eût débarrassé de cet importun. Si même au lieu de son inoffensive clarinette il eût senti dans ses mains son merlin à fendre les troncs, la possibilité de se défendre lui eût rendu le courage, et avec sa vigueur peu commune, la victoire aurait été pour lui. Mais désarmé comme il l'était, il devait s'en remettre entièrement à la providence. « A la garde de Dieu, » dit-il, et il se remit en route.

Cependant il ne marchait plus avec assurance; ses pensées, au lieu de danser devant lui, se traînaient pleines d'alarmes sur ses talons. Sa pauvre chambre, où dormaient ses enfants et sa femme d'humeur acariâtre, lui apparaissait à cette heure comme un Eden peuplé de séraphins. Le loup emboîtait

le pas à deux longueurs de canne et il ébauchait de temps à autre un grognement qui n'avait rien de particulièrement musical. Il arriva même si près et fit entendre un claquement de dents si significatif, que Jean des Paniers leva la jambe par un mouvement involontaire. Le loup surpris recula de quelques pas, mais sans fuir, et se constitua en état d'observation.

Tout à coup une idée lumineuse surgit dans l'esprit angoissé du pauvre homme. Il porta la main à sa poche, en retira quelques bricelets, qu'il examina un moment d'un air de regret, et les jeta sur le sentier. Le loup les flaira, les retourna avec sa patte, puis se mit à les dévorer avec un murmure de satisfaction. C'était plus que le vannier n'osait espérer; s'il réussissait à amuser assez longtemps la bête affamée, à l'aide de ses friandises, il était sauvé. Il renouvela donc le long du chemin le procédé du petit Poucet; seulement au lieu de cailloux, il semait des bricelets qui disparaissaient aussitôt dans l'estomac du loup. La bonne demoiselle qui les avait confectionnés avec tant d'amour ne songeait guère qu'ils seraient consommés par un tel convive.

Mais les meilleures choses ont une fin; Jean des Paniers le savait mieux que personne; sa provision s'épuisait; ses vastes poches, naguère si rebondies, s'aplatissaient à vue d'œil et le moment approchait où il n'aurait plus rien à jeter à la tête de son ennemi. Ce moment arriva; ce fut une horrible angoisse, d'autant plus atroce qu'il apercevait les premières maisons des Bayards. Là était la délivrance; mais avant d'y parvenir, un coup de dent pouvait le coucher sans vie sur la neige; il n'en fallait pas plus. La sueur baignait ses tempes, un bourdonnement sinistre remplissait ses oreilles.... Machinalement il ajusta les tuyaux de sa clarinette, et sans bien songer à ce qu'il faisait il attendit le loup de pied ferme. Voulait-il, avant de mourir, jouer encore une fois de son instrument chéri, et comme le cygne des poètes anciens expirer en musique? c'est ce que je ne puis dire, je me borne à raconter les faits tels qu'ils se sont passés. Le loup s'avança hardiment, résolu d'en finir avec ces préliminaires qui n'avaient fait qu'aiguïser son appétit. Déjà il ouvrait sa large gueule et se ramassait pour s'élancer, lorsque dans son oreille éclata, comme le tonnerre, le plus formidable canard qu'une clarinette de buis ait jamais enfanté. La bête s'affaissa sur ses quatre membres, les oreilles aplaties, les yeux hagards, la queue serrée sous le ventre. Un second canard plus aigre, plus déchirant, plus désespéré que le premier, mit le loup en fuite. C'était un curieux spectacle que la course affolée de cette bête féroce à travers la campagne déserte, et la figure bizarre de ce musicien nocturne qui s'acharnait à tirer de son instrument des clameurs diaboliques.

Dès qu'il se vit délivré du brigand qui en voulait à sa vie et qui l'avait si indignement dépouillé, Jean des Paniers essuya la sueur dont son front était

couvert, et s'écria d'un air tragique en tâtant ses poches vides : « Trop tard ! si j'avais su plus tôt ! canaille, va ! »

Et il regagna sa demeure en ruminant des projets de vengeance.

La partie de traîneaux.

La première chose à laquelle Albert songea en se levant, malgré le mal de tête causé par son esclandre de la veille, fut de se mettre en quête d'un traîneau et d'un cheval pour la partie du lendemain. Après de longues recherches, ne trouvant pas ce qu'il désirait, il obtint de son patron un congé de deux jours et partit à pied pour Fleurier. Là, il savait une certaine écurie où s'en-nuyait dans un *dolce farniente*, un vigoureux cheval de la race des Franches-Montagnes, aux membres fins, à la vaste poitrine, qui ne demandait qu'à courir et à gambader par monts et par vaux. La difficulté était de décider le propriétaire à le lui confier.

Or, ce propriétaire était son père. Amateur passionné de chevaux, écuyer consommé, cocher émérite, il avait roulé et galopé au long et au large sur les routes cantonales et les chemins vicinaux, pendant bien des années, faisant parade de ses élèves, toujours choisis avec un art supérieur. Avec l'âge, ce goût s'était singulièrement modifié ; ne pouvant plus se livrer à l'équitation, et les courses en voiture ayant perdu leur charme, il continuait cependant à nourrir un cheval, pour avoir le plaisir de lui faire visite, de lui parler et de le caresser. Il n'était pas rare de le voir des heures entières dans l'écurie, contemplant sa jument, lui donnant de temps à autre un coup d'étrille, démêlant son épaisse crinière noire, ou sa queue qui balayait la terre. De son côté, la Brune n'était pas insensible aux soins dont elle était l'objet ; elle ne manquait jamais de pousser un hennissement de satisfaction lorsqu'elle voyait son maître franchir le seuil de l'écurie, et allongeant sa tête intelligente elle explorait les poches bien connues jusqu'à ce qu'elle eût mis la dent sur le morceau de sucre ou la tranche de pain qu'on y logeait à son intention. Rarement on attelait la Brune ; à quoi bon ? N'avait-on pas des jambes, ne pouvait-on pas aller à pied ? Les jeunes gens sont si étourdis, et un malheur est si vite arrivé ! D'ailleurs l'exercice leur est salutaire, et il est plus naturel qu'ils se fatiguent qu'une pauvre bête qui ne peut pas se plaindre. Telles étaient les raisons émises par M. Dubois quand son propre fils lui demandait la Brune pour quelques heures. Lorsque ces raisons ne suffisaient pas, il en tenait d'autres en réserve ; celles-ci étaient péremptoires : les brides et les harnais étaient en réparation, ou bien une roue manquait à la voiture.

Mais aussi, quand Albert avait réussi à tirer le cheval de sa prison, comme on profitait de la liberté, quelles courses folles à travers la vallée, loin des regards paternels; c'était alors à qui ferait le plus de folies.

Cette fois, le cas était grave; Albert s'en aperçut dès l'ouverture des négociations.

— Comment! te donner la Brune, en hiver? mais malheureux, tu ne songes donc pas aux refroidissements, aux gourmes, aux fluxions de poitrine!

— J'en aurai le plus grand soin, je vous assure.

— Oui, tu la bouchonneras et tu lui donneras à boire tiède, après l'avoir surmenée avec ton maudit galop. Pauvre bête! sans compter que la neige est profonde et que s'il vient du redoux, les chevaux enfonceront assez pour se briser les jambes.

— Oh! cela n'est pas à craindre, mon père, le temps est au froid pour longtemps.

— Raison de plus, la Brune glissera; ses fers n'ont pas de crampons.

— Eh bien! j'irai louer un cheval quelconque, un mauvais bidet. On le prendra pour notre Brune, dont j'ai vanté les qualités à mes amis, et cela fera joliment rire les gens des Verrières. Ils sont connaisseurs, allez.

— Je le sais parbleu mieux que toi; ils ont assez marchandé mes chevaux dans le temps. N'as-tu pas honte de vouloir te montrer avec une rosse dans une honorable société. Prends la Brune, cours à la forge et surveille le maréchal pour qu'elle soit ferrée dans les règles. La moitié des chevaux boitent ou courent de travers, parce qu'ils sont ferrés par des brutes dont la science consiste à planter des clous dans un sabot qu'ils ont estropié.

Albert eut donc son équipage tel qu'il le désirait; il emprunta d'un de ses amis une immense pelisse pour couvrir son traîneau, un collier de grelots d'un aspect flamboyant, et profitant des ombres de la nuit il repartit incognito pour les Verrières.

Le mardi matin à huit heures, les traîneaux commencèrent à circuler dans le village; les grelots et les claquements des fouets attirèrent aux fenêtres bien des visages curieux, et les gamins qui s'en allaient à l'école, alléchés par la nouveauté du spectacle, y consacèrent toute leur attention. Il faut reconnaître que les véhicules étaient faits pour lutter avec avantage contre toutes les séductions de la grammaire et même de l'arithmétique. Vénérable spécimen de l'industrie de nos pères, l'un d'eux formé d'une caisse peinte en rouge que quatre piquets soutenaient sur les patins, ne représentait qu'un progrès imperceptible sur la *glisse* vulgaire. A côté de ce modeste équipage attelé d'un cheval de labour, on en voyait d'autres qui affectaient les formes les plus imprévues. L'un s'arrondissait en coquille pour imiter sans doute le

char de Vénus traîné par deux colombes, symbole délicat d'une passion qui n'osait se déclarer. Un autre empruntait à l'oiseau le profil de son coffre et relevait fièrement ses patins, dont la courbure onduleuse se terminait par une tête de cygne. Enfin, le triomphe du pittoresque était un lion de bois peint en jaune avec une tête menaçante, une crinière échevelée et une queue élargie en truelle comme celle d'un castor. Le corps du lion creusé en berceau était le siège de la dame; son conducteur se mettait à califourchon sur l'appendice caudal. Auprès de telles hardiesses, le traîneau élégant et confortable qu'Albert mettait en ligne, valait à peine un regard; c'est tout au plus si les gamins et les oisifs rangés en cercle daignèrent remarquer ses guides blanches, ses harnais garnis d'argent, l'écharpe rouge constellée de grelots jetée en travers du cheval et dont les bouts traînaient jusqu'à terre, ainsi que l'immense pelisse en peau de loup des prairies, rempart impénétrable contre le froid. La Brune même aurait été méconnue sans la présence de quelques rouliers français, en blouse bleue déteinte, coiffés d'un bonnet de coton bariolé, dont la mèche pendait jusqu'au milieu du dos; ils secouèrent la tête d'un air approbateur, et l'un d'eux vint caresser de la main les membres élastiques et la croupe puissante de la jument.

Pendant que Mathilde s'établissait à côté d'Albert sous la peau de loup des prairies, la pauvre Lucy toute confuse prenait place dans le corps du lion, malgré ses répugnances bien légitimes; et son chevalier, l'allemand Hermann, fier de ses bottes fourrées et de son bonnet de loutre, se rengorgeait sur la queue de castor, comme un consul romain montant au capitolé. Son triomphe ne devait pas être de longue durée.

Au signal donné par Henri de la Vy-Renaud trônant avec majesté dans la coquille aux colombes, les six équipages se mirent lestement en route, accompagnés des vœux des amis et des convoitises des jaloux.

Par une belle journée d'hiver, alors que la gelée a durci les chemins et que les chevaux, trouvant un point d'appui solide, bondissent comme s'ils voulaient prendre leur essor, aucun moyen de transport n'est comparable au traîneau. La voiture avec ses secousses vous énerve, le wagon plein de fumée vous agace; j'ignore les agréments du palanquin, de la chaise à porteur, de l'éléphant et du chameau; ceux qui en ont goûté n'en paraissent pas enthousiastes; mais en traîneau on court, on glisse, on vole; on partage l'allégresse impétueuse du cheval qui vous emporte; on quitte la terre où l'on rampe, autour de la meule qu'il faut tourner sans cesse, pour entrer dans le rêve; on est oiseau, on déploie ses ailes, on plane dans les oasis enchantées de l'imagination. Au milieu de leurs affreux déserts, sans les compensations que leur apporte le traîneau attelé de chiens agiles et de rennes aux pieds légers, le Lapon et l'Esquimau périraient d'ennui.

Voilà ce qui mettait le sourire sur les lèvres de nos promeneurs; sur celles d'Albert qui sentait fondre sa jalousie; sur celles de Lucy qui oubliait l'affreux lion dans le ventre duquel elle était incrustée; sur celles d'Hermann qui se vantait à Lucy de boire douze chopes de bière en cinquante-deux minutes; sur celles d'Henri de la Vy-Renaud dont le cœur battait comme à dix-huit ans et qui chantait de sa belle voix de ténor :

Je volerais vite, vite, vite,
Si j'étais petit oiseau.

C'était une de ces claires journées d'hiver dont nos montagnes ne sont point avares et qui nous réconcilient avec leur climat hyperboréen; le brouillard du matin s'était évanoui; le ciel bleu reflétait son azur sur la neige, et les sapins, chargés de givre de la cime jusqu'à la base de leur majestueuse pyramide, étincelaient au soleil comme des girandoles de cristal. Tout alla bien jusqu'au pont de la Roche, entre St-Sulpice et Fleurier. Là, M. Hermann, voulant prendre la tête de la colonne pour exhiber à l'aise son lion à queue de castor dans le village le plus important du Val-de-Travers, tourmenta si bien son cheval que celui-ci répondit aux coups de fouet en prenant le mors aux dents. Albert vit tout à coup passer comme la flèche, au milieu d'un tourbillon de neige, un traîneau renversé qui ballottait à droite et à gauche et qui disparut au tournant de la route.

— C'est le lion, dit Mathilde, qu'est devenue ma pauvre Lucy?

Albert avait déjà sauté à terre, le cœur plein d'anxiété. M. Hermann enfoncé dans deux pieds de neige, se démenait comme un forcené pour se dépêtrer de son manteau que sa chute soudaine avait ramené sur sa tête. Quelques pas plus loin, un paquet de vêtements et de fourrures gisait sans mouvement; c'était Lucy. Son visage était blanc comme la neige qui la couvrait en partie, ses yeux entr'ouverts n'avaient plus de regard. Albert, la croyant morte, sentit dans la poitrine une douleur aiguë qui lui fit pousser un cri de désespoir. Chacun accourut; on releva Lucy et on la plaça à côté de Mathilde qui, les yeux pleins de larmes, donnait à son amie les soins les plus tendres pour la rappeler à la vie. Toute la partie était en désarroi. Hermann courait après son cheval aussi vite que le lui permettaient ses fameuses bottes fourrées qu'il aurait données à cette heure pour un kreutzer. Chacun se regardait d'un air piteux.

— Mesdames et Messieurs, dit Henri de la Vy-Renaud qui ne perdait jamais la tête, j'espère que ce ne sera rien; néanmoins je propose une halte d'une heure à Fleurier. Pendant ce temps les événements marcheront et la situation se dessinera. Pour l'honneur des Verrières, je vous prie de faire une entrée qui ne ressemble pas à une déroute.

(A suivre.)

L. FAVRE.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Suite.)

Ce matin le temps est douteux, et nous sommes chez les Beni-Abdallah comme à la Chaux-de-Fonds quand, au moment de faire une partie de campagne, on interroge avec inquiétude le ciel et les nuages. Partirons-nous?... croyez-vous à la pluie?... qu'en pensez-vous?... sont les mots d'usage en pareille circonstance. Si nous avions un baromètre à notre disposition, chacun le cognerait à l'envi.

A onze heures enfin le temps parut s'éclaircir et l'on prit congé de la station, dont un Piémontais et sa femme étaient les concierges. Leur indigence nous avait fait une douloureuse impression.

A mesure que nous avançons, nous remarquons une population différente: ce n'est plus le Kabyle, nous retrouvons l'Arabe; les maisons couvertes en chaume ont un aspect misérable. Nous voyons déjà quelques tentes en poil de chameau, gardées par une meute de chiens. Tout autour de l'habitation des troupeaux de moutons broutent l'herbe.

Depuis notre départ de Bougie, nous n'avons cessé de garnir notre herbier: de petits pavots, hauts de quatre à cinq centimètres, à la fleur violette et mignonne, se trouvent en compagnie de la goutte de sang à la corolle éclatante; des soucis dont la fleur et la plante réunies n'ont que la dimension des paquerettes de nos contrées, bordent les sentiers.

Marchant à l'aventure et sans autre incident, nous traversons l'extrémité d'un cirque de collines, le plus grandiose encore de ceux que nous avons traversés. Un chemin longeant la dernière colline nous conduit vers un pas-

sage étroit à travers un terrain sombre, grisâtre, ardoisé. De chaque côté s'élèvent des sommités boisées où l'on voit paître des troupeaux, entre autres de petites vaches kabyles, de couleur grise, et de la taille de nos plus gros veaux. Pour ceux qui n'aiment ni le lait de chèvre, ni celui de brebis, ces vaches ont un inconvénient; elles ne donnent du lait qu'aussi longtemps qu'elles allaitent. Afin d'en obtenir quelque peu pour le déjeuner de nos dames, on fut obligé de museler le veau pendant la nuit.

Au-delà de cette vallée s'étend une plaine marécageuse, et dans le lointain, adossé à une montagne, apparaît le caravansérail de *Drah-El-Rouan* (les Quatre fontaines). Deux aigles de grande taille planent sur nos têtes; des cigognes et d'autres échassiers s'ébattent dans le marais, et de nombreuses jonquilles jaunes, de celles qui ornent en hiver nos appartements en compagnie des hyacinthes et des tulipes, bordent le sentier et sont saluées par un cri de joie.

Au moment où nous entrons « aux Quatre fontaines », une cavalcade composée de trois personnages, y arrive de Sétif. C'est le sous-préfet de ce lieu, accompagné du caïd français, espèce de juge de paix, et d'un spahis.

Il est cinq heures du soir. Le ciel est grisâtre et uniforme; la pluie commence à tomber; nous ne pouvons songer à pousser jusqu'à Sétif. Le chef du caravansérail, M. Lebrun, prend pour nous loger les dispositions suivantes :

M. le préfet et le caïd coucheront dans cette chambre avec un de ces messieurs et sa dame, et l'autre de ces dames avec son mari aura une chambre voisine que je préparerai de suite.

— Pardon, monsieur, mais ne serait-il pas possible de nous installer tous les quatre dans la même pièce?

— Vous y serez très-mal: nous n'avons que de mauvais lits de camp et une chambre de soldat passablement délabrée.

— C'est égal, c'est égal, nous nous en contenterons fort bien.

On nous conduisit dans ce nouveau dortoir où quatre lits furent immédiatement dressés.

Le dîner fut charmant d'entrain: on nous servit, qui le croirait, des choux blancs et du lard apprêtés comme dans nos montagnes. Le repas fut interrompu par l'arrivée d'un de nos Kabyles auxquels on refusait le logis, et qui allaient être exposés à la pluie. M. Lebrun éludait nos réclamations et le juge de paix nous dit même: « Si vos Kabyles vous ennuiant, envoyez-les... promener... » Ceci accompagné d'un geste expressif.

De telles paroles nous indignèrent; ces gens méritaient pour leurs services de bons traitements. M. Lebrun se rendit enfin à nos désirs et Mme Julie alla surveiller leur installation. On les gratifia d'une tasse de café.

Au dessert, M. Lebrun nous annonça la visite de M. le préfet; il s'assit à notre table et nous remit une lettre pour sa femme, habitant Sétif. Il nous donna des détails intéressants sur la révolte qui avait eu lieu dernièrement à quelques lieues de Sétif même.

L'heure de se séparer ayant sonné, on ne barricada pas la porte et on laissa reposer les revolvers.

Le ciel est pluvieux, impossible de partir; pour tuer le temps, le caissier, le docteur et M. Lebrun s'amuse à vider des courges pour en faire des gourdes. Ces courges, dont les Espagnols font un grand usage, ont la partie inférieure plus large que la supérieure. L'étranglement du milieu sert à fixer le ruban pour les suspendre.

M. Lebrun cherche à nous retenir au caravansérail, mais l'heure s'avance et le temps paraissant s'améliorer, nous nous mettons en route pour Sétif.

Cette partie du voyage aurait été sans doute aussi intéressante que les autres, si le brouillard n'eût masqué tous les points de vue. Le vent du nord soufflait avec violence, la pluie tombait par intervalles et le froid était si pénétrant, que nous fûmes obligés de mettre en requisition toutes nos couvertures.

Parfois nos Kabyles se groupaient et paraissaient se consulter, comme des guides égarés. Ils nous faisaient traverser des bois, des ravins; ils suivaient d'étroits sentiers, et lorsque nous leur demandions pourquoi ils quittaient ainsi la route tracée par les Français, le vieux Kabyle répondait laconiquement au docteur :

— Veux-tu coucher ce soir à Sétif?

— Oui.

— Eh bien, viens.

Nous descendons une pente rapide où des rochers, polis par les eaux et faisant saillie à la surface du sol comme des bancs de lave, font glisser nos mulets et nous mettent à chaque instant en danger de tomber. Enfin on aperçoit un groupe de maisons bâties à l'européenne. « Voilà Sétif au fond de la vallée, nous écrions-nous. — Non, répond le vieux Kabyle, pas Sétif. »

C'était un de ces villages de la colonie suisse dont nous parlerons plus tard. Une montagne le sépare encore de la ville que nous sommes impatients d'atteindre. Que la route nous paraît longue! nous sommes transis comme on l'est chez nous dans les plus froides journées d'hiver.

Quelquefois, lorsqu'une montagne nous abrite contre la violence du vent, une douce température se fait sentir, et comme le voyageur de la fable nous laissons retomber nos manteaux. Mais ces moments durent peu; une nouvelle raffale dans un endroit découvert nous force à rajuster nos couvertures.

Enfin, au pied de la montagne qui domine Sétif, un large torrent où nos Kabyles entrent jusqu'aux genoux, est franchi à gué. Nous devons nous-mêmes prendre des précautions pour éviter le contact de l'eau. C'est le dernier quart d'heure... On contourne la colline, près de la ferme de Elbess, pour déboucher dans la vaste plaine de la Medjana dont Sétif marque le commencement.

Arrivés dans la ville, le vieux Kabyle dit au docteur : « Viens, si tu as quelque chose à dire, voici le bureau arabe. » Cette parole, l'expression pleine de franchise d'un homme qui a loyalement rempli son devoir et ses engagements, réjouit le docteur. C'est bien là le caractère indépendant, brave et loyal du Kabyle, comme il est jugé du reste par ses ennemis mêmes. « On peut se fier à un Kabyle, dit la renommée, mais l'Arabe est faux. »

Le moment était venu de payer nos braves compagnons; le caissier tira de sa bourse quelques pièces d'or, mais un air de froideur et d'hésitation se peignit alors sur leurs physionomies. La surprise n'était pas moindre de notre part; un curieux s'approchant, nous dit : « Ces gens-là n'aiment pas l'or, attendez, je vais changer vos pièces contre de l'argent. » A la vue de ce nouveau métal, un murmure de contentement se fit entendre. On remit la somme entière au turban rose et les mots *mourdzi! mourdzi!* nous acclamèrent de toutes parts. Alors le caissier leur dit : « Ecoutez, vous avez été de bons enfants; nous sommes contents de vous, et voici une bonne-main que vous partagerez. » Alors les témoignages de reconnaissance se firent jour; ils nous tendirent la main et nous allions nous séparer, quand le docteur se sentit tirer par son manteau. C'était celui qui avait dérobé le sucre, qui s'étant tenu à l'écart, n'avait pas reçu sa poignée de main et venait aussi la réclamer.

On donna au turban rose un bracelet en verroterie pour sa Fatma, juste récompense des attentions qu'il avait eues pour M^{me} Marie.

A l'hôtel on se hâte d'allumer un bon feu. Qui trouvons-nous là pour nous servir?... Un compatriote du canton des Grisons.

Sétif, où nous venons de passer une première nuit, sans oser nous croire sous le ciel de l'Afrique, tant l'air est froid, le ciel brumeux, Sétif, l'ancienne Sitif, située au pied des derniers replis de l'Atlas, était sous les Romains une ville considérable; elle domine toute la vaste plaine de la Médjana; les nombreuses antiquités qu'on y découvre attestent son ancienne importance.

Une société de colonisation entraîna à Sétif une foule de nos compatriotes; aussi n'est-il point rare d'y rencontrer des Suisses. Chacun comprendra le plaisir que nous éprouvâmes en retrouvant dans un débit de tabac un citoyen bernois, marié à une de ses compatriotes, qui, pendant longtemps avait servi en qualité de domestique chez un riche particulier de Neuchâtel.

Plusieurs villages avaient été construits pour les nouveaux colons, mais, comme nous le verrons bientôt, la prospérité ne vint pas y habiter. La fièvre intermittente fut une cruelle ennemie de la colonie, et nous avons vu nous-mêmes un jeune homme du canton de Berne, atteint depuis plusieurs années de cette maladie et hors d'état de gagner l'argent nécessaire à son retour dans son pays. Le climat de Sétif est irrégulier : à des journées très-froides succèdent rapidement des chaleurs excessives ; le sol détrempé par les pluies est sec après une demi-journée de soleil. Comme partout dans ces contrées, la terre labourable forme ici une couche peu épaisse et la charrue suisse pénétrant dans ce sol argileux, chemine avec lenteur et difficulté. La charrue arabe au contraire, ne produisant en quelque sorte qu'un grattage, occasionne moins de frais et rend la culture sinon productive, du moins plus facile.

On ne trouve pas un arbre aux environs de Sétif, et la surface du terrain ressemble assez aux maigres prairies du Jura déboisé. Chose étonnante, sous les Romains cette contrée était envisagée comme un véritable grenier ; la fertilité y est grande, la production rapide, voilà ce qui en fait la valeur. Mais l'exportation y est difficile, voilà le désavantage.

Pendant la matinée le caissier et le docteur visitèrent en détail un vaste marché arabe qui a lieu chaque dimanche. La foule des vendeurs et des acheteurs occupe une colline entière ; là se trouvent réunis tous les produits du pays : dattes, figues, millet, orge, blé, bétail de toute espèce, chevaux, mulets ; des objets de ménage, comme de grandes gamelles en bois dans lesquelles on mange le kouskoussou, des lampes, de la poterie et même des chaussures. Le docteur acheta une paire de babouches kabyles en souvenir de ce voyage. Un marché arabe présente, grâce à la foule des burnous blancs qui circulent et s'agitent au milieu des marchands gravement assis, un aspect assez pittoresque ; des femmes y faisaient leurs provisions, portant au mince de la jambe d'énormes bracelets en argent semblables à des écailles imbriquées dont le choc produisait un cliquetis fort étrange.

Quand le temps est pluvieux, quand on a froid, rien ne dispose à la bonne humeur ; aussi nous songions déjà au départ. Une diligence fait irrégulièrement le trajet de Sétif à Constantine ; elle ne se met en route que si le nombre des voyageurs est suffisant ; si les chemins sont en mauvais état, sa marche lente et difficile rend par conséquent son retour irrégulier. Des voitures particulières sont rares et à un prix exorbitant.

Nous allâmes trouver le chef du bureau arabe afin de nous renseigner sur la route que nous avons à suivre. Fallait-il aller directement de Sétif à Batna, ou bien était-il préférable de se diriger de suite vers Constantine ?

M. Leroux (nous avons appris plus tard qu'il était fils du fameux Pierre Leroux) nous reçut de la façon la plus bienveillante, malgré son air profondément ennuyé et mélancolique; il nous conseilla d'abandonner le projet de Batna, vu la révolte et les difficultés à trouver des gîtes convenables pour la nuit, surtout avec des dames. Il s'offrit de nous aider à chercher un véhicule pour nous rendre à Constantine.

En rentrant au logis, une vieille Kabyle ornée de ses boucles d'oreilles passa près de nous. « Il faut les lui acheter, s'écria le caissier.

— C'est juste, répliqua le docteur, ce sera une curiosité de plus à rapporter au pays. »

On accosta la vieille, mais elle ne savait pas un mot de français; un marchand voisin fut notre interprète, et les boucles d'oreilles devinrent notre possession. La vieille femme nous conduisit chez elle; elle vivait en commun avec son mari, ses filles et ses petits-enfants, dans deux maisonnettes voisines dont le plain-pied faisait tout l'appartement. Dans ces espaces carrés était réuni tout ce qui est nécessaire à l'existence de ces indigènes. Une jeune femme, d'une rare beauté, au visage d'un ovale parfait, aux grands yeux noirs, au nez fin et aquilin, à la bouche gracieuse, aux lèvres minces, aux dents comme des perles, était occupée à tisser l'étoffe d'un burnou en allaitant son enfant. Elle portait à son cou un collier d'argent et de corail que le caissier s'empressa d'acheter en souvenir, lui dit-il, de la beauté de celle qui le portait. Ces paroles furent traduites par le frère de la jeune fille, et reçues avec un sourire où la coquetterie pouvait avoir sa part. La chaîne de l'étoffe qu'elle tissait, composée de fils parallèles tendus de haut en bas, occupe presque toute la hauteur de la chambre, et l'ouvrière placée derrière son métier fait passer son fuseau de droite à gauche et *vice versa*. C'est le métier du tisserand dans son état primitif. Une autre jeune fille préparait du kouskousou avec de la farine d'orge; elle roulait du plat de sa main, sur un plateau de bois, cette farine humectée qui se formait en petits grains comme de la semoule. Dans l'appartement voisin un orfèvre, accroupi sur la terre, devant un creux contenant un brasier, ses moules et ses creusets, confectionnait des bijoux en argent. C'était bien là un atelier de la plus grande simplicité. De retour à l'hôtel, nous engageâmes nos dames à nous suivre auprès de cette intéressante famille; elles n'eurent pas à s'en repentir.

La première lettre du pays nous fut remise ce jour-là. Tout allait bien à la Chaux-de-Fonds, la neige y tombait, le froid s'y faisait sentir. De notre côté, nous n'avions pas lieu de nous féliciter du climat de Sétif, car pendant les premières vingt-quatre heures, le feu ne cessa de brûler dans la cheminée.

(A suivre.)

D^r LANDRY.

UNE LETTRE D'ORIGINE

DE 1757

Les idées d'association, de solidarité, de soutien mutuel, auxquelles nous devons tant de résultats utiles et qui forment le meilleur espoir des progrès futurs, n'étaient pas inconnues de nos grands-pères.

Ils savaient, comme nous, de leurs faiblesses réunies se faire une force, tantôt pour arracher ou défendre leurs franchises, tantôt pour s'entr'aider dans leurs entreprises particulières. La Commune était leur forteresse, leur refuge, leur appui, on pourrait dire leur famille agrandie et fortifiée. Source de tout le développement social et politique, elle étendait sa protection même sur ceux de ses enfants qui l'avaient quittée. La lettre d'origine qu'elle remettait à ceux-ci ne se contentait pas d'être un certificat, l'attestation d'un fait, c'était une lettre de recommandation, accordée par arrêt spécial et après enquête. Pour en augmenter le poids, on ne manquait pas d'y ajouter des promesses de *réciproquer en pareilles occasions* et on en faisait dresser l'acte par notaire. Les formes antiques et un peu solennelles de ces pièces n'en font que mieux ressortir le caractère patriarcal, affectueux et bienveillant. On y sent la sollicitude d'un père, inquiet pour un fils livré aux hasards du vaste monde.

Une circonstance singulière a fait revenir en nos mains, et comme à son point de départ, une de ces recommandations communales. Ecrite à Saint-Sulpice, destinée à un indieneur de Mulhouse, elle nous arrive d'un petit village du Nivernais. Par quels détours, par quels accidents ce morceau de parchemin a-t-il échoué dans le galetas d'une chaumière au centre de la France ? Les choses ont leur destin. Sans le nom qui l'a signé, cet acte allait devenir la reliure d'un vieux bouquin de médecine, et le voilà par une rencontre fortuite admis aux honneurs patriotiques du *Musée neuchâtelois*. Personne ne le lui reprochera, j'espère. S'il ne rappelle ni un grand personnage, ni un fait historique, il nous remet en mémoire un côté simple et touchant des vieilles mœurs et des hommes d'autrefois ; cela vaut bien une petite place dans nos souvenirs et dans ce recueil.

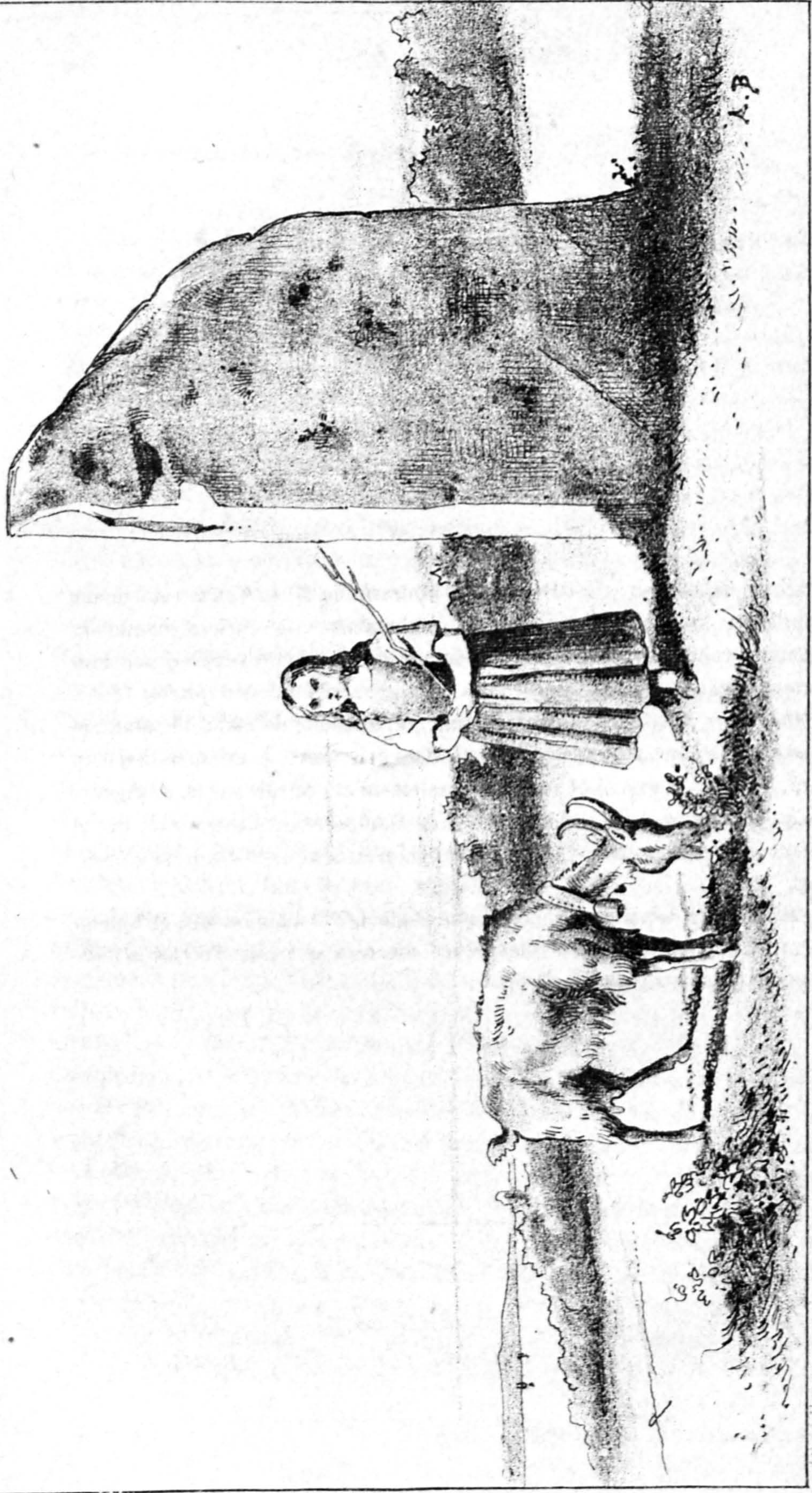
Je copie exactement, en laissant aux mots leur ancienne orthographe :

F. BERTHOUD.

« L'an mil sept cent cinquante sept, Et le septième jour du mois de Mars, et en conséquence d'un arrêt de Commune, rendu le dixième Janvier dernier, L'honorable Communauté du village de Saint-Sulpice dans la Principauté de Neufchatel et Vallangin en Suisse, étante assemblée. Les sieurs Jeanjaques Reymond ancien d'Eglise audit lieu et Jean Henry fils d'honorable Abram Reymond les deux Modernes Gouverneurs de la dite honorable Communauté du dit Saint-Sulpice; Luy ont représenté qu'honorable Abram fils de Jeanjaques Reymond, originaire du dit lieu de Saint-Sulpice, Indienneur de sa profession et présentement éably à Mulhausen, souhaitait d'avoir un acte de son origine, de ses mœurs et de son Extraction afin de Manifester partout ailleurs qu'il est issu d'une Parantée sans Reproche; Laquelle réquisition ayant été prise en considération et les voix et suffrages en ayant été demandés aux sieurs Justiciers, anciens d'Eglise, Vieillards et à tous autres Communiers présents; lesquels ont unanimement dit et déclaré que témoignage de vérité ne doit être refusé à personne, et que le susdit Abram Requéant est fils légitime dudit Jeanjaques feu Jaques Reymond, Issu en loyal Mariage avec honorée Marie Marguerite fille de feu Abram Grillion du dit Saint-Sulpice et que le dit Jeanjaques Reymond est aussy Issu en Loyal mariage du dit Jaques Reymond et d'honorée Judith Lebet sa femme; tous Gens de Biens et d'honneurs, de franche et libre conditions. Et n'ayant sorty le dit Abram Reymond Impetran, pour aucune action Vil ny Reprochable qu'il aye commis, ny dans son lieu d'origine, ny ailleurs qui soit venu à Notice, mais uniquement de sa bonne et franche volonté et pour exercer avec plus d'agrément et de douceur sa dite profession d'Indienneur dans les Pays Etrangers. Et pourra jouir luy et les siens Issus en Loyal Mariage, de tous les Droits, bénéfices et avantages Généraux et particuliers attachés à la qualité de Bourgeois et Communiers de Saint Sulpice. Le recommandant luy et les siens Issus ainsy que dit est, en Loyal Mariage, à toutes les Personnes avec lesquelles ils vivront et converseront, de les avoir en benigne et singulière recommandation; sous offre de reciproquer en pareilles occasions. Cette attestation d'origine, ayant été ainsi accordée audit Abram fils de Jeanjaques Reymond, pour luy servir et aux siens par tout ou besoin lui sera, et ordonné au soussigné Notaire public dans cet Etat et Justicier du val de Travers de luy ainsy expédier la présente. L'an et jour que devant.

» Par Ordonnance,
Coté H.

P. BERTHOUD. »



Menhir du bois du Dévens, d'après M^r A. Vouga.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
NEUCHÂTEL

UN MENHIR

DU BOIS DU DEVENS

Dessiner un menhir, c'est le décrire; le dessin de M. A. Vouga vaut mieux qu'une description et peut se passer de commentaires. Ce curieux monument des temps préhistoriques est situé au-dessus du village de Gorgier, non loin de celui auquel le *Musée neuchâtelois* a déjà consacré un dessin (février 1865). On remarquera à sa partie supérieure une entaille faite de main d'homme, et une face plane assez régulière. Ce granit d'un gris azuré, placé au milieu d'un champ, avait été renversé et aurait probablement été détruit par les ravageurs de blocs erratiques, si Messieurs Dubois de Montperreux, d'Osterwald, Otz et Constant Henry, en le faisant relever en 1846, n'eussent assuré ainsi sa conservation.

Le *Rameau de Sapin* a commencé une étude de ces monuments, et tout en éveillant l'attention des jeunes chercheurs, fournira au public l'occasion d'intéressantes promenades historiques.

A. BACHELIN.

ANCIENS

RÈGLEMENTS ET ORDONNANCES

DE DISCIPLINE MILITAIRE

DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

(Voir la livr. de mars 1868, p. 63.)

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA COMTÉ

*A tous Capitaines, Lieutenants, sargens, et bons hommes
d'armes: Salut:*

« Comme il est notoirement cognu que tous ceulx de la Comté sont grandement inclinés aux armes, par quoi sont provenus du passé moult fait et prouesse, et considérant que l'armure de présent n'est semblable au pristin us, par ainsi que besoing est de recorder à se bien esbattre et dresser en la maniance des arquebuses et mosquets: à celle fin donc que tous preux et bons hommes d'armes de la comté soient toujours nourris en telle loable inclination, et pour leur bailler à tous invitation de se fournir de mosquets et arquebuse recepvables, Nous, au nom et par mandement de Son Excellence, notre très redoutée Dame, leur octroyons assavoir, quarante Livres argent lausannois pour chaique compagnie, et sera le dict argent délivré es mains de chaique capitaine, an par an le lendemain des Brandons, en souvenance de la bonne journée de Grandson, pour estre les dictes quarante Livres par compagnies fait partage de primes et fleurs en nombre bastant pour prendre esbats et faire jeux et exercices es Diemanges de May, Juing et Juillet de chaique année.

» Et comme il n'est suffisant de vous adviser de la bonne et libérale volonté de Madame et que besoing est de bien dresser les dits ébats et jeux d'armes

en la manière que Messieurs des Liges les pratiquent, si, vous mandons la présente ordonnance que vous debvrez observer et faire observer avecque soing, diligence et bon ordre sans nul support ne dilection, par ainsi :

» Ordonnons que tout compaignon d'armes ne pourra estre du jeu que premièrement il ne tienne en son propre, arquebuse ou mosquet recevable, voire tout le forniment requis et de présent usagé, avec large espée en ceinture : Ce tout quoi les jurés viserons par sévère jugement sans faire ne dire à l'un plus qu'à l'autre, chaque Dimanche de jeux en sibe. Toutes fois les piquiers tenant la teste de la compaignie et braves compaignons que ils sont, auront droit de prendre esbats en cibe avec mosquets des aultres compaignons arquebusiers si tel jeux les faict aises, semblablement les bons et spectacbles vétérans.

» Les jurés seront : le capitaine, le lieutenant, quatre sargents d'armes et le preud'homme sibeur; les quels tiendront l'assise pour dire droit en toute noise et desbats; le mal advisé qui parlera à l'encontre du dire de l'assise, amandable sera de six gros, voire plus, au proufit de la compaignie.

» Toute sibe debvra estre faite avecque bons laons et distante de cent et cinquante gambée du pal d'embuscade.

» Chaique compaignon tirera trois coups d'arquebuse ou mousquet par jeux de Diemanche, et ce en son lieug de rangée estant appelé par le capitaine ou aultre principal, selon bon ordre : Et le compaignon qui n'aura feri la cibe, en la prime et seconde ronde, sera sans nul droit à gagner la fleur en la tierce ronde.

» Un chaicun coup debvra faire trou et toute boulette en pierre, fer ou plomb qui n'aura case en sibe y plantée, fors que elle n'oultre passe gentilement, tel coup soufflé sera comme estant nul et ostant droit à gagner la fleur.

» En la tierce-ronde le compaignon qui boutera son coup dedans le petit rond et le plus proche de la mouche, la fleur lui sera adjudée.

» Le compaignon flori debvra estre appelé à mirer le tout premier par honneur es trois rondes du Diemange en après.

» En chaique compaignie la fleur debvra estre un Diemange comme l'autre par argent, poulvre, plomb ou merchandise ainsy que les compaignons trouveront plus plaisant, sur ce quoi le capitaine preindra advis des jurés.

» Toute fois advenant par fortuit, que les compaignons mirassent non assés dextrement en aulcun Diemanges, et que nul ne bouta son coup dedans le petit rond à la tierce arquebusade, lequel petit rond déseingne par similitude le cœur de l'homme adverse, en la guerre, pour lors la fleur ne pourra estre adjudée, ains sera retraite, et le Diemange en après, deux fleurs y aura au proufit des deux plus gentilles arquebusades dedans le petit rond en tierce-ronde, comme sus est dict.

» Et comme par le présent liberal octroy Son Excellence Madame ne veult aultre que bailler aise et encouragement à tous ses bons hommes d'armes, tant piquiers que archusiers, tant ceulx du pays que les étrangers y manants, et comprins en la rangée de bandière, selon l'ordre de guerre, par ainsi, ne seront tenus tous les dicts compagnons par contraincte ne chastoyx à preindre place es jeux de sibe, ains seulement par bon voloir et passe-tems.

» Toutes fois debvra chaique capitaine tout premièrement à l'heure cognue, et ordonnée en la véprée ranger la bataille, pour faire charge et bon exercice avec arquebuses et mosquets, et ce en la manière jettée à tous par le sieur intendant de guerre : En après quoi seulement les compagnons feront jeu à gagner fleur ou sibe.

» Toutes les quelles choses dessus dictes et jettées ne portent nul empeschement ne préjudice en l'observance de l'ordre de guerre, ains le reconfirme le plus fort, voire debvront les jurés en suivre soingneusement le dict ordre de guerre en tout rencontre d'yvrognerie, renitance, blasphème, coups feris et aultre mauvaisetés es jeux de sibe; tous devant estre sachant que là où se trouvent les armes, là aussi doivent se trouver honneur et respect, et ce en la véprée es jeux ci-dessus octroyés tout ainsi comme en la matinée au rassemblement de la bataille ordonné par debvoir, soubs chastoyx.

» Ainsi octroyé faict et ordonné au Chastel de Madame, le treizième jour du mois de Janvier Mil cinq cent trente et deux. »

L'ordonnance ci-dessus ayant été en vigueur pendant environ un siècle, fut remplacée par celle de 1624, trouvée également dans les papiers de l'inspecteur de Tribolet et sur l'authenticité de laquelle on ne peut avoir aucun doute, quoique les manuels du Conseil d'Etat n'en fassent nulle mention. On remarquera qu'elle est plus ou moins calquée sur celle de 1495; l'esprit en est le même et indique la ferme intention de maintenir dans nos milices une discipline exacte et sévère.

A cette même époque de 1624, il fut fait un règlement d'exercice et de manœuvres qui, malheureusement, ne fut pas enregistré; malheureusement aussi, tous les vieux formulaires d'exercice furent détruits, sans doute parce qu'on ne pensa pas qu'inutiles dans le moment, ils auraient servi plus tard à se rendre compte, par un travail de comparaison, du perfectionnement progressif des institutions militaires.

L'ordonnance de 1624 fut accompagnée d'un règlement sur le service de garde et de la formule du serment que les capitaines et officiers subalternes solennisaient entre les mains de l'intendant et en présence de la troupe.

Voici ces trois documents :

I

ORDONNANCE DE GUERRE

En laquelle sont comprins moult articles pratiqués d'ancienneté.

« Plusieurs capitaines et aultres officiers aiant humblement supplié son Altesse Sérénissime, de vouloir leur bailler renovelation des ordres et statuts de guerre jettés du vieux tems, des quels ordres et statuts les dits officiers en majeure part n'ont aultre cognoissance que la pratique usitée, et partant désirent estre rendus mieulx sçachant de tout ce à quoi ils sont entenus par leur office et serment, à celle fin de faire bon et fidèle debvoir en tous rencontres. Et comme le déffunt seigneur Gouverneur aurait reçu es années passées desja l'expres commandement de son Altesse, alors de sa bien-venue en ce pays, de bailler contentement aux dicts capitaines et officiers de la milice, ce qu'il n'a pu entiérrement par-achever, attendu qu'il a été surprins par mort; sur tout quoi ouï, le sieur intendant de la milice, il a esté dict, jetté, statué et ordonné les articles ci-après comme suit :

» 1^o Le sieur intendant de la milice visitera diligemment et soigneusement toutes les compagnies, deux fois l'année es commencement de May et de Septembre, sans nul support au regard des capitaines et aultres officiers plus qu'au regard des soldats. Il sera vigilant en la visite des armes et munitions, compagnie par compagnie et homme par homme en chacune d'Icelles, et ordonnera bon exercice et jeu de bataille, à celle fin considérer et juger si chaque compagnie est suffisamment apprinse et dressée à pouvoir faire bonne chevancé es Lieugx et cas requis. Le dict sieur intendant, tost après chacune des dicts deux tournées, relatera au Conseil de guerre tout ce qu'il aura vu et jugé digne d'annotation, tant en bien qu'en mal, tant es anciennes qu'es nouvelles bandes, sans nul acception de personne; le tout ainsy qu'il a juré.

» 2^o Tout capitaine sera entenu de faire es quatre sasons de l'année, particulière visite de sa compagnie avec les officiers d'icelle, pour sçavoir si un chacun des soldats est fourni à toute heure des armes et munitions de guerre qui ont esté jettés et commandés: Et tout soldat déjà reprins par avertissement une première fois, qui ne se treuvera pas fourni suivant ordre et raison, sera condamné par les dits officiers à un chastoy de trois Livres envers la

compagnie. Et si pour une seconde fois il se trouve de rechef despourvu de ses armes et munitions voire d'une partie tant seulement, le chastoy sera de cinq Livres : A la tierce le chastoy sera de dix Livres, et en oultre le renitan puni par prison : Toutes fois en tout ce que dessus apperte, pauvreté duement exceptée. A tout quoi ne debvra estre faict faulte vu que le sieur intendant s'en preindra principalement au capitaine des manquements treuvés en la compagnie.

» 3^o Ainsi qu'il a été pratiqué d'ancienneté, tous bons hommes à compter de 17 à 60 ans, et capable de pointer piques ou arquebuses, sont entenus comme gens de bien et d'honneur de courre aux armes et se ranger en la compagnie du lieug qu'ils habitent, et ce en toute occasion d'exercices et jeux de bataille ou pour monter es corps de garde, sans nulle exception de qualité et condition des personnes tant les gens du pays que les forains et étrangers y demeurant, sous peine de chatoyx, prison et aultre plus grièves punitions, sauf qu'ils ne soient Bourgeois de Neuschastel sous la Bandière de la ville.

» 4^o Chaque capitaine parassemblera sa compagnie tous les dimanches de May, Juin et Juillet, une heure après soleil levé pour faire bon exercice et charge de bataille; le tiers piquiers tous hommes forts et vaillants posés au front de la bataille, les deux tiers restants seront arquebusiers; le tout en la nouvelle forme et manière de guerroyer que le sieur intendant dressera et baillera sans retard à tous par escript.

» 5^o Le sergent ou corporal sous les armes pour faire exercice de bataille ou montant au corps de garde, qui ne voudra obéir sur le champ à son officier, dira ou fera chose vilaine, ou bien sera chargé de vin (voire un peu tant seulement) sera chastié par amende de cinq Livres et en oultre démis de son office : Et si par icelle coulpe arrivait mauvais train et malheur, le dit sergent ou corporal sera jugé et puni exemplairement par le conseil de guerre.

» 6^o Le soldat qui manquera de venir au rendez-vous pour faire l'exercice et jeux de bataille les Dimanches et à l'heure susmentionnée ou pour monter à la garde, bien que duement commandé pour icelle par le corporal de l'escouade, sera chastié la première fois pour une amende de quatre batz. A la seconde fois le double, à la tierce le triple, et sera en oultre chastié par prison, sauf néanmoins, en tous manquement, cause et empêchements légitimes, ce que le capitaine et les officiers de la compagnie devront ouïr et juger en saine et intègre conscience.

» 7^o Le soldat non diligent qui n'arrivera au rendez-vous des Dimanches qu'après jeux de bataille desjà commencés, ou en la garde, la bande estant déjà en branle y montant, debvra un chastoy de deux batz à chaque fois.

» 8^o Le soldat qui viendra sous les armes sans estre muni de mesche, poudre et plomb compettens, à chaque fois payera deux batz.

» 9^o Le soldat qui apportera armes non sienne, lui seront confisquées et en oultre sera puni par dix Livres d'amende.

» 10^o Le soldat qui ne sera présent lors de la visite du sieur Intendant, sauf empeschement légitimes, sera condamné la première fois à une amende de trois Livres; et si de rechef il n'est présent à la seconde visite, il sera chastié par amende de cinq Livres et mis en prison.

» 11^o Le soldat qui manquera d'estre présent à l'une des quatre visites du capitaine, sauf empeschements légitimes, sera chastié la première fois à six batz, la seconde à trois Livres, la tierce à cinq Livres et en oultre par prison: Et si le dict renitan fait encore faulte à la quarte, le conseil de guerre ordonnera punition arbitraire par corps ou par amende.

» 12^o Ceulx qui feront querelle et desbats sous les armes ou en la garde ne voulant cesser incontinent que silence leur est commandé, seront à l'amende de quatre batz par personne: si une seconde fois silence leur est commandé, et n'obéissent tout d'abord, l'amende sera double et les dits querelleurs recevront devant tous le morillon. Et cas échéant qu'ils s'entrappellent ou frappent, seront incontinent saisis au corps et conduits en prison; de tout quoi le conseil de guerre estant rendu sachant ordonnera punition arbitraire.

» 13^o Qui par geste ou parole fera ou dira sous les armes ou en la garde chose vilaine par licence, contre respect, obéissance et devoir au regard d'un supérieur quelconque, lui sera baillé incontinent le morillon devant tous.

» 14^o Qui blasphèmera, jurera Dieu sous les armes ou en la garde et ne baisera incontinent terre, lui sera tout d'abord baillé le morillon.

» 15^o Le soldat qui par colère ou aultrement jettera ses armes par terre ou fera deshonneur à icelle, lui seront confisquées au profit de la compagnie et en oultre le conseil de guerre ordonnera punition exemplaire.

» 16^o Qui parlera sous les armes sans en être requis, et fera causeries là où nul n'a droit de mesner sa langue si non le supérieur en autorité sera amendable de deux batz à chaque fois qu'il sera prins en faute.

» 17^o Quiconque tirera coup d'arquebuse ou mousquet en sortant des armes ou du corps de garde, amendable sera de quatre batz par chacun coup, et si mal en arrivait, sera incontinent prins au corps et conduit en prison.

» 18^o Touts ceulx qui sont d'âge et condition à ceindre l'espée devront à l'église ou en d'autres lieugs la tenir pendue en escharpe ou en la courroye, et non la porter au bras, à peine d'estre condamnés à un ban d'amende de Seigneurie toutes fois et quantes seront treuvés en faulte.

» 19^o Et comme en la garde certains particuliers devoir et office sont requis sous grieves peines, et ne sont semblables es jeux et exercices de bataille,

il a été treuvé expédient de les adjoindre en la présente ordonnance et de statuer et ordonner sur iceulx comme suit :

II

ORDRE SPÉCIAL POUR LA GARDE.

» Le sieur intendant visitera soigneusement tous les corps de garde, chaque année en sa première tournée en May, pour voir et juger leur bon ou mauvais entretenement, les capitaines estant entenus chacun en son ressort, de ne laisser deschoir les dicts corps de garde sous peine d'en répondre.

» Cas échéant de monter à la garde, les sentinelles une fois posées, un chacun restera cois et paisible à celle fin de pouvoir entendre les avertissements de la ditte sentinelle : qui deffauldra sera amandable de deux batz la première fois, quatre batz la seconde; à la tierce lui sera baillé le morillon.

• La sentinelle qui est l'œil de la garde estant treuvée endormie, voire seulement couchée ou assise, sera condamnée la première fois à une amende de trois Livres, à la seconde cinq Livres d'amende et prison; à la tierce il est expressément ordonné au commandant du poste de tuer ou faire tuer le dict sentinelle.

• Qui montera à la garde ne pourra déloger du poste sans liscence de celui qui commande, à peine d'amende arbitraire et chastiment au corps.

» Le soldat qui aura été mis en sentinelle ne pourra quitter son poste s'il n'a esté levé par le corporal qui l'aura posé, à peine d'estre jugé et condamné comme traître à son Altesse et à la Patrie.

» Le mot du guet sera prins tous les soirs par le sergeant ou corporal de la propre bouche du capitaine ou de son lieutenant, lesquels aurons reçus eux-mêmes le mot de Son Altesse ou de son Lieutenant général : Et quiconque aprochera d'un poste sans donner ou savoir le mot, il est ordonné à toutes sentinelles de faire feu dessus.

» Ceulx qui donneront le mot du guet, comme ceulx qui le recepvrans sont fortement entenus de ne le relever à personne qu'à ceulx à qui il appartient de le connaître à peine d'estre traités comme perfides à Son Altesse et à la Patrie.

» Deffense très expresse est faite à tout poste de prendre barres, claies ou cloisons d'héritage à lentour, pour le feu du corps de garde, ains de chercher le bois nécessaire es communs à peine de chastiment arbitraire.

» 20^o Au regard des amendes encourues par les défailants en chaque compagnie, elles devront estre levées comme suit :

» Le capitaine ou aultre supérieur de la compagnie, ensemble les aultres officiers ayant condamné en leur saine conscience les soldats tombés en faulte, et selon la présente ordonnance de guerre feront sçavoir à chaque défailant de venir payer, et ne le faisant dans la huitaine, les dicts officiers ordonneront un sergent ou corporal avec un tambour lequel rappellera devant la porte du défailant ; celui-ci n'aparaissant pas argent en la main pour payer sa depte envers la compagnie et en oultre la finance au sergent et tambour, ils entreront en la maison du défailant, mestront la main sur bon meuble et utencille qu'ils vendront incontinent, pour acquiter toute la depte ; le surplus sera rendu au défailant.

» A l'endroit des amendes arbitraires pour graves coupes, devront les dits coupes estre relatées au sieur intendant, et par y celui portée en Conseil de guerre au Chasteau de Neufchâtel : Quant aux chastoyes et amendes pour fautes non graves et déjà statuées en la présente ordonnance, on les remet au sage et intègre jugement des capitaines et officiers, comme d'ancienneté.

» L'argent provenant de toutes les dictes amendes au profit de chaque compagnie servira à supporter fraix de garde comme aussi à aider les soldats nécessaires du ressort, qui n'ont moyen de se fournir d'armes et munissions suffisantes : Par ainsi nul support envers les coupables ains devront estre les dictes amendes exiger à rigueur, et le provenant bien soigneusement administré, faulte de quoi les officiers commandeurs et administrateurs des dits deniers surprins en la moindre faulte de bonne cure, seront deschuës à tout jamais d'offices et employs en la souveraineté.

» Le sieur intendant estant spécialement chargé d'examiner attentivement toutes les années, l'estat des dictes deniers en chaque compagnie, et d'en rendre sçachant le conseil de guerre.

» Ainsi fait et dressé en conseil de guerre et reconfirmé en Conseil d'Etat tenu au Chasteau de Neufchastel, le 4 Janvier de l'an 1624.

III

FORMULAIRE DU SERMENT

Des Capitaines et aultres Officiers de la Milice.

» Vous jurés à Dieu vostre souverain Créateur, d'avancer son honneur et gloire de tout vostre pouvoir.

» Secondement. De bien garantir, maintenir, et deffendre les autorités, droictures et souveraineté de Son Altesse nostre souverain Prince et Seigneur. Révélant tout ce que pourrez appercevoir, tendant au préjudice de sa dite Altesse sans support de personne quelle conque.

» Vous jurés en oultre comme dessus, de bien et fidelement conduire et enseigner les hommes et soldats qui vous sont commis, de leur estre en bon exemple et d'en rendre bon et fidèle compte soit à son Altesse, Elle mesme, à Monseigneur le Gouverneur, au sieur Intendant de la milice (*à votre capitaine pour les subalternes*) ou aultre pour ce establi: leur faisant faire exercices et jeux de bataille selon ordre, comme aussi bonne et seure garde et sentinelle et toutes aultres fonctions requises, sous le commandement et direction de ceulx qui sont établis par dessus vous, sans user de faveur envers le soldat coupable, ni d'extorsion envers les étrangers et passans quand serez de garde en aucun poste: vous acquitant du devoir de vostre charge en toutes rencontres avec rondeur, fidélité et magnanimité de courage: Observant les prières es corps de gardes et quartiers d'armes quand y monterez. Et en suivant les ordres qui vous seront prescrits par vos supérieurs en toute exactitude, candeur et bonne conscience, ainsi que Dieu vous soit en aide. »

JEAN DES PANIERS

(Suite).

Travers et la truite de l'Areuse.

M. Dubois, père, se promenait devant sa maison, pensant à sa jument et au sort que son fils lui préparait. Peut-être qu'à cette heure, se disait-il, elle a déjà une jambe rompue! mais avec ces malheureux enfants, on n'a que des chagrins. En proie à ces sombres appréhensions, il explorait l'écurie et contemplait d'un œil mélancolique la place vide devant le ratelier qu'il avait lui-même garni de foin. — Un hennissement sonore le tira de ses rêves calami-

teux; il courut au-dehors; la Brune était arrêtée devant la porte. Il l'eût volontiers embrassée en la retrouvant intacte.

Le traîneau était vide. Pendant que la troupe descendait à la Couronne, Albert, comprenant que Lucy, revenue à elle, avait besoin de soins attentifs et surtout de tranquillité, laissa la Brune gagner la maison paternelle, puis, confiant Lucy à sa mère, à sa sœur et à Mathilde, il s'était mis en quête d'un médecin.

— Dis donc, pandard! s'écria M. Dubois en voyant son fils accourir à toutes jambes; c'est ainsi que tu laisses la Brune périr de misère dans la rue. On t'en donnera encore des chevaux à *riquer*...

— Je reviens tout à l'heure, dit Albert, et il disparut dans la maison. Sur ses pas, mais avec une allure plus mesurée, arriva bientôt un homme de taille moyenne, à cheveux blancs, à figure vénérable et distinguée. C'était le docteur Allamand. Après un examen attentif, il rassura tout le monde sur les suites de l'accident. A part une contusion à la tête et une légère luxation au pied, Lucy n'avait aucune blessure. La syncope avait été provoquée par la peur plutôt que par une lésion grave.

— Ah! vous êtes la fille du capitaine, dit-il de sa voix douce et affectueuse; nous sommes de vieux amis. Cet accident ne sera rien; vous sortez d'une souche saine et solide. Prenez un doigt de vin rouge et allez bravement vous divertir à Travers. Quand vous aurez mon âge, ajouta-t-il en souriant, vous n'irez plus manger de la truite chez Henchoz.

D'abord un peu intimidée, Lucy fut bientôt aussi à l'aise que chez elle. C'est l'effet ordinaire de l'hospitalité simple et cordiale de nos montagnards. La jeune fille, touchée d'un si aimable accueil, serait restée volontiers jusqu'au soir dans cette maison où chacun lui souriait et lui montrait un affectueux empressement. Albert était heureux de la voir chez lui sous l'aile de sa mère, dans les bras de sa sœur qui la comblait de caresses. Mais M. Hermann, essoufflé, l'œil en feu, la face empourprée, toujours enfoui dans ses vastes bottes de fourrure, vint la réclamer avec une sorte de rage. Le pauvre garçon avait subi tous les genres de contrariétés; son fameux lion était hors de service, même il avait perdu la queue dans la bagarre; pour continuer la course, il avait loué un autre traîneau et un autre cheval, et il voulait Lucy morte ou vive.

— M^{lle} Dusapel est fille de mon ami, dit le docteur avec un grand sérieux; je crois qu'elle n'a d'ordre à recevoir que d'elle-même.

— Merci, monsieur, dit Lucy, mais je me sens assez bien pour partir quand on voudra.

— Avec moi? dit Hermann, qui tenait à son idée.

— Mais oui, avec vous.

Le jeune Germain ne put réprimer un cri de joie; il partit au galop pour chercher son nouvel équipage. — La caravane se remit en route, traversa les beaux villages de Môtiers, Couvet et atteignit Travers sans accident. Elle fit invasion dans l'auberge qui retentit bientôt des éclats de rire et des saillies joyeuses de cette troupe folâtre. Il était onze heures; on devait dîner à midi selon l'antique usage. En attendant, on fit chauffer du vin rouge sucré, aromatisé avec force épices; on l'apporta dans une soupière, où puisait Henri de la Vy-Renaud, armé d'une grande cuiller, symbole de sa dignité d'échanson.

— Qu'est devenu Hermann? dit une voix, son verre se refroidit.

On se mit à sa recherche, on appela, on fureta dans tous les coins sans le trouver. Enfin, Albert avisa devant la maison une voiture fermée qui lui paraissait animée de mouvements singuliers. Il ouvrit la portière.

— Fermez! hurla de l'intérieur une voix terrible.

— Est-ce vous M. Hermann? Que faites-vous donc là? Etes-vous blessé?

C'était en effet M. Hermann, mais dans un costume fort léger. Coiffé de son bonnet de loutre, il tenait dans ses mains son pantalon qu'il s'efforçait de dégager de ses bottes fourrées avec lesquelles le vêtement paraissait soudé.

— Puis-je vous aider? reprit Albert.

— Non, laissez-moi, vociféra l'autre en trépignant; c'est mon sous-pied à mécanique qui est pris dans la botte.

Les camarades voyant Albert converser avec un personnage caché dans la voiture, ne manquèrent pas d'accourir. La vue de leur compagnon dans un tel équipage leur parut si réjouissante et leurs rires devinrent si bruyants, que les dames ouvrirent le guichet des fenêtres pour s'informer de ce qui se passait.

— Pas grand'chose, dit Albert, c'est M. Hermann qui cherche un tire-botte dans cette voiture.

Pensant que le secret de son aventure allait tomber dans le domaine public, le jeune Allemand faillit se trouver mal; sa figure exprima une telle détresse que ses persécuteurs, émus de pitié, lui promirent de se taire et le ramenèrent en triomphe dans la salle à manger où le dîner était servi.

Le menu brillait plutôt par l'abondance que par la variété et la délicatesse des mets. La *daube* traditionnelle ne manquait pas, ainsi que le classique jambon et la choucroûte de rigueur; mais ce qui sortait du vulgaire pour s'élever à des hauteurs vertigineuses, c'est la truite, la truite exquise, qui a valu à la cuisine du père Henchoz une réputation universelle. Auprès de ce mets de haute et noble saveur, toute victuaille paraît mesquine; la patte d'ours, la trompe d'éléphant, la bosse de bison, le turbot, le faisan que cer-

tains fanatiques mangent à genoux, le lotus même qui faisait oublier la patrie, ne sont que de grossiers brouets. C'est ce poisson sublime qui tirera le Val-de-Travers de l'obscurité du néant, et c'est au père Henchoz qu'on doit en attribuer l'honneur. Telle est à peu près la substance du toast porté par Henri de la Vy-Renaud dans un moment d'attendrissement gastronomique et de reconnaissance à l'endroit des inventions géniales de leur hôte. M. Hermann, dont les infortunes avaient desséché la gorge, cherchait dans le vin blanc de Neuchâtel des compensations propres à lui relever le moral; mais, plus il buvait, plus il devenait morne et concentré. Albert, placé entre Mathilde et Lucy, prodiguait ses soins et ses attentions aux deux jeunes filles; mais il était facile de voir que c'était à Lucy que s'adressaient toutes ses pensées et tous ses discours. Animé d'une gaieté communicative, il eut des mots heureux, fit des récits piquants; il amusa tout le monde sans blesser personne, enfin il chanta avec esprit une chansonnette improvisée qui ravit tous les suffrages et qui provoqua de la part d'Henri de la Vy-Renaud un discours senti. Reconnaisant l'impossibilité de *réciproquer* en vers, la langue des dieux, il s'en tint à l'antique idiome de nos ancêtres, cet humble patois, injustement méconnu et méprisé, pour remercier le jeune poète et porter la santé des dames. Une triple salve d'applaudissements accueillit cette éloquence inédite; ce fut le bouquet de la fête.

On se levait de table, lorsque Sylvain, qui s'était approché d'une fenêtre, l'ouvrit tout à coup: — Jean, Jean, arrivez-donc par ici, dit-il.

— Qui appelles-tu? demanda Henri de la Vy-Renaud, encore tout frémissant de son triomphe oratoire.

— Jean des Paniers qui passe là-bas. Je parie qu'il a sa clarinette sous ses corbeilles au fond de sa hôte.

— Voilà une rencontre que j'appelle imprévue, mais tout particulièrement opportune. Il était écrit que nous goûterions en ce jour fortuné tous les genres de plaisirs. Avant de regagner nos pénates, quelques tours de valse feront merveille.

Pendant qu'on préparait la salle pour le bal, on servit au musicien un dîner copieux, pris parmi les reliefs cyclopéens dont la table était encore chargée. La bonne chère et le bon vin délièrent sa langue et le disposèrent à des confidences qui lui pesaient au cœur.

— Vous êtes gais, vous autres, dit-il d'une voix de spectre; moi je ne riais pas, l'autre nuit; mais j'organise ma vengeance. — Là-dessus il avala un grand verre de bourgogne, poussa un soupir, et recommença avec énergie sa mastication interrompue.

Albert, qui craignait une allusion à son combat nocturne, baissa la tête et

chercha à détourner la conversation, mais Henri de la Vy-Renaud, curieux comme un vieux garçon, voulut avoir le mot de cette énigme. Alors le vindicatif ménétrier donna essor à sa furie, en racontant l'histoire du loup. Il le fit avec une telle verve, des expressions si neuves, une pantomime si pittoresque, il sut l'entremêler de rasades si bien administrées et de si superbes coups de dents, que bientôt les rires de la société éclatèrent en chœur.

— Je me vengerai, répétait-il d'une voix enrouée, en frappant du poing sur la table; il m'a tourmenté, il m'a dépouillé, j'aurai son sang, j'aurai sa peau!

— Nous vous aiderons, *Jean des Oiseaux*, criait la troupe; nous ferons une traque *monstre*, nous prendrons le loup et vous l'écorcherez.

— Oui, je l'écorcherai..., après sa mort, ajouta l'artiste, corrigeant son souhait sauvage par une expression et un geste magnanimes. A ce dernier trait, qui dépassait tous les autres, chacun pensa étouffer dans les convulsions d'un fou-rire inextinguible.

Le bal ne fut pas long; avant quatre heures les traîneaux glissaient déjà vers Couvet. A Fleurier, M. Hermann reprit son lion qu'on avait raccommo- dé tant bien que mal; mais Lucy refusa positivement de prendre place dans ce dangereux véhicule et se réfugia à côté de Mathilde où une secrète sympathie l'attirait.

Albert ne se sentait pas d'aise; on peut s'imaginer avec quel empressement il accueillit Lucy, malgré le surcroît de charge; car il avait permis à Jean des Paniers de se jucher derrière son traîneau, les pieds sur les patins. Mais la Brune était forte et l'avoine n'avait pas été épargnée. Quel charmant voyage! Ceux qui, à vingt ans, se sont trouvés à pareille fête, peuvent seuls s'en faire une idée. Pendant que le vannier fumait sa pipe pour se réchauffer, Albert et les deux amies étaient si parfaitement absorbés par le charme d'un doux entretien, qu'ils furent stupéfaits en voyant briller dans le lointain les lumières de leur village. Les heures avaient passé comme un songe.

— Déjà! s'écria Lucy, sans songer au sens qu'on pouvait donner à cette exclamation.

— Voilà un mot que je paierais bien cher, dit Albert avec feu.

— C'est que j'ai eu tant de plaisir; je suis si heureuse!

— Achève ta confession, dit Mathilde avec malice; dis que tu es heureuse d'avoir une contusion à la tête et une entorse au pied à rapporter à ton père en souvenir de ce beau jour.

— Peut-être, dit Lucy avec mystère.

Cependant M. Hermann, solitaire dans son lion, avait amassé durant la route des quintaux de bile; il rugissait à la pensée de rentrer aux Verrières sans sa dame; c'était un déshonneur dont il serait flétri jusqu'à son dernier jour.

Il vint donc prier Lucy de bien vouloir réintégrer sa personne dans le corps du roi des animaux ; son honneur l'exigeait impérieusement.

— Ne voyez-vous pas que Mademoiselle est souffrante et qu'on ne doit pas la déranger, dit Albert.

— Si l'on me force à rentrer seul au village, dit Hermann exaspéré, je me brûle la cervelle.

— Ce serait difficile, dit derrière le traîneau la voix grave du vannier ; il n'a ni cervelle ni pistolet.

— Je me dévouerai donc pour sauver une si précieuse vie, dit Lucy évidemment contrariée. Souvenez-vous, ajouta-t-elle à voix basse, en approchant son visage de celui d'Albert, que mon père invite à souper celui qui, dans la prochaine traque, aura la bonne fortune de tuer le loup.

L'échange se fit en silence. Albert aurait volontiers mis en pièces l'entêté, mais il craignait de compromettre Lucy et de gâter par une scène de violence ses propres affaires. Il se borna à sangler à la Brune de si rudes coups de fouet que la pauvre bête, qui ne savait plus quelle allure prendre pour contenter son maître, se mit à ruer comme une folle pour exhaler son mécontentement.

Bientôt on atteignit le village où les traîneaux étaient attendus avec impatience ; on fit prendre aux chevaux un trot fringant, pour faire une entrée satisfaisante. Chaque cavalier conduisit sa dame jusqu'à sa porte, et comme tout le monde était fatigué, on se sépara en se souhaitant une bonne nuit. Lucy ne dormit guère ; mais elle avait tant d'impressions à résumer, tant de souvenirs à classer, que la nuit lui parut courte. Albert s'endormit en murmurant : « M'aime-t-elle ? » Hermann additionna ses dépenses de la journée et conclut à la nécessité d'écrire à son père pour obtenir des subsides. Quant à Jean des Paniers, il mit à exécution un projet qu'il ruminait depuis vingt-quatre heures.

L'affût.

Vers neuf heures du soir, Jean des Paniers, qui jusqu'alors avait manœuvré sournoisement dans le village, entra dans une maison voisine de la Balance. La forte odeur de tan et de cuir, qui remplissait l'étroit corridor, ne laissait aucun doute sur la vocation du propriétaire.

— Y a-t-il quelqu'un ? cria-t-il, en frappant les parois de l'allée avec son bâton.

Une porte s'ouvrit et l'on vit apparaître un homme blond, grand et fort, à figure joviale, aux joues colorées, qui se mit à rire en reconnaissant son visiteur.

— Que fais-tu là, si tard? C'est bientôt le temps d'aller se coucher. Viens, entre au chaud un moment.

— Henri Montandon, dit le vannier, en allant droit au but, un loup rode la nuit autour de votre tannerie.

— Je le sais paableu bien, dit le tanneur, qui grasseyait d'une façon extravagante. — Cet homme, taillé en Hercule, qui portait à lui seul quatre demi-cuirs de bœuf sortant de la cuve, n'avait jamais pu prononcer l'*r*. — Ne vois-tu pas que je suis en train de nettoyer ma canadière, pour conduire *le* touaque commandé pour demain. On a vu jusqu'à cinq loups traverser le village. — Il prit sur la table un immense fusil à long canon, à gros calibre, à tonnerre polygonal, portant l'inscription : *Canon tordu de Piquet*, qu'il se remit à frotter avec un chiffon de laine imbibé d'huile.

— Voulez-vous tuer un loup cette nuit?

— Paa exemple! Où celà?

— Pas plus loin que votre fumier; la galerie servira d'embuscade.

— J'ai bien vu des pas sur la neige, autour de la maison; mais il n'est pas sûr qu'il reviendra.

— Si, il reviendra.

— Comme tu dis cela! As-tu l'onguent qui charme les loups?

— Peut-être. J'ai traîné ce soir sur la neige autour du village une jeune brebis qui a péri au Val-de-Travers, et qu'on m'a donnée aujourd'hui quand je faisais ma tournée. Je l'ai laissée sur le fumier. — Alors Jean des Paniers raconta dans tous ses détails l'histoire de son loup, ce qui échauffa l'imagination du tanneur, déjà surexcitée par l'honneur de diriger la battue du lendemain.

— Alors, mon vieux, nous allons fondre des balles. Tu m'aideras. Il faut en avoir une provision. J'en mettrai trois dans le canon de mon fusil; il est solide. On est plus sûr de son affaire avec trois balles qu'avec une seule. Ça repousse un peu l'épaule, mais, tonnerre de cuir! il s'agit de ne pas manquer la prime.

— Cent francs, c'est un joli denier.

Lorsque la canardière fut suffisamment nettoyée, polie, huilée, quand la batterie joua de manière à produire ce bruit sec qui réjouit l'oreille d'un chasseur, les deux hommes allumèrent du feu à la cuisine, sur l'âtre, et commencèrent cette opération si amusante et de plus en plus abandonnée aux machines : la fonte des balles. Une grande cuiller de fer, munie d'un bec, fut placée au milieu du brasier; l'un maniait le soufflet, tandis que l'autre coupait des quartiers de plomb avec un ciseau. Quand le métal fut en fusion, le tanneur en écuma l'oxyde avec un morceau de bois, et la surface parut polie

et miroitante comme un bain de vif-argent. Alors, d'une main ferme, il prit la cuiller et en versa successivement le contenu dans le moule, que le vannier ouvrait pour en faire tomber, d'un coup sec, la balle ronde et brillante. La cuiller vidée, on la remplit de nouveau en y ajoutant les jets coupés à chaque balle à l'aide d'une paire de tenailles. Tout en coupant le jet, le vannier ne manquait pas de graver à la dérobee une croix sur le projectile; il y attachait une idée superstitieuse.

— Si on profitait de ce bon feu pour préparer quelque chose de chaud, dit le tanneur. On aurait plus de cœur pour veiller. J'ai là du *béton*¹ que le voisin m'a donné; il a un veau depuis trois jours; nous pourrions faire une fameuse gamelle de *brèche*. Il mit sur le feu une casserole, y versa son lait, y ajouta de la farine, du safran et d'autres ingrédients, en remuant le tout avec une cuiller de bois. Jean des Paniers, assis sur un tronc près du feu, le regardait faire en silence, pensant à son loup.

— Là, dit le tanneur, quand l'épaisse bouillie lui parut arrivée au dernier degré de la perfection, voilà qui est fait. Cela va nous remonter le moral et nous mettre en état de résister toute la nuit à cette fricasse de janvier.

L'écuelle de *brèche* fut expédiée lestement par ces convives doués d'un admirable estomac; ce mets indigeste fut arrosé d'un coup d'eau-de-vie de France, qui alluma une flamme dans l'œil des deux chasseurs. Onze heures sonnèrent.

— Oh! oh! dit Jean, faut surveiller la bête qui est peut-être autour de notre amorce. — Il ôta ses souliers et courut comme une ombre ouvrir la porte de la galerie, ou balcon de bois, qui devait leur servir d'embuscade. Mais cette porte grinça sur ses gonds et fit un tel tintamarre dans le silence de la nuit que le vannier grommela entre ses dents un affreux juron.

— De l'huile à toutes les portes, dit-il. — Ils prirent une burette et une plume de poule, soulevèrent les portes, en huilèrent les charnières et les serrures avec de telles précautions et dans un tel silence qu'on les aurait pris pour des malfaiteurs s'appêtant à faire un mauvais coup. Puis, Henri Montandon, avec une gravité sacerdotale, chargea sa canardière. Le chimiste qui poursuit une expérience décisive n'y met pas plus d'attention. La quantité de poudre fut discutée, calculée, mesurée; la bourre, faite d'un tampon de chanvre, fut tassée d'un coup de baguette savant; enfin trois balles, enveloppées de filasse, après avoir été jointes l'une à l'autre par adhésion, à l'aide d'un procédé connu de tous les chasseurs, furent descendues dans le canon avec des soins infinis et couvertes d'une bourre modèle. Il ne mit la capsule sur la cheminée qu'après s'être assuré que la poudre *appondaît*, comme il disait dans son langage pittoresque. Alors il se redressa d'un air fier, qui semblait

¹ En patois, le premier lait d'une vache qui vient de mettre bas.

dire : maintenant je ne crains rien; avec cette arme formidable je défie toutes les puissances de la terre.

Le fusil fut disposé sur le bord de la galerie, calé avec des pièces de bois et braqué sur l'amorce de telle sorte qu'en touchant la détente, même sans viser, le loup devait être atteint.

La nuit était sombre, le ciel couvert; il tombait une fine poussière de neige, avant-coureur d'un adoucissement de la température. Le froid était mordant; si nos montagnards eussent possédé un thermomètre, ils auraient eu la satisfaction de constater 18 à 20 degrés centigrades au-dessous de zéro. C'était encourageant pour des hommes qui se préparaient à passer la nuit à l'affût, sans se permettre le moindre mouvement.

— Tonnerre de cuir! dit au bout d'une heure ou deux Henri Montandon, en se pinçant le nez, je crois que je m'enrhume! Voilà que j'ai un besoin d'éternuer que... que... Il n'avait pas achevé sa phrase que les échos voisins tressaillaient à l'explosion d'un éternument qui ressemblait plutôt à un coup de pétard qu'à un bruit humain.

— Bon! dit le vannier, avec humeur, on peut aller se coucher maintenant; voilà un loup perdu pour cette nuit.

— Sacré rhume de cerveau! Il me coûtera cher, celui-là! Une prime de cent francs qui me passe devant le bec. C'est que je suis gelé; j'ai perdu jusqu'au dernier reste de ma chaleur naturelle.

— Mettez-vous au lit, moi je dormirai sur le fourneau.

— Tonnerre de... de... de... Et il éternua plus fort que la première fois. — Quel guignon! avoir un fusil si bien chargé, une amorce excellente, et manquer sa prime pour un rhume de cerveau! Ce que c'est que de nous!

Ils rentrèrent dans la chambre et s'assirent en frissonnant sur les bancs en gradins du poêle. A mesure que Montandon se réchauffait, le sommeil s'emparait de lui; ses paupières battaient comme des ailes d'oiseau, et il baillait avec des claquements de mâchoires qui faisaient trembler le vannier, en lui rappelant les dents du loup à ses talons. Enfin, n'y tenant plus, il se débilla et se jeta sur son lit.

— C'est seulement pour fermer les yeux cinq minutes, dit-il; je n'abandonne pas la partie. Si j'allais faire comme Mathey de la Cornée, hein! C'est deux loups qu'il a tués d'un coup de fusil, et il a reçu les deux primes. Entends-tu? Deux cents francs! Oui, je puis... en faire... autant... et tanner les... peaux... encore.... — Le malheureux n'avait pas achevé sa phrase qu'il dormait à poings-fermés.

Jean était de fer; la soif de vengeance lui tenait lieu de sommeil et de chaleur. Voyant son camarade succomber à la fatigue, il en éprouva une

grande indignation; mais un objet fixa bientôt ses regards : c'était le manteau du tanneur, manteau bien connu dans toute la vallée et qu'il appelait son *caahick*. Ce vêtement était de couleur noisette et portait sept petits cols superposés en pélerine au-dessous d'un autre en fourrure de renard. Le dos était orné à la hauteur des reins de deux pattes boutonnées. Quand Montandon était revêtu de cet appareil qui lui descendait jusqu'à la cheville, il avait l'aspect imposant d'une cathédrale. Jean des Paniers se leva, endossa le *car-rick*, se regarda avec complaisance dans cet accoutrement flatteur, et se glissa sans bruit jusqu'à la galerie pour continuer l'affût.

Il attendit longtemps, mais il ne s'ennuya pas. Les bruits nocturnes qui troublent le silence de la campagne lui étaient familiers; il les comprenait comme un langage. Il compta les heures, observa les mouvements majestueux des nuages, et s'amusa surtout à l'ouïe des ronflements du tanneur, qui lui parvenaient à travers le mur, aussi réguliers et aussi profonds que ceux de la scie à refendre le placage, employée jadis par les menuisiers. Soudain, il crut voir une ombre remuer autour de l'amorce. Cela lui donna une palpitation qui lui fit porter les deux mains sur son cœur pour en comprimer les battements. Si c'était une illusion? A demi soulevé, le cou tendu, l'œil ardent, il regardait de toute son âme et prêtait l'oreille... Il entendit le bruit sec des dents qui rompent des os et il vit distinctement le loup à environ cinquante pas de son poste. Il l'ajusta aussitôt et fit feu.

Mais Jean des Paniers n'avait pas prévu le recul de son arme; ce recul fut terrible; il en fut culbuté et tomba sur le plancher, entraînant avec lui le fusil et tout l'échafaudage sur lequel on l'avait mis en batterie. Il n'était pas encore parvenu à se relever, quand un fantôme en chemise parut devant lui et l'apostropha rudement.

— Qui a tihé? dis, paale. — J'ai tiré sur le loup.

— Que fais-tu là par terre?

— C'est votre grande diastre d'arquebuse qui m'a assommé comme un bœuf. Je dois avoir la tête fendue...

— Bah! On a la tête dure à la montagne; mais ne dis pas de mal de ma canaadière; il y a une manière d'épauler... Cela t'apprendra de tirer en cachette... Pour lors, enfilons une culotte et courons ramasser ta victime.

Ils prirent une lanterne; mais arrivés à l'endroit où le loup avait traîné sa proie et où la neige était foulée, ils ne trouvèrent rien. Ils parcoururent les alentours, explorant chaque coin avec cette persistance obstinée du chasseur qui croit à l'infailibilité de son fusil. Mais leurs recherches furent inutiles, et, bon gré, mal gré, il fallut se résoudre à abandonner la partie, bien que des traces de sang attestassent que le coup avait porté.

— Quel malheur ! dit Montandon en rentrant chez lui ; une si belle prime... sans compter l'honneur... et la peau que j'aurais tannée... Il se mit au lit, et Jean des Paniers reprit sa place sur les bancs du poêle. Le sommeil du tanneur fut agité, et plusieurs fois on l'entendit murmurer : Touche pas à la canaadière !

Le plan de campagne.

En ouvrant les yeux, Jean des Paniers vit H. Montandon, à demi-habillé, assis devant une table et paraissant écrire avec une attention profonde à la lueur de sa lampe. Pensant que le tanneur mettait à jour ses comptes, il voulut reprendre son somme où il l'avait laissé ; mais il fit un mouvement qui trahit son réveil.

— Dors-tu, Jean ? dit l'écrivain. — Oui.

— Alors je ne te communiquerai pas mon plan d'attaque.

— Quelle attaque ?

— Contre les loups, parbleu ! As-tu donc oublié que je suis nommé commandant de traque, sous la direction supérieure du capitaine Dusapel ?

Toute attaque dirigée contre les loups avait le don d'exciter l'intérêt du vannier ; il se leva et jeta les yeux sur le travail de son compagnon. Celui-ci avait été formé à une bonne école, celle des Benoît des Ponts, renommés comme tueurs de loups. Il possédait la tradition de leur tactique dans ses détails les plus minutieux, et se rappelait que le major Benoît, avant d'entreprendre une battue, traçait d'avance un plan de campagne pour se rendre un compte exact des manœuvres des tireurs et des rabatteurs soumis à son commandement. Nous avons eu sous les yeux un de ces curieux documents ; c'est une sorte de carte représentant, par un dessin conventionnel, la contrée parcourue par les loups, avec ses forêts, ses marais, ses cultures, ses maisons. Lorsque le gîte des loups était connu, les évolutions des chasseurs étaient tracées d'avance, afin de ne rien laisser au hasard. Seulement les cartes du major Benoît étaient faites par un homme qui unissait à la connaissance profonde du terrain une grande habileté dans le maniement de la plume ; tandis que celle de H. Montandon laissait beaucoup à désirer sous le rapport des procédés graphiques, ses mains d'athlète étant plus habituées à la paumelle et au butoir qu'aux instruments délicats du dessinateur.

— Tiens, dit-il, en promenant ses gros doigts velus sur le papier, voilà la *Cornée* ; d'après les avis qui me sont parvenus, c'est dans cette forêt que les loups vont *se gîter*. Il faut donc cerner ce massif par une chaîne de traqueurs qui se développera depuis les *Places au Chincul*, en passant par le *Cernil*. Les tireurs se porteront sans bruit du côté opposé pour clore le réduit de

ces vermines qui chercheront à se dérober par les *Cernets*. Tu vois que nos meilleurs fusils doivent se trouver vers le *Combasson* et la *Pierre qui tourne*; c'est là qu'on aura probablement l'occasion de tirer. Comprends-tu ?

— Je comprends bien votre idée, mais je ne vois pas tout ce que vous me dites.

— Comment, dit le tanneur en s'échauffant, tu ne vois pas ces arbres qui représentent la Cornée, hein ? — Ah ! du moment que *c'est* des arbres...

— Tu ne vois pas la *Pierre qui tourne* ? grondait le cartographe, dont l'amour-propre était en jeu; tu ne vois pas le *Combasson*, tu ne vois pas chez le *Pussin*, tu ne vois pas chez *Basile*, tu ne vois pas le *Chincul* ? Ah ! tu ne vois pas ! On s'apeçoit bien, ajouta-t-il avec un immense mépris, que tu n'as jamais regardé que de vieilles coobeilles !

— Si c'est pour me vilipender qu'on me réveille, bonne nuit, j'aime mieux dormir. Mais au lieu de regagner son poêle, il sortit de la maison et arpenta la campagne à grandes enjambées, pendant que Montandon, peu rassuré sur les mérites de son dessin, en recommençait une nouvelle édition bien autrement burlesque et embrouillée que la première.

Cependant les pâles lueurs de l'aube teintaient au ciel d'hiver gris et nuageux, et entrant dans la chambre luttait avec la lumière rougeâtre de la lampe. On commençait à se remuer dans la maison et dans le village. La battue projetée devait mettre beaucoup de monde en mouvement. La veille on avait fait publier au son du tambour une invitation à tous les chasseurs et rabatteurs à se réunir à huit heures du matin devant la maison du capitaine Dusapel; là ils recevraient des ordres. Le capitaine, trop âgé pour prendre le commandement effectif de la chasse, avait délégué ses pouvoirs à H. Montandon, chasseur habile et passionné, lequel, ainsi qu'on vient de le voir, prenait son rôle au sérieux. Quelques hommes avaient été chargés de relever les pistes et d'en donner avis de bonne heure. La petite neige tombée durant la nuit rendait leur tâche facile. Le tanneur écouta leurs rapports avec une surprise douloureuse. Il résultait de leurs investigations que les loups ne s'étaient pas retirés dans le bois de la Cornée; ils l'avaient laissé à gauche et avaient filé droit sur la Brévine. Il est vrai qu'en voyant la direction des pas sur la neige, on avait jugé inutile de les suivre plus loin.

Cette nouvelle était désastreuse pour H. Montandon; tout son plan de campagne était ruiné et sa carte élaborée avec tant d'art, cette carte qui devait le poser comme un chasseur émérite, devenait désormais inutile. Si les loups avaient quitté le territoire des Verrières, l'opportunité de la battue même était mise en question. Quel échec après celui de la nuit !

Pendant qu'il cherchait à mettre un peu d'ordre dans son esprit en buvant

un petit verre de cognac, il entendit des rires et des cris dans la rue. C'était peut-être l'incident imprévu sur lequel il comptait, comme Napoléon à Waterloo, pour rétablir sa fortune compromise. Il sortit en hâte. Le jour était venu, non pas égayé par un soleil éclatant, mais gris, blafard et annonçant la neige. Les rires et les propos bruyants partaient d'un groupe d'hommes arrêtés à quelque distance, qui semblaient examiner un objet couché sur le sol.

— Je vous dis que j'ai entendu un coup de fusil, vers deux heures du matin, affirmait l'un; même que la détonation m'a fait sauter jusqu'au pied de mon lit.

— Cela n'explique rien du tout; la bête n'a aucune blessure.

— Ce loup a probablement succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante, dit un autre.

— Il y a du poison là-dessous. Ces messieurs n'ont pas l'habitude de venir rendre l'âme derrière nos portes.

— C'est un suicide quelconque, dit un clerc d'avocat; je demande l'autopsie.

— De quel suicide parlez-vous? dit H. Montandon.

— Regardez ce particulier; nous l'avons trouvé étendu dans la neige derrière ce tas de bois. — Et il montrait un grand loup au pelage grisâtre qui gisait raide et glacé à ses pieds.

— Oh! oh! dit le tanneur, en grasseyant encore plus que d'habitude, voilà notre défunt! Il me semblait bien que ma canaadière ne pouvait pas cracher de l'air. S'il n'a pas trois trous dans le cuir, c'est moi qui ai avalé la bourre.

— Eh bien! vous vous trompez, il n'a pas une seule blessure.

— C'est ce que nous verrons! — Et de ses fortes mains, il retournait la bête, tâtait les chairs, soulevait le poil, ouvrait la bouche, mais sans succès.

— Il a peut-être avalé et digéré la balle, dit un mauvais plaisant.

— Tiens, dit Sylvain, qui arrivait la carabine sur l'épaule, c'est le loup de Jean des Paniers. La blessure est dans l'oreille.

— Comment dans l'oeille? dit le tanneur hébété.

— N'a-t-il pas été tué d'un coup de clarinette? — Et il raconta l'histoire des bricelets. Ce fut un rire homérique d'un bout du village à l'autre, et l'on sait que le village est long.

Un nouveau personnage vint se joindre au groupe qui grossissait de minute en minute. C'était Jean des Paniers. Il semblait avoir fait une longue course, et pour marcher plus commodément dans la neige, il avait boutonné par dessus ses pantalons ses guêtres de milaine à souspieds en chaînettes de fer. Un gourdin fraîchement coupé se balançait dans sa main.

— Venez, Jean, cria-t-on de toutes parts, voici votre loup.

A la vue du cadavre, il pâlit et s'appuya sur son bâton. Puis, sans dire mot,

il souleva l'animal, le mit sur ses pattes, fit signe à ses plus proches voisins de le soutenir dans cette attitude, qui lui donnait un air redoutable, puis, reculant de plusieurs pas, pour le voir à distance, il le contempla longuement.

— C'est lui, dit-il enfin; c'est le même. Ah! canaille, je te tiens, je m'en vais t'écorcher ainsi que j'en ai fait le serment. — Et, tirant son couteau, il s'apprêta à opérer séance tenante.

— Un peu de patience, dit H. Montandon; pour le moment nous avons autre chose à faire.

— J'aurai au moins cela, dit le vannier, en coupant au loup une oreille qu'il planta d'un air vainqueur dans la ganse de son chapéau.

— Jean, dit tout bas le tanneur, en le tirant à l'écart avec mystère, tout est gâté; les loups ne sont pas à *la Cornée*. — Si.

— Mais les chasseurs m'ont dit le contraire.

— Ils ont mal vu, j'ai relevé les pistes plus loin qu'eux; des pistes toutes fraîches, presque aussi larges que le pied d'un bœuf.

— Elles vont à la Brévine, dit le chasseur avec accablement.

— Oui, un bout, puis elles tournent à gauche pour entrer dans la forêt.

— Tu en es sûr! Combien y en a-t-il? — Deux.

A cette nouvelle réjouissante, H. Montandon, ne se possédant plus, ouvrit les bras et serra sur son cœur le pauvre vannier, dont les os craquèrent comme des allumettes.

(A suivre.)

L. FAVRE.

L'AN DE LA RAVINE.

Le jeudi 11 mai 1615, il tomba une si forte et si horrible pluie, que l'on crut que tout était perdu et noyé dans le village d'Auvernier, si Dieu ne nous eût pris à merci. Toutes les caves des maisons furent pleines d'eau, tellement que les bosses pleines de vin baignaient et nageaient par les caves: les bêtes dans les champs étaient en grand danger; les vignes à l'entour du village d'Auvernier furent, en partie, entièrement gâtées et ruinées par l'eau; la ravine et déluge d'eau était si fort, que toute la terre des vignes du Tombet, de la Fin et de Roset, fut entièrement menée par l'eau dans le lac, et que toutes ces vignes furent recouvertes de grosses et terribles pierres, que l'eau avait

amenées des bois en bas. Les chenevières du Pré de l'étang furent entièrement gâtées, et la maison du Tenevie fut à moitié abattue par l'eau, ainsi que la muraille de la place de la maison de noble Benoît Chambrier, et une partie de celle du Closel et du Jardin du dit M. Chambrier. La dite eau amena bien trente vaches et deux chevaux depuis les pâquiers de Corcelles et Cormondrèche, et beaucoup d'autres primes bêtes qui furent noyées et vinrent se rendre dedans les chenevières du Pré de l'Étang. La Patiorita qui les gardait fut aussi noyée, et on la retrouva dans le closel de M. Chambrier. Il tombait parmi la pluie de la grêle qui fit grand perte aux vignes depuis Colombier jusqu'à Serrières. L'auge de rive fut mené par l'eau dans le lac: la dite eau amenait des pierres qui pesaient bien la pesanteur de deux muids de vin, tellement que personne n'osait se trouver au-devant. Dieu nous veuille prendre à merci, et nous garde de jamais voir tel accident; qu'il nous fasse la grâce de nous bien corriger, pour ci-après le mieux servir. Ainsi soit-il.

Le lundi, 15 du dit mois de mai, Messieurs les Quatre-Ministres de la ville de Neuchâtel nous mandèrent environ 250 hommes pour nous aider à découvrir nos fontaines et environs du village, et refaire les chemins; ils nous mandèrent aussi sept de leurs chariots et chevaux pour enlever les grosses pierres.

Le mercredi, 17 du dit mois de May, la terre trembla sur les onze heures du soir. Dieu nous prenne à merci.

Le jeudi, 18 du dit mois, la ville de Boudry et le village de Cortailod nous mandèrent quarante de leurs chariots et chevaux pour amener des pierres et du bois pour refaire les chemins, et une trentaine d'hommes pour aider aux particuliers qui avaient été le plus averénés dans les maisons.

L'an 1616, après la grande ravine de l'an 1615, on fit une si grande abondance de vin, qu'on eut mille peines de trouver des tonneaux pour le mettre. On fut obligé d'emplir les cuves et cuvets, à cause de quoi les vendanges durèrent bien six semaines; il fallut emprunter aux autres villages et à Neuchâtel plus de quarante cuves, et après vendanges on n'en trouva plus que deux de vides: Il y en eut qui remplirent les brequonnes à battre le beurre et autres vaisseaux. On avait un si grand besoin de tonneaux que lorsqu'un homme en avait trois, on lui en remplissait un pour avoir les deux autres. On donnait le pot de vin pour un kreutzer, et le meilleur pour un gros; on croyait que l'on ne pourrait jamais tout boire ce vin, et néanmoins, aux vendanges de 1617, on vendait le muids douze à treize écus.

Ces présents articles ont été relevés par moi, Jacob Bachelin, sur un livre à défunt monrière grand-père Daniel Junod.

(Communiqué par M. Alexis Lardy, d'Auvernier.)

RÉUNION

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

à Fontaines, le 1^{er} juin 1868

Le Val-de-Ruz était le district désigné pour la réunion générale de la Société d'histoire. Cette décision avait été prise dans la séance du Landeron, le 5 juin 1867; mais le choix de la localité était laissé au bureau. Celui-ci se prononça pour Fontaines, centre du Val-de-Ruz, voisin d'une gare, et bien pourvu de salles vastes et commodes. La découverte toute récente, dans les champs de Coffrane, d'un tumulus gaulois renfermant plusieurs objets curieux apportait à la Société un sujet d'études si digne d'intérêt; que l'on pouvait s'attendre à voir affluer en grand nombre les amis de notre histoire nationale. En outre, les souvenirs du combat de Coffrane à la fin du XIII^e siècle, les ruines de la Bonneville, l'antique manoir de Valangin, témoin de tant de faits civils et politiques, les routes qui traversent le Val-de-Ruz en plusieurs sens et qui datent probablement de la période romaine, tous ces vestiges du passé s'imposaient à l'esprit et ressuscitaient un monde que nous ne voulons pas laisser périr.

Le lundi 1^{er} juin, par un temps magnifique, les sociétaires convergeaient vers Fontaines des divers points du canton. Le plus fort contingent partait de Neuchâtel à 8 heures du matin, avec l'intention de visiter en passant le tumulus de Coffrane. Mais une visite au château de Valangin, à l'église et à M. Quinche,

à qui on doit tant de recherches sur le Val-de-Ruz, ne lui permirent pas de remplir son programme. La séance étant fixée à 11 heures, il fallut pousser droit sur Fontaines. Néanmoins les plus curieux jetèrent en passant à la Borcarderie un coup-d'œil dans une habitation du XVII^e siècle, d'où ils sortirent enchantés.

L'hôtel de la préfecture, tout pavoisé de drapeaux, se remplissait de sociétaires s'empressant de prendre un léger à compte sur le dîner qui ne devait être servi qu'à 3 heures.

A 11 heures, grâce à une attention délicate des autorités de Fontaines, on entra en séance dans l'église, où l'on trouvait une fraîcheur que la température torride de la journée faisait d'autant mieux apprécier. Le fauteuil était occupé par M. le lieut.-colonel de Mandrot.

Le procès-verbal de la séance du Landeron est lu par M. L. Favre. Puis le président prononce un discours dans lequel il passe en revue d'une manière instructive et nouvelle l'histoire du Val-de-Ruz, et déclare ouverte la cinquième session de la société (voir plus loin ce discours page 139).

On procède d'abord à la réception des candidats suivants, comme membres titulaires actifs : MM. Neumann, professeur, Huguenin-Vuillemin, avocat, Jules Borel-Courvoisier, Louis Michaud, avocat, à Neuchâtel, Alexis Dardel, économiste à Préfargier, Alex. Perrochet, pasteur à Fontaines, Numa Bourquin, préfet du Val-de-Ruz.

Avant de passer au renouvellement du bureau, on choisit la Chaux-de-Fonds pour le siège de la prochaine réunion ; ce vote pouvant exercer une influence sur le choix du futur président.

M. Célestin Nicolet est élu par 34 votants. Les autres membres du bureau sont réélus par acclamation, sauf M. Herzog, l'un des secrétaires, qui déclare ne pouvoir accepter de nouvelles fonctions. On nomme pour le remplacer dans le bureau M. Jules Breitmeyer, avocat à la Chaux-de-Fonds. Les deux vice-présidents ne pouvant être pris dans le même lieu, on nomme M. Fritz Berthoud à la place de M. Alph. Coulon.

Le Bureau se trouve composé de la manière suivante :

Président, M. Célestin Nicolet.

Vice-Présidents, MM. de Mandrot et Fritz Berthoud.

Secrétaires, M. L. Favre ; l'autre sera choisi par le bureau.

Caissier, Ed. de Pury-Marval.

Assesseurs, MM. Alph. Coulon, Ed. Desor, Ch. Châtelain, H.-L. Otz, Jules Breitmeyer.

A la prière de M. Nicolet, M. de Mandrot continue à présider la séance.

M. Ed. de Pury présente ses comptes, qui sont renvoyés à l'examen du bureau, avec des remerciements au titulaire. Les dépenses se sont élevées à fr. 76»70, les recettes à fr. 464»62.

Le nombre des membres actifs est de 108.

La cotisation est maintenue à 3 francs.

La série des affaires d'administration étant épuisée, le président donne la parole à M. Daguet, qui lit une dissertation aussi savante que pleine d'intérêt sur la question si controversée de Noïdenolex et sur les inscriptions et les vestiges invoqués pour appuyer l'existence de cette ancienne cité, en particulier les assertions du chancelier de Montmollin, soumises à la critique sévère et peut-être exagérée de M. Mommsen.

A la suite de cette lecture, M. Daguet est prié de permettre la publication de son mémoire dans le *Musée neuchâtelois*, organe de la Société. (Voir plus loin.)

M. Desor déclare que les travaux qu'il a fait exécuter dans ses vignes de Clos-Brochet, situées sur l'emplacement assigné à Noïdenolex, n'ont mis au jour aucun vestige quelconque propre à démontrer l'existence d'une ville en ce point de notre territoire.

M. Fritz Berthoud communique une lettre de M. Ed. Girod, de Pontarlier, qui excuse l'absence de MM. Pone, Collin, Lobot, Tissot, de Pontarlier, Toubin de Dôle, Castan de Besançon, et qui exprime le regret de n'avoir pas été averti, un mois à l'avance, du jour choisi pour la réunion de la Société. La plupart de ces messieurs appartiennent à des administrations auxquelles il est nécessaire de demander d'avance un congé d'un jour. M. Girod se proposait d'apporter une notice sur les passages de M^{me} de Nemours à Pontarlier.

M. Fritz Berthoud dépose sur le bureau et remet à la Société pour ses archives une liasse de lettres qu'il a copiées à la bibliothèque de l'Institut, dans la collection Godefroy, papiers neuchâtelois.

Des remerciements unanimes sont votés à M. Berthoud.

M. Ed. de Pury-Marval lit, au nom du bureau, une notice sur la Tour des Chavannes, démolie en 1867. Il a recueilli divers documents, entre autres la requête présentée au Conseil municipal de Neuchâtel par le bureau de la Société d'histoire, pour demander la conservation de ce monument, et utilisé divers articles qui ont été publiés dans les journaux à ce sujet. (Voir plus loin.)

M. L. Favre complète cette communication par un exposé de l'état de la Tour des Chavannes au moment où l'on se préparait à la détruire, et par un résumé des observations faites pendant le cours de la démolition, lesquelles

ont jeté une lumière inattendue sur la destination primitive de ce moyen de défense et sur les circonstances probables qui ont présidé à sa construction. Pour faire mieux comprendre ses explications, il présente des plans et des coupes de la tour, qui lui ont été obligeamment confiés par la Direction des travaux publics de la municipalité.

Enfin l'objet attendu avec impatience, le tumulus de Coffrane, est décrit dans tous ses détails par M. le professeur Desor, qui fait voir les pièces curieuses qu'on en a retirées. Chacun manifeste sa surprise à l'apparition d'un vase de bronze battu, dont les dimensions sont celles d'un chaudron et dont l'usage ne peut être déterminé. Un autre vase plus petit, muni d'une anse et orné de gravures, des épingles à cheveux, des bracelets, des pendeloques et d'autres objets en bronze donnent une idée de l'importance du personnage enseveli dans ce lieu. La découverte de cette sépulture est tout-à-fait fortuite. M. Darbre, des Geneveys-sur-Coffrane, faisant enlever un *murgier* (tas de pierres), occupant une place inutile dans un de ses champs, voisin de Coffrane, a rencontré dans le milieu du tertre d'abord un squelette, que les ouvriers ont malheureusement détruit, puis les ustensiles et les objets de parure déposés sur le bureau. Averti de cette trouvaille, M. Desor s'empressa de visiter ce tombeau et de faire l'acquisition de tout ce qui en provenait. Il rend hommage à l'obligeance de M. Darbre, qui a consenti à interrompre les travaux pour que la Société d'histoire puisse examiner à l'aise ce curieux monument. M. Desor croit que cette sépulture, ainsi que celles découvertes à Vauroux par M. le Dr Clément, de St-Aubin, sont contemporaines de celles de Hallstadt, qui, par l'absence totale d'objets en argent, doivent remonter à cinq ou six siècles avant notre ère.

Il était trois heures lorsque M. Desor termina son intéressante communication; le temps manquait pour effectuer la promenade projetée à Coffrane, même à l'aide des chars préparés obligeamment dans ce but par nos hôtes de Fontaines et par M. le préfet du Val-de-Ruz. La table était dressée et l'estomac des assistants criait famine. Une soixantaine de convives prirent part au banquet, animé dès le commencement par des discours, des toasts, des chansons et par la gaieté franche et sympathique qui naît toujours lorsque des hommes qui s'estiment se réunissent pour s'entretenir de leur pays. Si les fêtes de la Société d'histoire ont un charme que chacun a ressenti, c'est qu'elles sont moins des joutes savantes où se plaisent les érudits, que des réunions simples et cordiales, où les membres de la famille neuchâteloise aiment à se rencontrer pour rappeler leurs souvenirs et retremper leurs sentiments patriotiques.

Le toast à *la Patrie* fut porté comme d'ordinaire par le président actuel, M. C. Nicolet. Puis, MM. le colonel de Mandrot, Fritz Berthoud, de Mulinen de Berne, Desor, Michaud, Fritz Borel, Ed. de Pury, Perrochet pasteur, Ch. Châtelain ministre, Breitmeyer, Huguenin-Vuillemin, Quinche ministre, Aimé Challandes, donnèrent essor à leur verve dans des improvisations écoutées avec la plus vive sympathie. M. Amiet, instituteur, porta à la rédaction du *Musée neuchâtelois* un toast dont nous prenons note avec reconnaissance. M. Challandes débita un conte en patois du Val-de-Ruz; le ranz-des-vaches, chanté par M. le professeur Daguet, fut une révélation pour ses auditeurs qui n'avaient qu'une idée imparfaite de la poésie agreste et caustique dont cette composition est imprégnée. M. L. Favre chanta la chanson que voici :

Guerrier, couché dans le champ solitaire,
 Sous les cailloux d'un vulgaire *morgier*,
 As-tu prévu qu'un jour un téméraire .
 De ton sommeil viendrait te réveiller ?
 Mais ne crains rien, un ami de l'histoire
 Proclamera tes titres méconnus,
 Hier ignoré, tu rencontres la gloire
 Qui te salue au fond du Val-de-Ruz.

Hôte inconnu, vieux débris d'un autre âge,
 Que fais-tu là ? Dis-nous quel fut ton sort :
 Es-tu tombé sur un champ de carnage,
 Ou sur ta couche as-tu trouvé la mort ?
 — « Je suis Gaulois, j'ai porté mon épée
 Au bord du Tibre, à la voix de Brennus,
 De sang romain, vingt fois je l'ai trempée »....
 — Ainsi parlait l'homme du tumulus.

— « J'ai vu nos clans désertant nos rivages,
 Et des combats déployant l'étendard,
 Brûler partout nos cités, nos villages
 Pour célébrer les fêtes du départ.
 Mis en déroute au pays des Séquanes,
 Sous Divicon, bien peu sont revenus,
 La honte au front, relever leurs cabanes »....
 — Ainsi parlait l'homme du tumulus.

« Le fier Romain parut dans nos vallées ;
 Maître du sol, il défricha nos bois ;
 Pour asservir nos tribus consternées
 Il imposa ses dieux, ses mœurs, ses lois.

Mais les vengeurs, passant comme l'orage,
Fléaux vivants des peuples éperdus,
Jonchent nos champs de cendres, de carnage ».....
— Ainsi parlait l'homme du tumulus.

« Puis le silence envahit mon domaine,
Et je dormais d'un tranquille sommeil,
Quand le clairon retentit dans la plaine
Et des cimiers brillèrent au soleil.
On se battait dans les champs de Coffrane,
De là, montait un bruissement confus ;
Dans la mêlée, on brisa plus d'un crâne »....
— Ainsi parlait l'homme du tumulus.

« Puis je vis naître et crouler Bonneville
Dont les débris sous l'herbe sont cachés ;
Mais alentour, dans le vallon fertile,
Vingt-deux hameaux se sont éparpillés.
Quand je régnais sur tous ces territoires,
Jamais si beaux mes yeux ne les ont vus,
Oui, le progrès vaut mieux que les victoires ! »....
— Ainsi parlait l'homme du tumulus.

Si ce récit a le don de vous plaire
Je vous demande, amis Neuchâtelois,
De recevoir comme membre honoraire
L'homme du *Cairn*, le vieux Seigneur gaulois.
Vous avez vu qu'il a bonne mémoire,
Il nous dira les temps qui ne sont plus,
Et tous ensemble ici nous pourrons boire
A la santé des gens du Val-de-Ruz.

A 7 heures, les chars préparés pour la course à Coffrane furent attelés, les sociétaires de Neuchâtel y prirent place en remerciant leurs excellents hôtes du Val-de-Ruz; ceux des Montagnes se préparèrent à regagner la gare des Geneveys, et l'on se sépara en se donnant rendez-vous à la Chaux-de-Fonds l'an prochain.

L. FAVRE.

DISCOURS D'OUVERTURE

Lu par M. le lieutenant-colonel de Mandrot, président, à la séance de la Société cantonale d'histoire à Fontaines, le 1^{er} juin 1868.

D'après son règlement, la Société d'histoire de Neuchâtel choisit annuellement une localité quelconque du pays pour s'y réunir l'année suivante. C'est ensuite de cette prescription que nous avons visité Fleurier, qui nous rappela, en son temps, l'annexion du Val-de-Travers au comté de Neuchâtel; une localité voisine, les Bayards, aurait pu, il y a plusieurs années, nous montrer les fondements de cette tour qui, à l'aide de sa chaîne, mais surtout à l'aide des vaillants hommes qui occupaient ce poste, força le duc de Bourgogne de renoncer à la diversion qu'il projetait sur Neuchâtel, diversion qui, si elle avait réussi, livrait la *Comté* entre ses mains, et ouvrait à son armée le chemin de Berne jusqu'au pont de Thièle, pour le moins. St-Aubin vint ensuite, avec les souvenirs de la bataille de Grandson, et les traces évidentes d'établissements anté-historiques, comme aussi d'établissements romains. Nous nous sommes réunis au Landeron l'année passée; là aussi nous avons pu nous remettre en mémoire les luttes entre les comtes de Neuchâtel et les évêques de Bâle, soutenus quelquefois par les Bernois, puis encore les épisodes glorieux des guerres de Bourgogne, la défense du pont de Thièle par le banneret Baillods, le passage de la Sauge, etc.

Ce n'est pas un caprice, ni le besoin de changement, ni celui de voir une nouvelle contrée, si pittoresque ou intéressante qu'elle puisse être, qui amène ces pérégrinations périodiques de notre société, elle a un but en agissant ainsi, et ce but tout patriotique est de rappeler le passé historique du pays, de raviver ou d'éveiller le goût des recherches si intéressantes qui, tout en nous remettant sous les yeux les usages, les coutumes, la vie de nos ancêtres, peuvent souvent nous donner d'utiles enseignements, car, Messieurs, Salomon l'a dit il y a bien longtemps: *Rien de nouveau sous le soleil!* Les habitudes, les mœurs, le costume, les formes de gouvernement passent, se modifient de bien des manières; le cœur de l'homme, les motifs intérieurs qui le font agir restent les mêmes, et l'on est tout étonné combien souvent tel fait d'un siècle passé trouve son corrélatif quelques cents ans auparavant; il n'est pas jusqu'aux questions sociales qui nous préoccupent si fort maintenant, qui n'aient joué leur rôle dans des temps que nous jugeons trop souvent sans les connaître, ou que nous avons étudiés avec un parti pris d'avance, ou bien avec des préjugés que nous ont inculqués des leçons incomplètes d'histoire. Ces considérations nous font comprendre comment quelques personnes ont pu craindre que l'étude de l'histoire ancienne du pays ne pût amener la Société d'histoire à la glorification du passé en tout et partout, et que ceux de ses membres qui se livraient à certaines études sur ce passé, ne se prissent de passion pour les formes et les lois du moyen âge, constituant ainsi une appréciation romanesque d'un temps peu connu.

Nous éprouvons le besoin de dire hautement que nous ne connaissons personne dans notre société qui suive un pareil chemin; chacun de ses membres reconnaît la loi divine du développement de l'humanité, du progrès, et s'il s'efforce de rappeler

les temps passés, c'est pour montrer que ce progrès a toujours été la loi qui dirigeait la société humaine, progrès lent quelquefois, précipité dans d'autres occasions, mais continu. Il est impossible, quand on examine les documents de l'histoire neuchâteloise, de ne pas reconnaître ce progrès permanent, cette marche ascensionnelle vers une liberté toujours plus grande; nous disons toujours plus grande, parce que la liberté est ancienne dans le canton de Neuchâtel, et qu'on peut constater son existence dès le commencement de l'histoire du pays. Partielle d'abord, elle s'étend toujours plus, pour atteindre enfin son complément. La Société d'histoire veut, autant qu'il est en son pouvoir, proclamer hautement la gloire du canton de Neuchâtel d'avoir été, suivant l'expression d'un grand homme d'Etat anglais du siècle passé, le pays qui possédait la plus grande somme de liberté en Europe!

La vallée qui nous réunit aujourd'hui se prête à plus d'une étude semblable, car son histoire présente toutes les phases du développement social, depuis les colons demi-libres jusqu'aux bourgeois de Valangin, imposant leur volonté au souverain.

Le Val-de-Ruz fut probablement habité en premier lieu par les Gaulois. Des haches en bronze trouvées anciennement près de Malvilliers et malheureusement fondues, la pierre levée et percée de la *Pouette manche*, des poteries trouvées dans des tumulus (tombeaux) près de Coffrane, par un membre de notre Société, M. Otz, directeur du cadastre, permettent cette hypothèse, qui vient d'être renforcée par la découverte d'un tumulus sur le territoire du village sus-nommé, tumulus contenant des objets d'une grande valeur scientifique, et qui, grâce au zèle de M. le professeur Desor pour cette partie de notre histoire, sont maintenant entre bonnes mains. Je ne vous parlerai pas de cette trouvaille importante, le plus intéressé dans cette question vous faisant une communication sur ce sujet; de plus, une course sur les lieux mêmes est inscrite dans notre programme. Nous devons des remerciements publics à M. Darbre, propriétaire du champ où se trouve le tumulus, pour la grande complaisance qu'il a montrée en voulant bien interrompre des travaux importants pour que l'on pût étudier à fond ce que peut nous cacher encore ce reste d'un temps dont nous avons si peu de notions. Nous désirons vivement que l'exemple désintéressé de M. Darbre soit suivi, chaque fois qu'une occasion semblable se présentera.

Après les signes d'habitation gauloise viennent les restes de la culture gallo-romaine. Deux routes existaient; l'une partant de Rochefort et passant par les Geneveys-sur-Coffrane, Malvilliers, les Chézards, St-Martin et Dombresson, était rejointe à Clêmesin par celle qui, de Neuchâtel, passait dans la forêt de la ville de Neuchâtel, vers Pierrabot, sous le nom de chemin du Terrieu, de la Châtelainie, et de la Vy-Marchand; elle aboutissait à Fenin, passait au sud de ce village et de ceux de Villars, Saules, Grand-Savagnier, longeant toujours la forêt et le pied de Chaumont, et rejoignait l'autre route, comme nous venons de le dire, à Clêmesin. C'est essentiellement le long de ces routes que se groupent les restes des établissements romains, restes qui consistent en fondements de maisons, débris de tuiles et de poteries, et surtout en monnaies d'or, d'argent et de cuivre. Tout ce qu'on a déjà découvert montre que, sous l'empire romain, le Val-de-Ruz était fort habité.

Il est donc difficile d'admettre que cette vallée ait été défrichée par les soins des comtes de Neuchâtel, dont l'un lui aurait donné son nom de Rodolphe Vallis Rodulphi, puis Vallis Roduli, et sans vouloir nous lancer dans l'étymologie, il nous

paraît bien plus simple de voir dans Val-de-Ruz le nom de Vallée arrosée par des ruisseaux (Ruz en celtique et en patois), qui, avant le déboisement des hauteurs, devaient être plus abondants qu'ils ne le sont maintenant.

Il est évident que le Val-de-Ruz doit avoir beaucoup souffert des invasions allemandes; là, comme dans la Gruyère, la population, décimée par les barbares, se sera réfugiée dans les forêts, puis, le calme revenant, elle aura repris les terrains en friches. Comme au Val-de-Ruz, la tradition de la Gruyère parle du défrichement de contrées que nous savons avoir été habitées avant l'époque des dits défrichements; c'est une preuve à l'appui de notre opinion que le Val-de-Ruz n'était point devenu un désert.

Il n'est pas possible de savoir en quelle proportion les Burgondes s'étaient établis dans cette contrée, mais en comparant sa population avec celle du canton de Vaud, par exemple, on est frappé de la grande dissemblance de caractère, de structure extérieure. Le Burgonde établi dans le Pagus Valdensis, a oublié sa langue germanique, mais bien des choses là rappellent même dans certains noms de localités; rien de semblable au Val-de-Ruz, là tout porte la trace d'une race gauloise, plus ou moins romanisée.

Quant à la condition de ses habitants, aussi loin que nous pouvons remonter, nous y trouvons deux classes d'hommes libres. En premier lieu les hommes royés, ne devant que le service militaire, francs d'impôts et de toutes charges, et qui pourraient bien être les descendants des Burgondes mentionnés plus haut. Après les hommes royés viennent d'autres hommes libres, mais à des degrés différents; le temps ne nous permet pas de vous rappeler les dénominations sous lesquelles ils étaient connus, et, du reste, chacun peut trouver ces détails intéressants dans l'excellent ouvrage de feu M. Frédéric de Chambrier, ancien président du Conseil d'état, ou dans l'ouvrage non moins précieux de M. le professeur Matile sur la seigneurie de Valangin. Nous nous contenterons de dire que la commune est établie de si bonne heure qu'on n'en voit pas l'origine et que l'on serait tenté de croire qu'elle existait de tout temps, s'il n'était impossible de l'admettre dans la période gallo-romaine. Cette commune, pourvue de droits considérables, dotée de grands biens, était constituée sur des bases très-larges; elle avait beaucoup plus de rapport avec les municipalités qu'avec les communes de nos jours, et cela surtout quant aux admissions dans la corporation, puisque le seul fait d'y être propriétaire vous en rendait membre. Cette vie communale si ancienne, montre quelle somme de liberté existait déjà dans un temps que bien des gens sont habitués à regarder comme un temps de profond esclavage. A supposer que dans d'autres pays cela fût le cas, jamais dans la Suisse romande en général, et dans le Val-de-Ruz en particulier, il n'exista de tels rapports entre les seigneurs et les habitants du vallon, du moins pour le temps sur lequel nous avons des documents. Les traditions sont plutôt en faveur de rapports de bienveillance et d'affection entre seigneurs et sujets. La majeure partie des documents connus traitent d'extension de franchises, et chacun sait que la bourgeoisie de Valangin, dont presque tous les habitants du Val-de-Ruz faisaient partie, avait fini par devenir un état dans l'état.

Le Val-de-Ruz ne faisait pas dans l'origine partie du comté de Neuchâtel; domaine royal, il était devenu par une donation encore inconnue, propriété du prieuré de St-Pierre du Vautravers; l'autorité laïque était exercée au nom du couvent par

des avoués qui portaient le nom de *Valengin*, où probablement se trouvait leur fief principal. C'est à cette famille *de Valengin* qu'appartenaient les seigneurs pour lesquels des messes anniversaires avaient été fondées à Fontaine-André. Lors de l'extinction de cette famille, sa charge d'avoué passa dans la maison de Neuchâtel, probablement par une de ces usurpations laïques plus fréquentes qu'on ne le croit dans ces temps reculés. De même que les comtes de Neuchâtel, avoués de St-Pierre au Vauxtravers, s'y conduisaient en vrais souverains, de même leurs cousins de Valangin devinrent les maîtres de la seigneurie qu'ils devaient défendre pour le prieuré. Cette position explique fort bien les luttes des maisons de Neuchâtel et de Valangin; la première en vertu de son titre d'avoué de St-Pierre réclamait l'hommage des Valangin, les tenant pour sous-avoués seulement. Ceux-ci se regardaient comme indépendants des Neuchâtel, et ne voulaient reconnaître que la suzeraineté très-douce du prieuré, et refusaient l'hommage qu'exigeaient d'eux leurs cousins. C'est à ces luttes que se rattachent le combat de Coffrane (1295) et la prise et destruction de la Villeneuve dite la Bonneville (1301). L'emplacement du premier fait d'armes est indéterminé; quant au second, les traces du bourg détruit sont encore parfaitement visibles près d'Engollon.

Les évêques de Bâle intervinrent dans ces luttes et prirent parti pour les seigneurs de Valangin; ces derniers leur avaient prêté hommage pour la Villeneuve et pour Bussy. Une communication intéressante de notre éminent collègue, M. Quiquerez, nous montre que cet hommage fut encore prêté par René de Challant en 1524 et 1534. Nous publierons ces pièces dans le *Musée neuchâtelois*. Les évêques de Bâle, comme suzerains du Val-de-St-Imier, avaient des droits à Dombresson, qu'ils espéraient étendre sur le vallon tout entier. Les seigneurs de Valangin préféraient la suzeraineté généralement douce de l'église à celle de leurs parents laïques, dont la règle politique fut généralement d'augmenter les franchises de leurs sujets bourgeois ou paysans, et d'empiéter sur les droits de ceux de leurs vassaux qui avaient des seigneuries à juridiction.

Ces querelles terminées par la soumission forcée des Arberg-Valangin, le Val-de-Ruz continua à se développer politiquement; il suivit, comme le reste des Montagnes, une voie de progrès qui ne s'est pas ralentie, et qui continuera de même, nous le souhaitons vivement. Il fut, à l'extinction de ses derniers seigneurs particuliers, réuni au comté de Neuchâtel, et partagea son sort en tous points.

Les événements n'ont pas toujours été favorables; le progrès, ralenti quelquefois, a paru s'arrêter, mais comme dans le reste du canton, comme sur toute la patrie suisse, la main de Dieu s'est montrée toujours forte pour soutenir et pour aider, et nous avons la ferme assurance que, sous cette puissante protection, le Val-de-Ruz, le Canton et la Suisse, notre chère patrie, continueront à se développer toujours plus pour le bien moral et matériel de ses habitants.



LA TOUR DES CHAVANNES

Le mois d'octobre 1867 a vu s'accomplir la démolition de l'un des plus anciens monuments historiques de notre pays. La tour des Chavannes a été rasée de la surface du sol. Décrétée au mois d'août par le Conseil général de la municipalité, commencée avec le mois de septembre, cette œuvre de destruction a été terminée vers la fin du mois suivant.

Le précédent directeur des travaux publics de la municipalité, M. Perrier, désirait conserver la tour des Chavannes; il aurait voulu l'entourer de massifs de verdure, la décorer de plantes grimpantes, et conserver ainsi à la ville de Neuchâtel ce témoin de toute son histoire en en faisant pour elle un ornement. Ses vues n'ont pas été adoptées.

Lorsque la question de la démolition fut soulevée pour la première fois, deux ans auparavant, le comité de la Société d'histoire neuchâteloise aurait cru faillir à sa mission en n'élevant pas sa voix contre l'exécution du projet annoncé. Il adressa aux conseils de la municipalité la pétition suivante, rédigée par M. le professeur Favre, en faveur de la conservation de cet antique monument.¹

Au Conseil général de la Municipalité de Neuchâtel.

Monsieur le Président et Messieurs,

Informé, par le bruit public, qu'une requête vous a été adressée pour demander la démolition de la tour des Chavannes, le bureau de la Société cantonale d'histoire s'est réuni pour s'occuper de cet objet. Les statuts de la Société lui imposent le devoir de s'intéresser à l'existence des anciens monuments et de tous les objets, de

¹ Une pétition tendant au même but fut adressée à la Municipalité par M. L. Châtelain père, architecte.

quelque nature qu'ils soient, qui se rattachent à notre histoire nationale. C'est au nom de cette association, qui compte de nombreux représentants dans le canton, et dont le but n'a pas besoin d'être expliqué, que nous venons demander la conservation de la tour des Chavannes. Nous nous appuyons sur les considérations suivantes que nous soumettons à votre bienveillant examen.

Les anciens monuments sont rares chez nous; ceux qui existaient ont été détruits soit par nécessité, soit le plus souvent par ignorance et par incurie. Il est donc du plus haut intérêt de sauvegarder ce qui existe encore, afin de nous épargner les regrets qui ne manquent pas de se produire lorsqu'on a commis un acte irréparable. La destruction d'un objet comme celui qui nous occupe, ne peut pas être décidée sans des motifs sérieux, péremptoires, et on ne doit s'y résoudre que quand il a été démontré par des témoignages dont l'autorité ne peut être contestée, qu'il est impossible de faire autrement.

Nous rendons toute justice aux intentions des auteurs de la requête, mais les motifs, allégués jusqu'à présent, nous paraissent fort discutables. Nous sommes convaincus que la suppression de la tour ne produira pas les effets qu'on en attend. L'assainissement de ce quartier, en supposant qu'il soit inférieur sous le rapport de la salubrité à d'autres parties de la ville, demanderait bien d'autres changements, et, la tour disparue, il n'en garderait pas moins tous les inconvénients attachés à la configuration du sol, à l'orientation de la rue, à la construction défectueuse et à l'entassement excessif des maisons. Située au Nord-Est de la rue, la tour des Chavannes ne projette aucune ombre sur elle, et n'empêche en aucune façon l'accès du vent du Nord (Joran), qui peut librement circuler par l'arcade de la porte. L'établissement de la nouvelle route, entre l'Écluse et le chemin de la Gare, aura pour effet d'en débayer les abords et de dégager la tour des constructions actuelles, qui en font un centre de malpropreté et de désordre. La disposition des lieux est telle sur ce point qu'on ne peut songer à s'élargir que par des abattis considérables, qui exigeraient le sacrifice de capitaux dont le rendement serait fort problématique. Si les propriétaires des Chavannes ont sérieusement à cœur de procurer à cette rue un peu d'air et de lumière, il leur suffit de démolir une ou deux maisons dans le prolongement du Neubourg et d'ouvrir ainsi, sur les Bercles, un débouché dont les avantages n'ont pas besoin d'être démontrés.

Il est des personnes, nous dit-on, qui sont disposées à sacrifier la tour des Chavannes parce qu'elle ne rappelle aucun fait historique important; parce que sa construction est fruste, sa forme sans élégance, sa couleur sombre et triste, et en particulier parce qu'elle produit un fâcheux effet sur l'imagination des voyageurs qui descendent de la gare.

Quelque légers que soient ces motifs, ils pourraient encore peser dans la balance, s'ils représentaient l'opinion de tous les Neuchâtelois. Or, nous ne craignons pas de faire appel aux hommes cultivés, sérieux, sincères, aux artistes, aux architectes, aux amis de l'histoire; ils répondront que cette tour, ayant fait partie des remparts, de l'ancien Neuchâtel, a des droits à notre intérêt et mérite notre attention. Des hommes de cœur, nos ancêtres, ont cherché mainte fois un abri derrière ces murs ils ont compté sur ces défenses, pour résister aux attaques et aux invasions; c'est pourquoi ils se sont continuellement exercés au maniement des armes, s'habituant

à l'idée de verser un jour leur sang pour la patrie; si nous avons dans nos veines un sang qui bouillonne à la seule pensée de notre indépendance menacée, c'est qu'il nous a été transmis par des hommes toujours prêts à courir sur leurs murailles, et à braver tous les dangers plutôt que de courber la tête devant l'ennemi.

Si la construction de la tour des Chavannes est grossière, nous en demandons bien pardon aux gens délicats qui préféreraient plus de recherche dans le choix, la coupe et l'arrangement des matériaux. Mais tel est le caractère des constructions militaires du XII^e ou du XIII^e siècle, qui visaient plus à la solidité qu'à l'élégance. Les maçons du moyen âge savaient du reste assembler les moëllons de manière à leur assurer une durée dont nous ne pouvons pas déterminer les limites. Dans le plus grand nombre des cas on a dû recourir à la mine pour opérer la démolition de ces vieux murs, et l'on s'est trouvé entraîné à des frais très-considérables que les démolisseurs n'avaient pas prévus.

Quant à la laideur de l'édifice, nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui lui adressent ce reproche. En fait de beauté, les goûts sont, on le sait, fort différents; mais nous sommes obligés de rappeler, pour rétablir la question sur son véritable terrain, qu'il est admis que la beauté d'un objet dépend du rapport exact entre sa forme, sa destination et les conditions au milieu desquelles il est né. Il y a bien des genres de beauté et cette variété est une source de jouissances infinies. Mais outre la beauté, il y a encore le piquant, le curieux, l'inattendu, le pittoresque, qui ont aussi leurs amateurs fort nombreux. Parmi les étrangers, au suffrage desquels nous tenons, combien passent indifférents dans nos rues, que nous considérons comme les plus belles, parce qu'il n'y a rien là de nouveau, de particulier; ce qu'ils y voient se rencontre partout; mais ils s'arrêteront avec intérêt, avec satisfaction devant nos vieux débris, même devant la tour des Chavannes, qui est la vieille tour burgonde dans sa réalité brutale, si l'on veut, mais portant franchement et hardiment le cachet de son époque. Le seul vœu qu'ils se permettront peut-être, et que nous formons aussi, serait de la voir débarrassée des adjonctions et modifications qu'on y a faites plus tard et qui en altèrent la physionomie.

L'étude du passé ne se fait pas seulement dans les livres, ceux-ci ont besoin des monuments pour les expliquer et surtout pour les confirmer; les monuments parlent à notre imagination bien plus vivement que ne peuvent le faire les pages les mieux écrites, et ces témoins des événements des siècles passés servent à les graver plus profondément dans notre souvenir. Il est reconnu que la suppression d'un monument entraîne d'autres à sa suite, et il est probable que la condamnation de la tour de St-Christophe à Berne, motivée par des raisons de différents ordres, n'est pas pour rien dans la question actuelle. Quand on aura tout détruit, nos annales manqueront de l'élément qui les vivifie, qui en est l'illustration la plus éloquente. Dans un pays où les hommes les plus distingués se donnent tant de peine pour recueillir les vestiges si complets, si précieux de la civilisation rudimentaire de ses premiers habitants; où les restes des époques helvétique, romaine, burgonde ne font pas absolument défaut et sont conservés avec sollicitude, est-il possible de supprimer les édifices du moyen âge, qui tiennent si bien leur place dans l'échelle de nos antiquités, entre les âges anciens et les temps modernes? Comment expli-

querions-nous aux jeunes gens cette période étrange, règne de la force brutale, marquée par des guerres, des invasions continuelles, que l'Europe a dû traverser pour arriver à son développement actuel? Le caractère principal du moyen âge est aussi bien écrit dans une tour grossièrement ébauchée, mais solide, que la civilisation grecque dans les colonnes élégantes de ses temples et les formes suaves de ses statues. Il est convenable, il est utile de conserver les monuments encore debout; apprenons à notre jeunesse à les respecter, à les aimer, comme faisant partie intégrante du trésor de la patrie. Nos sentiments comme Neuchâtelois leur sont acquis et ce serait avec un vif chagrin et le cœur froissé que nous les verrions disparaître.

En résumé, nous affirmons :

1° Que la tour des Chavannes n'est pas la cause de l'insalubrité de la rue; que la suppression serait, sous ce rapport, une mesure inutile.

2° Qu'elle n'est pas dénuée d'intérêt historique.

3° Qu'elle a sa raison d'être, puisqu'elle retrace une époque dont elle est l'illustration palpable.

4° Qu'elle est pittoresque dans la mesure de ce que peut être une bâtisse élevée dans un but de défense, par des hommes qui se souciaient fort peu des délicatesses et des élégances modernes.

5° Qu'elle ne s'oppose nullement aux embellissements et aux reconstructions que les propriétaires de la rue des Chavannes et du Neubourg auraient l'intention d'entreprendre dans ce quartier.

6° Que la démolition de cette tour entraînerait d'autres et que cette destruction attirerait sur notre mémoire la désapprobation des générations futures.

En conséquence, nous demandons instamment la conservation de la tour des Chavannes.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération et de notre dévouement.

Neuchâtel, le 30 janvier 1865.

Les Vice-Présidents de la Société cantonale d'histoire :

COULON. C. NICOLET.

Le Caissier : Ed. de PURY.

Le Secrétaire : L. FAVRE.

Comme membre du bureau de la Société cantonale d'histoire :

H.-L. OTZ.

A la suite de la discussion à laquelle cette pétition donna lieu dans le sein du Conseil général de la municipalité, on convint de surseoir à toute décision. Mais les jours de la vieille tour étaient comptés : après un répit de dix-huit mois, ses ennemis revinrent à la charge, et plus heureux que Rodolphe de Habsbourg, ils ont fini par remporter sur cet innocent objet de leur animadversion un facile triomphe.

Maintenant que la tour des Chavannes n'est plus qu'un souvenir, le comité de la Société d'histoire se fait un devoir d'en conserver l'image dans son *Musée* et de lui consacrer quelques lignes ⁴.

Ainsi que le dit la pétition, la tour des Chavannes était le dernier représentant encore intact, dans notre pays, de l'ancienne tour de défense bourguignonne. La tour des Prisons a été crénelée à une époque postérieure à sa construction, et la tour de Diesse a été détruite en partie par l'incendie de 1714, de sorte que la partie supérieure est d'une époque relativement récente.

Sous nos premiers comtes, Neuchâtel ne se composait que de deux quartiers, assis sur chacune des collines que séparait jadis le Seyon, et dont le lac venait battre le pied. L'un était le *bourg* proprement dit, comprenant la regaliissima sedes des rois de Bourgogne (sur l'emplacement du château actuel), l'ancien château des comtes de Neuchâtel (sur l'emplacement actuel des prisons), les rues du Château et du Pommier. Il était défendu au nord et au sud par l'escarpement des rochers, à l'ouest par une profonde tranchée creusée dans le rocher, par les tours du Donjon, la tour de César ou des Prisons, et la tour de Lorette au bord du lac. La tour de Diesse avec la Maleporte en défendait l'abord du côté du sud-est, tandis qu'au nord-est une muraille, flanquée des tours Poudrière et Mègechien, descendait de l'angle du château jusqu'à la chute du Seyon dans le Gor, reliant ainsi le Bourg au nouveau quartier ou *Neubourg*. Le lit du Seyon, interrompu d'abord par le Gor, était intercepté plus bas par une grille en fer, appelée le Râteau, et était défendu par une tour. La muraille s'élevait ensuite sur la colline, en protégeant du côté du nord le Neubourg, dont le point culminant et la principale entrée étaient dominés par la tour du Neubourg ou des Chavannes. De là, l'enceinte fortifiée descendait vers le sud ; elle était munie de la tour des Chiens et de celle de l'Hôpital, et finissait dans le lac, non loin de l'endroit où s'éleva plus tard la porte Saint-Maurice. Ce ne fut que dans la suite, et à mesure que les attérissements du Seyon, aidés sans doute par les travaux des bourgeois, permirent à la ville de s'accroître aux dépens du lac, que la tour de l'Hôpital fut reconstruite, la muraille prolongée, et que la porte Saint-Maurice et la tour Salanchon vinrent compléter cet ensemble de fortifications.

⁴ Nous en empruntons une partie à une lettre insérée dans l'*Union libérale* du 17 août 1867.

Sans pouvoir fixer exactement la date de la construction de la tour des Chavannes, on peut admettre qu'elle remonte à la fondation du Neubourg, sous les premiers comtes de Neuchâtel, vers le commencement du 12^e siècle, et qu'elle devait servir de principal boulevard au nouveau quartier. Elle fut fidèle à sa tâche, et la tradition rapporte qu'ayant eu à soutenir le choc des troupes de Rodolphe de Habsbourg, elle le soutint victorieusement et sauva Neuchâtel du pillage et de l'incendie.

Voici comment ce fait est raconté par le chancelier de Montmollin, sous l'année 1269¹:

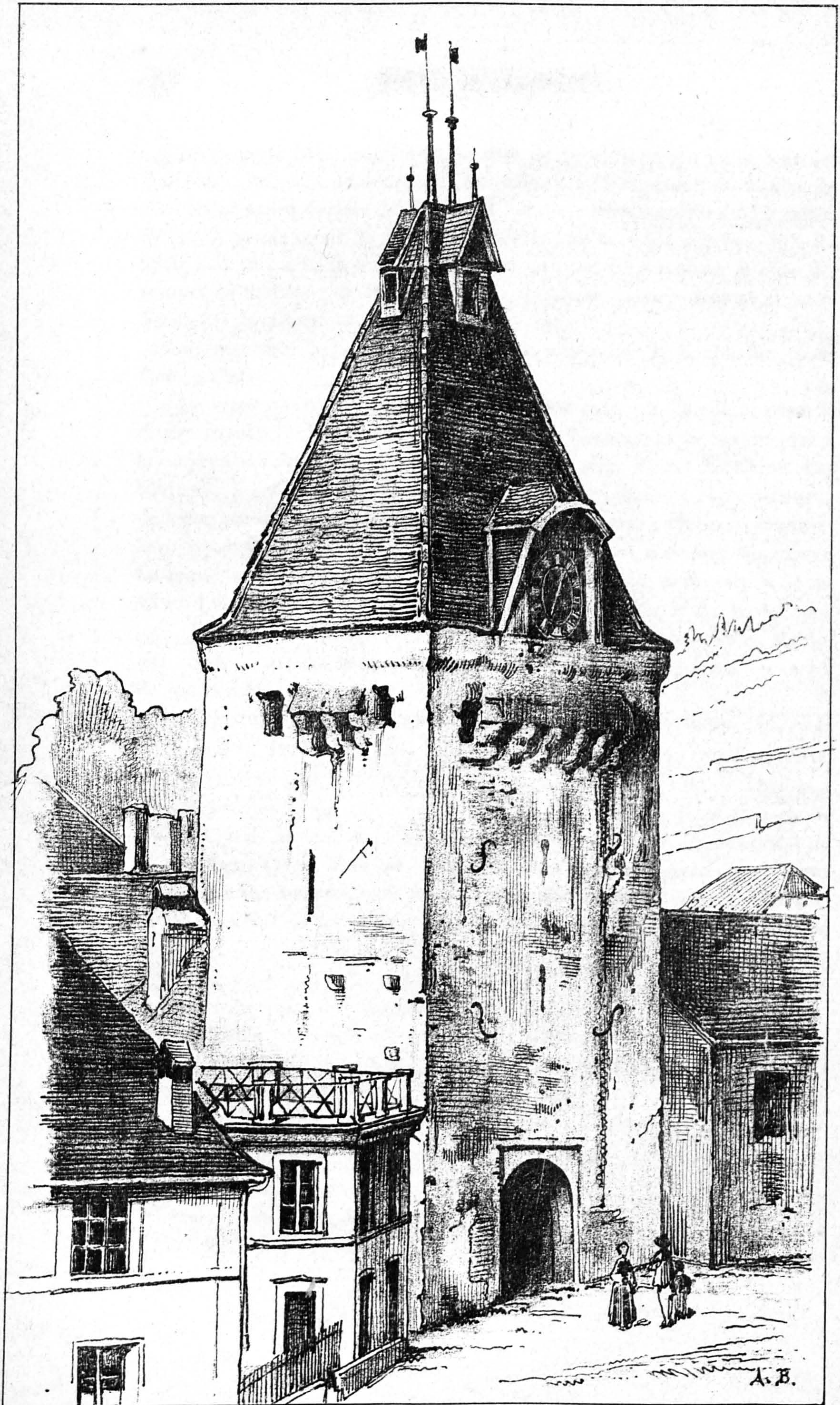
« Le comte de Habsbourg ayant manqué son coup sur Thielle, il passe la rivière proche l'abbaye de Saint-Jean, tâtonne Neureux, et ne voyant jour à la surprendre, s'en vient du même pas mettre le siège devant Neuchâtel. Les bourgeois, bien aidés par les seigneurs vasseaux et hommes royés accourus de toutes parts, font bonne défense et donnent le temps à Philippe, comte de Savoie, parent de notre Rodolphe IV, et à l'évêque Henri, d'avancer au secours. Le comte de Habsbourg, apprenant ces choses, décampe en la nuit du 11 au 12 avril, boutant le feu à tout ce qui est autour de la ville et du chastel ainsi qu'ès lieux de son passage en s'en allant, tels que la Favarge, Coudre, Haute-rive, Saint-Blaise du Haut et Cornaux. De là il va faire dégât sur les terres du comte d'Arberg. »

Dans ce récit, la tour des Chavannes n'est pas nommée, et maints bourgeois de Neuchâtel, peu au fait de la topographie de notre cité au treizième siècle, ont pu se demander si la tradition n'avait pas fait fausse route et attribué à cet antique édifice des mérites qui auraient dû revenir plutôt à la porte de l'Hôpital qu'ils avaient toujours vu être la principale entrée de Neuchâtel du côté de Saint-Blaise. Mais un examen de l'état des lieux, dans ces premiers siècles de notre histoire, rend pleinement justice à la tradition et la confirme en raison même de son apparente invraisemblance. En effet, à cette époque, une seule voie donnait passage du côté de l'est, c'était le chemin de Fahy, l'ancienne *vy de l'Etra*². La colline des Sarts³ n'était traversée que par des sentiers. A la porte de l'Hôpital n'aboutissaient que les chemins de dévestiture des jardins et vignes cultivés dans les perchois de la Maladière, de Clos Brochet, de Vieux-Châtel, de la Recorba. Un ennemi, arrivant de la Suisse allemande contre Neuchâtel, ne pouvait que suivre la Vy de l'Etra, et arrivé derrière le Tertre, à l'endroit où se trouvait probablement la chapelle de Saint-Jean, descendre le pavé qui l'amenait directement en face de la tour

¹ Montmollin II, 124.

² Pour ce nom, voir Matile, *Musée historique*, III, 204.

³ Et non pas Saars. De sartire, défricher, comme *esserts*, etc.



La Tour des Chavannes à Neuchâtel,
d'après une photographie de M.M. Bruder, frères.

des Chavannes. C'est donc bien elle qui a dû recevoir la première et principale attaque des troupes de Habsbourg.

De même que d'autres tours servant aussi de portes, la tour des Chavannes avait un portier, dont la solde était à la charge de la ville. En 1373 son gage était de L. 8[»]7^s. — Jonas Barrillier nous apprend qu'en 1531 la propriété de cette tour fut accordée en privilège particulier à la bourgeoisie de Neuchâtel par François d'Orléans. D'après le même auteur, elle servit « pour châtier les insolences et les friponneries non criminelles des bourgeois. » La chambre forte qu'on y avait destinée à cet effet s'appelait la *Javiolle*. — La ville y fit placer une horloge et une cloche ; depuis 1849 cette dernière donnait le signal des incendies hors de ville.

Du haut de sa position élevée, la tour des Chavannes a assisté aux événements heureux et malheureux qui ont passé à ses pieds pendant sept siècles ; elle a vu les fléaux qui ont fondu sur la ville ; ses murailles ont été témoin des réjouissances de nos ayeux, elles ont tremblé aux détonations et aux cris de joie qui célébraient les victoires des Suisses. Par cette porte, en 1444, sortit cette vaillante compagnie de Neuchâtelois, et du nombre soixante bourgeois de la ville, pour courir, sous la bannière aux trois chevrons, au secours des Suisses menacés par les bandes du Dauphin de France. « Faites pour eux comme pour moi-même, » leur avait dit le comte de Neuchâtel ; et rejoints au Landeron par les hommes royés du sire de Valangin, qui avaient traversé la montagne de Chaumont, ces braves, dans les champs de Saint-Jacques, « baillèrent leurs âmes à Dieu et leurs corps aux Armagnacs. » — Par cette porte, en 1476, entrèrent « les alliances cuidant porter aide et délivrance aux leurs de Grandson, avec chants d'allégresse et formidable suite, tous hommes de martials corpsages faisant peur et pourtant plaisir de voir¹. »

Quoi qu'il en soit de ses destinées heureuses ou malheureuses, des souvenirs tristes ou gais qu'elle rappelait, c'était pour nous un noble héritage des temps passés. On n'a pas voulu y avoir égard. Que lui reprochait-on ?

De priver tout un quartier d'air et de soleil. — Mais sa haute et large porte, ouverte jour et nuit, donnait passage à une masse d'air de quoi satisfaire les poumons les plus difficiles ; d'ailleurs, en démolissant la maison Pettavel, acquise par la municipalité, et qui a une façade à peu près triple en largeur, on aurait donné au Neubourg et aux Chavannes une abondance d'air bien plus grande que le volume qui en pénètre à travers le vide fait par la démolition de la tour. Et quant au soleil, la tour étant située à l'extrémité nord-est du quartier, ce dernier n'en perdait pas un rayon.

¹ Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, 153. — Matile, *Histoire de Valangin*, 154. — *Chronique des chanoines*, 16, 28.

De gêner la circulation. — Mais, placé entre les rues des Terraux et des Bercles, ce quartier n'est point et ne peut devenir une des artères de la circulation de la ville; les deux rues des Chavannes et du Neubourg sont pour cela beaucoup trop rapides et trop étroites: d'ailleurs on pouvait aussi y remédier par la démolition de la maison Pettavel, qui aurait procuré un ample dégagement.

D'être la cause d'une fièvre typhoïde qui a sévi pendant quelques mois dans des maisons du voisinage. — Mais il a été démontré que la cause devait en être cherchée bien plutôt dans les infiltrations que recevait l'eau de la fontaine du quartier, et que la tour en était entièrement innocente.

De n'être pas solide et de menacer d'ensevelir le quartier sous ses ruines. — Mais notre vieille tour était au contraire d'une constitution si robuste, elle avait la vie encore si bien chevillée au corps, qu'il a fallu plus d'un mois aux démolisseurs, chargés de cette triste besogne, pour venir à bout de ses épaisses murailles.

De n'être pas belle. — Sans doute, pour ceux qui font consister la beauté d'une ville uniquement dans des rues alignées au cordeau et dans des séries de façades bien correctes, bien brossées, bien modernes, la tour des Chavannes devait être un objet de scandale, nous sommes d'accord. Mais vouloir abattre tous les monuments historiques d'une ville l'un après l'autre, ceux qui lui donnent son caractère, sa physionomie particulière, comme les montagnes à un pays, et cela par amour des beaux alignements et des façades modernes, c'est une autre affaire. Il y a là toute une question d'esthétique, dont la discussion nous entraînerait trop loin. Quoi qu'il en soit, il nous est impossible de trouver quelque beauté à l'entrée de la rue des Chavannes, telle que l'a faite la démolition de la tour.

Les meilleurs arguments ont été inutiles. La tour des Chavannes a été condamnée, et la sentence a reçu son exécution. Maintenant il n'en reste plus trace. Toutefois nous savons gré à la municipalité d'avoir au moins eu la pensée d'en conserver un souvenir: elle en a fait faire la photographie tirée à plusieurs beaux exemplaires.

La cloche a été placée dans un campanille élevé à cet effet au sommet de la tour de Diesse et elle continuera à donner le signal des incendies.

Les deux pignons à girouettes qui surmontaient la tour ont été donnés au musée archéologique de la commune. Sur le premier est gravée l'inscription suivante: « Le 30 avril 1675 le feu du ciel ayant abattu ces pommeaux, et ont esté redressés par ordre de M. le maist. Bourg. François Redar et Alphonse Pury, Daniel Bonvespre, bouhers¹. Pr Abraham Bonvespre, potier d'estain. »

¹ Bouhers (Bauherr), directeur des travaux publics et intendant des bâtiments.

Sur le second : « L'an 1675, l'émine de blé se vendait 15 batz, le pot de vin 3 batz. Les sieurs F. Rollin, P. Bugnot, L. Rosselet le jeune, présentement des IV Ministraux, S. de Thièle, David Pury, maistres des clefs. »

Le Comité de la Société d'histoire.

OBSERVATIONS faites pendant la démolition de la tour.

La démolition de la tour des Chavannes a fait connaître la destination primitive de ce monument, et a jeté une lumière intéressante sur les circonstances qui ont présidé à sa construction.

Dans l'origine, ce moyen de défense n'était pas une tour carrée, c'était un ouvrage à trois faces, destiné à défendre la porte pratiquée en ce point dans la muraille en dehors de laquelle il faisait saillie; il était muni à l'intérieur de deux plates-formes de bois superposées où prenaient place les défenseurs en cas d'attaque. On peut voir dans les remparts de Morat une disposition analogue.

Ces trois hautes murailles étaient formées des matériaux les plus hétérogènes; des blocs erratiques, des cailloux roulés, des cubes de tuf y entraient chacun pour leur part. La pierre jaune ne se trouvait que dans les voussoirs du cintre des portes et les pieds droits du côté des Chavannes. On pouvait supposer, à la vue de cette bâtisse, qu'on avait ramassé autour de la ville tout ce qui s'était trouvé sous la main pour élever cette partie des fortifications. Le tuf seul, qui n'existe dans nos environs qu'à Cressier, a dû être tiré d'une carrière. Chacun reconnaîtra que ce fait est bizarre sur un sol où l'on n'avait qu'à creuser pour trouver d'excellente maçonnerie; mais on sait que les routes manquant, le transport par eau était plus facile. On en trouve la preuve dans la Collégiale, où la pierre blanche bitumineuse d'Auvergnier est entrée dans une assez forte proportion.

Il y avait de gros matériaux et des pierres de petit échantillon. Les gros matériaux formaient les angles et le parement intérieur, tandis que les cailloux et les tufs constituaient la masse générale. Les pièces de tuf disposées au dehors, du côté de la campagne, composaient un revêtement difficile à briser ou à démolir, et supérieur, sous ce rapport, à toutes nos autres pierres de construction. D'après M. Dubois de Montperreux, cet arrangement des gros matériaux sur les bords avec le tuf en revêtement, est essentiellement burgonde et se retrouve dans un grand nombre de castels et de tours sur l'origine desquels il n'existe aucun doute. Généralement, ces matériaux sont liés par un mortier que le temps a durci au point d'en rendre la démolition onéreuse ou même impossible. Témoin l'ancien château de Moudon dont les bases puissantes restent debout et pour cause. Cependant, le mortier de notre tour des Chavannes était loin de posséder de telles vertus, il se réduisait fa-

cilement en poussière ; aussi la pioche a-t-elle fait son œuvre avec une rapidité imprévue ; les fondations mêmes pouvaient s'enlever à la pelle.

L'épaisseur des murs était de 9 pieds à la base, mais elle allait en diminuant jusqu'au sommet, où elle n'avait que 3 à 4 pieds. C'est dans l'épaisseur du mur N. qu'était pratiquée la coulisse où se logeait la herse destinée à intercepter le passage en cas de surprise.

Le quatrième mur, qui est venu enclore du côté de la ville cette espèce de bastion, a été élevé beaucoup plus tard ; il était moins épais et il révélait chez les constructeurs des préoccupations tout autres et des conditions d'existence bien différentes. Autant les anciens murs faits en grande partie de matériaux de hasard recueillis avec précipitation, attestent une époque de violence, où l'on s'inquiétait peu de la façon, de la forme, pour arriver plus vite à son but, — témoins les machicolis bâtis sans art et de l'aspect le plus fruste, — autant le mur plus récent révèle de calme, de méthode, de régularité dans les pratiques des maçons. On est évidemment rentré dans une ère où la vie a repris ses conditions normales, la maçonnerie en pierre jaune annonce l'exploitation régulière des carrières de pierre à bâtir ; les ouvriers sont habitués à un travail méthodique. On construit, on n'improvise plus.

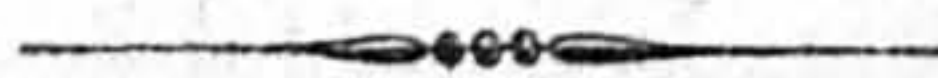
L'ancienne enceinte des murailles étant supprimée, on conserva cette saillie que l'on utilisa comme porte de la rue et que l'on convertit en tour. Mais une difficulté mit à l'épreuve l'imagination des constructeurs. Comment relier un quatrième mur aux anciens ? Il n'existait aucune pierre d'attente propre à s'engrener dans la bâtisse pour lui donner l'unité désirable. Et cependant il fallait rattacher le pan complémentaire aux trois autres, sinon la séparation était à craindre ; nous en avons eu la preuve. Voici comment le problème fut résolu : deux forts tirants de chêne, de un pied d'équarrissage, disposés parallèlement à la même hauteur et à une dizaine de pieds l'un de l'autre, avaient une de leurs extrémités engagée dans le mur neuf, et l'autre dans le mur opposé. Des freppes boulonnées traversées par des S de fer, que chacun a pu voir à l'extérieur, complétaient ce système de consolidation, qui se répétait à deux étages successifs. Mais l'écartement entre les murs des deux époques était très visible, et donnait lieu à un vide qui mesurait un à deux pouces dans le bas et un demi pied et plus dans le haut.

J'ai pensé que ces détails sur l'industrie de nos pères seraient de nature à vous intéresser. Il est très-probable que la construction du mur additionnel et sa consolidation ont été simultanées.

Le toit aigu et pyramidal qui surmontait la tour était d'une époque relativement récente. Malgré des affirmations contraires, je puis dire que la charpente était vermoulue et menaçait ruine. Je tiens des ouvriers que les quatre tirants de chêne dont je viens de parler étaient seuls intacts.

Aucune inscription, aucun objet remarquable n'a pu être recueilli dans le monument. On a signalé une tuile portant le millésime du XVI^e siècle, mais elle a disparu, malgré les ordres exprès de la conserver. Plusieurs monnaies d'argent et une d'or ont été trouvées en criblant le mortier ; elles ont disparu.

L. FAVRE.



LES INSCRIPTIONS DE NOÏDENOLEX

« In questa materia non c'e chi si possa
presumer esente d'errori. »¹

Rossi de Rome.

Sommaire.

Opinion favorable à l'existence de Noïdenolex. — Inscriptions relatives à cette localité. — Leur authenticité mise en doute par Orelli. — Mommsen les déclare apocryphes. — Appréciation des travaux de ce célèbre épigraphiste. Son autorité dans la science. — Ses arguments contre l'authenticité des inscriptions noïdenoléciennes. — Epitaphe apocryphe de Julia Alpinula. — Réfutation de quelques-uns des arguments de Mommsen. Objections opposées à d'autres. — La question n'est pas résolue définitivement.

A la fin du siècle dernier et encore au commencement de celui-ci, l'existence d'une ville appelée Noïdenolex, sur l'emplacement de la ville actuelle de Neuchâtel ou du faubourg de Vieux-Châtel, était généralement admise par les historiens et les investigateurs des antiquités neuchâteloises et suisses. Le perspicace auteur de l'*Helvétie sous les Romains*, F.-L. Haller de Kœnigsfelden, n'avait fait aucune difficulté de donner une place à Noïdenolex parmi les municipes de l'époque romaine. Il citait à l'appui de cette indication une inscription déjà précédemment reproduite par l'auteur du *Voyage dans la Suisse occidentale*, de Sinner, qui en parle comme d'un monument encastré dans le mur d'un bastion de la ville de Neuchâtel (1781).² Le texte de cette

¹ En cette matière, il n'est personne qui puisse se dire exempt d'erreur.

² Montmollin le place à l'angle du bâtiment de la Maladière.

inscription, connu de tous les archéologues, est donné par Haller comme suit :

IMPERATORI CAESARI
ALEXANDRO SEVERO AVGVSTO
PONTIFICI MAXIMO
TRIBVNIT POTESTAT CONSVLI II
FELICITATIS PVBLICAE RESTAVRATORI
PATRI PATRIAE
NOIDENOLEX ¹

Cette inscription fait, comme on voit, de l'empereur Alexandre-Sévère-Auguste, souverain-pontife, tribun du peuple et consul pour la seconde fois, le père de la patrie, c'est-à-dire de l'empire romain en général et de l'Helvétie en particulier. Elle nous montre en même temps dans les habitants de Noïdenolex des sentiments de reconnaissance qui s'expriment selon l'usage des pays soumis aux Romains, par l'érection d'un monument commémoratif de ce restaurateur de la félicité publique.

Quelques autres inscriptions ou fragments d'inscriptions relatives à Noïdenolex n'ont pas trouvé place dans l'histoire de l'Helvétie sous les Romains. La plus ancienne est l'inscription votive, qui fait d'un vétérân de la 21^e légion, cantonnée comme on sait à Vindonissa (69 ans après Jésus-Christ), le premier magistrat ou « Curator civium » et le « Duumvir » désigné du municipe de Noïdenolex, lequel se trouvait placé au rang des localités les plus privilégiées de l'Helvétie, et jouissant ainsi de l'autonomie accordée aux anciens oppides qui avaient conservé le droit de se gouverner par leurs propres lois.

IOVI
ET DIIS PENATIBVS
PVBLIVS MARTIVS MILES VETERANVS LEG XXI
CFVIVM NOIDENOLICIS CVRATOR DVVMVIR
DESIGNATVS D. S. D.

Une autre inscription, beaucoup plus fragmentaire et qui n'a pu être restituée qu'à grand'peine par le bourgmestre Wettstein de Bâle, est relative à l'emploi de la pierre jaune de Neuchâtel dans la reconstruction des murailles

¹ Haller. *Helvetien unter den Römern*, p. 192.

d'Aventicum sous le règne de Vespasien et de son fils Titus. Ce fait est généralement admis par les historiens et se trouve confirmé par le plus récent des explorateurs des ruines de la capitale de l'Helvétie romaine, M. le professeur Bursian, dans les mémoires de la Société des antiquaires de Zurich ¹. M. Bursian, qui a étudié les débris de maçonnerie et les substructions de la ville helvète-romaine, en ingénieur pour ainsi dire autant qu'en archéologue, a constaté dans les matériaux d'Aventicum la présence de la pierre calcaire du Jura, extraite des carrières des environs de Neuchâtel, et n'hésite pas à attribuer cette provenance aux deux tiers des matériaux, dont un tiers seulement aurait été tiré de la carrière qui se trouve au sud du bois de Châtel près d'Avenches. Voici d'abord le texte fragmentaire de cette inscription tel qu'il a été trouvé à Avenches.

... P ... AES .. V .. PAS ... G
 NT . M RIB . P . OS I
 P. P.
 APID . N . DENOI M .. TO .. LAB
 ... TR ... VENT ... M . ENIA ... ST
 ... TIT .. VES AV ... IL I

Ce texte, si l'on en croit le chancelier de Montmollin, fut restitué comme suit par le bourgmestre Wettstein de Bâle.

IMP. CAESAR VESPAS. AVG.
 LAPIDIBVS NOIDENOLICE MVLTO LABORE
 TRACTIS AVENTICI MOENIA INSTAVRATA
 TIT. VESPASIANI. FIL. DEDICAVIT.

Cependant, comme aucune de ces inscriptions relatives à Noïdenoex ne s'est conservée à Neuchâtel et n'a pu être vue par les contemporains, des doutes sérieux ne tardèrent pas à s'élever dans l'esprit des hommes occupés de l'étude des antiquités nationales. Dans le recueil des inscriptions de l'Helvétie romaine, composé par le savant latiniste Gaspard d'Orelli, dont la première édition parut à Zurich en 1826, la seconde en 1828 et une troisième en 1844, perce déjà un fort soupçon à l'endroit de l'authenticité des monuments de Noïdenoex. « Je crains fort, dit Orelli, que la découverte de ces pré-

¹ Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Röhr, 1867, page 5.

12

« tendus monuments ne soit une imposture. » (Adnodum vereor ne fraus toto huic reperto subsit).

Rendu circonspect par les soupçons des antiquaires, le grave et judicieux historien de Neuchâtel et Valangin, Frédéric de Chambrier, ne s'est pas prononcé d'une manière bien explicite sur l'authenticité des inscriptions de Noïdenolex. Il semble néanmoins en admettre l'existence au 17^e siècle et se borne à déclarer douteuse l'opinion du chancelier de Montmollin qui plaçait sur l'emplacement de Vieux-Châtel l'oppide gaulois, dont l'existence, selon la tradition, aurait précédé celle du municipe romain.¹

La question à peine effleurée par les écrivains restait ainsi indécise et obscure, lorsque parut à Zurich un nouveau recueil des inscriptions latines de la Confédération helvétique, composé par Théodore Mommsen de Garding, dans le Schleswig, alors professeur à l'université de Zurich, d'où il a été appelé à occuper une chaire de philologie latine à l'université de Berlin. Impossible à quiconque s'est occupé avec quelque attention d'antiquités et d'histoire romaine d'ignorer les lumineux et immenses travaux de ce savant, le plus habile peut-être des épigraphistes contemporains. Son recueil des inscriptions du royaume de Naples est un chef-d'œuvre de sagacité, autant que d'érudition, et la collection complète des inscriptions latines que prépare le célèbre professeur achèvera de mettre le sceau à sa réputation européenne comme critique et interprète des monuments de l'antiquité latine. Un autre grand travail de Mommsen, son histoire romaine, traduite en français par M. Alexandre de Paris, est au jugement de tous les connaisseurs un ouvrage encore supérieur à celui de Niebuhr par la solidité des recherches. Mais cette solidité n'exclut pas chez Mommsen les hypothèses ingénieuses, et un esprit de système qui ne laisse point d'être parfois très-préjudiciable à la vérité historique. Le recueil des inscriptions helvétiques, publié par Mommsen, est aussi savant que ses autres travaux, et l'emporte de beaucoup sur le travail antérieur d'Orelli. Plusieurs erreurs de ce dernier ont été rectifiées, des lacunes graves ont été comblées, et le célèbre professeur schleswigois a réussi à nous donner l'édition la plus exacte et la plus complète des inscriptions de l'Helvétie romaine qui eussent été découvertes au moment où fut composé son recueil. Modèle de clarté et de précision pour la distribution des matières et l'analyse des textes, le livre de Mommsen n'est pas moins remarquable par l'élégance et la pureté de son style véritablement lapidaire. Mais cet ouvrage, pas plus que les précédents du même auteur, n'est à l'abri du reproche de parti pris et d'esprit de système.

Dans ses *Inscriptiones helveticæ*, Orelli s'était borné à émettre le doute,

¹ De Chambrier. *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, 1840, p. 6.

que tous les monuments de Noïdenolex ne fussent une invention, le résultat d'une supercherie, sans accuser toutefois personne ni apporter aucune preuve à l'appui de sa conjecture. Mais ce qui n'était que soupçon chez d'Orelli s'est changé, dans l'opinion de son successeur, en une certitude absolue, et son scepticisme se révèle dès le titre même de l'article bref et dédaigneux qu'il a laissé tomber de sa plume à la rubrique de Neuchâtel, (*Neuchâtel malè Noïdenolex, — Neuchâtel mal à propos nommé Noïdelonex*). Conséquent avec ce titre, l'auteur du nouveau recueil des inscriptions helvétiques a rayé impitoyablement le nom de Noïdelonex de la carte de l'Helvétie romaine qui accompagne son texte. Les arguments sur lesquels le savant épigraphiste motive son élimination, ne sont guère intelligibles, en raison de leur laconisme, que pour le lecteur familiarisé par une étude attentive avec la manière rapide et incisive de Mommsen. Nous nous voyons donc obligé, pour être compris de la généralité de nos lecteurs, d'en donner la paraphrase plutôt qu'une traduction littérale.

1^o Le nom de Noïdelonex est tiré de la *Notitia Galliarum*, espèce de statistique de la Gaule, au 5^e siècle de l'ère chrétienne, où il figure comme celui d'une localité du pays d'Avenches (*Noïdelonex qui pagi Aventici est*). Or, selon Mommsen, les plus anciennes leçons de la *Notitia Galliarum* ne renferment pas le nom de Noïdelonex, mais bien celui de Noviodonum (Nyon) la colonie julienne équestre. Ce sont les éditeurs ou libraires ¹ qui ont mal lu et qui ont substitué le nom de Noïdelonex à celui de Noviodonum. Le premier historien, poursuit Mommsen, qui ait cru devoir ajouter foi à ce monstre en épigraphie, c'est l'auteur de *Rebus helvetiorum*, le Fribourgeois Guillimann (1598-1612). Cet écrivain s'est permis de substituer au nom de Noviodonum celui de Noïdelonex, séduit sans doute par la physionomie gauloise de ce dernier vocable. « Je m'explique la chose ainsi, dit Mommsen; de *Noïduno* on aura fait Noïdelonex ². »

II^o Les inscriptions relatives à Noïdelonex, et les pierres sur lesquelles le chancelier de Montmollin prétend les avoir lues, sont, selon Mommsen, de l'invention de ce magistrat, jaloux sans doute, comme tant d'autres, de donner à sa ville natale le relief d'une haute antiquité. Le chancelier de Montmollin se réfère, il est vrai, pour la lecture complète de ces inscriptions, aux communications écrites et orales de son prédécesseur, le chancelier Hory; mais

¹ Parmi ces éditeurs figure le Vénitien Alde Manuce, l'éditeur de Pomponius Méla, géographe du 1^{er} siècle. Mais aucun des nouveaux et savants éditeurs, n'a jugé à propos de reproduire cette interpolation.

² Inscrip. 413.

c'est là, dit M. Mommsen, un artifice vulgaire et commun aux faussaires, qui ont de tout temps cherché à s'étayer de l'opinion ou des informations prétendues de devanciers dont personne n'était à même de contrôler le témoignage. Le chancelier de Montmollin n'a d'ailleurs pas montré plus de scrupule et de véracité dans d'autres questions relatives au moyen âge. Mommsen ajoute que l'opinion qu'il émet sur les prétendus monuments de Noïdelonex ne lui est pas personnelle, et qu'il l'a vue partagée par deux vétérans de la science historique dans le pays même de Neuchâtel, MM. de Sandoz-Rollin et Du-Bois de Montperreux. Au demeurant, Montmollin n'aurait fait que suivre l'exemple des faussaires si nombreux au 16^e siècle.

Pour comprendre ces dernières lignes de Mommsen, il faut les rapprocher de sa préface, où il signale comme le roi des faussaires un certain Paolo Guilelmo, dont le vrai nom était Paul van Merle, originaire de Dordrecht, en Hollande. Ce Merle, qui vivait de 1558 à 1607, fit un séjour assez long à Genève en 1592. Les inscriptions fabriquées par Paolo Guilelmo sont faites avec un art extraordinaire, et décèlent la parfaite connaissance des antiquités et de l'histoire des pays à l'honneur ou plutôt au détriment desquels il exerçait son industrie épigraphique.

Ailleurs, sous la rubrique d'Aventicum, Mommsen attribue à van Merle la fabrication de la fameuse épitaphe de Julia-Alpinula admirée par Jean de Muller, et dont Byron disait ne pas connaître une composition humaine plus touchante :

IVLIA ALPINVLA HIC IACEO
INFELICIS PATRIS INFELIX PROLES
DEAE AVENT. SACERD
EXORARE PATRIS NECEM NON POTVI
MALE MORI IN FATIS ILLI ERAT
VIXI ANNOS XXIII

« Ici je repose, moi Julia Alpinula, fille infortunée d'un infortuné père.
» Prêtresse de la déesse Aventia, je n'ai pu conjurer la mort de mon père. Il
» était dans sa destinée de faire cette fin tragique. Je meurs à l'âge de 23
» ans. »

En véritable aristarque qui ne connaît d'autre beauté en histoire que celle de la vérité, et sans se laisser attendrir par le charme de sensibilité qui trompait Jean de Muller et adoucissait jusqu'au sombre scepticisme de l'auteur de Child-Harold, Mommsen n'a pas un mot d'admiration pour l'art étonnant et

presque merveilleux avec lequel le faussaire belge a copié ou contrefait le récit de Tacite, auquel il a emprunté le canevas de son roman lapidaire¹. Car si Julia Alpinula est un personnage inventé par l'imagination de van Merle, le père de Julia, Julius Alpinus est, lui, un personnage historique qui a vécu à Aventicum, qui y était un magistrat influent, puisque le général romain Cécina le fit mettre à mort comme l'instigateur de l'insurrection des Helvètes contre l'empereur Vitellius (69 ap. J.-C.). Le nom d'Alpinus (alpin en gaulois) est connu d'ailleurs par plusieurs inscriptions comme étant celui d'une des principales familles de l'Helvétie romaine. Le nom même de Julia Alpinula n'est pas complètement inventé, et se retrouve, un peu modifié seulement, dans les monuments de l'époque helveto-romaine. On trouve une Alpina Alpinula dans une inscription exhumée à Wettingen. La fraude elle-même était habilement déguisée. Il n'y avait certes rien que de très-vraisemblable à ce que Julius Alpinus, l'infortuné duumvir d'Aventicum, eût une fille, et que cette fille fût attachée au culte d'une divinité connue par des inscriptions authentiques comme étant la déesse tutélaire de la capitale de l'Helvétie. Le personnage une fois inventé, son rôle était tout trouvé et dans la circonstance ; il ne restait plus à l'imposteur belge qu'à l'interpréter avec la dextérité et l'intérêt qu'il savait mettre à ses compositions épigraphiques. Toutefois l'artifice du rhéteur devait se trahir par ce raffinement même d'élégance, et par les antithèses dont est semé ce petit chef-d'œuvre littéraire. « Règle générale, » dit M. Mommsen, les inscriptions trop ornées, trop artistement arrangées » sont ordinairement apocryphes. »

L'auteur de la fameuse sixain devait se trahir encore d'une manière qui laisse moins de prise au doute, c'est en employant le verbe *exorare* dans un sens où ne l'ont jamais employé les auteurs latins du siècle auquel devrait appartenir, si elle était authentique, l'épithaphe de Julia-Alpinula. Sans le dire positivement, Mommsen semble insinuer que c'est à des procédés analogues à ceux dont s'est servi Paolo Guilelmo ou Paul van Merle, que les inscriptions noïdenoliciennes doivent leur origine et leur prétendue existence. L'analyse de ces inscriptions données comme apocryphes, M. Mommsen ne l'a pas entreprise, la jugeant sans doute superflue après l'arrêt de mort qu'avait dicté son criticisme aussi absolu que sagace. Le savant professeur en a, en effet, dit assez pour ébranler les convictions les plus robustes. Moi-même, après avoir lu et relu la sentence rendue par une plume si autorisée, je n'avais pris la mienne que pour redire et paraphraser en français ce qu'avait dit l'Aristote de l'épigraphie et pour jurer, comme on dit, sur les paroles du maître (Magister dixit). Mais en examinant de plus près les choses, je me vis

¹ Mommsen. *Inscript. confed. Helveticæ latinæ*, p. 112.

pressé et assailli par quelques objections qui me firent vivement regretter que M. Mommsen n'eût pas pris la peine d'élucider plus longuement la question et n'eût pas prévu certaines objections qui se présentent naturellement à l'esprit quand on lit à tête reposée le verdict rendu par le célèbre critique contre les inscriptions de Noïdelonex et contre le chancelier de Montmollin, leur commentateur.

Il est positif qu'en appliquant à la première inscription, celle d'Alexandre Sévère, le procédé de M. Mommsen qui déclare d'entrée apocryphes ou tout au moins suspectes toutes les inscriptions trop élégantes ou trop artistement travaillées, on ne peut se défendre d'une certaine méfiance à l'endroit de cette composition d'un style si net, si précis, où aucun terme n'est laissé au hasard d'une improvisation rapide ou défectueuse, et où l'intérêt est comme suspendu et ménagé jusqu'à ce dernier mot de Noïdelonex, placé à la fin de la phrase comme un point d'orgue.

Mais, comme nous l'apprend l'expérience, toute règle absolue est fautive, et les faits viennent chaque jour donner un démenti aux théories trop exclusives dans le domaine de l'épigraphie tout comme dans les divers champs de la science et de l'art. Pas plus que les autres branches du savoir humain, l'étude des inscriptions n'est à l'abri de ces erreurs que fait si aisément naître l'esprit de système. Pour donner à ses soupçons le caractère ou au moins les apparences d'une démonstration, il eût fallu que M. Mommsen découvrit dans cette inscription, comme pour celle de Julia Alpinula, quelques-uns de ces anachronismes de langage, de ces vices de latinité qui rendent la supercherie évidente et démasquent les contrefacteurs.

L'accusation portée contre le chancelier de Montmollin est aussi fort grave. Elle ne saurait se justifier par l'hypothèse que l'illustre magistrat aura voulu, à l'aide de cette prétendue trouvaille, relever l'éclat de sa ville natale. M. Mommsen paraît ignorer que Montmollin a rédigé pour l'instruction de ses enfants, et non pour la publicité, ces mémoires substantiels et lumineux auxquels il travaillait, comme dit un écrivain neuchâtelois : « à la lueur d'une » lampe, et sans être distrait par le bruit monotone du rouet de sa femme » âgée, serviteur fidèle du vieillard. » Que Montmollin n'ait pas toujours bien jugé le moyen âge et n'ait pas saisi le sens des institutions féodales, il n'y a rien là d'étonnant dans un contemporain de Louis XIV. Plus tard encore, sous Louis XV, le reproche de ne pas comprendre le moyen âge aurait pu être adressé avec autant de vérité aux hommes de lettres les plus célèbres et même aux historiens les plus sérieux, comme Hénault. Mais de ce que l'auteur des *Mémoires* n'a pas toujours été bien informé en ce qui concerne ces temps éloignés, s'en suit-il qu'on puisse accuser de falsification préméditée et

d'imposture un homme d'état que tous les récits contemporains et ceux de tous les historiens modernes, M. de Sandoz-Rollin lui-même, dans sa *Statistique du canton de Neuchâtel*, s'accordent à nous représenter comme un homme consciencieux, d'un jugement sain, animé de l'amour du bien public, et alliant à une infatigable application au travail une profonde connaissance des lois et des institutions de sa patrie. Mommsen veut que, pareil à Paul van Merle et d'autres faussaires du même acabit, le chancelier de Montmollin n'ait fait intervenir son devancier Hory (mort en 1656) que pour donner plus de créance à ses fables épigraphiques. Cependant, le chancelier Hory est connu lui aussi comme un homme lettré et qui consacrait volontiers ses veilles à l'étude des antiquités de sa patrie.

Qu'y aurait-il donc de plus naturel que cette transmission de connaissances et de souvenirs faite par un magistrat âgé et studieux à un jeune homme de talent dans lequel il avait reconnu le même besoin de savoir et de connaître. Des échanges de cette nature ont lieu tous les jours et se sont faits dans tous les temps. Montmollin, dans ses *Mémoires*, parle encore du célèbre bourgmestre de Bâle, Rodolphe de Wettstein, comme ayant aidé les savants neuchâtelois dans le déchiffrement de leurs inscriptions, et dans la restitution des textes qui avaient subi les outrages des hommes et du temps. M. Mommsen, dans son verdict sommaire, se borne à mentionner le passage de Montmollin relatif à Wettstein (p. 114), et n'y voyait, paraît-il, qu'une nouvelle menterie patriotique du noble chancelier de Neuchâtel. La coopération de Wettstein aux investigations des studieux magistrats de ce pays n'aurait cependant pas plus lieu de surprendre que les communications faites par Hory à Montmollin. Wettstein était, comme on le sait, l'ami et le protégé de cet Henri de Longueville, prince de Neuchâtel, l'un des ambassadeur de Louis XIV ou plutôt de Mazarin à la paix de Westphalie, où le crédit du prince n'avait pas peu contribué à faire réussir les négociations de l'envoyé des 13 Cantons relatives à l'indépendance helvétique.

Depuis la publication du *Recueil* de Mommsen en 1854, il s'est produit un fait qui, s'il eût été connu de l'auteur au moment où il rendait un verdict si rigoureux contre Montmollin, l'eût peut-être engagé à user d'un peu plus de circonspection dans ses jugements, soit relativement à l'existence et à la non existence des monuments neuchâtelois, soit en ce qui concerne la véracité et l'intégrité des investigateurs historiques. Je veux parler du curieux incident relatif à la double pierre de *Graccius Paternus*, et dont l'*Indicateur de Zurich*, ce petit recueil si précieux pour l'histoire et l'archéologie, a entretenu à plusieurs reprises ses lecteurs.

Je me borne à donner ici un rapide exposé de l'état de la question, ren-

voyant pour les détails au *Journal de Zurich* (voir les numéros de janvier et décembre 1864) et aux articles signés des noms respectés de Ferdinand Keller et de Geörges de Wyss.

Une inscription dédiée au génie de la tribu ou du canton des Tigurins par un personnage nommé Graccius Paternus, curateur de la colonie, et sa femme, Scribonia Lucana ¹ avait été découverte par M. Mommsen à Villars-les-Moines près Morat. Et avec une impatience, une précipitation de jugement qui n'est pas un garant de la solidité des recherches, M. Mommsen s'était hâté de conclure que le canton des Tigurins ou Tigorins, un des quatre cantons cités par César, devait être cherché sur le bord du lac de Morat et de la Broye, au rebours de l'opinion ancienne qui plaçait la tribu ou canton des Tigorins sur les bords du lac de Zurich et près de Tigurum (Zurich). Cette dernière opinion avait pour fondement, d'abord le faux nom donné à la station romaine de Zurich, qui s'appelait sous les Romains Turicum et non Tigurum, qui est le nom de Zurich au moyen âge; puis une inscription insérée dans un recueil d'antiquités publié par l'archidiacre Ott, et entièrement analogue à celle que Mommsen avait découverte à Villars-les-Moines, près de Morat. Cette inscription ancienne gênant le système de M. Mommsen, et la pierre de Zurich ayant complètement disparu tout comme celles de Noïdelonex, le savant Schleswigois n'hésita pas à la déclarer apocryphe et à faire de l'archidiacre Ott un autre Montmollin qui avait, lui aussi, par patriotisme zuricois, inventé l'ancienne inscription de Paternus. Heureusement pour la mémoire du vaillant archidiacre Ott, voici qu'un fragment de la colonne décrite par Ott et reproduite par son parent, l'épigraphiste Hagenbuch, s'est retrouvée tout-à-coup en 1862 près de l'emplacement où Ott déclarait l'avoir vue, et est venue donner un démenti complet au criticisme excessif de M. Mommsen. Quant à l'explication du fait en lui-même, c'est-à-dire de la co-existence de deux monuments votifs analogues élevés au génie du canton des Tigurins, par le même couple, l'un placé près de Morat, l'autre à Aalbuhl, près de Kloten (canton de Zurich) elle peut se faire de deux manières, ou en admettant que le Pagus tigurinus s'étendait d'Avenches à Zurich, ou, ce qui est plus probable, que Graccius Paternus, curateur de la colonie fédérée d'Aventicum et l'un des principaux citoyens de l'Helvétie, ainsi que Scribonia Lucana, sa femme,

¹ GENIO
 PAGI. TIGOR
 P. GRACCIUS
 PATERNVS CVR. COL. ET
 SCRIBONIA
 LVCANA
 V. FEC.

avaient une telle dévotion au génie des Tigorins, que non contents de l'adorer dans la villa qu'ils possédaient aux environs d'Aventicum, ils éprouvèrent le besoin de lui rendre aussi les honneurs divins dans la villa qu'ils habitaient à Aalbühl près de Kloten et de Zurich.

Comme nous l'avons vu par l'analyse que nous avons donnée de son système d'argumentation, M. Mommsen attribue à un éditeur ou à un libraire la substitution arbitraire du nom de Noïdelonex à celui de Noviodonum, dont les anciennes leçons portaient le nom. Mais il ne cite aucune de ces anciennes leçons dont la comparaison avec celles qui renferment le nom de Noïdelonex eût été d'un grand poids dans la décision.

Avec la bonne foi qui doit présider à toutes les discussions scientifiques, dont l'unique but est la découverte de la vérité, je n'hésite pas à faire l'aveu que dans les leçons que j'ai eu à ma disposition, je n'ai trouvé que le nom de Noviodonum et non celui de Noïdelonex. M. Castan, bibliothécaire de la ville de Besançon, à la complaisance duquel j'ai eu recours pour la consultation des ouvrages de sciences que possède la collection confiée à ses soins, n'a également trouvé dans les textes qu'il a eus sous les yeux que *Civitas equestrium, Noviodunum* ou *Noiodunus*. Ces textes ne sont pas nombreux, il est vrai, et se bornent à l'édition princeps de Sirmond, et à la reproduction qui en a été faite dans Dom Bouquet (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*). M. Castan ajoute ces paroles: « Je ne verrais pas la possibilité, selon moi, de faire sortir de la notice l'indication de Neuchâtel. » (Lettre de M. Castan du 25 mai dernier).

D'autre part, l'opinion de M. Mommsen a été acceptée par les érudits suisses, et entr'autres par M. F. Forel, dans le *Régeste* ou *Répertoire chronologique des documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande* (Lausanne, 1862). M. Forel, il est vrai, a aussi accepté, de confiance, et reproduit le jugement erroné de M. Mommsen concernant l'inscription de Paternus; « on s'est assuré, dit-il, que l'inscription de Kloten est apocryphe. » On a vu plus haut, par la découverte du fragment de la colonne de Kloten et par les remarques concluantes de MM. Keller et de Wyss dans l'*Indicateur*, ce qu'il faut penser de l'existence de ce monument déclaré si péremptoirement apocryphe.

M. Mommsen accuse l'historien fribourgeois Guillimann d'avoir cru le premier « au monstre ». Mais si nos anciens historiens étaient parfois trop crédules, le criticisme excessif des novateurs n'est pas toujours sans danger. Il est à remarquer, d'ailleurs, que l'auteur de *Rebus helvetiorum*, qui vivait près d'un siècle avant Montmollin, ne se fonde point comme le savant chancelier, sur les pierres de Noïdelonex qu'il paraît ignorer complètement, mais simplement sur cette « Notitia Galliarum » dont M. Mommsen veut que les an-

ciennes leçons contiennent le nom de Noviodunum au lieu de Noïdelonex. Guillimann, au reste, ne nie point que les auteurs fussent d'avis différents en ce qui concerne l'emplacement de la cité noïdelocienne. Quelques-uns d'eux, dit-il, placent cette ville à la tête du lac Léman, ou à Villeneuve, d'autres à Lausanne, ou encore à Nyon. L'historien fribourgeois conclut : « Moi, je ne » crois rien de tout cela, et je persiste à chercher Noïdelonex à Neuchâtel, » car toutes les autres villes dont on parle sont chez les Antuates et n'appar- » tiennent pas aux *Pagus Aventicus* ou pays d'Avenches comme Neuchâtel. » Quand Guillimann parlait ainsi, il n'avait certes pas à le faire, le même genre d'intérêt que prête à Montmollin l'auteur des *Inscriptions de la Confédération helvétique*. En revanche, on pourrait se demander si l'ignorance où se trouvait Guillimann des inscriptions noïdelociennes n'est pas un argument considérable en faveur de l'opinion des sceptiques. Fribourg est assez rapproché de Neuchâtel pour que l'auteur de *Rebus helvetiorum*, toujours si curieux de monuments et d'antiquités, dût avoir connaissance de ces inscriptions, et s'il en avait eu connaissance, il n'eût pas manqué d'en donner le texte dans son livre, comme il l'a fait pour plusieurs inscriptions d'Aventicum, Noviodunum, Ebrodunum et autres villes gallo-romaines de l'Helvétie. Mais Guillimann n'avait pas toujours vécu dans son pays natal, et pouvait à la rigueur n'avoir pas connaissance de ces monuments dont la vérification sur place eût, en rendant tout doute impossible, changé en certitude et en évidence la conjecture et le probabilisme de l'auteur de *Rebus helvetiorum*.

Que conclure maintenant de tout ce débat passablement long, contradictoire et assez compliqué pour rendre une solution absolue très difficile sinon impossible. La seule conclusion admissible dans l'état actuel de la question me paraît consister dans ces deux propositions :

Les arguments de Mommsen, assez forts pour jeter du louche sur l'existence des inscriptions de Noïdelonex, ne sont cependant pas assez décisifs pour produire une conviction négative pleine et entière.

Il ne serait pas impossible que la découverte d'une des inscriptions de Noïdelonex ou d'un fragment de ces inscriptions ne vînt un jour comme la colonne de Kloten déconcerter toute la sagacité épigraphique et le scepticisme extrême des niveleurs de la cité noïdelocienne.

Cette découverte, outre son importance décisive pour la question qui fait l'objet de ce mémoire, contribuerait certainement à arrêter le mouvement rapide qui, à la suite de quelques critiques éminents comme Kopp et Mommsen, entraîne plusieurs bons esprits à la démolition par trop radicale de toutes les traditions en histoire.

Alexandre DAGUET.



BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
NEUCHÂTEL

Dame neuchâteloise. 1795. D'après Reinhardt

DAME NEUCHATELOISE

— 1795 —

d'après Reinhardt

Reproduire une figure de Reinhardt, c'est la décrire; ce peintre réaliste par excellence nous a laissé sur le XVIII^e siècle en Suisse une œuvre qui nous en dit plus que bien des volumes de mémoires, et nous l'avons déjà consultée souvent. Notre canton possède une quantité considérable de portraits peints par cet artiste bizarre qui attend encore son biographe, et c'est toujours une bonne fortune pour nous quand nos concitoyens veulent nous donner l'occasion de reproduire les types retracés par lui d'une manière si vivante. Nos lecteurs se souviennent que nous avons déjà donné le dessin d'une famille neuchâteloise, et les portraits d'Alexandre Girardet, du brasseur J.-N. Nadenbousch, et du botaniste J.-F. de Chaillet; la dame neuchâteloise que nous reproduisons aujourd'hui nous fait entrer dans l'intimité de la vie domestique à la fin du XVIII^e siècle.

Cette bonne bourgeoise n'a rien des coquetteries du costume de la fin du règne de Louis XVI, et de l'époque de la révolution; la mode française n'a pas pénétré dans l'intérieur où elle doit régner en douce mère de famille, c'est le puritanisme absolu du vêtement; la robe, le mantelet, le châle sont de couleur brune; le bonnet, formé de touffes de gaze semble seul avoir donné quelques préoccupations d'arrangement; il cache entièrement la chevelure; un mouchoir blanc entoure le cou.

Elle se repose de son travail de dévidage, dans une pose vraie qui rappelle celles qu'affectionnaient les frères Le Nain; tout cela est d'une simplicité peu de mode aujourd'hui et qu'il faut aller chercher au loin dans quelque village isolé de nos montagnes.

A. BACHELIN

LES MONNAIES

d'Orgétorix

Qui ne connaît le nom de ce chef des Helvètes ou Helvétiens, qui fut l'instigateur de la seconde grande émigration des habitants de notre patrie, 60 ans environ avant J.-C. ? Orgétorix se donna ou reçut la mort, comme on sait, lorsque ses projets ambitieux eurent été découverts et qu'il se vit accusé de haute trahison, pour avoir aspiré à la royauté, crime qui entraînait la peine capitale chez les Helvètes. L'entreprise, le génie ambitieux et la fin tragique de ce chef helvète ne nous étaient connus que par les récits du vainqueur des Helvètes à Bibracte, lorsqu'une découverte intéressante est venue confirmer les données de César et jeter un nouveau jour sur cet épisode important et dramatique des annales helvétiques. C'est la découverte faite en France, dans l'ancien pays des Eduens et des Séquaniens, d'un grand nombre de quinaires¹ d'argent portant sur le revers, le nom d'*Orcitirix*, qui est évidemment la forme gauloise de celui d'Orgétorix. Ces médailles offrent à l'avvers la tête diadémée de la déesse massaliote Artémise avec ces mots en légende: *ATPILL F.* Ce dernier nom a fait penser à quelques archéologues, entre autres MM. de Sauley et Longperrier, qu'Orgétorix était peut-être le fils d'Atpill. (*Revue numismatique*. 1860.) M. Mommsen a fait la même conjecture dans

¹ Un quinaire était une monnaie de la valeur d'un denier de cinq as.

son remarquable ouvrage intitulé : *Nord-etruskische Alphabete*, page 241.

Mais, pendant que tous les archéologues suisses ou français, qui se sont occupés de ces monnaies, n'ont pas hésité à en rapporter la provenance à l'histoire du chef helvète et de ses relations avec les Eduens et les Séquaniens, connues et expressément mentionnées par César, M. Mommsen, seul, ne veut y voir aucun rapport avec l'Orgétorix de la narration césarienne et cherche une date postérieure.

Le dépôt de Chatenay, qui, par parenthèse, ne compte ni plus ni moins de 17 monnaies décrites par M. de Sauley, prouve le contraire. Toutes les monnaies d'Orgétorix qui y ont été découvertes, se trouvent mêlées aux quinaires de Dubnorix ou Dumnorix, ce chef gaulois, l'ennemi implacable de Rome, dont César dit qu'Orgétorix s'était ménagé l'appui en lui donnant sa fille en mariage.¹

La déesse Artémise est accompagnée d'une ourse. M. de la Saussaye, archéologue français qui a le premier fait connaître une monnaie d'Orcitirix avec le type de l'ourse, dans la *Revue archéologique* de Rome (1840, XVIi), puis dans la *Revue numismatique* (1860, 97), regarde l'ourse comme le symbole naturel d'un pays de montagne et voudrait même y voir l'origine première des ours de Berne!!! Mais il y a une explication plus simple et plus naturelle de la présence de cet animal symbolique. C'est que l'ourse était un attribut d'Artémise et joue même un rôle important dans l'histoire mythologique de cette divinité, comme le professeur Köchli l'a fait voir dans son Introduction sur Iphigénie en Tauride. L'ourse est aussi figurée comme une compagne de la déesse Artio, dans un beau bronze gallique au musée de Berne ainsi que l'a démontré le professeur Bachofen.

Une chose étonnante au premier abord, c'est qu'on n'ait découvert aucune de ces monnaies d'Orgétorix ou d'Orcitirix en Helvétie. Mais l'étonnement cesse si l'on réfléchit avec M. Henri Meier, de Zurich, et M. Lenormant (*Revue numismatique*, 1858, p. 120). Que ces médailles ont dû être frappées à propos de l'émigration et en commémoration de l'alliance conclue entre les Helvètes et les Eduens représentés par leurs chefs Orgétorix et Dubnorix. C'est ce que fait conjecturer le mot d'*Eduis* gravé sur ces monnaies. La présence de la déesse Artémise s'explique alors très-aisément comme étant celle de la divinité sous les auspices de laquelle aura été conclue l'alliance des deux chefs et des deux peuples.

¹ Une monnaie ou médaille de Dubnorix avec casque se trouve au Musée de Neuchâtel. Cette monnaie a beaucoup de rapport avec celle du chef Eduen Vërotal.

L'usage de placer l'image de la divinité dans les médailles frappées pour consacrer le souvenir d'une alliance, existait aussi chez les Romains et les Grecs.

Sur quelques-unes de ces monnaies d'Orgétorix se trouve un nom qui a beaucoup exercé la sagacité des archéologues, c'est le nom de *Coios*. M. de Sauley y a vu le nom celtique de Casticus dont César parle comme d'un des chefs ligüés avec Orgétorix. D'autres y voient un mot grec désignant une divinité.

Dans toutes ces monnaies, les noms sont en latin, mais le type est grec et visiblement emprunté à la colonie phocéenne de Marseille ou Massaliote.

Les monnaies d'Orgétorix, à part leur intérêt pour l'histoire de la seconde émigration de nos premiers ancêtres et de ce chef de clan helvète, ont encore cette signification qu'elles forment dans l'histoire politique de notre pays, le premier anneau de ses rapports diplomatiques avec la France.

Alexandre DAGUET.



LES ENTREPRISES
DU DUC CHARLES DE BOURGOGNE

TANT CONTRE MESSEIGNEURS DES LIGUES

QUE CONTRE LE DUC DE LORRAINE

et après les défaites contre lui devant Nancy. ¹

Après la dite deffaite devant ladite ville de Nancy, iceluy, duc plein de couraige cuidant parvenir a ses fin et mauvais vouloir, aussy désirant soy venger de la perte qu'il avoit faite a ladite deffaite, et soy estimant autant que les neuf preux, César, Vespasien, David, Hercules, Samson et plusieurs autres fit tant qu'il rassembla son armée et artillerie et munitions ayant en sa compagnie es jeunes gens et de léger conseil sans aucune considération de penser a la fin, ains voyant icelle grosse armée, ou il pouvoit avoir de cent à six vingt mille hommes, tant gens de cheval que de pied, avec sadite artillerie et munitions, et soy pompant regardant sy grosse compagnie, délibera refaire un voyage sur les dits pays, terres et seigneuries du dit duc de Lorraine, pour iceluy conquêter et mettre en sa sujession, domination et puissance, sans en rien excepter a force d'armes fut a tort ou a droit, afin qu'il eut toujours les passages de Flandres et Bourgogne ouvert en sa sujetion et liberté, sans penser a Dieu ny a sa parole, sinon pour accomplir son vouloir et intention.

¹ Le récit des guerres de Bourgogne, dont nous commençons la publication, remonte à la fin du 15^{me} ou au commencement du 16^{me} siècle. — On l'attribue à David Baillet qui était secrétaire de la ville de Neuchâtel et dont le père avait été au service du duc de Bourgogne.

Le plus ancien manuscrit connu de cette chronique est conservé à la bibliothèque des pasteurs à Neuchâtel ; c'est un fragment d'un ouvrage dont on ne possède ni le commencement ni la fin, lacune regrettable, car l'auteur paraît bien renseigné et on ne peut lui reprocher qu'un style un peu diffus et empoulé.

Et après avoir assemblés les seigneurs comtes de Rumond seigneurs de tout le pays de Vaud, Louys de Chalon seigneur de Chatel-Guyon et de Hugues son frère seigneur d'Orbe et de Grançon, et plusieurs autres ses aliés et complices, avec sa dite grosse armée et artillerie par leur léger conseil, partirent du dit pays de Bourgogne pour tirer droit les pays, terres et seigneuries du dit duc de Lorraine, et iceluy pays, terres et seigneuries mettre en son obeissance et sujession, tant pour avoir le passage ouvert de Flandre que de Bourgogne que aussy pour se nommer et clamer duc de Lorraine, et iceluy avoir acquis a l'épée a forces d'armes afin que sa renommée, en redondat par tout le monde universel, et que sa gloire en fut plus exaucée.

Tellement que en bref tems marcha avec sa dite armée et munitions au dit pays de Lorraine, lequel il trouva fort dépourvu de gens de guerre, et pour ce qui ne se doutoyt en rien, parquoy il pris le dit pays et mis en sa sujettion, les aucuns furent mis a l'épée, les autres se rendirent et y en eut plusieurs qui furent reçu a mercy, et institua au dit pays tous officiers en son nom, en mettant et déjettant hors de son pays le dit duc de Lorraine, qui était chose contre Dieu et raison, et fait en l'an nôtre Seigneur courant mile quatre cent septante cinq. Quoy voyant le dit duc de Lorraine comme celuy qui était bien marcy, memement qui ne savoit quel ordre y donner, sinon se recommander à nôtre Seigneur, plein de larmes et de pleurs, voyant fort son pays perdu, pris avis de soy retirer à Strasbourg et de communiquer aux seigneurs de la ville son dit affaire, afin de avoir de eux aide et confort, lequel duc incontinent arivé au dit Strasbourg fut reçu fort honorablement, et après leur avoir conté ses doléances inhumaines, leur demanda aide et secours pour recouvrer son pays a leurs aliés et voisins ci-après nommés a savoir, Berne, Zurich, Soleure, Fribourg, Lucerne, Schwitz et toutes leurs appartenances et alliances.

Et après avoir bien ruminé les doléances du dit duc de Lorraine et le mauvais vouloir du dit duc de Bourgogne, pareillement son gros ost et grande compagnie, eux ensemble conclurent une journée les dites alliances et le dit duc étant assemblé, iceluy duc raconta ses doléances en pleurant tendrement disant les confédérations anciennes pareillement, et l'énorme tort que luy faisoit le dit duc de Bourgogne. Il les prioit et requeroit luy aider a recouvrer son dit pays, seigneuries et terres.

Et avoir ouyr par les dits seigneurs des alliances et confédérés amis cy devant nommés, conclurent faire et refaire nouvelle alliance et amitié avec le dit duc, et luy aider de leur pouvoir et puissance, quand tems et heure serait, mais pour le présent netoit pas temps, vu le gros exercice du dit duc de Bourgogne, mais quand tems et lieu seroit, ils feront tout leur devoir de re-

couvrer le dit pays, vu la dite inhumanité du dit duc de Bourgogne, de laquelle réponse le dit duc de Lorraine fut fort joyeux, et les merciant très humblement.

Et alors tous les dits seigneurs des alliances, ensemble leurs voisins et confédérés firent nouvelles alliances promettant et jurant au dit duc de Lorraine luy aider de leur pouvoir pareillement. Le dit duc de Lorraine leur jura la dite alliance, dont toutes les parties furent fort joyeuses, et en rendirent graces et louanges à Dieu et firent grande chère espérant attendre tems et heure de donner remèdes aux dites affaires, mais bien vouloir faire le tout selon Dieu et raison et par bon conseil et délibération.

Or, quand iceluy duc de Bourgogne eut fait et accompli tous ses desirs contre le dit duc de Lorraine, et de ce non content mais pensant toujours en son mauvais propos et intention, plein d'orgueil et de malice ralia son armée avec le conseil des dits seigneurs, Jaques de Savoye et comte de Rumond et de Vaud. Le seigneur de Châtel Guyon et de Huges son frère seigneur d'Orbe et plusieurs, lequel après et par mauvais conseil par ensemble conclurent que si assé mal ils avoyent fait qu'il falloit faire encore pis, remontrant par eux au dit duc de Bourgogne, aussi comme ils croyaient fermement qu'il était l'un des plus haut, riche, vaillant et preux prince du monde et qu'il avoit fort bonne fortune, parquoy il ne faloit demeurer, ainsy faloit faire parler de luy et étendre sa renommée par tout le monde, ainsy que firent tous les neuf preux.

Et pour ce faire faloit aller détruire et mettre a totale destruction, tant a l'épée que autrement tous les pays, terres et seigneuries des dites aliances hautes et basses, ensemble de leurs voisins, alliés et confédérés, et généralement de tous leurs amis, sans en rien excepter et en leur dit pays, iceluy duc de Bourgogne saisiroit et se feroit nommer et clamer seigneur et prince, en commettant par tout officier en son nom, par quoy il abatroit bien fort le bruit et renommée des dites aliances et leurs aliés de telle sorte qu'ils ne se reverroient jamais dominateurs de leurs dites terres, pays et seigneuries, mais disoit par St-George, je veux chatier ces brodes de sorte qu'il en sera mémoire a jamais pour a quoy parvenir. Les dits seigneurs comtes de Rumond, Châtel Guyon et Orbe et autres luy donnèrent passage par toutes leurs terres et seigneuries ensemble gens, vivres et munitions, et devoient premièrement passer leur grosse armée par la Sainte-Croix et après les Clayes, et le tiers passage fut baillé par le dit Châtel Guyon pour passer par le Châtel de Jougne pour aller et tirer es pays de Savoye, et depuis de la aller en tous les pays, terres et seigneuries des dites alliances confédérés, voisins et amis, pour le tout détruire, et gater et mettre en sa subjection; et vraye obéissance, comme

il avoit délibéré avec les seigneurs comtes de Rumond et seigneur de Châtel Guyon et autres, lesquels devoient avoir part au gateau en imposant gabelle, subside et truage, nouvelletés ainsy que faisoit en son pays de Bourgogne, et leur oter toutes libertés, et les mettre en toute subjection et en servitude.

Et premièrement voulait ainsy que dessus est déclaré traiter les nobles de la ville de Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne, et après tout le pays de Suisse, et en outre toutes les aliances et confédérés quelque part qu'ils fussent sans en rien excepter. Mais notre Seigneur Jésus-Christ qui n'oublie pas ses amis, n'a voulu souffrir ne permettre telle énorme chose être faite, ains y pourvu comme cy après verré.

Et premièrement pour obvier que l'on ne pu aucune chose reprocher audit duc touchant ladite guerre, fut regardé par luy et en son legier conseil qu'il fallait deffier lesdites aliances, amis, bourgeois et confédérés, ce que ne fut fait ains demeura la chose ainsy.

Aussy regarda pareillement ledit duc de Bourgogne a fonder guerre mortelle a lencontre du noble duc d'Autriche par plusieurs querelles qu'ils avoyent ensemble a cause du comté de Ferette, le pays de Brisach, Aussois et les bonnes villes sur le Rhin, lesquels ledit duc d'Autriche luy avoit mis par avant engagé et vendu la somme de deux cent mille florins d'Allemagne, et y avoit déjà ledit duc de Bourgogne comme ses officiers et baillifs.

Et entratre pour le gouvernement du pays un chevalier nommé Petremand Haguembach, lequel avoit ladite charge du comté de Ferette et d'Aussois, lequel fut mauvais et pervers envers le peuple desdits pays, pillant, robant, frapant, battant, et plusieurs autres maux et exactions qu'il leur faisoit journellement, le tout par le vouloir dudit duc de Bourgogne, ce que ledit pays a la fin ne pû souffrir, ains luy firent couper la tête comme a un malfaiteur en la ville de Brisach.

A cette cause lesdits pays eurent conseil ensemble de ne plus obéir audit duc de Bourgogne, et retournèrent entierement de leur plein vouloir audit duc d'Autriche luy faisant toute obeissances comme a leur souverain seigneur, déclarant ne vouloir avoir autre seigneur a luy, et qui ne vouloyent plus obeir aux ducs de Bourgogne, et que même plutôt se vouloyent racheter pour lesdits deux cent mille florins d'Allemagne, de laquelle chose ledit duc de Bourgogne en eut grand dépit et fut fort marry contre eux, mèmement quils avoyent fait le serment a lui comme a leur seigneur en la manière accoutumée, le tout par le moyen et commandement de leur dit seigneur le duc d'Autriche, parquoy ledit duc de Bourgogne se eleva si haut et si énormement faisant plusieurs menaces pour défier ledit duc d'Autriche ensemble avec tous ses alliés autres circonvoisins, nommément Berne, Fribourg, So-

leure, Lucerne, Zurich, ensemble tous les aidans et alliés de leurs aidans voisins ou confédérés quels qu'ils fussent à outrance. Et alors ledit comte de Rumond a commencèrent toute la fête et mistère avec ledit seigneur de Chatel Guyon, car ils firent et commencèrent à piller et détrosser et meurtrir ou tuer gens, marchands ou autres allant es foire de Genève ou de Lyon, sans en avoir aucuns mercy de quelque état qui soyent et fussent.

Entre lesquels traitoient trop rigoureusement tous ceux qui se nommoient desdites alliances, voisins et confédérés ou autres, parquoy a nosdits seigneurs de Berne, sembloit spécialement une très grande injure et outrage a eux faite par ledit duc de Bourgogne, comte de Rumond, ledit seigneur de Chatel Guyon et autres leurs complices, et que plus pouroient faire qui ne doneroit remède, a cette cause mandèrent à tenir une journée entre Messeigneurs de Fribourg, Soleure, Lucerne et leurs alliés confédérés, en laquelle journée fut merveilleusement debattu, comme ledit comte de Rumond et autres ses alliés, et qui étoient par cy devant leurs alliés et confédérés par grande amitié, car il était du chésau de la maison de Savoye, qui luy avoit de grandes alliances avec sondit père, le feu duc de Savoye à qui Dieu pardonne, pareillement avoit compromis ensemble de toute ancienneté de ne venir jamais à l'encontre desdits seigneurs de Berne et autres leurs alliés et confédérés.

A cette cause après avoir conseil ensemble, conclurent lesdits seigneurs de Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne, eux ensemble avec leurs gens et étrangers, aller courir le pays, villes, terres et seigneuries desdits comte de Rumond et de Chatel Guyon, et le tout mettre en leur obeissance et sujection pareillement de Hugues, son frère, seigneur d'Orbe, en faisant ruiner eux et leurs puissances au camp tirant premièrement devant la ville et chateau de Grandson après à Orbe et de la à Joigne tirant à la Sara jusques aux Clayes, et le tout mettre à l'épée et sujection comme dit.

Tellement exploiterent qu'ils arriverent en belle ordonnance devant ladite ville et place de Grandson ou ils mirent le siège demeurant environ deux jours, auquel temps un capitaine nommé Pierre de Jougne rendit ladite place et ville les bagues sauf de lui et ses gens et les mit dedans, parquoy se saisirent dudit Chatel et de ladite ville, et commirent officiers tels que bon semblaît, et aussi ordonnerent un capitaine de Berne avec deux ou trois cents hommes pour garder la ville et le château de Grandson.

Item dudit château de Grandson, mesdits seigneurs des ligues et leurs amis alliés, partirent tous en belle ordonnance et grande puissance, tirant droit à Montagny le Corbe lequel étoit au seigneur d'Orbe et fut brulé et mis en ruine et totale destruction, et de la tirant toujours outre en belle ordon-

nance à grande puissance droit devant le château de Champvaux à bannière déployée; et après avoir pareillement brulé et détruit ledit Champvaux, tirant droit contre la ville et château d'Orbe, lesquels d'Orbe quand ils virent la venue de ladite armée, marchant en si noble si belle et bonne ordonnance contreux, partirent de ladite ville, venant au devant de nosdits seigneurs des alliances, en leur demandant mercy et misericorde, et présentent les clefs de ladite ville d'Orbe, eux présentans corps et biens a leur commandement et de leur faire prompte ouverture, et pour l'amour de Dieu, ils les voulussent accepter comme bons et loyaux sujets et leurs hommes à jamais.

Ce que leur fut accordé et fut le tout fait par ceux du dit Orbe, sans le seu de ceux qui étoient en garnison au châtel d'Orbe, et firent ceux de la ville le serment comme en tel cas appartient et après les dits des alliances, entrèrent dans la dite place en la plus noble ordonnance qu'on puisse voir, sans faire aucuns mals aux habitans, mais les traitans comme bons sujets.

Tellement fut conduit la chose que ceux qui étoient de trois a quatre cent bien garnis de vivres et artilleries et autres munitions, entendirent le bruit et virent comme on les vouloit assaillir vivement, dont ils furent fort émerveillés, et non sans cause, car ils avoyent a faire a forte partie.

Néanmoins, nos dits seigneurs mandèrent par un héros s'ils vouloyent rendre la place, qu'on leur feroit des conditions qu'ils auroyent lieu d'être contents, lesquels ceux de la dite place, plein d'orgueil et mauvais conseils par la voix du capitaine y étant, repondirent qui netoit pas encore le temps et qui nen feroient rien, car y étoit bien délibéré bien garder la dite place, aussy qu'il avait force poudre, artillerie, boulets et vivres, et que mieux aimeroit mourir que faire comme ceux de Grandçon.

Oyant laquelle réponse, nos dits seigneurs des alliances tinrent conseil par ensemble et conclurent assaillir le châtel, et mettre a l'épée et a la mort, et cependant ceux de la dite garnison jettèrent force feu contre la dite ville, laquelle fut tellement secourue par les dites alliances qui nen furent brullée que environ dix-huit maisons, quoy voyant par nos dits seigneurs des alliances furent plus en plus envenimés et délibérèrent donner l'assaut au dit châtel. Le plus fort et le mieux qui sauroyent faire comme gens de guerre qui étoient plein de noble vouloir hardiesse, bons conseils et ayant toujours fiance en Dieu, se recommandant dévotement à luy.

Et tellement firent promptement leurs aproches qui furent près les dits murs du dit châtel, et de fait joignant les murailles d'iceluy avec leurs artilleries et munitions, le tout en bon ordre, comme en tel cas appartient, et quils savoyent très bien et sagement, commencèrent a donner le dit assaut vivement de toutes parts, a grands coups de haches bien trenchantes, rompoient

les portes du dit châtel d'Orbe, les uns tirant à grands coups d'artilleries, les autres d'arquebuses et plusieurs sortes d'instruments en tel cas nécessaires sans aucun faillants, mais toujours renforçant l'assaut, poursuivoient leurs ennemis si rudement que s'étoit chose étrange a croire, il est fort difficile que Césard aye onques fait en si petite place plus rude assaut que fut fait la, et de la part de la dite garnison, qui étoit de trois a quatre cents dedans la dite place bien garnie de munitions, artilleries, vivres, faut entendre qui firent tout ce qui purent faire, et se deffendirent comme gens de bien, tirant à grand coup de canons et de toute artillerie que aussy tirant darbalètes, jettoyent aussy grosses pierres sur leurs ennemis pareillement de grands traits chevrons et faisoient telles défenses que cest horrible chose à croire, et blessèrent beaucoup, et n'en fut mis à mort des assaillis que six hommes.

Et ainsy que les dits seigneurs des alliances et leur armée, étant en très bon ordre, virent le grand dommage que leurs ennemis faisoient, tous leur cœur commença a croire et redoubler leur cœur, en admonestant leurs gens chacun faire leur devoir afin d'avoir honneur, et eux montrer victorieux, pleins de courage, hardis comme lyons, redoublèrent les dits assauts si rudement de toutes parts que s'étoit chose innumérable, tellement que ceux qui étoient aux portes, à grands coups de hache, les tranchèrent et mirent en pièces, a savoir une partie d'une porte par où ils entrèrent au commencement l'un après l'autre, dont le second qui y entra fut le boureau de Berne, lequel y fut tué, et croyés que s'étoit un des vaillants hommes de l'armée dont messeigneurs de Berne furent fort marrys, et ainsy conséquemment entrèrent a la fin dedans la dite place, faisant toujours ouverture plus grande et ceux entrés en la dite place donnant de plus fort en plus fort lassaut, commencèrent a tirer et mettre a mort tous ceux qui purent atteindre, tellement les uns a coup d'épée, les autres de haches, piques, alebardes, artillerie. Les autres jettoyent du haut des murailles contre bas, et furent si bien poursuivis, tous ceux du dit Grandçon qui la étoient pour les dits seigneurs d'Orbe et de son frère Châtel Guyon, que ceux qui purent gagner les sales, greniers et autres lieux, pensant eux sauver, dont beaucoup furent tués, et quasi tous ou jettés vifs comme dit est, par les fenêtres du haut des murailles, qui pouvoient être environ de trois a quatre cents hommes comme dit est, et peu en échappa, hormis leur grand capitaine, lequel se nommoit messire Nicolas de Joux, chevalier, lequel quand il sentit le bruit et que la chose mal allait, se retira à la grande tour du donjon, accompagné de plusieurs chevaliers et hommes d'armes, lesquels toujours volontiers se vouloyent rendre et mettre a rançon, mais on ne les voulut entendre, ainsy gagnèrent le donjon et eut la tete fendue a travers et tous les autres compagnons tués et mis a mort comme les

autres avoyent été, sans que nul en échappa, le tout par leur grand orgueil et folle outre-cuidance, pensant mieux faire que ceux de Grandçon, comme cy devant a été plus amplement divisé, et cela fait, les dits seigneurs de Berne et les autres des dites villes. ensemble leurs alliés et confédérés ordonnèrent bonne garnison à la dite ville d'Orbe et châtel environ de trois cents hommes c'est assavoir des dites villes, a son équipolent, et fut élu un capitaine de la noble ville de Berne pour devoir bien tenir et garder la dite place et ville au nom des dites alliances et leurs confédérés et voisins comme apartient, en commettant par les dits seigneurs des alliances, officiers comme en tel cas apartient, en faisant faire le serment comme en tel cas est requis es manans et habitans du dit lieu et seigneuries.

Et après cela tinrent conseil les dits seigneurs qu'il étoit bon de faire en après et fut conclu par ensemble tout d'un bon accord qu'il falloit tirer droit a Jougne, car nécessité étoit de prendre tel passage, a celle fin que par les Bourguignons ou autres ny fussent envoyés plus grosse garnison que celle qui y étoit, et incontinent marchèrent les dits seigneurs en belle ordonnance avec leur armée, enseignes déployées, pour la plus brief arriver devant le dit Jougne, a quoy leur vint au devant le seigneur de La Sarra, lequel les trouva en belle ordonnance, et incontinent commença son propos, disant que de tous tems et d'ancienneté, luy et ses prédécesseurs avoyent été amis et aliés a nos seigneurs de Berne et a tous les autres seigneurs des ligue, de sorte que son vouloir étoit a jamais entretenir la dite amitié et confédération, requerant quon luy fit cas semblable offrant corps et biens au commandement de messeigneurs des Lignes, commanda ses spéciaux et vrais amis, pareillement remontra que pour l'amour de sa fillé qui étoit mariée a messire Adrian Bubenbergh, chevalier et bourgeois de Berne, que le bon plaisir fut de messeigneurs des alliances, ne faire aucun mal ne déplaisir a luy ny a sa famille, ne bien, mais sans toucher a son châtel de la Sarra ne faire mal, car il vouloit et entendoit toujours faire comme ses prédécesseurs, ce que luy fut fait et accordé combien qu'il fut homme du haut comte de Rumond et luy fut fait grace.

Et après avoir entendu ce que le dit seigneur de la Sara eut dit, mes dits seigneurs des alliances prirent chemin contre le châtel de Jougne avec leur armée en très beau ordre tellement que la arrivèrent au devant du dit château de Jougne, ou ils leur mirent le siège fort honorablement et noblement ainsy qu'il appartenoit a gens de guerre comme bien le savait faire.

(A suivre.)



A. BACHELIN.

La dentelle, d'après C. Girardet.

LITH. H. FURRER.

982 162 - n

LA DENTELLE

NOTICE HISTORIQUE

Une exposition de dentelles et des produits du filage à la main était ouverte à Neuchâtel au mois de mai passé, dans le rez-de-chaussée du bâtiment de l'exposition de peinture. Cette vieille industrie, représentée par un nombre assez considérable de spécimens variés, semblait venir affirmer qu'elle n'était point entièrement disparue, et que bien des personnes trouvaient encore une ressource dans le modeste salaire d'une fabrication qui fut jadis une des sources de la richesse de notre canton. Nous avons salué avec plaisir l'idée de la Société industrielle et commerciale de notre ville, qui avait bien voulu remettre en lumière cette page presque oubliée de notre histoire industrielle.

La dentelle joue un rôle considérable dans l'histoire du costume; elle a occupé depuis quatre siècles des milliers d'ouvriers, qui ont créé dans les Flandres, en Italie et en France, des merveilles que la fabrication mécanique n'a pu dépasser. On conserve dans les musées des morceaux admirables de cette industrie, qui devint un véritable art pour lequel Jean Leclerc, Hans Siebmacher, Jean de Glen de Liège, et Martin de Vos d'Anvers, ne dédaignèrent pas d'employer leurs crayons.

Au XVII^e siècle, le costume de la femme dut en grande partie son prestige à la dentelle, et depuis ce moment, malgré les caprices et les fluctuations de la mode, elle est demeurée un des compléments nécessaires de toute grande toilette. Les lectrices du *Musée neuchâtelois* voudront bien nous suivre un moment au travers de l'histoire de ces tissus si fins, si délicats, dont le nom est devenu le suprême terme de comparaison pour tout ce qui est découpé à jour, élégant et gracieux.

On ne peut fixer d'une manière précise le temps et le pays où commença la dentelle, mais au XVI^e siècle nous la voyons déjà travaillée avec art dans les Pays-Bas. En 1587, Jean Leclerc publie à Paris un recueil de dessins gravés

sous ce titre bizarre : *Les singuliers et nouveaux pourtraits du seigneur Frédéric de Vinciolo Vénitien pour toutes sortes d'ouvrages en lingerie, dédié à la Royne; de rechef et pour la troisième fois augmentés, outre le réseau premier et le point coupé et lacé, de plusieurs beaux et différents pourtraits de réseau de point de côté, avec le nombre des mailles, chose ni encore vue ni inventée.*

Ceci serait déjà une preuve suffisante du perfectionnement de cette industrie, mais nous en trouvons dans les tableaux et les gravures de l'époque un témoignage irrécusable. Quentin Metzis, le peintre qu'on a surnommé le maréchal d'Anvers, représente Maximilien et Marie de Bourgogne avec des vêtements ornés d'une dentelle de fil d'or. Vers 1580 paraît une collection de dix planches gravées par Nicolas Dubruyn et Assuerus van Londerscel d'après Martin de Vos d'Anvers; elles nous montrent les principales occupations humaines à divers âges de la vie; nous y remarquons une jeune fille assise avec un carreau à tiroirs sur les genoux, et faisant de la dentelle aux fuseaux, travail qui, paraît-il, était fort commun alors.

L'usage de ces tissus, restreint d'abord, prit peu à peu une extension telle que la fabrication en augmenta rapidement et envahit les principales villes des Pays-Bas: après Bruxelles et Anvers, on peut citer Bruges, Lille, Malines et Valenciennes; ces deux dernières villes devaient donner leur nom à un genre particulier.

On connaît les remarquables travaux de cette époque, les collerettes de Marie de Médicis et de ses dames; celles des seigneurs de la cour de Henri IV ont été représentées bien souvent par Rubens et ses élèves dans leurs tableaux d'histoire et leurs portraits. La France commençait alors à prendre cet empire de la mode qu'elle n'a jamais abandonné depuis cette époque; elle donnait le ton du bon goût et rendait des édits auxquels se soumettaient tous les autres pays; l'Italie eut aussi sa fabrication des dentelles, Gênes et Venise s'y distinguèrent; Emmanuel I^{er}, duc de Savoie et prince de Piémont, portait un col de dentelles d'une dimension énorme et du plus fin travail monté sur armature de fer et découpé à jour, des manchettes et une garniture à l'avenant au haut de ses bottes (1600-1612). En 1604, Pierre-Paul Tozzi, de Rome, publie à Padoue un traité de broderie et de point coupé, renfermant une série de modèles.

Henri IV avait défendu les passements d'or ou brochés d'or; on borda alors les robes avec de la passementerie de soie, qui se fabriquait à Milan. La passementerie de Milan fut aussi l'objet d'un décret prohibitif en 1670; on imagina les garnitures en point coupé; la mode voulut jeter un défi aux ordonnances royales et la dentelle envahit alors toutes les parties du costume;

ces ouvrages de fil arrivaient des Flandres, de Gênes ou de Venise; des sommes considérables sortaient ainsi du royaume: les économistes s'effrayèrent; ils formulèrent leurs plaintes à une assemblée de notables, qui défendit en 1622 les découpures et broderies de fil.

La frivolité ne se rendit pas encore; on essaya du clinquant, si bien qu'en 1634 un nouvel édit proscrivit les galons, cannetilles, pourfilures, franges, etc. Le collet des femmes sortait tout droit du dos; il était de linon ou de point bordé de deux ou trois épaisseurs de dentelle; mais vers 1625 il est remplacé par un grand col plat, couvrant les épaules et la moitié de la taille; les caprices du dessin et la richesse du travail purent se développer plus à l'aise sur une surface aussi grande (voir les portraits d'Anne d'Autriche, reine de France).

Les édits somptuaires que nous avons cités avaient moins pour but, on le comprend, de limiter le luxe effréné des classes riches, que d'empêcher la sortie d'un argent considérable; nous en avons la preuve évidente dans le décret du ministre Colbert, qui fonde, le 5 août 1665, une *fabrique de points de France*, destinée à rivaliser avec celles de l'étranger.

Cette industrie nouvelle fut en faveur dès sa création; on lui alloua une gratification de 36,000 livres, et un privilège de dix années. La compagnie avait son siège à Paris, hôtel Beaufort, les villes d'Arras, Sedan, le Quesnoy, Loudun, Aurillac, Château-Thierry et surtout Alençon furent les villes choisies par cette industrie. Afin de protéger efficacement la fabrique des points de France, on prohiba sans restriction toutes les dentelles étrangères.

Le XVII^e siècle est le siècle de la dentelle; sous Louis XIII, les seigneurs ornent leurs bottes à entonnoir de cet agrément féminin; le roi et son frère Gaston portent des collerettes ouvragées qui couvrent la naissance de l'épaule, et les courtisans exagèrent cette mode, les maréchaux Henri de Montmorency, Budes comte de Guébriant, Toiras, Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, etc., se font remarquer par la beauté et l'ampleur de leurs collerettes qui ne sont pas seulement une partie de la toilette civile, mais qui se portent sur la cuirasse avec le casque. L'armée adopte le col blanc uni (voir les types de mousquetaires et piquiers), les officiers le complètent par une bordure de dentelles.

Les femmes ne restent pas en arrière dans cette effervescence de la mode, et Anne d'Autriche est parée des merveilles de l'art de la dentelle; sa collerette descend jusqu'à mi-taille et couvre les épaules, ses manchettes relevées sur la manche et les coutures de sa taille à crevés sont garnis des mêmes fins tissus.

La France donne le ton à la mode et n'abandonnera plus cet empire; la

dentelle est en usage partout; Morosini, l'amiral de Venise, porte un col et des manchettes de ce travail si délicat que sa ville natale fabriqua longtemps avec succès.

On accorde des privilèges aux maîtres passementiers de France et certaine dentelle prend le nom de *passemment* ou *entrepassemment*; sa fabrication est réglementée jusque dans ses plus petits détails; les maîtresses lingères vendent les dentelles de lin, les merciers-passementiers ont seuls le droit de vendre celles qui sont enrichies d'or et d'argent.

Les luttes religieuses qui déchiraient la France influent sur cet objet de toilette, et les seules mains catholiques peuvent fabriquer les dentelles de Mesdames de Fontanges, de la Vallière et de Maintenon. Il fallait aux maîtresses du grand roi des vanités orthodoxes.

Sous Louis XIV, la mode et l'étiquette de la cour imposent aux hommes tous les colifichets féminins, les plumes, les broderies, les rubans et la dentelle: la collerette de Louis XIII est remplacée par le rabat qui retombe sur la poitrine, comme dans le portrait de Frédéric I^{er}, roi de Prusse, au musée de notre ville; ce rabat se porte même avec la cuirasse et le casque. Quant aux femmes, elles recherchent les toilettes luxueuses; c'est le beau temps des robes à queue, de l'hermine, de la soie, du velours et des étoffes à grands dessins; tout cela est agrémenté de dentelles d'une rare beauté, mais d'un prix excessif. Le portrait de Marie d'Orléans, duchesse de Némours et souveraine de Neuchâtel et Valangin, gravé par P. Drevet, d'après Hyacinthe Rigaud, nous montre un intéressant spécimen des produits de cette industrie: la garniture du haut de la taille à corsage est un véritable modèle de délicatesse et de goût.

L'usage de la dentelle devait atteindre l'apogée de l'exagération sous la régence et Louis XV; Mesdames de Pompadour et Dubarry en font une consommation ruineuse pour cette pauvre royauté déjà si malade.

Sous Louis XVI, les modes se simplifient; elles se voilent; il y a dans les habits quelque chose de sombre qui fait pressentir l'orage prochain; cependant Marie-Antoinette conserve l'usage des dentelles, qui, du reste, était général à ce moment: la consommation étant devenue considérable, la fabrication s'en était accrue, et bourgeois et seigneurs s'en paraient également.

La révolution passant son niveau égalitaire sur tout ce qui tenait aux mœurs aristocratiques, balaya aussi la dentelle; elle fut cependant conservée par ceux qui tenaient à l'ancien régime et par les émigrés en Savoie, en Italie, en Angleterre, en Suisse, et surtout à Coblenz. Certains démocrates aussi ne lui tiennent pas trop rigueur, et Robespierre, comme on le sait, conserva dans les élégances de sa toilette le jabot et les manchettes de dentelle.

Sous le Directoire le luxe renaît et la dentelle fait une légère apparition parmi les habituées des salons de Barras et de Madame Tallien ; elle est encore en honneur sous le Consulat, jusqu'à la cérémonie du sacre ; les longues robes blanches des femmes sont ornées à ce moment de bordures à la grecque, imitées des dessins des vases ou des monuments d'architecture.

C'est dans le costume impérial de Napoléon que nous retrouvons la dentelle ; son col, son rabat et ses manchettes, conservés au musée des souverains au Louvre, nous montrent des ornements classiques sur des tissus où l'on n'avait vu jusqu'ici que les rondeurs renflées et contournées des chicorées du XVII^e et XVIII^e siècles.

Nous la retrouvons avec la restauration, mais dans la toilette féminine seulement ; les hommes n'ont pas encore osé la reprendre, quoique nous ayons eu ces dernières années le spectacle ridicule de touristes et de baigneurs protégeant leurs têtes barbues par le voile de gaze de la femme.

(A suivre.)

A. BACHELIN.

JEAN DES PANIERS

(Suite).

Les préparatifs du capitaine Dusapel.

Le capitaine Dusapel s'était levé de bonne heure, et depuis longtemps sa voix faisait entendre son timbre sonore dans la maison. La veille, il avait graissé, devant lâtre, une certaine paire de bottes appropriées à la marche dans la neige. Dès lors, changeant d'avis, car la nuit porte conseil, il avait choisi une paire de souliers doués de propriétés particulières qu'un usage de dix ans lui avait peu à peu révélées. Il les avait graissés avec un onguent dont la composition était fort compliquée et dont la recette lui avait été transmise par plusieurs générations d'ancêtres. Passant ensuite à ses armes,

il prit son fusil de cible, qu'il essayait tous les jours depuis qu'il était question d'une battue, brûla une capsule et se mit en devoir de le charger. Mais ces fusils à canon long et mince ne se chargeaient pas avec la rapidité merveilleuse du chassepot ou du vetterli; on devait y consacrer parfois un grand quart d'heure et même plus. Pour introduire la balle ronde dans le canon, il fallait la *mailloche*, puis une courte baguette sur laquelle on frappait avec la mailloche, enfin la *fuse*, grande baguette de bois dur que l'on maniait comme la barre-à-mine du mineur. Le nom de balle forcée, alors en vogue, n'était donc pas usurpé.

Sur ces entrefaites, le jour avait paru, et tout en chassant sa balle à tour de bras, le capitaine s'était approché de la fenêtre et regardait au dehors. Une vieille femme portant un pot de lait fut le premier objet qui frappa ses regards.

— Le diable emporte cette vieille femelle, murmura-t-il en grondant comme un lion; voilà ma chasse flambée. Elle avait bien besoin de passer par là cette sorcière de malheur. Dieu nous pardonne! — Le capitaine partageait le préjugé de certains chasseurs qui croient le succès de leur journée compromis, lorsque la première personne qu'ils rencontrent est une vieille femme. — Et puis, ajouta-t-il d'un ton dolent, cette malheureuse balle qui ne veut pas descendre. Que faut-il faire? Il vaut mieux rester à la maison et laisser aller les jeunes.

— Tu as raison, cher papa, dit Lucy occupée à préparer la table pour le déjeuner, aussi bien tu n'en rapporterais que de la fatigue et des rhumatismes.

— C'est encore à savoir; sais-tu que j'ai fait de fameux coups autrefois; j'ai tiré un loup à deux cents pas; il est vrai qu'il était assis; ma balle lui a percé la tête. Vois-tu, ces jeunes gens m'étouffent avec leur suffisance, il faut leur donner une leçon. As-tu surveillé mes souliers qui sont devant le feu? vous êtes capables de les laisser rôtir. Quand il y a trois femmes dans une maison, on peut être sûr.... que tout va de travers. Ceci fut dit en sourdine et en manière d'aparté.

Quand il fut question de boucler les guêtres de peau de daim, et de boutonner son habit vert à huit poches, il trouva ces effets d'équipement singulièrement rétrécis. A son avis, le drap et le cuir s'étaient atrophiés par un long séjour à la chambre haute, dont l'air était apparemment trop sec. C'était une conspiration dirigée contre lui, et il voyait bien que sous l'empire des idées nouvelles, les choses les plus sacrées, comme ses vieux habits, subissaient une détérioration irrémédiable. N'était-ce pas une conséquence des révolutions et de l'endurcissement des cœurs! Il ne voulait pas convenir que l'embonpoint

le gagnait. Pour avoir la paix, sa femme toujours alerte, enleva les boutons — des boutons à têtes de chien ciselées — afin de les coudre de manière à gagner de l'espace. Elle était occupée à cette opération, qu'elle exécutait sur la personne du capitaine, lorsqu'un grand vacarme éclata devant la maison.

— Qu'est-ce donc ? dit Lucy, quelle foule ! ils ont l'air de porter quelque chose.

— Ce n'est rien, dit le capitaine d'un ton péremptoire, ce sont les tireurs et les traqueurs qui se rendent à l'appel. Voyons, ces boutons ! qu'on se dépêche et vivement.

Un grand cri fit vibrer la maison : Capitaine, capitaine, descendez ! criait la multitude.

Il ouvrit le guichet et dit d'une voix courroucée : Patience, morbleu, on y va, je descends. Puis refermant le guichet, auras-tu bientôt fini, siffla-t-il à sa femme, la face pourpre, les dents serrées, et frappant du pied.

— Mais je commence seulement, tiens-toi donc tranquille, sinon je te piquerai sans le vouloir avec mon aiguille.

— Oh ! sans le vouloir ! Cré nom d'un nom, d'un nom ! mon habit de chasse qui n'a pas de boutons ! ça n'arrive qu'à moi ! n'entends-tu pas qu'on m'appelle ?

— Capitaine, aavez-vous ? disait la voix vibrante du tanneur ; il y a du nouveau, et du cuane (crâne) nouveau encore.

— C'est un loup, s'écria Lucy avec vivacité, deux hommes le portent suspendu à une perche.

— Un loup, je voudrais voir cela. Il courut à la fenêtre, oubliant ses boutons absents. A la vue du loup, entouré de spectateurs émerveillés, l'impatience du capitaine arriva à son paroxysme.

— Vous voyez à quoi m'expose votre incurie, dit-il d'un air tragique, je n'ai plus qu'à donner ma démission et à me retirer des affaires. Je le ferai.

— Capitaine, hurlait H. Montandon, en voilà déjà un qui a hegu une cahesse de ma canaadië ; venez dhesser le poccès-veebal.

— Lucy, dit le capitaine d'une voix éteinte, va préparer mon lit, je me trouve mal, je ne m'en relèverai pas. Dis-leur tout ce que tu voudras pour justifier mon absence ; sauve l'honneur de la famille.

— Non papa, dit Lucy avec calme mais avec résolution, en lui présentant un autre habit, endosse vite cette redingote ; voici ton chapeau, descends auprès de ces messieurs. Pendant ce temps, l'habit vert sera réparé. Fais vite.

— Tu crois ?

— Mais oui, que feraient-ils sans toi ?

Il obéit avec docilité à l'injonction de sa fille. Henri de la Vy-Renaud prit

alors la parole: « Capitaine, » dit-il, « nous vous offrons les prémices de la chasse qui nous rassemble, en la personne d'un loup qui a succombé, dit-on, dans les rues du village, sous les coups d'un pouvoir inconnu. Acceptez-le sous bénéfice d'inventaire, comme disent les légistes, jusqu'à ce que le mystère soit éclairci. Alors on saura à qui la prime doit être accordée. J'ai dit. »

Plusieurs voix s'écrièrent: la prime est due à Jean des paniers. — Non, à H. Montandon, c'est sa canardière qui a tiré le loup. — Du tout, il est mort d'inanition dans cette vallée inhospitalière. — Le cas est litigieux, disait une voix aigrette, je réclame pour la seconde fois l'autopsie.

— Silence, Messieurs, dit le capitaine à peu près remis de ses angoisses, je vous promets de faire le nécessaire pour que justice soit rendue et pour que la récompense aille à son adresse.

— Je déclare sur mon âme et conscience, dit H. Montandon avec solennité, en levant deux doigts au-dessus de sa tête, que Jean des paniers a tiré cette nuit, depuis ma maison, un coup de feu sur un loup que nous n'avons pu retrouver.

— Et si le vaurien a une balle dans le corps, je la reconnaitrai, dit le vannier, je l'ai marquée d'une croix.

— Qu'on écorche la bête, dit le capitaine qui pensait à ses boutons et qui voulait gagner du temps.

Jean des paniers s'avança le couteau à la main; il avait besoin d'assouvir sa vengeance et de compléter son œuvre de la nuit.

— Non, dit le capitaine, il faut une personne neutre. Le boucher Fleischhauer est-il là? Celui qu'on demandait sortit de sa poche un couteau affilé, suspendit l'animal par les pieds de derrière à la porte de la grange voisine, et le dépouilla en un tour de main, sous les regards animés des spectateurs. L'autopsie que demandait le clerc fut pratiquée, et chacun put constater dans les viscères des traces de meurtrissures annonçant la présence d'un corps étranger. Après quelques recherches, une balle tomba aux pieds du boucher qui la tendit sans dire mot au capitaine. Celui-ci demanda un *migros* et l'examina de tous les côtés.

— La croix est visible, dit-il enfin; la prime est à Jean des paniers. Je dresserai le procès-verbal en conséquence.

— Non, dit le vannier avec modestie, je la demande pour H. Montandon qui m'a fourni les moyens de satisfaire ma vengeance. C'est vrai que j'avais une rude rancune. Maintenant que mon ennemi est abattu, je suis satisfait; son oreille me suffit, je la porte à mon chapeau.

— Nous arrangerons cette affaire chez moi ce soir, pour l'honneur des Verrières et des chasseurs, dit le capitaine. Maintenant qu'on se mette en route et en avant.

Comment on encourage les carabiniers.

Albert Dubois était encore endormi, lorsqu'un de ses camarades de bureau entra sans façon dans sa chambre en s'écriant : Vive la joie ! on fait une traque monstre, congé sur toute la ligne ! m'entends-tu.

C'est à vous, s'il vous plaît, que ce discours s'adresse !

Notre ami dormait du sommeil de vingt ans. Sa belle tête, ornée de boucles noires, reposait sur son bras droit étendu sur l'oreiller. Cette attitude mettait en relief la forme exquise de son cou et la distinction inexprimable de sa figure. Mais l'esthétique n'était pas le fort de son persécuteur ; loin de se laisser aller à une admiration intempestive, il se mit à secouer le beau dormeur par les épaules en chantant :

Le loup toujours grelottant,
Sous la neige
Qui l'assiège,
Vient rôder dans nos vallons
Pour dévorer nos moutons.

Il ne sera pas content
De la traque
De l'attaque,
Et tombera tout sanglant
Sous les coups du Fleurissant.

Albert faisait dans ce moment un rêve des plus pénibles : Hermann lui enlevait Lucy et l'emmenait en Allemagne dans un traîneau en forme de léopard. Croyant saisir le ravisseur, il prit au collet le jeune commis et lui plongea la tête dans ses couvertures en criant avec un accent formidable : rends-la ou je t'assomme !

— Laisse-moi, Albert, disait l'autre d'une voix de ventriloque en se débattant sous le duvet ; ne me reconnais-tu pas ? je suis Ali Courvoisier, du Locle, la mère commune des montagnes.... Je suis ton meilleur ami.

— Que fais-tu donc là, dit Albert en se frottant les yeux et en regardant autour de lui avec inquiétude.

— Je venais te dire qu'on chôme aujourd'hui ; le patron nous permet d'aller à la chasse au loup. Mais au moment où je commençais à parler, tu m'as sauté dessus en criant comme un sourd : rends-la, rends-la, ou je t'assomme ! Que veux-tu que je te rende, voyons, dis-le ! c'est gentil de venir t'annoncer

une bonne nouvelle; ma cravate est toute fripée, sans compter mes cheveux et mes habits qui sont tellement couverts de plumes qu'on va me prendre pour un oison sortant du nid.

Albert assis dans son lit le regardait avec un fin sourire. — Je crois que tu deviens modeste et que tu commences à l'apprécier suivant tes mérites. Mais trêve de plaisanteries, si je t'ai fait du mal, reçois mes excuses les plus sincères. Maintenant, laisse-moi, je vais m'habiller. Où est le rendez-vous des chasseurs ?

— Devant la maison du capitaine Dusapel; il y a déjà un tas de monde autour d'un loup gelé que Jean des paniers a tué d'un coup de clarinette dans l'oreille. Ils rient comme des fous et se préparent à partir pour la forêt. Comme je n'ai point d'armes, je vais emprunter une clochette de vache, une trompette, ou mieux encore un tambour. Depuis que j'ai appris l'allemand à Bâle, je suis très-fort sur le tambour. On dit que tout Bâlois naît avec un tambour pendu à son cou et une paire de baguettes dans ses mains. Je fais le coup double comme ça, ra-ta-pa-ta-plan ! ra-ta-pa-ta-plan !

Oh ! l'instrument

Ravissant !

Il fut heureux pour Albert que son ami se laissât entraîner au fil de ses souvenirs et de ses triomphes, sans cela il eût vu la rougeur envahir son front. Les dernières paroles que Lucy avait murmurées à son oreille lui revinrent à la mémoire : « Mon père invite à sa table le vainqueur du loup. » N'était-ce pas un appel fait par cette charmante fille à son courage, à son énergie, à son cœur ? N'était-ce pas aussi une demi-déclaration de ses sentiments ? Si tu m'aimes, avait-elle voulu dire, montre-le; dépasse tous tes concurrents par ton activité et ton adresse; je t'accompagnerai de mes vœux et ton triomphe t'ouvrira les portes de notre maison.

Animé par cette idée, il s'habilla prestement, courut à son vainsack, passa la revue de ses munitions, décrocha sa carabine et la visita en connaisseur. Confectionnée par Jeannet, du Locle, c'était une pièce distinguée. Ce pauvre Jeannet, qui était un artiste, mettait bien du temps à terminer une arme; mais quand il l'avait parachevée selon les exigences de l'idéal que poursuivait son esprit, il vous livrait un chef-d'œuvre. La forme n'en était pas gracieuse, mais les qualités essentielles étaient réunies, solidité, précision, perfection des détails. Dans les mains d'un homme exercé, aussi sûr de son bras que de son œil, une carabine de Jeannet envoyait, sans broncher, la balle à son adresse. Il mérite donc une part de la renommée que se sont faite les tireurs de nos montagnes, car c'est lui qui leur fournissait ces canons infailibles qu'ils savaient si bien guider.

Albert connaissait la supériorité de son arme, mais il ne voulait rien laisser au hasard. Il remplaça la charge qui s'y trouvait depuis longtemps, et eut soin de graver sur la balle qu'il porta à ses lèvres le nom adoré de Lucy. Après avoir avalé une tasse de café, il mit un morceau de pain dans sa poche, passa son couteau de chasse d'ordonnance et courut au rendez-vous.

Il vit un curieux spectacle. Les rabatteurs, au nombre de plus d'une centaine, sous le commandement d'Henri de la Vy-Renaud, qui tirait gloire de son ignorance absolue dans le maniement des armes, avaient l'air d'une levée en masse prête à donner un charivari. Tous les ustensiles capables de faire du bruit avaient été mis en réquisition : chaudrons, clochettes de vache, cornets, trompettes, crécelles, sifflets. Plus l'instrument était baroque, plus on était fier et l'on s'applaudissait de l'avoir apporté. Il fallait voir avec quelle crânerie Ali Courvoisier, du Locle, portait sur le dos un tambour d'infanterie qu'il avait réussi à déterrer après maintes perquisitions. Mais les plus triomphants de la bande, ceux qui brillaient du plus vif éclat et provoquaient des convoitises atroces, s'étaient procuré une grande caisse munie d'une paire de cymbales. Des jeunes filles avaient voulu faire partie de l'expédition qui leur promettait des plaisirs imprévus. Quant aux gamins, on n'avait pu les retenir à l'école; en désespoir de cause, le régent s'était mis à leur tête et les conduisait lui-même à la battue. Jamais on n'aurait pu inventer une fête qui valût celle-là.

Ils allaient tous comme à la noce
L'esprit content, le cœur joyeux.

Les vieillards et ceux qui gardaient le logis donnaient aux partants les dernières instructions et les recommandations d'usage; plus d'une mère avait la larme à l'œil en voyant ses fils, naguère si petits et si timides, lui échapper et courir avec une ardeur belliqueuse vers la forêt peuplée de bêtes féroces.

Les tireurs avaient une tenue plus régulière et plus martiale, la plupart étaient armés de carabines, ou de fusils de chasse qui avaient l'avantage d'être beaucoup moins lourds; tous portaient la gourde en sautoir. On en comptait une cinquantaine et la plupart étaient des tireurs qui avaient fait leur preuve soit à la cible soit à la chasse. Au milieu d'eux se dressait comme une tour la grande figure de H. Montandon, revêtu de son carrick noisette et portant sur l'épaule sa canardière aussi longue qu'une lance de Cosaque. Son esprit était en proie à un travail inaccoutumé qui faisait perler sur son front de grosses gouttes de sueur. Il donnait la dernière main à son plan de campagne et préparait le discours qui devait amener l'exhibition de son fameux dessin. Le temps n'était pas encore venu où, grâce aux sociétés fédérales ou canto-

nales de toute espèce, chacun croirait posséder l'étoffe d'un orateur et ne se ferait aucun scrupule d'ennuyer ou d'étourdir par sa faconde les auditeurs bénévoles. Le tanneur ne se faisait aucune illusion sur ses mérites, et il ne songeait à prendre la parole qu'avec tremblement. Mais il estimait que dans le cas actuel une petite allocution était de rigueur, et qu'en qualité de chef, il devait cette politesse à ses subordonnés. Ce qui l'embarrassait dans son discours, c'est le début. D'abord quelle qualification donner à sa troupe ! Amis, lui semblait trop sentimental et peu en rapport avec une chasse au loup. — Messieurs, était trop recherché. — Compagnons, était un peu leste ; certains auraient pu s'en formaliser. — Soldats, était ambitieux. — Citoyens, était un terme subversif et révolutionnaire au premier chef. — Mes frères, sentait le sermon d'une lieue.

Ne trouvant rien de convenable, H. Montandon fit comme les hommes prédestinés ; il se confia en son étoile et attendit l'événement. Il se disait que l'inspiration lui viendrait quand le besoin s'en ferait sentir.

Cependant, la troupe était partie en bon ordre et le village était devenu désert. Bien qu'on l'eût appelé à plusieurs reprises, Albert Dubois ne pouvait se résoudre à quitter la place ; il paraissait fort affairé à glisser son pantalon dans ses bottes de cuir de Russie. De temps à autre cependant, il interrogeait du regard la maison qui renfermait ce qu'il aimait le plus au monde. Partir sans avoir vu Lucy lui semblait chose impossible. Il lui manquait un rayon de soleil pour éclairer sa journée, et une bénédiction pour raffermir son cœur. Lucy était, après Dieu, ce soleil et cette bénédiction dont il ne pouvait se passer. — Je plains les vieux garçons atrabilaires qui ne comprendront pas cet état psychologique dans une saine nature de vingt-quatre ans, dont le cœur est vraiment épris.

Il ne fut pas déçu dans son attente ; la porte s'ouvrit et Lucy apparut ; d'abord un peu confuse, elle prit bientôt courage et s'avança résolument.

— M. Dubois, dit-elle de sa voix mélodieuse, ayez l'obligeance de remettre à mon père ces gants qu'il a oubliés. Vous lui direz que c'est ma mère qui les envoie, et qu'elle le conjure de ne pas exposer sa vie. Cette recommandation, ajouta-t-elle tout bas, s'adresse à tout le monde aujourd'hui.

— Soyez sans inquiétude, mademoiselle, je ferai votre commission et je veillerai sur votre père.

— Encore une grâce ; si vous passez près des Cernets, demandez des nouvelles de ma petite filleule, qui est depuis un mois chez sa grand'maman ; nous sommes inquiets à son sujet. Un homme qui a traversé la montagne et qui a passé par cet endroit perdu, nous a dit hier que l'enfant est malade. C'est le second service sérieux que je réclame de vous.

— Ne comptez pas, je croirais que vous mettez des limites à ma bonne volonté.

— Eh ! bien je ne compterai pas. Un mot encore, votre carabine tire-t-elle juste ?

— Elle est parfaite; quant au tireur, son esprit est prompt, mais sa chair est faible.

— Lucy ne rit pas; elle était pâle, mais son front semblait inspiré. Jamais sa beauté n'avait revêtu un tel caractère de grandeur et d'énergie. Elle mit ses deux mains en croix sur le bout du canon et regarda Albert avec une telle intensité que son âme semblait passer dans ses yeux bleus.

— L'histoire, dit-elle, nous rapporte des choses merveilleuses accomplies par nos tireurs suisses. Etes-vous au-dessous d'eux ? La race des hommes libres peut-elle dégénérer ? Dieu donne le succès au cœur dévoué et au bras fort.

Lucy avait disparu. Immobile et muet au milieu de la rue déserte, Albert restait cloué sous l'empire d'une force supérieure. Mais une réaction extraordinaire se fit en lui; il sentit ses forces décuplées et son âme grandir. Il lança en l'air sa pesante carabine, la reçut comme une plume dans sa main nerveuse, et se dit en prenant le chemin de la forêt : si jamais la patrie manquait de bras pour la défendre, nous avons encore de saintes femmes qui sauraient susciter des héros.

L'attaque.

Le moment était venu de dévoiler les mystères de son plan d'attaque. H. Montandon commanda une manœuvre qui réunit en rond tous les tireurs. Se plaçant au milieu du cercle, il redressa sa grande taille, s'appuya sur sa fidèle canardière et ramena sa main droite vers la poche intérieure de son carrick, où reposait près de son cœur la fameuse carte dont le dessin lui avait coûté tant de peine. Il toussa d'une façon retentissante pour s'éclaircir la voix, puis promenant un regard circulaire sur son auditoire, il commença ainsi : « Très chers et bien-aimés f...., non tonn.... je veux dire, hem ! hem ! chasseurs des Verrières ! Quand Josué entreprit la conquête du pays de Canaan, hem ! hem ! il lança un mandement pour recommander à ses milices de massacrer les idolâtres à la façon de l'interdit, sans en laisser échapper un seul.

— Au fait, au fait, cria le clerc d'avocat.

— De même, défenseurs de vos foyers et de vos familles, vous devez massa-

crer à la façon de l'interdit les vermines qui rôdent dans ces montagnes et qui cherchent à nous porter préjudice. Exterminez ces gueux de loups comme des idolâtres, et tâchez de gagner des tas de primes. Chasseurs des Verrières, la Principauté tout entière a les yeux sur vous; il s'agit de percer des peaux et d'avoir ce soir du cuir en masse à tanner. »

— Bravo ! cria la troupe, c'est bien parlé.

— Pour un chamoiseur, grommela le clerc.

Enchanté de son petit morceau d'éloquence improvisée, sa bonne figure rouge épanouie comme un coquelicot, la bouche en cœur et les yeux souriants, le brave Montandon plongea la main dans sa poche, en tira un papier plié et ajouta : « Il est d'usage, dans les chasses organisées en grand, de faire une carte où l'on trace les opérations de la journée. On appelle cela un plan d'attaque. J'ai fait mon plan, le voici; je vais vous expliquer la parabole. »

Il déploya la feuille, mais au lieu de son dessin, le papier portait en gros caractères mal formés : « Monsieur Montandon, on a celui de vous la souhaiter bonne, et de vous demander une demi-vache pour semeller, le cordonnier vient jeudi, avec une peau de veau mais du tourné pour la femme et les enfants et une demi petite vache pour mes empeignes avec lesquelles j'ai l'honneur d'être

LOUIS-CONSTANT PILET, du Chincul. »

A la vue de cette missive, qu'il avait prise pour sa carte, le pauvre tanneur eut un éblouissement. Il vit danser devant ses yeux des milliers de points rouges, puis des centaines de boules noires. De terribles bourdonnements remplissaient ses oreilles, ses tempes semblaient prises dans un étau, et une sueur froide mouillait son front. Il fouilla et refouilla dans toutes ses poches avec désespoir, puis il donna un grand coup de poing dans son chapeau de feutre mou.

— Voilà Montandon qui a perdu la carte ! murmura le clerc.

Mais H. Montandon avait des ressources qu'il ignorait lui-même. Voyant que l'échafaudage artificiel sur lequel il avait cru devoir se guinder, s'écroulait sans remède, il prit son parti en brave et redevint lui-même. « Je ne trouve pas ce que je cherche, dit-il simplement, mais c'est égal, je sais mon plan par cœur et je vais vous distribuer les postes. » En quelques mots, il eut bientôt expliqué son plan d'opération et donné ses ordres; chacun le comprit parfaitement, et la troupe alla d'elle-même occuper les positions indiquées et s'échelonner en silence autour de la forêt en se masquant derrière les plus gros arbres.

Les forêts de nos montagnes ont en hiver une poésie sauvage en rapport avec la rudesse excessive du climat. Du milieu de la neige s'élèvent les troncs des sapins, les uns nus comme des colonnes, les autres chargés de branches

inclinées à la sombre verdure, où pendent, comme une chevelure de vieillard, des lichens grisâtres que le vent fait tristement flotter. Les rosiers sauvages, les sorbiers et les aliziers avec leurs baies de corail, apportent çà et là une note gaie dans la gamme sévère des couleurs. Un silence profond règne dans ces solitudes. A peine entend-on, de temps à autre, le léger soupir d'une mésange, le cri du pic ou le grincement d'une grive draine prenant son essor du milieu d'une touffe de gui cachée dans la cime d'un sapin. La vie animale semblerait éteinte si des traces de pas empreintes sur la neige n'accusaient pas le passage de nombreux carnassiers à la poursuite de leur proie.

Albert Dubois était trop cultivé et surtout trop ému pour méconnaître l'austère beauté de cette nature et sympathisait de toute son âme avec ces harmonies sévères. Tout-à-coup il crut voir parmi les arbres un homme qui lui faisait signe d'approcher. La traque n'étant pas encore commencée, il quitta son poste et reconnut bientôt Jean des paniers agitant ses grands bras comme un télégraphe en convulsion.

— Voulez-vous tuer le loup? dit le vannier.

— Parbleu, je suis ici pour cela.

— Je sais où la bête passera; venez l'attendre.

— Ecoutez Jean, ceci est sérieux, si je réussis, vous comprenez.... je ne dis que ça.

— Suffit, on sait ce qu'on sait.

Le vannier le conduisit dans une sorte de ravin formé par le rétrécissement du vallon. Ce dernier étant représenté par un entonnoir, le ravin en aurait été le bec. Tout animal délogé de la forêt devait s'échapper par là. Ce poste était choisi de main de maître et attestait la connaissance supérieure que Jean des paniers avait de la contrée.

— Restez ici, coûte que coûte; maintenant je cours rejoindre les traqueurs avec ma clarinette. Bientôt vous entendrez une belle musique.

Le vannier s'éloigna à grandes enjambées, en brassant la neige qui craquait sous ses pieds, et disparut parmi les arbres de la forêt.

Où Jean des paniers enseigne au loup une danse qu'il ne connaissait pas.

Lorsqu'on ne sait de la chasse que les notions souvent fantastiques contenues dans les livres, on se fait d'étranges illusions que peu d'heures de pratique se chargent de dissiper. On se représente volontiers les bois et les cam-

pagnes tout grouillants de bêtes aussi nombreuses et aussi familières que celles de l'arche de Noé. Ces braves animaux, bien posés dans le paysage, s'offrent à vos coups avec complaisance et emballent votre plomb en plein corps en ayant soin d'expirer sans retard. La chasse, pour les lecteurs de Cooper, de Blaze, de G. Aimar, est quelque chose comme une promenade d'agrément, entremêlée de coups de fusil dont chacun pelote sa perdrix ou roule son lièvre, et causant juste assez de fatigue pour aiguïser l'appétit et procurer un agréable sommeil.

Il n'en est pas tout à fait ainsi, surtout dans notre cher pays de Neuchâtel. Combien de fois n'ai-je pas vu de vrais chasseurs revenir le soir écrasés de fatigue, mourant de faim, les habits déchirés, mais la carnassière vide, et cela pendant des semaines. Il est vrai que ces déboires n'avaient pas le don de les dégoûter de ce métier de dupe. Parfois, quand la journée les avait par trop abreuvés d'amertume, ils juraient leurs grands dieux qu'on ne les y reprendrait plus. Mais le lendemain, oubliant leurs serments de la veille, ils faisaient comme le joueur qui retourne, malgré lui, risquer le reste de sa fortune autour du tapis vert. Dès l'aube, ils étaient en route, le jarret tendu, le nez au vent, le feutre sur l'oreille, l'âme toute remplie de promesses insensées et d'espoirs impossibles. Chez de tels fanatiques, la passion fait tout supporter, le chaud, le froid, la pluie, la neige : on les prendrait pour des hommes de fer à la conquête d'un monde inconnu. Combien de fois ne les ai-je pas vus, par un froid mordant, rester au poste sans bouger, pendant de longues heures, se souciant autant de la bise qui leur donnait l'onglée que de la neige qui glaçait leurs pieds. A quel résultat parviendraient cette énergie, cette vigueur corporelle, cette ténacité appliquées à un travail utile ! Cela me fait penser à ces escadrons d'omnibus qui ne se lassent pas de grimper à toute heure à la gare de Neuchâtel, dans l'espoir d'attraper un pauvre voyageur. Que de force perdue ! à moins de considérer comme un bienfait le bruit qu'il nous faut subir et la poussière qu'on nous fait avaler.

Albert Dubois n'avait pas été élevé à la rude école de ces hommes des forêts, aussi la perspective de passer une partie de la journée au poste qu'il devait garder, lui donnait des frissons jusque dans la moëlle des os. Il chercha à rendre sa position aussi confortable que les circonstances le permettaient ; un sapin centenaire lui fournit un abri contre le vent ; il colla son dos contre le tronc rugueux du colosse et plaça ses pieds sur des branches tombées qu'il ramassa pour en faire un parquet improvisé. Il s'établit de manière à commander du regard, sur une longueur d'environ deux cents pas, la clairière formant le fond du petit vallon ; pas un rat ne pouvait sortir de la forêt et enfler le ravin sans être aperçu. Déjà Albert voyait en imagination bondir la

bête féroce sur la neige ; il épaulait sa carabine, ajustait, serrait la détente. Il se représentait sa joie en voyant le loup rouler sans vie parmi les ronces, les chasseurs accourant pour le féliciter, son nom proclamé par le capitaine Dupapel, comme le roi de la chasse, et le soir, la douce figure de Lucy l'accueillant avec un sourire d'orgueil..... quel beau rêve !

Mais les rêves n'ont jamais eu la propriété de produire la moindre chaleur ; Albert s'en aperçut à ses dépens. Le froid commençait à le gagner ; de temps à autre ses dents faisaient entendre, malgré lui, des claquements de mauvais augure, et des frissons contractaient ses membres engourdis. Il appuya sa carabine contre le sapin, et de ses bras, il se battit les flancs avec frénésie pour rétablir la circulation du sang. Soudain une clameur formidable éclata sous le couvert de la forêt ; on aurait dit un orage lointain entremêlé de rugissements, de sifflements, de grincements horribles. Albert tressaillit aux premières ondes de cette tempête soulevée par les rabatteurs qui commençaient leur office, puis il rit en songeant au chef de la bande, le correct et coquet Henri de la Vy-Renaud, et à son honorable collègue Ali Courvoisier qui battait la charge sur son tambour, avec une furie toute locloise. Ces braves traqueurs y allaient en conscience ; les cornes, les cloches, les chaudrons, les sifflets, les crécelles, hurlaient, grondaient, piaillaient, éternuaient à l'envi. Mais au-dessus du tambour, au-dessus du bourdonnement de la grande caisse et des glapissements des cymbales, éclatait de temps à autre un bruit strident, une sorte de cri surnaturel. Jamais pareille clameur n'avait frappé l'oreille de notre ami, et il cherchait en vain à se rendre compte de la nature de l'être extraordinaire qui venait jeter sa note dans cet étrange concert.

Déjà les effets de la battue devenaient visibles. D'abord, quelques corbeaux éperdus rasèrent la cime des sapins, gagnant à tire-d'aile un gîte plus paisible. Puis un ou deux geais criards battirent en retraite, en protestant par leurs imprécations contre cette violation du silence séculaire des bois. Les mésanges émigraient par petits vols et un écureuil sortant brusquement de son trou, se mit à sauter d'arbre en arbre en toussant et en maugréant.

On peut juger si Albert était attentif ; ses yeux dilatés semblaient prêts à sortir de leur orbite, et il serrait sa carabine comme s'il voulait en écraser le canon. L'attente fut longue et pénible, les rabatteurs n'avancant qu'avec lenteur à travers la neige profonde, et les loups ne paraissant pas d'humeur à interrompre leur somme pour se faire fusiller. Son émotion fut portée à son comble par un froissement de branche dans les broussailles et par le passage d'une forme rousse qui glissa comme une flèche au fond du ravin. Il n'avait pas encore épaulé sa carabine que l'animal avait disparu. Heureusement, ce

n'était qu'un renard, mais dans certains moments on ne se figure pas le trouble qu'un renard peut apporter dans une organisation déjà surexcitée. Albert haletait sous les chocs précipités de son cœur qui bondissait dans sa poitrine.

Un coup de feu retentit au loin, puis un second, puis un troisième plus rapproché; c'était comme un feu de file intermittent. Le loup importuné par les rabatteurs, cherchait à percer la ligne des tireurs, mais se voyant reçu par une fusillade nourrie, il s'avancait vers Albert pour sortir de la forêt. Alors comme par enchantement les palpitations du jeune homme cessèrent; cette lutte qui s'engageait, ces coups de fusil qui pétillaient, cette poudre brûlée dont il croyait sentir l'odeur, toute cette apparence de combat lui monta à la tête et le transforma. Loin d'hésiter, il se trouva bientôt aussi à l'aise, aussi chez lui, dans ce coin perdu de la forêt que devant le pupitre où il écrivait ses factures, et quand le loup, lancé à fond de train, passa devant lui en faisant jaillir la neige, il le laissa filer jusqu'à ce qu'il fût à bonne portée et lui envoya son coup de carabine dans la croupe, avec une assurance dont il ne se serait jamais cru capable.

Il avait à peine chargé son arme, et il était occupé à mettre la capsule, quand un second loup prit le même chemin. Chacun sait que rien n'est difficile comme d'ajuster une capsule lorsqu'on a froid aux doigts. Cette maudite amorce semble se refuser à coiffer la cheminée de sa petite toque d'or. Albert prit avec désespoir la capsule entre ses dents, amorça et fit feu au moment où la bête, déjà fort loin, passait entre deux buissons, pour disparaître l'instant d'après.

Tout cela s'était fait en moins d'une minute; les loups avaient passé et s'étaient évanouis comme un songe. Albert restait seul, chargeant sa carabine, pendant que la fumée, emportée par le vent, filtrait entre les rameaux des sapins. La battue continuait son vacarme, mais une agitation insolite naissait le long de la ligne des tireurs, des voix se répondaient, dominées par le timbre puissant de H. Montandon.

— Qui a tihé, qui a tihé le dehnier? saqhebleu, je veux savoir qui a tihé le dernier?

— Par ici, commandant, dit Albert, c'est moi qui ai tiré sur deux loups.

— Personne n'a crié à la mort?

— Non.

— Par où se sont-elles déhobées ces vehmines, dit le tanneur qui trébuchait tout en courant aussi vite que la neige le lui permettait.

— Ils ont gagné le fond du ravin.

— Eh! bien, le diable les empohte! Les avez-vous touchés?

— Je n'ai pas encôre pu m'en assurer, n'ayant pas quitté mon poste.

— Qui vous a placé ici ?

— C'est Jean des paniers qui m'a indiqué ce passage.

— Jean des paniers n'a rien à commander ici.

— Le poste était bon pourtant.

— Oui, fallait y mettre un tibeur conforme.

— Merci.

— Comment merci ? Aaticulez jeune homme, et si vous n'êtes pas content, sachez qu'il y a de la place au bord du Buttes pour s'y poomener. A-t-on jamais vu poster des catéchumènes avec des cahabines à la crème des passages ! Voilà un cuir que j'aurai de la peine à chamoiser.

— Monsieur Montandon, voilà bientôt six ans que j'étais catéchumène ; je suis carabinier maintenant.

— Cahabinier ! montrez-moi les loups que vous avez abattus.

— Il n'était pas facile de les toucher, la fusillade de vos tireurs leur avait planté de trop longues ailes.

Cependant, les rabatteurs avaient traversé la forêt en serrant leurs rangs et en rétrécissant leur demi-cercle. On les apercevait parmi les arbres, pataugeant dans la neige, d'où les petits se tiraient avec peine, criant, beuglant, grinçant, tambourinant sans relâche. Mais le vrai chef de cette cohorte enragée, celui qui l'animait de son feu, c'était Jean des paniers, qui se démenait dans son long surtout, tenant en main sa clarinette, dont il tirait par intervalle ces clameurs sauvages qui déchiraient le tympan et avaient mis en défaut la sagacité d'Albert Dubois.

— Silence, commanda le tanneur, en élevant sa canardière comme la canne d'un tambour-major.

Le charivari cessa, mais les oreilles en étaient si remplies qu'elles tintaient en reproduisant comme un écho lointain. — Jean, continua-t-il, arrive à l'ordre. Le vannier s'empressa d'obéir.

— Tu en fais de belles, toi, dit Montandon en se croisant les bras et en secouant convulsivement les sept cols de son carrick ; voilà ma chasse désorganisée.

— Il n'y avait donc pas deux loups et nous ne les avons pas *dégilés* ?

— Ils courent le monde maintenant ; voilà ce qui m'étouffe !

— Ce n'est pas ma faute, on a pourtant tiré ?

— Mado ! oui, des catéchu.... hem ! hem ! des.... sans expéhience, avec des cahabines, je vous demande un peu ! autant vaudrait prendre des ahbeulètes.

— Ce vocable, dans la bouche de l'honnête tanneur, avait la prétention de désigner une arbalète.

— Jean, dit Albert, prenant soudain son parti, courons sur les traces des

fuyards. J'ai tiré sur deux loups là et là, et il montrait du doigt les points où il avait envoyé ses balles.

Ils partirent en toute hâte, pendant que le commandant Montandon, excessivement contrarié, réunissait son monde pour organiser plus loin une nouvelle battue. Les tireurs sortaient de la forêt pour gagner les positions qu'on venait de leur assigner, quand Sylvain, qui marchait en tête, leur fit signe d'approcher.

— Venez donc, il se passe quelque chose dans la pâture. Chacun s'empressa de le rejoindre et on vit un spectacle qui valait certes le temps de galop qu'on avait fait pour en jouir. Jean des paniers, lancé à toute bride, poursuivait un loup éclopé mais qui ne voulait pas se rendre. Le loup serré de près ne courait pas en ligne droite, mais il faisait des crochets qui déconcertaient le vannier et le mettaient hors d'haleine. Albert, la carabine à l'épaule, suivait les mouvements du blessé et cherchait une occasion propice pour l'ajuster, mais ces zig-zags réitérés ne lui en laissaient pas le loisir. Enfin, il fit feu; le loup tomba. Jean des paniers se précipita pour l'achever avec son gourdin, mais l'animal avait la vie dure, il se releva et prit sa course en chancelant. Le vannier l'atteignit; au lieu de le frapper, il le saisit par la queue, passa sa jambe droite sur le dos de la bête, en faisant un demi-tour, et se trouva rein contre rein avec le loup dont il tenait des deux mains la queue sur laquelle il était à cheval. Le carnassier, avec une expression féroce, cherchait à le mordre, mais la rigidité de son épine dorsale était un obstacle insurmontable. Jean des paniers, tirillé en tous sens par le loup furieux, conservait une contenance grave et avait l'air d'un vieil hidalgo faisant de la haute équitation sur un coursier d'un genre nouveau.

Cette scène burlesque terminait si agréablement le premier acte de la chasse que tout le monde, transporté d'admiration, battit des mains et accabla de bravos l'acteur improvisé. Celui-ci répondit en ôtant modestement son chapeau tout en bondissant sous les assauts désespérés de sa monture. Mais H. Montandon, qui voyait de mauvais œil ces exercices chorégraphiques, s'approcha du groupe des danseurs et d'un coup de feu termina la représentation.

— Je n'aime pas à voir souffrir les bêtes, dit-il en remettant dans sa poche un tout petit pistolet encore fumant.

— Baissez la toile, cria le clerc d'avocat, la pièce est jouée.

— Et d'un, dit Jean des paniers, pour un catéchumène cela ne va pas encore si mal.

— Ma foi, jeune homme, dit Montandon en tendant la main à Albert, j'ai bien du heghet de vous avoir méconnu. C'est votre sacrée cahabine qui en est cause; je n'ai jamais pu souffrir les cahabines à côté de ma canaadière.

— Votre canardière est un bon fusil, mais je crois que ma carabine est digne de lui plaire; j'espère qu'elles deviendront de bonnes amies et qu'elles s'estimeront à l'exemple de leurs patrons.

— Il a de l'esprit comme un diable et la héplique prompte ce petit Fleurisant. Pour lors, camahades, dit-il en s'adressant à la troupe, si c'est votre avis, nous allons *couratter* le second et vivement. En houte.

— J'ai vu la piste, dit Jean des paniers, il y a du sang, nous l'aurons bientôt.

Cette prédiction ne devait pas s'accomplir à la lettre; la poursuite fut longue, beaucoup de chasseurs perdirent courage, entre autres le capitaine Dussapel qui tombait d'épuisement; ils se dirigèrent vers les fermes voisines pour se reposer et convinrent d'un rendez-vous où ils se trouveraient le soir avec le corps du loup qu'on venait de tuer. Mais l'élite s'acharna avec une obstination que les traces de sang ne cessaient de ranimer. A la fin, on s'assura que la piste ne dépassait pas un bouquet de jeunes sapins que longeait un mur de clôture coupé par un *passoir*. Le bois fut cerné, on y tira quelques coups de fusil pour déloger la bête, rien ne sortit. Tout à coup une voix cria : « Le voici. »

— Où ?

— Ici, au pied du mur; il est encore chaud.

On accourut, on entoura le cadavre, on examina sa blessure; la balle avait brisé les os de l'épaule gauche et avait pénétré dans le poumon. Arrivé au pied de ce mur, le loup avait essayé de le franchir, mais ses forces l'avaient trahi et il était tombé pour ne plus se relever. C'était une énorme femelle, aux crocs gigantesques et qui « faisait peur à voir » selon H. Montandon.

— Et de *deusse*, dit-il, messieurs, il y a de l'honneur à vous commander et je m'en flatte. Allez voir un peu où l'on fait mieux que nous. Deux pièces tuées en une seule traque, c'est ce qui s'appelle travailler en grand. Ainsi que je l'ai dit ce matin, il y aura du cuir à tanner pour la gloire des Verrières et pour la nôtre.

Ce brave commandant rayonnait d'enthousiasme. Il fit couper une perche à laquelle le loup fut suspendu pour être transporté en grande pompe. Les chasseurs se couronnèrent de branches de sapin et Jean des paniers fut requis pour former le corps de musique et marcher en tête de la colonne. On voulait faire une entrée triomphale.

Albert Dubois, se rappelant la commission dont Lucy l'avait chargé, prit à part Jean des paniers, le pria de l'excuser auprès de ses camarades, et après l'avoir chargé de sa carabine, il se dirigea vers les Cernets.

(A suivre.)

L. FAVRE.

LES ENTREPRISES
DU DUC CHARLES DE BOURGOGNE
TANT CONTRE MESSEIGNEURS DES LIGUES
QUE CONTRE LE DUC DE LORRAINE

et après les défaites contre lui devant Nancy.

(Voir le précédent numéro , page 167.)

Incontinent après mandèrent au capitaine étant dedans le dit Jougne, qu'il eût à faire ouverture de la dite place et eux mettre dedans. Lequel capitaine de Jougne après communiquer le tout à ceux qui étoient dedans en garnison, répondirent que vouloyent ensemble avoir advis et délibération et qu'ils feroient de bref réponse à nos dits seigneurs des alliances et leurs confédérés, en attendant laquelle réponse, le dit capitaine du dit Jougne et ses gens, les uns commencèrent à dévaler par derrier à force cordes, les autres sautoient par les fenêtres, cuidant échapper et prendre leur voye droit au bois pour eux sauver ensemble ce qu'ils pouvoient de leurs biens, car le dit bois était bien près du dit Jougne, mais incontinent nos dits seigneurs furent avertis du tour et jeu qu'ils vouloyent jouer.

Parquoy en commencèrent l'assaut tel et sy rude que chose émerveillable, car les uns montaient le long de leurs piques dans les fausses brayes, les tirant à grands coups d'artillerie, les autres faisoient devoir à rompre les portes à grands coups de haches, et les autres montoient sur les murailles à force de gens, tellement que c'étoit chose merveilleuse et noble de voir sy rude assaut fait à la dite place, et fut incontinent prise et mirent à mort à

l'épée environ deux à trois cents hommes, et des autres Savoyens et Bourguignons comme nobles qui furent pris prisonniers, lesquels avoyent la garde de la place eurent la tête coupée, et fut la dite place aussy prise et réduite a nos dits seigneurs des alliances ensemble les pays circonvoisins, terres et seigneuries du dit Jougne, dont nos dits seigneurs des alliances firent faire le serment aux officiers et sujets d'icelle seigneurie en la manière accoutumée, serment être bons et loyaux à nos dits seigneurs des alliances, lesquels ils commirent officiers et capitaines dans la dite place, ainsy comme bien le savoyent faire.

Cela fait, nos dits seigneurs s'assemblèrent afin de regarder qu'il étoit de faire en après, et fut conclu par ensemble par meure délibération, que pour obvier es frais aussy qu'ils retournoyent chacun à son quartier jusqu'à ce qui verroyent plus amplement comme le tout iroit, et que vu que le dit Jougne étoit un fort passage, qu'on y laisseroit un capitaine de Solleure avec environ cinq a six cents hommes garnis d'armes, arbalètes, artilleries, munitions, ensemble de tous vivres que en tels cas appartient, pareillement un autre capitaine de la ville de Fribourg, lesquelles avaient des dites garnisons.

Et cela fait, les dites alliances commencèrent eux rompre et tirer chemin en son quartier en passant par Orbe et de là à Yverdun en laquelle ville leur fut fait un grand cinquement de pain et de vin en passant leur chemin, et de là tirèrent au giète de Payerne auquel lieu et ville furent très bien reçus en grande joye, comme ceux qui de longtems étoient leurs bourgeois, amis et alliés, mêmement à messieurs de Berne, aussy alloient toujours les dits de Payerne es batailles, guerres avec les dites alliances dessus nommés et dont par cy devant avoyent été toujours en leur grace, que nuls de leurs voisins, asavoir Estavayer, Rumond et Moudon, toutefois plus par doute que autrement leur furent par eux présenté vivres et toutes choses nécessaires à leur armée par les dits d'Estavayer, dont ils les mercièrent grandement, et demeurèrent un jour et une nuit au dit Payerne, et le lendemain au matin, ceux de Berne, Fribourg et Lucerne se partirent allant tout droits par le plus court et brief chemin à Fribourg, où ils furent reçus à grande joye, et ils firent très bonne chère comme bons amis par un jour entier.

Et le lendemain matin, ceux de Berne, Lucerne prirent conseil et prirent congé des dits de Fribourg tirant au dit Berne et Lucerne, mais ceux du dit Solleurre avoyent prins leur chemin depuis Payerne, tirant droit à Morat au giète partirent du dit Payerne, auquel lieu furent honorablement et amia-

blement reçus et desfraiez de tous leurs dépends qu'ils firent au dit Morat, en quelque manière que ce fût; et de là chacun se retira en sa maison comme fort joyeux et de la bonne fortune et conduite qu'ils avoient eu, tant pour les prises et ductions des dites villes et places que victoires obtenues par la grace de Dieu contre leurs ennemis.

Et quand chacun fût retiré en son quartier et eurent séjourné quelque petit espace de tems, furent avertis, les dits seigneurs des alliances, qu'il falloit donner aide aux garnisons qu'ils avoient laissées es dites places par eux comme dit est acquises, et qui leur falloit fournir argent pour survenir à leurs dépends, par quoi les dits seigneurs de Berne, Fribourg, Solleurre, Lucerne, Zurich et autres leurs bourgeois voisins alliés, s'assemblerent ensemble, et après avoir tenu conseil, conclurent afin d'obvier es frais et de contenter un chacun; assavoir que chaque quartier des dites alliances envoyeroient gens pour servir à la dite garnison par chacun son tour quelque espace de tems, deux ou trois mois ou bien un mois selon que besoin serait et ainsi seroit égaux comme raison et droit étoit.

Et cela fait fut advisé par nos dits seigneurs des alliances envoyer sur les dites places ambassadeurs pour avoir égard et avoir advis sur le tout comme la chose et affaire des dites garnisons se portoit, afin d'eux mander d'être surpris même du passage de Jougne; car de jour en jour ils entendirent quelque murmure faisoit le duc de Bourgogne, le comte de Rumond, le sieur de Grandson, d'Orbe et de Jougne et de plusieurs autres, à quoi vouloient bien et duement obvier, comme dit est, en obviant que les dits ambassadeurs faisoient à Jougne, furent épiez, et chevauchez pour leurs ennemis, assavoir pour les garnisons qui étoient au champ des Cleys, lesquels il avoit mis le comte de Rumond, et lesquels les laisserent passer sans leur faire aucun dommage, et comme pleins de mauvaïse et malice couraige qu'ils avoient, car c'étoit tous larrons, brigands et canailles de peu de valeur, attendirent deux ou trois jours que les dits ambassadeurs eurent donné ordre aux dits Jougne, et ainsi qu'ils revenoient, à demi lieue du dit Jougne par un matin, comme il avoit volonté chacun aller rendre leur réponse et tirer en leur maison, vint venir sur eulx ceux de la garnison des Cleys, lesquels étoient cachés derrière hayes et buissons avec piques, allebardes, arquebuses et autres batons de guerre, lesquels de la dite garnison des Cleys cuidoient et vouloient meurtrir les dits ambassadeurs ou prendre prisonniers; mais à l'aide de Dieu nos dits seigneurs des alliances firent tel portement et défense, que à la fin ils furent maîtres d'eux avec quelque peu de gens qu'ils avoient avec eux de ceux de la

dite garnison du dit Jougne, lesquels les alloient accompagner, tellement que de leurs gens n'en eut que morts et blessés sept hommes, et de ceux de la dite garnison des Cleys et complices en furent morts grand nombre tant bourguignons que savoyens, par quoi furent incontinent avertis nos dits seigneurs de Berne, Fribourg et leurs alliés, dont ils furent fort ébahis, mèmement de ce que le comte de Rumont à qui étoit le dit chastel des Cleys faisoit faire et commettre tel cas, vu qu'il étoit de la maison de Savoye, laquelle de tout tems et d'ancienneté étoit alliée et confédérée avec eux comme bons amis ayant foi et serment ensemble, ce que toujours avoit été observé tant par eux que par tous ceux de la maison de Savoye, excepté que le dit comte de Rumont avoit déjà rompu les dites alliances et confédérations, et que c'étoit la seconde ou troisième faute et apparence de son mauvais vouloir envers les dites alliances.

Or les dits ambassadeurs arrivés par devers nos dits seigneurs de Berne, Fribourg et leurs alliés racomptèrent plus amplement leurs affaires, tout ce qu'ils avoient entendu expressement, comment le dit duc de Bourgogne avec le comte de Rumont, le sieur de Grandson, Orbe, Jougne, avec une grosse armée inestimable tant de gens de pied que cheval, aussi fort belle artillerie et de plusieurs nations, laquelle venoit contre nos dits seigneurs des dites alliances, en prenant les passages qu'ils pouvoient saisir, et devoient premièrement après les dits passages gagez descendre en Savoye, pour après tirer outre contre les dites alliances, si Dieu n'y donne remède.

A cette cause furent assemblés Berne, Fribourg, Solleurre, Lucerne, Schwytz, Uri, Underwalden et tous autres confédérés lesquels tinrent conseil ensemble, et fut par eux conclu qu'il valloit mieux prévenir que d'être prévenu, et donner bon ordre aux garnisons qu'il avoit laissées, par quoi de toutes parts mandèrent à leurs gens venir et aller celle part, tellement qu'ils furent une bonne moult et noble assemblée de gens de guerre et munitions, et incontinent sans faire grand séjour ne même grand bruit et le plus secrètement que les dits de Berne et Fribourg purent, tous d'une belle nuit en bon ordre se partirent en belle ordonnance, vinrent à plus près de la ville de Morat tant de cheval que de pieds, et avoir autre nation que leurs gens et sujets à bannière déployée, lesquels demandèrent aux dits de Morat ouverture, et ce ils se vouloient rendre à eux ou non, vù qu'ils étoient gens et sujets au comte de Rumont, lequel étoit leur ennemi mortel, et comme tel s'étoit démontré à eux; lesquels de Morat furent fort ébahis, et n'étoient merveille de telle demande, vu que d'ancienneté étoient alliés et bourgeois des dits Berne et Fri-

bourg et qu'ils n'avoient eu nul débat entre eux. A quoi firent réponse les dits de Morat, entre autres un écuyer nommé de la Viguière, aussi les capitaines, chatelains et officiers qui tenoient la dite ville pour le dit comte de Rumont, avec grosse puissance qui étoit dedans tous d'un accord, eux tenant en leur garde par le commandement du dit Rumont leur seigneur et maitre, et qu'ils vouloient avoir avis sur la dite demande que faisoient les alliances, pour ce qu'il étoit de besoin le communiquer à toute la communauté du dit Rumont et officiers et sujets du dit lieu et seigneurie : et leur fut octroyé jour, pour eux assembler et regarder ce qu'ils vouloient faire, assavoir rendre la dite ville ou non, lesquels s'assemblèrent et en demandant les opinions à un chacun d'eux, la partie de ceux de la dite ville étoient de tenir bon, disant qu'il étoit assez puissant pour résister contre le pouvoir des dites alliances, mais ceux qui étoient allemands résidants en la dite ville ou seigneurie, tant dedans que dehors, disoient le contraire, et que mieux se valloit rendre, qu'attendre plus avant, mêmement qu'ils avoient dedans la dite ville et seigneurie leurs femmes, enfants et biens, aussi remontroit aux autres plusieurs services que par cy devant leur avoient fait les dites alliances, ensemble l'amitié ancienne qu'il avoit continué, et tellement fut fait et accordé entr'eux, que le discord fut si grand, que l'on ne savoit connoître de quelle part en avoit le plus; alors il y eut un gentilhomme nommé Richard Roze, qui vouloit passer de là du Ruz qui tenoient le parti du dit duc et ceux des dites alliances, lequel aussi qui cuidait aller de la partie du dit duc tomba tout mort à terre ; et voyant par un autre qui étoit commissaire pour les affaires du dit comte de Rumont, que la plus grande partie étoit d'avis eulx rendre et faire ouverture aux dits des alliances, sortit tout armé et à cheval en disant, qui vous voulez rendre, ne plaise à Dieu que je renie mon prince; mais me faites ouverture pour m'en aller, ce que fut fait, et laissa femme, enfants en la dite ville de Morat, et incontinent après les dits seigneurs des dites alliances demandèrent leur réponse, assavoir si ceulx du dit Morat se vouloient rendre ou non, lesquels répondirent que volontiers se rendroient selon la demande et conclusion des dites alliances, car de resister à telle puissance ne leur étoit possible, pourvu qu'ils fussent maintenus et entretenus en leurs coutumes, libertés et franchises écrites et non écrites tant anciennes que nouvelles, à eux par cy devant données tant par les empereurs que leurs seigneurs et autres, desquelles toujours avoient usés et jouis; laquelle chose leur fut accordée par les capitaines de Berne, Fribourg, et leur fut baillé lettres scellées et écrites pour et au nom de tous leurs alliés.

Et incontinent après les dites choses ainsi accordées, les dites alliances pri-

rent possession de la dite ville et seigneurie de Morat ainsi honorablement comme il appartenoit sans aucun empêchement, et leur firent faire le serment solennel d'être hommes et sujets des dites alliances, et les tenir et nommer comme leurs souverains seigneurs, sans jamais aller ne venir par eux ne par autres au contraire.

Tôt après les dites alliances, assavoir Berne, Fribourg et leurs alliés tinrent conseil qu'il étoit de faire, parquoi après avoir tenu conseil par ensemble, conclurent qu'il falloit advesti ceux de la dite ville, terre et seigneurie de Cudrefin, et iceux advertis bien au long de la forme et manière de la réduction et obéissance par eux faite, ce que promptement fut fait, et avoir entendu la vérité, ainsi que dessus, tinrent conseil tous ensemble de ne se rendre, ains sauver eux et leurs biens; quoi voyant nos dits seigneurs de Berne, Fribourg, et qu'ils n'avoient aucune réponse, ains attendoient leur vouloir comme dit est: aussi voyant que ceux de Nidau avec la Neuveville, Cerlier et tout le rivage sans oublier le Landeron, lequel fit merveilleusement son devoir, vouloient aller courir sur le dit Cudrefin, les laissèrent aller; tellement que pour une nuit ils pillèrent le dit Cudrefin, ains firent très bien leur devoir au dit pillage et emmenèrent la pluspart de leur bétail, duquel ils firent leur volonté et plaisir.

Quoi voyant par les dits de Cudrefin, et qui ne pouvoient résister à grande et telle puissance, qu'ils avoient fait grande faute, qu'ils n'avoient fait comme ceux de Morat, envoyèrent ambassadeurs au dit Morat, à nos dits seigneurs de Berne et Fribourg, eux présentant rendre le dit Cudrefin, terre et seigneurie comme leurs bons et loyaux sujets, et faire le serment comme en tel cas appartient, ce que leur fut accordé par les dits seigneurs de Berne et Fribourg, lequel serment les dits ambassadeurs firent aux dits de Cudrefin et présentèrent les clefs de la dite ville, réservé à eux leurs libertés franchises et coutumes anciennes et nouvelles, écrites et non écrites, desquels par cy devant ils avoient joui et usé, et cela appointé, un chacun retourna en son ménage sans ce que depuis leur fut fait aucun mal, les maintenant honorablement sinon ceux qui étoient fouis à Estavayer, lesquels furent punis comme cy après verrez.

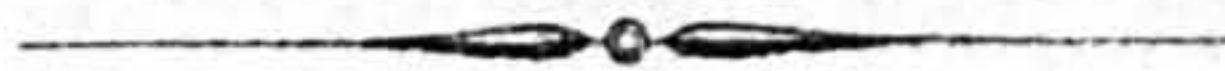
Ce que dessus être fait, nos dits seigneurs de Berne, Fribourg, avec leurs alliés, tinrent conseil ensemble, et mirent provision et bonne garnison et officiers au dit Morat, pour icelui garder comme dit est, et s'assemblèrent tous en belle ordonnance pour marcher plus avant sur les terres et seigneuries du

comte de Rumont. Parquoi prindrent leur chemin droit tirant à Avenches, furent advertis et entendirent, comme l'armée s'approchoit, parquoi vinrent au devant de la dite armée en présentant corps et biens comme bons loyaux sujets de nos dits seigneurs de Berne et Fribourg, parquoi leur fit faire le serment ainsi qu'il étoit accoutumé en tel cas, réservé qu'ils seroient maintenus et gardez en leurs coutumes, libertés, privilèges, franchises nouvelles et anciennes; ce que leur fut fait, mèmement avoir égard que les dits d'Avenches étoient et appartenoient à Notre Dame de Lausanne; parquoi seroit mal fait de les piller ou mal mener, bien fut vrai que l'on enpreint quelques vivres en passant, lesquels furent abandonnés pour nourrir icelle armée.

Et que après la dite armée prit son chemin tirant droit à Payerne, quoi voyant ceux du dit Payerne, regardant qu'ils étoient la pluspart hommes du dit comte de Rumont, et que la dite armée les pourroit détruire totalement et les mettre en ruine, tinrent conseil ensemble, et après envoyèrent les nobles et autres officiers du dit Payerne au devant de la dite armée; lesquels parlants à nos dits seigneurs de Berne et Fribourg leur présentèrent les clefs et ouverture du dit Payerne et seigneurie, ensemble eulx offrant être leurs hommes et sujets, et leur faire leur serment comme il appartient.

Ce que leur fut accordé, et ensemble les laisser en leurs libertés, coutumes et franchises nouvelles et anciennes, temporelles et spirituelles, et ainsi fut fait et accordé, assavoir ainsi qu'ils faisoient et avoient avec le dit comte de Rumont, et en furent fort joyeux, les dits de Berne et de Fribourg, aussi les dits de Payerne, même qu'ils étoient leurs bourgeois anciens.

(A suivre.)



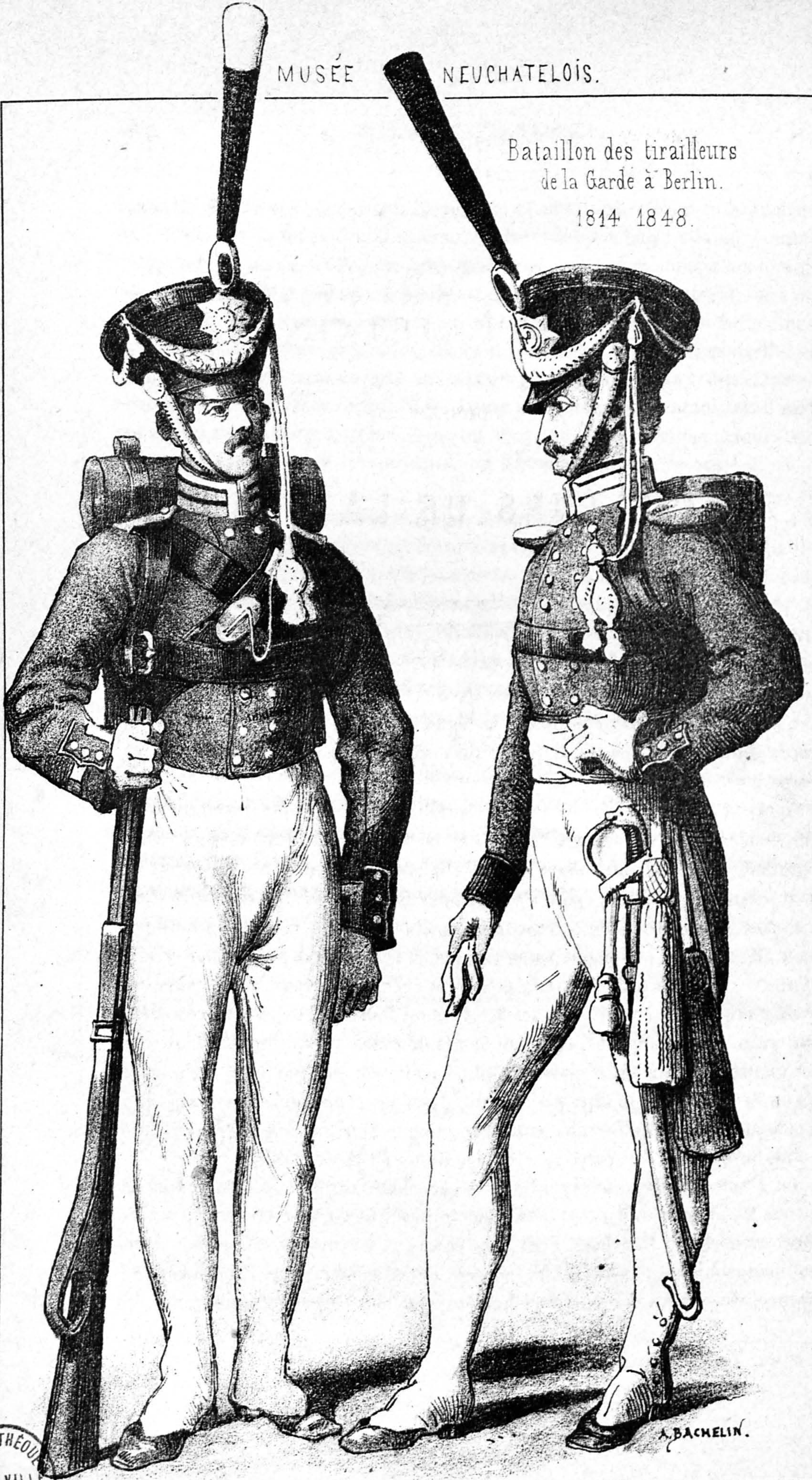


MUSÉE

NEUCHATELOIS.

Bataillon des tirailleurs
de la Garde à Berlin.

1814 1848.



A. BACHELIN.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
NEUCHÂTEL
L. Furrer.

LE BATAILLON

DES

TIRAILLEURS DE LA GARDE

La planche ci-contre représente la tenue du bataillon des tirailleurs de la garde du roi de Prusse, telle qu'elle fut adoptée lors de la formation de ce corps.

Après la chute de Napoléon I^{er}, le bataillon du prince Berthier fut licencié, et bien que terriblement décimé par la campagne de Russie, il en revint pourtant quelques restes dans le pays. Le gouvernement d'alors craignit de voir rentrer dans la vie civile des hommes trop habitués au métier des armes pour se remettre à des occupations paisibles; de plus, la carrière militaire était alors goûtée par maint jeune homme, et l'on ne doit pas oublier qu'elle était dans ce temps-là fort considérée et même populaire; un homme qui avait servi et qui rentrait dans ses foyers muni d'un bon congé était considéré surtout dans la campagne, et le fait de fils de riches campagnards allant passer quatre ans dans un régiment capitulé pour voir du pays était moins rare qu'on ne veut bien le dire maintenant. Alors les régiments suisses capitulés n'étaient point ce qu'ils sont peut-être devenus plus tard, on y trouvait une bonne proportion de braves garçons amoureux de la vie militaire.

La France, en 1814, réorganisait ses régiments suisses; elle s'était adressée à tous les membres du corps helvétique qui avaient eu avec elle des capitulations avant 1793. Neuchâtel était dans ce cas, et fournissait, sauf erreur, quatre compagnies à ce service. Le conseil d'Etat, sollicité par l'ambassade de France, de renouveler ses anciennes capitulations avec cette puissance, et

mu par les considérations exposées plus haut, en référa au souverain du pays.

Frédéric-Guillaume III, qui connaissait parfaitement l'histoire de son royaume, avait toujours été péniblement frappé du fait qui s'est présenté pendant presque toute la guerre de sept ans, c'est-à-dire de Neuchâtelois portant les armes contre leur prince en tant qu'il était roi de Prusse. Les compagnies neuchâteloises étaient à Rossbach, et faisaient partie du *mur de briques rouges*, dénomination glorieuse que le Grand Frédéric donna aux régiments suisses, lesquels placés à l'aile gauche de l'armée française, ne se laissèrent point entraîner dans sa déroute.

Nous avons dit que les sujets du prince de Neuchâtel avaient le *droit*, ensuite du 3^{me} des Articles généraux de 1737, de servir contre le *roi de Prusse*; en effet, les capitulations que Neuchâtel avait conclues, soit avec la France, soit avec la Hollande, comme membre du corps helvétique, étaient bien et dûment garanties, dans les articles que devait accepter tout membre de la maison de Prusse à son avènement comme prince de Neuchâtel et Valangin, et ces capitulations demeuraient en force quand bien même les puissances au service desquelles étaient les corps neuchâtelois, se trouvaient en guerre avec la couronne de Prusse.

Nous avons dit que l'idée de Neuchâtelois servant peut-être sous cette dénomination et par suite de capitulation contre la Prusse, était pénible au roi Frédéric-Guillaume III; d'un autre côté, il comprenait les raisons que faisait valoir le conseil d'état en faveur des capitulations, et pour arranger le tout, il se décida à prendre à son service, sur le même pied que les anciens corps au service de France et de Hollande, un bataillon de quatre compagnies qui ferait partie de la garde royale.

Le corps en question, tout en partageant les privilèges des Prussiens proprement dits, n'en demeuraient pas moins Suisses et Neuchâtelois, et ne pouvaient jamais être dirigés contre la Suisse en cas de conflit armé. L'engagement de l'homme était pour quatre ans; ce temps terminé le soldat jouissait de tous les droits de sujet prussien s'il lui convenait de rester dans le royaume.

Voici les traits principaux de la capitulation :

Ordre du cabinet de 19 mai 1814.

S. M. ayant résolu de prendre à son service un corps de troupes neuchâteloises aux mêmes conditions que celles du service de France; il sera formé un bataillon de tirailleurs de 400 hommes de gens du pays, qui fera partie de la garde. Il y a donc lieu de se mettre en rapport avec les états du pays, afin que d'accord avec la constitution, on puisse prendre les mesures nécessaires pour commencer immédiatement le recrutement de ce bataillon.

Au mois de juin 1814, on procéda à la formation du bataillon d'après les règles suivantes :

1^o Les deux tiers des hommes du bataillon doivent être nés dans la principauté de Neuchâtel et Valangin, et un tiers peut être originaire des autres cantons suisses.

2^o Les tirailleurs peuvent être âgés de 18 à 40 ans et avoir la taille de 5 pieds 4 pouces (du Rhin, à peu près le pied de roi).

3^o Les tirailleurs s'engagent pour quatre ans, à partir du jour duquel ils ont signé leur engagement, et reçoivent pour cela une prime de 30 thalers (105 francs 50 c., en prenant le thaler à 3 fr. 75 c.).

4^o Le gouvernement de Neuchâtel est chargé du recrutement dont les détails lui sont remis.

5^o Durant le temps qu'ils demeurent dans les limites de la principauté, les recrues sont soumises aux lois comme au gouvernement du pays.

6^o Les recrues reçoivent à Neuchâtel l'uniforme, et les hommes ayant fini leur temps, doivent être licenciés munis de bons effets d'habillement.

7^o Le gouvernement expédie tous les trois mois les recrues jusqu'à Mayence; de là elles se rendent à leur destination aux frais du bataillon.

8^o Le militaire ayant fini son temps, qui se réengage dans les six mois qui suivent son licenciement, conserve le grade qu'il occupait comme s'il n'avait pas quitté le service.

9^o Le recruteur reçoit une prime de 3 thalers (10 fr. 55 c.) par recrue qu'il engage.

Plus tard, on modifia les articles concernant l'administration du recrutement, et dès le 5 janvier 1816, un officier fut détaché du bataillon pour surveiller le recrutement, recevoir et expédier les recrues. Peu à peu les détails même du recrutement passèrent entre les mains de cet officier, auquel furent adjoints sept sous-officiers. L'état de fait fut régularisé par le roi, d'accord avec le gouvernement du pays, lequel conserva la direction supérieure pour tout ce qui tenait à la comptabilité, au casernement, à la nourriture et à l'habillement des recrues; le gouvernement avait encore à décider dans les questions litigieuses. Un médecin militaire fut encore attaché au recrutement afin d'éviter les renvois fort coûteux d'hommes qui se trouvaient impropres au service à leur arrivée au corps.

Le bataillon recruté, comme on vient de le dire, était de quatre compagnies; il était fort de 429 hommes et formé comme suit :

- 1 officier supérieur commandant le bataillon.
- 3 capitaines, commandants de compagnies.
- 1 capitaine en second, commandant la compagnie du chef de bataillon.
- 3 lieutenants.
- 1 officier comptable.
- 1 aide-major.
- 13 sous-lieutenants.
- 4 sergents-majors.
- 4 aspirants officiers, (en allemand Portépée-Fähnrich).
- 12 sergents.
- 20 sous-officiers.

63

- 352 tirailleurs.
- 1 chef de musique.
- 8 musiciens.
- 1 médecin de bataillon.
- 3 médecins de compagnie.
- 1 armurier.

429. Total indiqué plus haut.

La formation du corps d'officiers subit plus tard les modifications introduites dans toute l'armée prussienne par lesquelles le grade de capitaine en second étant supprimé, chaque compagnie eut son capitaine commandant et son lieutenant; par contre l'aide-major fut pris dans les lieutenants ou sous-lieutenants, de sorte que le corps d'officiers compta:

- 1 commandant.
- 4 capitaines.
- 4 lieutenants.
- 13 sous-lieutenants.
- 1 officier comptable.

La précipitation avec laquelle on procéda à la formation du bataillon ne fut pas favorable à sa composition; les gens du pays ne se présentaient pas en nombre suffisant pour remplir les cadres, les Suisses des autres cantons préféraient les services de France et de Hollande que l'on connaissait de longue date et qui présentaient des avantages bien supérieurs au point de vue de la solde, de sorte que pressé du désir de présenter le plus tôt possible son bataillon au roi, le comte de Meuron, qui en avait été nommé commandant, toléra l'engagement de gens complètement étrangers au pays. Les officiers qui,

d'après la capitulation, étaient à la présentation du conseil d'état de Neuchâtel, furent bien choisis parmi les regnicoles ou Suisses d'autres cantons, mais la plupart n'avaient aucune influence sur le choix des hommes qu'ils devaient commander, puis, comme nous l'avons dit, on était pressé. Si nous touchons ce point délicat, ce n'est pas pour en faire un reproche; on crut bien faire, mais il est nécessaire de constater que la réputation du bataillon souffrit jusqu'à la fin de sa première composition, et que dans l'armée prussienne il en resta une espèce de défaveur sur le corps.

La première et la quatrième compagnie, formées les premières, partirent de Neuchâtel le 20 septembre 1814, et se rendirent à Mayence: les deuxième et troisième compagnies partant le 14 novembre de Neuchâtel, se réunirent à la première et à la quatrième à Francfort-sur-le-Mein et arrivèrent à Berlin le 5 janvier 1815.

Malgré la peine que s'était donnée le conseil d'état de Neuchâtel, et bien qu'on n'eût pas été sévère pour les admissions, le bataillon ne comptait, en février 1815, que 282 tirailleurs. Lorsque la garde se mit en marche le 3 juin, il fallut compléter le bataillon en sous-officiers et soldats avec des Prussiens afin d'obtenir la force nécessaire pour entrer en campagne. C'était là une atteinte à la capitulation, mais il faut en convenir, une atteinte forcée par les circonstances, à moins qu'on ne voulût laisser le bataillon monter la garde à Berlin quand le reste de la garde marchait à l'ennemi!

Quelque pénible qu'eût été une décision semblable pour les officiers et la partie honorable du bataillon, il est certain que pour la réputation du corps, elle aurait mieux valu. En effet, pour entrer en campagne avec des éléments peu sûrs, il aurait fallu un cadre de vieux officiers et sous-officiers, puis une volonté de fer à la tête du corps. Or, les cadres étaient presque plus neufs que la troupe, et le chef, homme aimable et instruit, n'avait pas la main assez ferme pour mener ses hommes.

Un corps formé comme l'était le bataillon des tirailleurs de la garde en 1815 peut faire des prodiges; des officiers généraux français de notre connaissance déclarent la légion étrangère d'Afrique un corps avec lequel on peut tout entreprendre, mais aussi quelle discipline, et comme ses chefs sont trempés! Les conditions de formation et de commandement n'étant pas ainsi dans le bataillon des tirailleurs de la garde, il en résulta des cas nombreux de désertion pendant la marche sur Paris, et même dans cette ville.

Dans une armée toute nationale comme l'armée prussienne, et surtout dans un moment d'exaltation patriotique comme l'année 1815, les désertions étaient pour ainsi dire inconnues; que l'on juge de l'effet produit sur cette armée, lorsqu'on y sut les désertions nombreuses dont souffrait un corps d'élite fai-

sant partie de la garde. Le contre-coup s'en fit sentir longtemps après que le corps eut été entièrement renouvelé.

Ces circonstances fâcheuses donnèrent beaucoup de poids aux représentations que faisaient au roi, dans chaque occasion, les adversaires du bataillon. La formation de ce corps n'avait pas été vue de bon œil dans l'armée, la Prusse n'avait jamais eu de corps étranger à son service à l'exception d'un escadron de soi-disant Bosniaques dont la grande majorité avait fini, comme les mamelucs de l'empire, par être recrutée dans le pays. Après la nouvelle organisation de l'armée, on avait moins que jamais besoin d'étrangers, et surtout d'étrangers parlant français. De plus, ce bataillon, en raison de la prime d'engagement et de la grande distance du lieu de recrutement, coûtait fort cher, presque autant que 3 bataillons prussiens. Puis après toutes ces dépenses, au lieu de passer dans la landwehr pour aider à défendre le pays, les hommes de ce corps, leur temps de service terminé, quittaient la Prusse et ne lui étaient d'aucune utilité. Il fallait, disait-on, profiter de l'occasion pour mettre ce corps en état de rendre au pays les mêmes services que les autres corps permanents, c'est-à-dire de cadre d'instruction, et pour cela, il fallait y admettre des Prussiens servant leurs trois ans.

Le roi céda en partie à ces raisonnements, on admit des Prussiens pour garnir les cadres des compagnies, et comme complément de la mesure, plusieurs officiers prussiens furent agrégés au bataillon, soi-disant aussi pour en compléter les cadres. Pour ne pas avoir l'air d'enfreindre la capitulation, ces officiers furent, comme nous l'avons dit, seulement agrégés au bataillon; ils continuaient à faire partie des régiments auxquels ils appartenaient, et en portaient même l'uniforme. Cependant, cette mesure entraîna la démission de plusieurs officiers du bataillon, surtout parmi les capitaines; les vides qu'amènèrent ces démissions, furent comblés par les officiers *agrégés* qui prirent aussi l'uniforme du bataillon.

Dès lors, ce corps ne put jamais se compléter avec des officiers neuchâtelois ou suisses; l'avancement si lent alors dans l'armée prussienne arrêtait plus d'un jeune homme, et même en entrant dans cette armée plus d'un Neuchâtelois, au lieu d'entrer au bataillon, choisit un autre corps pour y servir. Il en fut de même pour d'autres Suisses, de sorte que le bataillon des tirailleurs de la garde, bien que composé pour les deux tiers de Suisses et de Neuchâtelois, n'avait guère que quatre ou cinq officiers de sa nation; or, pour quiconque connaît notre peuple, il est facile de toucher du doigt les inconvénients de cet état de choses; partout le soldat suisse veut être commandé par des Suisses. Depuis 1816, le bataillon bien dirigé prit son rang dans la garde. S'il n'avait pas la haute taille de ses camarades grenadiers, il avait quelque

chose de léger dans la marche qui le faisait distinguer, puis quand venait le défilé à la parade, ses rangs si mobiles devenaient aussi fermes que ceux des grenadiers; le bataillon, quoique exerçant peu la parade, défilait *toujours bien!* Quant aux services de tirailleurs, de patrouille, d'avant-poste, aucun corps de la garde ne pouvait lutter contre notre bataillon. Ce fait excitait bien des jalousies, mais il fallait bien se rendre à l'évidence. Dans la marche, le bataillon primait aussi tous les autres corps, il n'avait jamais de trainards ni d'éclopés, c'était une affaire d'honneur. Les tirailleurs étaient hautement appréciés pour leur énergie et leur savoir-faire par les habitants de Berlin; lorsque les *Neuschandeller montent la garde*, disait le bon bourgeois, *il n'y a pas de tapage dans les rues*. Le fait est que l'esprit de corps agissait puissamment sur ces hommes, et qu'il aurait donné de magnifiques résultats si les supérieurs avaient su ou voulu employer ce levier.

Ce n'est pas que la discipline prussienne fût rude; au contraire, calculée pour des jeunes gens de 20 à 23 ans disciplinés de nature, elle n'était bien souvent pas assez sévère pour des hommes enrôlés volontaires, et d'un caractère vif et remuant. Sur quelques points la minutie allait trop loin et aurait fatigué nos Neuchâtelois, mais l'usage qui corrige tant de choses avait modifié plus d'un règlement. Somme totale, le bataillon marchait d'une manière satisfaisante, lorsque l'avènement au trône du roi Frédéric-Guillaume IV fut le signal d'assauts répétés contre l'existence du bataillon, en tant que corps recruté. Tous les efforts semblables avaient échoué devant la décision inébranlable de Frédéric-Guillaume III, de maintenir la capitulation faite par lui, et mal en prit à un chef de corps qui avait cru pouvoir donner des instructions tendantes à réduire le recrutement. Sous son fils on s'y prit d'une manière moins directe, on lui représenta que vu la prospérité matérielle dont jouissait Neuchâtel, il devenait impossible de fournir le nombre de recrues nécessaire pour compléter le bataillon, et l'on obtint l'ordre du cabinet du 3 juin 1841, par lequel le roi permettait d'admettre des volontaires de trois ans dans le bataillon. Cet ordre fut immédiatement interprété de manière à rendre toujours plus faible le recrutement à Neuchâtel, et l'officier chargé de ce recrutement fut même blâmé par le commandant du bataillon, pour avoir envoyé un transport de 24 hommes. A la fin de l'été, aux manœuvres d'automne, il y avait déjà 135 Prussiens dans le bataillon; trois ans plus tard, en 1844, il n'y avait plus guère que 90 à 100 Suisses ou Neuchâtelois dans ce corps, les grades de sous-officiers étaient naturellement donnés aux Prussiens seulement, et la place d'officier de recrutement finit par n'être qu'une agréable sinécure, dans laquelle en ne faisant rien, on s'attirait l'approbation de ses chefs.

Le bataillon capitulé des tirailleurs de la garde n'existait donc plus que pour la forme dès 1844, et nous terminerions ici notre notice sur ce corps, s'il ne nous restait à mentionner la conduite du petit noyau suisse lors des combats de rue à Berlin en 1848 et dans la campagne du Sleswig de la même année.

Devant les barricades, nos Suisses, bien qu'au dernier rang par la taille, se trouvèrent tout d'un coup au premier sous les balles. *Mon lieutenant, quand on se flanque des coups de fusils, on ne peut pas rester derrière*, telle fut la réponse donnée par un tirailleur suisse à l'officier qui exprimait son étonnement de voir le quatrième peloton de sa compagnie, passé tout entier dans les rangs du premier, lorsqu'on aborda la première barricade. Le quatrième peloton se composait presque en entier de Suisses.

Les mêmes hommes répondirent au même officier qui les exhortait vers le soir, à ne pas trop boire, bien qu'on leur offrit en abondance de la bière et même du vin: *On ne se grise pas quand il y a bataille*.

La conduite de ces hommes si solides fut admirable pendant ces trois jours et leur moral se maintint de même lorsque la garnison victorieuse dut sortir de Berlin par ordre du roi.

Si nous insistons sur cette conduite, c'est que les essais de corruption n'avaient pas manqué; des émissaires polonais, disait-on, avaient essayé de détourner de leur devoir les Suisses du bataillon. Inutile de dire que les tirailleurs vinrent eux-mêmes dénoncer ces pratiques.

Le bataillon sortit de Berlin dans la nuit du 19 au 20 mars, et fut cantonné dans les environs de Potsdam. On aurait pu craindre quelque infraction à la discipline de la part de soldats irrités de devoir quitter le champ de bataille, bien qu'ils eussent remporté la victoire, mais l'ordre fut excellent, et les Suisses se firent remarquer par une tenue morale bien supérieure à celle qu'ils avaient quelquefois dans la garnison.

Le 17 avril de la même année, le bataillon reçut l'ordre de se rendre dans le Holstein, et prit une part glorieuse aux combats de Sleswig, Duppel, Friedericia et à toutes les opérations de cette campagne. Là encore le petit nombre de Suisses qui était au bataillon se fit remarquer dans chaque affaire où ils furent au feu, et les officiers prussiens eux-mêmes convenaient que lorsqu'on voulait des hommes infatigables et intrépides pour faire des patrouilles, il fallait demander des Suisses du bataillon des tirailleurs de la garde.

Après la campagne du Sleswig, les Suisses faisant partie du bataillon furent licenciés; la révolution de Neuchâtel avait eu lieu, il n'était pas convena-

ble de garder plus longtemps les tirailleurs d'origine suisse, la capitulation ne pouvant plus exister, mais nous avons la preuve que les Suisses sont encore en bon souvenir dans le corps qu'ils avaient seuls formé dans l'origine, et dont ils ont fait honorablement partie jusqu'au dernier moment.

(A suivre.)

DE MANDROT, lieut.-colonel.

LA DENTELLE

NOTICE HISTORIQUE

(Fin)

La fabrication de la dentelle est une chose trop spéciale pour que nous osions en parler de notre chef; nous emprunterons donc quelques passages à ce qu'en a écrit M. Charles Roblin, ainsi qu'au compte-rendu officiel de l'exposition universelle de 1867; nous signalerons aussi à l'attention de nos lecteurs le *Rapport sur la fabrication des dentelles pour faciliter les moyens propres à la relever dans le canton de Neuchâtel*, par M. Louis Jeanneret-Riepké.

On ne peut préciser si le mot dentelle vient de France ou des Flandres, mais le nom que ces tissus prirent à l'étranger indique leur provenance belge; en Italie on les appelle *merletti di Flandra*, et en Allemagne *brabantsche Spitzen*. Un fait particulier nous le prouve encore, c'est un édit daté de Bruxelles en 1698 qui prononce la confiscation des biens de toute personne qui débaucherait les dentellières pour les attirer en France. Les corporations et les maîtrises des fabricants de dentelles avaient une grande importance dans les Flandres, et tout nous assure que cette industrie avait un développement considérable à la fin de la renaissance.

Sous François I^{er}, les femmes et les dignitaires de l'église ornaient leurs vêtements d'une espèce de dentelle de lin blanc à larges mailles d'un travail très-fort; plus tard, les bourgeoises et les paysannes voulurent aussi s'en parer, on fabriqua alors des dentelles communes qu'on désigna du nom de *bissettes* et de *gueuses*, et cela en raison de leur imperfection et de leur prix réduit, *la mignonette* imitant les dentelles fines, *la campane* formée d'un réseau plus fort en fil de lin.

La *guipure*, à laquelle on mêlait de la soie et des fils d'or et d'argent, était d'un prix très-élevé et accessible seulement aux nobles dames et aux grands dignitaires du clergé; c'est pour la guipure que de célèbres maîtres composèrent des dessins qui, gravés, se répandirent rapidement et donnèrent à ces tissus une importance artistique qui les fait rechercher aujourd'hui par les collectionneurs. La guipure se travaillait sur de la cartisane, morceaux de papier souples et fins qu'on recouvrait de soie et qui donnaient des reliefs d'un effet agréable, mais la cartisane s'altérant à l'eau et compromettant le dessin, on renonça à son emploi. Ce genre se distingue surtout par des nervures très-accusées qui s'entrelacent les unes dans les autres à la façon des ornements contournés de l'architecture de la renaissance. Une certaine guipure porte le nom de *Tête de More*. On remarque aussi au XVI^e siècle le point de *Venise* et le point de *Gênes*.

C'est sous Louis XIII que les *dentelles de Bruxelles* firent pour la première fois leur entrée à la cour de France. Richelieu semblait encourager, pour les besoins de sa politique, le luxe et les prodigalités de la noblesse, qui se livra à de tels excès de luxe que les parlements crurent devoir s'y opposer, et en 1629 parut l'édit célèbre connu sous le nom de *code Michaud*; la dépense pour le costume et la table y était réglée, la dentelle était proscrite. L'ordonnance fut peu goûtée, on la fronda avec des chansons, une caricature de l'époque représente la mode portée en terre par des femmes fort simplement vêtues, elle est suivie d'autres femmes et de seigneurs portant les plus belles parties de leur toilette qu'ils vont déposer dans la tombe où la mode va trouver sa dernière demeure; à côté Héraclite rit et Démocrite pleure, on lit ces vers en-dessous :

Ci gist sous ce tombeau pour l'avoir mérité
La mode qui causait tant de folie en France,
Sa mort a fait mourir la superfluité
Et va faire bientôt revenir l'abondance.

Les rois, au sortir des misères publiques, ont toujours cru que les impôts sur le luxe étaient un remède efficace; ils ne comprenaient pas qu'il fallait en-

courager le travail des choses luxueuses et que la stagnation des richesses n'était pas leur conservation.

Dans l'origine, la dentelle sortit des mains des ouvrières sans que la fabrication en fût réglementée, mais elle fut soumise plus tard, comme toutes les autres industries, aux règles des maîtrises et des jurandes.

La dentelle faite à l'aiguille, c'est-à-dire *le point*, se fabriquait surtout à Venise et à Gênes, les villes de Belgique exécutent tous les genres. Le ministre Colbert fonde, comme nous l'avons dit, la fabrique des *points de France*. Aux villes que nous avons citées précédemment, il faut ajouter Lille, Valenciennes, Dieppe, le Havre, Honfleur, Pont-l'Évêque, Caen, Gisors, le Puy, dans lesquelles la dentelle occupe encore un nombre considérable d'ouvrières. Roland de la Platière, inspecteur général des manufactures, mentionne avec éloges les fabriques du Puy qui peuvent occuper six mille ouvrières (1785). Après bien des vicissitudes, le commerce de la dentelle n'a cessé de s'accroître et de se développer, et aujourd'hui près de cent mille femmes travaillent à la confection des dentelles dans les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute Loire et de la Loire. Le centre du marché est le Puy.

C'est dans les environs de Paris, mais surtout à Louvres et St-Denis que se fabriquent *les blondes* ; l'Espagne eut aussi pendant longtemps cette spécialité, mais cette industrie a perdu aujourd'hui son ancienne réputation.

Colbert avait fondé la fabrique des points de France destinée à faire concurrence aux produits étrangers ; c'est à cette époque que commence *le point d'Alençon*, devenu si recherché et qu'on a surnommé *la reine des dentelles*. « Les dentelles de France ont des rivales peut-être, mais rien ne les surpasse, dit le Rapport officiel de l'exposition universelle, et nous ne craignons le démenti de personne, en assurant qu'elles sont à la fois les plus variées et les plus riches. Le point d'Alençon est un miracle d'art et de beauté. L'extrême finesse du réseau qui est entièrement fait à l'aiguille, et où les jours sont garnis de maints annelets mignons, d'étoiles microscopiques et de picots presque imperceptibles, n'ôte rien des qualités solides et durables qui sont l'essence même de tous les chefs-d'œuvre en quelque genre qu'ils se soient produits. Les dentelles d'Alençon bravent les redoutables épreuves du blanchissage ; elles défient la vieillesse et le temps, et, après avoir passé de la corbeille des grand'mères à celles des arrière-petites-filles, elles peuvent se réfugier dans les musées les plus riches, où longtemps encore elles feront l'admiration de l'avenir. »

La guipure de Cluny, fabriquée du XVI^e au XVIII^e siècle, a eu à juste titre une réputation européenne.

Le *point d'Angleterre* est très-apprécié aussi; il diffère de l'*application d'Angleterre*, tissu très-délicat sur lequel on *applique* des fleurs ou des ornements faits isolément.

Selon M. Roblin, la dentelle livrée au commerce était fournie en 1850 pour les trois-cinquièmes au moins, par la Belgique, les deux autres cinquièmes étaient produits par la Saxe et la France. L'exposition universelle de 1867 nous a montré que cette industrie était pratiquée avec succès dans d'autres pays. Lille, Arras, Alençon, Bayeux, Chantilly, Caën, Mirecourt, le Puy continuent avec succès la fabrication de tous les genres connus, tout en conservant cependant un cachet français reconnaissable à première vue.

La Belgique n'a pas démerité de son ancienne renommée; cent mille dentellières dans le Hainaut, dans les deux Flandres et le Brabant, produisent les dentelles de Valenciennes, de Malines, de Grammont et la guipure de Flandre. La robe de mariage de la duchesse de Berry, faite en point de Bruxelles, a coûté trente mille francs.

L'Angleterre était représentée à l'exposition universelle par trois espèces de dentelles, les dentelles d'Irlande, celles de Buckingham et le *point d'Honiton*, guipure blanche faite au fuseau et parsemée de reliefs brodés. Le rapport officiel s'exprime ainsi à son sujet : « Cela est fin, harmonieux, doux au regard, moëlleux au toucher, on ne peut plus beau, et cette dentelle fait le plus grand honneur à l'industrie anglaise, supérieure en ce genre à tout ce qui se fait parmi nous. »

Les *dentelles de Saxe* se fabriquent dans plusieurs pays de l'Allemagne et même en Danemark; les centres de production sont Annaberg, Dresde, Etbenstock, Laubach, Carlsbad, Tronden, etc., mais disgracieuses et sans aucune marque originale, elles sont fort peu appréciées aujourd'hui. La Suède et la Norwège avaient exposé plusieurs curieux échantillons d'un goût et d'un dessin fort appréciés. « C'est surtout, dit le rapport déjà cité, la belle mine et la désinvolture des Catalanes et des Valenciennes qui donnent tout le prix aux dentelles espagnoles fabriquées, du reste, pour le pays et non en vue de l'exportation; il en est de même de celles du Portugal et de Madère. »

La Suisse n'est pas mentionnée à cette rubrique, cependant l'exposition, ouverte à Neuchâtel au mois de mai, nous a montré les derniers produits de la fabrication de la dentelle dans notre canton. Si nous ne regrettons pas de ne point les avoir vus figurer à l'exposition universelle, c'est non pas que nous en croyions le travail inférieur à celui des autres pays, mais parce que leurs modèles surannés étaient créés, comme dit le rapport de M. Jeanneret, au goût d'il y a vingt ou trente ans.

D'où arrive l'industrie de la dentelle dans le canton de Neuchâtel ? Tout nous fait supposer qu'elle commença dans les familles d'émigrés venus de France après la révocation de l'édit de Nantes (1685). Nous savons que la dentelle était en usage chez nous à cette époque dans le costume des hommes et des femmes ; on comprend que cette occupation toute charmante devait être fort goûtée des dames et qu'elle leur donnait le moyen de ne plus être tributaire de leur ancienne patrie pour le complément le plus beau et le plus coûteux de leur toilette.

Notre activité commerciale et industrielle commence à cette époque, et c'est probablement à l'intelligente initiative des émigrés que cette fabrication dut son rapide accroissement qui précéda de longtemps celui de l'horlogerie. Des colporteurs répandirent les dentelles neuchâtelaises, ils passèrent la frontière et les vendirent jusqu'à Lyon. En 1752, on comptait dans notre canton 2793 faiseuses de dentelles et 128 fileuses de fil employé à ce métier ; le nombre des horlogers n'était encore que de 460.

Nous ne pouvons indiquer ici que certains points de l'histoire de la dentelle dans notre canton, et nous serons heureux si quelqu'un de nos compatriotes du Val-de-Travers ou des Montagnes veut bien combler les lacunes de notre travail.

Roland de la Platière écrit dans ses *Lettres de Suisse et d'Italie* en 1776, qu'on fait au Locle une quantité prodigieuse de dentelles, et qu'on compte à la Chaux-de-Fonds un plus grand nombre de faiseuses de dentelles que d'ouvriers en horlogerie.

Nous ne nous fions que jusqu'à un certain point aux indications de l'illustre Français ; sans doute, il y a exagération, cependant nous savons que ce travail occupa pendant près d'un siècle toutes les familles de notre canton, surtout dans les Montagnes et le Val-de-Travers. La dentelle et l'horlogerie marchaient de conserve, on les exportait ensemble, mais comme ces deux produits étaient fortement imposés à nos frontières, une contrebande active se chargeait de les faire passer au travers des nombreux postes de douaniers français.

Mais la concurrence était à nos portes, il fallait lutter contre elle ; la Société d'émulation patriotique s'occupa des moyens de maintenir cette industrie, et en 1818, elle offre une prime de six ducats à l'ouvrière en dentelles dont le travail aurait été le plus parfait ; la prime fut accordée à Uranie Robert, des Combes du Locle.

Il s'était aussi établi de grandes maisons de commerce qui faisaient travailler une nombreuse population féminine et exportaient bien au loin ces tissus neuchâtelais.

En 1824, la Société offre une nouvelle prime de douze ducats pour le plus beau voile en dentelles qui serait présenté, mais on n'eut pas lieu de l'accorder.

En 1826, elle offre la somme de dix louis pour la meilleure pièce de dentelles en point de Flandre.

En 1827, un auteur inconnu présente un mémoire sur les diverses espèces de dentelles qui se font en Flandre et dans la principauté, et résout les questions proposées pour mettre la Société en état de bien poser les conditions relatives aux primes.

En 1828, M. le pasteur Courvoisier, qui s'occupait activement de tous les perfectionnements qu'on pouvait apporter à cette industrie, proposa d'offrir une prime à celui qui parviendrait à trouver un point que les machines ne pussent pas imiter, car la fabrication neuchâteloise venait de subir une crise qui menaçait de se prolonger; la dentelle à la machine commençait à supplanter le travail à la main.

Le projet fut adopté, et, en 1829, trois personnes présentèrent des modèles de nouveaux points propres à remplacer le tulle; un seul obtint une prime de trois louis; l'inventeur était un ouvrier maçon domicilié à Brot-Dessus, Louis-Sylvain Py, de Travers; les autres modèles n'étaient qu'une imitation de points déjà connus.

En 1830, nouveau concours; quatorze échantillons sont présentés; M. le pasteur Courvoisier, après les avoir soumis à des experts, rapporte que de tous les points envoyés, aucun n'est nouveau; la prime ne peut être accordée. A partir de cette époque, les procès-verbaux ne parlent plus des dentelles. La fabrication neuchâteloise se ralentit graduellement, les maisons qui en faisaient l'exportation voient le placement de leurs marchandises devenir de plus en plus difficile en face de la concurrence de la France, de la Belgique et de l'Angleterre, et elles s'éteignent les unes après les autres vers 1845.

En 1842, lors du séjour de Frédéric-Guillaume IV dans la principauté, les villages des Verrières, des Bayards et de la Côte-aux-Fées offrent à la reine Louise-Elisabeth un voile en blondes noires, ceux du Val-de-Travers, une écharpe de blondes noires, une pièce de blondes blanches et une pièce de dentelles, le Locle et la Chaux-de-Fonds ne restent pas en arrière non plus, et la reine en emporte une provision remarquable de dentelles.

La Société industrielle et commerciale de Neuchâtel essaie aujourd'hui de raviver cette fabrication; nous ne pouvons discuter ici les moyens qui nous paraissent possibles pour la réussite de cette tentative que nous recommandons à la sympathie de nos concitoyens.

A. BACHELIN.

LES ENTREPRISES
DU DUC CHARLES DE BOURGOGNE

TANT CONTRE MESSEIGNEURS DES LIGUES
QUE CONTRE LE DUC DE LORRAINE

et après les défaites contre lui devant Nancy.

(Voir les deux précédents numéros.)

Puis après avoir cela fait, la dite armée marcha au dit Payerne, où elle se logea, tant à la ville, fauxbourg, que villages où ils furent très bien reçus de vivres, payant chacun son hôte, deux ou trois jours durant, attendant leurs autres bons amis alliés et anciens, c'est à savoir Solleure, Zurich, Lucerne, Schwytz, Uri, Underwalden, avec tous autres alliés nouveaux. En attendant qu'ils faisoient, fut advisé par eux d'envoyer ambassadeurs à la ville d'Estavayer, assavoir s'ils vouloient faire ouverture et rendre la ville et seigneurie en leur subjection, lesquels d'Estavayer incontinent eux retournant aux capitaines de leur garnison, et leur communiquèrent le contenu, en remontrant la noble armée des dits de Berne et Fribourg, ce que mieulx valoit rendre que attendre, et ceux qui ne voudroient demeurer au dit Estavayer, sous obéissance et seigneurie des dites alliances, s'en pourroient aller leurs bagues sauvés, mais si vouloient demeurer comme dit est, les dites alliances ne leur vouloient rien ôter, ains comme leurs bons seigneurs doivent faire, et les maintenir en leurs libertés et franchises anciennes et nouvelles, ainsi qu'ils avoient par cy devant fait aux autres villes devant dites, par eux acquises et mises en leur obéissance; lesquels d'Estavayer, après avoir le tout communiqué au capitaine et garnison qui étoient pour le dit comte de Rumond, leur seigneur, au dit château d'Estavayer, firent réponse par la voix du dit capitaine nommé Claude d'Estavayer, conseigneur de la dite ville, ensemble tous autres du con-

seil et aussi quasi tous ceux autour d'Estavayer, qui étaient fous en la dite ville, qu'ils avoyent bon maître au comte de Rumond, lequel les viendroit bien bref secourir à grande puissance, et que déjà leur avoit envoyé trois cents hommes avec la bannière et force artillerie et munitions, parquoi n'en feront rien quoi qu'ils fissent dire, mais se défendroient vaillamment, dont les dits seigneurs des alliances furent fort maris, néanmoins leur recommandèrent de rechef, demandant comme devant est dit, et outre que s'ils ne vouloient ce faire, que leur déclaroient qu'ils les mettroient à mort et à l'épée, ou en toutes manières que telle guerre se devoit mener, lesquels d'Estavayer susdits répondirent d'un grand orgueil qu'ils n'en feroient rien, mais qu'ils n'étoient délibérés faire autrement, que comme est dit ci devant.

Parquoi les dites alliances voyant la dite réponse, conclurent incontinent eux assembler et mettre en belle ordonnance pour tirer droit contre eux; aussi ayant égard par les dites alliances de l'outrecuidance des dits d'Estavayer, même ment qu'ils tiroient d'heure en autre force artillerie, estimant ne craindre les dites alliances de rien, et qu'ils fissent tout ce qu'ils savoyent faire, car ils labouroient en vain, et qu'ils n'en feroient autre chose, et de rechef tirèrent force gens coulevreines, serpentaynes et autres pièces d'artillerie, pensant estonner les dites alliances, néanmoins bien considéré le tout, marchèrent en très belle ordonnance jusques devant la dite ville et champs d'Estavayer, tant afin de garder que plus grand secours ne leur vint, que aussi pour la prendre par le plus tôt et court, et illect à force engins de plus grande force artillerie et batons de guerre, se mirent tous en si bon ordre et devoir un chacun de son côté, et après avoir eu un chacun le serment en tel cas accoutumé, prendre la dite ville et mettre icelle en totale confusion et destruction; tellement que les dits de Berne et Fribourg, avec leurs alliés firent leurs approches jusques au pied des murailles, et enveloppèrent la dite ville de toutes parts, avec leur artillerie et autres engins, commencèrent de tirer de toutes parts, les autres aux portes à grands coups d'haches et autres engins, chacun faisoit son devoir, aussi faisoient les dits d'Estavayer, lesquels se portèrent merveilleusement bien tirant grands coups d'artillerie et de pièces, en repoussant les dites alliances, en manière qu'ils en tuèrent demi douzaine et en blessèrent quelques autres en petit nombre; quoi voyant, les dites alliances se renforcèrent à l'assault de plus fort de toutes parts, expressément du côté du lac devers le vent, ainsi comme ceux de Payerne étoient avec eux qui les conseillaient; aussi trouvèrent cordes pendues à la muraille que aucuns étant dedans, tant de Cudrefin, Nyon que d'autre part, eux cuidoient se sauver par les côtés du dit lac, dedans les nefes, lesquelles cordes incontinent commencerent à monter l'un après l'autre, criant *ville gagnée* en entrant l'un après

l'autre, et commencèrent à tuer et à meurtrir par toute la ville; les autres des autres côtés pareillement faisoient leur devoir, mais le plus fort fut par le lac du dit côté du vent, et les autres firent un pertuis à la porte à grands coups d'haches et commencèrent à crier ville gagnée, et à tuer même-ment les capitaines, ensemble tous ceux de la ville, pareillement tous ceux de Nyon, comme dessus avez entendu, et leur bannière perdue, pareillement tous ceux de la dite terre et ceux de Cudrefin et autres qui étoient fuis, pensant obvier à la puissance des dites alliances, lesquels avaient mené avec eux leurs principaux meubles et or et argent, sans avoir nulle merci.

Et être le bruit passé, et chacun retiré à son logis, furent trouvés environ dix ou douze de ceux de la ville, lesquels étoient cachés en aucun lieu en leurs maisons, lesquels quand ils furent trouvés, ils se rendirent et furent menés aux capitaines, lesquels ordonnèrent être attachés l'un à l'autre, et furent livrés au bourreau de Berne pour les jeter dans le lac en l'eau; ce néanmoins les dits patients avoient bonne et grande dévotion à notre Seigneur, lequel ils requerroient comme aucuns le veulent dire, et se trouvèrent les mains déliées, et rompirent les cordes, dont les dits capitaines furent grandement émerveillés, et voyant le cri que un chacun faisoit contre le dit bourreau de donner sur lui, de telle sorte qu'ils furent percés au travers le corps d'un coup de lance, et jetés mort dedans le lac avec plusieurs autres qui étoient demeurés dedans, qui se pensoient sauver à la chasse qu'on leur faisoit, et furent en nombre tant tués que blessés et noyés treize cent, et fut la veille de la St-Gal en l'an 1475, tellement qu'il n'en demeura en la dite ville des dits bourgeois que environ dix ou douze, que tout ne fut haché, chapelé et mis à mort comme dit est, dont ce fut grand dommage; mais ce fut par leur orgueil et outrecuidance; or furent pareillement tués et chapelés environ six vingts hommes qui étoient mis dedans la tour du donjon, cuidant eux sauver, mais cela ne leur valut rien aider, car falloit passer comme les autres au tranchant de l'épée.

Et le lendemain au matin vinrent ceux de Solleure avec leurs bannières et puissance à l'aide et secours des dits de Berne et Fribourg, comme ils avoient été requis par eux suivant leurs délibérations et conseil, lesquels de Solleure trouvèrent la chose faite et accomplie, et furent bien joyeux de la bonne prospérité et victoire de leurs bons amis et alliés Berne et Fribourg et leurs confédérés, et lesquels de Solleure eux ne voulurent loger en la dite ville, mais se logèrent aux jardins autour icelle ville sur le chemin tirant à Payerne, mais de vivres et choses nécessaires prirent de la dite ville d'Estavayer où en avoir largement, lesquels leur furent administrés et abandonnés, et aussi de tous venans, et fut après la dite ville pillée et mise à sac jusques à sans y

laisser nuls vivres ni autres biens meubles quels qu'ils fussent, et y eut grandes pleurs et gémissements tant de femmes que d'enfants, tellement que c'étoit grand pitié à voir et ouyr tant à la dite ville qu'à l'église, et devez savoir que tout le bled qui fut trouvé dedans, qui étoit en gros nombre, fut vendu six granblancs le muid, et deux granblancs, et à la fin pour rien. Et pareillement du vin qui y étoit, tellement que n'y demeura rien, que tout ne fut amené tant par eau que autrement à char et chevaux que incontinent arrivèrent, tant Berne, Fribourg, Payerne, Morat ou autres lieux; ensorte que de deux ou trois jours n'y demeura rien, et fut ainsi fait de toutes autres bagues et biens sans trouver aucun détorbier ni empêchement quelconque, en façon que dedans la dite ville demeura peu de gens ni leurs biens, et demeura icelle armée là autour environ quatre ou cinq jours, attendant si nul viendroit à l'aide d'Estavayer, mais nul ne vint; parquoi voyant les dits de Berne, Fribourg et Solleure et leurs alliés tinrent conseil qu'il étoit de faire et fut par eux avisé, qu'il falloit tirer outre droit à Moudon, mais premier besoin étoit mander ambassadeurs au dit Moudon, assavoir s'ils se vouloient rendre ou non et faire ouverture.

Laquelle chose fut cónclue et il fut envoyé de la part des dits de Berne, Fribourg et Solleure, de chacune des dites villes ambassadeurs accompagnés de cent hommes des meilleurs qu'on put élire, tant de cheval comme de pieds, bien en ordre pour faire ce que dit est; et cependant les dits de Berne, Fribourg et Solleure firent ordonnance de faire dérocher et mettre par terre le chateau de Chenaux, tant la grand tour que généralement le tout, et commencèrent à un jour entier à force marteaux, pics et autres engins, mais voyant que n'y faisoient guères, afin d'obvier plus grand inconvénient mirent le feu dedans le chateau de Chenaux sans faire aucun dommage à la dite ville, lequel feu se print incontinent aux maisons de bois et après généralement partout le château, tellement que du maisonnage de bois n'en demeura rien tant dedans que dehors; aussi le sieur du dit château étoit un propre Bourguignon, ne demeura que les murs de pierre à brûler, que tous ceux qui étoient dedans ensemble leurs biens, lesquels ils avoient fouis tant du dit Estavayer, Nyon que autres, ne fussent pillés et brulés, et fût là gagnée la bannière du dit Estavayer, Nyon et autres, sans ce qu'il échappa nuls d'iceux qui étoient dedans, hormis neuf ou onze hommes, et le reste fut tout mis à mort, dont ce fut grand dommage, et le tout fut par leur orgueil et outrecuidance; et quant à la dite ville d'Estavayer fut regardé la laisser sans y faire autre dommage sinon la laisser ouverte et sans aucune fermeture, afin qu'elle fût mémoire aux autres pour le temps à venir.

Tantôt après que les dits ambassadeurs se partirent d'Estavayer pour tirer

à Moudon, à devoir savoir si se vouloient rendre ou faire ouverture ou non, lesquels de Moudon furent avertis du traitement qui avait été fait au dit Estavayer, et comme grosse armée venoit à eux au dit Moudon, qui est tout le ressort du pays de Vaud; parquoi s'assemblèrent ensemble ceux du dit Moudon et ressort, et après avoir ruminé par eux la dite grosse armée et puissance des dites alliances, aussi le traitement par eux fait au dit d'Estavayer, et le danger où ils étaient, conclurent envoyer ambassadeurs au devant des dites alliances avec les clefs de la ville de Moudon, pour eux et leurs alliés et eux vouloir être hommes et sujets des dites alliances, et ainsi qu'ils furent en chemin environ une lieue et demi, rencontrèrent les dits ambassadeurs qui alloient au dit Moudon, auxquels ils firent les présentations et offres sus dits, eux offrant comme ci-devant avez entendus, requérant toutes fois aux dits seigneurs de Berne, Fribourg etc., les laisser aussi tout le dit ressort en leurs anciennes et nouvelles libertés et franchises; quoi voyant les dits ambassadeurs l'humiliation des dits de Moudon, remarchèrent tous ensemble en bel ordre, et incontinent eux arrivés au dit lieu, et avoir de chacune partie le tout bien entendu, reçurent les ambassadeurs des dites alliances en leur nom, comme leur souverain seigneur naturel, et firent le serment accoutumé en tel cas, moyennant aussi quelque somme d'argent qu'ils promirent payer aux dites alliances, et bientôt après les dits ambassadeurs des dites alliances s'en retournèrent devers leur armée au dit Estavayer, et comptèrent leurs affaires, comment ils avoient fait en la manière de la réduction et serment des dits de Moudon, dont ils furent bien joyeux. *(A suivre.)*

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Suite).

Sétif! Sétif! ton ciel sera donc toujours pluvieux, et notre réveil n'aura que des scènes lugubres? Ce matin, des chants monotones et empreints de tristesse comme ceux des Arabes, se font entendre dans le voisinage de nos cham-

bres. Nous logions à côté de la prison, et chaque matin les détenus se promènent dans une espèce de préau attenant à l'hôtel. De la galerie nous pouvions non-seulement les entendre, mais encore les voir; leurs physionomies exprimaient à la fois le calme et la brutalité. Nos dames, qui étaient impressionnées, ne pouvaient s'empêcher de jeter à la dérobée des regards sur la cour. Chez les femmes, on le sait, se manifeste dans ces cas là un effet de sensibilité nerveuse; elles aiment, malgré elles, à voir ce qui leur fait horreur. A Paris, elles ne voudraient pas aller à la Morgue, et cependant elles y entrent; les cadavres leur font peur, elles n'osent les regarder, et par une attraction extraordinaire, elles les voient; elles veulent fuir et pourtant elles demeurent.

Le village de la colonie le plus rapproché de Sétif est celui de Ain-Arnat. La grande ferme d'El-Bess, située entre ce village et la ville, en dépend également. Le caissier et le docteur poussèrent de ce côté leurs promenades. Comme dans ce moment même on attendait à Sétif des représentants de l'administration dont le siège est à Genève, on prit le caissier et le docteur pour les envoyés attendus.

Un avocat italien, M. de nous aborda au moment où nous nous rendions chez notre compatriote, marchand de tabac et loueur de chevaux, afin d'obtenir un véhicule et un conducteur pour notre excursion. Cet Italien avait la physionomie animée, sa volubilité était sans égale, et malgré nos dénégations, il s'obstina à nous prendre pour les délégués de l'administration du Sétif.

— Ces pauvres colons, disait-il, on les a trompés et toutes les promesses ont passé en fumée. Je vous en prie, messieurs, veuillez vous intéresser à ces malheureux. Je suis Monsieur **, voici ma carte, et croyez-moi, c'est une question d'humanité de venir en aide à ces pauvres gens. — Le caissier et le docteur persistaient à affirmer qu'ils n'étaient pas les envoyés de la compagnie; l'avocat, de son côté, persistait à les envisager comme tels. On se quitta enfin sans avoir porté la conviction dans l'esprit de la partie adverse.

Pendant notre trajet, nous avons vu des vautours au plumage d'un rose fauve et sale, occupés à dépecer le cadavre d'un cheval. Arrivés à Ain-Arnat, village d'une cinquantaine de maisons construit au milieu d'une vaste prairie ondulée, notre conducteur nous présenta à un autre compatriote, M. Martin, vaudois, ancien employé de la compagnie, qui avait acheté une partie des terres des colons. Ce monsieur nous prit aussi pour les employés de l'administration du Sétif; nous nous hâtâmes de le tirer de son erreur. Il fut pour nous plein d'obligeance et de cordialité. M. Martin peut avoir une trentaine d'années. Il tenait un fouet à la main, et portait des bottes à l'é-

cuyère. Il a une petite chambre de garçon dans laquelle on trouve les portraits des membres de sa famille, une Bible, un Koran, une petite table, un feu de cheminée; des selles et des pipes sont suspendues aux parois. Il aime beaucoup les Arabes, et pendant les soirées d'hiver, sa maison est le rendez-vous des indigènes du voisinage.

— Et de quoi causez-vous dans vos réunions ?

— Eh bien ! répondit-il, l'Arabe parle de trois choses : de Dieu et de ses bienfaits, du paradis et de ses joies, enfin de ses chevaux.

M. Martin était le plus grand propriétaire de l'endroit; il avait encore acheté dernièrement à vil prix deux maisons avec leurs terres, et affermé une de ces terres à un chef de famille arabe possédant plusieurs tentes. Une autre famille campait également sur une vaste plaine à peu de distance de sa demeure. On va comprendre pourquoi il était le plus grand propriétaire du village: c'est qu'à part un petit épicier liquoriste et un jardinier, Ain-Arnat était complètement désert; ses cinquante maisons n'ont toutes qu'un plain-pied. Plusieurs tombaient en ruines et ne présentaient que des pans de murailles. Ici l'on voyait encore au-dessus d'une porte l'enseigne d'un juge de paix, mais le juge n'y était plus; là, c'était une enseigne de magasin, mais la maison était vide. M. Martin ne paraissait pas éprouver de l'ennui au milieu de cette solitude. Il devait se rendre à Constantine prochainement pour se disculper d'avoir tiré pendant la révolte sur un maraudeur arabe. Que voulez-vous? on est bien obligé de se faire justice soi-même. Nous rappelons que ceci se passait en 1860.

Le docteur ayant demandé à M. Martin s'il mangeait quelquefois à la manière arabe et s'il était invité chez eux, il répondit qu'oui et qu'il était loin de dédaigner leurs ressources culinaires.

— Mangez-vous du kouskoussou ? — Sans doute, messieurs; en avez-vous déjà mangé vous-mêmes ? — Jamais. — Dans ce cas nous allons nous mettre en route, j'ai un mulet et un cheval à votre disposition, et nous irons chez mon locataire, ce riche indigène dont je vous ai parlé.

M. Martin monta un beau cheval arabe, le docteur le second et le caissier préféra le mulet. Bientôt on arriva dans le voisinage des tentes où, comme d'habitude, on fut reçu par des aboiements de tous calibres. Quatre femmes, dont deux étaient occupées à laver et à sécher du linge, circulaient autour de la gourbi. La plus âgée, qui était la mère du chef, demanda en arabe à M. Martin quel était le but de notre visite. Sur sa réponse que nous désirions manger du kouskoussou sous la tente, elle exprima son regret de ne pouvoir nous satisfaire. Le chef était parti pour assister au mariage de l'un de ses frères, et en son absence elle ne pouvait recevoir des étrangers au logis. — Demain, demain ! répondait-elle en français.

Nous tournâmes bride, non sans regarder aussi longtemps que possible les trois femmes du chef. L'une d'elles, vêtue d'une tunique bleue, ne manquait pas de grâce ni de beauté.

De nombreux silos entouraient le campement. Ce sont des trous pratiqués dans la terre et dans lesquels l'Arabe conserve son blé. Le chef comme on vient de l'entendre, le maître de la *gourbi*, possédait trois femmes, et souvent il disait à M. Martin : « Ces femmes me donnent des ennuis dont vous n'avez » pas d'idée ; s'il m'arrive d'avoir pour l'une d'elles une prévenance quel- » conque, les autres sont prises d'une telle jalousie que je dois intervenir » sans cesse pour rétablir la paix. Vous autres chrétiens, vous avez bien » raison de n'avoir qu'une femme. » C'est en nous racontant ces détails que nous rentrions de nouveau au village d'Ain-Arnat. Il faisait froid, et M. Martin nous conduisit dans la tente voisine de sa demeure, afin d'y être à l'abri et de demander aux gens qui l'habitaient s'il leur serait possible de nous préparer du kouskoussou. Sous cette tente en poils de chameau, ouverte de tous côtés dans sa partie inférieure, la température était chaude et l'on s'y trouvait à son aise.

Une vieille femme était occupée à imprimer de légères secousses à une outre pleine de crème suspendue par des cordes au plafond de la tente, tandis qu'un peu de feu flambait sur la terre directement au-dessous. C'est ainsi que les Arabes préparent le beurre ; la chaleur de ce feu, les légères et régulières secousses imprimées à l'outre suffisent pour opérer la condensation de la partie grasse du lait. Dans le fond de la tente, une chèvre broutait tranquillement, comme un locataire fort de ses droits, et qui paie régulièrement son loyer.

Le kouskoussou ne se fit pas trop attendre, mais comme la tente offrait peu d'espace, il fut servi dans la demeure de M. Martin. Un Arabe l'apporta et resta debout près de nous pendant le temps de la dégustation. D'ordinaire cette préparation se mange avec les deux premiers doigts de la main pliés en forme de cuillère, aussi n'avait-on apporté aucun service. M. Martin nous distribua le sien et chacun s'en tira comme il put, tant avec la fourchette qu'avec la cuillère et le couteau. Comme nous l'avons déjà dit, le kouskoussou est de la farine roulée et formée en grumeaux, cuite à la vapeur, avec une volaille ou un morceau de mouton placé sur la partie supérieure de la fécule. La vapeur arrive chaude sur la viande, l'imprègne de son jus et vient s'infiltrer de nouveau dans la bouillie. On assaisonne le tout avec force poivre, et plus on veut prouver à un hôte sa considération, plus on y met de poivre. Le nôtre sentait littéralement le poivrier. Le docteur qui supporte les assaisonnements accentués, trouva le mets excellent, mais le caissier s'arrê-

tait de temps en temps, car son palais ne pouvait supporter de semblables assauts. Alors l'Arabe placé derrière nous et qui tenait à nous voir faire honneur à sa cuisine, s'écriait brusquement à chaque arrêt : « Mange, toi !... Oui, oui ! » répondait le caissier, qui essayait de reprendre courage, mais décidément le poivre lui faisait apprécier par trop vivement les bienfaits de l'hospitalité arabe.

Quant au docteur, sa dégustation était entravée par les rires étouffés que lui causait la figure expressive de son malheureux ami et par l'attitude de l'Arabe qui ne cessait un seul instant d'exercer la surveillance la plus attentive. M. Martin lui-même n'en pouvait plus et s'écriait de temps en temps : « Pensez donc à l'influence que peut avoir le poivre sur la constitution de ces gens-là ! »

Sur ces entrefaites, un jeune homme couvert de sueur, tant sa course avait été précipitée, arrivait chez M. Martin, nous invitant à retourner au campement pour y manger le kouskoussou. Sa grand'mère regrettait de nous avoir renvoyés, et l'absence du chef ne devait pas entraver notre présence sous sa tente. L'invitation arrivait un peu tard, aussi le pauvre Arabe repartit tout triste de notre refus et de sa mésaventure. Le moment de retourner à Sétif était venu; sans doute nos dames nous attendaient avec impatience, et nous devions encore nous arrêter à la ferme d'El-Bess.

La ferme d'El-Bess est la plus considérable de celles que possède en Algérie la compagnie genevoise. C'est là surtout qu'elle a mis en pratique les moyens les plus perfectionnés de la culture européenne.

A notre arrivée, nous sommes introduits dans la cuisine où le contre-maître est occupé à prendre le café, et pour lui laisser le loisir de savourer tout à son aise la liqueur exotique, nous rentrons dans la cour pour examiner l'ensemble des constructions, et chercher à nous rendre compte de l'emploi de chacun des différents corps de bâtiment. Une des premières choses qui frappe nos regards, c'est un ensemble de machines, faucheuses, moissonneuses, machines à battre, etc., démontées en partie et gisant dans un ordre assez problématique, sous une espèce de hangard qui ne les abritait qu'à demi. Ces instruments, achetés et transportés à grands frais, auraient dû, selon nous, occuper une place d'honneur ou mériter tout au moins des soins mieux entendus.

Au reste, la ferme en général, sa cour intérieure surtout, était loin de présenter un aspect d'ordre et de propreté, et le caissier doit avouer qu'il eut une certaine désillusion. Il comptait rencontrer une ferme modèle, dont non-seulement la disposition et l'agencement intérieur fussent irréprochables, mais dont la tenue fût en rapport avec l'importance des constructions et des

terres qu'elle avait à exploiter. Le contre-maître nous ayant rejoints, il nous fit visiter les différentes installations, telles qu'étables, vacheries, porcheries, forge, sellerie, etc., etc. — Les troupeaux étant aux pâturages, nous n'en pûmes voir qu'une très faible partie retenue au logis par diverses causes. — Ce qui nous frappa agréablement, fut la différence remarquable que présentaient deux veaux de même âge dont l'un, d'origine toute arabe, était certainement moitié moins beau et moins développé que le second, produit croisé d'une vache suisse, ce qui nous démontra une fois de plus la supériorité de nos races bovines. — En outre, la vache arabe ne donne de lait que pendant qu'elle nourrit son veau, tandis que la vache suisse se laisse traire longtemps encore après que son veau lui a été retiré. Il n'est pas probable, cependant, que les races suisses, dans ce pays, conservent longtemps leurs grandes propriétés lactifères; les fourrages y sont durs et secs et manquent de cette espèce de végétaux de la flore suisse qui font la bonté et la richesse de nos pâturages. Aussi la race arabe qui se contente d'un fourrage médiocre, formera-t-elle longtemps encore la plus grande richesse des fermiers algériens.

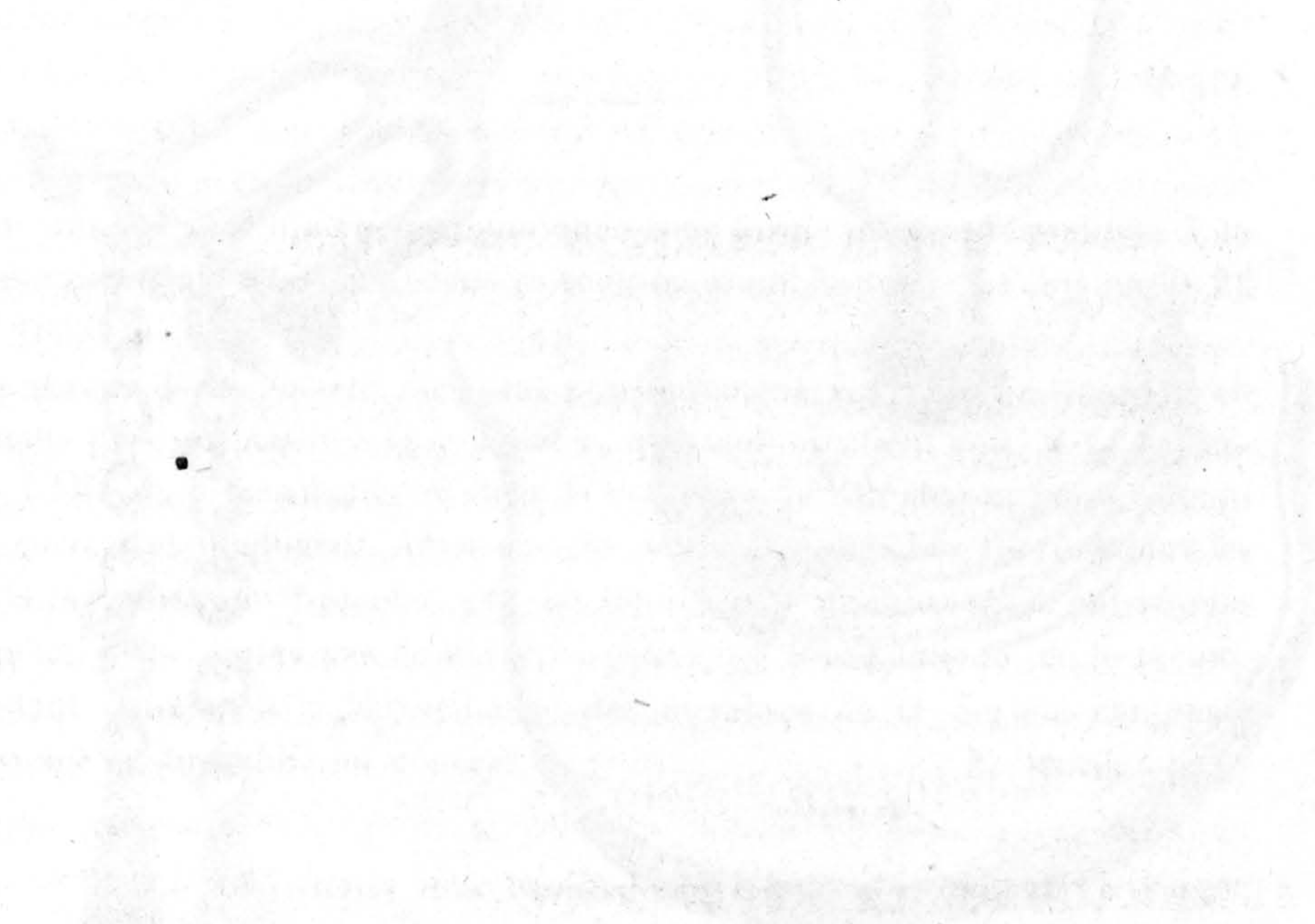
En résumé, El-Bess nous fit l'effet d'un grand établissement, bien monté, mais qui aurait été abandonné par son chef et laissé aux seuls soins des employés subalternes, donc, manquant d'une direction ferme et énergique. Le rappel du directeur général de la compagnie était-il pour quelque chose à cette espèce de délaissement, c'est ce que nous ne nous permettrons pas d'affirmer.

Un véhicule, qui nous attend à la porte, doit en quelques minutes nous transporter à Sétif. Nous y montons, en jetant un dernier regard sur les vastes prairies dépendantes d'El-Bess, terres fertiles, que le manque de communications faciles oblige à rendre à la culture primitive pratiquée par les Arabes.

(A suivre.)

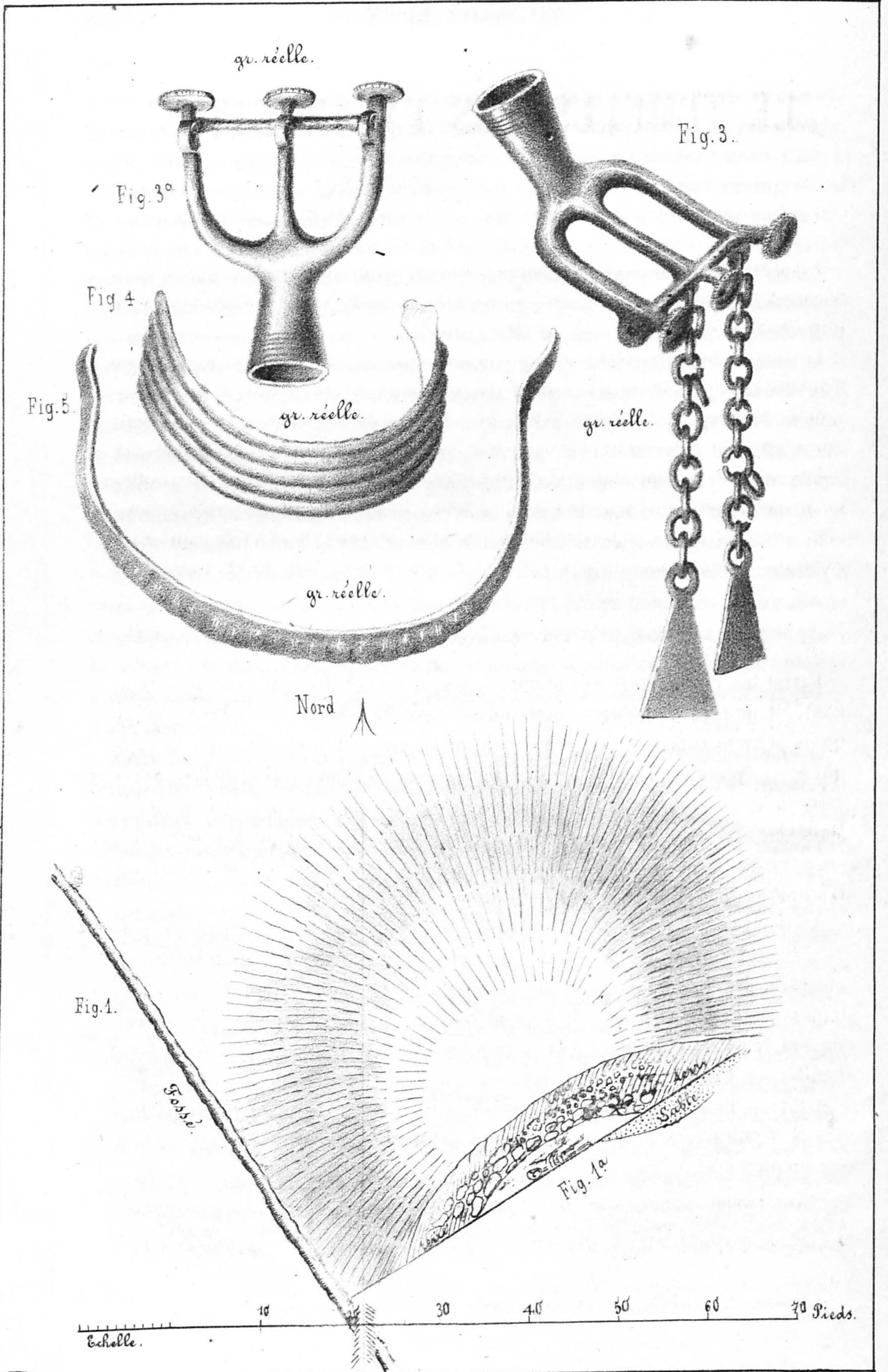
Dr LANDRY.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



PHOTOGRAPHED BY THE UNIVERSITY OF CHICAGO





Objets de parure du tumulus des Favargettes et esquisse du tumulus.



1'010 294 - n

LE TUMULUS DES FAVARGETTES

La présente notice a été communiquée sous forme de simple esquisse à la Société cantonale d'histoire, dans sa réunion annuelle tenue à Fontaines le 21 juin 1868.

Le comité de la Société, en ayant gracieusement voté l'impression, j'ai eu d'autant plus de plaisir à la compléter, que mon excellent ami, M. le professeur L. Favre, a bien voulu m'offrir le concours de son crayon aussi élégant que correct et intelligent. Ainsi enrichi de quatre planches représentant les objets les plus remarquables que les fouilles du tumulus nous ont révélés jusqu'ici, je ne crains pas de livrer ce petit essai à la publicité, en le recommandant toutefois à la bienveillance des membres de la Société cantonale d'histoire et du public en général.

E. DESOR.

Le Tumulus des Favargettes au Val-de-Ruz.

Parmi les monuments des temps passés, il en est peu qui excitent autant d'intérêt que les monuments funéraires. C'est qu'à la curiosité de savoir ce qu'ils peuvent renfermer, se mêle d'ordinaire un certain respect pour la piété qui les a élevés et dotés. Il est vrai qu'on a vu souvent ce respect dégénérer en crainte, au point de donner lieu à des superstitions grossières et bizarres. Mais ces superstitions elles-mêmes ont quelquefois été d'un heureux effet, en protégeant les anciennes sépultures contre la profanation, pour autant que la cupidité ne l'emportait pas sur la peur.

Au nombre des monuments funéraires les plus populaires et les plus répandus, il faut ranger en première ligne ces tertres artificiels en terre ou en pierraille, de forme circulaire ou allongée, qui sont très-nombreux dans certaines parties de l'Europe où ils sont désignés par les noms les plus divers, suivant leur construction, leur forme ou leur contenu. Partout où on les a fouillés, en France, en Angleterre, en Scandinavie, en Afrique même, on a constaté qu'ils renfermaient des dépouilles humaines, attestant différents modes de sépulture, soit que les cadavres aient été inhumés, soit qu'ils aient été incinérés¹.

¹ Nous faisons abstraction ici de ces monuments construits de grosses pierres brutes qu'on désigne sous le nom de monuments mégalithiques, bien qu'à certains égards il y ait passage des mégalithes aux tumulus.

Ces monuments sont moins fréquents en Suisse que dans d'autres pays, spécialement dans le nord de l'Allemagne, l'ouest de la France ou le Danemarck. Cependant, ils sont loin de faire défaut. On en a même signalé dans la plupart des cantons, et dans le nombre il en est qui ont fourni de précieuses données sur les anciens habitants de notre sol, ainsi que l'attestent les travaux de nos antiquaires. Notre canton non plus n'en est pas dépourvu, témoin le tumulus de Vauroux près de Gorgier, qui fut découvert et fouillé, il y a quelques années, par M. le docteur Clément et qui a fourni tant d'objets remarquables qui attendent encore leur publication.

L'intérêt qui se rattache à ces monuments devait trouver un aliment nouveau dans la découverte des palafittes ou constructions lacustres qui nous ont appris qu'à une époque antérieure à l'histoire, les bords de nos lacs avaient non seulement été occupés par une population nombreuse, mais que cette population était arrivée à un certain degré de bien-être et de culture ainsi que l'attestent les armes, les ustensiles, les parures et ces nombreux objets de toute sorte que l'on retire du milieu des palafittes. On devait dès lors se demander si des populations, parvenues à ce degré de civilisation, n'avaient pas, elles aussi, participé à ce respect des morts qui constitue chez tous les peuples le premier symptôme de développement moral. Et s'il en était ainsi, il devait exister quelque part dans le voisinage des palafittes des endroits appropriés à la sépulture, où les habitants de ces stations déposaient les restes de ceux qui leur furent chers pendant la vie, car on ne saurait supposer qu'ils les aient jetés à l'eau.

On peut même supposer que ces sépultures ont dû revêtir des caractères particuliers aux différentes époques des temps antéhistoriques. On ne possède encore jusqu'ici que des données vagues sur les tombes de l'âge de la pierre, ce qui s'explique probablement par le fait qu'elles n'étaient pas marquées par des signes extérieurs. Celles de l'âge du bronze sont déjà mieux indiquées. Ce sont, d'après les études que M. le Dr Clément a faites dans la forêt de Seythe, près St-Aubin, de petits tertres formés de cailloux erratiques et ayant seulement quelques pieds d'élévation, ensorte qu'il faut un œil exercé pour les reconnaître au milieu des inégalités du sol de la forêt. Il résulte de l'examen de ces tertres que ceux qui les construisaient avaient l'habitude de brûler leurs morts, car on n'y trouve que des charbons et des ustensiles en bronze. Les grands tertres qui portent plus spécialement le nom de *tumulus* appartiennent à une époque plus récente, à l'âge du fer, qui est caractérisé par une civilisation plus avancée et par des relations commerciales plus étendues. Le tumulus de Vauroux est le premier de ce type qui ait été exploré scientifiquement dans notre canton. Celui dont il va être question est le se-

cond. A ce titre, il sera peut-être de quelque intérêt pour les antiquaires en général et pour les membres de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel en particulier.

Description du Tumulus des Favargettes.

Le tumulus qui fait le sujet de ce mémoire est situé au lieu dit les « Favargettes, » dans le territoire de la commune de Coffrane, au Val-de-Ruz, tout près d'une source réputée par l'excellence de son eau, et sur un léger renflement du sol, d'où l'on domine à peu près tout le vallon avec ses nombreux villages échelonnés sur les deux versants. Le tumulus ne frappe pas par son apparence. C'est une butte circulaire couverte de buissons, au milieu des champs, au sud de la route qui tend de Coffrane à Valangin et Boudévilliers. Ses dimensions sont assez considérables; il mesure 44 pieds de diamètre et 9 pieds de haut, d'après le relevé que M. le colonel de Mandrot a bien voulu en faire à ma demande. (Pl. I, fig. 1).

Ce monument est bien connu des habitants du vallon, mais ils n'y ont vu de tout temps qu'un simple *murgier*, c'est-à-dire un de ces amas, si nombreux dans nos montagnes, formés par l'accumulation de cailloux que l'on recueille et entasse au bord des champs, en défrichant le sol. Sa forme très-régulière aurait cependant dû le recommander à l'attention des observateurs, surtout, s'il est vrai, comme certaines personnes nous l'assurent, qu'il s'y rattachait quelques vagues légendes. Voici en peu de mots l'histoire de la découverte. Le champ sur lequel est situé le soi-disant murgier des Favargettes passa, l'année dernière, en la possession de M. Henri Darbre, propriétaire aux Geneveys-sur-Coffrane, après avoir été la propriété d'une famille de Coffrane. M. Darbre n'en eut pas plus tôt fait l'acquisition, qu'en agriculteur intelligent, il résolut de faire disparaître ce tas de pierres et de broussailles qui jurait avec la bonne tenue des champs environnants. Il y était d'ailleurs encouragé par l'espoir d'y trouver du sable pour l'exportation, espoir très-légitime de la part de ceux qui connaissent le sous-sol de cette partie du Val-de-Ruz. Il traita à cet effet avec des ouvriers qui se mirent aussitôt à l'œuvre, exploitèrent le sable, qui se trouva en effet sous la butte, et comblèrent l'excavation au moyen des cailloux du murgier. Ils étaient ainsi parvenus au milieu du tertre, lorsqu'ils découvrirent, au mois de janvier 1868, sur le sol qui recouvre le sable, des ossements humains. Au lieu de les recueillir, ils eurent le tort de les enfouir sous les cailloux, au fond de l'excavation, ensorte qu'on n'a pu constater ni les dimensions, ni l'âge, ni le sexe du squelette. Je n'ai rien pu apprendre non plus sur sa position dans la tombe, ni sur l'état de conserva-

tion des os, si ce n'est qu'on y a reconnu une jambe et une partie du crâne ¹.

Quelques mois plus tard, les mêmes ouvriers, en poursuivant leurs travaux, retirèrent de dessous les pierres de la butte un chaudron en bronze et divers autres ustensiles et objets de parure du même métal. Ces objets, ayant été recueillis *après le squelette*, et l'exploitation du tertre se faisant du sud au nord, on doit en conclure qu'ils se trouvaient placés en joran ou au nord du mort.

Ce fut le 15 mars 1868 que je fus informé de ces découvertes. Je me rendis aussitôt à Coffrane, où je fis l'acquisition des objets trouvés. Je visitai en même temps l'emplacement de la trouvaille.

Je n'eus pas de peine à m'assurer qu'il ne s'agissait pas d'un murgier, bien que les vrais murgiers soient abondants dans les environs, mais que j'avais sous les yeux un véritable tumulus, c'est-à-dire un ancien tombeau. Il est vrai que sa forme extérieure ne trahit guère cette destination. C'est une butte à peu près circulaire, aux flancs uniformément inclinés, à l'exception du sommet qui est uni. (Pl. I. fig. 1). Les côtés ainsi que le sommet sont, comme les autres tas de pierres, hérissés de broussailles, croissant au milieu des cailloux qu'on y a entassés dans le cours des âges, ensorte qu'en réalité il n'y a de primitif que le noyau. C'est un tumulus qui a été petit à petit transformé en murgier.

Si l'extérieur du tertre peut prêter à équivoque, il n'en est pas de même de l'intérieur. Et d'abord les cailloux, pour la plupart erratiques (composés en partie de gneiss et autres roches cristallines), sont plus gros et plus inégaux que dans les murgiers; en second lieu, le massif n'est pas formé exclusivement de cailloux, comme c'est le cas des vrais murgiers. Il y a des atterrissements de pierre et de terre qu'on ne s'expliquerait guère dans l'idée d'un simple entassement de cailloux provenant du défrichement. Enfin, il ne fallait pas être bien expert pour s'assurer qu'il existait un certain arrangement dans la position des pierres; au lieu d'être entassées pêle et mêle, les plus grosses paraissaient juxta-posées, de manière à former un rudiment de voûte, comme cela s'est rencontré dans bon nombre de tumuli.

C'est sous cette voûte rudimentaire aujourd'hui comblée par une couche de terre (qui a peut-être filtré par les interstices des pierres) qu'ont été trouvés le squelette et les offrandes qui l'accompagnaient. (Fig. 1 a). Ils ne paraissent pas avoir été enfouis, mais simplement déposés sur le gazon ou sol vierge dont on reconnaît les traces à une ligne brune qui recouvre le sable du sous-sol.

De la sorte, nous aurions affaire ici à un vrai tumulus. Par sa forme et ses

¹ Il ne serait sans doute pas impossible de les exhumer de nouveau, mais il est à craindre qu'ils ne soient complètement broyés sous les pierres qui sont entassées par-dessus.

dimensions, il rappelle celui de Vauroux, avec cette différence que, dans ce dernier, les pierres formant la base de la voûte étaient plus grosses et disposées d'une manière plus régulière. Le tumulus des Favargettes est, sous ce rapport, moins soigné. L'un et l'autre appartiennent à la division des « Tumuli à inhumation avec noyau de pierres », de M. de Bonstetten.

Objets funéraires.

Les objets découverts dans le tumulus sont les suivants :

1^o *Un grand vase pansu*, sorte de chaudron en bronze battu, mesurant 44 centimètres de diamètre à la panse, 37 centimètres à l'ouverture et 25 centimètres de hauteur; il est muni de deux oreillettes portant chacune un anneau de suspension. (Pl. II, fig. 7.)

2^o *Une tasse ou coupe* en bronze (pl. II, fig. 6), de forme très-élégante, mesurant onze centimètres de diamètre, ornée de dessins très-caractéristiques au bord supérieur et surmontée d'une anse saillante, rivée avec beaucoup de soin et également ornée.

3^o *Quatre épingles à cheveux* en bronze coulé mesurant jusqu'à 27 centimètres et rappelant par leur forme et leurs ornements les types de Hallstatt et d'Uelzen plutôt que les types lacustres. (Pl. III, fig. 8, 9 et 10).

4^o *Un objet de parure en bronze à trois branches* (peut-être une fibule) avec chaînettes auxquelles sont suspendues de petites plaques triangulaires de même métal. (Pl. I, fig. 3 et 3 a).

5^o Des fragments de *plusieurs bracelets*, dont un large et plat, muni de côtes à l'extérieur, tandis que l'intérieur est lisse (pl. I, fig. 4), un autre plus grand et plus grêle, bosselé à l'extérieur. (Pl. I, fig. 5).

6^o *Deux fibules en bronze*, toutes deux à boudin, l'une très-simple (pl. I, fig. 13), l'autre n'ayant conservé que l'arc qui est élégamment tordu (Fig. 12).

7^o *Une hélice* composée d'un fil de bronze enroulé, à section triangulaire, probablement la moitié d'une fibule à double hélice (pl. I, fig. 11). Il existe à côté de l'hélice des fragments de tiges à section également triangulaire qui se raccordaient peut-être avec la partie en hélice.

8^o Une série de *grands bracelets*, espèces de brassards, composés d'une substance brune que l'on a prise généralement pour du bois ou du jais, mais qui pourrait bien avoir une autre origine. Ces objets étaient à peu près tous brisés, mais nous avons réussi à en reconstruire quelques-uns. Il y en a de cylindriques et d'autres qui sont subconiques (pl. IV, fig. 14 et 15). Leur bord est quelquefois ciselé et marqué de rainures (fig. 16).

9° *De la terre noire charbonnée*, avec traces de fusion fournissant la preuve qu'on a allumé du feu dans l'intérieur du tumulus, sans doute lors de l'inhumation.

Signification des objets funéraires recueillis
dans le Tumulus.

Il est évident que si les antiquités que nous venons d'énumérer offrent un certain intérêt comme objets de curiosité, ce n'est pas là leur seul ni leur principal titre à notre attention. Comme témoins d'un passé qui nous avait été plus ou moins voilé jusqu'ici et qui nous apparaît pour la première fois au milieu de nos montagnes, ces objets ont une autre et plus haute signification. Ils ont des révélations à nous faire sur une phase de l'histoire de notre sol dans laquelle l'histoire écrite ne pénètre pas, mais qui n'est ni moins émouvante ni moins positive. Tâchons donc de faire parler ces vieux débris et écoutons ce qu'ils ont à nous raconter.

Une première observation à faire, c'est que parmi les dépouilles du tumulus, il ne se trouve aucune arme, ni épée, ni lance, ni flèche. Ce sont ou des objets de parure ou des vases destinés aux approvisionnements.

Parmi ces derniers, la pièce la plus frappante est la grande urne ou chaudron représenté au quart de sa grandeur (pl. II, fig. 7). Ainsi qu'il a été dit plus haut, cette pièce ne porte aucun ornement ni dessin quelconque. Mais elle n'en est pas moins significative par sa capacité, qui est d'environ 20 litres¹, comme aussi par sa forme élégante et surtout par le fait qu'elle est en bronze battu et tout d'une pièce. Les anneaux de suspension seuls sont coulés; les rivures des attaches ou oreillettes sont exécutées avec beaucoup de soin (fig. 7 a). Quant au métal, M. Sacc, qui a bien voulu l'analyser, l'a trouvé composé de cuivre et d'étain, sans aucune trace de plomb, par conséquent du bronze classique.

Quant à l'usage de ce vase, on est au premier abord enclin à y voir une urne cinéraire, mais il ne faut pas perdre de vue que le squelette se trouvait couché à côté de l'urne, qu'il n'y a par conséquent pas eu incinération et partant qu'il n'y avait pas lieu de recueillir les cendres du défunt. Dès lors, ce vase devait avoir une autre destination.

Si nous consultons les ouvrages sur la matière et spécialement celui de

¹ En fait d'urne de cette dimension, nous ne connaissons en Suisse que celle du tumulus de Dudingén, décrit par M. de Bonstetten dans son second supplément aux antiquités suisses (pl. VII). Il en existe bien aussi une au musée Schwab et une au musée de Zurich, du tumulus de Zolikon, mais elles sont d'un autre type avec rebord ou cercle en fer à l'ouverture.

M. Sacken sur le cimetière de Hallstatt¹, nous y verrons que les grands vases en bronze battu y constituent l'apanage des tombes richement dotées, qu'il s'en trouve dans les sépultures à inhumation, comme dans celles à incinération, mais que, quoique beaucoup plus nombreux dans ces dernières, ils ne servaient que rarement à recueillir les débris incinérés du mort. Il ne paraît pas qu'ils aient été fabriqués spécialement pour un usage funéraire, attendu qu'il y en a qui montrent des traces distinctes de feu, d'autres sont usés et raccommodés, preuve qu'ils ont été en usage avant d'être déposés dans les sépultures.

En nous basant sur ces indications, nous sommes disposés à voir dans notre chaudron un de ces vases à provision dont l'on dotait le défunt, pour être employé par lui, cas échéant, aux mêmes usages auxquels il lui avait servi pendant la vie. Remarquons en outre que si notre chaudron ne laisse apercevoir aucune trace de feu, il est cependant admirablement façonné pour la cuisson, en ce que les parois assez épaisses au bord supérieur, s'amincissent et deviennent excessivement minces au fond. Il ne serait donc pas surprenant qu'avant d'avoir été déposé dans le tumulus, il eût servi en guise de marmite dans le ménage du défunt.

La petite coupe ou tasse d'un diamètre de 11 centimètres, sur une hauteur de 7 centimètres, que nous figurons aux trois quarts de sa grandeur (pl. II, fig. 6), est malheureusement brisée en plusieurs morceaux. Cependant, en rajustant les fragments, on ne peut qu'être frappé de l'élégance de ses contours. L'anse, d'une forme gracieuse et très-saillante, est rivée à la coupe avec infiniment de soin. Il existe des coupes de même forme dans les tombes de Hallstatt, où elles accompagnent d'ordinaire les grandes urnes, ce qui a engagé M. de Sacken à les envisager comme des puisoirs. Rien n'empêche d'attribuer la même destination à notre vase. Cela n'est que rationnel, du moment que le grand vase doit être envisagé comme un magasin où l'on était censé puiser. Ce qui, au point de vue archéologique, est surtout significatif, ce sont les ornements de ce vase, qui ne sont pas seulement gracieux, mais aussi importants pour la détermination de l'âge de notre tumulus.

En examinant attentivement le bord de la coupe, on y distingue un triple dessin (pl. II, fig. 6 a), le premier ou supérieur avec lignes croisées en X, le second composé de lignes horizontales, et le troisième formé d'une rangée de triangles en forme de dents de loup. On remarque aussi sur l'anse, dont le bord est élégamment dentelé, le cercle avec point au milieu (le soi-disant signe du soleil). Or, ces dessins, qui se retrouvent déjà, à ce qu'il paraît, à l'âge du bronze, sont particulièrement fréquents sur les objets du premier âge du

¹ Von Sacken, das Grabfeld von Hallstatt. Wien 1868.

fer. Ils sont, en outre, gravés avec une grande netteté, qui contraste avec les dessins plus ou moins effacés des objets coulés ¹.

Ces présomptions, fondées sur les dessins du puits ci-dessus, sont corroborées d'une manière très-satisfaisante par les objets de parure, spécialement par les fibules, les pendeloques et les épingles à cheveux. En effet, la fibule à hélice est l'un des traits les plus caractéristiques du premier âge du fer, tandis qu'elle fait complètement défaut dans l'âge du bronze. Or, le bouton en hélice que nous avons figuré pl. III, fig. 11, bien que n'étant qu'un fragment de fibule, n'en a pas moins toute l'importance d'une pièce caractéristique. Nous en dirons autant de l'objet représenté pl. I, fig. 5, qui est tout à fait dans le goût des pendeloques si nombreuses dans les sépultures de Hallstatt. C'était peut-être l'un de ces modèles de fibules bizarres que l'on variait, paraît-il, à l'infini.

Les deux fragments de bracelets, l'un plat orné de côtes longitudinales à l'extérieur (pl. I, fig. 4), et l'autre grêle et ondulé (fig. 5) sont du même style et étrangers aussi l'un et l'autre aux palafittes de l'âge du bronze. Ce dernier rappelle à bien des égards les bracelets que M. le comte de Beauregard a trouvés en si grand nombre entourant les bras des squelettes du cimetière de St-Jean de Belleville en Maurienne et qu'il rapporte à l'époque gauloise.

Enfin, les épingles à cheveux (pl. III, fig. 8, 10) concordent avec ces données; elles sont d'un type bien différent de celui de nos palafittes, tandis qu'elles ressemblent, à s'y méprendre, à celles des tumuli de l'Allemagne du nord, que l'on est convenu de rapporter au premier âge du fer.

Les brassards (pl. IV) ne sont ni les moins importants ni les moins curieux des objets recueillis dans le tumulus. Quoique désignés en général comme étant faits de bois, il est à remarquer qu'ils ont perdu toute trace de structure végétale, ce qui a fait supposer à M. Schimper, l'éminent botaniste de Strasbourg, qu'ils pourraient bien être composés d'une pâte tourbeuse, qui aurait été modelée à la façon de l'argile à potier, d'autant plus qu'en brûlant ils répandent une forte odeur de bitume. Le tumulus des Favargettes renfermait de nombreux débris de ces brassards qui ont dû appartenir au moins à quatre, sinon à six bracelets. Il y en a de deux sortes, les uns en forme de cylindre renflé au milieu, comme un petit baril, les autres en forme de cône tronqué. Jusqu'ici ces objets paraissent être propres à l'ancienne Gaule. M. le Dr Clément en a recueilli deux dans le tumulus de Vauroux, l'un et l'autre cylindriques; ils entourent les os de l'avant-bras de l'un des squelettes

¹ Je prendrai volontiers l'avis de personnes familières avec l'art de graver, pour savoir si ces traits sont faits au burin ou peut-être simplement au moyen d'un éclat de silex. On s'expliquerait ainsi les écarts, les reprises et les irrégularités qui s'observent dans le tracé des lignes.

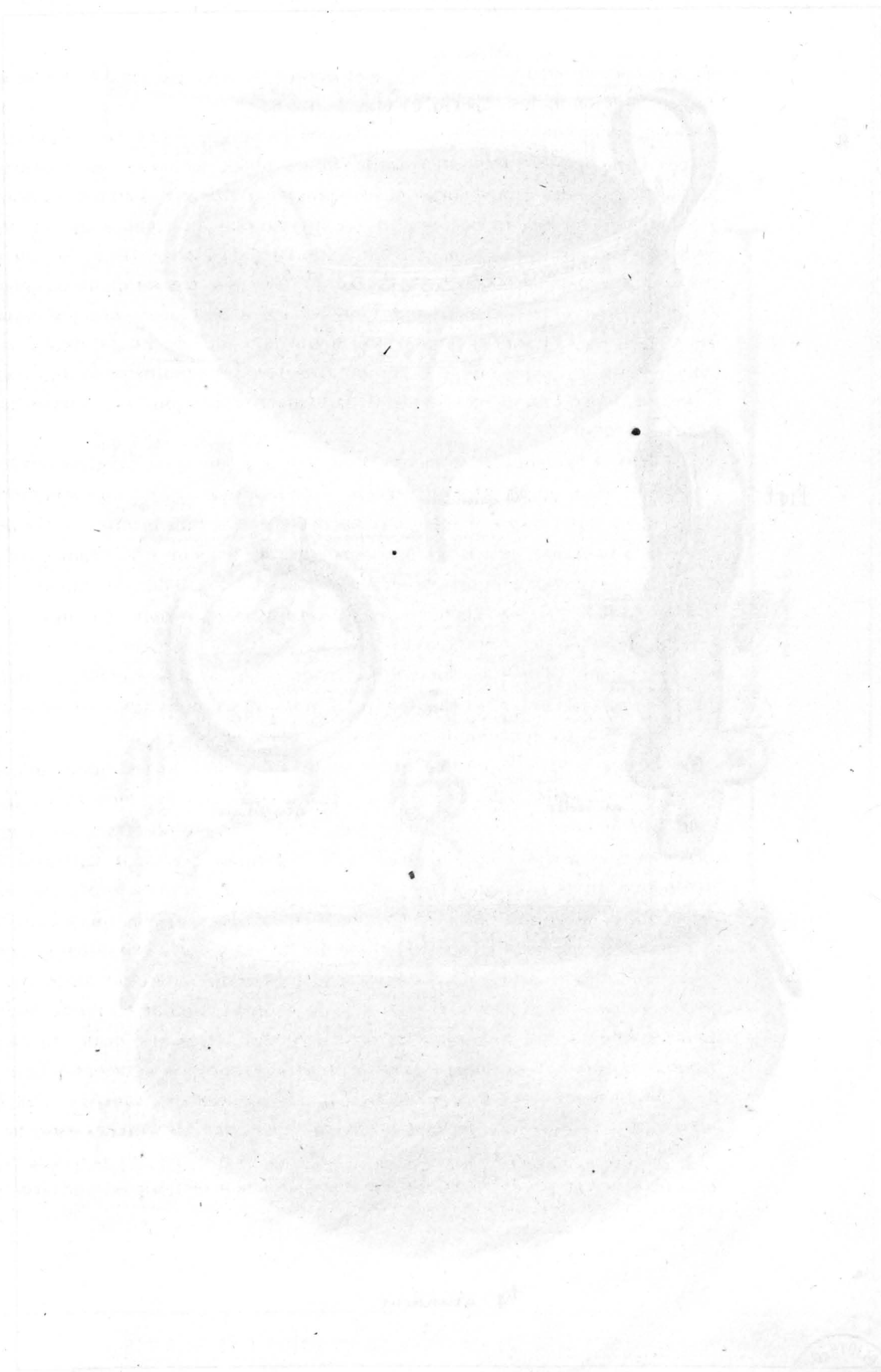
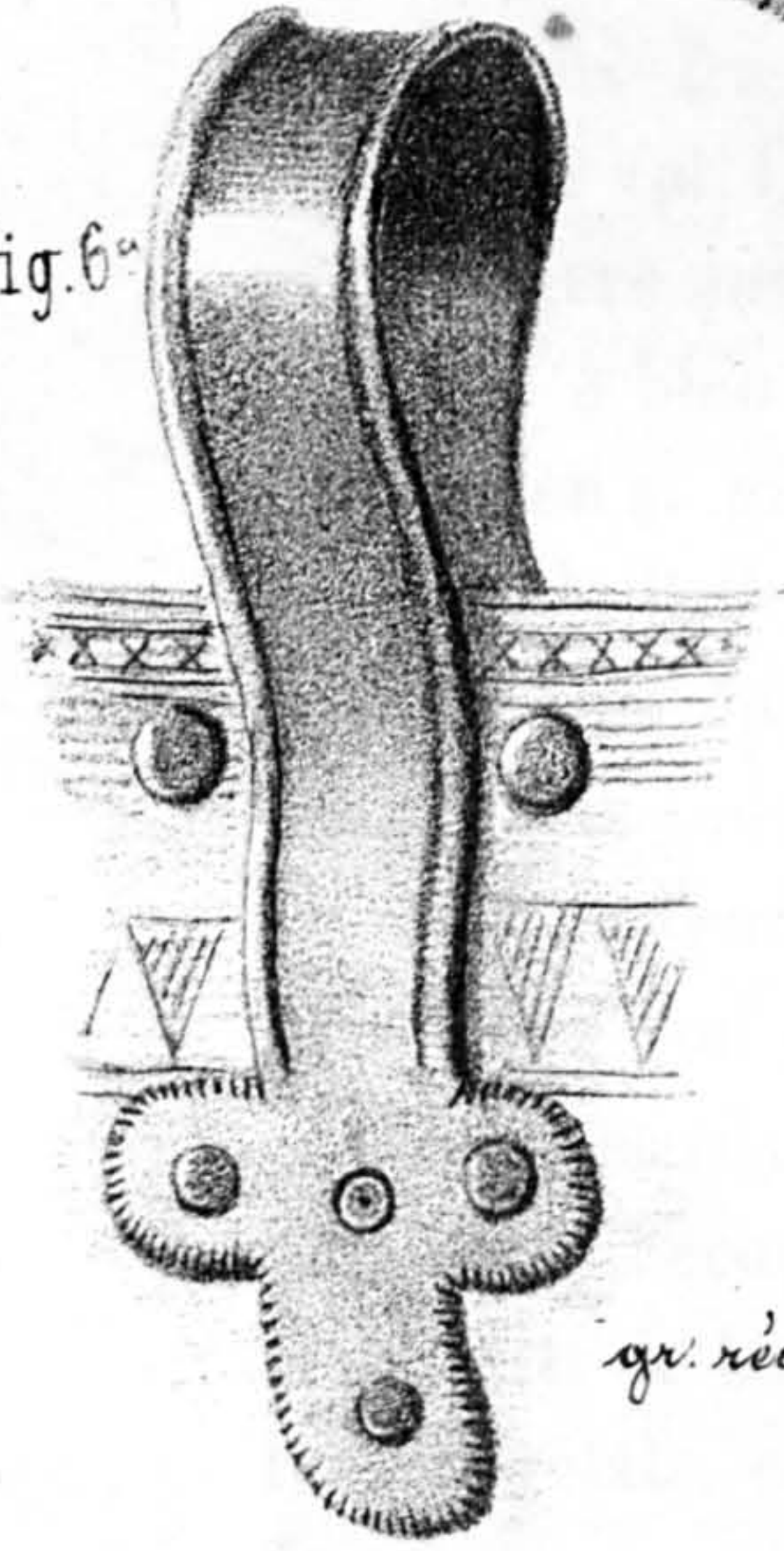


Fig. 6.



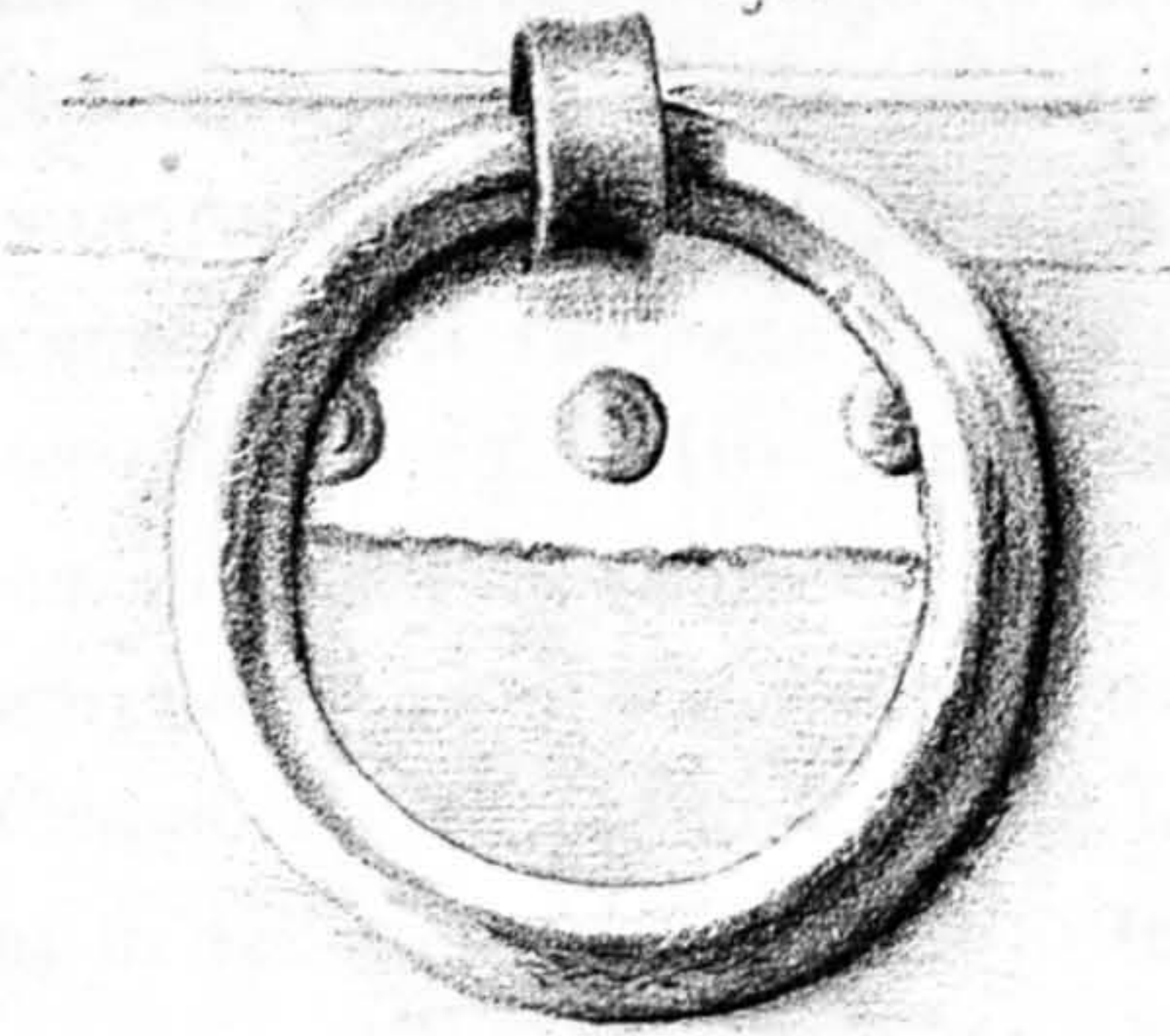
Fig. 6^a



gr. réelle.

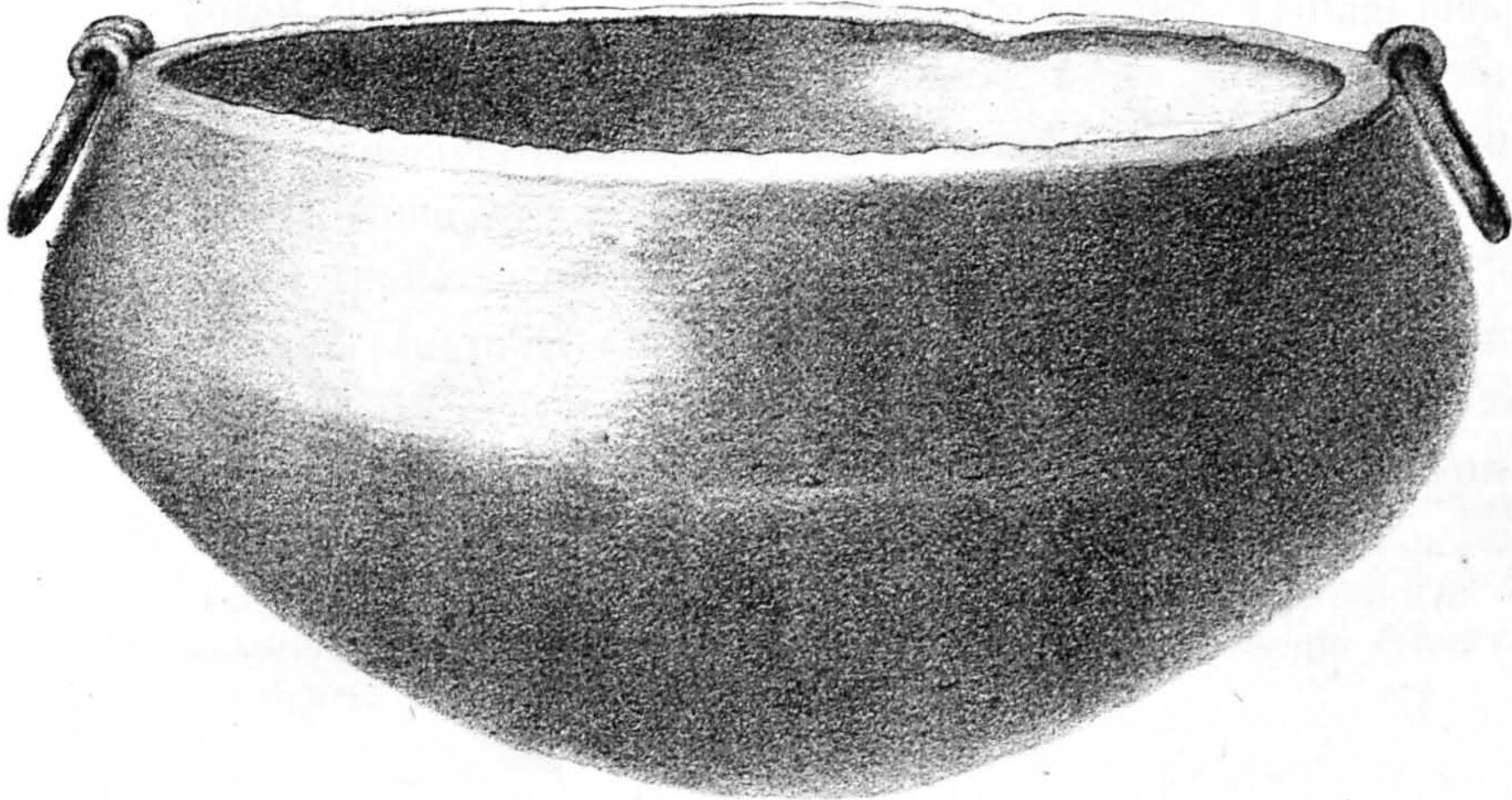
3/4 grandeur.

Fig. 7^a



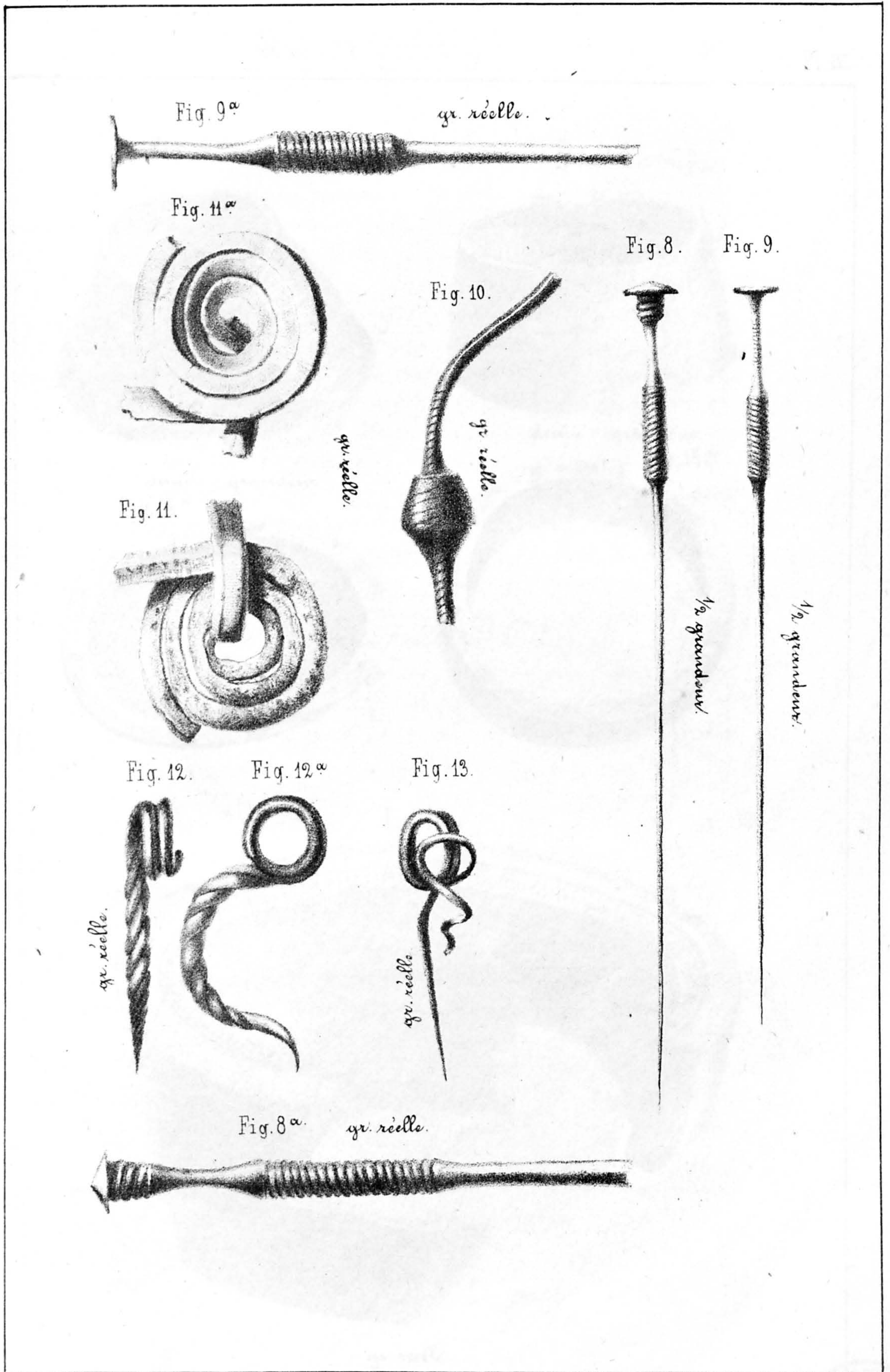
1/2 grandeur.

Fig. 7.



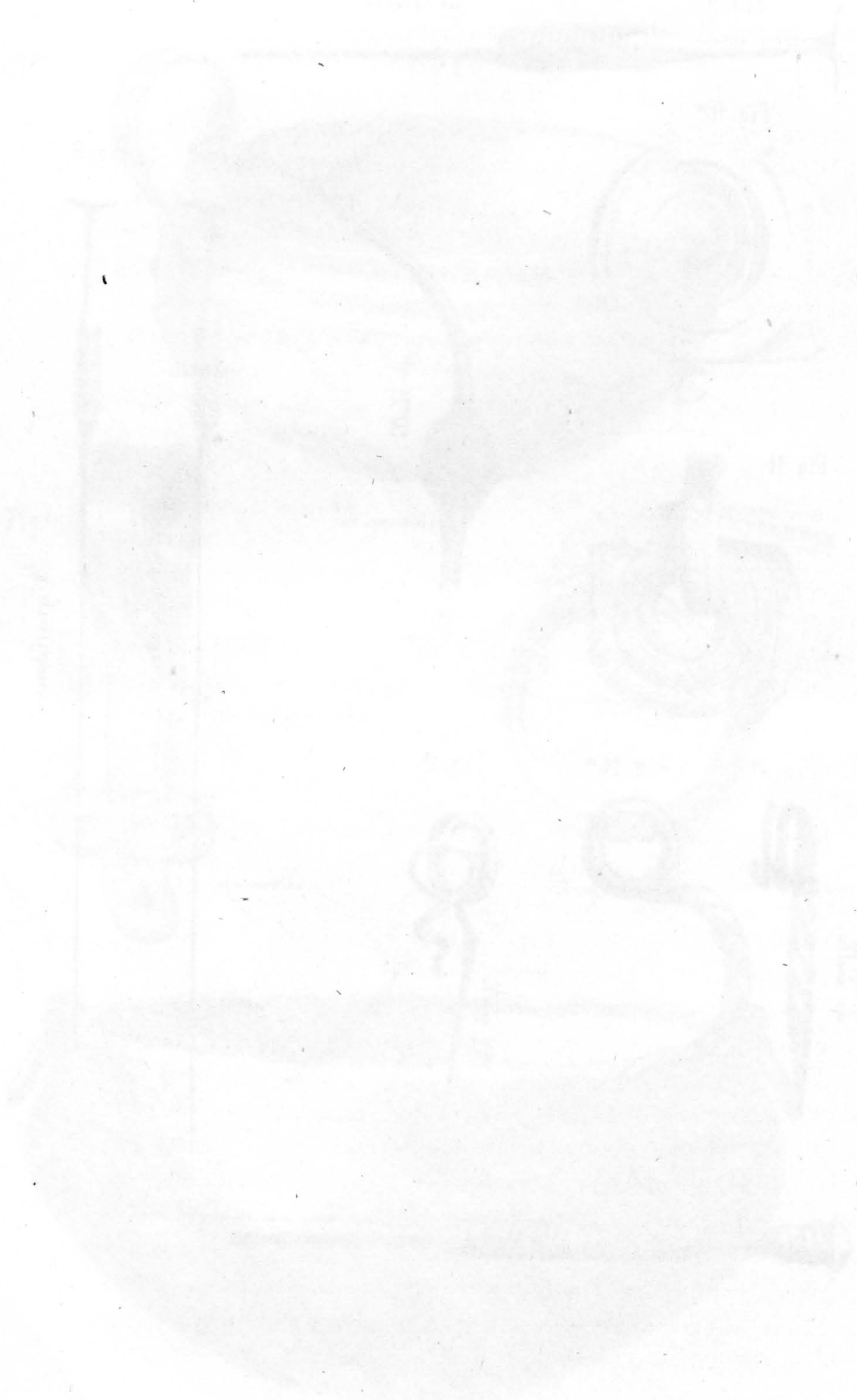
1/4 grandeur.





Épingles et fibules en bronze du tumulus des Favargettes.





Faint, illegible text or a caption at the bottom of the page, possibly describing the drawing above.

Fig. 14.

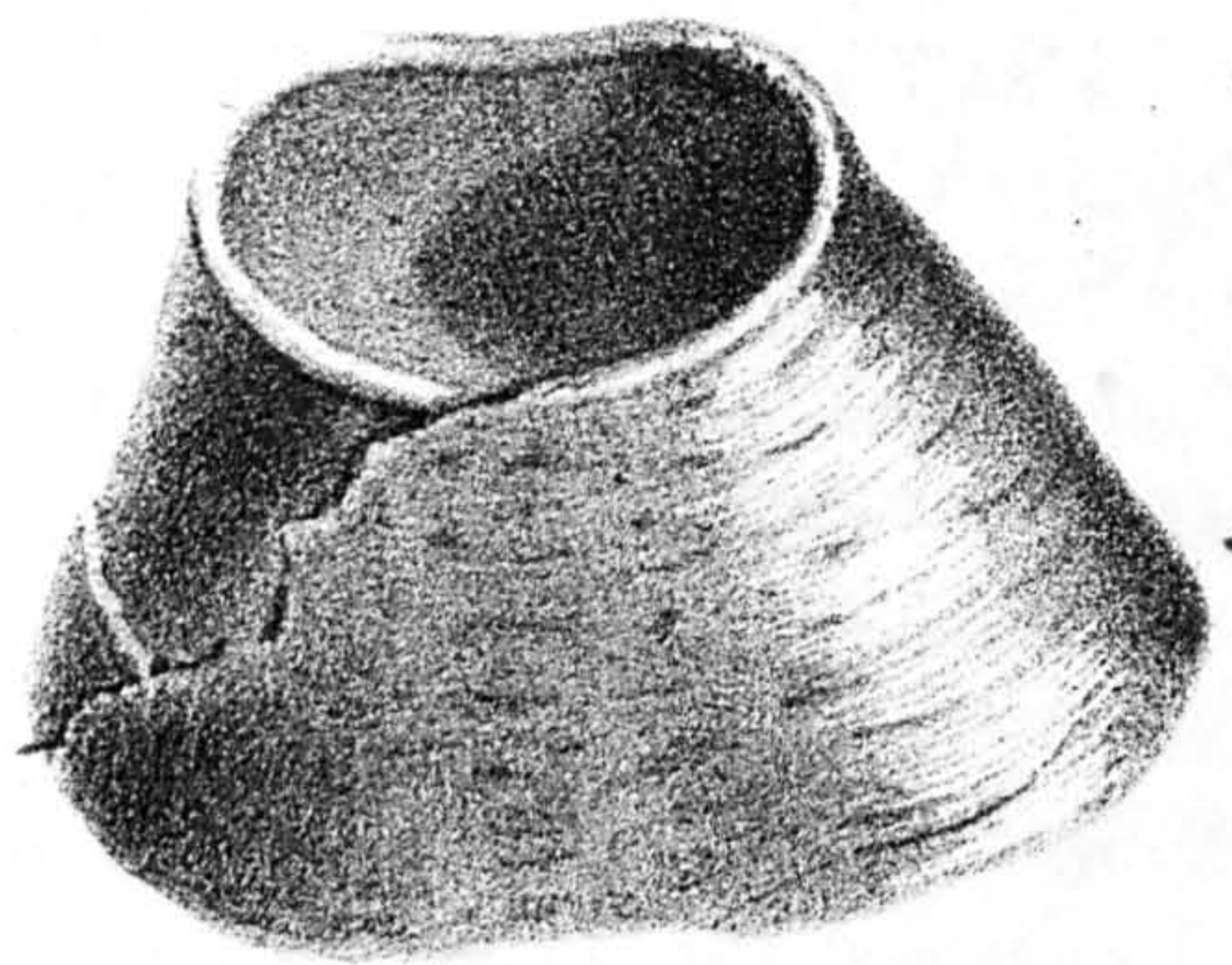
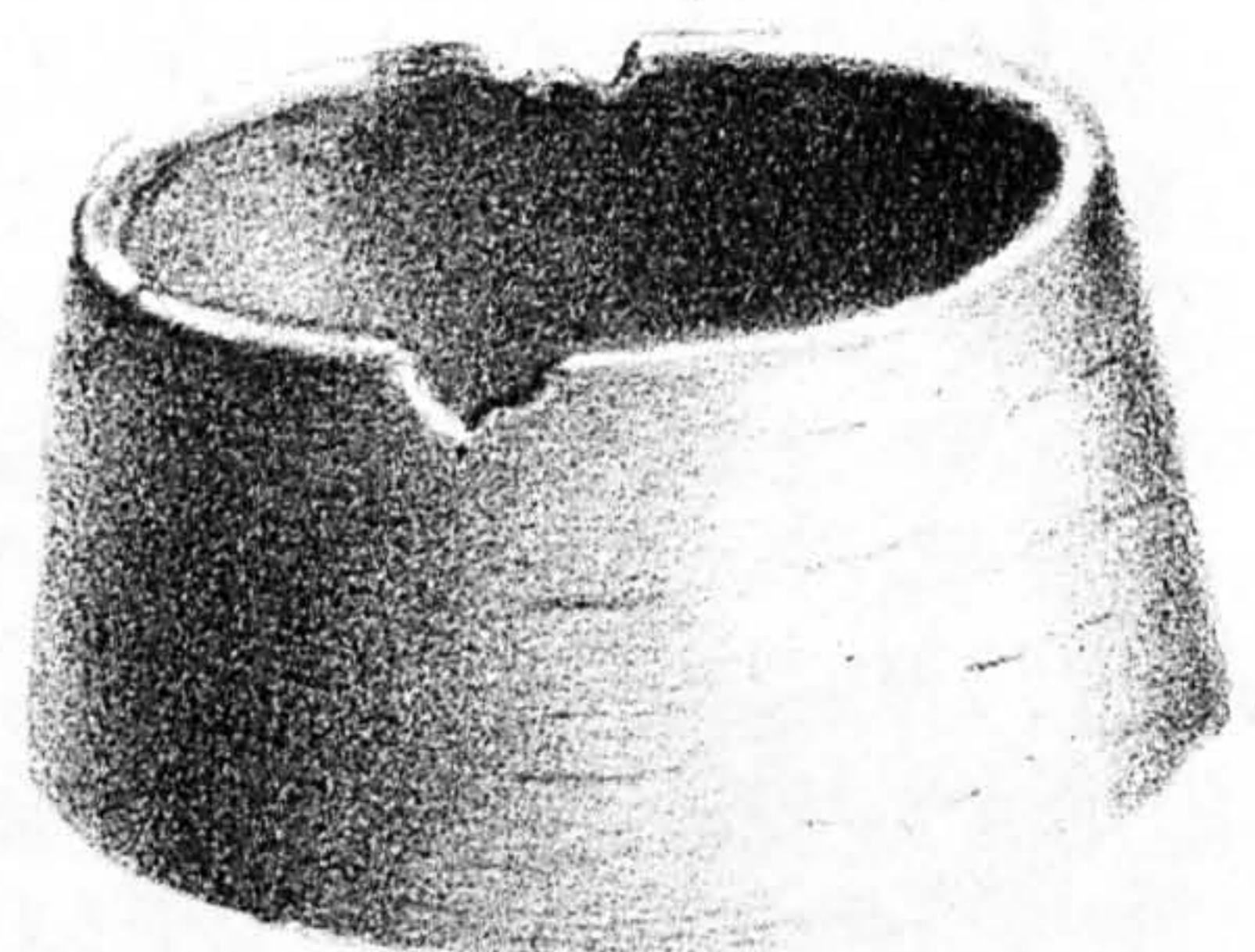
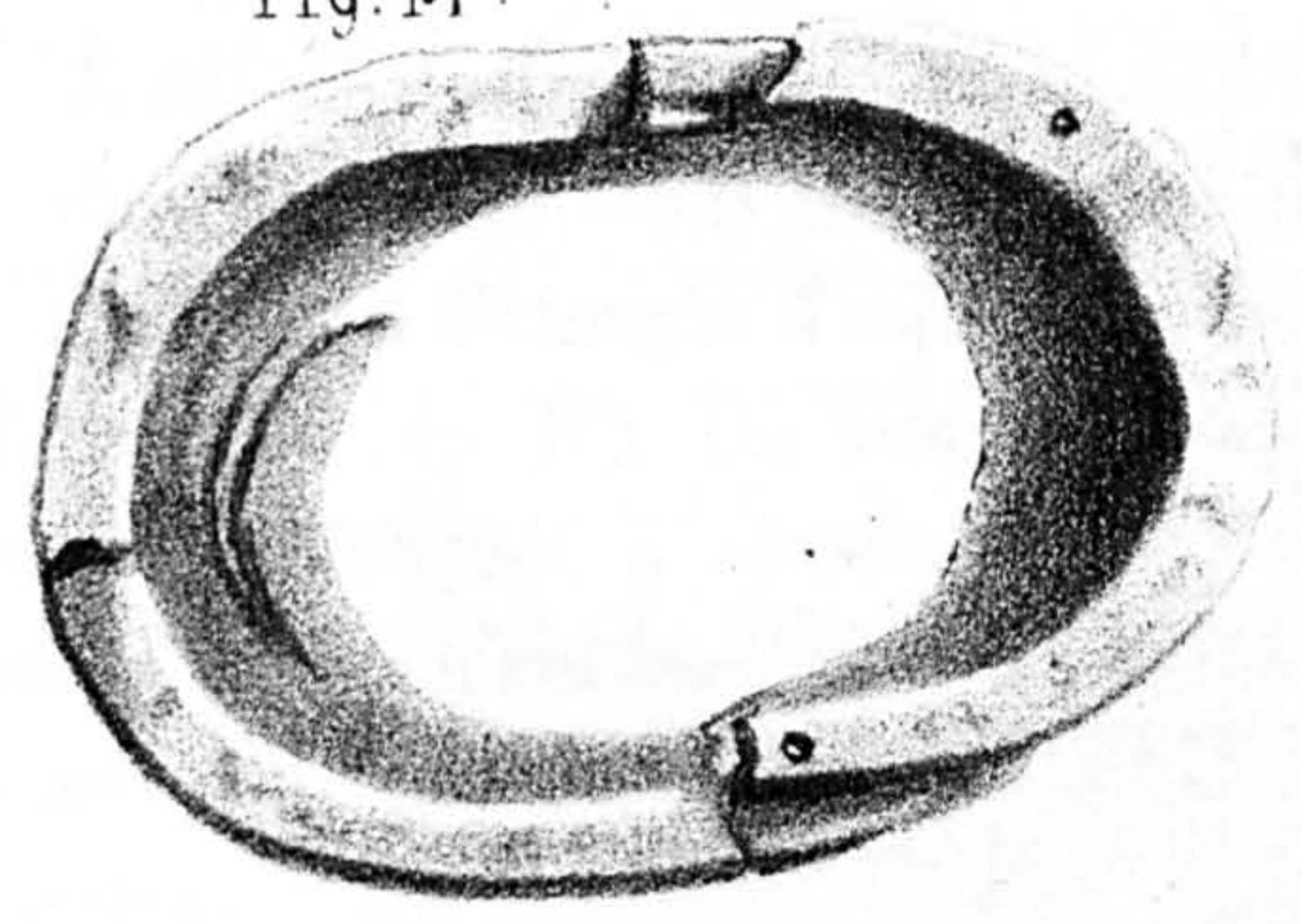


Fig. 15.



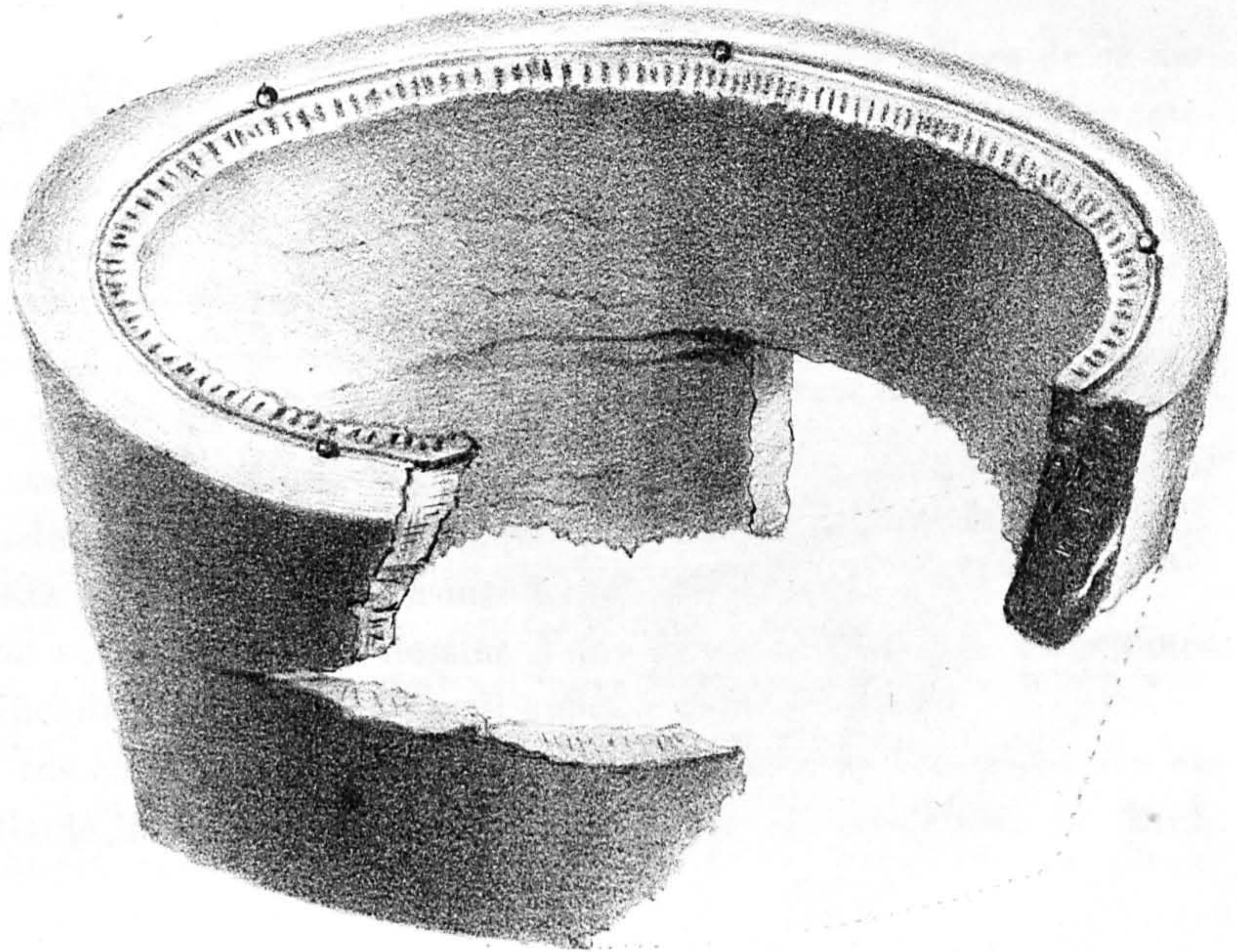
demi : grandeur
Fig. 14^a



demi : grandeur.
Fig. 15^a



Fig. 16.



gr. réelle.



The first part of the document is a letter from the Secretary of the State to the Governor, dated the 10th of January, 1862. It contains a report on the state of the treasury and the public debt, and a list of the names of the members of the Board of Finance. The letter is signed by the Secretary, and is addressed to the Governor.

The second part of the document is a report on the state of the treasury and the public debt, dated the 10th of January, 1862. It contains a list of the names of the members of the Board of Finance, and a list of the names of the members of the Board of Public Works. The report is signed by the Secretary, and is addressed to the Governor.

The third part of the document is a report on the state of the treasury and the public debt, dated the 10th of January, 1862. It contains a list of the names of the members of the Board of Finance, and a list of the names of the members of the Board of Public Works. The report is signed by the Secretary, and is addressed to the Governor.

The fourth part of the document is a report on the state of the treasury and the public debt, dated the 10th of January, 1862. It contains a list of the names of the members of the Board of Finance, and a list of the names of the members of the Board of Public Works. The report is signed by the Secretary, and is addressed to the Governor.

The fifth part of the document is a report on the state of the treasury and the public debt, dated the 10th of January, 1862. It contains a list of the names of the members of the Board of Finance, and a list of the names of the members of the Board of Public Works. The report is signed by the Secretary, and is addressed to the Governor.



de femme, et c'est grâce à cette circonstance que les os du bras sont mieux conservés que le reste du squelette, sans doute par l'effet de la substance résineuse des bracelets. M. de Bonstetten en a figuré de fort bien conservés provenant des tumuli d'Anet; on y trouve, comme aux Favargettes, les deux types, la forme cylindrique et la forme conique. Il en existe deux au musée de Lausanne (collection Troyon), provenant des environs de Payerne, dans lesquels les os de l'avant-bras sont conservés. Le musée de Besançon en possède plusieurs provenant des tombelles d'Alaise, où ils auraient été trouvés dans des tumuli qui contenaient plusieurs cercueils en dalles brutes disposées dans le pourtour du tertre. Enfin il existe aussi deux bracelets semblables au musée de Bâle, également du type cylindrique, et avec les os de l'avant-bras. Ils proviennent des fouilles exécutées par M. le professeur Vischer dans les collines de Mutenz.

Nos brassards des Favargettes présentent un intérêt tout particulier, en ce qu'ils offrent sur la tranche du bord supérieur, des entailles semblables à de petites dentelures qui sont limitées par une rainure circulaire; au milieu de cette rainure, on distingue d'espace en espace un trou qu'on dirait percé avec un vilebrequin (fig. 16). Un moment nous avons pensé que c'était des espèces d'engrenages destinés à ajuster deux fragments de cylindre. Il se pourrait cependant que ces surfaces aient simplement servi à l'ajustement de quelque vêtement, peut-être de la manche de la tunique (ou de la robe) qui se fixait au bracelet.

Age du Tumulus des Favargettes.

Une question que tout le monde se pose est celle relative à l'âge de ce monument. Est-il bien ancien? appartient-il aux temps historiques ou remonte-t-il aux époques antérieures à l'histoire?

Avant de tenter une réponse, rappelons les principaux caractères du monument qui peuvent se résumer dans les traits suivants :

- 1° Le tumulus est de grande dimension avec une sorte de voûte ou chambre centrale pour le défunt.
- 2° On a constaté la présence d'un squelette inhumé au centre du tumulus.
- 3° Le squelette était accompagné d'un certain nombre d'objets funéraires.
- 4° Les vases et urnes sont en bronze battu avec rivures.
- 5° Il existe sur ces vases des dessins d'une forme et d'un style déterminés, sur la signification desquels il ne peut guère y avoir de doutes.

Par tous ces caractères, le tombeau des Favargettes se rapproche des tumuli de la Gaule, des *Hügel-Græber* de l'Allemagne (*Kegel-Græber* du Meck-

lembourg), dans lesquels les squelettes sont d'ordinaire inhumés, et que l'on est d'accord pour faire remonter aux temps antéhistoriques.

A ne considérer que les offrandes qui sont toutes en bronze, on serait naturellement porté à rapporter ces débris à l'époque du bronze, qui a précédé l'âge du fer, n'était cette circonstance que le bronze battu est étranger au véritable âge du bronze de nos palafittes, qui ne renferme que du bronze coulé. De plus, les cairns ou tombeaux de l'âge du bronze sont, ainsi que nous l'avons rappelé plus haut, de beaucoup plus petite dimension; ce ne sont que de petits tertres de quelques mètres de diamètre, avec traces manifestes d'incinération. En revanche, le style des offrandes et des objets de parure est de tous points semblables à celui du tumulus de Vauroux, des tombelles d'Anet, d'Alaise, d'Alsace, du centre et du nord de l'Allemagne et surtout du cimetière de Hallstatt.

Or, à Vauroux, comme à Hallstatt, nous ne sommes déjà plus à l'époque du bronze pur, et si ce dernier métal domine encore, il n'en est pas moins vrai que le fer y est aussi représenté. Il se retrouve à Vauroux non moins qu'à Hallstatt, en petite quantité, il est vrai, mais enfin il existe. En conséquence, le tumulus des Favargettes, bien qu'il n'ait pas fourni d'objets en fer, doit remonter à la même époque, c'est-à-dire au premier âge du fer, qui est antérieur à l'âge de la Tène ou âge gallo-romain, où le fer n'est plus l'exception, mais où il devient dominant.

Nous ne possédons, à la vérité, ni dans le tumulus des Favargettes, ni dans celui de Vauroux non plus que dans les tombelles d'Alaise des éléments pour fixer la date exacte de ces monuments funéraires. En revanche, on est d'accord pour en faire remonter les principaux types, spécialement le cimetière de Hallstatt, environ quatre siècles avant notre ère, en se fondant sur l'absence de certains objets, tels que les monnaies et l'argent à l'état de métal.

Ce serait par conséquent aux beaux temps de la puissance gauloise qu'aurait été érigé, deux ou trois siècles avant notre ère, le monument qu'un heureux hasard nous a fait découvrir, et dont nous espérons conserver les débris comme des documents importants de l'histoire de notre sol.

On est autorisé à supposer, d'après les dimensions du tumulus des Favargettes, d'après la quantité de pierres amoncelées non moins que d'après les offrandes qu'il renferme, qu'il fut érigé en l'honneur de quelque personnage de distinction, de quelque chef de clan ou de son épouse. (Cette dernière supposition se justifierait au besoin par l'absence d'armes et par le fait que le tumulus de Vauroux renfermait deux squelettes de femme). Mais en aucun cas ce n'était une tombe vulgaire, car dans cette hypothèse, le nombre des sépultures serait plus considérable. Il s'agit donc d'une espèce de mausolée.

Or si, comme tout semble l'indiquer, les offrandes sont d'importation étrangère (probablement étrusque)¹, elles n'ont pu être obtenues que contre des équivalents, attendu qu'à aucune époque l'importation ne s'est faite gratuitement. On possédait donc déjà quelque superflu susceptible d'être offert en échange des produits industriels que le commerce répandait jusque dans nos vallons du Jura.

Quels produits nos prédécesseurs sur ce sol avaient-ils à offrir aux marchands qui leur apportaient de loin ces ustensiles et ces objets de parure auxquels ils semblent avoir attaché une grande valeur ?

Cette question n'est pas aussi facile qu'il le semble au premier abord. En jetant un coup d'œil sur les produits actuels de nos vallées, on n'en trouve guère qui se qualifient pour un transport lointain, surtout si l'on considère que les moyens de transport devaient être très-imparfaits, non pas que les Gaulois n'eussent pas eu de routes avant les Romains, — les recherches modernes tendent, au contraire, à établir que les Romains n'ont fait en général qu'utiliser et perfectionner les chemins existants, — mais parce que les produits, qui auraient pu être offerts en échange, devaient se trouver ailleurs plus à portée des commerçants, tels que les céréales, le bois, le roc, l'asphalte peut-être. La difficulté augmente encore, si l'on admet que les transports auraient dû s'effectuer par dessus les cols des Alpes, pour gagner les ports et les côtes de l'Italie, et qu'il n'y avait pas moyen d'y faire passer des marchandises lourdes.

Resteraient quelques produits accessoires tels que les fourrures, spécialement les peaux d'ours et de castor, le miel, la cire, peut-être même le lard et les viandes séchées, autant d'objets qui, du temps des Romains, trouvaient encore un marché dans les villes d'Italie.

De tous ces produits, les fourrures nous paraissent être les mieux qualifiées pour un commerce lointain. Mais il existait peut-être aussi une autre source de richesse pour les potentats de cette époque, c'était l'homme lui-même. La race d'alors, autant que nous pouvons en juger par les crânes et les squelettes conservés dans les tumuli, était grande et bien faite. De jeunes hommes robustes exercés aux fatigues et aux intempéries d'un climat de montagnes, devaient être recherchés à une époque où les guerres étaient fréquentes entre les peuples de la Méditerranée, et comme on peut admettre qu'en leur qualité de Gaulois, ils possédaient déjà, à cette époque reculée, le

¹ Ce serait ici le lieu de dire pourquoi, dans notre opinion, ces objets ne sont pas de fabrication indigène. Mais il faudrait pour cela entrer dans une étude détaillée des monuments de l'époque, que ne comportent pas les limites de cet article. Nous y reviendrons dans un travail spécial qui est sous presse.

goût des armes et des aventures guerrières qui est caractéristique de la race. on conçoit aisément qu'ils aient pu devenir un article de commerce important, car il n'est pas probable que les hobereaux d'alors se soient fait scrupule de trafiquer avec la chair humaine. Les jeunes gauloises de nos vallées n'étaient peut-être pas non plus dédaignées par les marchands de la grande Grèce et de l'Etrurie.

Mais je dois m'arrêter ici où finit le domaine de l'archéologie et où commence celui des conjectures. La science de mes lecteurs et au besoin leur imagination suppléeront à ce qu'il y a d'incomplet dans ce tableau d'une époque qui n'est encore connue que dans ses traits les plus généraux.

Mentionnons encore un fait important qui ressort des détails qui précèdent, c'est que le Val-de-Ruz, que l'on supposait n'avoir été défriché et habité que vers le 12^e siècle de notre ère, était déjà peuplé à une époque fort reculée, bien avant l'arrivée des Romains. Or, comme ses habitants ont participé à ce grand mouvement commercial qui, des bords de la Méditerranée a rayonné sur toute l'Europe avant l'introduction de la monnaie (par conséquent plusieurs siècles avant notre ère), il faut bien admettre que ceux qui avaient assez de goût et assez de ressources pour se procurer les objets de luxe que nous avons décrits, n'étaient plus à l'état sauvage.

On pourrait objecter peut-être que la présence d'un monument pareil n'implique pas nécessairement que la montagne et ses vallons fussent habités, que c'est peut-être le tombeau de quelque chef de la plaine qui aurait péri dans une course d'exploration à travers les vallons inhospitaliers du Jura. Heureusement, le monument lui-même se charge de réfuter cette objection. En effet, les offrandes qu'il renferme sont d'un caractère essentiellement pacifique; elles se composent d'un mobilier funéraire et d'objets de parure, tandis que les armes font complètement défaut, ce qui n'est guère favorable à l'idée que le défunt ait été un guerrier, un chasseur ou un aventurier quelconque. Nous avons vu qu'il ne serait pas même impossible que le tumulus des Favargettes ne fût une sépulture de femme, comme l'était celui de Vauroux.

La position du tumulus au milieu de la vallée mérite également d'être prise en considération. On se rappelle qu'il est situé en un point unique, d'où l'on domine tout le vallon. Or, il n'est pas probable qu'on eût choisi ce point, si le Val-de-Ruz avait été en friche ou couvert uniquement de marais et de forêt. Ce n'est qu'autant qu'on le suppose habité, que cette position est significative, comme centre d'une domination quelconque. La présence d'une source dans le voisinage ne saurait non plus être envisagée comme accidentelle, du moment qu'il est acquis que l'on recherchait leur présence pour y établir les

tumuli, sans doute par le même motif qui faisait qu'on dotait le mort de toutes sortes de provisions comestibles.

Si donc l'emplacement du tumulus a été choisi avec discernement, c'est que, selon toute apparence, le vallon avait une population stable exploitant le sol sous la direction et la protection de quelques princes ou chefs indigènes assez soucieux de leur position ou de leur rang, pour élever des monuments importants aux membres de leur famille.

Le soin que l'on mettait à parer les morts en les accompagnant de leurs objets les plus précieux, tels que pendeloques (pl. I, fig. 3), épingles (pl. III) et brassards et autres objets de luxe que l'on ne portait sans doute que dans les grandes occasions, atteste aussi, à côté d'un certain degré de culture, un sentiment d'abnégation réelle de la part de survivants qui savaient ainsi résister à la tentation de s'approprier les bijoux du défunt, ce qui ne pouvait découler que de considérations d'un ordre supérieur. Cette conclusion se trouve corroborée par l'habitude que l'on avait de placer dans la tombe, à portée du mort, des provisions, ainsi que l'atteste, dans le cas particulier, le grand chaudron qui servait à les contenir¹.

Est-il nécessaire d'ajouter que c'est le besoin de se perpétuer qui se traduit ici dans la croyance à une continuité d'existence au-delà du tombeau? Pour que ce besoin, qui est naturel à l'humanité, arrivât à une manifestation aussi éclatante, il fallait qu'on eût non seulement le loisir, mais aussi l'habitude de s'en occuper. C'était probablement une coutume de fort ancienne date, un legs des populations des âges du bronze et de la pierre qui, elles déjà, n'étaient plus à l'état sauvage bien des siècles auparavant. La civilisation qui est attestée par notre monument n'est donc plus rudimentaire; elle est une des étapes importantes de l'histoire de l'humanité, et c'est à bon droit qu'elle mérite l'attention de tous les hommes sérieux, de tous ceux auxquels il importe non-seulement de savoir où nous allons, mais aussi d'où nous venons.

¹ Ou qui, du moins a dû avoir cette signification dans l'origine, à supposer qu'elle ne fût plus qu'un symbole, comme l'ont prétendu quelques antiquaires.

Explication des planches.

Planche I. Fig. 1. Plan du tumulus des Favargettes.

Fig. 1 *a*. Coupe en travers, montrant sur la tranche la disposition de l'intérieur du tumulus avec la voûte et la position probable du squelette.

Fig. 2. Fossé limitant le tumulus du côté de l'ouest.

Fig. 3. Objets de parure en bronze rappelant les fibules à chaînettes et pendeloques de Hallstatt.

Fig. 3 *a*. Le même montrant les anneaux auxquels sont suspendues les chaînettes.

Fig. 4. Fragment de bracelet en bronze.

Fig. 5. Autre bracelet en bronze.

Planche II. Fig. 6. Petit vase (puisoir ou tasse) en bronze, avec dessins variés, trois-quarts de la grandeur.

Fig. 6 *a*. L'anse, de grandeur réelle, montrant les rivures de face.

Fig. 7. Grande urne ou chaudron en bronze battu, un quart de la grandeur.

Fig. 7 *a*. Anneau de suspension du même, avec ses rivets.

Planche III. Fig. 8. Epingle à cheveux en bronze avec bouton subconique, demi grandeur.

Fig. 8 *a*. La même, de grandeur réelle.

Fig. 9. Autre épingle à bouton plat, demi-grandeur.

Fig. 9 *a*. La même, de grandeur réelle.

Fig. 10. Autre épingle en bronze avec bouton renflé, grandeur réelle.

Fig. 11. Hélice en fil de bronze (probablement la moitié d'une fibule à double hélice).

Fig. 11 *a*. Face interne de la même.

Fig. 12. Fibule à boudin en bronze, l'ardillon manque.

Fig. 12 *a*. La même vue de côté.

Fig. 13. Fibule à boudin, simple, en bronze.

Planche IV. Fig. 14. Bracelet en bois de marais ou en jais, de forme conique demi-grandeur.

Fig. 14 *a*. Le même vu par le bord supérieur.

Fig. 15. Autre bracelet de même substance, demi-grandeur.

Fig. 15 *a*. Le même vu par le bord supérieur.

Fig. 16. Autre bracelet conique en bois, de grandeur réelle. On voit, au bord supérieur, des dentelures limitées par une rainure marquée çà et là de trous assez profonds, servant à un ajustement quelconque, sans doute au moyen de petites chevilles.



LÉOPOLD ROBERT¹

DE 1831 A 1835.

I

J'ai sous les yeux une série de lettres adressées par Robert à l'un de ses plus chers amis, M. A. Snell, de son vivant consul de la Confédération suisse, à Rome. La première de ces lettres est datée du 31 mars 1831; la dernière est du 11 mars 1835, c'est-à-dire qu'elle fut écrite quelques jours seulement avant la mort tragique de notre compatriote. La période de 1831 à 1835 comprend les années les plus brillantes à la fois et les plus douloureuses de la vie de Robert. C'est en 1831 que fut exposé à Paris le tableau des *Moissonneurs*, qui lui donna tout-à-coup une si haute place parmi les artistes contemporains. L'âme de Robert était trop sérieuse pour se laisser étourdir par le bruit glorieux qui se fit alors autour de son nom; plus épris d'ailleurs de son art et du sentiment d'une perfection toujours plus haute, qu'averse de popularité et de succès éclatants, après un court séjour à Paris et en Suisse, il rentra bientôt, pour n'en plus sortir, dans son atelier de Florence et de Venise; ses succès mêmes devinrent pour lui une cause d'anxiétés et d'inquiétudes, et une affection toujours combattue mais toujours renaissante, restée énigmatique pour ceux qui l'ont le mieux connu, achevait de porter le trouble dans son être. Tel il vécut ou plutôt souffrit pendant ces dernières années de sa

¹ Les lettres de Robert, dont nous publions quelques extraits, appartiennent à un parent de M. Snell, M. Fregiotti, de Rome. Nous serions heureux qu'on profitât de l'occasion qui s'offre de les acquérir pour l'une de nos collections publiques de Neuchâtel, remarquable, comme on sait, par ses richesses autographiques, mais qui ne possède rien de Robert. Ce désir a même été l'une des causes de la publication du présent article.

vie, et c'est le sentiment même de cet état moral, si douloureux et si compliqué, qui donne son intérêt le plus vif à la correspondance dont nous transcrivons quelques passages dans la seconde partie de ce travail.

On n'y trouve, en effet, je me hâte d'en avertir mes lecteurs, absolument rien de nouveau pour ceux qui sont familiarisés avec la biographie de Robert. La longue correspondance qu'il a soutenue avec M. Marcotte d'Argenteuil, et dont M. Feuillet de Conches a donné de si nombreux fragments; — les extraits qu'a faits ailleurs, de ses lettres, M. Sainte-Beuve, dans une de ses études les plus approfondies; — enfin le volume de M. Delécluze, — feront paraître un peu pâles, je l'avoue, les citations qui vont suivre. Je n'ai pas hésité pourtant à les donner au public du *Musée neuchâtelois*, parce que les ouvrages que je viens de citer sont assez peu connus parmi nous, et que, pour un homme tel que Robert, si digne d'être plaint et d'être aimé, on ne saurait trop multiplier les témoignages et les souvenirs.

Le correspondant de Robert, M. Snell, était lié avec lui depuis les premières années de son séjour à Rome. Suivant avec un vif intérêt, du fond de ses bureaux, les travaux des artistes, il n'avait pas tardé à s'attacher à Robert, et leur amitié dura jusqu'à la fin. Sa maison devint une de celles que l'artiste fréquentait le plus, et sa famille fut en quelque sorte la sienne. Après que Robert eut quitté Rome, M. Snell s'occupa des intérêts qu'il y avait laissés, et lui épargna, avec une activité et une exactitude d'homme d'affaires que l'artiste savait fort apprécier, ces tracasseries de détail qui venaient ajouter leurs ennuis à ses autres préoccupations. De 1831 à 1835 leur correspondance ne fut interrompue qu'à de rares intervalles, et cet ami dévoué fut l'un des premiers auxquels le frère de Robert annonça la catastrophe, dans une lettre qu'a publiée M. Feuillet. Cette seule lettre suffirait à montrer toute la place qu'avait prise M. Snell dans les affections des deux frères.

Les premières lettres de Robert sont datées de Florence, et écrites à la veille de l'exposition de 1831. — Avant d'aborder cette correspondance, il est bon de revenir rapidement sur la vie passée du grand artiste, et d'en relever les principaux traits.

Il était né le 13 mai 1794, à la Chaux-de-Fonds, qui n'était pas précisément alors, comme le dit M. Feuillet, « une triste bourgade sans importance », mais ne ressemblait guère à ce qu'elle est devenue dès-lors, du vivant même de Robert. Sa famille, très-unie, gardait quelque chose de nos anciennes mœurs. Le sentiment du devoir qui tenait, dans l'éducation de la jeunesse, quelque chose de la place qu'y ont prise dès-lors des doctrines religieuses plus précises, les habitudes de respect, de frugalité, de travail incessant au milieu desquelles il grandit, lui permirent de conserver plus tard, au milieu de la jeunesse des ateliers, une innocence, une pudeur d'âme, qu'il ne perdit jamais. Sa mère était une de ces femmes dont le type se retrouve dans nos mon-

tagnes neuchâtelaises, d'un sentiment religieux sincère, d'une tendresse d'âme très-développée, faisant de la famille leur monde tout entier. On comprend quel ascendant une mère semblable dut avoir sur Robert : peut-être même est-il juste de dire que la prédominance d'une faculté exclusive, la sensibilité, le *sentiment* (c'est un mot qui revient souvent sous sa plume) à travers lequel il voyait et jugeait un peu toutes choses, est due essentiellement à l'influence maternelle. Cette sensibilité extrême, refoulée de bonne heure par la vie des grandes villes, le rendit taciturne, recueilli en lui-même, ne se livrant guère que dans l'abandon de la correspondance, et ne se laissant connaître et pénétrer que d'un petit nombre d'amis. Nul artiste de notre siècle ne fut peut-être d'une gravité morale aussi constante, nul ne conserva mieux cette tendresse de cœur qu'il avait emportée du toit paternel, nul ne fut moins tourmenté par les soucis d'une personnalité jalouse, et souffrant des succès des autres. Il resta naïf et *bon*, c'est le trait qui le caractérise surtout : rien n'est plus touchant, par exemple, que la joie qu'il éprouve en voyant la gloire sourire à son ami Schnetz, et cela avant que lui-même fût parvenu à la réputation. Mais aussi, il faut le dire, nul n'était préparé à souffrir davantage. Et quand on le suit attentivement, on ne s'étonne plus qu'après avoir été si souvent meurtri dans la lutte, il ait fini par s'y briser.

On connaît les phases diverses de sa jeunesse. Il avait montré de bonne heure un goût particulier pour le dessin, — puis ce goût disparut complètement. Il paraît ne pas avoir songé à suivre la carrière qui s'ouvrait le plus naturellement devant lui, et à devenir horloger comme son père. Après avoir passé quelque temps au collège de Porrentruy¹, on l'envoya à Yverdun pour s'y préparer au commerce ; ce fut là que sa vocation première se retrouva. Après beaucoup d'hésitations, sa famille se décida à accepter les propositions du graveur Ch. Girardet, qui s'offrait à emmener le jeune Robert à Paris pour y travailler sous ses yeux, et s'y former dans son art.

Cette circonstance fut décisive. Ch. Girardet, artiste incomplet mais passionné du beau, poussa son élève vers une étude plus approfondie et plus libre du dessin, que ne le réclament d'ordinaire les conditions techniques de la gravure. Au lieu de se concentrer de bonne heure dans le travail du métier, Robert obtint facilement d'aller dessiner à l'école des Beaux-Arts, puis d'entrer dans l'atelier de David. A l'école des Beaux-Arts, il devint un dessinateur consommé² ; dans l'atelier de David, le peintre s'éveilla. C'est sans doute à

¹ Voir la très-intéressante notice de MM. A. Bachelin et C. Nicolet, *L. Robert, élève du collège de Porrentruy, 1806. Musée neuchâtelois. Quatrième année, 1867, page 281.*

² « Je sais, quant à moi, que lorsque j'étais à Paris, à étudier, je pouvais dessiner d'idée une figure sous toutes ses faces et la disséquer jusqu'aux os, en nommant tous les muscles, leur office, leurs origines et leurs insertions. A présent, cela me serait de toute impossibilité, je vous assure ; et pourtant je me sens capable de mieux composer une figure, etc. » Lettre de Robert à M. Marcotte.

cette circonstance qu'est dû l'attachement presque tendre avec lequel il s'exprima toujours au sujet de ce rénovateur puissant mais exclusif de la peinture française. David distingua, au milieu de ses élèves, ce jeune homme timide et silencieux, et il ne faisait guère sa tournée dans l'atelier sans s'arrêter auprès du chevalet de son « cher Léopold ». — Toutefois, en fréquentant l'atelier de David, Robert continuait son travail de graveur (Ch. Girardet était retourné dans son pays, et l'avait laissé seul à Paris), et il faut qu'il s'y soit adonné avec une rare persévérance, puisqu'il put concourir, en 1814, pour le grand prix de gravure en taille-douce. Chose singulière, ce fut un autre Neuchâtelois, un camarade et un ami de Robert, Ch. Forster du Locle, qui obtint le premier grand prix, tandis que le second fut adjugé à Robert. Il avait alors vingt ans.

Il ne désespéra pas d'être plus heureux deux ans plus tard. Sa pièce d'épreuve était terminée, lorsque son nom fut rayé de la liste des concurrents. Neuchâtel étant redevenu, dans l'intervalle des deux concours, principauté prussienne, Robert était désormais inhabile à concourir. Le coup était d'autant plus rude que son travail paraît avoir mérité le premier prix, et que l'heureux lauréat, Joseph Coiny, en convint lui-même. J'emprunte ce détail, comme plusieurs de ceux qui précèdent, au volume de M. Feuillet.

David, exilé, avait quitté la France pour n'y plus rentrer. Robert fréquenta quelque temps l'atelier de Gros, puis, toujours hésitant entre la gravure et la peinture, attristé de n'avoir pu reconnaître encore les sacrifices que s'imposait pour lui sa famille, il revint dans son pays. Il rapportait avec lui de nombreuses études, et quelques-uns des rares produits de son burin, notamment ses deux planches de concours, et le portrait de la femme de David, gravé par lui d'après son maître¹.

L'année 1817 fut difficile pour Robert; il la passa en bonne partie à Neuchâtel, peignant des portraits que lui procurait l'amitié bienveillante de M. Max. de Meuron, et les yeux constamment tournés vers l'Italie. On possède à Neuchâtel quelques-uns de ces portraits: en dépit du costume ingrat du premier empire, on y discerne vite, à travers une certaine sécheresse, la poursuite du *style*, et une véritable distinction. Ils doivent être fort ressemblants, car

¹ « La gravure égratignée plutôt que burinée du portrait de la femme de David, eut cette destinée curieuse, que l'éditeur, pour donner quelque essor à la vente de la planche publiée sans aucun nom, s'avisa de faire inscrire au bas celui de la duchesse d'Orléans-Penthièvre. De ce moment, la vente augmenta sensiblement. Cette supercherie est plus fréquente qu'on ne croit, et il y aurait une nomenclature piquante à faire de portraits qui ont paru et reparu successivement, toujours également admirés et ressemblants, sous les noms les plus disparates. » F. Feuillet de Conches. L. Robert, sa vie, ses œuvres, etc. Paris 1848.

Robert, dès ce temps, ne voyait de salut pour son art que dans l'étude opiniâtre de la nature.

Personne n'ignore parmi nous la circonstance qui permit à Robert de partir enfin pour cette terre promise de Rome, et le généreux patronage de M. Roulet de Mézerac, qui lui offrit les moyens de s'y établir. Ce qu'on sait moins, c'est que ce patronage fut dû surtout à l'intervention chaleureuse de l'homme excellent que nous avons nommé tout à l'heure, M. Max. de Meuron. Il souffrait pour Robert de cette halte forcée dans sa poursuite du grand art; il comprenait d'autant mieux l'attrait puissant qui l'appelait en Italie, que lui-même eût voulu pouvoir y retourner avec lui, et se souvenait, avec une sorte de nostalgie, de cette période de 1810 à 1814, où il avait vécu à Rome, tout entier à la peinture.

Robert arriva à Rome au commencement de 1818, et l'ivresse des premiers temps qu'il y passa se reflète dans ses lettres à son ami Brandt, avec une vivacité singulière. Cet enthousiasme ne fut point passager, parce que Robert, dès son arrivée, et la première surprise passée, se mit énergiquement à l'œuvre. Ces premières années de son séjour à Rome, années de travail ardent, de retraite, et de réflexions solitaires en présence des plus beaux monuments de l'art, à commencer par ceux de Michel-Ange qu'il plaça toujours au-dessus de tout, furent les plus fécondes de sa vie. Ce fut, à proprement parler, la jeunesse de Robert, et la période de son épanouissement complet.

En arrivant à Rome, il n'avait pas tout-à-fait renoncé encore à la gravure; les grandes œuvres de peinture qu'il eut alors sous les yeux, l'exemple et les discours de quelques-uns de ses camarades d'atelier qu'il retrouva en Italie, enfin sa vraie vocation de peintre, finirent par l'emporter. Il commença par des études d'intérieurs; ce genre était alors fort goûté; heureusement, il ne s'y attarda pas. Un événement qui se rattache à l'éternelle histoire du brigandage dans les Etats romains, exerça, dès 1819, une influence considérable sur la direction de ses travaux: le gouvernement pontifical, après avoir hésité longtemps, se décida à en finir avec le foyer le plus redoutable de cette guerre intérieure. La bourgade de Sonnino, dans les montagnes de Terracine, fut quasi détruite, les principaux chefs de brigands, exécutés ou faits prisonniers, et une partie de la population transportée à Rome, dans la maison des *Termini*, où bientôt Robert obtint d'être introduit, et trouva des modèles admirables. C'était, en réalité, tout un peuple de modèles, et tels que les ateliers n'en avaient guère connus jusqu'alors, que cette population de Sonnino; les costumes étaient à l'avenant des figures, même lorsque ces costumes n'étaient que des haillons. L'énergie concentrée chez les hommes, une beauté classique, mais sévère et pleine d'accent, chez les femmes et les jeunes filles, expliquent suffisamment la place étrange que cet événement de la destruction d'une place de brigandage a prise dans l'histoire de l'art. Dans ces paisibles années de la

Restauration, la poésie et la littérature, comme par contraste, avaient tourné les imaginations vers ces existences de proscrits en lutte avec la société. Robert, instinctivement, entra dans cette voie ; il renouvela, avec d'autres ¹, tout ce champ de la peinture, et, en attendant que ses modèles des *Termini* devinssent les figures superbes de son tableau des *Moissonneurs*, il peignit, de 1819 à 1823, et plus tard même, une série de toiles où les brigands, et les femmes et filles de brigands, alternaient avec les pèlerins et les bergers, et qui firent le commencement de sa réputation. C'est là, on peut le dire, la première manière de Robert, et si nous faisons sa biographie, il faudrait inscrire à cette page le nom de *Nardelli* et celui des deux belles Sonninèses, *Maria-Grazia* et surtout *Teresina Boni*, et s'y arrêter un instant.

Mais nous n'avons pas prétendu refaire cette biographie ; il s'agissait seulement de rattacher, par quelques traits essentiels, la jeunesse de Robert à la période où vont nous transporter les extraits de sa correspondance. Depuis 1821, Robert appartient à l'histoire de l'art, et nous n'avons plus à le suivre. Il ne nous reste, pour arriver à 1831, qu'à indiquer quelques dates et ses œuvres essentielles.

C'est dans cette même année 1821, qu'il fit sa première excursion à Naples ², et dans les îles voisines. *L'Improvisateur napolitain*, exposé à Paris en 1824, et qu'il faut rapporter à ce séjour dans l'Italie méridionale, attira sur lui les yeux des vrais juges. Il cherchait encore sa voie, car il y a des hésitations et des incertitudes dans cette première grande œuvre de Robert, et pourtant il l'avait trouvée. Il est déjà là tout entier l'artiste méditatif et patient, qui cherche à dégager la beauté que la réalité renferme, sans les séparer l'une de l'autre. On lui avait demandé, pour ce tableau, des figures consacrées par la tradition littéraire, un Oswald, une Corinne ; il cherche, avec sa patience et sa bonne volonté ordinaires, à réaliser ce programme ; il lutte longtemps ; puis, insensiblement, il revient à ce qui est son vrai domaine : des figures populaires prennent la place des types du roman, et nous avons une scène familière, mais choisie, ennoblie sans recherche, régulière sans froideur, et à laquelle ne manque qu'une fusion plus complète des éléments qui la composent. — Ce n'est pas à dire assurément que Robert n'ait aspiré à ce qu'on appelle la grande peinture, la peinture d'histoire, dans laquelle d'ailleurs, le tableau de *l'Improvisateur*, tel qu'on le voulait d'abord de lui, ne rentre qu'indirectement ; mais, même sous cette forme mitigée, il sentit dès-lors que la peinture historique n'était pas faite pour lui, et, sauf de rares tentatives, il se résigna, ce fut heureux pour sa gloire, à n'être que le peintre du peuple. Les grandes toiles de Robert ne sont autre chose, en effet, que la glorification de la vie du peuple, la noble histoire de ses joies, de ses

¹ Il est juste de nommer ici le camarade et l'ami de Robert, V. Schnetz.

² Un de ses tableaux, non pas des plus parfaits, assurément, mais des plus touchants, *La religieuse mourante*, remonte à cette première période de 1821.

labeurs et de ses épreuves, et dans les quatre toiles qui sont restées son œuvre essentielle, *l'Improvisateur*, la *Madone de l'Arc*, les *Moissonneurs*, et les *Pêcheurs*, il n'a peint que des figures plébéiennes, des paysans, des gens de mer. Il n'y avait là de sa part aucun parti pris, aucune idée de démocratie systématique, aucun artifice de popularité. Mais Robert, outre qu'il trouvait là le beau plus naïf et plus rapproché de la nature, se sentait, comme tous les grands cœurs, le frère de ceux qui travaillent et qui souffrent. Il a passé sa vie à travailler et à souffrir comme eux.

II

C'est encore à l'Italie méridionale que Robert emprunta le sujet du second de ses grands tableaux, la *Madone de l'Arc*¹, de proportions plus considérables que le premier, et dont la composition lui donna plus de tourments encore. Maintes fois, il fut sur le point de renoncer à cette œuvre qui respire tous les enchantements du midi, et qui pour lui ne révélait que des difficultés sans cesse renaissantes, et le sentiment d'une tâche qu'il croyait au-dessus de ses forces. « Toutes les figures ont des mouvements violents; par conséquent, » la nature ne peut pas servir comme elle le fait pour un sujet calme, » écrivait-il à son ami Navez, en lui racontant son tableau. Une autre difficulté provenait pour lui de ce que les *ajustements* étaient faits d'*idée*: avec sa timidité d'exécution, ses scrupules d'exactitude, son besoin de vérité et de justesse, on comprend qu'il ait été tenté souvent, comme il le fut d'ailleurs pour toutes ses œuvres capitales, sauf les *Moissonneurs*, de crever sa toile. Heureusement, cette belle composition, la plus attrayante, la plus animée de toutes celles de Robert, la seule, me semble-t-il, qui respire le bonheur sans arrière-pensée, put être enfin terminée en 1827; et, sans égaler le succès des *Moissonneurs*, il est juste de dire qu'elle le prépara. Ce fut comme une révélation. Jamais le catholicisme à demi païen de l'Italie, jamais le charme des environs de Naples, les harmonies secrètes du sol et du climat avec le peuple qui y vit, n'avaient été mieux rendus que dans cet épisode populaire qui semble découpé dans quelque sculpture antique où serait reproduite une procession de Cérès, sur ce rivage de la Grande-Grèce. Ces rapprochements involontaires devinrent même l'occasion de critiques assez vives. On crut voir, dans quelques-unes des figures de ce tableau, des réminiscences de marbres grecs. Certains juges prétendirent que Robert n'avait pas fait un tableau, mais un bas-relief. D'autres lui firent l'étrange reproche d'avoir concentré tout l'intérêt, tout le mouvement, toute l'*immensité* d'une grande fête populaire, dans un groupe restreint. C'était pourtant au prix de cette concentra-

¹ On sait que le titre, et en même temps le sujet exact du tableau, est celui-ci : *Retour de la fête de la Madone de l'Arc*.

tion même, que Robert avait dû de rendre, dans toute sa vérité, une pensée qui se fût dispersée çà et là dans les détails d'une composition plus vaste, dans une de ces grandes *machines*, par exemple, de l'école vénitienne, qu'il ne put jamais admirer. Bref, il se trouva comme toujours des juges qui demandaient à l'artiste ce qu'il ne pouvait donner, et s'armaient contre leurs impressions instinctives d'idées systématiques ou préconçues. En dépit de leurs critiques, le succès l'emporta, et de plus en plus, on s'accoutuma à voir dans Robert le peintre prédestiné de la nature et du peuple italiens.

C'est à la suite de ce succès remporté par Robert, non pas seulement sur l'indifférence et les préventions, mais sur lui-même et les hésitations de sa nature, qu'il conçut l'idée de rendre, dans quatre compositions successives, les principales régions de l'Italie et les différentes saisons de l'année. La *Madone de l'Arc* symbolisait en quelque sorte (je dis *en quelque sorte*, parce que ce mot de *symbole*, qui vient de lui-même à l'esprit devant toute composition profondément sentie, n'était guère de sa langue), la *Madone de l'Arc* symbolisait le printemps et le midi; le tableau des *Moissonneurs*, auquel il mit immédiatement la main, après avoir terminé la *Madone*, devait rendre l'été dans la région centrale et romaine de l'Italie, tandis qu'il aurait trouvé en Toscane l'idée d'une scène de vendanges, qu'il ne lui fut pas même donné d'ébaucher, et que Venise lui eût fourni un *hiver*, très-différent alors dans sa pensée de ce qu'il est devenu dans le tableau des *Pêcheurs*.

Quoi qu'il en soit, c'est à ce moment que se place la composition de son œuvre la plus populaire, les *Moissonneurs dans les marais Pontins*. Cette région des environs de Cisterna et de Terracine, qu'il avait souvent parcourue avec son frère et ses amis, était de toutes, celle qu'il semblait préférer; il y prolongeait ses stations d'étude jusqu'à en devenir malade; la population de ces contrées surtout le charmait. Ce n'était pas seulement la rare beauté des figures, dont il était frappé: la naïveté des caractères et du langage, l'esprit naturel, une « imagination surprenante », disait-il, des superstitions outrées qui peuvent « rendre ce peuple méchant sans savoir pourquoi », et qui s'allient, chez les femmes surtout, à un certain trait de grandeur morale, tout cela, depuis longtemps, l'avait beaucoup occupé; et ne s'aperçoit-on pas, en effet, en examinant avec attention les figures de son tableau, de tout ce qu'il a fallu de familiarité, d'intimité même avec une population à part, comme celle-là, pour la comprendre et la rendre ainsi qu'il l'a fait? Le tableau des *Moissonneurs* n'a pas été, comme la *Madone de l'Arc*, le résultat de stations plus ou moins courtes sur le théâtre du tableau: il fut le fruit des longues années que Robert passa à Rome, de ses patientes études d'hiver aux *Termini*, de ses séjours d'été dans la Campagne, et les marais Pontins; et si ceux qui l'ont suivi de près, assurent qu'il ne mit pas moins de trois ans à préparer ce tableau, il est juste d'ajouter que, pour le produire, il ne fallut pas moins à Robert qu'un séjour de douze ans dans le centre de l'Italie.

Chose singulière, ce tableau dont la composition lui coûta des années, fut celui qu'il exécuta le plus vite. Ce fut aussi le seul qu'il exécuta avec plaisir, sans lassitude, sans défaillances, sans être poursuivi par ce besoin d'effacer, de gratter sa toile à l'aide du rasoir, de corriger et de recorriger, qui lui faisait dire que Boileau lui avait appris, pour le moins, autant de peinture que David. Il eut en le peignant la joie du travail, dont il n'avait guère connu jusqu'ici que l'âpre et rude effort; il éprouva, sans l'amertume qui s'y attachait toujours pour lui, la satisfaction de créer, de voir son œuvre s'animer, s'éclairer, prendre vie sous ses doigts, satisfaction la plus vive et la plus pleine de celles qu'il est donné à l'homme de ressentir. Aussi, cette année 1830 où il termina les *Moissonneurs*, son œuvre la plus parfaite et la plus simple, fut-elle la plus heureuse de sa vie, plus heureuse même que celle qui suivit, et qui fut marquée par l'éclatant succès de ce tableau au Salon de Paris. Une lettre écrite de Frascati, pendant l'automne de cette même année, montre Robert tranquille et satisfait.¹ Ces occasions sont si rares, qu'il est bon de les signaler en passant.

On se ferait d'ailleurs une idée bien peu juste de cette période de sa vie, si l'on pensait qu'il ne produisit alors que les deux grands tableaux dont nous venons de parler. De 1822 à 1827, c'est-à-dire depuis *l'Improvisateur* à la *Madone de l'Arc*, il termina une foule d'œuvres moins importantes par l'étendue, mais tout aussi remarquables par la naïveté de la pensée et le bonheur de l'expression. C'est la période de sa vie où Robert peignit le plus, et si nous écrivions son histoire, il faudrait rappeler ici une série de plus de quarante tableaux, parmi lesquels nous mentionnerons seulement, non pas comme les plus parfaits, mais comme ceux qui nous sont le plus familiers, *La femme d'Ischia*, — *Les pèlerines dans la campagne de Rome*, — *La femme de Procida*, — *Le brigand blessé*, — *L'intérieur de St-Paul-hors-les-Murs*, — *La pèlerine avec son enfant mourant*, — *L'ermite du mont Epomeo*. — De 1827 à 1831, le nombre de ses compositions est un peu moins considérable. Mais dans les trente ouvrages² qui datent de cette période, se trouvent quelques-unes de ses plus belles pages. Il n'est besoin que d'en nommer un petit nombre, ainsi *Les pêcheurs dans les marais Pontins*, — *Le jeune Grec*, — *La femme de Sora près de sa fille morte*, — *La femme du marin*. — *Les Pifferari*, — *L'enterrement d'un fils aîné de paysans romains*, — enfin *La femme napolitaine pleurant sur les débris de sa maison*. Quelques personnes ont vu dans ce dernier tableau le chef-d'œuvre de Robert.

¹ Voir dans la biographie de Robert, par M. Feuillet, page 143, cette lettre adressée à V. Schnetz.

² Ces chiffres étonnent davantage encore quand on se rappelle la manière de travailler de Robert, et que l'on remarque combien est petit le nombre des répétitions de ses tableaux. Il est vrai que jamais peintre n'a vécu aussi constamment devant son chevalet : Robert fut un vrai bénédictin de la peinture.

L'histoire d'un véritable artiste n'est guère autre chose que celle de ses ouvrages. On voudrait posséder pourtant, sur cette période si remplie de la vie de Robert, quelques détails de plus que n'en renferment les passages de sa correspondance publiés jusqu'ici. Ce fut en 1822 qu'il appela auprès de lui son frère Aurèle, désormais son fidèle compagnon, des bons et des mauvais jours. En 1828, nous l'avons dit déjà, il eut le malheur de perdre sa mère, et revint, pour la première fois, faire un séjour dans son pays.¹ Peu d'années auparavant, la mort de David, son maître bien-aimé, l'attrista vivement. — Les lettres de ce temps se taisent presque entièrement sur les faits du dehors, et ne sont guères remplies que de détails sur ses travaux, et de jugements empreints d'une remarquable justesse, et d'une modération fort rare chez les artistes, sur les diverses écoles de peinture, dont il avait l'occasion de voir à Rome les chefs ou les représentants. Parmi les événements extérieurs, il faut mentionner ici l'élection du pape Léon XII, et les cérémonies qui suivirent la mort de son prédécesseur (1823). Robert, dans une de ses lettres, raconte ces cérémonies et l'élection du Saint-Père, avec une simplicité, une liberté d'appréciations, fort éloignées du pathos qu'on s'étonne de rencontrer parfois chez des écrivains protestants, tout émus encore de leur premier séjour dans la ville éternelle. Il rend compte très-spirituellement d'une pasquinade, intitulée *la Mossa de' Cardinali*, qui avait beaucoup amusé les Romains pendant le conclave. J'engage ceux de mes lecteurs qui ne la connaîtraient pas, à chercher dans le volume de M. Feuillet (page 111), cette jolie lettre, la seule à moi connue où Robert semble s'égayer. — Voilà, sur cette période, à peu près toutes les informations que j'ai rencontrées dans sa correspondance. Aussi, je souhaite que l'appel adressé récemment par les rédacteurs de la *Bibliothèque universelle*, aux correspondants de Robert, ou aux détenteurs de ses lettres, ait un résultat favorable, et permette de connaître, avec plus de détail, cette portion de sa vie.

(A suivre.)

Ch. BERTHOUD.

¹ Il faut lire la touchante lettre qu'il écrivit à M. Marcotte (Rome, 1^{er} décembre 1828) à l'occasion de la mort de sa mère *L. Robert, sa vie*, etc., par F. Feuillet, p. 187.

JEAN DES PANIERS

(Suite).

Le triomphe.

Dès que Henri Montandon eut organisé le transport du loup qu'on venait de trouver d'une façon si inattendue, il expédia un messenger aux chasseurs restés en arrière. Il leur annonçait l'heureux résultat de la poursuite, et les engageait à attendre son retour, afin de former une seule troupe pour entrer en ordre dans le village. A son avis une chasse aussi magnifique méritait les honneurs d'une entrée triomphale; il voulait frapper l'imagination des habitants des Verrières et les obliger à conserver le souvenir de la battue qu'il venait de commander. Dans l'enthousiasme qui l'animait, il aurait voté un monument commémoratif, obélisque, statue ou pyramide, destiné à rappeler aux générations futures ses récents exploits et ceux de ses compagnons. Qui sait! les menhirs élevés au fond des bois n'ont peut-être pas une autre origine. Sur-tout il voulait que la voix de la renommée propageât jusqu'aux Ponts et à la Brévine l'écho de la gloire des Verrières; assez longtemps ces deux villages avaient eu le monopole des battues fructueuses, il voulait que son lieu natal eût aussi sa part de célébrité, et dans cette généreuse ambition son cœur battait animé du plus pur patriotisme.

On eût quelque peine à rassembler les chasseurs restés en arrière; dès qu'ils eurent renoncé à poursuivre l'entreprise jusqu'au bout, la débandade s'était mise dans leurs rangs. Les uns réparaient leurs forces dans les fermes du voisinage et donnaient l'accolade aux bouteilles de bourgogne ou de gentiane; d'autres tiraient à la cible contre les grandes pesses des pâturages; malgré la saison, quelques fanatiques jouaient aux quilles devant un de ces cabarets de montagne qui trahissent leur présence par une longue perche à laquelle pend une branche de houx. Enfin les plus jeunes avaient organisé un bal dans une grange; ils avaient même de la musique et des dames. C'est là que notre ancienne connaissance Ali Courvoisier, du Locle, brillait dans tout son éclat; il exécutait sur le tambour toutes sortes de fantaisies, dont la grande

caisse marquait le rythme et dont la mélodie était jouée par un amateur armé d'un peigne et d'une bande de papier. Plus tard un fifre vint jeter ses notes aiguës dans cet orchestre improvisé. Dès que la grande caisse fit entendre son bourdonnement plein de promesses, on vit accourir de tous les chalets du voisinage les garçons, les filles qui se hâtaient pour danser aux chansons, comme à Sans-Souci. Cette jeunesse folâtre y serait restée jusqu'au lendemain, si H. Montandon ne fût arrivé avec ses chasseurs d'élite et le loup

Qu'ils portaient comme un lustre.

En un clin d'œil, le bal fut abandonné; chacun voulait entendre le récit de ce nouvel épisode; aussi les arrivants ne savaient auquel répondre. On mesurait l'animal, on le soulevait, on admirait ses crocs acérés, on cherchait ses blessures, et l'on se perdait en discussions interminables sur l'auteur probable de sa mort. On commençait déjà à mettre en doute l'adresse d'Albert Dubois; un parti, à la tête duquel se plaçait M. Hermann, admettait que les loups avaient fort bien pu recevoir les balles des autres tireurs; rien ne prouvait qu'ils fussent tombés sous les coups du Fleurisant. A leur avis, le tanneur s'était laissé surprendre sans réflexion quand il avait proclamé Albert. Ils demandaient une enquête pour résoudre cette grave affaire et donner satisfaction à toutes les susceptibilités. Ceux qui se donnaient tant de mal pour lui enlever l'honneur du coup double, dont ils étaient jaloux, ne se doutaient guère de la terrible soirée qui lui était réservée.

Au moment de prendre congé, les dames reconnaissantes vinrent coudre des cocardes aux coiffures des chasseurs. En l'absence du roi de la traque, on couronna le capitaine Dusapel et H. Montandon, qui protestait contre une telle usurpation et demandait le Fleurisant aux quatre vents du ciel. Le cortège ainsi organisé et paré prit définitivement le chemin du village où la nouvelle de la victoire était déjà parvenue sur les ailes de ces télégraphes mystérieux qui, dans tous les temps et dans tous les pays, se chargent de publier les grands événements.

C'était, en effet, un remarquable cortège que celui qui faisait en ce moment son entrée aux Verrières; il est probable qu'on n'en verra plus de pareil et il n'est pas surprenant qu'il ait passé à l'état de légende, comme les armourens de Neuchâtel. La dernière grande traque au loup et le défilé des chasseurs est un de ces récits qui défraient les longues veillées d'hiver et dont on ne se lasse jamais.

En tête marchait un détachement de rabatteurs, portant les engins hétéroclites de leur charivari. Puis venait Jean des paniers, jouant de sa clarinette, avec le sérieux sacerdotal des trompettes qui firent crouler les murailles de

Jéricho. Il était accompagné d'un fifre, du tambour d'Ali Courvoisier et de la grande caisse. Derrière la musique, quatre hommes robustes portaient les deux loups suspendus par les pattes à deux perches posées sur leurs épaules. Ensuite venaient les chefs et les chasseurs armés de leurs fusils, et tenant à la main leurs cornets dont ils sonnaient tous ensemble par intervalles. La marche était fermée par les rabatteurs qui poussaient des cris de joie.

Il fallait être bien malade pour ne pas descendre dans la rue et saluer cette troupe qui rentrait heureuse et fière dans ses foyers; les femmes aux fenêtres ou sur le seuil de leur porte, agitaient leurs mouchoirs; les mères bénissaient le ciel de voir leurs rejetons revenir sains et saufs; les vieillards se faisaient porter pour assister une dernière fois à cette réminiscence des fêtes de leur jeunesse.

On fit halte devant la maison du capitaine, et l'on procéda immédiatement à l'appel de tous ceux qui avaient pris part à la chasse, afin que personne ne fût oublié lors du partage de la gratification de cent francs par loup accordée par l'Etat et par toutes les communes du pays.

Au moment de rompre les rangs, le clerc de notaire s'approcha de M. Dusapel et lui fit l'allocution suivante :

« Capitaine! Avant de nous séparer, permettez-moi de vous remercier au nom des tireurs des Verrières, d'avoir bien voulu nous commander dans cette glorieuse journée. C'est à vous que nous devons nos succès, et nous vous en faisons hommage. Cependant nous requérons de votre impartialité qu'une enquête soit ouverte aux fins de découvrir qui a frappé les victimes dont les cadavres sont étendus à nos pieds. C'est une question dans laquelle est engagé l'honneur des Verrières. Il est vrai que des propos regrettables ont été lâchés au profit d'un étranger par des hommes en vue, qui auraient mieux fait de se taire. Mais, pleins de confiance en votre justice, nous attendons votre verdict comme la voix de la vérité. Concitoyens! poussons trois hourras pour prendre congé du brave capitaine Dusapel; qu'il vive! »

— Petit satan de singe d'Afrique, dit H. Montandon, qui étouffait de fureur, on t'en feha une d'enquête, qui touenea à ta confusion. Attends seulement, petit monstre!

— Messieurs, dit le capitaine, les loups seront dépouillés et ouverts incessamment; si l'on trouve des balles, elles seront à votre disposition dès ce soir; chacun de vous pourra les comparer avec les siennes. Je regrette de ne pouvoir faire davantage pour vous satisfaire. Je vais maintenant dresser le procès-verbal et l'envoyer à Neuchâtel.

Cet incident vidé, chacun se retira, sauf les chefs et quelques notables qui devaient souper chez le capitaine.

Les Cernets.

A environ quarante minutes au nord-est des Verrières est situé le hameau des Cernets. Il ne compte que quelques maisons d'apparence rustique, blotties dans une ondulation du plateau qui s'appuie contre les premiers contreforts du Gros-Taureau. Le message dont Albert était chargé ne l'obligeait donc pas à faire un grand détour pour revenir au village.

Dans une de ces maisons basses, à demi ensevelies dans la neige, un vieillard, vêtu d'une camisole de tricot de laine, les deux coudes appuyés sur un établi d'horloger placé devant la fenêtre, travaille assidument à un de ces menus ouvrages qui nous semblent si étranges à nous autres habitants des bords du lac. La lumière tombe en plein sur sa tête et sur les pièces de métal qu'il est en train de façonner. Joël Huguenin a plus de soixante et dix ans; malgré son grand âge, ses cheveux grisonnent à peine et il a conservé toutes ses dents. Ses yeux, un peu éraillés, sont armés d'une formidable paire de lunettes, montées en laiton, renforcées de l'inévitable *migros*, qu'un appareil ingénieux tient suspendu près de la tempe droite. Ses grosses mains velues et décharnées se jouent avec dextérité au milieu des atomes qu'elles mettent en œuvre; à peine un léger tremblement trahit-il le poids des années dans ces doigts qui ont tant travaillé. Son tour à pivoter est fixé entre les mâchoires de l'étau; il donne le dernier poli aux pivots d'une roue d'ancre; cette opération délicate absorbe toute son attention. Malheur à celui qui laisse choir une de ces pièces aussi fines et légères que de la dentelle; on ne se figure pas les tribulations qui l'attendent. Brosser le parquet de sa chambre, en marchant à quatre pattes avec des précautions infinies, scruter les balayures avec la patience d'un botaniste à la recherche de cryptogames moléculaires; se déshabiller, soumettre ses vêtements à un examen minutieux, et, après une heure d'explorations inutiles, finir par retrouver dans sa barbe le précieux objet que l'on croyait perdu, voilà les épreuves auxquelles aucun horloger ne peut se soustraire, et qui lui enseignent une angélique résignation.

Plusieurs volumes de mécanique et de physique sont ouverts sur son établi. Lorsqu'il est fatigué de limer, de pivoter, de tourner, il cherche dans ces livres des renseignements qu'il utilisera plus tard. On le voit, ce vieillard n'est pas un horloger vulgaire; c'est un de ces chercheurs comme les Jaquet Droz, les Houriet, les Perrelet et tant d'autres qui ont marché sur les traces de leur patron Daniel Jean Richard, et qui ont contribué aux progrès de l'horlogerie en perfectionnant les outils, en simplifiant la main d'œuvre et en

créant des combinaisons propres à assurer une plus exacte mesure du temps. Dans cette petite chambre si paisible, où ne pénètrent ni les oisifs ni les importuns, dans cette oasis qu'entourent les neiges d'un hiver de sept mois, rien ne vient troubler les méditations du penseur ; il peut poursuivre son idée sans être distrait et donner essor à toutes ses inspirations. Si, comme on l'a dit, le génie est une longue attention portée sur le même objet, notre vieil artiste est bien placé pour mûrir ses découvertes.

Pour le moment, il cherche à mettre en jeu une montre à secondes indépendantes, à l'aide d'un seul barillet, qui doit être remonté sans le secours d'une clé, par les oscillations d'un levier adapté près du pendant. S'il n'invente pas le remontoir actuel, il faut avouer qu'il n'en est pas bien loin. Il étudie aussi un mode nouveau de compensation du balancier, pour mettre sa montre à l'abri des changements de température. Tous ces problèmes ne sont pas chose facile, et de temps à autre le vieux Joël relève ses grandes lunettes au-dessus de ses sourcils noirs, quitte sa chaise à vis, fait un tour par la chambre, agace un joyeux chardonneret qui répond à ses avances par des roulades, allume sa pipe, puis, regardant le ciel nuageux, secoue vigoureusement le baromètre suspendu à la paroi près de la fenêtre ; le mercure qui descend dans le tube annonce une prochaine tempête.

Cette culture intellectuelle chez un habitant des Cernets peut paraître extraordinaire à quiconque ignore l'histoire de ces régions frontières. Pendant la révolution française, grand nombre d'émigrés, appartenant pour la plupart à des familles distinguées par leur fortune, leur position, leurs talents, se sont établis aux Verrières ou dans les lieux voisins. Ils restaient là, parce qu'ils ne pouvaient, sans désespoir, perdre de vue leur pays natal. Les vieillards se rappellent encore ces personnages aux façons polies, au langage facile, élégant, qui attendaient avec impatience un retour du régime qui venait de crouler. Plusieurs étaient des prêtres qui avaient refusé de prêter le serment imposé au clergé. Il y en avait tout le long de notre frontière, et nous savons par des actes authentiques que des baptêmes et des mariages ont été célébrés secrètement dans des chalets situés sur les territoires de la Chaux-de-Fonds et du Locle par des curés réfractaires¹. Ceux qui avaient recours au ministère de ces ecclésiastiques, qu'ils croyaient orthodoxes entre tous, ne craignaient pas de franchir, pendant les nuits d'hiver, les dangereux défilés du Doubs, pour venir, sur la terre étrangère, célébrer leur culte, selon les rites traditionnels. Quelles scènes et quels drames ces souvenirs n'éveillent-ils pas dans l'imagination ?

Ces hommes instruits, qui venaient de se dérober aux épouvantes de la

¹ M. Célestin Nicolet possède des actes de baptême et de mariage célébrés à la Caroline près des Brenets, au Creux des Olives, près de la Chaux-de-Fonds, etc.

Terreur, trouvant l'oubli et la sécurité au sein des honnêtes familles de nos montagnes, y prolongeaient leur séjour et contribuaient au développement intellectuel de leurs hôtes par leur conversation, leurs lectures et leurs travaux. Telle était l'école où s'était formé Joël Huguenin. C'est avec les émigrés qu'il avait lu et discuté à outrance Montesquieu, J. J. Rousseau, Voltaire, Diderot et les Encyclopédistes; c'est avec eux qu'il avait étudié la physique et la géométrie, et que son esprit s'était ouvert avec délices aux rayons lumineux de la science. Après 1815, après la chute de « l'ogre de Corse », il n'avait pu résister aux sollicitations de ses anciens commençaux, qui voulaient lui faire voir Paris et ses merveilles, et qui l'avaient promené de fête en fête pendant un grand mois. Mais la première ivresse dissipée, le mal du pays s'était déclaré; ni les bals, ni les fins soupers, ni le théâtre, ni d'autres séductions n'avaient eu le don de le retenir dans la grande ville; il avait soif de revoir ses montagnes, ses sapins, son vieux chalet. L'eau de citerne et la vache fumée lui paraissaient mille fois préférables au champagne et aux perdreaux. Il était revenu aux Cernets pour ne plus les quitter, mettant à profit, dans sa vocation, les enseignements qu'il avait reçus, les observations qu'il avait faites, et toutes les notions dont il avait enrichi son esprit.

Pendant qu'il interrogeait le baromètre, la porte de son cabinet s'ouvrit et une femme âgée apparut sur le seuil.

— Joël, venez donc voir cette enfant, je crois qu'elle prend le croup.

— Grand Dieu! ma pauvre petite Sophie en serait-elle là, dit le vieillard en passant bien vite dans la pièce contiguë et en s'approchant d'un berceau où dormait un enfant de trois ans dont le pâle visage portait les traces de la maladie. Sa respiration précipitée et sifflante, son agitation, la toux rauque comme l'aboiement d'un chien, qui secouait sa petite poitrine, tous ces symptômes n'échappèrent pas à l'œil exercé du grand-père et déchirèrent son cœur.

— Hélas, oui, cela paraît être le croup. Qu'allons-nous faire sans médecin, sans secours? Il faudrait un vomitif, peut-être des sangsues... mais avant qu'un messenger soit revenu du Val-de-Travers ou de Pontarlier... Il n'acheva pas de crainte de navrer sa compagne angoissée.

Pendant qu'ils se communiquaient à voix basse leurs inquiétudes, l'enfant ouvrit les yeux, et les regarda avec une inexprimable angoisse.

— Grand-père, pourquoi ma bouche se ferme-t-elle ici? et de son doigt, elle désignait sa gorge. Otez-vite ce qui m'empêche de respirer.

— Ce n'est rien, mon enfant, nous guérirons bientôt cette vilaine toux.

— Je voudrais aller chez maman, tante Lucy a des bonbons qui guérissent les rhumes.

— Tu n'y songes pas, dit la grand'mère; et le froid, et la neige qui couvre les chemins...

— Et celle qui va tomber bientôt, dit Joël d'un air soucieux.

— Encore de la neige. Oh! quel bonheur! Vous me laisserez voir les mouches blanches qui tombent du ciel. Et elle frappait l'une contre l'autre ses mains fluettes.

En ce moment, on heurta à la porte. Albert Dubois, le visage animé par la course qu'il venait de faire, entra et s'acquitta incontinent du message de Lucy. Il fut frappé de l'air contraint et inquiet des deux vieillards.

— C'est Dieu qui vous envoie, dit la mère en joignant les mains; l'enfant n'est pas bien et nous nous consultons pour décider sur ce que nous devons faire.

— Grand'père, dit l'enfant, est-ce un brigand ou un contrebandier cet homme qui a des moustaches et un sabre! Veut-il nous faire du mal?

— Non, il vient de la part de ta marraine.

— Rassure-toi, ma petite amie, je ne suis qu'un chasseur de loups.

— Ah! vous avez fait une battue, dit Joël.

— Oui, nous avons tué deux loups à la Cornée.

— C'est une belle chasse; mais vous devez être las, il y a sans doute longtemps que vous êtes sur pied. Pendant que vous mangerez un morceau, nous tiendrons conseil, et vous nous donnerez votre avis. Veuillez passer dans mon cabinet.

— Il s'en va déjà l'ami de ma marraine; je veux aller avec lui. Ne vous a-t-elle pas dit de m'embrasser.

— Sans doute, et c'est ce que je vais faire de bon cœur, dit Albert, qui rougissait malgré lui en écoutant les paroles de la petite fille.

Quand il fut dans le cabinet de Joël, celui-ci lui exposa sans contrainte ses inquiétudes. On ne pouvait songer à laisser cette enfant si gravement malade loin de tout secours et surtout loin de ses parents. Ceux-ci ne savaient rien encore; s'il survenait une catastrophe, ils seraient inconsolables. Dans cette affreuse maladie, les crises mortelles surviennent tout à coup et frappent comme la foudre. Le vieillard se lamentait de se voir inutile dans de telles conjonctures.

— Le parti le plus simple, dit Albert, est de me confier la malade; en une demi-heure je puis l'emporter chez ses parents. Si l'on fait diligence et si l'on trouve M. Allamand à Fleurier, on aura son assistance dans deux ou trois heures au plus.

— Consentiriez-vous à nous rendre ce service? notre reconnaissance et celle de toute la famille serait sans bornes.

Terreur, trouvant l'oubli et la sécurité au sein des honnêtes familles de nos montagnes, y prolongeaient leur séjour et contribuaient au développement intellectuel de leurs hôtes par leur conversation, leurs lectures et leurs travaux. Telle était l'école où s'était formé Joël Huguenin. C'est avec les émigrés qu'il avait lu et discuté à outrance Montesquieu, J. J. Rousseau, Voltaire, Diderot et les Encyclopédistes; c'est avec eux qu'il avait étudié la physique et la géométrie, et que son esprit s'était ouvert avec délices aux rayons lumineux de la science. Après 1815, après la chute de « l'ogre de Corse », il n'avait pu résister aux sollicitations de ses anciens commençaux, qui voulaient lui faire voir Paris et ses merveilles, et qui l'avaient promené de fête en fête pendant un grand mois. Mais la première ivresse dissipée, le mal du pays s'était déclaré; ni les bals, ni les fins soupers, ni le théâtre, ni d'autres séductions n'avaient eu le don de le retenir dans la grande ville; il avait soif de revoir ses montagnes, ses sapins, son vieux chalet. L'eau de citerne et la vache fumée lui paraissaient mille fois préférables au champagne et aux perdreaux. Il était revenu aux Cernets pour ne plus les quitter, mettant à profit, dans sa vocation, les enseignements qu'il avait reçus, les observations qu'il avait faites, et toutes les notions dont il avait enrichi son esprit.

Pendant qu'il interrogeait le baromètre, la porte de son cabinet s'ouvrit et une femme âgée apparut sur le seuil.

— Joël, venez donc voir cette enfant, je crois qu'elle prend le croup.

— Grand Dieu! ma pauvre petite Sophie en serait-elle là, dit le vieillard en passant bien vite dans la pièce contiguë et en s'approchant d'un berceau où dormait un enfant de trois ans dont le pâle visage portait les traces de la maladie. Sa respiration précipitée et sifflante, son agitation, la toux rauque comme l'aboiement d'un chien, qui secouait sa petite poitrine, tous ces symptômes n'échappèrent pas à l'œil exercé du grand-père et déchirèrent son cœur.

— Hélas, oui, cela paraît être le croup. Qu'allons-nous faire sans médecin, sans secours? Il faudrait un vomitif, peut-être des sangsues.... mais avant qu'un messager soit revenu du Val-de-Travers ou de Pontarlier.... Il n'acheva pas de crainte de navrer sa compagne angoissée.

Pendant qu'ils se communiquaient à voix basse leurs inquiétudes, l'enfant ouvrit les yeux, et les regarda avec une inexprimable angoisse.

— Grand-père, pourquoi ma bouche se ferme-t-elle ici? et de son doigt, elle désignait sa gorge. Otez-vite ce qui m'empêche de respirer.

— Ce n'est rien, mon enfant, nous guérirons bientôt cette vilaine toux.

— Je voudrais aller chez maman, tante Lucy a des bonbons qui guérissent les rhumes.

— Tu n'y songes pas, dit la grand'mère; et le froid, et la neige qui couvre les chemins....

— Et celle qui va tomber bientôt, dit Joël d'un air soucieux.

— Encore de la neige. Oh! quel bonheur! Vous me laisserez voir les mou- ches blanches qui tombent du ciel. Et elle frappait l'une contre l'autre ses mains fluettes.

En ce moment, on heurta à la porte. Albert Dubois, le visage animé par la course qu'il venait de faire, entra et s'acquitta incontinent du message de Lucy. Il fut frappé de l'air contraint et inquiet des deux vieillards.

— C'est Dieu qui vous envoie, dit la mère en joignant les mains; l'enfant n'est pas bien et nous nous consultons pour décider sur ce que nous devons faire.

— Grand'père, dit l'enfant, est-ce un brigand ou un contrebandier cet homme qui a des moustaches et un sabre! Veut-il nous faire du mal?

— Non, il vient de la part de ta marraine.

— Rassure-toi, ma petite amie, je ne suis qu'un chasseur de loups.

— Ah! vous avez fait une battue, dit Joël.

— Oui, nous avons tué deux loups à la Cornée.

— C'est une belle chasse; mais vous devez être las, il y a sans doute long- temps que vous êtes sur pied. Pendant que vous mangerez un morceau, nous tiendrons conseil, et vous nous donnerez votre avis. Veuillez passer dans mon cabinet.

— Il s'en va déjà l'ami de ma marraine; je veux aller avec lui. Ne vous a-t-elle pas dit de m'embrasser.

— Sans doute, et c'est ce que je vais faire de bon cœur, dit Albert, qui rougissait malgré lui en écoutant les paroles de la petite fille.

Quand il fut dans le cabinet de Joël, celui-ci lui exposa sans contrainte ses inquiétudes. On ne pouvait songer à laisser cette enfant si gravement malade loin de tout secours et surtout loin de ses parents. Ceux-ci ne savaient rien encore; s'il survenait une catastrophe, ils seraient inconsolables. Dans cette affreuse maladie, les crises mortelles surviennent tout à coup et frappent comme la foudre. Le vieillard se lamentait de se voir inutile dans de telles conjonctures.

— Le parti le plus simple, dit Albert, est de me confier la malade; en une demi-heure je puis l'emporter chez ses parents. Si l'on fait diligence et si l'on trouve M. Allamand à Fleurier, on aura son assistance dans deux ou trois heures au plus.

— Consentiriez-vous à nous rendre ce service? notre reconnaissance et celle de toute la famille serait sans bornes.

— De grand cœur; je suis même très-heureux de conquérir ainsi votre confiance. Mais c'est à la condition que vous me permettez de venir de temps à autre vous consulter sur des questions de mécanique et d'horlogerie qui ne sont pas encore résolues dans mon esprit.

— Comment, vous ne travaillez pas en ouvrier aveugle? voilà qui me plaît.

— Pour le moment, j'apprends la tenue des livres dans un comptoir de commerce, mais je me vouerai complètement à l'horlogerie, lorsque mon apprentissage sera terminé.

Pendant qu'Albert se restaurait, Mme Huguenin fit en soupirant les préparatifs du départ. Elle retenait ses larmes pour ne pas effrayer la malade, mais son cœur se serrait à la pensée qu'elle ne reverrait peut-être plus cette tête blonde et ces doux yeux bleus dont le regard aimant faisait tressaillir ses entrailles. Mon Dieu, disait-elle, en habillant cette chère créature, épargne-la, prends-moi plutôt à sa place.

De tous les habitants de la maison, la petite Sophie était la moins soucieuse. On sait que l'affection dont elle était atteinte procède par crises dans l'intervalle desquelles le malade éprouve un apaisement qui trompe souvent sur la gravité de son état. La perspective de voyager avec l'ami de sa marraine et de revoir bientôt ses parents et ses sœurs la remplissait d'une joie que personne ne songeait à contrister. Albert la voyant si gaie, s'imagina que les grands parents se faisaient des illusions sur sa santé; il n'avait donc aucune inquiétude à propos de sa responsabilité personnelle et envisageait ce concours de circonstances comme une bonne fortune qui devait rendre plus étroits ses rapports avec Lucy. Quand tout fut prêt, il chargea sur son dos l'enfant enveloppée d'une chaude couverture, et après de longs embrassements, il se mit en route, accompagné des vœux des deux vieillards que ce départ laissa dans une amère tristesse.

La bourrasque.

Albert marchait d'un bon pas sous son précieux fardeau. L'affection que la petite fille montrait pour sa belle marraine, la lui avait rendue chère, il était heureux de lui donner ses soins.

— Es-tu bien, mon petit cavalier? dit-il en riant, ne suis-je pas un bon cheval? Faut-il prendre le galop? et il courait en gambadant sur le sentier couvert de neige.

— Il fait très-beau et je suis bien contente. Est-ce que vous portez aussi ma marraine quelquefois?

— On ne porte qu'é les enfants, les grandes demoiselles marchent seules.

— C'est égal, je suis sûre qu'elle aimerait bien aller comme cela.

— Ne va pas le lui dire, elle se fâcherait, la belle tante.

— A propos, comment vous nommez-vous ?

— Albert.

— Je voudrais être un garçon et m'appeler Albert.

— Pourquoi ?

— Parce que tante Lucy aime beaucoup ce nom ; elle va toujours prendre un vilain petit garçon qui se nomme ainsi, et elle le mange de baisers en l'appelant son Albert, son cher Albert. J'en suis très-beaucoup jalouse.

Cependant le ciel s'était assombri ; le vent qui régnait déjà dans les hauteurs, où il grondait sourdement, s'abattit tout à coup dans la vallée en entraînant des tourbillons de neige. La tempête prévue par Joël éclatait plus tôt qu'il ne l'avait supposé. Albert n'avait pas fait le tiers du chemin ; il était alors dans le *Bois noir*, nom de sinistre augure. Cette forêt couronne les hauteurs dominant la vallée du côté du nord ; de là, on n'a plus qu'à descendre une côte assez raide pour gagner le village. Abrité par les grands sapins battus par la raffale et d'où partaient des craquements et des plaintes funèbres, il s'arrêta pour reprendre haleine et pour réfléchir à ce qu'il devait faire en présence de cette nouvelle complication.

L'enfant ne riait plus, ne parlait plus ; une nouvelle crise venait de se déclarer ; elle étouffait et portait avec détresse ses mains à son cou ; ses yeux effarés cherchaient autour d'elle un secours qui n'arrivait pas. Albert eut peur ; il crut qu'elle allait mourir. L'idée seule d'une aussi effroyable catastrophe le remplissait d'horreur. Eperdu, hors de lui, il enfonça son doigt dans la bouche de l'enfant pour ouvrir un passage à la respiration interrompue. Cette opération quelque peu brutale apporta un soulagement momentané. Il voulut en profiter pour continuer son voyage. Mais alors commencèrent les difficultés. La nuit était presque complète, la neige qui fouettait son visage l'empêchait de voir son chemin. La malade, brisée par la souffrance et par l'effroi ne pouvait plus se soutenir ni s'aider. Albert la prit dans ses bras et la porta comme un enfant au maillot. Il allait au hasard, trébuchant contre les vieilles souches, contre les clôtures, et s'enfonçant jusqu'aux genoux dans la neige lorsqu'il mettait le pied hors du sentier battu.

Ceux qui n'ont jamais vu, en fait de neige, que les quelques pouces saupoudrés d'une main avare dans les rues de Neuchâtel, où ils ne suffisent pas toujours à mettre à flot les traîneaux impatients de prendre leur vol, ne se figurent pas l'atroce fatigue d'un pareil trajet. Et puis, les enfants ont beau être légers, il est certain qu'à moins d'avoir l'habitude de les porter, on

succombe bientôt de lassitude. Albert Dubois, qui soulevait aisément des sacs de trois quintaux, n'osait pas s'avouer que ses bras allaient bientôt lui refuser leur office. Obligé de soutenir son fardeau de la manière la plus incommode, il dépensait infiniment plus de force que s'il avait pu s'y prendre autrement. Quand il passait près d'un mur ou d'une barrière, il y déposait l'enfant et reprenait haleine ; alors il enflammait une allumette pour reconnaître son chemin et cherchait à s'orienter dans la nuit sombre. Plusieurs fois il poussa des cris d'appel, mais rien ne lui répondait, sinon les gémissements de la malade et le tonnerre de l'ouragan dans la forêt. Il s'indignait des obstacles misérables contre lesquels sa volonté allait se briser ; lui qui avait parcouru cent fois cette contrée, il était aussi emprunté qu'un aveugle, et ne pouvait avancer qu'à tâtons. Il se comparait à ces naufragés abandonnés sur une épave au milieu de l'océan ; au-dessus de lui, le ciel noir, menaçant, au-dessous la neige montant, montant toujours, comme le flot inexorable. Un instant la peur de rester toute la nuit dans la campagne et de mourir misérablement comme tant de victimes de nos hivers rigoureux, lui donna le vertige ; involontairement, il cria « au secours » de toutes ses forces. Une voix, à demi éteinte par la tourmente, lui répondit. Bientôt une lueur rougeâtre apparut à travers les tourbillons de neige dont l'air était épaissi.

— Attendez, prenez patience, on y va, disait la voix.

Albert ne put retenir un cri de joie. — Venez par ici, qui êtes-vous ?

— Que diantre faites-vous là ? où allez-vous ?

— Ne suis-je pas sur le chemin du village ?

— Ah ! bien oui ! voilà à quoi sert d'apprendre la géographie. Il faut être un savant pour s'embrouiller à un quart-d'heure de son lit. Vous allez droit à la Verrière de France.

Un grand fantôme couvert de neige et portant une lanterne se dessina dans la nuit et montra aux yeux ravis d'Albert la silhouette bien connue de Jean des paniers.

— Dieu vous bénisse, Jean, voilà la seconde fois que vous venez à mon aide. Sans vous j'étais un homme perdu.

— Avez-vous l'enfant ?

— Oui.

— Mademoiselle est bigrement inquiète, allez ! et le capitaine qui comptait sur vous pour le souper, il a une belle *monture* contre vous.

— Est-ce *elle* qui vous envoie ?

— Si je ne l'avais retenue, elle voulait se mettre en campagne par ce temps de misère. Donnez-moi cette petite créature sous ma houppelande et prenez la lanterne. Vous en avez assez, hein ?

— C'est-à-dire que j'ai les bras arrachés du corps.

— Manque d'habitude. Faut-il faire halte dans la première maison que nous rencontrerons.

— Ne perdons pas de temps, j'ai hâte de mettre la petite à l'abri du froid chez ses parents. Je crois qu'elle dort.

— Non, je ne dors pas, dit Sophie, je veux rester vers mon ami.

— Je te prendrai bientôt dit Albert; regarde quel beau soleil j'ai dans la main; je m'en vais le faire danser pour te divertir.

Ils marchèrent quelque temps en silence. — Voici chez David des *vecks*, dit tout à coup le vannier en indiquant de la main une masse sombre semblable à une excroissance de la colline enneigée. Une lumière brillait à une fenêtre. — Voulez-vous entrer un instant pour vous reposer.

Il poussa la porte sans cérémonie et après avoir secoué la neige de leurs chaussures et de leurs vêtements, ils entrèrent dans une pièce servant à la fois de forge et de cuisine. Un homme en grand tablier de cuir martelait de fines barres de fer qu'il chauffait dans une fournaise, et dont il façonnait des clous avec une dextérité surprenante. Un chien barbet courait dans une roue qui faisait mouvoir le soufflet. Quand le chien interrompait sa course laborieuse pour se gratter ou pour se coucher un instant, le cloutier le menaçait de son fer rouge; l'animal poussait une plainte aiguë comme un coup de sifflet et reprenait son éternel voyage. Près de la roue, une grande cage en fil de fer, adossée au mur, contenait un écureuil roux qui dormait pelotonné dans un coin. Toute cette mise en scène eut pour effet de distraire un moment la petite malade; on lui fit boire un peu de lait; les hommes se passèrent à la ronde la gourde d'Albert encore à demi remplie de vieux rhum de la Jamaïque.

— Voilà de la *blanche* qui a un fier bouquet, dit le cloutier en posant son marteau et en faisant claquer sa langue en connaisseur.

— C'est du rhum, dit Albert, cela se fait avec du sucre.

— Avec du sucre, voyez un peu, et tout de même c'est fort et sa réchauffe en dedans.

— Ce sont des nègres qui le fabriquent.

— Eh bien, ces noirs c'est de fameux *distilleurs*! On sent bien que cela vient des pays chauds, cela vous met comme un soleil dans le ventre.

— Tenez, dit Albert, encore un coup de soleil, puis vous nous souhaiterez un bon voyage.

Une fois sur le chemin, le trajet se fit plus facilement; le vannier marchait toujours en tête et Albert mettait le pied dans ses pas. Ils arrivèrent au Champ du Plane, puis traversèrent le ruisseau que l'hiver avait emprisonné

sous la glace. Quelques moments après, ils étaient en vue de la maison. Sur le seuil ils trouvèrent Lucy en proie à une agitation extrême.

— Est-ce vous, dit-elle ?

— Oui, dit Albert, le voyage a été rude.

— Et Sophie ?

— La voici dit le vannier en entrouvrant sa large capote, la petite chatte est au chaud dans son nid.

— Tante Lucy, dit à voix basse l'enfant, en lui passant les bras autour du cou, je suis bien malade; ton ami Albert a joué au cheval avec moi, il a fait boire le soleil à l'homme noir qui brûle son chien, et il m'a embrassée. Ne veux-tu pas l'embrasser aussi.

Lucy cacha son visage contre celui de Sophie. — Merci, dit-elle en tendant sa main au jeune homme qui la porta avec ardeur à ses lèvres.

Elle entra dans l'intérieur de la maison, et Albert se dirigea vers la demeure du capitaine où il était attendu.

Le banquet.

Albert n'avait que quelques pas à faire pour gagner la maison du capitaine. Il était si ému de sa courte entrevue avec Lucy et de tout ce qui venait de se passer, qu'il arriva devant la porte sans avoir songé à ce qu'il faisait. Mais au moment d'entrer dans la demeure de sa bien-aimée, il éprouva un trouble extrême. Il sentait vaguement que quelque chose de sérieux allait se décider et que c'en était fait de ses frivolités d'adolescent. Dans l'état où était son cœur, sa conscience lui disait qu'il ne pouvait franchir ce seuil qu'avec l'intention arrêtée de mériter Lucy par tous les genres de sacrifices. C'était donc une démarche grave qu'il tentait et il en acceptait les conséquences. Et puis cette maison où était née cette jeune fille qu'il aimait si tendrement, l'attirait malgré lui; il voulait voir cet intérieur où elle avait grandi, où elle était devenue l'ange adorable de beauté et de bonté qui régnait sur son cœur. Il aimait déjà d'avance les parents de Lucy, et il ne doutait pas de s'en faire aimer; il voulait devenir pour eux un fils reconnaissant et dévoué, un soutien pour leur vieillesse, un ami, un consolateur dans les mauvais jours. Mais si on la refusait, que serait la vie sans elle. L'avenir sans Lucy, c'était le néant, l'éternel désespoir.

Si Lucy l'eût vu arrêté au bas de l'escalier, hésitant à en gravir les marches, si elle avait pu lire dans ce cœur honnête les combats qu'y livraient l'incertitude et la crainte, certes elle l'aurait pris en pitié.

Il était prêt à s'enfuir comme un malfaiteur, lorsqu'un bruit de voix parvint jusqu'à lui. C'étaient les convives du capitaine qui avaient entre eux une discussion fort animée. Involontairement il prêta l'oreille. Ce qu'il entendit le fit frémir de surprise et de colère.

— Ecoute Montandon, tu t'es laissé enjôler par ce Dubois. Crois-tu qu'il achètera tes cuirs au poids de l'or et qu'il dégrèvera ton établissement.

— C'est un intrigant qui vient faire le paon dans notre village, pour cour-tiser nos filles et se moquer d'elles dans l'occasion. On lui ôtera ses plumes.

— Ça n'empêche, rétorquait l'honnête tanneur, qu'il est beau et qu'il a de l'esprit comme un prince royal et qu'il tire comme Guillaume Tell.

— Laisse là ton Guillaume Tell, c'était le père de tous les révolutionnaires.

Un seau d'eau froide sur la tête d'Albert l'eût moins saisi que cette conversation, tant il est vrai que quand on parle de nous, même chez nos amis et nos parents, il faut se garder d'écouter aux portes. Toup à coup il avisa dans la cuisine, éclairée par un feu flamboyant, M^{me} Dusapel, les manches retroussées, fort affairée au milieu de ses marmites et de ses casseroles.

— Eh ! M. Dubois, soyez le bienvenu chez nous ; entrez je vous prie, ces messieurs seront ravis ; ils commençaient à désespérer de vous voir. En disant ces paroles avec un empressement tout à fait hospitalier, elle introduisit le nouveau venu dans la salle du banquet où une dizaine de personnages étaient réunis autour de la table.

— Ah ! voilà notre traînard, dirent quelques voix. Venez donc vous asseoir, mieux vaut tard que jamais, dit la sagesse des nations.

— Je vous demande pardon, dit Albert, tout abasourdi du changement à vue qui s'opérait ; mais j'ai fait aux Cernets une commission qui m'a retardé.

— Aux Cernets, par ce beau temps ?

— Oui, chez M. Joël Huguenin, d'où j'ai rapporté une petite fille malade.

— Ah ! la petite Sophie, et comment va-t-il ce vieux voltairien ? dit le capitaine.

— Bien, c'est un vieillard fort respectable, dit Albert en promenant ses regards sur tous les convives.

— Peuh ! un de ces libres penseurs qui veulent réformer l'horlogerie, les écoles, le pays et l'humanité.

— Et qui ne va jamais à l'église.

— Il est bien âgé, dit Albert.

— Il est assez jeune pour avoir des idées séditeuses, dit une voix, ne voudrait-il pas introduire Zschokke dans nos écoles !

— Zschokke n'est qu'un faiseur de romans, un démagogue, dit le capitaine avec indignation, un corrupteur de la jeunesse.

— Son histoire des Suisses réchauffe le patriotisme et inspire des sentiments généreux.

— Elle attise le feu de la révolte et ne réchauffe que les mauvaises passions. C'est de la graine de perturbateurs. Vous verrez, si l'on n'y met ordre, que c'est lui qui nous ruinera.

— Mais, dit Albert, ce livre est adopté dans de bonnes écoles, à la Chaux-de-Fonds et ailleurs.

— Oh ! dit le capitaine, en avalant un verre de vin, la Chaux-de-Fonds c'est..... la Chaux-de-Fonds. Ceci fut dit avec un mépris non déguisé.

— Toutes ces instructions à la nouvelle mode, ces adjectifs, ces analyses, ces géométries, ces histoires, dit un vieux convive coiffé d'un bonnet de laine tiré sur la nuque, ne servent qu'à donner de l'orgueil à la jeunesse et à lui ôter le respect pour l'autorité. On ne faisait pas tant de façons avec nous, hein, capitaine, tout de même on est devenu des hommes.

— C'est comme avec leurs *inventions* de mécanique qui ne sont bonnes qu'à casser les bras au pauvre monde, dit un autre; ils prétendent remplacer l'horloger par des engrenages et de la vapeur. Faut-il pas avoir renié notre Seigneur pour rêver de telles folies ! comment des machines feraient-elles ce que nous avons tant de peine à façonner du bout de nos dix doigts ?

— Il vous faudra cependant en prendre votre parti, et de bien d'autres choses encore, dit Sylvain, qui n'avait rien dit jusqu'alors; non seulement on fera des montres, un jour, avec des machines, mais de la dentelle; peut-être verrons-nous un chemin de fer traverser notre vallée et courir vers Pontarlier et Paris.

— Tais-toi, malheureux, dit le capitaine, j'espère que M. Dubois ne partage pas tes espérances insensées, qui seraient la perdition de notre pays.

— Je ne vois pas quel mal....

— Oui, monsieur, il y a du mal; je vois avec peine que vous êtes atteint de la contagion universelle.

— Si vous répudiez tout changement, dit Sylvain, pourquoi ne pas tirer vos loups avec des flèches et ne faites-vous pas vos montres à une seule aiguille et avec une corde à boyau, en guise de chaîne de fusée, comme au temps de Daniel Jean-Richard.

— Tu ferais mieux de respecter les gens d'âge et d'expérience que de te permettre de les critiquer en braillant comme un âne qu'on étrille.

Sylvain allait répondre, quand la porte s'ouvrit et le boucher Fleischhauer apparut tenant un petit paquet qu'il remit au capitaine.

— Nous avons ouvert et dépouillé les loups, dit-il, voici les deux balles qu'ils avaient dans le corps.

— Ont-ils été frappés en travers ? dit Hermann qui venait d'entrer, en ce cas ce sont nos chasseurs qui les ont tirés.

— Non, les balles sont entrées par la croupe.

— Diable, dit Hermann en faisant la grimace.

— Il y a de l'*écrit* sur le plomb, ajouta le boucher.

— Encore des balles à inscriptions. Que vont-elles nous dire celles-ci ?

— Les miennes portent un nom.... le nom.... d'un armurier de Neuchâtel, dit Albert en rougissant de son mensonge.

— Quel nom ? dit le capitaine en examinant tour à tour les balles à peine déformées, et la contenance inquiète du jeune homme.

— *Lang*, dit Albert d'une voix enrouée.

— Il y est, dit le capitaine, voyez vous autres, c'est vraiment M. Dubois qui est le roi de la chasse.

— Bravo ! cria H. Montandon, ne l'ai-je pas toujours dit ? je suis encore un imbécile, hein petit Hermann.

— Je vous félicite de tout mon cœur, dit M^{me} Dusapel qui avait entr'ouvert la porte, on parlera longtemps de votre adresse.

— Il n'y avait pas d'autres blessures ? dit Hermann qui tenait à son idée.

— Non, j'ai cherché partout : d'ailleurs j'ai pris des témoins pour constater le fait.

— Voilà, j'espère, de quoi contenter tous les Allemands de l'Allemagne.

Tout à coup M. Dusapel s'approcha d'un quinquet donnant plus de lumière que les chandelles placées sur la table, et cherchant sa loupe il se mit à étudier les balles avec une extrême attention.

— M. Dubois, dit-il enfin, j'ai une communication à vous faire à propos de vos succès ; voulez-vous passer un instant dans ma chambre.

— Albert sentit que la crise approchait, et un flot de sang se porta à son cœur. Il suivit le vieillard en trébuchant sans voir ce qui l'entourait.

— Monsieur, veuillez lire ce qui est gravé sur ces balles.

— Je vous assure.... je n'ai pas voulu.... mes intentions sont honorables.

— Lisez à haute voix, je vous prie.

— Si je vous ai blessé, je suis prêt....

— C'est donc vous qui avez gravé cela ?

— Oui.

— Le nom de ma fille ?

— Monsieur, mes sentiments, depuis longtemps....

— Laissons le sentiment, s'il vous plaît ; vous affichez donc publiquement ma fille. Qui vous en a donné le droit ?

— Je l'aime, dit Albert poussé à bout et livrant son secret.

— Ah! fort bien. Et quelles sont vos intentions ?

— Accordez-moi sa main, toute ma vie sera consacrée à la rendre heureuse.

— Est-ce un coup monté entre vous et Lucy ?

— Oh! monsieur, pouvez-vous supposer ? Elle ne sait rien.

— Vous le jurez ?

— Je le jure.

— Eh bien, mon cher monsieur, dit le capitaine en respirant, sachez qu'un démocrate n'entrera jamais dans ma famille, eût-il tué tous les loups des deux mondes.

— Monsieur, je vous supplie, veuillez considérer....

— Du moment que ma fille est étrangère à ce stratagème.... il était fort joli votre stratagème.... tout est dit; allez mon ami, allez lire Zschokke avec ce vieux voltairien de Joël, cela vous consolera.

— Vous pouvez me refuser votre fille, mais non m'insulter, dit Albert en se redressant.

— Faudra-t-il pas encore remercier ces messieurs de l'honneur qu'ils nous font de nous ravir nos filles. J'en suis bien fâché, mais ma fille est à moi, elle me plaît, je la garde.

Albert attéré prit son chapeau et sortit en chancelant; il descendit l'escalier comme un somnambule et arrivé devant la maison, il promena autour de lui des regards désolés. Cette âpre vallée couverte de neige lui parut aussi triste et aussi déserte que son âme. Une sorte d'écroulement s'était produit en lui. Il ne savait plus que faire de sa vie. Revoir Lucy, lui dire un éternel adieu et s'enfuir, n'importe où, telle était la seule alternative qui s'offrait à lui. La voix de Jean des paniers le tira de sa stupeur.

— Venez vite, M^{lle} Lucy vous demande, elle pleure. La petite va plus mal. Cherchez M. Albert a-t-elle dit, lui seul peut nous aider, je compte sur lui.

(A suivre.)

L. FAVRE.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Suite.)

Le lendemain matin, cinq Arabes se présentèrent à l'hôtel. Le chef de cette escouade, nommé Abdallah, avait fait un marché en règle avec le commission-

naire. On se regarde, on s'interroge mutuellement, on fait la distribution des montures et l'on part. La première partie du voyage n'est pas la plus agréable. Fatigués probablement par les travaux de la veille, les mulets cheminent mal, buttent à tout instant. Il y a entre les Arabes et nous une sorte de gêne et de méfiance, et nous en sommes à regretter nos Kabyles. Nous rencontrons un officier d'état-major, suivi d'un spahi. Mme Julie l'aborde, lui fait part de ses craintes à l'égard de nos guides. — « Eh bien, renvoyez-les au premier caravansérail », répond l'officier. Peu à peu cependant on s'habitue à notre escorte. Au fait, ces Arabes sont des jeunes gens. L'un d'eux, Abdallah, est d'un beau type; il a le visage ovale, le profil agréable et l'expression rêveuse. Ils se mettent à chanter à cœur joie; n'a pas de mauvaises idées qui chante ainsi gaiement. Le docteur leur demande leurs noms. Ibrahim, Achmet, Mahomet, Enoch et Abdallah.

Bien différents de nos Kabyles aux formes rudes, à la démarche lourde, ils ont tous les traits fins, la tournure souple et gracieuse, sauf peut-être Ibrahim, dont la physionomie sombre, peu sympathique, trahit un certain degré de fanatisme. Le petit Enoch, avec son caleçon, sa tunique serrée à la taille, nous rappelle la figure de Benjamin dans le tableau de « Joseph vendu par ses frères. »

Nous suivons des sentiers à travers une plaine uniforme. De temps en temps un de nos Arabes cueille une fleur odorante et la met dans une de ses narines. Nos Kabyles ayant remarqué que le docteur mettait parfois sous son nez un flacon d'ammoniaque pour apaiser un léger mal de tête, voulurent aussi en faire autant. Le docteur eut beau leur faire signe d'y aller prudemment, ils n'en tinrent aucun compte et aspirèrent fortement la vapeur du flacon. Leur surprise et leurs grimaces étaient des plus comiques, mais ils n'en revinrent pas moins à la charge, en se frappant le front comme pour dire qu'ils souffraient à la tête. Alors, après s'être passé mutuellement le flacon dont ils se servaient maintenant avec prudence, ils le rendirent au docteur en affirmant qu'ils étaient guéris.

Après cinq heures de marche, nous arrivons au premier caravansérail, en même temps que la diligence de Constantine à Sétif. Le tenancier de l'établissement, à moitié ivre et au visage peu sympathique, nous reçoit d'une façon presque insultante. C'était la première fois que pareille chose nous arrivait; mais il fut vertement tancé par un officier français qui entra lui-même au caravansérail.

Avant de repartir, on s'approvisionne de pain pour le reste du voyage. Les Arabes en reçoivent leur part. La gaiété se met maintenant de la partie; les mules même paraissent cheminer plus lestement et ne buttent plus. Nos guides reprennent leurs chants et nous de les encourager. Ces chants sont généralement monotones; cependant quelques-uns ne manquaient pas de mélodie. Le rythme en est bref et revient à chaque instant sous forme de

ritournelle. Un de ces chants dialogué reproduisait à tous les versets les noms de Mahomet et de Fatma.

On cheminait ainsi au milieu des prairies; à chaque cours d'eau que nous rencontrions, l'un ou l'autre de nos conducteurs en profitait pour faire des ablutions, ou pour étancher sa soif dans le creux de sa main ou en se couchant à plat ventre sur le bord du ruisseau. La route était monotone; toujours la plaine, les collines et la plaine. Pourtant un repli de terrain se montre, s'élevant graduellement pour former bientôt une véritable montagne que coloraient les rayons du soleil couchant. Sa teinte prit une telle couleur d'azur que nous nous écriâmes : « Voilà les Montagnes bleues ! » Le Jura prend aussi quelquefois cette teinte, mais jamais ni aussi pure ni aussi belle.

Le jour baissait quand notre caravane atteignit le caravansérail de l'Oued Menil. Le père Nicolas en était le concierge. Heureusement la journée était chaude, et une nuit passée à la belle étoile ne pouvait avoir pour nos guides aucun inconvénient grave, car jamais le père Nicolas ne voulut permettre aux Arabes d'entrer avec leurs mules. Il prétendait que ce caravansérail étant un dépôt d'étalons, ne pouvait recevoir aucune autre espèce de quadrupèdes, et que l'introduction de mulets lui était spécialement défendue. Nos Arabes reçurent comme toujours une tasse de leur boisson favorite. Quant à nous, nous apprîmes ici à tirer parti des couches les plus exiguës; mais, comme la faim est le meilleur des cuisiniers, la fatigue et le sommeil remplacent aussi le meilleur des lits.

Réveil à trois heures du matin : il fait encore nuit. Si nous voulons atteindre Constantine ce soir, il faut se mettre en route de bonne heure. Le docteur, muni d'un sac d'orge pour les mulets, trouva les guides dormant à la belle étoile, tête contre tête, bien cachés sous leurs bournous et la bride de leurs bêtes passée autour du bras. — Hé! cria-t-il, debout, debout! — Les Arabes se lèvent, se secouent, font manger les mules, puis défilant comme une troupe de moines blancs, entrent dans la maison pour s'y restaurer un peu. On leur fait entendre que notre but est d'arriver le soir même à Constantine. — Très bien, répondit Abdallah; chacun de nous coupera une baguette pointue et nous piquerons les mules pour les faire courir. »

La nuit est sombre; nous marchons sans distinguer nettement notre route. Le sol paraît inégal et les premières clartés du jour nous font reconnaître de loin en loin de nombreuses collines. A mesure que l'horizon s'éclaire, il nous semble voir dans le lointain de gigantesques silhouettes courir avec rapidité : ce sont des cavaliers arabes, des chameliers dont la forme se dessine en noir sur un ciel qui se colore toujours davantage.

L'Orient s'illumine et s'empourpre; des nuées d'alouettes s'élèvent en chantant, et comme si l'Arabe Ibrahim ne pouvait s'empêcher de saluer le jour naissant et d'en remercier Mahomet son prophète, il court au sommet d'une colline. Là, il se prosterne, appuie ses mains sur sa poitrine, fléchit le front,

puis, se remettant sur son séant, il écarte ses bras comme pour acclamer et embrasser avec bonheur le soleil qui paraît. Dans ce moment, une sorte de saisissement s'empare de nous tous, et dans nos cœurs le Dieu de Mahomet et le Dieu des chrétiens se trouvèrent confondus dans un même mouvement d'adoration !

Cet instant sublime chassa de nos âmes tout sentiment de tristesse et de mélancolie ; nous cheminions contents et joyeux à travers des prairies émail-lées, d'où s'élevaient dans les airs des nuées d'oiseaux. Le terrain devenant plus escarpé, nous nous retrouvâmes bientôt dans la sphère des montagnes. Le petit hameau de l'Oued Ekri était sur notre route. C'est un village construit par les Français, pour servir d'étape aux transports militaires.

Notre intention était de le traverser sans nous y arrêter, et d'aller d'un trait jusqu'à l'Oued-Menia, dernier caravansérail avant Constantine. Mais il était neuf heures du matin, et la faim se mettait de la partie. On entre dans une petite taverne tenue par un Italien et sa femme, nouvellement établis. Le mari avait fait de grand matin une tournée de chasse et sa femme était en devoir d'apprêter de petits oiseaux de bonne apparence. Plus d'hésitation, chacun veut déjeuner, et ce repas improvisé fut charmant de gaieté et d'animation.

Notre petite troupe se remet en route. Parfois, cédant nos montures à nos guides, nous cheminons en cueillant des fleurs et en examinant les gourbis du chemin. Nous atteignons un endroit escarpé, arrosé par un rapide cours d'eau et offrant les traces fraîches encore d'un travail à la mine et à la pioche, comme si l'on avait cherché à jeter les bases d'une route nouvelle. D'ici nous pûmes voir enfin le caravansérail de l'Oued-Menia. Malgré les attrait de la route, le trajet avait été long. Nous avions grand besoin de dîner, et nos Arabes avaient bien gagné une bonne collation. Spectacle curieux que celui de tous ces hommes blancs assis autour d'une table.

En avant de nouveau, en avant ! et sachons prendre gaîment notre parti de la longueur du chemin. Nous rencontrons un Arabe courbé sous le poids d'une espèce de hotte ; nos gens l'arrêtent et l'entourent. Que lui veulent-ils ? Voilà Achmet qui court en souriant à la tête de la colonne auprès de Madame Marie et lui offre quelque chose, puis il fait la ronde et arrive près du docteur : — « Tiens, prends, toi donner café, moi donner dattes. » Il nous faisait, en effet, une distribution de ce qu'il avait acheté, en gage de bonne amitié et de reconnaissance. Ce fait, de peu de valeur en lui-même, montre que partout la bienveillance, lorsque elle est franche et de bon aloi, trouve des cœurs qui la comprennent et savent y répondre selon leurs façons et leurs moyens.

Et les mulets cheminaient toujours, et l'heure s'avavançait, et Constantine était encore bien loin. Tout à coup, en présence d'un monticule où la route était escarpée et rocailleuse, Abdallah s'écrie : — « Dis, toi, combien encore jusqu'à la nuit ! » Cette demande s'explique dans ce pays par le manque presque com-

plet de crépuscule. Le caissier tira sa montre, mais le soleil qui s'abaissait rapidement, répondait encore mieux à la question de l'Arabe. Abdallah reprit : — « Si toi là haut avant la nuit, eh bien, toi voir Constantine. » Le caissier piqua des deux, Abdallah le suivit en courant et le reste de la troupe immédiatement après. Mais le soleil baissait toujours. Harris... ! criait-on pour exciter les mules. On avance, mais le soleil atteint l'horizon, et il a disparu avant que nous eussions atteint le sommet de la colline. L'obscurité se fait rapidement autour de nous et la marche devient plus difficile et plus lente. On descend des ravins, on franchit des marécages, on est de nouveau arrêté par un cours d'eau, le petit Enoch sonde le terrain pour trouver un gué, on remonte le courant de la rivière, on le redescend ; enfin on trouve un mauvais passage, et nous atteignons les hauteurs en face de Constantine. Alors le caissier, avec ses yeux de chasseur, s'écrie : — Je la vois ! je la vois !

Mais une vallée spacieuse nous en sépare encore ; pour la franchir, nous avons peut-être encore une heure de marche. Nos Arabes sont sur les dents. Au même instant, Enoch demande au docteur de monter derrière lui ; l'élan est donné, tous veulent en faire autant. A la vue de ces gens fatigués, dont les pieds saignaient, blessés par les épines et les accidents du terrain, l'autorisation de monter en croupe leur est accordée à tous. Heureusement la route est meilleure ; les mulets excités par la voix de leurs maîtres cheminent mieux. Nous ne pouvons nous empêcher de rire en pensant à notre situation.

Le ciel était en ce moment tout émaillé d'étoiles, la lune brillait, et de légers nuages se laissaient flotter au gré d'une brise rafraîchissante. Si nos yeux étaient servis à souhait par ce spectacle toujours admirable, nos oreilles, au contraire, entendaient un concert étrange dans le fond d'un ravin. C'était un mélange confus de tout ce qu'un marécage peut produire de bruits étranges et croassants : la grenouille, le crapaud, le grillon, l'oiseau aquatique s'en donnaient à cœur joie, et de temps en temps un son pareil à celui des grelots venait s'ajouter à cette sauvage harmonie du marais. Alors le petit Enoch saisissant le docteur par le bras lui dit à l'oreille : — « Ecoute, serpent ! serpent ! serpent ! » Le docteur n'a jamais pu savoir de quelle sorte de reptile provenait cet étrange tintement.

Enfin nous avons atteint le sommet de la colline et nous sommes déjà dans les faubourgs de Constantine, près du monument élevé à l'infortuné Damrémont, tué au siège de la ville. Nous y entrons par la seule et unique porte importante appelée encore aujourd'hui Porte de la Brèche. Avant de pénétrer dans la ville, nous mettons tous pied à terre : un quart d'heure plus tard, Abdallah et ses braves compagnons étaient amicalement congédiés, et nous jouissions d'un repos bien doux après les fatigues de la journée.

(A suivre.)

Dr LANDRY.



MUSEE
NEUCHATELOIS

GUERRIER SUISSE. XVI^e SIECLE.
ARMOURIN.

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
NEUCHATEL

BACHELIN

INAUGURATION

DU

COLLÈGE MUNICIPAL DE NEUCHÂTEL

ET FÊTE DES AMOUREUX

Le 22 octobre 1866, la ville de Neuchâtel célébrait l'inauguration de l'Académie et posait la pierre angulaire d'un nouveau collège; le *Musée neuchâtelois* rendit compte de cette double solennité (décembre 1866), il vient aujourd'hui consacrer le souvenir de l'inauguration de ce collège, effectuée le 31 octobre dernier.

A dix heures du matin, un cortège considérable formé du conseil d'état, des conseils municipaux et communaux, du corps enseignant, des pasteurs de la ville, du corps des cadets, des élèves des classes primaires et d'un grand nombre d'invités partait du collège des filles, musique en tête, et se rendait au nouveau collège débarrassé de sa ceinture d'échafaudages et décoré de couronnes et de drapeaux. C'est dans l'enceinte de sa cour carrée, remplie par la foule dont les têtes se pressaient aux portiques des galeries supérieures parmi les guirlandes de fleurs, qu'après un chant de circonstance exécuté par les élèves, M. le pasteur Robert prit la parole.

« Cet édifice, dit-il, où nous nous trouvons réunis est aussi un sanctuaire, et ceux qui ont mission d'instruire la jeunesse qui s'y pressera en foule, sont aussi revêtus d'un sacerdoce, sacerdoce auguste et saint, et c'est parce qu'elles comprennent cette vérité que les autorités de notre ville ont voulu que la cérémonie d'inauguration du nouveau collège commençât par un service religieux, et que cette maison fût placée sous la garde et l'invocation du très-saint nom de Dieu. »

M. le pasteur Robert développe avec éloquence cette parole de saint Paul : *De lui, par lui, pour lui, sont toutes choses*; que, s'appliquant au salut de l'homme, elle doit être à la base de l'instruction de la jeunesse, dont il faut que Dieu soit le commencement, le milieu et la fin, le principe, le moyen et

le but; que tout venant de Dieu, dons du cœur, force du corps et de l'esprit, c'est à lui que l'homme devra rendre compte de la manière dont il les aura utilisés en ce monde, et s'adressant à la jeunesse il l'exhorte au travail et à la recherche de ce Dieu sans lequel aucun travail ne peut être béni. « La foi en l'homme-Dieu, a dit un éducateur distingué, la foi en l'homme-Dieu, mort et ressuscité pour nous, est nécessaire à notre humilité, à notre repentir, à notre consolation, à notre espérance, continue l'orateur; or votre tâche à tous, maîtres et élèves, n'est pas seulement pour vous, Messieurs, de faire de ces enfants des hommes instruits, pour vous mes amis, d'acquérir des connaissances, vous devez faire d'eux, Messieurs, vous devez devenir vous-mêmes mes amis, des hommes, je veux dire des êtres capables de comprendre le devoir et de l'accomplir, sachant avec Pascal qu'un Archimède est sans doute plus grand qu'un conquérant, mais que Jésus-Christ est plus grand qu'un Archimède, parce que l'ordre de la sainteté est plus grand que l'ordre des grandeurs terrestres et des grandeurs intellectuelles. Marchez donc en avant appuyés sur ces deux filles du ciel, la foi et la prière.

« Souvenez-vous enfin que tout est pour lui; venus de Dieu, vous devez retourner à Dieu, et ce n'est pas le néant qui est le dernier mot de votre existence. »

Développant ensuite la nécessité de l'instruction chez un peuple libre, M. le pasteur Robert voit dans le palais de la science un temple élevé au Dieu vivant. Notre histoire nationale lui fournit ensuite de magnifiques exemples de foi. « Avant la bataille, s'écrie-t-il, nos pères tombent à genoux; c'est à genoux, jeunes amis, que se remportent les victoires, les victoires sur l'ennemi du dehors, les victoires sur ces ennemis qui s'appellent l'ignorance, la paresse, l'obstination, l'orgueil. Travaillez donc et combattez à genoux.

» Que le symbole de notre drapeau devienne une réalité, et que, comme dans les heures solennelles nous nous serrons autour de la croix fédérale, nous sachions aussi nous serrer autour de la croix du calvaire, pour ne former qu'un cœur et qu'une âme. C'est en pensant à celui de qui, par qui et pour qui sont toutes choses que nos pères ont fait de l'instrument ignominieux du supplice de Christ, leur bannière, leur signe de ralliement, leur étendard victorieux. Fidèles à leur pensée, gravons dans nos cœurs la croix du rédempteur. Qu'elle protège ce nouveau collège, qu'elle abrite tous ceux qui y travailleront, que sa sainte influence s'y fasse sentir constamment. »

Prenant ensuite la parole, M. le juge de paix Andrié rappelle à l'assemblée que les autorités de la ville ont eu à cœur de consacrer solennellement le nouveau collège par la bénédiction d'en Haut. *Si l'Eternel ne bâtit pas la maison, ceux qui l'édifient travaillent en vain*; puis retraçant les débats et

les obstacles qui ajournèrent momentanément la construction de l'édifice, « je tiens à constater, dit-il, qu'en se succédant périodiquement les uns aux autres, les conseils de la cité, pour ne pas présenter toujours la même physionomie, n'en ont pas moins été animés, les uns et les autres, du même désir, celui de concourir au bien et à la prospérité de notre ville, surtout en ce qui concerne l'instruction publique que la ville de Neuchâtel a su de tout temps faire marcher dans la voie du progrès.

» C'est ainsi, Messieurs, que cet édifice, commencé et en majeure partie élevé sous l'ancienne administration municipale, va être livré à sa destination par la nouvelle, dans le ferme espoir de l'une et de l'autre, qu'avec la protection divine, leur but sera pleinement atteint. C'est donc en rendant justice aux intentions et aux efforts de leurs prédécesseurs et en portant vers l'avenir des regards de confiance et d'espoir que les conseils de la municipalité remettent aujourd'hui le nouveau monument scolaire entre les mains de ceux qui sont chargés de l'administration de nos écoles. »

Et s'adressant tour à tour aux membres des conseils, à ceux de la commission d'éducation, à Messieurs les pasteurs, professeurs et instituteurs, il leur rappelle que la patrie compte sur leur zèle et leur dévouement.

M. le Dr Guillaume, président de la commission d'éducation, remercie les autorités pour la manière large et généreuse avec laquelle elles ont répondu à l'appel qui leur était adressé par les besoins impérieux de l'éducation de la jeunesse ; il retrace ensuite l'histoire de nos établissements scolaires depuis leur origine et nous montre toutes les étapes parcourues pour arriver à cette période généreuse qui, mettant l'éducation publique en première ligne, devait doter notre ville de trois édifices dont elle s'honore à juste titre. Cependant, en comparant le dernier collège avec les deux autres, l'orateur reconnaît qu'il réalise une supériorité réelle, résultant des conquêtes du progrès moderne, et que c'est à la sollicitude des conseils, au zèle de M. l'architecte Perrier et de M. le directeur des travaux publics, H. Ladame, que s'est élevé cet édifice, l'enfant chéri de tous les partis politiques. M. le Dr Guillaume faisant pressentir des changements probables dans l'organisation de nos républiques, développe l'idée d'une éducation solide qui, donnant à notre jeunesse les armes trempées de la science, lui permettra de résister à l'erreur et à l'ignorance.

S'adressant aux élèves : « Jeunes amis, leur dit-il, vous voyez ici la preuve de l'amour qu'on vous témoigne ; vous avez entendu quel est le but élevé que l'on cherche à vous faire atteindre. L'école ne doit plus être l'endroit sombre et morne des temps passés ; nous voulons que le jour où vous franchirez ce seuil soit un jour de bonheur, et que vous n'emportiez du collège qu'un re-

gret, celui de le quitter. Déjà la journée d'aujourd'hui est une preuve que ce n'est pas en vain que vos maîtres, et à leur tête votre dévoué directeur, ont développé dans vos cœurs les sentiments de solidarité qui doivent exister entre confédérés. En abandonnant, au profit de nos malheureux compatriotes inondés, la somme qui était destinée à vous procurer aujourd'hui des récréations éphémères, vous avez montré que la jeunesse suisse n'était pas dégénérée, et que l'antique devise helvétique, *Un pour tous, tous pour un*, était déjà gravée dans vos jeunes cœurs.

Après avoir encore adressé de sages exhortations à la jeunesse, l'orateur termine en ces termes : Puissent les leçons qui seront données dans ce collège, former des générations d'hommes forts, vertueux, des citoyens utiles à la patrie; nous aurons alors réalisé la devise gravée sur la médaille commémorative de cette solennité¹. *Sans instruction la démocratie est une chimère.*

Reconstituer l'antique fête des Armourins, destinée avant tout à la jeunesse, et la faire coïncider avec l'inauguration du nouveau collège municipal, était une idée qui trouva tout d'abord de nombreuses sympathies dans notre ville, privée plus que toute autre de spectacles de ce genre.

Les Armourins se rendaient traditionnellement au château du prince, pour l'assurer, dans la personne de son gouverneur ou des membres de son conseil d'état, des sentiments de respect, d'obéissance dont ils étaient pénétrés à son égard; fallait-il, sous le gouvernement républicain, supprimer cette intéressante partie de la fête, la montée au château féodal et la halte dans sa vieille cour à tourelles? non assurément, et le peuple-roi pouvait fort bien, sans forfaire à l'austérité démocratique, aller saluer ses mandataires.

Ce point décidé, il fallait donner à la tenue du cortège un caractère plus réellement historique que celui qu'il avait eu jusqu'en 1847. Ici la question devenait épineuse. Les cuirasses conservées au musée historique sont évidemment du XVI^e siècle, et d'un autre côté la tradition veut qu'elles aient été prises aux troupes du duc Charles-le-Téméraire et données aux Neuchâtelois en récompense de la part glorieuse qu'ils avaient prise aux batailles de Grandson et de Morat. « *Par especial raportèrent-ils vingt et quatre belles armures, pots et panaches de chevalliers baillés par Messieurs des alliances aux ministrals et conseillers de Neufchastel*, dit la chronique du chanoine Hugues de Pierre.

¹ Cette médaille est l'œuvre de M. F. Landry, dont le talent grandit à chaque occasion qui lui permet d'en donner la preuve à ses concitoyens. Sur un côté se déploie la façade du collège, sur l'autre est l'inscription citée déjà et celle-ci : L'Ecole est la première caisse d'épargne de l'humanité.

Le comité de la fête pensa que comme le cortège ne célébrait pas un fait allusif aux guerres de Bourgogne, il était préférable de s'en tenir, pour le costume complémentaire des cuirassiers, à celui de la fin du XVI^e siècle; il décida en outre l'admission de cuirassiers à cheval et de hallebardiers; des pages ou varlets en tunique mi-parti rouge et verte devaient remplacer les domestiques anciennement en tenue bourgeoise, préposés à la garde des éclaireurs; la tenue de ces derniers fut aussi modifiée et rendue plus uniforme; des instructions précises formulées par lettres régularisèrent les devoirs de chacun.

Le 31 octobre au soir, une foule immense accourue de tous les points du canton témoignait par sa présence que la reconstitution de la fête des Armourins était réellement populaire. A dix heures, le cortège partait du nouveau collège: deux pelotons de cadets ouvraient la marche, avant-garde toute moderne, formant sous la tunique et le képi une antithèse pleine de charme avec la pesante tenue des cuirassiers; une marche lente cadencée, battue par les tambours avec accompagnement de fifres, (Voir *Musée* de novembre 1866, « La fête des armourins » par M. Alph. Wavre) donnait au cortège le caractère d'une de ces processions triomphales dont les gravures des vieux maîtres ont consacré le souvenir; les hallebardiers commandés par un capitaine à l'allure martiale, portaient le pourpoint rouge à crevés blancs sur la poitrine, les manches mi-parti rouge et blanc comme le haut de chausses bouffant, les bas rouges, la collerette et le chapeau à créneaux garni de plumes. L'attention était attirée par les cavaliers qui marchaient derrière eux; revêtus d'armures magnifiques comme au temps de François I^{er} et de Charles-Quint, ils évoquaient à l'esprit ce monde héroïque et galant dont chacun a rêvé, la chevalerie, les tournois, les combats terribles, les Niebelungen et l'Arioste. Le drapeau de la ville de Neuchâtel flanqué de deux porte-épées précédait les cuirassiers ou armourins proprement dits; ceux-ci, sous l'armure à cuissards et la tunique de peau de buffle, exécutent des manèges de hallebarde, apprêtés, solennels, dont la tradition s'est conservée longtemps encore dans l'exercice du fusil; le casque couronné de houx, la collerette, les bas rouges, les souliers à bouffettes et l'épée complétaient leur équipement. Nous nous sentons émus à la vue de cette résurrection, car c'est sous ce poids énorme que les Confédérés combattirent de la fin du XVI^e siècle au commencement du XVII^e, à Mayenfeld, au Schwaderloch, à Frastenz, à la Malserhaide, au Bruderholz, à Dornach, Marignan et Cappel, et ce côté éducatif de la fête n'a pu passer indifférent. Les officiers de cuirassiers portent une écharpe blanche à nœud sur l'épaule droite, des plumes au casque et l'épée nue; ceci est une licence de fête, car on sait qu'au XVI^e siècle les officiers portaient la

lance ou la hallebarde, même le mestre de camp, grade qui correspondrait à celui de chef de bataillon dans nos armées modernes.

Un peloton de hallebardiers avec la bannière fédérale et deux pelotons de cadets précédés de leurs tambours et musique terminent le cortège qui parcourt ainsi lentement nos principales rues pour arriver au château où des feux de bengale continus font pâlir la clarté des flambeaux. Là M. Alph. Dupasquier, capitaine des Armourins, exprime à MM. les membres du conseil d'état les sentiments de patriotisme dont sont pénétrés ceux qui, en ce jour, ont revêtu ces glorieuses armures. M. L.-C. Lambelet, conseiller d'état, lui répond par des paroles toutes pleines de la fraternité qui doit unir tous les Neuchâtelois; il fait entrevoir dans un jour prochain, le chaînon brisé du passé, réuni à ceux de l'avenir. — Des bravos éclatent de partout, tandis que le vin circule dans une coupe monumentale comme celles que nos aïeux vidèrent jadis en l'honneur de Bassompierre.

Et la colonne redescend, la collégiale et sa couronne d'échafaudages s'illuminent aux clartés des flambeaux, la *regalissima sedes* paraît jeune et fraîche comme aux jours où les comtes de Neuchâtel partaient pour la croisade, les vieilles maisons des chanoines elles-mêmes semblent sourire, les terrasses et leurs arbres séculaires, les escaliers et les saillies des murailles prennent des allures inaccoutumées, puis rentrent peu à peu dans l'ombre et le silence; le cortège s'éloigne, la fête est terminée, mais elle laisse son souvenir.

C'est pour le 12 septembre de l'an prochain que les Armourins ont pris rendez-vous. Choisir l'anniversaire du jour de la réunion du canton de Neuchâtel à la Confédération suisse, c'est donner au cortège une signification positive, sympathique à tous, et à laquelle tous pourront prendre part, c'est en faire une fête nationale.

Au 12 septembre !

A. BACHELIN.

LÉOPOLD ROBERT

DE 1831 A 1835

III

Au printemps de 1831, Robert est à Florence, se préparant à partir pour Paris, où l'attendait le plus grand succès de sa vie d'artiste, l'accueil enthousiaste fait au tableau des *Moissonneurs*. En quittant Rome, il n'avait pas, sans doute, l'idée de s'arrêter longtemps à Florence, où il ne pouvait songer à préparer l'esquisse du tableau toscan qui devait faire suite à son tableau romain; mais les instances de plusieurs amateurs qu'il rencontra dans cette ville, le plaisir qu'il éprouvait à se sentir vivre de cette douce vie toscane, si différente de la vie de Rome, où il avait passé tant d'années de labeurs et d'efforts, par dessus tout la présence à Florence de la princesse Charlotte Bonaparte, en décidèrent autrement. Arrivé peut-être à Florence pour y passer quelques semaines, il y resta quelques mois, et ne partit pour Paris qu'au milieu de l'été.

Les relations de Robert avec la famille Bonaparte dataient de plusieurs années. Le prince Napoléon, frère aîné de l'empereur actuel des Français, beaucoup plus épris de littérature et de beaux-arts que de politique et de visées ambitieuses, s'était lié à Rome avec le peintre neuchâtelois, qui était devenu peu à peu un des hôtes habituels de sa maison. Le prince avait épousé, fort jeune encore, sa cousine, Charlotte Bonaparte, fille du comte de Survilliers, ex-roi de Naples et d'Espagne. Cette jeune femme, beaucoup plus distinguée par les dons de l'esprit et de l'âme que par ceux de la figure, partageait les goûts de son mari. Elle était simple, parfaitement naturelle, d'une vérité de caractère en quelque sorte transparente, d'ailleurs ne se faisant guère d'illusions sur rien, ce qui donnait à ses traits et à sa conversation un accent de tristesse qui n'était pas sans charme. Une personne plus brillante, et surtout plus préoccupée qu'elle des distances conventionnelles qui séparent les

hommes, eût effarouché la timidité ombrageuse de Robert. Dans la maison Bonaparte, il se sentit bientôt à l'aise; des travaux faits en commun¹ achevèrent de rapprocher ceux qu'avaient réunis déjà des affinités de caractère assez marquées, la douceur, le sérieux, le besoin de s'interroger et de réfléchir sur les questions morales et les côtés mystérieux de la vie humaine. Une amitié toujours plus étroite s'établit entre Robert et la princesse Charlotte, et, sans qu'il parût d'abord s'en douter, sans qu'il voulût se l'avouer à lui-même, cette amitié, peu à peu transformée, put s'appeler bientôt d'un nom plus tendre. Ce fut là le grand événement de la vie de Robert, et je voudrais m'y arrêter plus longtemps, chercher, par exemple, à démêler l'action considérable que dut avoir, sur un caractère naturellement porté à la tristesse comme le sien, le caractère sans joie et l'esprit sans illusions de la princesse Charlotte, si un sentiment de réserve n'arrêtait ma plume. Je ne toucherai, dans ces pages, à ce sujet délicat, que tout à fait en passant, d'autant plus que les particularités dans lesquelles il me serait possible d'entrer, et qui concernent la princesse Charlotte, ne se rapportent qu'indirectement à Robert.

Celui-ci était à peine arrivé à Florence qu'on y apprit la mort subite du prince Napoléon. Robert, venant de Rome, l'avait rencontré à Terni, au moment où le jeune homme allait s'engager dans la périlleuse aventure qui lui coûta la vie. L'insurrection des Romagnes avait éclaté; entraîné par son frère cadet, qui préluait de très-bonne heure à cette série de tentatives hasardeuses au bout desquelles il devait conquérir un trône, le prince Napoléon, si peu fait pour l'entreprise dans laquelle il se voyait brusquement jeté, n'avait pu résister aux sollicitations des insurgés. La famille Bonaparte, presque toujours fixée, depuis 1815, dans son ancienne patrie, se regardait alors comme aussi italienne que française. Les chefs de la révolution romagnole trouvèrent dans le frère cadet du prince un interprète passionné de leurs idées et de leurs espérances. Le prince Napoléon se laissa persuader, tout en sentant la lourde responsabilité qu'il prenait sur lui, et, *si le sort n'en avait pas été jeté*, ainsi qu'il le dit lui-même à Robert, on peut croire qu'il fût revenu en arrière, car il paraît avoir eu peu de confiance dans le succès. Il mourut bientôt des fatigues, et plus encore des agitations de cette courte campagne, et la soudaineté de sa mort fit croire à un duel mystérieux, ou à un empoisonnement. Robert,

¹ La princesse dessinait sur pierre les paysages de fantaisie composés par son mari, et dont Robert faisait les figures, des moines, des bergers, des paysans. Un certain nombre de ces planches figuraient à l'exposition neuchâteloise de 1865. Elles portent les trois noms des auteurs: *Napoléon, inv.*; *Robert fig.*; *Charlotte lith.* — M. Feuillet parle d'une foule d'autres croquis, dessinés par Robert pour la princesse Charlotte, et pour sa cousine, M^{lle} de Villeneuve, plus neufs et plus remarquables que les planches ci-dessus, mais qui n'ont pas été publiés.

arrivé à Florence sur ces entrefaites, et qui, grâce à ses conversations de Terni avec le prince, était comme le dépositaire de ses dernières pensées, y trouva sa jeune veuve dans les larmes. On peut croire que ces moments de deuil, d'effusion, et de regrets, furent décisifs, et que Robert, dont l'âme était si pleine de sympathie et de bonté, s'attacha surtout à la princesse Charlotte en la voyant souffrir.

Bien que les relations de Robert avec elle ne tiennent que fort peu de place dans les fragments de lettres qui vont suivre, ces indications étaient nécessaires. C'est précisément lorsqu'on venait d'apprendre la mort du prince Napoléon, qu'il écrit à son ami Snell une première lettre, dont voici quelques passages :

Florence, le 31 mars 1831.

Cher ami,

.... Je suis étonné que vous n'avez pas appris que M^{me} la duchesse de Saint-Leu n'est plus ici; elle est partie, huit jours après mon arrivée, pour aller à Ancône, engager, à ce qu'on dit, ses fils à abandonner le parti... Combien elle doit être malheureuse, et cette pauvre princesse Charlotte, qui a ici sa mère mourante, — c'est affreux! Pour moi, je n'en reviens pas. Ce bon prince Napoléon s'est trouvé entraîné on ne sait trop comment; toutes les personnes qui le connaissent le regrettent beaucoup; on ne s'accorde pas ici sur le genre de sa mort: pour moi, je la crois naturelle. Il avait tellement changé de manière de vivre; de douce, calme et monotone, elle était devenue active, harassante même pour le corps et l'esprit; il n'est pas étonnant que ses humeurs se soient mises en mouvement. Peut-être a-t-il valu mieux pour lui mourir tôt que tard. L'Autriche intervient, la France ne bouge pas: c'est presque une certitude pour le gouvernement papal de remettre les choses comme elles étaient. Que de malheureux qui ont été entraînés seront sacrifiés! Très-heureusement le Saint-Père, dont le caractère est connu, agira avec modération; au moins il semble que c'est son véritable intérêt...

Ces dernières lignes montrent que Robert n'était pas du tout un révolutionnaire de la famille de son illustre maître David. Ce n'était pas qu'il fût précisément hostile aux révolutions; mais, homme d'impressions avant tout, il était surtout frappé des malheurs inévitables qu'elles entraînent. Il n'y avait dans sa manière de voir en politique rien de systématique, aucune espèce de parti pris. « Moi, je trouve les révolutions bonnes, écrit-il ailleurs, quand c'est la plus grande masse qui les fait, quand personne n'est sacrifié, et qu'elles arrivent à ce point de satisfaire tout le monde ou à peu près. » — Si l'on ne connaissait le profond sérieux de Robert, on pourrait croire qu'il n'a pas tracé sans un sourire cette naïve profession de foi. Mais il faut la prendre comme il la donne, et se rappeler ce que dit René des poètes, qui « célèbrent les dieux avec une bouche d'or, et sont les plus simples des hommes; qui causent comme des immortels ou comme des petits enfants. »

Six semaines plus tard, il n'est plus question de la mort du prince Napoléon, ni du deuil de sa famille. Robert, très-entouré de nouvelles connaissances qui le *poursuivent* pour avoir de ses tableaux, et de vieux amis et compatriotes qu'il a retrouvés à Florence, travaille beaucoup et vit moins retiré qu'à Rome. Il paraît heureux et subit le charme de la vie de Florence, s'il en faut juger par la date de la courte lettre qui suit, et dont je ne détache que quelques lignes. Cette date est comme un aveu.

Firenze benedetta, 14 mai 1831.

Cher ami,

Je vous écris par notre bon Constantin¹, pour vous prier de lui remettre les clefs de mon appartement de Rome, afin qu'il puisse le voir, et, s'il lui accommode, aller y demeurer, car, quant à moi, je ne sais véritablement ce que je ferai. J'espérais recevoir de vos nouvelles, mais je vois que vous ne vous mettez que rarement à écrire à vos amis; je dois dire cependant que quand vous le faites c'est en conscience, et que peu et bon est votre système. Je viens vous prier, cher ami, de vouloir aussi me donner l'adresse de cette maison de Venise à laquelle vous avez dirigé pour moi une caisse de toiles et couleurs; peut-être que dans mon voyage je passerai à Venise, et j'aimerais à voir ce qui en est à cet égard, car j'ai toujours le projet de faire ce tableau... Mes compagnons sont partis il y a quelques jours, et je me trouve seul chez moi, mais j'ai rencontré tant de connaissances ici, et j'en ai tant fait, que je suis plus répandu que je ne voudrais... Je prie Madame et Mesdemoiselles Snell de me conserver un petit souvenir, car si je ne retourne pas prochainement à Rome, j'irai toujours plus tard. Adieu, cher ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

— J'ai écrit à Lugardon. — A propos, les rentes à Rome se paient-elles ?

Le 4 juin, il écrit encore :

Cher ami,

Je viens de recevoir votre lettre qui m'a fait on ne peut plus plaisir. J'aime les hommes d'affaires; on les reconnaît à la concision et à la précision de leurs réponses; ils n'oublient rien; votre lettre ne m'a rien laissé à désirer. — Vous savez que la duchesse de Saint-Leu est en Angleterre avec son fils, et que ce dernier a écrit à son père, que je vois presque tous les jours chez la comtesse Survilliers: je suis étonné qu'à Rome on ne le sache pas... A l'égard du reproche que vous me faites de ne pas savoir positivement quand je retournerai à Rome, je vous dirai que je suis fort indécis. D'un côté je suis fort contrarié de quitter Rome, mais je connais tellement cette ville (que j'aime bien toutefois) que je ne suis plus inspiré pour y faire de la peinture, au moins pour le moment. Je comptais aller à Paris pour l'exposition, mais je ne partirai pas, bien que je dusse le faire, parce que je suis lié à Florence, bien innocemment, soyez sûr. Voici le fait: je suis inspiré pour travailler, et si je vais à Paris, je perdrai peut-être six mois. Je n'aurai pas la croix, je m'en

¹ Constantin, de Genève, bien connu par ses copies admirables, sur émail et porcelaine, de quelques-unes des plus grandes œuvres de la peinture italienne, et surtout de Raphaël. — Il est mort à Genève, il y a une vingtaine d'années.

moque; je ne veux pas aller la mendier quand je la mérite. D'ailleurs, ne vaut-il pas mieux viser au solide qu'à un morceau de ruban qui se déchire ou s'use?... Je reste donc à Florence.

Mes compagnons de voyage m'ont quitté depuis longtemps, et sont tous à Massa. Je suis donc seul, dans un immense appartement¹; je travaille assez, et vais peu dans le monde; *il n'y a qu'une maison où je vais assidûment*. Les Moritz sont partis, les Gonin aussi, les Wolf sont à la campagne, ainsi voilà bien des absents, mais j'ai d'autres connaissances parmi les étrangers, et les Florentins qui sont bien mieux que les Romains. — Le temps est-il aussi inconstant à Rome? Ici, c'est une vraie désolation, et, sans plaisanterie, il faut penser à la comète qui vient l'année prochaine, et se préparer aux grands événements.

Malgré la promesse qu'il semblait se faire à lui-même, dans cette dernière lettre, de ne pas aller à Paris, Robert partit peu de temps après pour cette ville qu'il n'avait pas revue depuis 1816. On a pu voir tout à l'heure que ce n'était pas pour y recevoir la croix qu'il entreprenait ce voyage; la popularité glorieuse, et la curiosité générale qui s'attachèrent à sa personne, pendant et depuis l'exposition de 1831, étaient plutôt faites, avec la réserve et la timidité de son caractère, pour l'éloigner de Paris que pour l'y attirer. Mais de vieux amis le pressaient de venir les revoir, et un ami nouveau, M. Marcotte, avec lequel il était depuis longtemps en correspondance, mais qu'il n'avait jamais vu, désirait faire sa connaissance personnelle. « Je puis vous assurer que ça été pour avoir le bonheur de vous connaître que j'ai été à Paris », écrivait-il plus tard à M. Marcotte, en lui parlant de ce séjour. On retrouve là Robert tout entier : l'ivresse de la renommée ne lui montait pas à la tête, et il eût donné volontiers les jouissances extérieures de la gloire, pour les jouissances du cœur et de l'intimité.

Il s'était installé, avec son frère Aurèle, chez un artiste de ses amis, M. Ulrich, de Zurich, dans la maison d'un de ses camarades d'atelier d'autrefois, le peintre Gassies. C'est de là qu'il écrit à M. Snell, à la date du 29 juillet :

...Je vous dirai, cher ami, que je suis accueilli et fêté à Paris plus que je n'aurais jamais osé l'espérer. Malgré cela, je désire beaucoup me retrouver en Italie, où l'on est tranquille, où l'on se sent vivre, et où l'on peut penser. Ici l'on est toujours dans un état extraordinaire de crispation; il est impossible d'aller tranquillement dans les rues; chacun se hâte et court, tout le monde est pressé... Je suis logé assez agréablement, car mes croisées arrivent aux boulevards. Le 27, il y a eu une grande fête pour les morts de l'année passée; j'avais un billet pour une tribune au Panthéon, où le roi s'est rendu avec l'ex-empereur Don Pedro. J'ai eu le plaisir de voir parfaitement la cérémonie qui était bien particulière. Les troupes françaises sont admirables... On ne peut pas dire que Louis Philippe ne soit pas populaire; l'autre jour, au Panthéon, il s'est trouvé pendant deux heures dans une foule dont on ne peut avoir d'idée.

¹ Via del Cocomero.

Du 30. — Hier le roi a passé la revue de la garde nationale et des troupes. Il était sur la place Vendôme, et, depuis 11 heures jusqu'à 7 heures du soir, la rue de la Paix n'a pas été un moment dégarnie. J'étais fort bien placé chez une Anglaise de ma connaissance qui a un hôtel à quelque cent pas de la colonne Vendôme. Le roi a annoncé une grande victoire des Polonais; enfin tout le monde paraît content pour l'anniversaire de ces trois fameuses journées: le beau temps les a rendues bien plus gaies et belles. Les Parisiens, après avoir vu leurs troupes, ne pensent pas qu'ils puissent jamais être vaincus. Si le commerce reprenait un peu, ce serait la meilleure chose.

L'exposition de peinture se prolonge, et on ne sait quand elle sera fermée. J'en suis très-contrarié, car je ne me sens pas de retourner en Italie pour recommencer autre chose: je me sens capable de faire mieux que je n'ai fait. J'irai passer quelque temps en Suisse chez mes parents, et de là j'aurai encore le plaisir de vous écrire... J'ai trouvé à Paris mille anciennes connaissances; j'en fais tous les jours, et je m'appartiens si peu que je suis étonné d'avoir rempli ces trois pages. Adieu, cher ami, je vous embrasse de cœur.

Peu de jours après, l'exposition fut close par une cérémonie publique qui dut surtout son éclat, non pas comme celles qui ont eu lieu naguère, à la profusion des récompenses accordées, mais au petit nombre des lauréats. Deux seuls artistes, au milieu d'acclamations enthousiastes, y reçurent la croix d'honneur des mains de Louis-Philippe: c'étaient Léopold Robert, et un graveur de premier ordre, autrefois son camarade d'atelier, Henriquel-Dupont. L'opinion publique elle-même les avait désignés pour cette distinction, que Robert, on l'a vu tout à l'heure par un passage de ses lettres, ne voulait devoir qu'à la justice, et qu'il reçut ce jour-là avec une émotion involontaire¹. — Bientôt il quitta Paris, où les instances de ses amis et de ses admirateurs ne purent le retenir. Ils le virent partir, étonnés que la gloire ne le rendit pas plus heureux, et frappés, s'il en faut croire M. Feuillet, des changements survenus depuis quelques années dans l'expression de sa figure, dans ses manières, dans son langage. « Sa physionomie, dit-il, accusait une mélancolie plus profonde; son geste, plus de mesure; sa parole, un tour plus délicat, une sorte de sensibilité inaccoutumée. » Aujourd'hui, ce changement semble plus facile à expliquer.

¹ Cette émotion fut plus vive encore, et plus touchante, quand il alla, après la cérémonie, rendre visite à son premier maître, Ch. Girardet, et « faire hommage de ses couronnes à celui qui lui avait mis le crayon à la main. » Le maître et l'élève, dit M. Feuillet, pleuraient en s'embrassant.

Le tableau des *Moissonneurs* fut acheté, par la Liste civile, pour un prix fixé par Robert lui-même, avec un désintéressement bien rare: ce prix était de 8000 francs. La réplique de ce tableau, faite par Robert, en 1834, pour le comte Raczynski, de Berlin, fut payée presque le double. Ce fait est trop peu commun pour ne pas être noté. Il est vrai que M. Raczynski avait demandé quelques modifications au tableau.

De Paris, avant de retourner en Italie, Robert vint en Suisse, où il séjourna quelque temps dans sa famille. Son précédent séjour à la Chaux-de-Fonds avait eu lieu trois ans auparavant, à l'occasion de la mort de sa mère. La joie de se retrouver au milieu des siens, plus fiers que lui-même de ses succès, le charme triste et doux des souvenirs de son enfance, qu'il devait ressentir avec une vivacité singulière en revenant ainsi à son point de départ, mûri par les années et les épreuves, mais en possession d'une gloire méritée, — tout cela fut un peu gâté pour lui par l'agitation politique qui éclata dans son pays pendant qu'il y séjournait. Avec son naturel pacifique, inclinant toujours vers les solutions modérées, ayant d'ailleurs, dans les deux partis, des amis et des proches, il dut éprouver de cette commotion un contre-coup très-pénible, et ce fut là, sans doute, une des raisons qui avancèrent son départ pour Florence. Les fragments qui suivent montrent, d'ailleurs, comment il jugeait ces événements. Il écrit de Florence, le 10 décembre, après un voyage de dix jours qui avait été assez fatigant :

...J'ai été perdu en Suisse pendant plusieurs mois, c'est-à-dire, étant dans ma famille, je me suis laissé aller à jouir si tranquillement d'un repos et d'un calme entiers, que j'ai négligé ma correspondance, et, plus que cela, la peinture et mes projets. J'avais l'intention de revenir ici pour le mois d'octobre, commencer un tableau que j'ai en vue : j'ai tout oublié ; mais enfin je me suis réveillé, et je viens reprendre ma palette. Je pense m'arrêter ici deux mois, et aller ensuite à Venise pour réaliser le projet que j'ai depuis longtemps de faire un tableau caractéristique de cette ville curieuse. Vous vous rappellerez sans doute que vous avez eu la bonté de me donner dans le temps une lettre pour un banquier vénitien, et que même je lui ai adressé une caisse contenant une toile et des couleurs. J'ai eu la bêtise, en quittant la Suisse, de ne pas prendre le nom de ce banquier, — et je viens vous prier instamment de vouloir me le dire encore, le plus promptement possible... Je ne veux pas aller à Venise sans savoir si je peux y travailler, et ce serait bien contrariant de ne pas être sûr de cela.

Comment vous trouvez-vous, cher et bon ami, et votre famille ? Je me propose, dans le courant de l'année prochaine, de retourner à Rome ; je vois déjà d'avance que je ne pourrai terminer mon tableau à Venise ; je me contenterai de l'ébaucher, et de faire toutes les études nécessaires pour pouvoir le finir ailleurs ; je me procurerai aussi des habillements, et, avec tout cela, j'aurai le plaisir d'aller m'installer à Rome. En attendant, veuillez m'écrire, pour que je sache comment vous êtes, et nos amis communs aussi...

J'ai laissé notre pauvre Suisse dans une situation bien triste : il y a une fermentation incroyable, et je ne sais (comme tout le monde) comment cela pourra finir. Les *unitaires* voudraient changer absolument l'organisation générale, et centraliser le gouvernement. C'est un désir qui, je l'avoue, est louable ; mais, en vérité, est-il possible de le satisfaire tout de suite ? Je ne le crois pas...

Je pense que vous voyez souvent Constantin : j'ai eu le plaisir de voir un moment son frère à Genève. Je vous prie de lui faire mes salutations ; je l'aime de tout mon

cœur. La famille Vernet¹, que fait-elle? Donne-t-elle toujours ses soirées? Voilà des questions bien nombreuses; elles vous feront voir que je pense à Rome. J'ai vu Lugardon à Genève; il est bien tranquille à présent qu'il a ses deux enfants, et il vous a beaucoup de reconnaissance... Je suis arrivé ici avec un jeune homme de Neuchâtel qui loge avec moi; ces autres Messieurs que vous avez vus à Rome sont en Suisse. P. m'a chargé de vous faire ses salutations; il reviendra peut-être dans quelques mois. Quant à Ziegler, je n'en ai pas de nouvelles, et ne sais où il est, ce qui me fâche bien. Bonstetten est aux environs de Berne, où il se propose de passer l'hiver. Mon frère restera à Paris tout l'hiver; dans six mois je pense que nous nous retrouverons tous les deux à Rome. Schnetz y retournera auparavant, et nous reformerons encore, avec les vieux qui y sont déjà, notre ancienne société. C'est bien pour le coup qu'on pourra l'appeler « Société des vieillards », absurde épithète qu'on avait autrefois trouvé convenable de nous donner. Vous y viendrez quelquefois, n'est-il pas vrai?... Adieu, cher ami, je suis *per sempre* votre dévoué.

* Florence, le 22 décembre 1831.

Cher ami,

Il faut que je vienne vous remercier de l'empressement que vous avez mis à m'obliger; j'en suis on ne peut plus reconnaissant. J'ai écrit à Venise, et j'attends une réponse... C'est toujours mon intention de retourner à Rome, mais je dois auparavant suivre mes projets; vous savez que la réussite dépend beaucoup de la persévérance, si toutefois on sait bien voir les choses. — Je me suis installé ici, et je ferai quelques petits tableaux avant mon départ. Je sors extrêmement peu; ce n'est pas que les connaissances me manquent, mais à Paris j'ai vu tant de monde, ainsi qu'en Suisse, que je suis bien aise de me retrouver un peu seul pour pouvoir penser sérieusement à mes travaux. Je goûte bien le plaisir tranquille d'être en Italie; l'imagination peut travailler. Passé les Alpes, les combinaisons d'accroissement de bien, les spéculations dans tous les genres, éteignent le véritable amour des arts: on veut être riche avant tout.

...Le prince de Montfort est ici, comme vous le savez, mais il vit très-retiré, ainsi que tous les Bonaparte. J'allais, avant mon départ, très-assidûment chez la comtesse de Survilliers, et chez sa fille la princesse Charlotte, mais la politique les occupe actuellement, et je n'ai plus l'envie d'en parler.

Quand je serai à Venise, j'aurai le plaisir de vous écrire, et de vous donner une idée de mon genre de vie dans cette ville que vous ne connaissez pas, je crois. Je me flatte aussi que vous voudrez me répondre; je ne peux vous dire avec quel plaisir je reçois vos lettres; je recommence toujours plusieurs fois une lecture aussi attrayante, et qui satisfait si bien mes sentiments pour vous... Notre Société de bienfaisance va-t-elle toujours, et avez-vous une caisse un peu garnie?

Je viens de recevoir des nouvelles de mon canton; elles sont affligeantes. Neuchâtel est tout à fait en état de siège... Il s'est formé dans les cantons de Genève et de Vaud des corps qui se préparent à marcher contre le gouvernement du nôtre. Je suis sûr que beaucoup d'ouvriers qui ont quitté Lyon et sont entrés en Suisse, se seront réunis à ces corps d'incendiaires. Voilà pourtant qui peut nous faire la loi à

¹ Horace Vernet était alors directeur de l'Académie de France à Rome.

nous autres, gens pacifiques, qui aimons la justice. Mais j'ai dit que je ne parlais plus politique, et j'y retombe toujours. Que voulez-vous? Je désirais la réunion avec la Suisse, et je voyais que tout se disposait à cela, et voilà qu'une masse de têtes sans cervelle vient tout brouiller, et établir une belle et bonne guerre civile dans ce canton, ce qui lui fera un tort irréparable...

La vivacité de ces dernières lignes n'a point été pour moi une raison de les supprimer. Elles montrent que Robert, qui n'avait en politique aucune autre idée arrêtée que celle du bien général, ressentait très-vivement, à l'occasion, tout ce qui lui paraissait contraire à un certain idéal de justice. Désireux de voir Neuchâtel appartenir complètement à un pays qui lui était cher, et que ses velléités temporaires de devenir lui-même Français, ne lui avaient jamais fait oublier, il eût voulu que la légalité absolue eût présidé à cette transformation. Mais sa pensée ne s'arrêtait jamais longuement à ces sujets, extérieurs pour ainsi dire à sa vie. Alarmé, ou troublé par le spectacle des événements, il se tranquillisait bientôt en rentrant dans le monde de l'art, ou dans celui de ces sentiments affectueux et tendres qui étaient pour lui comme un refuge, et, comme ailleurs, dans une occasion semblable, il disait : « Heureux celui qu'une philosophie sage dirige, et qui peut placer les espérances du vrai bonheur hors de ce monde où il ne saurait le trouver ! »

Cette malheureuse politique qui lui avait gâté son séjour dans son pays, l'attendait encore en Italie; il retrouve à Florence ses amis divisés sur des questions du même ordre; surtout, la princesse Bonaparte et ses parentes, M^{mes} de Villeneuve, ont échangé les douces préoccupations de l'étude pour ces questions fiévreuses; plus de soirées paisibles, employées à dessiner en commun et à causer peinture; la princesse Charlotte, quand la politique ne l'intéresse plus, ne revient pas aux beaux-arts, comme naguère; elle s'occupe plutôt de littérature, et cause volontiers avec des écrivains et des lettrés: c'est Robert lui-même qui le dit ailleurs, non sans une impression de tristesse. Aussi, il ne séjournera pas longtemps en Toscane, et son départ pour Venise qu'il ne croyait pas peut-être si prochain, malgré ce qu'il en disait à son ami Snell, ne sera plus différé: « J'aime mieux quitter Florence, écrivait-il vers ce temps à M. Marcotte, il y a une épine qui m'y pique: peut-être, à distance, la sentirai-je moins. » — Au commencement de 1832, après avoir eu tant de peine à partir, il arrive enfin à Venise, pour ne plus la quitter.

S'il n'était pas oiseux de faire des suppositions, on pourrait dire que ce fut un malheur pour Robert d'avoir retrouvé à Florence, quand il y revint dans l'automne de 1831, la princesse Bonaparte. Il est possible qu'autrement il se fût mis enfin à ce tableau des *Vendanges*, qu'il n'avait jamais perdu de vue, et dont il avait placé d'avance le site dans une contrée charmante de la Tos-

cane, les environs de San-Geminiano, « un pays tout neuf, disait-il, et qui conserve beaucoup du caractère étrusque mêlé à celui de la Renaissance, qui plaît toujours tant. » Cette scène de repos à la fin d'une belle journée d'automne lui aurait offert, disait-il encore, des épisodes variés et piquants, et il y entrevoyait une idée philosophique pleine de douceur et de paix. Au lieu de ces images tranquilles et reposées, si bien d'accord avec la nature italienne que nul mieux que lui ne sut aimer et comprendre, il se trouva bientôt à Venise, au milieu d'un peuple qu'il ne connaissait pas, au sein d'une nature *abstraite* en quelque sorte, sans végétation et sans vie, aux prises avec les difficultés redoutables d'un sujet de tableau, mal défini d'abord dans son imagination, empreint plus tard d'une tristesse désolante, et dont il ne put tirer son œuvre dernière, *Le départ des pêcheurs de l'Adriatique*, qu'au prix d'une irrémédiable lassitude. Et, en indiquant ainsi les contrastes, je ne dis rien de ce qui, sans doute, attrista et troubla surtout les trois dernières années de sa vie, le changement qui paraît s'être fait à cette époque dans les goûts, et peut-être dans les sentiments de la personne qu'il aimait.

IV

Il partit pour Venise, au mois de février, accompagné du fils de M. Roulet de Mézerac, qui s'occupait de peinture, et d'un artiste français, M. Joyant, dont il parle assez souvent dans ses lettres, et qui, d'après M. Feuillet, a laissé de charmantes vues vénitiennes. Robert avait déjà vu Venise, au retour de son voyage de Suisse, en 1828. C'est sans doute à l'impression assez vive qu'il avait rapportée de ce premier séjour, fait pendant l'automne et par un temps admirable, qu'était due sa résolution de placer à Venise le site d'un de ses quatre grands tableaux des saisons. Il était, dans ce temps, plus heureux et plus tranquille qu'après ses deux séjours successifs à Florence; le mouvement doux et mélancolique de Venise « va bien, disait-il alors, avec le repos et le calme des passions qui échauffent l'esprit. »

Ce ne sont pas précisément les innombrables œuvres de la peinture vénitienne qui l'attiraient à Venise. Il avait peu de goût pour la plupart des peintres de cette école. Tintoret, Bassan, Véronèse même, dans beaucoup de ses toiles, *ne lui disaient rien*. Il appréciait davantage leurs prédécesseurs, Bellini, Giorgon, Pordenone, parce que, disait-il naïvement, ils avaient *plus de retenue*. Tous ces peintres, à son avis, sont trop forts en décoration; il va jusqu'à une sorte d'antipathie pour ces immenses pages qui remplissent le palais des doges et beaucoup d'églises. Hâtons-nous de dire qu'il appréciait pourtant beaucoup les chefs-d'œuvre du Titien, et quelques-uns de ceux de Véronèse,

dont la couleur plus fine et plus transparente le faisait passer sur l'absence de ce qu'il cherchait avant tout dans l'art, le sentiment, la réflexion, la pensée. La somptuosité merveilleuse de tous ces peintres vénitiens, leur éclat, leur richesse, peut-être cette joie de la vie qui respire dans leurs œuvres, leur facilité d'improvisation, tout cela le laissait froid. Leurs qualités n'étaient pas les siennes; ils n'étaient pas de sa famille. Parmi les artistes du XVI^e et du XVII^e siècle, il ne mettait rien au-dessus de Michel-Ange et du Poussin; parmi ceux du nôtre, Ingres occupait pour lui la première place. Ses jugements assez sévères sur Horace Vernet, qu'il nomme quelquefois, et sur Decamps, qu'il ne nomme pas, mais qu'il est facile de reconnaître à ses allusions piquantes, achèvent de montrer de quel côté étaient ses préférences dans l'art. Mais ne prolongeons pas davantage cette digression; rappelons-nous que Robert n'aimait pas causer peinture, et qu'il a dit une fois; « Toutes ces *délibérations* sur les arts me répugnent, j'aime mieux cent fois un conte de Perrault. »

Bien plus que la peinture, ce qui l'avait enchanté dans Venise, c'était Venise elle-même, et son originalité rare. La douceur du peuple vénitien lui plaisait aussi, mais il trouvait que ce peuple tenait beaucoup du nord; il cherchait en vain, parmi les marins, « une de ces têtes si communes à Naples, » disait-il. Ce qui le charmait le plus, c'était l'atmosphère de Venise, qui lui faisait comprendre que tous les peintres vénitiens eussent été coloristes, et les aspects de la ville, surtout la façade de St-Marc, à propos de laquelle il a écrit la page la plus enthousiaste que j'aie lue de lui². Il eut un moment l'idée de faire un tableau de cette église. Un travail semblable eût été pour lui une diversion salutaire, au milieu des incertitudes, des hésitations, des tourments de sa composition des *Pêcheurs*. Il est regrettable qu'il ait renoncé à ce projet.

Reprenons maintenant quelques citations de sa correspondance. Sa première lettre de Venise est du 30 mars 1832 :

J'ai quitté Florence avec peine, car j'y avais d'aimables connaissances, mais pourtant je me félicite d'être venu, pour pouvoir m'occuper de la peinture d'une manière plus suivie que je n'ai fait depuis longtemps. J'ai commencé un tableau qui me prendra du temps, et qui exigera tous mes soins, car j'entreprends un sujet difficile; mais avec du courage et de la constance, on arrive toujours à un but qui, s'il ne contente pas absolument, ne laisse pas au moins de regrets...

Et votre voyage de Suisse, quand le faites-vous? Si c'était cette année, et si vous passiez par Venise, j'aurais la jouissance de vous voir. Je vous en prie, pour votre plaisir et pour les souvenirs que vous en aurez, passez à Venise, et, en vous disant

¹ Plus tard, en parcourant les bords du golfe, son opinion, sur ce point, changea beaucoup. « A Chioggia, les hommes sont superbes, disait-il alors, et aussi pittoresques, si ce n'est plus, que ceux de Naples. »

² Lettre à V. Schnetz, 30 mars 1832.

cela, je mets à part toute vue intéressée. Je trouve cette ville si intéressante et si pittoresque à voir, que je n'hésiterais pas de conseiller à une personne qui devrait opter entre toutes les villes d'Italie (à part Rome, s'entend, à cause de son caractère historique), de voir Venise. La vie qu'on y mène est si singulière, et malgré la population des environs de la place St-Marc où je demeure, on est dans une tranquillité si parfaite, cela sans doute à cause d'aucun bruit de voiture ou de bêtes quelconques (à quatre pieds, s'entend), et les habitants sont bons et affables. J'avais plusieurs lettres en y arrivant, qu'on m'avait données comme introduction dans la société : j'ai été reçu partout avec bonté. M. le comte Spaur est un homme bienveillant. Mais je néglige beaucoup de rendre mes devoirs de société, parce que mon principal but en venant ici a été d'y travailler, et je crains tellement de me détourner de ce plan de conduite que je risque d'être incivil et que je le suis.

J'ai vu la fin du carnaval. Il ne peut pas se comparer à celui de Rome, mais il a quelque chose de fort intéressant par la quantité de costumes différents. Cette année il a été très-beau, probablement à cause du temps qui l'a été aussi, et, surtout, les objets de première nécessité ayant baissé de prix, le peuple qui ne désire que cela s'est livré à la joie... Si mon tableau réussit comme je le voudrais, je le porterai à Rome, avec un autre que j'ai l'intention de faire...¹.

Venise, 22 juin 1832.

Cher ami,

Depuis mon arrivée à Venise, je n'ai pas eu le plaisir de recevoir de vos nouvelles, et j'en souffre véritablement, car tous mes amis de Rome aussi paraissent ne plus se souvenir de moi, et, sans *une* lettre de Constantin, je n'aurais absolument pas de nouvelles d'une ville à laquelle je suis attaché et d'amis que j'aime... Je suis ici très-bien installé; j'ai un tableau en train qui me fait plaisir à faire, et j'espère qu'il réussira. Jusqu'à dernièrement j'ai beaucoup travaillé, mais j'ai eu besoin de repos, car ma santé, qui a souffert d'un travail un peu trop assidu, m'a obligé à passer huit grands jours au lit, ce qui m'a bien contrarié; enfin, je suis convalescent, mais faible un peu du sang que j'ai été obligé de me faire ôter, et je vais reprendre petit à petit mon premier genre de vie qui me plaît, car je peux dire qu'on ne peut plus que moi se consacrer entièrement à la peinture. J'ai mis de côté tous les devoirs de société; de toutes les lettres que j'avais en arrivant ici, je n'ai conservé aucune relation, quoique j'aie été fort bien reçu par toutes les personnes auxquelles j'étais adressé, et, en somme, je vis comme un ours. J'aime beaucoup Venise, on y est tranquille, et, quoiqu'on en dise, le gouvernement y est doux, ce qu'on voit très-bien par la gaîté du peuple...

Venise ne m'ayant fourni rien d'assez pittoresque, ni d'assez caractéristique, surtout en fait d'habitants, j'ai été obligé de faire des excursions dans les environs, et de consacrer un grand mois à ces recherches. J'y ai trouvé une population pauvre, il est vrai, mais active et laborieuse, et des hommes constamment exposés aux dangers de la mer; ils conservent dans leurs physionomies et leurs costumes un

¹ Cette lettre est datée de *S. Benedetto, Corte Trona, 3445*. Plus tard, Robert alla s'installer à *S. Fantino, Calle Minelli*, chez M^{me} Cattaneo. — On sait que son atelier, jusqu'à la fin, se trouvait dans l'immense et triste palais Pisani, dont une entrée est sur l'une des places les plus désertes de Venise.

caractère oriental très-prononcé, qui provient sans doute des anciens rapports que le pays a eus avec le Levant; ce sont en grande partie des pêcheurs qui quittent leurs familles pour faire des voyages qui durent six mois, un an, et quelquefois davantage, et ils vont avec leurs petits bâtiments jusqu'en Chypre, et sur les côtes de l'Égypte; bien des accidents malheureux leur arrivent. Le sujet de mon tableau pourra se dire: *Préparatifs pour une grande pêche d'hiver*, et ma scène est prise à Palestrina, qui est l'endroit où j'ai trouvé les costumes les plus pittoresques, et les plus propres à la peinture. De grands filets sont étalés sur le rivage, et les pêcheurs qui vont partir sont occupés à les mettre en rouleau; le chef de l'embarcation est une des figures principales; il attend la fin du travail pour donner ses ordres de départ. Les femmes, dans ces moments là, sont sur le seuil de leurs portes, car les habitations sont très-rapprochées du bord de l'eau. Le fond de mon tableau représente une partie des habitations de Palestrina, qui suivent le bord des lagunes, et les voilures si jolies de tous ces bâtiments si différents de l'Adriatique; dans le fond on voit la ville de Chioggia, qui est séparée de l'endroit où l'on se trouve par les lagunes et le port. Voilà une description assez longue et peut-être pas très-claire: je vous prie de me la pardonner. — Je compte toujours finir mon tableau pour la fin de l'automne, si ma santé me le permet: je retournerai ensuite à Florence où je dois en faire un autre de mêmes dimensions. Comme on ne peut s'y procurer de bonnes toiles, et que celle que j'ai trouvée ici est excellente, je prends le parti de faire venir celle qui doit me servir à Florence de Rome, comme celle de Venise, et je vous prie de vouloir faire remettre le petit mot ci-inclus à *Pelucchi, marchand de couleurs, rue della vite...* Vous voyez, cher et bon ami, que quoique vous ne me donniez pas de vos nouvelles, je ne crains pas de vous demander des services. Mais je suis sûr que votre amitié existe toujours... Je vous en prie, ne me faites pas attendre longtemps une lettre et de vos nouvelles bien détaillées. Vous avez, je pense, quitté votre charmante maison de *Porta del Popolo...* Je vous embrasse de cœur, et suis tout à vous.

Cette lettre marque le moment où cessèrent les longues perplexités par lesquelles passa Robert, avant de fixer complètement le sujet de son tableau. Ce fut d'abord, on le sait, une scène de carnaval, qu'il eût voulu rehausser par la noblesse de la pensée, en la traitant comme l'art antique a traité, par exemple, les scènes de bacchanales. Cette donnée, qui ne correspondait guère à sa nature, parce que, disait-il plus tard, elle ne *touche point l'âme*, fit place ensuite à une combinaison mixte de masques et de pêcheurs, sur laquelle on peut voir ailleurs d'assez longs détails dans ses lettres. Il s'arrêta enfin à la scène du départ, telle à peu près qu'il vient de la décrire. Le sujet très-compiqué d'abord, et qui devait offrir de nombreux groupes de figures qu'il avait, dans ses esquisses, une peine excessive à ramener à l'unité, alla donc se simplifiant toujours davantage, se réduisant à un nombre d'acteurs toujours moindre, mais aussi devenant, à chaque élimination, plus nu, plus sévère, plus triste. Son tableau de l'*Hiver* aurait été d'abord une représentation de la vie vénitienne. Il est permis de croire que Robert n'y eût pu mettre ce qui

devait surtout en faire le charme, c'est-à-dire le laisser-aller, le bonheur de vivre, dus chez ce peuple à l'absence de passions fortes ou profondes. Il le sentit assez vite, et eut recours alors, pour exciter un intérêt plus humain, à un mélange d'une scène de carnaval avec un départ de pêcheurs; les contrastes le séduisaient sans doute : mais ici encore, comment éviter, avec deux pensées si différentes, la confusion et l'obscurité? Il était poussé, on le voit, par les difficultés mêmes qu'il avait d'abord accumulées dans sa composition, comme par les instincts naturels de son génie, à aboutir à l'idée définitive de son dernier tableau, où semble se refléter toute la tristesse de cette *malheureuse année 1832*; c'est ainsi qu'il la désignait lui-même.

« Je dois représenter le peuple plutôt que la société », écrivait-il vers ce temps, en parlant de son tableau. Mais ce peuple qu'il avait d'abord voulu faire entrer par groupes nombreux dans sa composition, finit par se réduire à un petit nombre de figures, et ne fut bientôt plus qu'une famille. Il s'aperçut alors qu'il ne devait « pas tant chercher à intéresser par une variété d'individus, que par le choix d'un caractère vrai et fort en même temps. » Ce caractère, qui devait suppléer à la simplification extrême de son sujet, ne fut pourtant atteint que partiellement par Robert. Ce fait tient sans doute à ce que, de toutes ses œuvres, c'est dans les *Pêcheurs* qu'il a mis le plus de lui-même, je veux dire de son découragement et de sa tristesse. Dans les *Moissonneurs* il avait pu s'élever à cette contemplation sereine de la vie et de la nature, où la subjectivité s'efface; dans sa dernière œuvre, au contraire, l'être moral l'emporta sur l'artiste, et laissa partout l'empreinte des inquiétudes, et peut-être des visions de mort auxquelles il était en proie. Pourtant, il y a autre chose encore dans cette belle et mélancolique page. Virgile, auquel on pense involontairement devant les tableaux de Robert, a exprimé souvent, d'une manière touchante, sa pitié sympathique pour les navigateurs, ces autres laboureurs de la mer, . . . *vastum maris æquor arandum*. Chez Robert, le peintre moderne, ce sentiment s'agrandit : c'est à l'humanité elle-même qu'il fait songer, à son embarquement, qui recommence chaque jour, pour des mers inconnues, aux tempêtes et peut-être au naufrage qui l'attendent.

(A suivre.)

Ch. BERTHOUD.



HENRI II D'ORLÉANS DUC DE LONGUEVILLE.
d'après le tableau de W. Morits fils.

HENRI II, DUC DE LONGUEVILLE

Costume du XVII^e siècle.

Cette figure que nous empruntons à l'un des tableaux les plus populaires de notre musée de peinture, Henri II de Longueville à Colombier par W. Moritz fils, représente le prince étendant la main avec trois doigts écartés dans la direction des trois grandes allées de bons et beaux arbres qu'il demande aux villageois de planter. « Cela fait, dit-il, mon procureur-général, que voilà, vous donnera quittance de toute votre dette, sitôt qu'il pourra l'écrire à l'ombre des dits arbres. »

Le costume de Henri II est celui de ces seigneurs courtisans, amis du plaisir et du luxe qu'on appelait alors les *galants*. Lors du dernier voyage du prince dans notre pays, la cour de France était sous l'influence du duc de Candale, qui a su conserver la mémoire de son nom par le goût de sa toilette; il servit de modèle aux élégants et inventa même une façon de chausses qui prirent le nom de chausses à la Candale, de là le mot du cardinal de Retz: Il n'a rien de grand que ses canons. Le duc publia en 1644 les *Lois de la galanterie*, dans lesquelles il explique, avec les plus minutieux détails, en quoi consiste l'élégance.

Henri II paraît avoir été un des adeptes de Candale; l'histoire et certains couplets satiriques nous le montrent comme un seigneur ayant toutes les qualités et tous les vices élégants de son siècle. W. Moritz nous l'a représenté dans son tableau portant les chausses à la candale, avec le pourpoint raccourci et ouvert laissant voir le linge de la chemise. Il semblait, à chaque pas, que le vêtement essentiel allait tomber par terre, et lorsque parut cette mode, les gamins de Paris criaient aux seigneurs: Monsieur, vous perdez vos chausses. — Le bouillon de chemise qu'on laissait sortir du pourpoint prit le nom de *jabot*, et la garniture de rubans du haut des chausses, celui de *petite oie*, parce qu'elle rappelait l'abatis qu'on ôte à l'oie pour la mettre à la broche; on appela *aiguillettes* la touffe de rubans sur l'épaule; le prince porte en outre le manteau galonné, conservé depuis Louis XIII, le col en point coupé

et des dentelles au bas des canons, le chapeau à plumes, l'épée maintenue par un baudrier ouvragé, et la croix de l'ordre du Saint-Esprit.

L'artiste a modernisé toutes les parties de ce costume en atténuant ses exagérations; vers 1550 on porta jusqu'à douze rangs de coques de rubans autour du haut de chausses; cependant on peut garantir l'exactitude générale de la toilette du prince.

Les portraits neuchâtelois de cette époque sont devenus rares, mais le peu que nous en connaissons nous permet de dire que les modes françaises, avec tous leurs raffinements, ont été portées chez nous avec un succès que justifie la popularité de Henri II.

A. BACHELIN.

JEAN DES PANIERS

(Suite).

Lucy.

On fit entrer Albert dans la chambre commune où plusieurs femmes étaient affairées autour de l'enfant qui semblait près de rendre le dernier soupir. Dans leur épouvante, les pauvres gens avaient appelé à leur aide toutes les personnes qui passaient pour posséder quelque notion dans l'art de guérir. Les commères étaient accourues avec l'empressement officieux qui les distingue, l'une apportant une drogue de médecine populaire, l'autre l'emplâtre et l'élixir du charlatan de la dernière foire, l'autre un onguent fabriqué par le bon *mège*, une quatrième proposait de faire dire la prière par la vieille Judith de chez l'Esther, une autre indiquait une pratique fort entachée de magie et rappelant singulièrement les incantations du moyen-âge, enfin les dernières administraient des consolations banales qui ne valaient guère mieux. On ne se figure pas quel fonds de superstition et de croyance au merveilleux formait autrefois la base des notions à l'usage du peuple des campagnes; a-t-on réussi à extirper ce tissu de préjugés enfantés par le mensonge, acceptés par la peur et qui caressent l'imagination des ignorants bien plus que les

vérités de la science ? Toute cette médication restant inefficace et la petite malade allant de mal en pis, on courut chercher M^{lle} Dumont, qui devait en savoir plus long que les commères, étant fille de feu le Dr Dumont, qui avait été jadis médecin dans la contrée. Mais la brave demoiselle, saisie de compassion en voyant le front blême et les yeux vitreux de la petite moribonde, ne sut faire que la prendre dans ses bras et éclater en pleurs.

Tandis qu'au dehors le vent déchaînait sa furie et secouait la maison, cet intérieur, naguère paisible, présentait un tableau navrant. Autour de l'enfant étaient assises en cercle les matrones attentives et se parlant à voix basse. La mère, affaissée aux pieds de M^{lle} Dumont, cachait sa tête parmi les langes de la malade ; de temps à autre son corps était agité de contractions convulsives, mais son désespoir était muet. Dans un coin de la chambre, le père, frappé de stupeur, se tenait debout, les bras pendants, jetant des regards farouches sur son enfant que la mort allait lui ravir. Au milieu de cette famille en détresse, Lucy était l'ange consolateur. Son beau visage rehaussé par une expression de bonté adorable et de foi sublime, resplendissait comme celui d'une sainte. Elle se leva et de sa voix musicale et touchante, elle dit ; Dieu tout puissant, père céleste, prends pitié de nos cœurs brisés par l'angoisse, conserve les jours de cette enfant que tu nous a donnée et qui nous est si chère. Raffermiss notre confiance, envoie-nous ton secours et que cette nuit terrible soit pour tes faibles créatures une occasion nouvelle de bénir ton saint nom. Exauce-nous, au nom de Jésus, qui aimait les petits enfants et qui leur ouvrait ses bras. Ainsi soit-il !

— Ainsi soit-il ! répétèrent les femmes dont les yeux étaient baignés de larmes.

Lucy, en se retournant, vit Albert qui venait d'entrer et qui restait debout près de la porte, n'osant avancer. Le vannier l'accompagnait.

— M. Dubois, dit-elle, la fatigue de la journée vous permet-elle d'entreprendre encore une course ? Nous n'avons pu trouver personne pour chercher le médecin. Vous avez un excellent cheval qui ferait le trajet en peu de temps ; c'est un acte de charité que je vous demande....

— Au nom de Dieu ! dit le père en joignant ses mains tremblantes.

— J'y vais à l'instant, dit Albert d'une voix rauque.

— Et moi je cours atteler la Brune, dit le vannier ; « quand chacun s'aide... » il acheva son proverbe derrière la porte.

Au moment où Albert sortait de la chambre, Lucy le suivit en lui faisant signe de passer dans une pièce voisine. Elle avait remarqué la pâleur de son visage, sa contenance hautaine et l'altération de sa voix.

— M. Albert, je suis désolée de vous demander encore ce service, mais vous avez vu.... le temps presse.

— Vous avez eu raison, mademoiselle, puisque je dois partir, autant vaut aujourd'hui que demain.

— Partir ?.... je ne comprends pas.... que voulez-vous dire ?

— Cette maison abrite dans ce moment bien des genres de souffrances. Depuis ce matin, il s'est passé des choses qui m'obligent à me retirer.

— M. Dubois, qu'avez-vous ? ne me cachez rien. Elle le regardait avec des yeux qui implorait sa confiance.

Albert ému lui prit les mains, les serra dans les siennes et lui dit d'un ton pénétré : — Soyez sans inquiétude, votre commission sera faite. Dans une heure ou deux le docteur sera ici. Adieu, pensez quelquefois....

Un aveu passionné allait s'échapper de la bouche de Lucy, mais elle se contint : — Mon Dieu, dit-elle en soupirant, se mettre en route par un temps pareil ! s'il vous arrivait malheur :

Un triste sourire effleura les lèvres d'Albert. Lucy eut soudain l'intuition de ce qui s'était passé.

— Vous avez été chez mon père ? dit-elle vivement.

— Oui.

— C'est là qu'on vous a blessé ?

— Laissons ces misères, le temps presse.... j'emporte au moins votre estime.

— Attendez, dit Lucy, en ôtant l'écharpe de laine qui couvrait ses épaules et sa taille, tenez, enveloppez-vous bien... Vous me rapporterez cela vous-même.

Albert porta l'écharpe à ses lèvres, son stoïcisme était vaincu ; il sanglotait comme un enfant.

— Que Dieu vous protège, M. Albert, vous reviendrez bientôt, n'est-ce pas.

Albert s'élança hors de la maison comme un insensé, se retourna pour voir encore une fois Lucy qui se tenait debout sur le seuil, abritant sa lampe de sa main, et prit sa course vers l'auberge où la Brune se reposait depuis la veille. Son attelage étant prêt, il revint au grand trot vers sa demeure, où il fit une halte de quelques minutes pour s'équiper convenablement. En rentrant dans son traîneau, dont il avait allumé les lanternes, il n'aperçut pas Lucy qui donnait à Jean des paniers des instructions importantes. Celui-ci disparut en même temps que le traîneau qui s'enfonça résolument dans les ténèbres. Bientôt le bruit étouffé des grelots s'éteignit dans le lointain. Lucy restée seule, vint errer un instant à la place qu'Albert venait de quitter. Sa lanterne sourde, cachée jusqu'alors, lui fit voir tout à coup un objet noir tombé sur la neige. C'était un porte-feuille ; elle le ramassa, le mit sous sa mante et courut dans sa chambre où elle s'enferma.

Le Portefeuille.

La chambre de Lucy était simple comme ses goûts, mais dans un ordre parfait. La boiserie de sapin couvrant les murs et le plafond et sur laquelle le temps avait jeté une teinte fauve, lui ôtait toute prétention à l'élégance. Un poêle en poterie blanchâtre couvert de dessins naïfs dus au pinceau d'un peintre indigène¹ en était le décor le plus apparent. Un lit blanc, une table, quelques chaises et l'établi devant la fenêtre en formaient le mobilier.

Elle alluma son quinquet et s'assit devant son établi, dans une attitude affaissée et rêveuse. Elle agissait sans penser, poussée par l'habitude, et semblait à bout de forces. Des frissons secouaient son corps délicat, et des larmes tombaient silencieusement de ses yeux sous lesquels se creusait un sillon bleuâtre. « Je l'aime, et je suis menacée de le perdre, se disait-elle, que lui a-t-on fait ? Mais lui, qui se retire de la lutte au premier obstacle, m'aime-t-il ? Il n'est ni faible ni lâche, puisqu'il expose sa vie pour sauver un enfant.... »

Ses yeux rencontrèrent le portefeuille qu'elle avait déposé machinalement sur l'établi. C'était un joli portefeuille en maroquin chagriné, de couleur foncée, sur lequel le nom d'Albert Dubois brillait en lettres d'or. Une simple languette de cuir passée dans sa bride le tenait fermé. A cette vue, à ce nom, son regard s'anima; elle tourna et retourna l'objet sans oser l'ouvrir, et pourtant elle pressentait qu'elle y trouverait le mot de l'énigme que son cœur ne cessait de lui poser depuis quelques heures. Il suffisait d'un léger mouvement de la main pour lui dévoiler ce qu'elle brûlait de connaître. La tentation était terrible. Dans son impatience fiévreuse, sa petite main tourmentait le portefeuille : « L'ouvrirai-je ? ne l'ouvrirai-je pas, » se disait-elle sans regarder l'objet de ses secrètes convoitises. Tout à coup le carnet se trouva ouvert sans qu'elle sût comment cela s'était fait. Quelques papiers glissèrent sur l'établi, elle vit son nom sur une feuille couverte de ratures, et se mit à lire.

Que celles qui en auraient fait autant lui pardonnent !

C'était le brouillon de la lettre adressée par Albert à son ami Th. Sassel et qui figure dans les premières pages de ce récit. Une vive rougeur colora ses joues et son front, tandis qu'elle parcourait ces pages brûlantes, qui répondaient si complètement à toutes les questions qui s'agitaient en elle. Mais sa surprise fut grande en remarquant parmi ces papiers un pli cacheté portant son adresse. Le papier en était froissé et jauni comme si on l'avait porté

¹ Simon Jeanrenaud, de Travers.

longtemps dans la poche, mais la suscription était tracée en belle écriture cursive: «Mademoiselle Lucy Dusapel, Verrières suisses», on ne pouvait pas s'y tromper. Albert avait écrit cette lettre pour soulager son cœur dans un moment où l'espoir l'abandonnait; mais il n'avait pas osé l'envoyer. — Les jeunes garçons de seize ans qui savent à peine coudre deux phrases correctes et qui se mêlent déjà d'avoir une correspondance amoureuse en style de laquais, ne manqueront pas de le prendre en pitié.

L'imagination de Lucy était montée à un tel diapason par les émotions de la journée, et en dernier lieu par le départ d'Albert, qu'elle rompit le cachet et ouvrit le papier. La lettre était longue; les amoureux et les jaloux en particulier, n'ont jamais tout dit. Je prends la liberté d'en transcrire quelques lignes: «C'est à votre estime et à votre bienveillance que j'aspire de toutes les forces de mon âme; mais comment y parvenir? que ne puis-je vous prouver la sincérité et la profondeur de mes sentiments par quelque grand sacrifice! je le ferais sans hésiter.... Si vous parveniez à m'aimer, quelle douce vie serait la nôtre! ma seule préoccupation serait de vous rendre heureuse. Mais je ne puis croire à tant de bonheur, je ne connais que les tourments de l'incertitude et de la jalousie.»

La prose de notre ami était assez incohérente, mais elle partait d'un cœur tout bouillonnant de sentiments vrais. Les femmes ont l'intuition de l'amour sincère. Cette déclaration s'accordait du reste avec les actes de celui qui l'avait écrite, et qui dans ce moment même, exposait sa vie pour l'amour de Lucy. Son dévouement et sa belle conduite plaidaient en sa faveur bien plus que sa beauté, sa fortune ou ses talents. Lucy interdite et tremblante reçut de cette lettre un choc terrible; elle lui paraissait écrite en caractères flamboyants. Jusqu'à ce jour elle ne s'était pas rendu un compte exact de ses sentiments pour Albert; les derniers événements l'avaient subitement éclairée sur l'état de son cœur.

Mais une pensée amère l'obsédait. Ce jeune homme pour qui elle éprouvait autant d'admiration que d'amour, ne reviendrait peut-être jamais. Lui-même l'avait dit à plusieurs reprises, au moment de son départ. Que s'était-il donc passé? Comment avait-on pu manquer aux égards que commandait la plus vulgaire hospitalité. Aurait-elle le courage d'interroger son père à ce sujet. Elle referma tristement le portefeuille qu'elle mit dans son corsage et s'approcha de la fenêtre, où elle resta longtemps debout, les yeux fixés sur les nuages qui traversaient le ciel comme des chevaux de course. La neige ne tombait plus, mais le vent continuait à souffler avec furie, bouleversant le blanc linceul qui couvrait la campagne et remplissant la maison de gémissements lugubres. Ce tumulte des éléments lui faisait horreur. Loin d'éprouver

cette quiétude un peu égoïste des gens qui savourent les délices de se sentir à l'abri quand la tempête fait rage au dehors, chaque coup de vent la faisait tressaillir, et le grésillement de la neige contre les vitres lui donnait le frisson ; c'est qu'elle n'était plus seule, sa vie était liée à une autre vie en péril peut-être dans cet instant.

Son tourment devenant intolérable, elle passa dans la chambre de son père pour avoir avec lui un entretien qu'il ne pouvait lui refuser. Mais la pièce était vide, les convives ne s'étaient donc pas encore retirés. Elle regarda la pendule ; il était à peine neuf heures. Cette soirée avait duré un siècle ; le temps semblait suspendre son vol. Pour la première fois le bruit des oscillations de l'horloge tombait sur son cœur comme des coups de marteau.

Appuyée contre une table, elle s'arrêtait indécise, lorsque ses yeux furent attirés par une feuille de papier sur laquelle reposaient deux corps noirâtres de forme ronde. Elle lut en grosses lettres d'une écriture bizarre : Voaci les pal drouvé tan le gor des lus. En foi de goi che cygne

Peter FLEISCHHAUER, maître bouché.

Ce devaient être les balles d'Albert ; elle les prit, les examina en pensant aux heures joyeuses de la matinée, sitôt remplacées par d'insupportables tourments. Mais quelle fut sa surprise en lisant son nom sur ces projectiles meurtriers. Albert au moment de se mesurer avec les hôtes féroces de la montagne avait invoqué le nom de Lucy. Cette preuve d'amour la toucha jusqu'aux larmes.

A côté des balles se trouvait le microscope de son père et ses lunettes. Cette coïncidence, fortuite en apparence, frappa son esprit. Elle comprit alors tout ce qui s'était passé, et à part les termes dont son père s'était servi, elle aurait pu reconstruire la scène qui avait décidé la retraite de son bien-aimé.

Un bruit de grelots dans la rue la tira de sa préoccupation. Elle courut à la fenêtre, pensant voir le traîneau d'Albert ; mais l'attelage avait disparu. C'était le moment de regagner le chevet de la petite moribonde. Avant de sortir, elle s'informa si l'on avait besoin de son aide à la maison.

— Va seulement, lui dit sa mère, je puis faire seule ; va voir ce que devient cette enfant. Le docteur doit arriver bientôt ?

— Je l'espère... Vous savez qui est allé à sa recherche ?

— Non.

— C'est M. Dubois ; sans lui on n'aurait pas l'espérance d'avoir un médecin ce soir.

— Ce brave garçon, quel courage ! et avec cela d'une politesse et d'une douceur....

— Dites-moi, chère maman, personne ne lui a cherché querelle au souper ?

— Comment donc ! qu'est-ce qui te fait supposer cela ?

— Cherchez bien, vous avez entendu quelque chose ?

— Mais non, ils l'ont un peu chicané à propos du cousin Joël, contre lequel ils crient parce qu'il leur est supérieur et qu'il ne partage pas leurs opinions politiques. Ces chasseurs, quand ils ont bu quelques verres de vin, sont incapables de maîtriser leur langue.

— Vous êtes bonne, dit Lucy en embrassant sa mère avec effusion. Puis elle murmura à son oreille : Tâchez de savoir ce qui s'est passé entre lui et mon père.

— Entre..... ton père et M. Dubois ? dit M^{me} Dusapel en devenant très-grave.

— Qui, j'ai la certitude qu'une scène pénible a dû éclater entre eux ce soir.

— Je le saurai bientôt. Mais ne perdons pas notre temps à jaser pendant que cette petite est à fin de vie et que ce pauvre garçon s'expose pour elle. Va, mon enfant, va consoler ceux qui pleurent, et mets ta confiance en Dieu.

(A suivre.)

L. FAVRE.

EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(SUITE)

Nous venons de passer une première nuit à Constantine, l'ancienne Syrta, capitale du royaume de Numidie, célèbre par plusieurs de ses rois, entre autres Massinissa et Jugurtha. Marius en fit le siège, elle fut détruite; Constantin la reconstruisit et lui donna son nom.

Quoique nos connaissances historiques ne soient pas de premier ordre, nous sommes loin pourtant de rester insensibles devant les nombreux témoignages que l'antiquité nous a laissés. Ces manifestations de la vie humaine dans des temps éloignés, ont pour nous l'attrait du mystère, et l'imagination se plaît à retrouver en elles le génie, les mœurs, le sentiment poétique de ceux qui ne sont plus.

La grande figure des âges écoulés se révèle à nos yeux au moment où nous contempions cet immense aqueduc aux arches élevées, situé au S.-O. de Constantine, à l'entrée même de la ville; ou bien ces pierres tumulaires incrustées dans les murs de la Kassba, ou enfin cette nombreuse collection d'antiquités réunie dans un jardin au centre même de la ville. On a retrouvé aussi quelques rares inscriptions berbères ou libyennes, mais la plupart de ces antiquités sont d'origine romaine.

Syrta, du temps des rois Numides, n'était peut-être qu'un amas de tentes et de cabanes. La colline quadrangulaire et comme un seul bloc qui lui sert d'assises, paraît avoir été détachée du reste de la montagne par un des grands cataclysmes dont notre globe porte partout les traces. Là où la rupture eut lieu, se trouve une gorge étroite, au fond de laquelle roule le torrent du Rummel. Le fond de cette gorge est inégal, et le torrent s'y précipite du haut d'une roche en formant une véritable cascade. A d'autres endroits, le rocher qui supporte la ville est relié avec la montagne mère par une espèce de pont naturel situé à mi-hauteur de la gorge, laissant passer le torrent sous une arche formée aussi par la nature.

Un ancien pont construit par les Romains, à l'extrémité sud du ravin, servait à relier la ville et la montagne, mais ce pont, par où les Français voulurent tenter l'attaque lors de leur première expédition, s'est écroulé. Il en reste de chaque côté des débris considérables. Dans le fond du ravin où coule le Rummel, on remarque des travaux en maçonnerie et des galeries remontant à l'époque romaine.

L'eau du torrent est sale, jaunâtre, elle reçoit en grande partie les immondices de la ville, mais ses bords escarpés sont couverts d'une riche végétation. Là se trouve une luxuriante plantation de cactus figuiers couvrant tout un pan de la montagne; des fleurs de bien des espèces, des *astrances* y croissent en grand nombre; des *sedums* roses tapissent les roches nues; on y admire enfin des graminées dont les riches épis semblent argentés.

Un sentier conduit de l'extrémité du ravin, où se trouve l'ancien pont romain, jusqu'à l'endroit où le Rummel, débouchant dans la vallée, fait marcher des moulins de construction française. Cette vallée se prolonge vers le nord, elle est longue, spacieuse et offre, du haut des murs de la ville, un beau point de vue, qui devient même grandiose quand un orage traîne sur la montagne des nuages noirs et menaçants.

Du côté du midi, le ravin se continue à partir du pont romain, faisant angle droit avec celui que nous venons de décrire. La roche qui supporte Constantine est ici presque perpendiculaire, d'un gris noir, percée de grottes et d'excavations servant de repaire à des milliers de vautours, de hiboux, de corneilles qui planent sur le gouffre en vols nombreux.

Elle est à vrai dire d'un sombre aspect, cette gorge du Rummel, avec son torrent saumâtre aux émanations pestilentielles, mêlant son murmure aux cris lugubres des corneilles, et avec le souvenir de ces Arabes se précipitant hommes et femmes dans le ravin poursuivis par la baïonnette française. Ce qui le relève, c'est sa végétation, c'est la valeur stratégique de cet immense fossé qui faisait de Constantine une des villes les plus fortes et les plus isolées de la côte d'Afrique. Du côté de l'ouest, la gorge s'élargit de nouveau et forme un vallon dans la partie inférieure duquel se trouve l'aqueduc dont nous avons parlé. Si l'on gravit, par le chemin en zig-zag qui y est tracé, le coteau de ce vallon qui regarde le nord, on atteint sans peine la seule et unique route qui aboutisse à Constantine, près du tombeau du général Damrémont.

La ville présente deux parties distinctes : la partie française qui s'étend depuis la place du gouvernement ou place de la Brèche à la citadelle ou nouvelle Kaséba. Une rue assez spacieuse met ces deux points principaux en communication. Au sud de cette région se trouve la cité arabe, massif de maisons traversé par des rues étroites et tortueuses dont la principale, courant de

la place du gouvernement à l'extrémité de la ville, offre un intérêt remarquable.

De bon matin déjà nous nous mettons en route pour explorer cette ville dont les drames militaires nous avaient toujours frappés. C'était l'heure du marché, et l'on voyait de longues files d'indigènes qui avaient apporté les produits de leur culture ou de leur industrie. Ici la négresse marchande de petits pains noirs, à l'expression indifférente, inspirant surtout la pitié. Là, de grands Arabes drapés fièrement dans leur burnous, exposaient devant eux quelques douzaines d'œufs frais; d'autres vendaient du millet, des oranges, des figues.

La rue principale de la cité mauresque est étroite, encombrée de passants; de temps en temps le cri de *Varech!* (gare à vous) annonce un muletier ou un cavalier qui se fraie un chemin, et chacun de s'effacer contre la muraille. De chaque côté des boutiques sont ouvertes; quelquefois on voit aux fenêtres d'un premier étage des Maures accroupis, travaillant à leur métier. Souvent une toile est tendue d'une maison à l'autre, ou bien c'est un figuier qui, s'échappant par les interstices des murailles, semble vouloir abriter la rue de son feuillage.

Vous trouvez des épiciers, des marchands de tabac, des barbiers et surtout des cordonniers, ces derniers pullulent; on dirait que la population maure ne vit que pour user des souliers. Quelquefois on remarque la figure pâle d'un Maure accroupi et fumant sa pipe; il a les yeux fixes, humides et tout grands ouverts; sa figure exprime l'hébètement, ce n'est pas de l'extase, ce serait presque de l'idiotisme si les traits de cet homme n'étaient parfaitement réguliers et purs; c'est l'oubli de soi-même, l'engourdissement de l'intelligence. Ces gens-là sont des fumeurs de *kiff*; quand une pipe est finie, ils en rechargent aussitôt une seconde, et lorsqu'on leur adresse la parole, ils semblent sortir d'un rêve. Le caissier dit à l'un d'eux: « C'est mauvais de fumer du kiff. » Le Maure lui répondit: « Tu bois bien du rhum, toi. » Sur ce, madame Marie lui demanda quelle sensation il éprouvait, il répondit: « Tiens, toi, reste là, et je veux fumer..... » Alors il fit tourner sa main devant ses yeux comme en disant: « Je serais ainsi dans le septième ciel. »

Au milieu d'une rue, cinq Arabes occupés à empléter de la toile, quittent brusquement leur marchandise pour accourir à nous en riant. C'étaient nos guides de la veille, heureux de nous revoir et de nous tendre la main. Trop fatigués du voyage, ils avaient remis leur départ au lendemain et faisaient provision de toile pour en faire présent à leurs femmes.

L'après-midi fut consacrée à visiter de plus près les gorges du Rummel. Nous voilà donc en route tous les quatre, traversant un de ces ponts formés

par la nature; nous trouvons pour la première fois les fleurs brunes du cactus figuier. Quelques pas plus loin, nous rencontrons quatre jeunes gens portant le costume maure, paraissant faire également une promenade. Trois d'entre eux s'éloignèrent du côté de la montagne, le quatrième resta près de nous, tenant une tortue à la main. La conversation s'engagea :

— Où as-tu trouvé cette tortue ?

— Là-bas, il y en a beaucoup; si madame la veut, je la lui donne. — Madame Julie accepta ce cadeau d'un nouveau genre. Ce jeune homme parlait assez bien le français; il était israélite, fils d'un marchand de Constantine, et nous donna quelques détails sur la contrée.

Depuis le commencement du voyage, M^{me} Julie n'avait pas encore pu maîtriser une appréhension qui la dominait; elle s'informait sans cesse des endroits où l'on courait le risque de rencontrer des serpents, objets de sa crainte. Cette fois elle s'adressait bien : — Oh! oui, il y a beaucoup de serpents, lui répondit le jeune homme; nous en avons trouvé jusque dans notre maison; mon père en a vu un bien long qui mangeait toujours les œufs destinés au ménage, mais celui-là n'était pas dangereux.

— As-tu été à Biskra ?

— Non, pas moi, mais mon père y a été.

— C'est là qu'il y a des serpents.... n'est-ce pas? interrompit M^{me} Julie.

— Si tu as peur des serpents, ne va pas à Biskra! on en trouve un tout petit avec une corne, et s'il te mord, eh! bien, toi *morto!* On en trouve encore un autre petit avec une longue chevelure comme une femme et quand il te mord, eh! bien, toi *morto!*

Le caissier et le docteur ne purent se mettre d'accord sur l'interprétation à donner au serpent à la longue chevelure. Le caissier suppose que ce sont les bayadères avec leurs longs cheveux, représentées sous cette image comme des serpents capables de blesser dangereusement le cœur des jeunes gens. Le docteur pense au contraire qu'il s'agit plutôt ici de la grande araignée velue nommée *tarentule* et dont la piqûre est, dit-on, mortelle. Notre jeune homme n'était pas dépourvu d'intelligence et paraissait de très-bonne foi; il chemina longtemps avec nous et nous accompagna jusque vers l'ancien pont romain; de là un sentier conduit le promeneur sur le haut d'une colline entrecoupée de rochers au haut de laquelle se trouve un petit établissement d'horticulture appelé *Au rocher fleuri*. O rocher fleuri!... souvenir de la patrie où de vulgaires magasins invoquent aussi le patronage des fleurs, comment ne pas entrer dans ton enceinte?... Cette Constantine dont nous lisions depuis si longtemps de sombres et mystérieuses histoires, cette ville antique qui nous avait si souvent préoccupés par le merveilleux de sa position géographique et le

récit des combats livrés sous ses murs, cette Constantine possède un *Rocher fleuri* ?...

Un large escalier taillé dans le roc facilite l'entrée du restaurant. Nous nous croisons avec un cavalier arabe élégamment vêtu et monté sur un magnifique cheval de race. — Qu'il est beau ! qu'il est beau ! tel fut le cri général. — Bah ! dit une voix derrière nous avec un accent dédaigneux, c'est bien quelque chose ! Vous paraissez novices dans la contrée.

C'était la voix du chef de l'établissement, personnage aussi bizarre que grossier. Il s'est construit une maisonnette sur un rocher aride, et y a, disait-il, transporté à l'aide de sa femme toute la terre nécessaire à un jardin. Cette demeure adossée au rocher, est exposée au soleil levant et domine Constantine ; la maison est construite en bambou et la toiture est faite avec d'épaisses feuilles d'aloès s'imbriquant les unes sur les autres et formant des cannelures pour l'écoulement de l'eau. L'intérieur se compose d'une chambrette, d'une cuisine avec foyer et cheminée taillés dans le roc, où le garde-manger et la cave ont également trouvé leur place.

Le jardin était parsemé de fleurs charmantes, dont le maître de céans paraissait très fier. Les rosiers tout en fleurs, les jonquilles, les pourpiers et surtout les verveines y croissaient en abondance, mais l'orgueil du jardinier était un géranium blanc aux pétales si réguliers qu'on aurait été tenté de le prendre au premier abord pour une mauve.

— Etes-vous botanistes ? vous autres, nous demanda notre homme.

— Un peu, mais nous faisons de la botanique en amateurs.

— Je comprends, je comprends ; moi je suis en relation avec tous les savants naturalistes, et ils viennent tous me voir.

Cet homme nourrissait une haine particulière, nous ne savons pourquoi, contre Gérard le fameux tueur de lions. Cette haine avait passé à l'état de manie, car il ne disait pas trois mots sans revenir sur l'objet de son aversion.

Nous quittons le Rocher Fleuri et prenons le chemin qui contourne au midi le ravin de Constantine, d'où l'on voit le rocher à pic souillé constamment par l'eau nauséabonde des tanneries qui en occupent la partie supérieure. Cette roche se termine par la pointe de Sidi-Baschen, à peu de distance de l'aqueduc près du confluent du Rummel et du Boumerzoun. Nous allions reprendre ici le chemin qui remonte la colline jusqu'à la porte de la Brèche, quand un spectacle inattendu fixa notre attention.

Le coteau dont nous avons parlé est parsemé d'éminences, et partout on y remarque des ruines romaines ; les unes jonchent le sol, d'autres sont à moitié recouvertes de terre et de végétation. C'est là que se trouve le fameux *Rocher des Martyrs*, où sont écrits les noms de Jaques, Marien, etc. Au moment où le

soleil s'abaissait derrière les montagnes, des Arabes, debout sur ces ruines romaines, les yeux fixés vers le ciel ou la tête prosternée vers le sol, faisaient leurs dévotions du soir. Etrange spectacle ! ces hommes priant Dieu sur des ruines, foulant sous leurs pieds des vestiges de splendeur et d'opulence évanouies, ne semblaient-ils pas un trait d'union entre le passé et l'avenir. « Et la poudre retourne en terre d'où elle a été tirée, mais l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. »

C'était le moment de rentrer en ville, la nuit allait venir, et nous pensions finir la journée au café arabe, une des récréations favorites de nos dames. Nous pénétrons dans une rue étroite où le bruit du tam-tam et de la guitare nous dirige vers un petit café d'où sort cette musique peu harmonieuse. Deux zouaves sont assis à une table assez large pour nous recevoir tous, et nous voilà installés. Sur une estrade se trouvent deux chanteuses en costume mauresque; trois musiciens, revêtus du même costume, les accompagnent, l'un avec une espèce de violon, les deux autres avec le tam-tam et la guitare dont les sons nous ont attirés. Une de ces femmes porte en chantant la main devant sa bouche, nous ne savons dans quel but. En somme, toujours le même chant monotone et nasillard.

— Tenez, nous dit un des zouaves, voilà un Arabe amoureux ; quand il est épris d'une chanteuse, il place devant lui un bouquet introduit dans le goulot d'une bouteille, et attend ainsi les regards et les sourires de sa préférée.

En effet, un des auditeurs était gravement assis en face d'une des chanteuses, et sa belle figure semblait absorbée par la dame de ses pensées. Le bouquet ne manquait pas.

Les troupiers sont généralement agréables à rencontrer; c'est le même zouave qui nous raconta le mariage de son sergent-major avec une dame Maure. Il était intrigué de savoir comment cette mauresque cheminerait dans les rues de Paris, attendu, disait-il, que chez elles les femmes maures restent toujours assises.

Telle fut la fin d'une journée bien remplie et riche en souvenirs. — Bonsoir, mesdames, s'écria le docteur, n'oubliez pas la vieille capitale de Massinissa, ce nid d'aigle perché sur un rocher, qui n'espérait pas avoir un jour la visite de deux petites Neuchâteloises.

(A suivre.)

Dr LANDRY.

TABLE DES MATIÈRES

POUR L'ANNÉE 1868

A nos lecteurs	Page 5
Uniforme des milices neuchâtelaises, au XVIII ^e siècle, par A. Bachelin, (avec une planche)	7
Le collège de Neuchâtel, suite et fin, par G. Borel-Favre	10
L'homme au masque de fer, et la conjuration des Espagnols contre Venise, d'après le baron de Chambrier d'Oleyres, par Ch. Berthoud	20
Fontaine-André et « L'essai historique » de l'abbé Jeunet, par F. de Per- regaux, (avec une planche)	27
De Colombier à Solingen. Voyage d'une famille suisse en 1760, par Ch. Berthoud, (avec une planche)	33
Jean des Paniers, par L. Favre	46, 67, 92, 118, 181, 253 et 294
La vie d'un saint, par J.-H. Bonhôte	55
Costumes du XIV ^e siècle. Peintures murales de l'église collégiale de Neu- châtel, par A. Bachelin (avec une planche)	61 et 85
Anciens règlements et ordonnances de discipline militaire dans le canton de Neuchâtel, communiqué par Louis Sandoz, major :	63 et 110
Excursion en Afrique par quatre montagnards neuchâtelais, par le D ^r Landry, suite	76, 101, 223, 268, 301
Relation authentique d'une visite faite à Valangin, le 14 mai 1699, par S. A. S. M ^{me} Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours, souve- raine du pays. Extrait des registres de la bourgeoisie de Valangin, par Georges Quinche	88
Une lettre d'origine de 1757, par F. Berthoud	107
Un menhir du bois de Devens, par A. Bachelin (avec une planche).	109
L'an de la ravine, communiqué par M. Alexis Lardy	131
Réunion de la Société cantonale d'histoire à Fontaines, le 1 ^{er} juin 1868, par L. Favre.	133
Discours d'ouverture, par M. de Mandrot.	139
La tour des Chavannes	143
Les inscriptions de Noïdenolex, par Alexandre Daguet.	153
Dame neuchâtelaise, 1795, d'après Reinhardt, par A. Bachelin	165
Les monnaies d'Orgétoix, par Alexandre Daguet.	166

Les entreprises du duc Charles de Bourgogne, tant contre messeigneurs des Ligues que contre le duc de Lorraine et après les défaites contre lui devant Nancy, (attribué à David Baillet).	169, 198, 219
La dentelle, notice historique, par A. Bachelin, (avec une planche).	177 et 213
Le bataillon des tirailleurs de la garde, par A. de Mandrot, lieut.-colonel fédéral (avec une planche)	205
Le tumulus des Favargettes, par E. Desor	229
Léopold Robert, de 1831 à 1835, par Ch. Berthoud	243 et 279
Inauguration du collège municipal de Neuchâtel et fête des Armourins, par A. Bachelin, (avec une planche)	273
Henri II, duc de Longueville. Costume du XVII ^e siècle, par A. Bachelin (avec une planche)	293

PLANCHES

contenues dans ce volume.

Milices neuchâteloises, officier porte-drapeau, 1786, par A. Bachelin	Page 7
Porte de la source de Fontaine-André, d'après F. de Perregaux-Montmollin.	27
Demeure de B.-L. de Muralt et de M ^{me} de Charrière, à Colombier, par Léon Berthoud	33
Costumes neuchâtelois, fin du XIV ^{me} siècle, d'après les peintures murales de l'église collégiale de Neuchâtel	61 et 85
Menhir du bois du Devens, d'après M. A. Vouga, par A. Bachelin	109
La tour des Chavannes, à Neuchâtel, d'après une photographie, par A. Bachelin	149
Dame neuchâteloise, 1795, d'après Reinhardt, par A. Bachelin	165
La dentelle, d'après C. Girardet, par A. Bachelin	177
Bataillon des tirailleurs de la garde à Berlin, 1814-1848, par A. Bachelin.	205
Objets de parure du tumulus des Favargettes et esquisse du tumulus	229
Vases en bronze du tumulus des Favargettes	237
Epingles et fibules en bronze	id.
Brassards en bois	id.
Fête des armourins, costume de cuirassiers, par A. Bachelin	273
Henri II, duc de Longueville, costume du XVII ^e siècle, par A. Bachelin	293

OU 100^{1a}

4

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

CINQUIÈME ANNÉE.

JANVIER 1868.



NEUCHÂTEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1868.

(TOUS DROITS RÉSERVÉS.)

RENOUVELLEMENT

DES ABONNEMENTS

Le prix d'abonnement au *Musée neuchâtelois* sera prélevé en remboursement, soit avec le présent n° de Janvier, soit dans la huitaine, au moyen de quittances d'abonnement.

• Nous recommandons ces envois au bon accueil de nos abonnés.

EDITEURS.

Le *Musée neuchâtelois* paraîtra, en 1868, dans les mêmes conditions que précédemment. Il ose de nouveau compter sur la coopération de nos concitoyens, les uns pour soutenir cette publication nationale par leur souscription annuelle, les autres pour l'enrichir de leurs écrits, de leurs communications et de leurs dessins.

Si la publication du *Musée neuchâtelois* ne pouvait plus se faire qu'à titre onéreux pour ses éditeurs, par suite de l'abandon d'un certain nombre d'abonnés, il y aurait là un symptôme regrettable de l'affaiblissement de cet esprit d'investigation, qui animait il y a peu d'années encore beaucoup de personnes de notre canton, dans le domaine de l'histoire de notre chère patrie.

Le *Musée neuchâtelois* occupe évidemment une place utile, même nécessaire, dans notre vie intellectuelle cantonale. C'est à nos concitoyens à le comprendre et à ne pas laisser périliter une publication d'un prix si modique et d'une importance historique si évidente.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7,50 par an pour toute la Suisse. — Pour la France, fr. 10. — Allemagne, fr. 13,50. — Italie, fr. 8,70. — Angleterre, fr. 13,50.

(Voir à la 2^{me} page un AVIS concernant les abonnements.)

Sommaire de la livraison de Janvier 1868.

A nos lecteurs	page	5
Uniforme des milices neuchâtelaises, 18 ^e siècle, par A. BACHELIN.		7
Le collège de Neuchâtel, par G. BOREL-FAVRE (fin)		10
L'homme au masque de fer et la conjuration des Espagnols contre Venise, d'après le baron de Chambrier d'Oleyres, par Ch. BERTHOUD		20
Fontaine-André et « l'Essai historique, » de l'abbé Jeunet, par F. de PERREGAUX		27

Prix des livraisons achetées isolément:

Une livraison	fr.	— 95, le port en sus.
Deux "	"	1 80 " "
Trois "	"	2 50 " "
Quatre "	"	3 10 " "
Cinq "	"	3 60 " "
Six "	"	4 — " "

ON PEUT SE PROCURER, A L'IMPRIMERIE

DE MM. H. WOLFRATH ET METZNER :

Le 1 ^{er} volume du MUSÉE NEUCHATELOIS, année 1864, fr.	4
Le 3 ^e volume, année 1866	fr. 8 50
Le 4 ^e volume, année 1867	" 8 50

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

CINQUIÈME ANNÉE.

FÉVRIER 1868.



NEUCHÂTEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1868.

(TOUS DROITS RÉSERVÉS.)

CIRCULAIRE

Adressée par les éditeurs du MUSÉE NEUCHATELOIS, aux personnes qui n'ont pas cru devoir, jusqu'ici, renouveler leur abonnement de 1868.

Neuchâtel, 14 mars 1868.

Veillez nous permettre de vous rendre attentif à la circonstance défavorable qui résulte pour vous, M., de l'interruption ou de la cessation de votre abonnement au *Musée Neuchâtelois*.

Les quatre premiers volumes de ce recueil, dont l'un est presque épuisé, et les autres ne sont qu'en nombre restreint, ont une valeur supérieure à celle de l'abonnement, valeur qui augmentera au lieu de diminuer.

Celui qui possède ces premiers volumes a un intérêt réel à maintenir sa collection au complet. Si les éditeurs du *Musée*, faute d'un appui suffisant, se voient obligés dans un an ou deux de cesser cette publication, nous croyons que les volumes parus seront de plus en plus recherchés, aussi bien à cause de leur valeur intrinsèque comme publication historique neuchâteloise, qu'à cause de leur rareté.

Les éditeurs du *Musée* ont lieu de regretter, qu'un certain nombre de leurs abonnés de 1867 aient refusé de renouveler leur souscription pour l'année courante. Cette détermination est d'autant plus fâcheuse que, de l'aveu de bien des personnes, la rédaction de ce Recueil offre maintenant un intérêt plus varié, et que de nouveaux collaborateurs sont venus renforcer le groupe des écrivains qui ont enrichi les premiers volumes de leurs travaux et de leurs recherches.

On ne réfléchit pas assez, en général, que le *Musée* ne publie que des articles et des dessins inédits et originaux. Chacune de ses pages a donc une valeur réelle, et chacune de ses livraisons enrichit la collection de ceux qui soutiennent par leur abonnement l'existence de ce Recueil.

Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux premières pages du numéro de Janvier dernier, où l'importance du *Musée*, comme publication historique et littéraire, est éloquemment développée.

Enfin, M., nous osons exprimer, en terminant, l'espoir que vous voudrez bien révoquer un arrêt regrettable pour vous comme pour nous-même, d'autant plus que cette révocation ne vous causera qu'une bien faible dépense annuelle d'abonnement.

Agréez, M., l'assurance, etc.

EDITEURS.

Sommaire de la livraison de Février 1868.

De Colombier à Solingen. Voyage d'une famille suisse, en 1740, par Ch. BERTHOUD (avec une planche)	page 33
Jean des Paniers, nouvelle, par L. FAVRE	46
La vie d'un saint, par J.-H. BONHÔTE	54

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7»50 par an pour toute la Suisse. — Pour la France, fr. 10. — Allemagne, fr. 13»50. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.

Prix des livraisons achetées isolément :

Une livraison	fr. —»95, le port en sus.
Deux »	1»80 »
Trois »	2»50 »
Quatre »	3»10 »
Cinq »	3»60 »
Six »	4»— »

ON PEUT SE PROCURER, A L'IMPRIMERIE
DE MM. H. WOLFRATH ET METZNER :

Le 1^{er} volume du MUSÉE NEUCHATELOIS, année 1864, fr. 4
Les 3^e et 4^e volumes, années 1866 et 1867 . . . fr. 8»50

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

CINQUIÈME ANNÉE.

MARS 1868.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1868

(TOUS DROITS RÉSERVÉS.)



BIBLIOGRAPHIE

— On lit dans l'*Union libérale* du 14 mars dernier :

« La cinquième année du *Musée neuchâtelois* vient d'être ouverte par une livraison très-remarquable, qui confirme les prévisions consignées dernièrement dans notre journal. L'introduction, par laquelle le comité de rédaction s'adresse à ses lecteurs en tête de ce nouveau volume, fait ressortir la place importante qu'occupe dans notre vie intellectuelle une publication comme le *Musée neuchâtelois*, et les services signalés qu'il a déjà rendus à notre histoire cantonale et à notre littérature. L'article de M. G. Borel-Favre, sur le *Collège de Neuchâtel*, est un travail historique plein de faits et de détails précieux, bien digne d'intéresser tous ceux de nos concitoyens qui aiment à connaître le développement graduel des études à Neuchâtel depuis un siècle.

Nous avons ensuite remarqué un article de M. Ch. Berthoud sur l'*Homme au masque de fer* et la *Conjuration des Espagnols à Venise*, problèmes historiques que le baron de Chambrier d'Oleyres avait cherché à résoudre. Le *Musée* s'est acquis, en la personne de M. Ch. Berthoud, un collaborateur élégant et érudit; nous lui en faisons nos meilleurs compliments.

La livraison se termine par un excellent travail de M. F. de Perregaux, sur *Fontaine-André*, à propos du livre de l'abbé Jeunet. Ceci est un article de critique, mais d'une critique bienveillante et modérée, en même temps qu'une sorte de coup d'œil historique sur l'importante abbaye des Prémontrés à Fontaine-André. Une planche, fort bien réussie, orne le travail de M. de Perregaux.

Ce numéro de janvier a encore une autre planche d'un dessin ferme et gracieux, représentant un officier porté-drapeau des milices neuchâteloises en 1786. M. A. Bachelin, au crayon duquel elle est due, l'a accompagnée d'un de ces charmants articles dont il a le secret, et qui sont en même temps d'un artiste et d'un écrivain. »

Sommaire de la livraison de Mars 1868.

Costumes du XIV ^e siècle. Peintures murales de l'église collégiale de Neuchâtel, avec une planche, par A. BACHELIN	page 61
Anciens Règlements et Ordonnances de discipline militaire dans le canton de Neuchâtel, par Louis SANDOZ, major	63
Jean des Paniers, nouvelle, par L. FAVRE (suite)	67
Excursion en Afrique par quatre Montagnards neuchâtelois, par le D ^r LANDRY (suite)	76

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7»50 par an pour toute la Suisse. — Pour la France, fr. 10. — Allemagne, fr. 13»50. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.

Prix des livraisons achetées isolément :

Une livraison	fr. —»95, le port en sus.
Deux »	» 1»80 »
Trois »	» 2»50 »
Quatre »	» 3»10 »
Cinq »	» 3»60 »
Six »	» 4»— »

ON PEUT SE PROCURER, A L'IMPRIMERIE

DE MM. H. WOLFRATH ET METZNER :

Le 1^{er} volume du MUSÉE NEUCHATELOIS, année 1864, fr. 4
Les 3^e et 4^e volumes, années 1866 et 1867 . . . fr. 8»50

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

CINQUIÈME ANNÉE.

AVRIL 1868.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1868

(TOUS DROITS RÉSERVÉS.)



AVIS.

Les éditeurs du *Musée neuchâtelois* désirent acheter quelques exemplaires du numéro d'octobre 1867. — Le prix d'achat, d'après l'état de conservation.



ON PEUT SE PROCURER, A L'IMPRIMERIE
DE MM. H. WOLFRATH ET METZNER :

Le 1^{er} volume du MUSÉE NEUCHATELOIS, année 1864, fr. 4
Les 3^e et 4^e volumes, années 1866 et 1867 . . . fr. 8»50



Sommaire de la livraison d'Avril 1868.

Costumes du XIV ^e siècle. Peintures murales de l'église collégiale de Neuchâtel, avec une planche, par A. BACHELIN	page 85
Relation authentique d'une visite faite à Valangin, le 14 mai 1699, par S. A. S. Madame Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours, souveraine du pays. (Extrait textuellement des registres de la Bourgeoisie de Valangin). Par G. QUINCHE	88
Jean des Paniers, nouvelle, par L. FAVRE (suite)	92
Excursion en Afrique par quatre Montagnards neuchâtelois, par le D ^r LANDRY (suite)	101
Une lettre d'origine de 1757, par F. BERTHOUD.	107

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7»50 par an pour toute la Suisse. — Pour la France, fr. 10. — Allemagne, fr. 13»50. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.

Prix des livraisons achetées isolément:

Une livraison	fr. —»95, le port en sus.
Deux »	» 1»80 »
Trois »	» 2»50 »
Quatre »	» 3»10 »
Cinq »	» 3»60 »
Six »	» 4»— »

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

CINQUIÈME ANNÉE.

MAI 1868.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1868

(TOUS DROITS RÉSERVÉS.)



A. V. I. S.

Les éditeurs du *Musée neuchâtelois* désirent acheter quelques exemplaires du numéro d'octobre 1867. — Le prix d'achat, d'après l'état de conservation.



**ON PEUT SE PROCURER, A L'IMPRIMERIE
DE MM. H. WOLFRATH ET METZNER :**

Le 1^{er} volume du MUSÉE NEUCHATELOIS, année 1864, fr. 4
Les 3^e et 4^e volumes, années 1866 et 1867 . . . fr. 8»50



Sommaire de la livraison de Mai 1868.

Un menhir du bois du Devens, par A. BACHELIN	page 109
Anciens règlements et ordonnances de discipline militaire dans le canton de Neuchâtel, par L. SANDOZ, major	110
Jean des Paniers, nouvelle, par L. FAVRE (suite)	118
L'an de la ravine, par Alexis LARDY	131

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7»50 par an pour toute la Suisse. — Pour la France, fr. 10. — Allemagne, fr. 13»50. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.

Prix des livraisons achetées isolément :

Une livraison	fr. —»95, le port en sus.
Deux »	1»80 »
Trois »	2»50 »
Quatre »	3»10 »
Cinq »	3»60 »
Six »	4»— »

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

CINQUIÈME ANNÉE.

JUIN-JUILLET 1868.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1868

(TOUS DROITS RÉSERVÉS.)



AVIS.

Les éditeurs du *Musée neuchâtelois* désirent acheter quelques exemplaires du numéro d'octobre 1867. — Le prix d'achat, d'après l'état de conservation.



ON PEUT SE PROCURER, A L'IMPRIMERIE

DE MM. H. WOLFRATH ET METZNER :

Le 1^{er} volume du MUSÉE NEUCHATELOIS, année 1864, fr. 4
Les 3^e et 4^e volumes, années 1866 et 1867 . . . fr. 8,50



Sommaire de la livr. de Juin-Juillet 1868.

Réunion de la Soc. cantonale d'Histoire à Fontaines, le 1 ^{er} juin 1868, par L. FAVRE	p.	133
Discours d'ouverture, par M. de MANDROT, lieut.-colonel		139
La tour des Chavannes		143
Observations faites pendant la démolition de la tour des Chavannes, par L. FAVRE		151
Les inscriptions de Noidenolex, par Alexandre DAGUET		153
Dame neuchâteloise (1795); d'après Reinhardt, par A. BACHELIN		165
Les monnaies d'Orgétorix, par Alexandre DAGUET		166
Chronique de David Baillet		169

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7»50 par an pour toute la Suisse. — Pour la France, fr. 10. — Allemagne, fr. 13»50. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.

Prix des livraisons achetées isolément :

Une livraison	fr.	—»95, le port en sus.
Deux »	»	1»80 »
Trois »	»	2»50 »
Quatre »	»	3»10 »
Cinq »	»	3»60 »
Six »	»	4» — »

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

CINQUIÈME ANNÉE.

AOUT 1868.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1868

(TOUS DROITS RÉSERVÉS.)



ERRATA. Dans l'article du dernier numéro: *Les inscriptions de Noïdenolex*, ce dernier mot est imprimé plusieurs fois fautivement *Noïdelonex*, par ex. page 157, lignes 7, 9, 16, 18, 20, 22, 26, 28 et 29.

Les pages suivantes ont aussi plusieurs fois la même faute.



ON PEUT SE PROCURER, A L'IMPRIMERIE

DE MM. H. WOLFRATH ET METZNER :

Le 1^{er} volume du MUSÉE NEUCHATELOIS, année 1864, fr. 4

Les 3^e et 4^e volumes, années 1866 et 1867 . . . fr. 8,50



Sommaire de la livr. d'Août 1868.

La dentelle, notice historique, par A. BACHELIN	pag.	177
Jean des paniers, suite, par L. FAVRE		181
Chronique de David Baillot		198

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7»50 par an pour toute la Suisse. — Pour la France, fr. 10. — Allemagne, fr. 13»50. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.

Prix des livraisons achetées isolément :

Une livraison	fr.	—»95, le port en sus.
Deux »	»	1»80 »
Trois »	»	2»50 »
Quatre »	»	3»10 »
Cinq »	»	3»60 »
Six »	»	4»— »

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

CINQUIÈME ANNÉE.

SEPTEMBRE 1868.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1868

(TOUS DROITS RÉSERVÉS.)



ON PEUT SE PROCURER, A L'IMPRIMERIE
DE MM. H. WOLFRATH ET METZNER :

Le 1^{er} volume du MUSÉE NEUCHATELOIS, année 1864, fr. 4
Les 3^e et 4^e volumes, années 1866 et 1867 . . . fr. 8,50

Sommaire de la livr. de Septembre 1868.

Le bataillon des tirailleurs de la garde, par de MANDROT, lieut.-col.	p.	205
La dentelle, notice historique, par A. BACHELIN (fin)		213
Chronique de David Baillet (suite)		219
Excursion en Afrique par quatre Montagnards neuchâtelais, par le Dr LANDRY (suite)		223

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7»50 par an pour toute la Suisse. — Pour la France, fr. 10. — Allemagne, fr. 13»50. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.

Prix des livraisons achetées isolément :

Une livraison	fr.	—»95, le port en sus.
Deux »	»	1»80 »
Trois »	»	2»50 »
Quatre »	»	3»10 »
Cinq »	»	3»60 »
Six »	»	4»— »

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

CINQUIÈME ANNÉE.

OCTOBRE-NOVEMBRE 1868.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1868

(TOUS DROITS RÉSERVÉS.)



ON PEUT SE PROCURER, A L'IMPRIMERIE
DE MM. H. WOLFRATH ET METZNER :

Le 1^{er} volume du MUSÉE NEUCHATELOIS, année 1864, fr. 4
Les 3^e et 4^e volumes, années 1866 et 1867 . . . fr. 8»50

S. Delachaux, éditeur, à Neuchâtel.

ALMANACH DE LA RÉPUBLIQUE et Canton de Neuchâtel,
pour 1869. — Publié par la Soc. neuchâteloise d'utilité publique, 35 c.

LE VÉRITABLE MESSAGER BOITEUX de Neuchâtel
pour 1869 35 c.

ALMANACH AGRICOLE pour 1869 35 c.

Sommaire de la livr. d'Oct.-Nov. 1868.

Le tumulus des Favargettes, par E. DESOR	229
Léopold Robert, par Ch. BERTHOUD	243
Jean des paniers, (suite) par L. FAVRE	253
Excursion en Afrique par quatre Montagnards neuchâtelois, par le Dr LANDRY (suite)	268

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7»50 par an pour toute la Suisse. — Pour la France, fr. 10. — Allemagne, fr. 13»50. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.

Prix des livraisons achetées isolément :

Une livraison	fr.	—»95, le port en sus.
Deux »	»	1»80 »
Trois »	»	2»50 »
Quatre »	»	3»10 »
Cinq »	»	3»60 »
Six »	»	4»— »

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

CINQUIÈME ANNÉE.

DÉCEMBRE 1868.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1868

(TOUS DROITS RÉSERVÉS.)



**ON PEUT SE PROCURER, A L'IMPRIMERIE
DE MM. H. WOLFRATH ET METZNER..**

Le 1^{er} volume du MUSÉE NEUCHATELOIS, année 1864, fr. 4
Les 3^e et 4^e volumes, années 1866 et 1867 . . . fr. 8,50

Sommaire de la livraison de Décembre 1868.

Inauguration du collège municipal de Neuchâtel et fête des Armourins, par A. BACHELIN	p.	273
Léopold Robert, par Ch. BERTHOUD (suite)		279
Henri II, duc de Longueville. — Costume du XVII ^e siècle, par A. BACHELIN		293
Jean des paniers, (suite) par L. FAVRE		294
Excursion en Afrique par quatre Montagnards neuchâtelois, par le Dr LANDRY (suite)		301
Table des matières		307

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT.

Messieurs les Souscripteurs du MUSÉE NEUCHATELOIS sont priés de renouveler leur abonnement pour 1869, en envoyant la somme de fr. 7»50 au bureau du Journal à Neuchâtel, soit en espèces, franco, soit par un mandat de poste.

Pour les abonnés de la ville de Neuchâtel, la quittance leur sera présentée à domicile par le porteur.

Au moment de la publication du prochain numéro (janvier 1869), le prix de l'abonnement sera prélevé par voie de remboursement pour ceux de nos Souscripteurs du dehors qui n'auraient pas encore renouvelé.

Il ne peut être fait d'abonnement pour moins d'une année.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7»50 par an pour toute la Suisse. — Pour la France et Allemagne, fr. 10. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.

Prix des livraisons achetées isolément :

Une livraison	fr.	—»95, le port en sus.
Deux »	»	1»80 »
Trois »	»	2»50 »
Quatre »	»	3»10 »
Cinq »	»	3»60 »
Six »	»	4»— »

